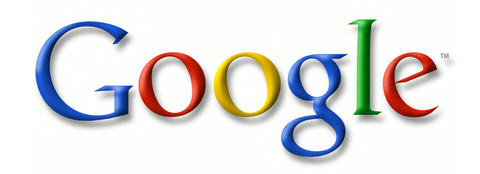


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

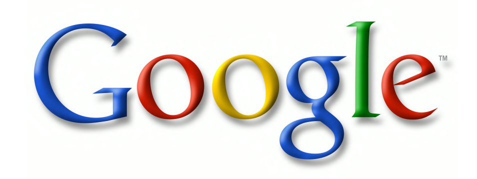
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

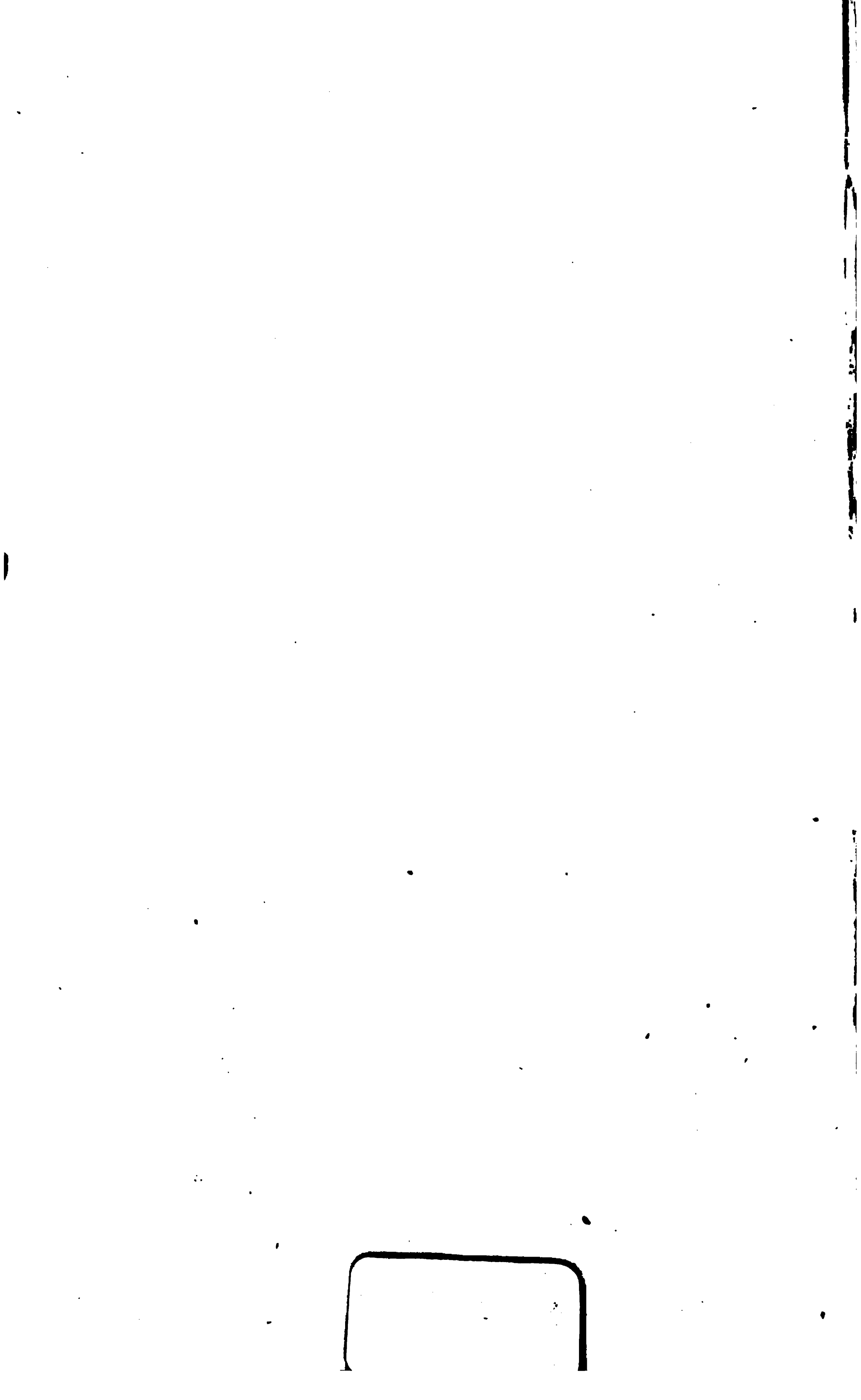
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`



DPA

SOCIÉTÉ

DES

ANTIQUAIRES DE L'OUEST.

Poitiers. — Imp. de A. DUPRÉ.

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ

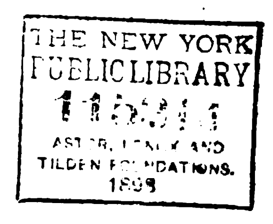
DES

ANTIQUAIRES DE L'OUEST.

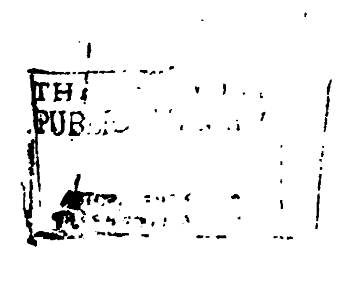
Année 1849.

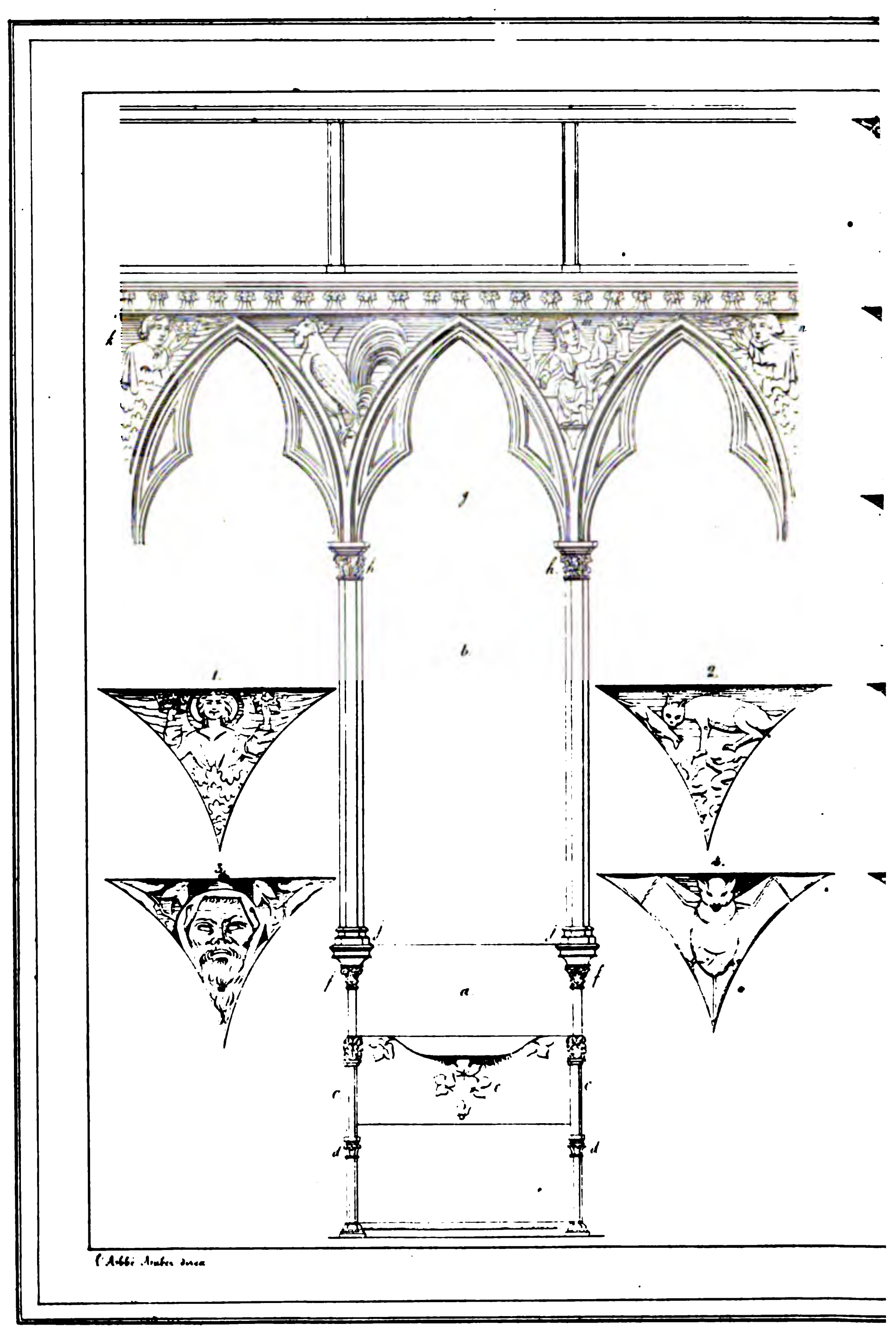
POITIERS,
CHEZ LÉTANG ET CHEZ OUDIN, LIBRAIRES.
PARIS,
CHEZ DERACHE, LIBRAIRE, RUE DU BOULOY, 7.

1850.


THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.
1899

THE ASTOR LIBRARY.
NY

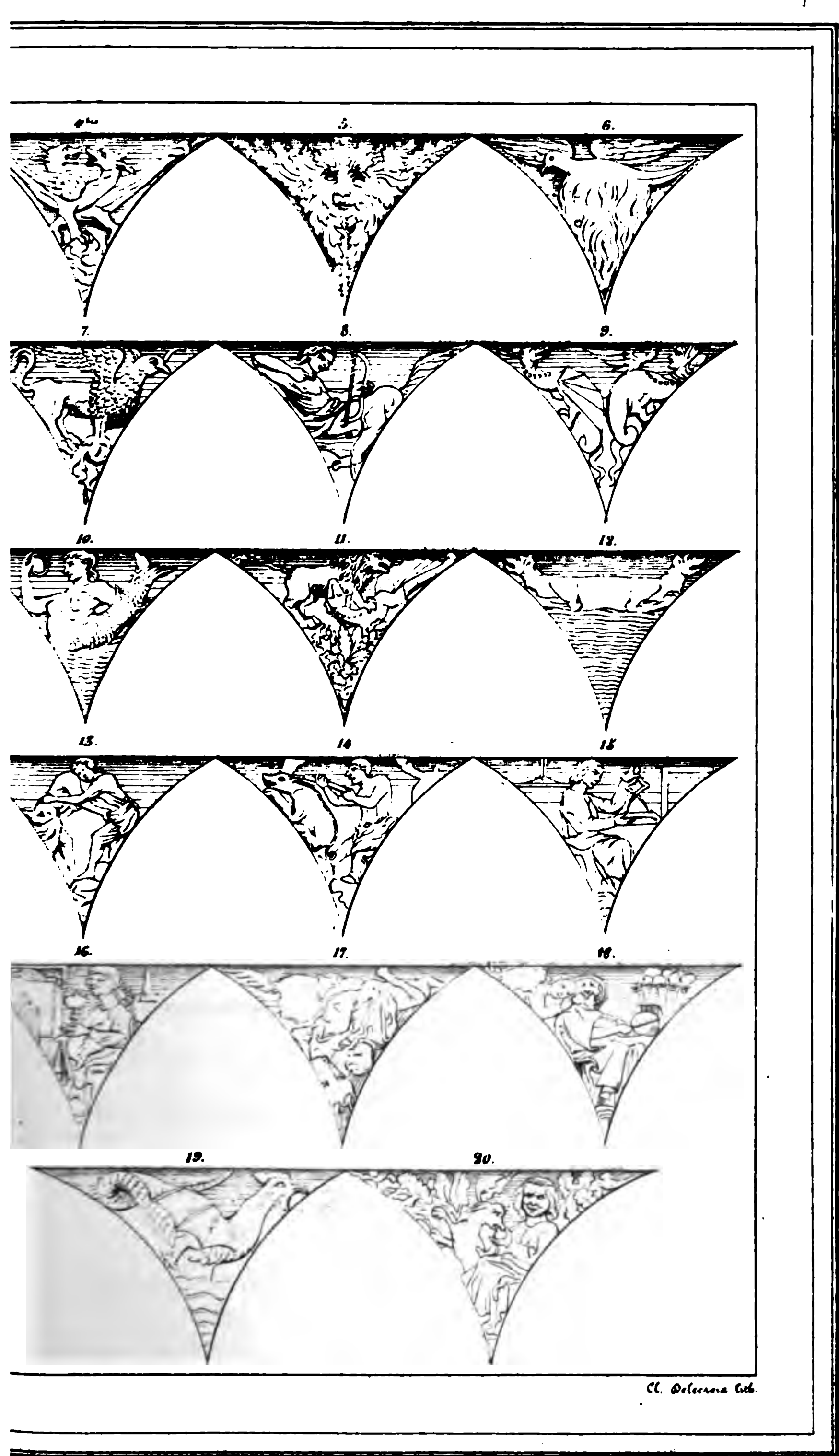




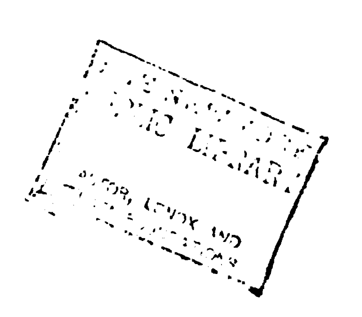
l'Abbé Auber direx

H. Hernanqui del.

:S.



Poitiers Lith Gaumon



LISTE GÉNÉRALE

DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST,

POUR L'ANNÉE 1849.

Bureau.

MM.

Président, l'abbé AUBER, chanoine de la cathédrale.
Vice-Président, DUPUIS (Félix), substitut du procureur général.
Secrétaire, LECOINTRE-DUPONT, propriétaire.
Secrétaire suppléant, LECOINTRE (Eugène), avocat.
Questeur, PRESSAC, bibliothécaire adjoint.
Trésorier, RÉDET, archiviste du département de la Vienne.

Conseil d'administration.

MM.

MÉNARD, proviseur du lycée de Poitiers.
FOUCART, doyen de la faculté de droit.
BOURBEAU, professeur à la faculté de droit.
DE MATTY DE LA TOUR, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Conservateur du musée des antiques de la Société.

M.

MAUDUYT, conservateur du cabinet d'histoire naturelle de la ville.

Membres honoraires.

NN. SS.

L'archevêque de Tours.

L'évêque de Poitiers.
L'évêque de la Rochelle.
L'évêque de Luçon.
L'évêque d'Angoulême.
L'évêque de Périgueux.
L'évêque de Limoges.

MM.

Le préfet de la Vienne.
Le préfet d'Indre-et-Loire.
Le préfet des Deux-Sèvres.
Le préfet de la Charente-Inférieure.
Le préfet de la Vendée.
Le préfet de la Charente.
Le préfet de la Dordogne.
Le préfet de la Haute-Vienne.
De Jussieu, ancien préfet de la Vienne.
Mancel, ancien préfet de la Vienne.
D'Imbert de Mazères, ancien préfet de la Vienne.

Membres titulaires résidant à Poitiers.

MM.

Ancelin, propriétaire.
Babault de Chaumont, juge au tribunal de première instance.
Bas, docteur en médecine.
Bussière, conseiller à la cour d'appel.
Cardin, ancien magistrat.
Chemineau, procureur de la République.
Chemioux, avocat à la cour d'appel.
Compaing, ingénieur du chemin de fer.
Cousseau (l'abbé), supérieur du grand séminaire.
David de Thiais, avocat à la cour d'appel.
Degove, receveur général.
Delastre, ancien sous-préfet.
Devès, préfet de la Vienne.

Doussin-Delys, ancien conservateur de la bibliothèque publique.
Dulin, architecte du département.
Dupont, propriétaire.
Dupré aîné, architecte.
Dupré (Alex.), imprimeur.
Fenestre (de la), ancien capitaine d'état-major.
Fey, professeur à la faculté de droit.
Fleury (Edouard de), propriétaire.
Fradin, juge de paix.
Gaillard (Armand), avocat.
Garran de Balzan, conseiller à la cour d'appel.
Garran de Balzan, ingénieur des mines en retraite.
Godineau (Henri), architecte.
Godineau (Louis), architecte.
Gon (Hippolyte), architecte.
Grimaud aîné, pharmacien.
Laurendeau aîné, avocat, docteur en droit.
Meyer, professeur à la faculté des lettres.
Oudin, imprimeur.
Pervinquière (Abel), professeur à la faculté de droit.
Pichot, lithographe.
Pichot (Charles), libraire.
Pilotelle, conseiller à la cour d'appel.
Robin, architecte de la ville.
Robin, professeur de musique.
Villain, docteur en médecine.

Membres titulaires non résidants.

MM.

Allonneau, docteur en médecine, à Thouars.
Arnauld (Charles), secrétaire de la Société de Statistique, à Niort.
Audé, avocat, à Napoléon-Vendée.
Avril de la Vergnée, propriétaire, à Niort.
Babinet, ancien président du tribunal des Sables-d'Olonne, à Lusignan.
Barthélemy (Anatole), conseiller de préfecture à St-Brieuc.
Beauchet-Filleau, propriétaire, à Chef-Boutonne.

Biard (l'abbé), à Niort.
Boislabeille (l'abbé), vicaire de Saint-Jacques, à Châtellerault.
Boismorand (de), propriétaire, à Boismorand, près St-Savin (Vienne).
Boncenne, juge, à Fontenay.
Bouchet, docteur en médecine, à Napoléon-Vendée.
Caillard, notaire, à Neuville (Vienne).
Cartier, directeur de la Revue numismatique, à Amboise.
Chergé (Ch. de), inspecteur des monuments historiques de la Vienne, à St-Hilaire-de-Benaise (Indre).
Cholet (l'abbé), vicaire de la cathédrale à la Rochelle.
Creuzé, entrepreneur de la manufacture d'armes, à Châtellerault.
Dubois (l'abbé), curé, à Mignaloux-Beauvoir (Vienne).
Dubost (l'abbé), curé, à Chauvigny (Vienne).
Dugenest, imprimeur, à Guéret.
Duret, procureur de la République, à Châtellerault.
Faure, sous-préfet, à Orange.
Faye, procureur de la République, à Civray.
Fillon, juge suppléant au tribunal de Napoléon-Vendée.
Fouchardière (de la), propriétaire, à Châtellerault.
Fournial, principal du collége, à Loudun.
Gaillard (l'abbé), supérieur de l'établissement de Salvert (Vienne).
Garnier, conseiller à la Cour, à la Martinique.
Girardot (de), conseiller de préfecture à Bourges.
Grimouard de Saint-Laurent, à St-Laurent-de-la-Salle (Vendée).
Hermine (de Ste-), ancien secrétaire général de la préfecture, à Napoléon-Vendée.
Joslé, docteur en médecine, à Migné (Vienne).
Laferrière, inspecteur des écoles de droit à Paris.
Lary, ancien proviseur, à Niort.
Lastic (de), propriétaire, à Sèvres (Vienne).
Ledoux, propriétaire, à la Rochelle.
Lesson, correspondant de l'Institut, à Rochefort.
Letourneux, juge d'instruction, à Fontenay.
Lévêque, architecte, à Fontenay (Vendée).
Marsonnière (Jules de la), substitut, à Niort.
Massardière (de la), secrétaire de la Société d'émulation, à Châtellerault.
Montalembert (le comte de), membre de l'Assemblée nationale, à Paris.

MORGAN (James-Gordon), membre de plusieurs sociétés savantes, à Loches.
PALLU, juge, à la Flèche.
PAYS-MELLIER, propriétaire, à Baché (Indre-et-Loire).
PELLETIER (l'abbé), curé, à Gien (Loiret).
PIORRY, médecin, à Chauvigny.
RAIMBAUD, percepteur, à Lusignan.
RITTER, ingénieur ordinaire, à Fontenay.
ROCHEBRUNE (Octave DE), à Fontenay.
RONDIER, juge d'instruction, à Melle.
SAVARY, chef de bataillon du génie en retraite, à la Rochelle.
SURENNE, professeur à l'école navale, à Édimbourg.
TOUCHE (DE LA), propriétaire, à Vonneuil-sur-Vienne.

Membres correspondants.

MM.

ANDRÉ, juge à Alger.
AYMAR, secrétaire de la Société académique du Puy (Haute-Loire).
BEC-DE-LIÈVRE (le marquis DE), propriétaire, au Puy.
BERGER DE XIVREY, membre de l'Institut, à Paris.
BOUILLET, membre de plusieurs sociétés savantes, à Clermont-Ferrand.
BOUTHORS, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
CARTIER fils (Étienne), graveur à Paris.
CAUMONT (DE), correspondant de l'Institut, à Caen.
CHAMPOLLION-FIGEAC, à Paris.
CHAUDRUC DE CRAZANNES, correspondant de l'Institut, à Castel-Sarrazin.
CORBLET (l'abbé), à Paris.
CORDIER, ingénieur hydraulicien, à Béziers.
DESAINS, docteur en médecine, à St-Quentin.
DESVAUX, naturaliste, à Nantes.
DELISLE, ancien élève de l'école des chartes, à Valognes.
DEVILLE, correspondant de l'Institut, à Alençon.
DOUBLET DE BOISTHIBAULT, bibliothécaire, à Chartres.
DROUET, ancien maître de forges, au Mans.
DUBREUIL-HÉLION DE LA GUÉRONNIÈRE (Octave), lieutenant de vaisseau.
DUFOUR, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
DUGAST-MATIFEUX (Charles), à Nantes.

DUMOLIN, président de chambre à la cour de Riom.

DUSEVEL, avocat, à Amiens.

GAILLARD (Nicias), avocat général à la cour de cassation, à Paris.

GARNIER, secrétaire de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.

GERVILLE (DE), correspondant de l'Institut, à Valognes.

GILBERT, membre de la Société des Antiquaires de France, à Paris.

GIVENCHY (DE), secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de la Morinie, à St-Omer.

GODARD-FAULTRIER, avocat, à Angers.

GODEFROY (DE), ancien sous-préfet, à Lille.

GUÉRARD, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.

GUIMARD, conseiller de préfecture, à Saint-Brieuc.

HALLIWEL (James-Orchard), membre de la Société des Antiquaires de Londres.

HUCHER, contrôleur de l'enregistrement, au Mans.

LACROIX, conservateur des archives de l'État, à Mons (Belgique).

LAIR, conseiller de préfecture, à Caen.

LATAPIE, antiquaire, à Paris.

LE HÉRICHER, secrétaire de la Société archéologique, à Avranches.

LE MOINE DE LA BORDERIE (Arthur), à Vitré.

LE PRÉVOST (Auguste), membre de l'Institut, à Bernay.

MASLATRIE (DE), ancien élève de l'école des chartes, à Paris.

MAZURE, inspecteur de l'académie, à Clermont-Ferrand.

MÉRIMÉE, inspecteur général des monuments historiques, à Paris.

MOREAU, bibliothécaire, à Saintes.

MOURAIN DE SOURDEVAL, juge, à Tours.

O'REILLY, curé, à St-Côme, près Bazas.

PEDRONI, chimiste, à Bordeaux.

PORTE (le marquis DE LA), propriétaire, au château de Meslay (Loir-et-Cher).

REY, membre de la Société des Antiquaires de France, à Paris.

RIGOLLOT, président de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.

ROACH-SMITH, secrétaire de l'Association britannique d'archéologie, à Londres.

ROIZIN (le baron Ferdinand DE), à Bonn (Prusse).

ROZAN (DE), membre de plusieurs sociétés savantes, à Tonneins.

SAINT-HYPOLITE, chef d'escadron au corps royal d'état-major, à Paris.

SAUSSAYE (DE LA), membre de l'Institut, à Paris.
SICOTIÈRE (DE LA), avocat, à Alençon.
SUMNER (Georges), membre de plusieurs sociétés savantes, à Boston.
TAILHAND, président de chambre à la cour d'appel de Riom.
TEXIER (l'abbé), supérieur du petit séminaire, au Dorat.
THIOLLET, dessinateur attaché au dépôt central d'artillerie, à Paris.
THOMASSY, ancien élève de l'école des chartes, à Paris.
VILLÉGILLE (DE LA), archiviste de la Société des Antiquaires de France, à Paris.
YANGUAS Y MYRANDA, bibliothécaire, à Pampelune.

Récapitulation.

Membres honoraires,	18
Membres titulaires résidant à Poitiers,	39
Membres titulaires non résidants,	54
Membres correspondants,	68
TOTAL,	179

LISTE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES

AVEC LESQUELLES

la Société des Antiquaires de l'Ouest est en relation.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à Paris.
Le Comité des arts et monuments, à Paris.
La Société de l'histoire de France, à Paris.
La Société des Antiquaires de France, à Paris.
La Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.
La Société des Antiquaires de Morinie, à St-Omer.
La Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
La Société archéologique du midi de la France, à Toulouse.
L'Académie des inscriptions et belles-lettres, à Toulouse.
La Société d'antiquités et d'histoire naturelle, à Guéret.
La Société archéologique de Touraine, à Tours.
La Société d'agriculture, sciences et arts, à Tours.
L'Académie, à Rouen.
La Société académique, à St-Quentin.
La Société académique, au Puy.
La Société des sciences et des lettres, à Blois.
La Société de statistique des Deux-Sèvres, à Niort.
La Société académique, à Rochefort.
La Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts, à Poitiers.
La Société de médecine, à Poitiers.
La Société d'histoire et d'antiquités, à Genève.
La Société des Antiquaires de Zurich.
The British archæological Association, à Londres.
La Société des Antiquaires de Londres.
La Société numismatique de Londres.
La Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.
La Société d'agriculture, sciences et arts de Douai.
L'Académie, à Reims.
La Société archéologique, à Béziers.
La Société libre des beaux-arts, à Paris.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE L'OUEST.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 DÉCEMBRE 1849.

PROCÈS-VERBAL.

La séance est ouverte à midi et demi sous la présidence de M. l'abbé Auber. Une assistance nombreuse et choisie remplit la salle du musée. Monseigneur l'évêque de Poitiers et M. le Préfet de la Vienne prennent place à côté du président; M. le Maire, retenu ailleurs par d'impérieux devoirs, ne peut assister à la séance. Dans l'auditoire on remarque des membres de la magistrature, des professeurs des facultés. Plusieurs dames honorent de leur présence cette solennité académique.

M. l'abbé Auber ouvre la séance par un discours où il expose les idées qui l'ont dirigé dans la restauration des fresques de Sainte-Radégonde.

M. Lecointre-Dupont fait le rapport d'usage sur les travaux de la Société pendant l'année 1849.

M. de Chergé lit quelques extraits de son rapport sur les monuments historiques du pays.

M. Meyer lit une notice sur le poëte poitevin Pierre Blanchet, auteur de l'*Avocat Patelin*.

Monseigneur l'évêque clôt la séance par un discours où il expose les rapports intimes qui unissent à la religion les études archéologiques.

La séance est levée à deux heures et demie.

Le Président,
L'ABBÉ AUBER.

Le Secrétaire,
LECOINTRE-DUPONT.

DISCOURS

PRONONCÉ A LA SÉANCE PUBLIQUE DU 26 DÉCEMBRE 1849,

Par M. l'abbé **Auber**, Président.

Messieurs,

C'est l'usage de toutes les académies que chaque année elles se réunissent en une séance solennelle, où, sortant de leurs habitudes intérieures, elles n'appellent plus seulement à un rendez-vous commun leurs membres, quelquefois épars à de longues distances, mais où le public éclairé qui s'intéresse à leurs études, et qui a suivi de loin la marche de leurs travaux, peut venir s'en informer par lui-même et comme réclamer les comptes qu'elles doivent en quelque façon régler avec lui. Les corps savants, en effet, ne peuvent pas plus, selon moi, décliner ce devoir pour eux-mêmes, que nier ce droit de les juger, légitimement acquis à tout le monde. Ils possèdent la lumière, départie à chacun d'eux en rayons sans doute fort inégaux, mais que chacun doit répandre en proportion de ce qu'il possède; car la science digne de ce nom doit avoir pour but le bien de tous. A ce prix seulement elle mérite l'estime qui fait sa couronne.

La Société des Antiquaires de l'Ouest n'a jamais failli à cette pensée. Toujours animée du même zèle qui présida à son origine, elle a grandi sans se lasser au milieu de laborieuses investigations, d'efforts pénibles quelque-

fois, d'entreprises souvent difficiles. Fidèle au plan qu'elle s'était tracé tout d'abord de *décrire* et de *conserver* les monuments de notre belle Aquitaine, mais surtout de ce beau Poitou, naturel objet de sa juste prédilection, on l'a vue, ardente à sa tâche, prendre l'initiative de démarches officielles, et poursuivre avec persévérance, pendant plusieurs années, la fin scientifique et morale qu'elle veut atteindre, soit en répondant aux demandes des autorités civiles quand elles ont sollicité son concours, soit en épiant, pour la leur signaler, la chute prochaine de ces pierres vieillies qui entraîneraient avec elles des monuments tout entiers; soit en consignant dans plus de vingt volumes déjà publiés une foule de souvenirs presque effacés : titres également chers à notre pays, au double point de vue de son génie artistique et de son histoire.

Voilà, Messieurs, de quel cortége de services rendus s'entoure notre Société en vous convoquant aujourd'hui à sa quinzième séance annuelle.

A Dieu ne plaise, cependant, que nous paraissions l'oublier : le bien que nous avons pu faire, le succès de notre œuvre d'études paisibles et de soins actifs n'appartient point à nous seuls. Ces magistrats du département et de la cité, ces autorités locales qui veillent partout plus que jamais à la conservation et à l'entretien de nos monuments, nous ont rendu avec empressement, quand il l'a fallu, tous les bons offices possibles. Si notre marche a paru quelquefois entravée ou ralentie, il n'a pas tenu à leur bon vouloir et à leurs efforts; ils en useront encore pour arriver au but qui leur est commun avec nous; et, en face de telles assurances, nous sommes heureux de proclamer ici quelle gratitude nous conser-

verons à l'honorable magistrat dont la Vienne admire déjà la sage administration [1]; à celui qui, marchant à la tête de nos édiles, nous a plus d'une fois encouragés en nous secondant, et dont la bienveillance éclairée a ouvert ce local à notre musée et à nos réunions [2]. L'an prochain, à pareil jour, Messieurs, un autre sera plus heureux que moi. Il vous parlera d'une autre protection non moins précieuse qui aura pu vous donner alors des marques d'un véritable amour pour la science, d'une sincère estime pour ceux qui l'aiment et la cultivent comme nous... Qu'il me soit permis au moins de remercier dès ce jour le pieux et savant pontife dont la récente apparition apporte à ce diocèse tant d'espérances [3]; sa présence parmi nous est une promesse de bon augure; elle nous assure un patronage de plus, aussi bien que des lumières nouvelles, qui viendront illustrer nos travaux et les bénir.

En attendant, je pourrais vous dire, Messieurs, ce que nous avons fait pendant cette année académique dont la dernière heure va sonner et que vous êtes venus clore avec nous. De ce poste honorable où m'avait placé l'indulgence de mes confrères, et d'où je vais rentrer, aux termes exprès d'un invariable et commode règlement, dans l'obscurité qui me va mieux, je me plairais à vous dire comment, par une constante association de soins dévoués, la Société a su protéger encore les édifices confiés à sa tutelle, augmenter ses collections, mener à bonne fin quelques-unes de ses études, et en pour-

1 M. Bruno Devès, préfet de la Vienne.
2 M. Orillard, maire de Poitiers.
3 Mgr Pie, évêque de Poitiers.

suivre d'autres auxquelles l'avenir réserve, nous l'espérons, de nouveaux succès. Mais ce serait une laborieuse tâche que j'aime mieux laisser à la plume beaucoup plus compétente de notre honorable secrétaire, accoutumé à s'en acquitter si bien. Je préfère vous entretenir en quelques mots d'un sujet qui intéresse notre ville déjà si archéologique, et qui vient d'enrichir son histoire artistique d'une belle page de plus, d'un sujet dont toutes les imaginations se sont préoccupées, comme il arrive toujours, à titres différents, et sur lequel il paraîtrait que le tribunal de l'opinion publique a besoin d'être éclairé encore. Aussi bien je crois rentrer, en le traitant, dans mon domaine particulier. Des études longues, attentives et consciencieuses sur les fresques de notre belle église Sainte-Radégonde, dont une auguste volonté m'avait confié la restauration, ont pu me fournir des renseignements que ne peuvent donner quelques regards jetés à la hâte, et que de solides réflexions font seules justement apprécier. Toutefois, ce n'est pas une description complète que je veux donner ici : cette œuvre serait en disproportion avec les quelques instants dont je dispose, et devra faire l'objet d'une notice particulière. Je me contenterai d'en esquisser l'ensemble et d'exprimer ce qu'il en faut penser au point de vue de l'art chrétien.

Personne n'ignore aujourd'hui que le déplacement de l'autel majeur qui encombrait la nef de la vieille église, et l'enlèvement de l'énorme boiserie qui masquait la colonnade circulaire, de son sanctuaire, sont devenus l'occasion de la découverte qui nous intéresse à si haut point. — Un de ces déplorables badigeons tant prodigués jadis à l'intérieur des édifices religieux, et dont il semble qu'on ne veuille plus désormais leur infliger l'outrage,

avait, au delà de quelques années seulement, sali de nouveau toute la voûte, toutes les parois de ce sanctuaire. Une commission prise dans le sein de la Société, et que j'avais priée de m'aider de ses conseils, voulait que la chaux jaunie fût remplacée tant par un ciel d'azur étoilé d'or que par un semis de petites croix, de rosaces et autres légers ornements, dont la variété jetée sur une teinte unie et douce au regard aurait formé sur le plat des murs comme une ample et convenable tenture. Mais bientôt nous dûmes abandonner ce plan, calqué d'ailleurs sur nos plus remarquables églises du moyen âge, pour une ornementation bien autrement curieuse et d'autant plus appréciable, qu'elle devait être tout originale. Les premières tentatives qui débarrassaient l'appareil de sa vilaine parure laissèrent apercevoir un système complet de décoration sur lequel nous n'avions pas compté, et qui démontre une fois de plus qu'en abordant de telles opérations il faut toujours calculer sur la possibilité de découvertes semblables. Bientôt, en effet, nous vîmes clairement de quelle valeur était cette suite d'images, véritable trésor légué par une époque pleine de vie et de foi aux archéologues de notre âge. A mesure que le voile se déchirait, l'œil contemplait avec joie de nouveaux prodiges; les détails, en se reliant, formaient une vaste idée d'ensemble, s'expliquant partout en des inscriptions fort lisibles pour la plupart, et réclamant de la main qui oserait y toucher une fidélité scrupuleuse, une respectueuse circonspection. Le cercle de mes attributions parut donc tout d'abord étendre infiniment ses limites : un instant, je me sentis effrayé devant ces linéaments imparfaits; il me sembla bientôt toutefois, et à mesure qu'un soigneux examen m'expliqua mieux l'étendue de

mon rôle, qu'il fallait se borner uniquement, d'après une loi que la raison toute seule eût dictée, mais que l'antiquaire adopte aussi comme un principe, à reproduire ce qui avait existé; à rendre, ni plus ni moins, sans corrections audacieuses, sans aucune prétention à un mieux moderne, les poses roides et saccadées, les traits timides et tâtonnés des personnages et des ornements. Je voulus même consacrer, en leur laissant toute la vie qu'elles venaient de reprendre, certaines fautes d'orthographe que le peintre du XIIIe siècle s'était permises. C'était pousser bien loin l'absolutisme, et d'aucuns furent jusqu'à s'en plaindre. Mais quand on se charge d'une responsabilité, quelle qu'elle soit, ne faut-il pas en prévoir les chances futures? Ne me fallait-il pas des pièces justificatives contre la critique qui serait venue plus tard m'accuser d'avoir mis mes rêveries à la place de réalités disparues, mon style à moi par-dessus le style à jamais effacé d'un peintre inconnu? Par cette même raison, le mortier de la voûte ayant poussé au vide dans sa partie antérieure, et la tête du Christ qui y siége, aussi bien que l'aigle symbolique qui l'accompagne, ne pouvant être refaits que sur un nouveau mortier, je voulus encore que des calques de ces parties importantes fussent levés au préalable et vinssent plus tard présenter au pinceau l'incontestable modèle qu'il devait suivre. Il en fut ainsi des écussons qui règnent au-dessus de la corniche, à la naissance de la voûte. Sans doute, l'œil le moins exercé aux règles de l'art héraldique n'y peut voir que des spécimens sans valeur historique, exprimant bien plus un caprice du décorateur que les souvenirs d'aucune famille : les lois du blason y sont complétement méconnues dans le choix des pièces et des émaux.

Mais, quelque contre-sens que nous puissions voir dans ce fait, il fallait le maintenir; l'histoire du blason peut y trouver d'utiles renseignements, comme celle de la peinture pourra venir s'inspirer des observations qui précèdent. Dans la connaissance de ces siècles reculés, nous marchons fort souvent encore à travers les ténèbres. Elles ne s'éclaircissent qu'à force d'observations, et si nous voulons que le grand jour appelé par nous fasse éclater sa lumière, n'oublions pas que son aurore doit briller de notions éparses et de vérités de détail.

On a remarqué le ton cru des couleurs, l'égalité monotone des teintes plates, la rudesse des draperies, la bizarrerie de certains objets secondaires. Personne n'en put être frappé avant nous, et toutes les observations de critique faites à tant d'égards ne nous avaient pas échappé, à nous qui suivions jour par jour, et souvent heure par heure, le travail de débadigeonnage et celui de recomposition. Maintes fois quelques doutes furent élevés sur l'opportunité d'une reproduction servile; nous n'y avons jamais cédé : le principe était là, fatal, rigoureux; il l'a constamment emporté sur la dissertation d'un public de juges plus ou moins compétents, qui toujours, en pareil cas, prodiguent leurs avis en dépit du code ou de son esprit. On s'est donc borné, sans prétendre aux régions élevées du génie, à marcher terre à terre; on s'est contenté du rôle modeste de *raccommodeur*. On n'en pouvait vouloir d'autre... Mais encore quel rôle, sur la planète où nous sommes, n'a ses petites difficultés?...

Le nôtre eut les siennes, dont l'opinion s'est émue quelques jours. De tout ce qui s'est dit alors sur des obstacles venus de près ou de loin, sur des incrimina

tions plus ou moins valables à l'endroit de cette œuvre dont la hardiesse prétendue avait étonné de trop rapides regards, de tout cela, dis-je, faudrait-il raconter l'origine et la fin? Je ne le pense pas. Ce bruit d'un moment n'a eu qu'un écho fugitif dont la Société des Antiquaires de l'Ouest a pu étouffer jusqu'aux derniers sons par une lettre annexée aujourd'hui à ses registres. Le ministre a cru pouvoir absoudre ou tolérer la pauvre peinture, condamnée d'abord sans avoir pu se défendre, et qui brille maintenant d'autant plus de toute la splendeur de son procès.

Ces belles images sont en effet terminées, et hier, pour la première fois depuis trois siècles au moins, elles ont relevé sur le tombeau d'une sainte la majesté touchante du culte de l'Enfant Dieu.

Au premier coup d'œil on y reconnaît la magnifique expression d'une vaste pensée d'artiste. Au milieu de la coupole, au point suprême de la construction architecturale, un Christ, de quatre mètres d'étendue, plane sur la foule qui l'aperçoit de la nef, sur le clergé qui répète si souvent son nom dans le sanctuaire. De sa main droite il bénit; de la gauche il tient la boule du monde, symbole de la puissance créatrice, sur laquelle est répétée la croix, souvenir de la rédemption humaine, qui rayonne dans un nimbe autour de sa tête. Assis sur un trône, il a pour marchepied le point supérieur d'un monument. Enveloppé comme d'une gloire dans un ovale qu'entoure un autre cadre oblong formé d'une charmante bordure en entrelacs, il est accompagné des deux côtés, à la tête et aux pieds, des quatre animaux mystérieux, figures bibliques des évan-

gélistes. Ceux-ci portent un phylactère où se déroule leur nom, et sont exprimés avec un ton ferme et une énergie de pinceau fort remarquables.

Au-dessous du Christ, appliquée à la paroi perpendiculaire qui fait face à la nef, trône à son tour la Vierge Mère, tenant assis sur ses genoux l'Enfant Jésus, nimbé comme elle, et dont l'attrayante figure est pleine de charme aussi bien que sa pose et son léger costume, composé d'une simple robe verte, symbole de la régénération qu'il apporte à la terre. Il tient dans sa main gauche une boule de petite dimension, laquelle est sans croix, comme le comporte cette première période de sa vie mortelle; de sa droite, déjà étendue, il s'apprête à saisir un fruit que sa mère lui présente. Sans parler de cette naïveté caractéristique, il y a dans tout cela un sentiment chrétien que je n'ai vu nulle part encore, dans les œuvres de ce genre, à un si haut degré. Il n'est pas possible d'avoir la foi sans être attendri devant cette image gracieuse : pour la faire, il a fallu certainement en avoir.

A droite de ces principaux personnages, et à gauche de l'observateur, sainte Radégonde est suivie sur un même plan de sainte Agnès et de sainte Disciole, qui furent ses compagnes au monastère de Sainte-Croix, et reposent comme elles dans la crypte où se conservent ses restes vénérés. Le nom de chacune est écrit, en grandes majuscules, dans un encadrement trilobé qui l'enveloppe et repose sur de jolies colonnettes fort sveltes. Le mur opposé offre pour parallèle à ces saintes femmes trois évêques : saint Médard, qui donna le voile à sainte Radégonde; saint Grégoire de Tours, qui présida à son inhumation dans cette même église en 587; et probable-

ment saint Fortunat, le prêtre poëte qui nous a laissé tant de détails historiques sur la sainte patronne de Poitiers. — Je dis, *probablement*, parce que le nom de ce dernier n'a pu être lu, et que, pour le désigner, nous devons recourir forcément à des conjectures. — Les intervalles qui séparent ces six grandes figures, toutes revêtues de leur costume spécial, sont garnis, sur fond blanc, d'une légère guirlande de feuillage vert qui y serpente avec élégance, et laisse d'autant mieux ressortir l'importance des objets qui l'avoisinent. — Au-dessous de tous ces tableaux règne, dans le pourtour de la coupole, une bordure composée avec beaucop d'art des combinaisons multipliées du carré géométrique, divisées entre elles, et formant des compartiments égaux de trente à quarante centimètres. C'est sur le fond de chacun d'eux que sont appliquées ces armoiries équivoques que nous signalons comme étant bien plus un ornement de fantaisie qu'un langage de convention.

Nous descendons à la seconde zone, et nous la voyons consacrée aux souvenirs populaires des saintes œuvres de la religieuse reine. Là, elle distribue du pain, ici de l'argent; plus loin, elle se recueille sur les pages ouvertes d'un manuscrit; d'un autre côté, elle donne l'instruction à une jeune fille; ou bien dans sa cellule, qui portera à jamais le nom si populaire du *Pas-de-Dieu*, la voici recevant la visite de l'Époux céleste. Placé au centre de ces scènes diverses, au-dessus de l'arcade sous laquelle s'élève l'autel, un grand buste du Christ au nimbe d'or, à la robe bleue, au manteau de pourpre, préside à la sanctification de sa pieuse servante, et semble encourager la pratique de ses vertus.

Messieurs, la peinture de ces temps éloignés n'a pas,

comme la statuaire, le fini des détails et le perfectionnement des formes : il s'en faut de beaucoup; mais elle peut le lui disputer, si nous en jugeons d'après la composition qu'ici je puis analyser à peine, par le sentiment et l'entente des convenances locales et personnelles. C'est un mérite dû, il faut le reconnaître, à la foi qui animait le ciseau du sculpteur et le pinceau du peintre. Nos artistes modernes peuvent, sous ce rapport, venir ici chercher une leçon de plus; ils peuvent étudier aussi cette forme svelte, élancée de la taille humaine, type significatif du genre gothique, spiritualisant jusqu'à la matière, et portant vers le ciel ses belles conceptions architectoniques, comme il tend à y fixer l'âme régénérée du roi de la création. Mais le triomphe de l'art qui décorait nos églises au siècle de saint Louis et de saint Thomas d'Aquin est surtout dans l'harmonie qu'il sait jeter sur l'ensemble de ses ornementations. Ici encore, nous en avons un exemple tout luxuriant des plus charmantes richesses : ce sont des motifs variés à l'infini, parant les tableaux des fenêtres, les trumeaux qui les séparent, les surfaces des murs, et se mariant sans blesser les moindres susceptibilités du regard avec les scènes ou les personnages qui les entourent; puis des chapiteaux, des archivoltes, des moulures courantes, des intrados, tous revêtus d'attributs divers empruntés à l'hagiographie, à la zoologie symbolique, aux fantastiques imaginations des légendaires. Ce qu'il ne faut pas perdre de vue surtout, en face de ces représentations aujourd'hui si singulières en apparence, c'est le sens profondément catholique qu'elles eurent toujours, qu'elles conservent encore, et qu'elles dévoileront toujours plus clairement, à mesure qu'on avancera dans les sérieuses études du

moyen âge. Voyez-vous, par exemple, ces chapiteaux des grosses colonnes formant le péristyle du sanctuaire? Que signifient ces hommes dont les mains rapprochent ou cherchent à écarter forcément de leurs oreilles ces deux animaux au milieu desquels ils sont placés, et dont l'un semble glisser dans son ouïe un souffle qu'on n'interprète guère, pendant que l'autre passe et repasse doucement sur ses pieds une langue qui ne se fatigue pas? C'est, hélas! ce qui nous arrive souvent, à nous tous tant que nous sommes. Le démon de l'orgueil, de la convoitise, de mille autres mauvaises passions, s'insinuera près de vous; il vous parlera un langage séduisant; il ira jusqu'à s'abaisser par la flatterie, il vous léchera les pieds, comme on l'a dit du flatteur hypocrite, et vous le repousserez ou l'admettrez, secondé par votre libre arbitre, pour votre désolation ou pour votre bonheur. Tels sont, en m'arrêtant à un seul, les enseignements que l'Eglise offrait à ses enfants dans ces moralités de pierre, dans ces tableaux illustrés de mille couleurs...

D'autres fois on rencontre des faits historiques, des pages où s'écrivirent les noms et la mémoire d'immortels bienfaiteurs, sous les riches teintes de l'or, du vermillon ou de l'azur. C'est de la sorte que furent placées, sur les fûts de ces colonnes couronnées de feuillages ou de légendes, les fleurs de lis, grêles et allongées, du temps de Charles V et de Charles VI, peut-être celles de Jean de France, duc de Berry et comte de Poitiers, dont l'écu figure, ainsi décoré, à quelques pas de là, sur les plus belles verrières. C'est ainsi que se sont reproduits les pals de gueules et de vair des Marconnay et d'autres encore que j'aurai à expliquer ailleurs. Tout cela devait être gardé soigneusement et l'a été. Les esprits

éclairés comprennent de reste quel prix il fallait attacher à ces vestiges précieux, échappés aux naufrages des années, et retraçant en caractères authentiques des bienfaits qui, peut-être, ne se retrouveront jamais sur le papier... L'art, Messieurs, est essentiellement conservateur. Il manquerait à sa mission s'il trahissait l'histoire en laissant mourir de saints exemples et d'utiles vérités. Au-dessus de l'esprit de parti et des mesquines et passagères considérations qui le défrayent, plaçons toujours bien haut les nobles sentiments, l'amour du vrai, la justice, la reconnaissance. Cette gloire si pure laisse toujours quelque chose d'elle-même à qui la courtise et la sert.

Si je ne me trompe, Messieurs, si je n'écoute pas trop la joie que j'ai eue de contribuer pour ma faible part à doter de nouveau l'un des plus illustres temples de notre grand diocèse d'une des plus riches parures qu'il pût regretter, cette restauration restera, grâce au pinceau habile de M. Honoré Hivonnait, qui nous l'a faite avec tant d'intelligence et de vérité;... elle restera comme l'un des plus mémorables travaux qu'ait patronnés notre Société des Antiquaires. Je le dis à sa gloire : c'est une œuvre d'art en même temps et de piété. Pour elle, d'ailleurs, l'archéologie ne s'est jamais séparée de la religion; entre ses mains l'une s'est mise toujours au service de l'autre, de la même manière que chez nos aïeux, à ces époques lointaines que nous interrogeons dans nos études, la philosophie (qui en a trop rappelé aujourd'hui) se faisait la *servante* de la science de Dieu, *ancilla theologiæ*. Voilà pourquoi nous ne comprendrions jamais, quelque profond que soit en nous l'amour de l'art antique et de ses intéressantes traditions, nous ne comprendrions ja-

mais le système d'une école trop absolue qui recommanderait de ne toucher, en quoi que ce soit, aux peintures inopinément retrouvées dans nos églises. Nous admettons cette règle partout ailleurs; mais nous n'accorderons pas facilement qu'il faille transformer une église en un musée inintelligible à la foule, en une sorte de lieu profane où l'on viendra, à toute heure, et trop souvent sans respect du Dieu qui l'habite, s'extasier sur des figures incomplètes, sur des membres mutilés, sur les débris de scènes incohérentes, à l'usage, tout au plus, des savants du monde et des touristes de bon ton. Le catholicisme veut autre chose. Il a fait servir les arts inspirés par lui, dans leurs plus rares chefs-d'œuvre, à la gloire du Seigneur, à l'instruction des ignorants, à la consolation de ses pauvres, aux immortelles espérances de tous : il a donc représenté, comme dans un livre ouvert, les grandes actions de ses saints offertes en exemples à leurs imitateurs. Et que liraient donc les humbles paroissiens de Sainte-Radégonde sur des murs salis à leurs yeux de couleurs ternies, où des couches inégales de poussière laisseraient percer plus ou moins quelques lambeaux de personnages ou de vêtements? En vain l'archéologue s'extasierait justement sur les caractères distinctifs d'une période artistique; nos pauvres gens, eux, n'y verraient que du rouge, du jaune, du *bleu* surtout...; ils ne s'en retourneraient de la maison de prières ni plus édifiés ni plus instruits... Que dis-je? ils se demanderaient avec raison pourquoi M. le curé la souffre si sale, et le condamneraient par une sorte d'instinct qui vaudrait mieux que notre vaine science...

Mais heureusement personne n'a le droit de formuler ce reproche; le digne ecclésiastique placé à la tête de

cette importante paroisse a compris tout ce qu'avait de beau la mission que lui donnait en cela son ministère. C'est lui dont le zèle a pleinement adopté nos pensées, a stimulé de pieuses aumônes, et a rendu à sainte Radégonde la gloire de son antique et vénérée habitation.

La question est donc tout entière dans le soin qu'il faut prendre de ces précieux spécimens, et, sur ce point, tout le monde peut tomber d'accord. N'y touchez qu'avec prudence, comme à une fleur délicate dont vous ne connaîtriez encore ni la nature, ni les habitudes, ni les besoins; aidez-vous des lumières qui vous environnent; étudiez les exigences du sujet; n'employez que d'habiles artistes; n'usez que des plus sûrs procédés de l'art. Ainsi avons-nous fait. L'examen le plus attentif a précédé la mise en œuvre; des conseils ont été demandés et suivis; un peintre de talent a parfaitement observé nos indications, et s'y est appliqué avec un zèle que je me plais à reconnaître, et dont j'aime à le remercier. Quant aux procédés, le temps se chargera de justifier les nôtres.

Telle est, Messieurs, en raccourci, l'histoire de nos peintures murales. C'est un abrégé auquel vous pourrez avoir trouvé ses longueurs... Pordonnez-les-moi. Je vous remercie de votre attention, et je me hâte de vous dédommager en donnant la parole à M. le secrétaire pour le compte rendu de nos travaux.

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'ANNÉE 1849,

Par M. LECOINTRE-DUPONT, Secrétaire.

MESSIEURS,

Chez les nations vieilles comme la nôtre, le passé avec ses usages, ses mœurs, ses idées, ses institutions, exerce nécessairement une influence immense sur le présent, sur l'avenir. Notre patrie est parée de monuments élevés par les mains de nos pères, et qui nous révèlent leur esprit; les principes qui dominent aujourd'hui, ceux même qui paraissent appartenir le plus intimement à notre époque, dérivent d'idées conçues et propagées dans les siècles antérieurs; notre régime actuel n'est que la conséquence des modifications successives qu'a éprouvées la société, et sur ses fondements rajeunis l'édifice social ne se compose guère encore que d'éléments légués par nos aïeux.

Les études qui ont pour objet l'histoire de l'esprit humain ont donc une haute portée morale, et la conservation des monuments de cette histoire est du plus puissant intérêt pour le pays. Aussi, Messieurs, le besoin d'explorer leur passé et d'en conserver les traces est-il commun à tous les peuples d'une civilisation avancée. Ce besoin se manifeste avec d'autant plus de vivacité que les événements politiques modifient plus rapidement et plus profondément l'ordre social; et les bouleversements

mêmes des soixante dernières années ont puissamment contribué à développer en France le goût des recherches historiques.

De là, Messieurs, ces nombreuses associations qui se sont formées parmi des hommes d'intelligence et de cœur pour conserver et explorer l'héritage immense du passé, et qui chaque jour s'étendent davantage.

De là cette sympathie toujours croissante pour les travaux archéologiques de la part de tous les pouvoirs publics, sympathie dont vous trouvez aujourd'hui même de nouveaux témoignages et dans la présence du premier magistrat du département et dans la visite d'un prélat vénéré, devenu désormais un des membres de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

De là encore cette action puissante des idées propagées par les amis de l'archéologie; ce respect du peuple pour les monuments du passé, jadis objets de ses colères; ce commencement de justice pour tout ce qui fut bon, grand, honnête, utile, généreux autrefois sous les différents régimes; de là cet heureux rapprochement entre des hommes attachés à des partis naguères encore ennemis, rapprochement dû à une étude plus réfléchie et à une plus saine appréciation des événements et des personnages de l'histoire; et je pourrais ajouter : de là ce retour général vers les modes, les formes, les habitudes du passé, si ce retour ne se traduisait trop souvent en exagérations et en parodies ridicules.

Oui, Messieurs, vos études sont entourées d'une faveur générale, et dans l'année qui finit vous en avez obtenu de bien nombreux témoignages.

M. le ministre de l'instruction publique a voulu encourager vos publications par une allocation de trois

cents francs, et aux nombreux ouvrages dépendant des collections qu'il vous avait précédemment données il vient d'ajouter encore, par une décision du 13 de ce mois, le catalogue général des manuscrits des bibliothèques et des archives des départements.

M. le ministre de l'intérieur, sur la demande qui lui en a été présentée par notre confrère, M. Bourbeau, s'est empressé d'enrichir vos collections de douze magnifiques médailles historiques, et par de généreuses allocations il a assuré la restauration complète de plusieurs des monuments que vous lui aviez recommandés.

M. le préfet a voulu prendre place parmi les membres titulaires de la Société, et son concours actif et bienveillant ne vous a jamais fait faute dans les nombreuses circonstances où votre président a cru devoir le réclamer.

M. le maire (qu'il en reçoive ici nos remercîments) a mis à notre disposition cette belle salle de séances et ses annexes, jusqu'au moment où une faculté nouvelle complétera enfin pour nous l'enseignement supérieur, et il a confié à vos soins le musée naissant de la ville.

M. l'ingénieur en chef du chemin de fer a accueilli les observations que vous aviez présentées contre le projet de destruction de la tour de la poudrière. Grâce à ces observations, grâce à l'appui que leur a donné M. Compaing, qui depuis lors est devenu votre collègue, cette jolie tour du XVe siècle continuera d'orner l'entrée de notre vieille cité.

Ces encouragements, Messieurs, vous ont trouvés reconnaissants. Vous avez tenu à honneur de vous en montrer dignes de plus en plus; aussi, bien facile est la tâche de votre secrétaire, quand il vient vous rendre

compte des travaux auxquels vous les devez. Ces travaux se rapportent à la géographie historique, à l'histoire proprement dite, à la conservation et à l'étude des monuments, enfin à l'art héraldique et à la numismatique.

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE.

Sous ce titre viennent se ranger trois mémoires dus à la plume de M. de Matty de la Tour. Dans le premier, notre laborieux collègue a rattaché avec bonheur à la voie romaine d'Autun à Bourbon-l'Archambault, tracée sur la carte de Peutinger, un pont antique récemment découvert entre Diou et Gilly, et il a saisi l'occasion de cette découverte pour émettre des doutes sur l'emplacement, à Toulon-sur-Arroux, d'une station désignée au manuscrit de la carte sous le nom de *Ticlonno*, et non de *Tielonno*, comme ont lu les géographes qui ont adopté Toulon.

L'objet du second mémoire de M. de Matty est la direction de la voie indiquée, dans la table Théodosienne, comme allant de la capitale de l'Anjou à celle du pays des Redones, ou mieux, en employant les noms romains, de *Juliomagus* à *Condate*. Les emplacements des stations de cette voie, *Sipia* et *Combaristum*, sont-ils, comme l'ont pensé Danville et tous les géographes modernes après lui, les bourgs actuels de *Viseiche* et de *Combrée?* Telle n'est pas l'opinion de notre savant collègue. L'étude comparative du réseau des voies remaines de nos provinces de l'Ouest, au nord de la Loire, l'a amené à rejeter les conjectures de Danville, basées, il est vrai, sur des analogies de nom bien frappantes, mais démenties et par les distances données dans la

table Théodosienne, et par l'absence de tous vestiges d'une grande voie dans la direction de ces localités. M. de Matty propose une nouvelle ligne par Candé, qui serait *Combaristum*, Châteaubriant et Teillé, jusqu'à la limite des communes de Brin et de Meissac, où les ruines d'un ancien édifice marqueraient, d'après lui, l'emplacement de la station *Sipia* et le lieu de l'embranchement de la voie de la capitale de l'Anjou à Rennes, avec celle de Rennes à Nantes.

Enfin, dans son troisième mémoire, dont vous n'avez encore entendu que quelques fragments, M. de Matty examine la question de savoir si la capitale de l'Anjou a toujours existé sur l'emplacement de la ville d'Angers actuelle. Les textes de quelques vieux historiens, la convergence des voies romaines, les découvertes de débris antiques sur les bords de la Maine et de la Loire, ont fait naître chez notre collègue une conviction profonde : c'est que la capitale de l'Anjou a eu trois emplacements successifs, à Andar (*Oppidum Andium*), sous l'autonomie gauloise; à Empiré (*Juliomagus*), sous la domination romaine, avant les invasions des barbares; à Angers enfin (*Andegavi*), depuis l'établissement des cités chrétiennes.

Il ne nous appartient pas, Messieurs, de juger les théories de notre zélé collègue. Ses recherches ont porté jusqu'à présent sur des localités étrangères au ressort de notre Société, étrangères, par conséquent, au rayon spécial de nos études. Nous devons nous borner à louer les patientes recherches qu'annoncent les travaux de M. de Matty, à admirer le soin apporté à la confection des belles cartes qui les accompagnent; enfin, à émettre l'espoir que nos voies romaines, comprises entre la

Loire et la Dordogne, feront désormais l'objet des savantes explorations d'un confrère qui, dès son arrivée parmi nous, s'est placé aux premiers rangs parmi les travailleurs de la Société.

Sous le titre modeste de mémoire sur le *Grand-Gauthier*, ou livre des fiefs du Poitou, M. Rédet a commencé un travail qui tient tout à la fois et à la géographie historique et à l'histoire proprement dite. Son objet, en effet, est de nous faire connaître, avec l'état de la féodalité en Poitou au commencement du xv[e] siècle, les chefs-lieux et les circonscriptions de toutes les maisons féodales de notre province sous l'avant-dernier de nos comtes apanagistes, Jean, duc de Berry. Dire que ce travail est le fruit de dix années d'études, et d'études consciencieuses, comme celles que fait toujours M. Rédet, c'est le seul éloge que je me permettrai aujourd'hui.

HISTOIRE.

M. Rédet embrasse dans son travail l'histoire de toute notre province, en l'envisageant seulement sous une de ses faces et à une époque déterminée. M. Faye, au contraire, s'est attaché à une seule localité, dont il a tracé l'histoire aussi complète que possible, sous tous les points de vue et pour toutes les époques jusqu'à la révolution de 1789. Ses notes sur la ville de Civray, que vous venez de publier dans votre dernier bulletin, font successivement passer sous nos yeux le vieux château et ses seigneurs, l'église à la riche façade byzantine, ses confréries et ses pasteurs, la ville avec ses rares monuments, ses institutions quelque peu singulières, ses vicissitudes et ses célébrités, la sénéchaussée enfin et

les juridictions diverses avec leurs magistrats. Vous seuls, Messieurs, qui êtes initiés aux difficultés des études historiques, vous seuls pouvez comprendre que de veilles, que de longues et patientes recherches a dû coûter à M. Faye un pareil travail sur une localité restée jusqu'à lui dans un oubli presque complet.

Dans un mémoire qu'il nous avait présenté en 1847, M. Faye avait discuté la question de savoir si les évêques du nom d'Isembert qui ont occupé le siége de Poitiers se rattachaient, suivant l'opinion de Besly, à la famille des seigneurs de Chatellaillon, et, après avoir établi, les chartes à la main, la filiation de ces seigneurs et celle de ces évêques, il avait conclu en disant que rien ne justifiait leur parenté. Un des nouveaux membres de la Société, M. l'abbé Chollet, a, dans une dissertation remarquable d'érudition et de style, attaqué ces conclusions. Toutefois ce procès historique, soutenu avec des armes courtoises entre deux adversaires dignes l'un de l'autre, n'est pas encore vidé. M. Chollet a redemandé son manuscrit pour corroborer ses preuves, et M. Faye, de son côté, a réuni, pour défendre sa thèse, de nombreux arguments.

Un sujet plus restreint encore que l'histoire d'une seule ville, d'une seule famille, la biographie d'un individu isolé, a occupé M. Meyer. Je ne dirai rien à nos auditeurs de sa notice sur un de nos vieux poëtes poitevins, Pierre Blanchet, puisque notre confrère va renouveler pour eux, dans cette séance, le plaisir que m'a fait éprouver le récit des faits et gestes de l'Avocat patelin et de son facétieux auteur.

MONUMENTS.

Mais l'antiquaire ne lit pas seulement dans les vieux parchemins des archives et dans les livres poudreux des bibliothèques. Tous les ouvrages de l'homme, et notamment les monuments de l'architecture et des arts, les œuvres de la peinture et de la sculpture, les caractères et les figures tracés sur la pierre et le bronze, sont pour lui autant de pages d'histoire, autant de traces vivantes de la marche de l'esprit humain à travers les siècles. Aussi, Messieurs, la conservation et la restauration des monuments et des objets d'art, leur étude et leur description, ont surtout occupé la Société et sont devenues son œuvre de prédilection.

Grâce à la générosité du gouvernement, provoquée par votre initiative, la belle façade du palais historique où fut proclamée la royauté de Charles le Victorieux, alors que l'Anglais trônait dans Paris, a été, il y a deux ans, dégagée des ignobles constructions qui la masquaient. Pour compléter l'œuvre commencée, il faudrait harmoniser quelques constructions modernes avec le style général du palais, restaurer des parties dégradées, ouvrir, s'il est possible, une entrée au monument sur la nouvelle place, clore cette place, l'orner, l'utiliser enfin pour le bien-être et l'agrément de nos magistrats. Vous avez réclamé avec instance du gouvernement une nouvelle allocation sur le fonds destiné à l'entretien des bâtiments des cours d'appel. Vous avez fait davantage, car vous avez voulu soumettre vous-mêmes au ministre des plans, des dessins et des devis pour cette utile restauration. Une commission composée de MM. de Matty

de la Tour, Pilotelle, Ménard, Foucart, Villain et Bussière, a été chargée par vous de les dresser. Après plusieurs projets présentés par MM. de Matty et Ménard, après une vive discussion à laquelle toute la Société a pris part, le rapport de la commission, présenté par M. Bussière, a été adopté par vous et adressé à M. le ministre de l'intérieur. La réduction du crédit habituel au budget de 1849 n'a pas permis de faire droit, cette année, à vos demandes; mais le gouvernement a chargé un de ses architectes, M. Mérindol, d'examiner toutes les questions qui ont trait à la restauration du Palais. Une heureuse solution ne saurait se faire attendre bien longtemps.

Depuis 1846, la Société n'avait cessé de protester contre l'enlèvement des statues tumulaires des Plantagenets, transportées de l'église de Fontevrault dans le musée de Versailles. Sa persévérance a été récompensée par le succès; et le gouvernement vient de faire restituer ces tombes royales au monument qui recouvrait les cendres des plus puissants souverains de l'Aquitaine et de l'Anjou.

M. le président de la Société et M. l'inspecteur des monuments historiques du département n'ont, de leur côté, négligé aucune occasion de faire valoir les titres de nos monuments à tout l'intérêt du gouvernement et des administrations locales: Notre-Dame, Saint-Hilaire, Sainte-Radégonde de Poitiers, le temple Saint-Jean, Saint-Pierre et Notre-Dame de Chauvigny, la tour de Charroux, les églises de Saint-Savin, de Civray et de Nouaillé, ont été chaudement recommandés. Ces recommandations n'ont pas été vaines. Sur l'avis de la commission des monuments historiques, M. le ministre de l'intérieur vient

d'allouer les fonds nécessaires pour compléter, en 1850, les restaurations de Saint-Nicolas de Civray, de Saint-Pierre de Chauvigny, de la tour de Charroux. Des allocations pour les églises de Notre-Dame et de Saint-Hilaire sont inscrites au budget de la ville de Poitiers, et assurent à ces édifices des secours plus considérables de la part du gouvernement. Quant à Notre-Dame de Chauvigny, la bienveillante protection de M. le Préfet de la Vienne est acquise à ce précieux monument, si digne de tout son intérêt. Cette protection puissante et éclairée saura bien l'arracher à la ruine qui le menace.

Mais j'oublie, Messieurs, qu'il ne m'appartient pas de vous parler en détail des restaurations de nos monuments. Celui dont le zèle a le plus contribué à obtenir en leur faveur les secours du gouvernement, dont la science et le goût ont si souvent suppléé à la présence de l'habile architecte chargé de la direction des travaux, M. de Chergé va prendre la parole après votre secrétaire, et bien mieux que lui il saura vous dire ce qui a été fait, ce qui reste encore à faire pour nos principaux monuments. Seulement il ne vous dira pas combien de soins, de veilles, combien de démarches, de diplomatie même lui ont coûtés ses fonctions, toutes de dévoûment et de zèle, d'inspecteur des édifices historiques; quelle volumineuse correspondance il n'a cessé d'entretenir avec M. le ministre de l'intérieur, avec la commission et l'inspecteur général des monuments historiques, avec les diverses administrations civiles et religieuses, avec les architectes et les entrepreneurs, avec nombre de membres de notre Société. Qu'il soit permis à celui qui en a le secret de le révéler ici, et d'exprimer, en votre nom, à M. de Chergé et aux fonctionnaires qui ont secondé

ses efforts, toute la reconnaissance de la Société. Grâce à lui, grâce à eux, les monuments du département de la Vienne obtiennent chaque année, pour leur restauration, le vingtième de la somme totale mise à la disposition du ministre pour les monuments de la France entière. 250,000 fr. ont déjà été employés depuis dix années, sur les fonds de l'Etat, à assurer pour des siècles la conservation de ces édifices; 25,000 fr. sont alloués déjà pour les travaux de la campagne prochaine, et des devis montant à 55,000 fr. sont soumis à l'administration supérieure.

Mais il ne suffit pas de conserver aux monuments l'existence; il faut aussi leur restituer, quand ils l'ont perdue, une ornementation en harmonie avec leur architecture et surtout avec leur destination. C'est ce qu'a parfaitement senti M. le curé de Sainte-Radégonde, et il a été entouré des conseils de votre président et de plusieurs d'entre vous. L'existence d'anciennes peintures à la voûte du sanctuaire avait été signalée il y a quelques années; on les a fait revivre : l'autel avait été élevé au milieu de la nef, en avant de l'entrée de la crypte; il a été reporté à sa place primitive, au-dessus des restes vénérés de la sainte : une boiserie du dix-septième siècle masquait la colonnade du sanctuaire; elle a disparu, et son enlèvement a rendu à l'intérieur du vieux temple le caractère de grandeur et d'antiquité qu'il avait perdu depuis deux siècles.

Ces heureux résultats des travaux entrepris à Sainte-Radégonde étaient assurés d'avance; mais ce que vous ne pouviez espérer, c'était la rencontre d'inscriptions du XI[e] siècle masquées depuis deux cents ans par la boiserie du chœur et le piédestal d'une statue. Ces deux inscrip-

tions, qui se complètent l'une par l'autre, ont un puissant intérêt. Elles relatent, en effet, la découverte des reliques de la sainte reine, en 1012, par l'abbesse Béliarde, du temps du roi Robert et du duc Guillaume, et sous l'épiscopat de Gislebert. Dans deux notices qu'il vous a lues, M. l'abbé Auber a expliqué avec bonheur les difficultés que présente l'interprétation de ces deux monuments épigraphiques, dont malheureusement le second est incomplet; et il a rattaché au fait révélé par ces inscriptions d'autres faits historiques pour en tirer des conjectures si fortes, qu'elles ont déjà presque l'autorité de la certitude.

Une autre inscription, plus vieille encore que celle de Sainte-Radégonde, la pierre tumulaire d'Adado, épouse de Ranulfe, peut-être du premier de nos comtes de ce nom, a été recueillie près des murs de Saint-Hilaire et déposée dans votre musée par M. l'abbé Auber, qui en a fait l'objet d'une courte notice. Deux autres monuments épigraphiques sont aussi entrés dans votre musée par le don généreux de feu M. Deloynes, et leur texte, consigné dans un rapport de M. Eugène Lecointre sur des fouilles à peu près infructueuses que vous avez fait opérer dans l'ancienne église des Cordeliers, figure au second de vos bulletins de l'année.

Notre épigraphie poitevine ne s'est pas seule augmentée. Le Recueil des inscriptions du Limousin, auquel notre savant confrère, M. l'abbé Texier, travaille depuis longues années, s'est encore enrichi de plusieurs *titres* nouveaux; et la rédaction du texte qui doit, dans vos Mémoires, accompagner leurs dessins en partie achevés, n'attend plus que la dernière main de l'auteur. Plusieurs cahiers prêts pour l'impression vous ont déjà été livrés,

et tout nous fait espérer que ce grand et beau travail pourra figurer enfin dans vos Mémoires de 1850.

Un curieux monument de peinture et d'épigraphie tout ensemble s'est trouvé sous le badigeon de la jolie église de Notre-Dame de Chauvigny. Dégagé des couches qui le recouvraient par les soins de votre président et de votre confrère, M. l'abbé Dubost, dessiné avec une scrupuleuse exactitude par ce dernier, il a fait l'objet d'une très-intéressante notice de M. l'abbé Auber, dont la science a su, malgré des difficultés réelles, expliquer les nombreuses figures qui marchent à la suite de l'Homme-Dieu, en portant après lui le lourd et inévitable fardeau de la croix.

Ces nombreux travaux de détail n'ont pu détourner M. l'abbé Auber de son œuvre capitale. L'Histoire de la cathédrale de Poitiers est maintenant achevée; vous en avez déjà reçu la première partie; sous peu de jours la seconde vous sera livrée par l'imprimeur, et vous pourrez reconnaître toute la vérité des éloges que mes prédécesseurs donnaient à cet immense travail, qu'ils ne connaissaient encore que par des lectures fugitives. Les derniers chapitres que M. l'abbé Auber vous a lus cette année vous ont montré l'état de notre cathédrale avant les ravages des protestants, et vous ont fait suivre ses vicissitudes depuis la dévastation de 1562 jusqu'à nos jours. Dans ce volumineux travail, M. l'abbé Auber a été constamment inspiré par la sainte majesté du monument, par son amour filial pour cette église mère de Poitiers dont il a le bonheur d'être un des pieux ministres. Aussi combien sa gloire et sa beauté lui sont chères! Avec quelle vigueur il flagelle les peintres sur marbre et les malencontreux auteurs d'additions plus ou moins dispa-

rates! Nous aussi, nous sommes antiquaires, Messieurs, et cependant, faut-il l'avouer, nous nous sommes pris à plaindre les coupables et à regretter de n'avoir pu prévenir le châtiment.

Quoi qu'il en soit, Messieurs, l'ouvrage de M. l'abbé Auber, avec les nombreuses lithographies qui l'accompagnent, et dont plusieurs reproduisent de beaux dessins de nos confrères MM. Godineau et Dupré, restera comme le travail le plus important qu'ait encore publié la Société, et les deux volumes de Mémoires que vous lui avez consacrés attesteront tout le prix qu'ont à vos yeux notre belle cathédrale et les savantes recherches dont elle a été l'objet.

NUMISMATIQUE ET ART HÉRALDIQUE

Un des membres non résidants les plus studieux de la Société, M. Anatole Barthélemy, de Saint-Brieuc, vous avait adressé une remarquable lettre sur les armoiries et les monnaies des anciens comtes de Goëllo et de Penthièvre, cadets de la maison de Bretagne. Si vous n'eussiez su déjà combien la science des armoiries peut devenir utile, soit pour déterminer la date de certains monuments, soit pour résoudre de graves difficultés historiques, les heureuses applications qu'en a faites M. Barthélemy vous l'auraient révélé. Ainsi, grâce à quatre écussons peints sur la maîtresse vitre de Notre-Dame de la Cour, près Saint-Brieuc, a-t-il découvert les noms des donateurs, et circonscrit entre 1450 et 1460 la pose de cette belle verrière! Ainsi, en retrouvant sur l'écu d'Alain Ier un pommier chargé de ses fruits, a-t-il pu établir que le fief d'Avaugour appartenait déjà, au

temps de ce seigneur, à la maison de Penthièvre; car le pommier et les pommes sont des armes parlantes, *aval gor*, signifiant en breton *pomme sauvage*.

M. Barthélemy n'a pas été moins heureux dans l'étymologie qu'il a donnée du nom de Penthièvre, étymologie si longtemps cherchée par ses prédécesseurs. Il a rencontré, en effet, dans une charte inédite de 1144, la plus ancienne forme de ce nom, que l'on ne rencontre guère avant le XIIIe siècle. Cette forme est *Pentaver*, *Pentavro*; or, en breton, les mots *pen* et *taven* signifient *chef des côtes de la mer*, et les possessions des sires de Penthièvre, comprenant les diocèses de Saint-Brieuc et de Tréguier et partie de celui de Saint-Malo, longeaient effectivement le littoral.

Malheureusement, Messieurs, les recherches de M. Barthélemy sont, comme celles de M. de Matty de la Tour, étrangères au territoire que vous vous êtes proposé d'explorer, et vous avez été forcés, quoiqu'à regret, de les laisser en dehors de vos publications [1], par les motifs qui vous avaient empêché d'accueillir des observations tout à fait neuves que M. le docteur Allonneau vous avait promises sur les monuments de Carnac.

Vous avez pu, au contraire, donner place dans vos bulletins à une courte notice de M. Avril de la Vergnée sur une monnaie inédite de Charles, duc d'Aquitaine, frappée à la Rochelle. Cette notice avait pour nous un intérêt tout local, en nous révélant les marques secrètes des deux derniers ateliers monétaires du duché d'Aquitaine, en nous montrant le système tournois en usage

[1] La lettre de M. Barthélemy vient d'être publiée dans la *Revue Archéologique*.

dans cette province concurremment avec le système monétaire que les rois d'Angleterre y avaient introduit.

Votre secrétaire vous a enfin payé son tribut par quelques recherches sur de curieuses monnaies rapportées de l'Orient par M. le docteur Villain, qui vous les a offertes, et aussi par une notice sur les billets de confiance qui furent émis dans notre province en 1791 et 1792. Cette page de l'histoire financière de notre première révolution a peut-être quelque intérêt d'actualité.

Si je mentionne maintenant les rapports qui vous ont été présentés sur divers ouvrages par M. Ménard, j'aurai épuisé la liste des lectures entendues par la Société dans ses séances de l'année.

Dans un autre ordre de travaux, que la Société regrette de voir maintenant trop négligé, MM. Godineau de la Bretonnerie se sont acquis des droits à la reconnaissance de tous les amis de nos vieux monuments. Les plans et dessins de Notre-Dame de Poitiers, de Notre-Dame de Lusignan, relevés avec une si scrupuleuse exactitude, avec une entente si parfaite de l'architecture du moyen âge, sont des éléments précieux pour la restauration complète de ces églises. Quant aux magnifiques dessins des fresques et des détails du temple Saint-Jean, que ces messieurs vous ont offerts, ils sont en ce moment sous vos yeux, et tout éloge serait superflu auprès de ces preuves éclatantes du zèle et du talent de nos collègues.

C'est aussi au crayon de M. Godineau aîné que sont dus les dessins du monument funéraire qui doit recouvrir la tombe du brave et infortuné capitaine de Mangin, dessins qui avaient été demandés à votre président par M. le maire de Sillars, au nom de tous les admirateurs

du courage de cette noble victime de nos malheureuses dissensions.

Tels ont été, Messieurs, vos travaux de 1849. L'année 1850 ne sera pas moins féconde. Les douze nouveaux membres que la Société a reçus dans son sein lui apporteront le concours de leur activité, de leur science, de leur talent. Déjà la Société peut s'enorgueillir des succès scientifiques du plus jeune de ses correspondants. A peine sorti des cours de l'école des chartes, M. Léopold Delisle, formé à l'école de notre vénérable confrère, M. de Gerville, a vu ses premiers travaux couronnés par l'Institut.

Mais si de nouveaux travailleurs assurent l'avenir de la Société, que de vides se sont faits dans son sein ! Les tempêtes politiques ont dispersé bien des membres, et la mort, plus cruelle que de coutume, a frappé dans nos rangs des coups multipliés.

Il n'est plus, le laborieux auteur des suites de Buffon, qui présidait en 1846 votre séance publique. L'exploration de la nature n'avait pu suffire à l'étonnante activité de M. Lesson. Après avoir conquis par d'immenses travaux sur l'histoire naturelle le titre de correspondant de l'Institut, il s'était livré avec une égale ardeur à l'étude des ouvrages de l'homme. Il avait décrit la plupart des monuments de la Saintonge et de l'Aunis, et il avait détaché de ses nombreux mémoires sur les antiquités de ces provinces quelques notices pour vos publications, et nombre de beaux dessins pour vos recueils.

Ils ne sont plus également, ni M. Godin, ce type des magistrats probes et austères, qui, dans son amour pour la science, avait voulu appartenir à notre Société dès

son origine, et avait plus d'une fois augmenté ses collections; ni M. le colonel d'état-major Saint-Hypolite, qui, venu parmi nous, en 1841, pour diriger les travaux de la carte militaire de la France, n'avait cessé depuis lors de prendre une part active à nos travaux, et avait enrichi nos Mémoires de si excellentes notices sur les monuments celtiques de Château-Larcher, les anciennes enceintes d'Avaricum, et les quatre grandes batailles livrées en Poitou, qui eurent tant d'influence sur les destinées de la France.

Nos regards cherchent aussi vainement dans cette enceinte M. l'abbé Dubois, ce zélé confrère que nous avions coutume de voir si assidu à ces réunions annuelles. La Société lui devait les tables de deux volumes des recueils de D. Fonteneau, plusieurs rapports insérés dans les bulletins, et d'importants travaux commencés sur l'abbaye de Nouaillé et sur les poëtes latins du Poitou, travaux malheureusement demeurés incomplets.

Enfin, Messieurs, Dieu, qui tenait en réserve un autre trésor pour l'Eglise de Poitiers, a couronné les vertus de ce pontife au cœur si bon et si affectueux, qui aimait tant vos études, *ces études qui*, selon ses propres expressions, *s'élèvent par delà les monuments et remuent l'intelligence et la pensée dans un grand intérêt de moralité*[1]. Jaloux de la beauté de la maison du Seigneur, Mgr Guitton voulait que tout, dans son ornementation, s'harmonisât avec son architecture, et il daignait consulter sur les

[1] *V.* séances générales de la Société Française pour la conservation des monuments, tenues à Poitiers en 1843.

réparations de toutes les églises de son diocèse une commission qu'il avait choisie parmi vous.

Nous garderons avec soin, Messieurs, ces mémoires chéries; car si le culte des souvenirs, auquel se sont voués les antiquaires, devait périr partout ailleurs, il conserverait toujours un dernier sanctuaire dans le sein de notre Société.

DISCOURS

PRONONCÉ A LA SÉANCE PUBLIQUE DU 26 DÉCEMBRE 1849,

Par Mgr **PIE**, Évêque de Poitiers.

MESSIEURS,

Je savais, en venant dans ce grand diocèse, que sur cette terre antique je trouverais des hommes voués à l'étude, à l'admiration, à l'amour, au culte de l'antiquité. Je le savais, et, m'est-il permis de vous le confier, je prévoyais que cette Société de savants, à qui la Providence a laissé assez de loisirs pour leur permettre de se livrer à de si intéressantes investigations, réveillerait en moi un sentiment douloureux, un sentiment mêlé d'envie et de regret. Oui, Messieurs, en votre présence, en présence de vos travaux, de vos écrits, je sens s'appesantir plus douloureusement sur moi ce sublime, mais accablant ministère de l'épiscopat, qui condamne à faire de soi et de sa vie un holocauste absolu, qui interdit à l'esprit comme aux pieds de se porter désormais où ils veulent.

Naguère encore, Messieurs, j'étais libre comme vous l'êtes, et je donnais à mes travaux et à mes instants, aussi bien qu'à mes pas, la direction que je voulais : *Cingebas te et ambulabas ubi volebas.* Mais désormais l'itinéraire de ma pensée, comme celui de mes courses diocésaines, est tracé par le devoir, et il me mènera souvent

là où mon choix, ma nature ne m'eussent pas conduit. Je ne puis me le dissimuler, Dieu m'a imposé une vie où les obligations sont si multipliées, qu'il ne reste plus place même aux goûts les plus légitimes, aux études les plus chères et les plus saintes. Je dis les plus saintes : car cela est incontestable, Messieurs; Jésus-Christ, depuis dix-huit siècles, a si bien pris possession de la terre, et surtout de la France, qui est son royaume, son empire, que les moindres débris qui s'y rencontrent parlent toujours de lui, sont frappés à son empreinte, à son effigie. Çà et là, sans doute, l'antiquaire exhume encore quelques souvenirs des temps païens; et généralement ils offrent un contraste qui les fait tourner eux-mêmes à la gloire du christianisme. Mais presque toujours les monuments qui attirent votre attention sont les œuvres de la foi catholique : l'archéologie, Messieurs, c'est de la théologie encore, et les richesses de vos musées sont à peu près exclusivement des médailles du millésime chrétien.

Ainsi vos études sont saintes dans leur objet. Elles sont saintes aussi dans leur résultat. La foi, Messieurs, est plus forte et en même temps plus naïve, la piété est plus généreuse et aussi plus tendre quand elles se mettent en contact avec les temps anciens, avec les beaux siècles du christianisme. Ces siècles sans doute nous sont connus par l'histoire; mais les monuments subsistants parlent bien plus haut que l'histoire. Vous êtes, à ce titre, Messieurs, d'intelligents auxiliaires de notre ministère évangélique. Je l'avoue, pour ma part, il est tel acte de foi, tel acte d'amour, tel acte de sacrifice ou de dévoûment, que je n'ai jamais mieux compris, mieux ac-

compli peut-être, qu'à l'aspect d'un de ces chefs-d'œuvre de l'art chrétien longtemps enfoui, et qui, retrouvé par la science, replaçait sous mes yeux le spectacle des nobles sentiments qui ont animé des siècles meilleurs que le nôtre.

N'est-il pas vrai, Messieurs, que si, par impossible, les hommes venaient à oublier, venaient à perdre l'Evangile apporté par Jésus-Christ sur la terre, les pierres qui restent sur notre sol nous en rendraient encore toute la substance : *Quoniam si tacuerint hi, lapides clamabunt.* C'est à ce titre, je le répète, que l'étude des monuments, ou même de leurs ruines, cesse d'être une passion d'enthousiaste, une fantaisie d'homme inoccupé, et devient une étude sérieuse, pratique et religieuse. Le psalmiste nous dit qu'à défaut du temple les serviteurs de Dieu en aimaient au moins les pierres : *Quoniam placuerunt servis tuis lapides ejus.* Oui, il y a une odeur de vie, un parfum de foi et de vertu qui s'exhale de ces pierres : *Quoniam placuerunt servis tuis lapides ejus.*

A chacun son rôle, Messieurs, à chacun sa part dans ce grand travail ; rassemblez les pierres éparses du temple; recomposez parmi nous l'œuvre des beaux siècles chrétiens : c'est une des plus nobles occupations auxquelles on se puisse livrer sur la terre. Pour nous, qui ne pourrons pas toujours vous aider d'une coopération active, nous suivrons du moins vos progrès, nous les seconderons de notre assentiment et de nos vœux, nous applaudirons à vos études, à vos recherches; et cependant nous travaillerons à purifier, à sanctifier, à sauver les âmes, pierres vivantes de la Jérusalem céleste, qui composeront le grand édifice de l'Eglise éternelle,

après que de nos plus riches, de nos plus magnifiques monuments d'ici-bas, il ne restera pas pierre sur pierre, ni aucun souvenir, si ce n'est celui d'avoir servi de vestibule au temple de l'éternité.

HISTOIRE

DE

LA CATHÉDRALE DE POITIERS

(4e PARTIE),

Par M. l'abbé **AUBER**, Président.

HISTOIRE

DE LA

CATHÉDRALE DE POITIERS.

QUATRIÈME PARTIE.

HISTOIRE DE LA CATHÉDRALE ACTUELLE, DEPUIS LA SECONDE MOITIÉ DU XII[e] SIÈCLE JUSQU'EN 1849.

CHAPITRE PREMIER.

DE 1162 A 1199. — Reconstruction entreprise par le Chapitre. — *Logeurs du bon Dieu.* — Causes des lenteurs subies par notre édifice. — Henri II n'y prend que peu d'intérêt. — Zèle d'Éléonore. — A quel point le Chapitre de Poitiers s'y associe. — L'église appauvrie par des subsides et contributions; interruptions fréquentes des travaux. — Traces certaines de l'époque de Transition. — L'enceinte nouvelle s'élève autour de l'ancienne. — Lieu de l'office capitulaire pendant la construction. — Dédicace du grand autel. — — La mitre de saint Hilaire portée au concile de Tours. — Nouvel impôt sur l'église en faveur du roi d'Angleterre. — Les reliques transportées au château d'Angles. — *Croix de Saint-Martial* pleurant à la mort des évêques. — Que Richard n'a point eu de sépulture dans la cathédrale.

En 1162, quand le bel édifice que nous venons de décrire vit poser ses premières pierres, l'Eglise de Poitiers était veuve de son premier pasteur [1]. L'évêque Laurent, cet ancien doyen du Chapitre qui nous a laissé dans l'éloge funèbre de Gilbert de la Porée une si intéressante notice sur la cathédrale antérieure, était mort le 28 mars 1161.

[1] *Gallia christiana*, t. II, col. 1179.

L'œuvre fut donc commencée sous les auspices de l'administration capitulaire. C'était l'époque où, depuis vingt ans, les grandes églises s'élaboraient à la plus grande gloire de Dieu par les populations empressées; les peuples, mus de la foi fervente que les croisades venaient de renouveler, *transportaient les montagnes*, dans la véritable acception du mot, et, des abrupts rochers qui ceignaient les grandes villes ou qui dominaient les vallées, ils construisaient à force de bras et de courage les abbayes solitaires des campagnes, ou les vastes collégiales des cités.

Raoul de Dicet, qui, en 1144, parlait de cette ferveur laborieuse comme d'un fait nouveau et inouï jusqu'alors, s'extasiait sur le zèle avec lequel les habitants du pays chartrain concouraient par des transports de pierres, de bois et de toute sorte de matériaux, à la construction de leur cathédrale[1]. La chronique du Mont-Saint-Michel et celle de Rouen mentionnent, l'une pour le célèbre monastère, l'autre pour *toute la Normandie*, cette admirable dévotion du temps qui portait les peuples, sans aucune différence d'âge ni de sexe, à l'œuvre de régénération monumentale[2]. Le chroniqueur de Rouen est remarquable surtout en ce qu'il atteste qu'une telle ardeur ne se renferma point dans les limites de la province où il écrivait; c'était encore *en d'autres lieux*[3] que la foi chrétienne ainsi manifestée attirait les complaisances du Seigneur, et se voyait récompensée par de nombreuses guérisons et d'autres fréquents miracles[4]. Ces *autres*

[1] D. Bouquet, *Script. rer., Gall.* t. XII, p. 785.

[2] *Ibid.*, p. 775.

[3] *Et in quibusdam aliis partibus.*

[4] *Ubi suprà.*

lieux, quels étaient-ils, sinon ceux où se reconstruisaient à l'envi les églises ruinées par le temps ou démolies par les guerres? A ce titre, le Poitou doit trouver nécessairement une large place en de tels souvenirs. Les XIe et XIIe siècles sont l'époque de sa rénovation architecturale, et nous ne faisons nul doute, quelque peu de renseignements précis qui nous en soient parvenus, d'attribuer une grande partie de ses monuments encore existants à ces pieuses et si utiles confréries qui s'honorèrent alors de la naïve dénomination de *logeurs du bon Dieu*. Quand notre cathédrale commence, en effet, la ferveur de ces admirables entrepreneurs est dans toute sa force. Le bruit de l'entreprise nouvelle s'est à peine répandu, qu'on les voit accourir de bien loin, attirés par l'illustre mémoire des élus de Dieu que Poitiers compte au nombre de ses patrons. Qui ne connaît dans le vieux royaume de France, et bien au delà, les Hilaire et les Radégonde? Qui n'accourra quand il faudra élever un temple digne d'eux à saint Pierre et à saint Paul, ces deux colonnes de l'Eglise universelle, maîtres de toute la chrétienté et ses protecteurs?

D'innombrables ouvriers arrivèrent donc, convoqués par la publicité que le Chapitre donna à son projet, excités par la touchante dévotion d'un roi et d'une reine, surtout par les trésors spirituels que l'Eglise de Poitiers avait obtenus du Saint-Siége, et où puiseraient abondamment tous ceux qui, contrits de leurs péchés et se réconciliant à leurs ennemis, prêteraient leurs mains *à la fabrique*. C'est de la sorte que s'édifièrent en ce même temps, ou peu après, les abbatiales de Sainte-Geneviéve, de Saint-Denis, de Cluny, de Grammont, de Prémontré, de Clairvaux; les cathédrales de Paris, de Laon, de Rennes, de

Verdun, de Lizieux, et tant d'autres. Pendant que des milliers de bras ouvraient des carrières, éclaircissaient des forêts, charriaient le sable et la chaux, d'autres préparaient les divers échantillons de l'appareil, tournaient les tronçons des colonnes, dégrossissaient les chapiteaux et les modillons, dessinaient les statuettes, les sculptures et les vitraux, et d'autres encore allaient chercher en Angleterre le plomb qui devait couvrir la toiture, selon l'usage assez général [1]. Ces détails expliquent avec quelle rapidité purent s'achever quelques monuments du premier ordre, comment, par exemple, Suger put terminer Saint-Denis en 3 ans et 3 mois, de 1140 à 1144. Heureux alors ceux qui purent ainsi se hâter! Des temps malheureux succédaient promptement à des jours d'une paix exceptionnelle; chaque province voyait se débattre, entre les princes et les seigneurs, des intérêts matériels dont l'Eglise souffrait toujours... Alors, bon gré mal gré, l'élan pieux s'arrêtait; les ouvriers étaient dispersés, l'édifice interrompu, et quelquefois des siècles ne suffisaient pas à le reprendre et à le finir.

Le Poitou fut, sous ce rapport, une des plus affligées de toutes les provinces de la France. Ses longues guerres avec l'Angleterre naquirent, nous le verrons bientôt, en même temps que le monument; et le monument ne put voir poser sa dernière pierre qu'après avoir vu le dernier Anglais chassé de ses villes et de ses châteaux par l'épée vengeresse de Duguesclin.

Nous avons émis quelques doutes sur la large part que dut prendre le roi Henri II aux dépenses de la nouvelle entreprise. Les compilateurs de nos annales affirment,

[1] D. Rivet, *Hist. littér.*, t. IX, p. 221.

en termes bien plus explicites, cette non-coopération. « On ne trouve pas, dit D. Fonteneau, que le vaisseau » de la cathédrale fût redevable de sa construction à la » piété d'*aucun prince;* c'était une trop grande et vaste » entreprise pour un siècle et dans un temps où les rois, » toujours en guerre, avaient besoin de tous leurs reve- » nus, qui n'auraient pu suffire, et où l'argent était rare. » Je crois qu'il fut le fruit des œuvres pieuses, de ces » mains secourables pour lesquelles les papes et les » évêques des XII[e] et XIII[e] siècles accordaient des indul- » gences [1]. » Si cette dernière assertion est très-adoptable, il s'en faut que la première doive être admise absolument; en l'écrivant, ce même bénédictin, ordinairement si judicieux, oubliait la tradition constante qui fait de Henri et d'Eléonore les fondateurs de notre église; il n'avait pas vu probablement ses donateurs, ou du moins des princes figurant sur la grande verrière absidale, ce qui vaut certainement beaucoup d'autres preuves écrites.

Ce point incontestable une fois accordé en soi, il faut bien avouer que Henri n'a dû être que pour peu de chose dans l'acte de fondation. Une générosité princière aura facilité l'ouverture des premiers travaux; peut-être même aura-t-il promis pour l'avenir des annuités considérables; peut-être encore le Chapitre aura-t-il compté sur une protection durable que ces bonnes dispositions permettaient de concevoir : il n'est pas moins vrai qu'en 1168 Henri s'était déjà désisté, en faveur de son fils Richard Cœur-de-Lion, du duché d'Aquitaine et du comté de Poitou [2]. Ce pays lui devint dès lors étranger; il n'y

[1] T. LIV, p. 205.
[2] D. Font., t. XVIII, p. 505.

eut plus ni résidence ni affections, ne s'y représenta à diverses fois que pour mettre à la raison la noblesse soulevée contre le fils en haine du père [1], et ne lui donna, à l'occasion, que les plus évidentes preuves d'un oubli calculé et officiel. C'est ainsi que dans son testament, dicté en 1182, sept ans avant sa mort, on le voit disposer en œuvres pies de 42 mille marcs d'argent et 50 mille marcs d'or (Raoul de Dicet dit cinq cent mille, *quingentas marcas auri*); il favorise, dans cette distribution, les templiers, les maisons religieuses d'Anjou, de Normandie et d'Angleterre; il dote et marie de pauvres filles de ces provinces [2]; et pas un mot du Poitou, ni de Poitiers, ni de la cathédrale, dont la construction cependant s'avançait. Pour Eléonore, il dut en être autrement : « Henry, dit Bouchet, à la requeste de madame Aliénor, son espouse, fit *commencer* le beau et somptueux édifice de l'église cathédrale de Saint-Pierre [3]. » Ce fait, qui est devenu une croyance populaire, se fortifie d'autres détails recueillis par les historiens. A peine Richard est mort le 6 avril 1199, que son frère Jean Sans-Terre lui succède dans l'apanage du Poitou. Ce jeune prince en accorde l'usufruit à sa mère pour toute sa vie, avec les appartenances et droits quelconques, et lui en fait hommage comme à sa suzeraine [4]. Aussitôt la princesse se rend à Poitiers, y demeure plu-

[1] *Chronic. S. Albini Andegav.*, apud D. Bouquet, t. XII, p. 485.

[2] Rymer, *Fœdera*, vol. 1°, p. 47, nouv. édit. — Gervasii *Chronica*, apud *Scriptor. rer. Anglic.* Amsterdam, 1652, t. II, p. 1459.

[3] *Annal. d'Aquit.*, f° 82. — M. Bourgeois, avocat au présidial de Poitiers, qui écrivait en 1750, consigne la même assertion dans ses *Mémoires manuscrits sur l'histoire du Poitou*, p. 146. — T. XXXII de D. Fonteneau.

[4] Rymer, t. III, part. 2, p. 77.

sieurs années, s'y livrant à toute sorte d'*œuvres de piété* [1].
— Or il n'est guère facile de croire qu'entre ces bonnes œuvres on ne doive trouver des libéralités envers Saint-Pierre, et qu'une construction à laquelle une si grande magnificence devait faire attacher tant d'intérêt se soit faite sous ses yeux et par son influence sans qu'elle y ait participé pour beaucoup. On lui attribue aussi, et c'est un mérite qu'elle aurait partagé avec Henri, d'avoir *ajouté quelque chose* aux ornements du précieux reliquaire où se conservait la barbe de saint Pierre.

Ainsi le Chapitre, dont les titres disparurent malheureusement, et ne peuvent plus constater ni sa reconnaissance pour la duchesse d'Aquitaine, ni ses propres dépenses, fit aussi en très-grande partie les frais de son église. Outre les dons qu'il reçut de la piété des fidèles et l'empressement des travailleurs volontaires, il eut encore pour collaborateurs les nombreux vassaux de ses domaines, et l'édifice s'éleva d'abord rapidement. Mais, en 1172, les dissensions domestiques qui devaient empoisonner les derniers jours de Henri II commencèrent par la guerre dans nos contrées. Richard s'est insurgé. Les seigneurs poitevins le secondent, puis sont trahis par lui, qui livre à la vengeance de son père les villes, dont il renverse les murailles, et les habitants, qu'il accable d'impôts. De toutes parts les populations se soulèvent, et associent en 1176 à leur mouvement Henri le jeune, autre fils du roi d'Angleterre, qui bientôt, pour une somme offerte par Richard, déserte son propre parti, et livre l'infortunée province à de nouveaux ravages, à de nouvelles proscriptions. — De son côté, Eléonore est in-

[1] D. Fonteneau, *ubi suprà*.

carcérée, et son appui ne peut plus seconder sa bienveillance.

On conçoit que de tels éléments devaient peu favoriser l'essor que prenait partout l'architecture religieuse. D'autres causes plus intimes en quelque sorte vinrent encore affaiblir le nerf de toute opération difficile, en diminuant la circulation de l'argent. En 1167, Louis le Jeune et Henri levèrent un impôt du sou pour livre pendant quatre ans sur tous leurs sujets de France et d'Aquitaine [1]. Le clergé dut s'y soumettre comme les laïques; mais l'Aquitaine avait affaire à un prince que ne satisfaisaient point des recettes ordinaires, et dut payer le double. En 1118, par un bref donné à Tusculum le 16 janvier, le pape Alexandre III, déplorant le mauvais état et les besoins des chrétiens de la Terre-Sainte, demanda au clergé de recevoir favorablement quelques chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem envoyés par les princes et les évêques croisés; il sollicitait pour eux des secours d'hommes et d'argent, et publiait une indulgence à cet effet [2]. Neuf ans après, lorsque Othon de Brunswick, neveu de Richard, qui l'avait nanti, avant son départ pour la Palestine, de l'Aquitaine et du Poitou, eut été élu empereur d'Allemagne, cette élection contestée obligea le jeune prince de passer dans ce pays, et il emporta du nôtre pour le soutien de ses affaires cent cinquante mille marcs d'argent [3]. Ces contributions extraordinaires, en épuisant les peuples et les grands, tarissaient les sources de la charité publique. Le clergé d'ailleurs n'y contribuait pas moins que la noblesse et la bourgeoisie. Nos chanoines durent

[1] Bouchet, *Ann. d'Aquit.*, f° 82.

[2] Rymer, t. I, p. 57.

[3] Thibaudeau, *Hist. du Poit.*, t. I, p. 245. — A 2 fr. 50 c. le marc.

donc interrompre forcément les travaux. Or, de tels ralentissements, pour peu qu'ils durassent, apportaient dans l'œuvre une réelle perturbation. Un aussi vaste dessein ne se poursuit qu'à force de bras ; il n'est qu'un grand nombre d'ouvriers s'y appliquant à la fois qui puissent le faire avancer, et quand ces ouvriers se sont séparés, il devient souvent très-difficile de les réunir de nouveau en une association compacte et suffisante. Telle fut la cause fréquente des lenteurs qui pesèrent sur notre édifice, et ne permirent de l'achever qu'après un long espace de deux cent dix-sept ans.

Cependant les vingt années qui s'écoulèrent de 1180 à 1200 durent être passablement employées. On reconnaît dans la partie postérieure de la basilique, du transept au chevet, le style de la transition que tous les archéologues firent d'un commun accord à cette époque ; les signes lapidaires, l'unité de faire dans l'ensemble et les détails de tout le pourtour, depuis le sol jusqu'aux fenêtres, sont d'irrécusables témoins d'un travail presque continuel, et servent encore nos pas dans le dédale où nous laisse l'absence de toute écriture décisive.

Les renseignements nous manquent absolument sur le lieu où se réunit le Chapitre pour l'office de chaque jour pendant la première période des travaux, c'est-à-dire depuis l'an 1162 jusq'au jour où le chœur se trouva enfin parachevé et recouvert de ses voûtes. Mais nous pouvons croire, eu égard aux habitudes des Chapitres, que le nôtre aura tenu à rester chez lui d'abord par attachement au sol, et aussi parce qu'il eût difficilement trouvé ailleurs un local suffisant et commode. Il fut donc convenu tout d'abord, croyons-nous, que les murs de l'église nouvelle s'élèveraient en dehors de celle qu'elle

allait remplacer, et que l'office canonial continuerait de se faire dans le chœur de celle-ci. De là, quand furent terminés la première partie de l'enceinte et les bras de la croix, on passa dans le croisillon méridional, qui semble, pour toutes les raisons que nous en avons données, avoir dû être préféré comme chapelle provisoire. Dès lors on put attendre plus patiemment la fin des travaux, et se résigner devant leurs discontinuations réitérées. Un mur provisoire put séparer le lieu saint des désordres inévitables dans un chantier; et cependant le chœur, déjà tracé, s'acheva bientôt, et l'on put s'y établir dès les premières années du XIIIe siècle, humblement encore et sans trop de frais d'ornementation; car ce ne fut que près de cinquante ans plus tard que furent placées les belles stalles qui s'y sont heureusement conservées jusqu'à nous.

« Il paraît, dit Fonteneau dans une note où se remarquent beaucoup d'erreurs archéologiques en très-peu de mots, que le grand autel avait été dédié longtemps avant que l'église fût achevée telle qu'elle est aujourd'hui [1]. » Nous le croyons, et il ne semble pas douteux qu'il n'ait reçu la consécration épiscopale dès le jour où le Chapitre commença à user du chœur. Toutes les règles de l'Eglise en faisaient un devoir, et il est probable que nous reconnaîtrons cet autel, quand nous visiterons en détail l'intérieur du sanctuaire.

Reprenons maintenant le cours régulier des années, que nous a fait abandonner le besoin de grouper les faits précédents.

Le pape Alexandre III, que les persécutions de Fré-

[1] T. LIX, p. 205.

déric Barberousse avaient forcé de se réfugier en France, après avoir présidé le concile de Clermont en 1167, envoya à Tours, en qualité de légat, le fameux Hildebrand, qui devait être plus tard saint Grégoire VII, pour y présider aussi une assemblée ecclésiastique. On devait y traiter du rétablissement de la discipline ecclésiastique dans le clergé d'Aquitaine, dont les mœurs s'étaient singulièrement affaiblies au milieu des calamités du temps. Les prélats de tout le duché s'y trouvèrent; mais, soit que ce fût un privilége accordé dans la province aux légats du Saint-Siége présidant un concile, soit qu'Hildebrand y tînt comme à une dévotion personnelle, « il ne voulut jamais » célébrer concille qu'il n'eust pour présider la mitre que » monsieur sainct Hilaire avoit lorsqu'il se trouva au » concille de Rome, où l'anti-pape Léon mourut misérablement [1]. » Il fallut donc députer à Poitiers vers les chanoines de Saint-Pierre, qui envoyèrent volontiers la précieuse relique, accompagnée de deux des leurs qui la rapportèrent après la clôture des séances. — C'est la seule fois qu'il soit parlé de cette mitre, que nous ne rencontrerons plus désormais. L'inventaire des reliques fait en 1406, et que nous verrons, en cite deux ou trois autres fort richement ornées, et dont on ne dit pas l'origine : ce qu'on n'eût pas manqué de constater cependant, si l'on avait eu à cet égard quelque donnée, puisque l'une d'entre elles y est attribuée à saint Fortunat.

La captivité de Richard Cœur-de-Lion en Allemagne, où il fut pris et retenu à son retour de la Palestine, devait encore coûter cher au Poitou. L'empereur Henri VI ne voulut rendre la liberté au prince français que moyen-

[1] Bouchet, *ubi suprà.*

nant une rançon de deux cent cinquante mille marcs d'argent [1]. Cette somme, énorme pour le temps, ne s'élève pas, il est vrai, au même chiffre sous la plume de tous les historiens. Bouchet, Gaillard et Smolet disent 150,000; Thibaudeau 50,000 seulement. Roger de Hoveden est celui qui porte la rançon au plus haut prix, et nous préférons son assertion, tant parce qu'il était contemporain des événements, et que son histoire est justement estimée pour sa véracité, que parce qu'il a été suivi des auteurs de l'*Art de vérifier les dates*. Mais comment réaliser de tels capitaux? On recourut à la ressource ordinaire: des tailles furent levées en Angleterre et en Normandie; le Poitou, on le pense bien, ne fut pas oublié, et Eléonore s'y employa avec d'autant plus de zèle, que son fils attendait, toujours en prison, que l'arrivée des espèces vînt lui en ouvrir les portes. Les peuples donnèrent dans cette circonstance une touchante preuve de cet attachement à leur prince, qui ne se montre jamais mieux, au moyen âge, que dans les grandes infortunes. Sans attendre les ordres des justiciaires ambulants préposés à la recette des taxes, et indépendamment des lois féodales qui imposaient au vassal l'obligation de contribuer à la délivance de son seigneur, on vit les contributions volontaires augmenter de beaucoup la somme exigée, et les sujets français du roi d'Angleterre renouvelèrent l'exemple des généreux sacrifices que leurs pères avaient faits, en 1035, en faveur de Guillaume le Grand. Les paroisses donnèrent le dixième de leurs dîmes; les prélats, la noblesse, les religieux, une grande partie de leurs revenus; des églises firent fondre leurs calices; les

[1] 425,000 fr.

cathédrales et les abbayes se défirent de leur argenterie et de leurs trésors, sous la promesse d'être remboursées après le retour du roi. On ne dit pas si la promesse fut tenue; ce qui est sûr, c'est que l'église de Poitiers se dépouilla comme les autres : ni croix, ni vases précieux, ni joyaux ne furent épargnés.

Néanmoins le Chapitre, qui savait par plus d'une expérience combien valaient, en pareil cas, les plus belles promesses de remboursement, crut devoir, après sa cotisation offerte, mettre en sûreté ce qu'il possédait de plus considérable et ce qu'il tenait le plus à garder intact. Le château et la seigneurie d'Angles appartenaient dès ce temps à notre église : elle avait là une forteresse capable, par sa position, d'une bonne défense et offrant toute sécurité à sa garnison [1]. On résolut d'y transférer les reliques et les châsses de grande valeur qui les renfermaient. Elles y furent donc portées par des prêtres qu'accompagnèrent des serviteurs de Chapitre. Le peu de détails que nos annales diocésaines ont conservés sur ce fait nous laissent ignorer combien de temps elles y restèrent. Toujours est-il qu'elles furent rapportées à Poitiers un vingt-septième jour d'août; et il faut que cette translation ait été l'occasion de quelque solennité imposante, puisque le calandrier de Fauveau marque à ce même jour une fête commémorative sous le rit *double*.

L'histoire doit enregistrer ici un fait qui, pour extraor-

[1] Ce château, qui devait être construit alors sur un plan circulaire, ou au moins flanqué de tours cylindriques, a été rebâti au XV[e] siècle sous l'épiscopat de Hugues de Combarel, dont les armes se retrouvent sur toutes les faces. On n'en voit plus que de magnifiques ruines.

dinaire qu'il paraisse, a droit d'y trouver sa place, puisqu'il est consigné par de graves écrivains dans les chroniques du temps. Nous l'empruntons à Roger de Hoveden[1], que Besly a copié avec sa fidélité ordinaire[2]. C'était en 1197. Richard avait pour chancelier Guillaume, évêque d'Hély, en Cambridge, qu'il députa à Rome, en compagnie des évêques de Lisieux et de Durham, vers le pape Célestin III, pour une affaire contre l'archevêque de Rouen. Les députés étant arrivés à Poitiers, Guillaume y tomba malade et y mourut bientôt. Or il y avait dans l'église cathédrale de cette ville un crucifix en bois, connu depuis fort longtemps sous le nom de *croix de Saint-Martial*, dont on ne dit pas l'origine, mais que rendait vénérable la dévotion populaire. On assure que du moment où l'évêque d'Hély entra en agonie, un ruisseau de larmes abondantes coula des yeux de ce crucifix et inonda son visage. Le peuple, en admirant ce prodige, se rappelait l'avoir vu déjà jusqu'à deux fois : la première à la mort de l'évêque Laurent, le 28 mars 1161, et la seconde, lorsque, vingt ans après, Jean Belles-Mains avait abandonné le diocèse pour aller prendre possession du siége archiépiscopal de Narbonne. Quoi qu'il en soit de l'événement, nous n'en trouvons aucun souvenir dans nos archives locales; il constaterait au besoin l'opinion commune sur les prélats dont le nom s'y rattache, et dont la vie en effet était remarquable par d'éminentes vertus.

Après les services que Richard avait reçus du Poitou dans son malheur, on s'étonnerait peu qu'il eût laissé par son testament, à la première de ses églises, quelque

[1] *Annal.* part. poster. in Richardo, I, p. 769.
[2] *Evesq. de Poict.*, p. 115.

portion de lui-même, et mieux encore un généreux et plus utile témoignage de sa reconnaissance. Il n'en fut rien cependant : en 1199, le prince aventurier alla se faire tuer devant le château de Chalus par un chevalier qui vengea dans son sang la mort d'une famille entière et l'incendie de tous ses biens. Ayant disposé de son corps pour l'abbaye de Fontevrault, où il voulut être enterré aux pieds de son père, il donna son cœur à la cathédrale de Rouen, qui le possède encore, et ses entrailles à l'abbaye de Charroux. Rien n'autorise donc à croire qu'elles furent ensevelies dans la cathédrale de Poitiers, comme on l'a prétendu à tort [1]. L'auteur anonyme de cette faute historique s'est laissé tromper par l'épitaphe qui se lisait sur le monument où fut renfermé le cœur du prince : *Pictavis exta ducis sepelis, rea terra, caduci* [2]. PICTAVIS se prend ici pour le Poitou, dont Charroux a toujours été, et non pour la ville même de Poitiers. Il paraît plus que douteux que la cathédrale en construction fût alors assez avancée pour pouvoir servir à une sépulture royale, et d'ailleurs aucun historien n'a jamais rien dit qui pût le faire penser.

[1] *Annuaire du département de la Vienne*, 1820, p. 66.

[2] *Inscriptions monumentales recueillies dans le midi de la France* par M. le comte de Castellane, p. 101. — Cet estimable paléographe s'est trompé lui-même quand il a pris pour équivalent de *Charroux* le mot *caduci*, adjectif qui se rapporte à *ducis*, et synonyme ici de *defuncti*.

CHAPITRE II.

De 1202 a 1239. — Miracle des clefs; procession du lundi de Pâques. — Fondation de la chapelle de Notre-Dame-de-Sillers, à Nouzillé. — Les cloches; leurs divers emplois; obligation de l'évêque. — Refonte générale de la sonnerie par Maurice de Blason. — Jean Sans-Terre, spoliateur des églises. — Les grands vassaux l'imitent et sont excommuniés comme lui. — Philippe-Auguste, bienfaiteur de la cathédrale. — Fondation de la chapelle Saint-Christophe. — Échange entre les églises de Chasseneuil et de Châtain. — Chapelle inconnue dotée par le prévôt Guillaume.

Le xiiie siècle commence à Poitiers, d'après la plupart de nos chroniques, par un des faits les plus célèbres dont elles aient conservé le souvenir. Le *Miracle des clefs*, dont la commémoraison fut si longtemps pour la ville une solennité populaire, semble devoir remonter jusqu'à cette époque, d'après toutes les traditions; et quoiqu'on ait pu y découvrir, au flambeau d'une saine critique, certains détails que le laps des temps a obscurcis; quoique certaines dates y soient en opposition formelle avec la vérité historique, le fond ne peut manquer d'en être vrai, et l'on ne saurait expliquer autrement une cérémonie religieuse, chère à toute une population, dont le retour annuel n'est interrompu, après 600 ans, qu'avec la chaîne de tous les usages catholiques, et qui reparaît avec eux aussitôt que les tempêtes politiques ont fait place au calme de jours meilleurs.

Nous ne pouvons entrer ici dans une discussion du fait en lui-même; nous renvoyons ceux qui voudront savoir qu'en croire à une savante dissertation de M. Lecointre-Dupont, insérée au xiie volume des Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest. Pour nous, il ne paraît pas douteux que tout ne soit bien établi dans le récit de nos

aïeux, sauf la date du 15 avril pour le 14, jour de Pâques en 1202, et le nom des Anglais, qu'on a pu facilement confondre avec les routiers ou brabançons aux ordres du roi d'Angleterre. Voici donc en peu de mots comment il faut, selon nous, exposer le récit de cette merveilleuse délivrance de notre ville :

C'était le jour de Pâques 1202. Les citoyens vaquaient à la dévotion pleine d'allégresse que les grandes fêtes du christianisme inspiraient surtout au moyen âge. Les portes de la ville étaient fermées, selon la coutume, afin que, jusqu'au dernier soldat, chacun s'occupât des saintes pensées de la religion. Mais, pendant ces pieuses préoccupations de tout un peuple, un traître vendait ses concitoyens et sa patrie, et promettait par une convention infâme d'ouvrir les portes aux brigands qui dévastaient le pays. Cet indigne citoyen était le secrétaire du maire; cette soldatesque était composée « d'aucuns Anglois pour le roy Jean Sans-Terre, les autres François et Bretons pour son neveu Arthur, et par l'adveu du roi Phelippes-Auguste, en manière qu'on ne savoit à qui s'advouer[1]. » Donc les aventuriers purent arriver sans être aperçus devant la porte de la Tranchée. Mais quand le perfide secrétaire cherchait déjà les clefs pour les jeter par-dessus les murs à ses redoutables complices, ceux-ci furent tout à coup mis en déroute par l'apparition de la sainte Vierge, de saint Hilaire et de sainte Radégonde, qui, entourés d'une armée d'esprits célestes, se montrèrent au-dessus des remparts, et, jetant sur les ennemis un esprit de vertige, firent tourner contre eux-mêmes les armes qui devaient ensanglanter les rues de la cité. Le

[1] Bouchet, f° 90.

bruit résultant de cette défaite miraculeuse, les cris des mourants, le désordre d'une fuite précipitée, attirèrent l'attention des habitants. Aussitôt ils se disposent à poursuivre les fuyards, cherchant les clefs qu'ils ne trouvent pas, et qui bientôt apparaissent déposées entre les bras de la statue de Marie, qui ornait l'autel principal de Notre-Dame-la-Grande. On ne doute point que ce ne soit un signe de la protection dont l'auguste Vierge honorait la fidèle ville de Poitiers, et les magistrats, et l'évêque, Maurice de Blazon, s'unissant au vœu prononcé par toutes les bouches, promettent qu'à l'avenir une procession autour des remparts perpétuera chaque année la reconnaissance publique envers Dieu et leurs saints protecteurs[1]. « Les habitants de Poitiers, dit Bouchet, ont toujours depuis fait et continué une belle et notable procession autour des murailles, par le dedans, le lendemain de Pâques. »

Pour cette procession, le corps judiciaire, les Chapitres de Saint-Pierre-le-Puellier et de Notre-Dame, et les religieux mendiants, se rendaient, le lundi de Pâques, vers dix heures du matin, à la cathédrale. Aussitôt après on sortait de l'église par la porte Saint-Michel. Rendu au carrefour où se trouvait l'église du même nom, le cortége se grossissait des autres paroisses qui l'y avaient attendu. On passait par devant Sainte-Radégonde, où les chanoines prenaient place immédiatement devant ceux de Saint-Pierre. On gagnait par la rue des Carolus le rempart, que l'on remontait jusqu'au coin de la place des Gilliers, au-dessus de la tour de Tison, où attendait le Chapitre de Saint-Hilaire. Celui-ci prenait le côté gauche de la procession, parallè-

[1] D. Fonteneau, t. xx, p. 521.

lement à celui de la cathédrale, qui tenait la droite en signe de suprématie [1]. De là on continuait la marche par la Chaussée et les rues des Trois-Rois et de Saint-Germain jusqu'à Saint-Cybard, où les Chapitres de Saint-Hilaire et de Sainte-Radégonde se séparaient du nôtre, qui entrait dans le cimetière, y chantait l'antienne du temps à la sainte Vierge, et revenait à son église en répétant les litanies des saints. Les psaumes et versets qui se disaient pendant toute la procession, tantôt par un Chapitre, tantôt par l'autre, étaient tous allégoriques soit à la résurrection du Sauveur, soit à la délivrance pour laquelle on rendait de si magnifiques actions de grâce [2]. N'oublions pas que, quand la procession passait sous les murs du monastère de la Trinité, en longeant le boulevard du Pont-Neuf, les religieuses se trouvaient réunies sur leur terrasse, et répétaient l'antienne *Regina cœli*. Nous verrons plus tard de graves événements se rattacher à cette circonstance.

Dans ce trajet, le maire et les échevins portaient à diverses reprises la statue miraculeuse de Notre-Dame, richement parée. Devant chaque porte, *par le dedans* de la ville, des membres de l'échevinage se succédaient

[1] Au XV[e] siècle, un différend s'étant élevé entre le Chapitre de Saint-Hilaire et celui de Saint-Pierre au sujet de la préséance, qui, à tous égards, devait appartenir à ce dernier, on régla, par une convention du 26 mars 1450-51, que les chanoines des deux églises marcheraient dans cet ordre jusqu'au Pré-l'Abbesse, et que la croix de Saint-Hilaire précéderait celle de la cathédrale. Le Chapitre de Saint-Hilaire devait être averti par celui de Saint-Pierre ou par l'évêque d'assister aux processions; faute de quoi il pouvait s'en dispenser. (D. Font., t. II, p. 249.)

[2] *V.* les *Processionnaux* de la cathédrale, de Sainte-Radégonde et de Saint-Hilaire.

pour la porter à leur tour, puis s'allaient rejoindre immédiatement au cortége civil, qui l'accompagnait jusqu'à son église collégiale. Don Martenne, qui avait eu sous les yeux un processionnal manuscrit de la cathédrale, « dont l'écriture était de 500 ans, » nous apprend, comme particularité omise par les historiens plus récents, que « tous ceux qui y portaient des reliques marchaient nu-pieds [1]. » Cet usage était moins particulier à cette procession que le savant bénédictin ne paraît le croire. Il en était ainsi, chez nous du moins, pour toutes les processions où des reliques étaient portées. Nous aurons d'autres occasions de le remarquer. Ce qui a bien sa valeur ici, c'est la date du manuscrit qui, ayant cinq cents ans lorsque don Martenne le citait, devait faire remonter la cérémonie précisément aux premières années du XIIIe siècle. On en peut rigoureusement conclure qu'elle doit avoir son origine dans un fait qui s'éloigne peu de la date généralement adoptée.

A partir de cette époque, nous rencontrons souvent dans le dépouillement de nos vieux titres des fondations de chapelles, soit dans la cathédrale, soit dans quelques terres qui en dépendaient. Ces bénéfices, dont un très-petit nombre était de quelque importance, servaient à l'entretien des prêtres de l'église, de ses serviteurs, qui pouvaient les posséder, ayant le titre de clercs, et de chanoines eux-mêmes qui en remplissaient chaque jour les obligations. Le premier établissement de ce genre, qui semble avoir été fait depuis la reconstruction de Saint-Pierre, est celui d'une chapelle dite de Notre-Dame-de-Sillers, à Nouzillé, dans la châtellenie de Loudun. L'acte

[1] *Voyage littéraire de deux bénédictins*, 1re partie, p. 8 et 9.

en fut consenti et signé par l'évêque de Poitiers, Maurice de Blazon, sans autre date que 1211, à la demande des fondateurs Chiffard, chevalier, et Flandena, sa femme, qui donnèrent cette chapellenie à l'église cathédrale, et la dotèrent[1]. Vers la fin du XIV[e] siècle, la terre elle-même de Nouzillé fut achetée par Simon de Cramaud et donnée au Chapitre, qui en jouissait depuis ce temps, comme le prouve un acte de 1640, avec ses droits de haute justice[2].

Vers 1213, sous l'épiscopat de ce même Maurice de Blazon, dont le nom, comme on se le rappelle, semble avoir été peint sur quelqu'une de nos verrières, on renouvela la plupart des cloches. De temps immémorial, et bien antérieurement à cet épiscopat, l'évêque était tenu à l'entretien de la sonnerie et des clochers : c'était une des charges et redevances contractées par lui envers son église dès le jour où il en prenait possession ; et ce devait être une obligation fort onéreuse, car les cloches, grosses ou petites, furent, à certaine époque, multipliées jusqu'au nombre de plus de seize, et distribuées dans les tours, flèches et clochetons, ayant chacune leurs attributions particulières. Les plus célèbres étaient la *grosse cloche* proprement dite, qui ne paraît pas avoir jamais dépassé un poids de 20 milliers, et qu'on sonnait aux entrées solennelles des évêques et des princes, aux processions générales, et aussi quand toutes les autres sonnaient à la fois; la *Madeleine*, qui devait être d'une force approchante, car on montait dans la tour neuve pour la sonner, et deux coustres donnaient le signal en tirant du plus bas

[1] D. Font., t. II, p. 39.

[2] *Grand Cartulaire*, t. IV, p. 449 et seq.

étage les deux moindres qui l'accompagnaient : elle annonçait le *Magnificat* et l'*Angelus*, qui ne retentissait jamais qu'une demi-heure avant la fin du jour. *Saint-André*, plus forte encore, ne s'ébranlait que pour le *Te Deum*, la prose et l'*Angelus* des fêtes dites *à tronc*, c'est-à-dire dont la solennité comportait la présence officielle du grand chantre ou du sous-chantre, lesquels avaient pour insigne le bâton cantoral (*truncus*). On avait encore deux *tierciers* : c'étaient eux qui flanquaient la Madeleine; ils annonçaient chaque jour l'office de tierce, comme la cloche *de prime*, celui qui le précède. Il est aussi question d'une autre de peu d'importance, appelée la *Sourde* peut-être à cause de ses sons moins éclatants, et dont l'usage ne paraît pas bien déterminé. Il est supposable qu'elle s'agitait pour annoncer les nombreuses messes qui se célébraient chaque matin dans la cathédrale. Enfin il y avait *au-dessus du chœur*, dans la flèche qui le dominait, plusieurs autres cloches, dont deux petites qu'on devait sonner « *lorsqu'il advenait tems de tonnerre*, et autant qu'il durait, et aussi toutes les autres, si messieurs l'ordonnaient[1]. » Tous ces beaux et sonores instruments étaient agités à l'envi lors des processions solennelles, telles que les trois jours des Rogations, du lundi de Pâques, et des autres qui furent instituées plus tard, et dont nous parlerons[2]. Les dépenses de leurs conservation et renouvellement s'élevaient assez haut pour que les évêques y

[1] Il y avait aussi à la cathédrale de Strasbourg, en 1461, une cloche dite *Die Westerglocke*, la cloche de l'orage. Un tronc spécial recevait les offrandes des fidèles destinées à la refondre quand elle était fendue, ce qui arrivait souvent. (*Bulletin archéologique* du comité des arts et monuments, t. III, p. 354.)

[2] D. Font, t. LIV, p. 176.

trouvassent toujours à redire; et du moins, quand ils ne pouvaient contester leur obligation, qu'ils contestèrent cependant assez souvent, ils tâchaient de ne s'acquitter que le plus tard possible : ce fut cause plusieurs fois que la charge incomba à leur successeur; mais celui qui ne l'avait pas personnellement contractée trouvait dans la nouveauté de son titre un moyen de défense plus ou moins juste, et de là quelquefois des longueurs interminables dont les papes d'abord, et ensuite les parlements furent obligés de se mêler.

On ne dit pas si Maurice, en montant sur le trône épiscopal, l'an 1198, avait trouvé les cloches en mauvais état, ou si elles s'étaient détériorées depuis lors; toujours est-il que, par un malheur qui rendait sa charge plus lourde, presque toutes les cloches se trouvèrent cassées ou fêlées en même temps, fait qui semblerait prouver que la dette de l'évêché était déjà fort ancienne. Ce ne fut sans doute qu'après bien des pourparlers qu'on en vint à un moyen qui ressemble fort à une transaction. « Nous avons prié le doyen et les autres chanoines, dit le prélat dans les lettres données par lui à ce sujet, de faire renouveler en notre nom et à nos dépens toutes ces cloches brisées ou endommagées; lesquels, en considération des dettes nombreuses et autres lourdes charges qui pèsent sur nous, nous ont demandé de pourvoir à cette opération en engageant leurs propres biens, mais de telle façon, toutefois, qu'au bout de trois ans nous les aurions remboursés et remis en possession intégrale de leurs gages, et cela sans aucuns frais ni pertes à supporter par eux. A quoi nous avons consenti [1]. »

[1] D. Fonteneau, t. II, p. 41.

Ces dettes accumulées, et pour lesquelles on était forcé d'hypothéquer les biens de l'Eglise, s'expliquent par le mauvais état des affaires publiques à cette orageuse époque de révoltes incessantes des petits et de tyranniques persécutions des grands. Jean Sans-Terre, usurpateur de la couronne d'Angleterre, privé judiciairement en France de tous ses fiefs pour l'indigne meurtre commis de ses propres mains sur son neveu, s'était attiré doublement le mépris et la haine des Aquitains; la triste position qu'il s'était faite s'aggrava encore des moyens oppressifs par lesquels il prétendit se procurer de l'argent. Il suppléa aux impôts par des spoliations violentes, et, selon l'antique coutume de ces forts armés, dont l'audace s'exerçait de préférence sur les faibles, c'était aux églises qu'il avait demandé des trésors, et, à son exemple, les barons d'Angleterre et de Poitou ne se faisaient faute de s'enrichir aux mêmes sources. Des plaintes arrivèrent de tous côtés au pape Innocent III, l'un de ceux dont le génie énergique s'opposa le plus activement aux empiétements des pouvoirs temporels. Il fallut qu'un interdit lancé contre l'Angleterre, qu'une excommunication prononcée contre Jean dans toutes les églises de sa domination vraie ou prétendue, et notamment dans la cathédrale de Poitiers, missent un terme à ses violences et le ramenassent à des pensées meilleures. Mais encore une fois l'élan avait été donné; les vassaux militaires, au mépris même des excommunications, poursuivaient le cours de leurs déprédations sacriléges. Un concile de Bordeaux, tenu en 1214, déclara déliés de leur serment de fidélité tous ceux dont les suzerains ne se seraient point purgés de l'excommunication après quarante jours [1]. De

[1] Rymer, *Act.*, t. I, p. 122.

son côté, le pape, tant pour seconder l'impulsion civilisatrice de la croisade à laquelle Jean Sans-Terre était allé se mêler, qu'afin de maintenir l'ordre dans son royaume, fit publier l'excommunication lancée par lui au concile de Latran contre les barons d'Angleterre et leurs fauteurs rebelles à l'autorité royale. Trente noms figurèrent sur la liste des coupables, dont quelques-uns Français, entre autre un Guillaume de Montargis, mais pas un qui fût Poitevin, ce qui n'empêcha pas que la sentence, datée du 7 des calendes de janvier 1215, ne fût publiée dans la cathédrale de Poitiers par l'archidiacre de cette église, auquel étaient adjoints l'abbé d'Albendune et l'official de Norwic [1].

La confiscation du Poitou sur Jean Sans-Terre par Philippe-Auguste eut d'heureuses suites pour le pays. Philippe, depuis l'an 1216 jusqu'à sa mort en 1223, ne cessa pas de se montrer favorable à cette province, qu'il voulait s'attacher. Il confirma les privilèges que la ville avait reçus d'Eléonore et de ses enfants; il l'exempta de tailles, étendit les franchises de sa commune, et fit du bien aux monastères et aux églises. Nous n'avons rien de précis sur ses générosités envers celle de Saint-Pierre, mais elles sont certaines, et durent avantageusement contribuer, avec une paix de cinq ans obtenue par le pape Innocent III en faveur du roi d'Angleterre, à développer l'œuvre de notre construction [2]. Ce bienfaisant repos fit aussi oublier à l'Eglise de Poitiers les persécutions et les inquiétudes qui l'avaient éprouvée. On reprit avec ardeur le travail, et l'on y avança rapidement,

[1] Rymer, *ibid.*, t. I, p. 139.
[2] Manuscr. de Bourgeois, *ad ann.* 1216.

puisqu'une chapelle dédiée à saint Christophe fut fondée et établie en 1218 dans le latéral sud, au-dessous de la deuxième fenêtre du déambulatoire [1]. Cette année est celle de l'établissement à Poitiers des frères prêcheurs ou dominicains, dont l'institution était toute récente. Le doyen Philippe leur donna une église paroissiale dont il avait la collation, et qui occupait avec ses annexes le terrain sur lequel on perça, vers 1825, la rue d'Orléans. L'évêque Guillaume Prévost confirma cette donation deux ans après, en 1220, et transféra les droits paroissiaux à Notre-Dame-la-Petite, qui était alors la chapelle du palais. Mais la dévotion établie sous le vocable de saint Christophe ne pouvait être abolie par cet arrangement, et elle fut transportée à un autel particulier de la cathédrale, où elle ne cessa pas de faire une des prérogatives du doyen. Nous aurons à parler de la décoration qu'on avait donnée à cette chapelle [2].

Ce même Philippe que nous voyons ici à la tête du Chapitre était devenu évêque en 1224, et en 1226 il donna une charte, conservée par Besly [3], consacrant une convention entre son église et l'abbaye de Saint-Amand de Boesse (*de Buxiâ*), dans le territoire de Civray. Cette abbaye possédait, non loin de Poitiers, l'église de Saint-Clément de

[1] Cette partie de l'église aurait pu être construite même dès le siècle précédent, puisqu'elle appartient à sa première conception. Dès cette époque, on avait étendu les nefs autour du chœur à Notre-Dame de Paris, à Saint-Germain-des-Prés, à l'Abbaye-aux-Hommes de Caen, à Saint-Julien du Mans, etc.

[2] *Registres de l'hôtel de ville de Poitiers*, D. Fonteneau, t. XXXIII, p. 2. — Manuscrit de Bourgeois, p. 155; — Deux-Duradier, *Bibl. hist.*, t. I, p. 28; — Thibaudeau, *Hist. du Poit.*, t. I, p. 397.

[3] *Évesques de Poict.*, p. 80. — *Pouillé du diocèse*, p. 107.

Chasseneuil (*de Cassanolio*). De son côté, la cathédrale tenait dans le voisinage de l'abbaye l'église de Châtain. Le centre de la juridiction capitulaire était ainsi fort éloigné pour ces deux paroisses, et il fut convenu qu'on rendrait plus facile par un échange mutuel l'exercice de chaque autorité. Châtain devint donc un bénéfice dépendant de Saint-Amand de Boesse, et Chasseneuil appartint dès lors à Saint-Pierre de Poitiers. L'église mère n'y gagna qu'une rente de vingt sous, qui devait se payer annuellement, deux tiers par l'abbé, et le troisième par le chapelain de Châtain. L'acte est daté d'Ansigné.

Il résulte d'une autre charte, conservée par D. Fonteneau [1], que le prévôt de Saint-Pierre, nommé Guillaume, tenait à cens de l'abbaye de Nouaillé une réunion de maisons dites la *Vieille-Monnaie*, situées dans la ville de Poitiers, et qui sans doute avaient servi antérieurement d'atelier monétaire. Tous les ans, à la Toussaint, Guillaume payait à l'abbé, pour la jouissance de ce logement, une somme de XII deniers. Il l'abandonna en pur don, ratifié par l'évêque Philippe au mois de juillet 1227, à une chapelle dont le nom est omis, mais qu'on désigne comme étant instituée dans la cathédrale. L'abbé de Nouaillé était alors Raerius, qui, en approuvant cette donation, réserva sa rente, aussi bien que les droits de mutation qui se payaient, *selon la coutume de Poitiers*, à chaque changement d'abbé et de chapelain.

[1] T. XXII, p. 123.

CHAPITRE III.

De 1230 environ a 1241. — Progrès de la construction. — L'évêque Jean de Melun y contribue. — Clôture du chœur. — Stalles. — Leur disposition primitive. — Leur style général. — Description des siéges ou formes, — des hauts dossiers. — Symbolisme de leurs sculptures du côté de l'évangile ; — du côté de l'épître. — Nos stalles, les plus anciennes de France. — Adjonction de mauvais goût.

Le XIIIe siècle ne touchait pas encore à sa première moitié, quand déjà les travaux d'édification étaient achevés dans leur plus grande partie. L'enceinte générale, toutes les observations précédentes nous le prouvent, avait été élevée, au moins quant à sa première zone ; le plan par terre était complétement exécuté sur place ; la fenestration générale était même fort avancée au-dessus des deux bas-côtés, et l'inspection de certains arrachements dans la galerie des dernières travées du sud témoigne incontestablement que le système des baies géminées s'était prolongé jusqu'à la façade. Les voûtes aussi s'étendaient sur les cinq premières travées [1]. Les modillons et les chapiteaux étaient revêtus des variées et fécondes inspirations de la sculpture, et depuis longtemps l'office canonial avait pu chaque jour se chanter dans le chœur.

Mais les frais excessifs de la bâtisse n'avaient pas permis encore de pourvoir à l'ameublement du chœur et d'y prodiguer les magnificences de l'art chrétien. Ce fut peu à peu que de petites chapelles s'y formèrent avec leur ornementation somptueuse, que des autels y furent multipliés avec leurs retables ciselés, que des

[1] Toujours en partant du chevet, par lequel a commencé la construction.

statues s'y dressèrent sous les dais et pinacles taillés par un génie nouveau dans la pierre, que des tombeaux y trouvèrent place pour quelques-uns de nos prélats. De ceux-ci personne n'aurait eu plus de droits à cette distinction que Jean, IVe du nom, de la famille des vicomtes de Melun, vers lesquels il fut rapporté après sa mort, marquée au 11 décembre 1257. C'est vers 1235 qu'il faut reporter son avénement au siége du diocèse, suivant une charte de Maillezais et les chronologistes modernes[1]. Il a donc gouverné pendant un espace de 18 à 20 ans, signalés par de mémorables générosités envers son église. Sans doute des écrits authentiques, signés de lui et des principaux dignitaires du Chapitre, en gardèrent le souvenir jusqu'aux grandes catastrophes qui les firent disparaître : c'est là que furent pris les renseignements abrégés qui nous en restent par les rares écrivains qui nous les ont transmis. Ainsi, les auteurs du *Gallia christiana* parlent de chandeliers qu'il fit faire pour garnir le tour du grand autel, sur la table duquel il n'était pas encore d'usage d'en poser; ils disent qu'il orna le chœur de belles stalles[2]. — Nicolas de Sainte-Marthe, dans une histoire manuscrite de l'Eglise de Poitiers[3], signale, outre ces mêmes bienfaits, *beaucoup d'autres ornements*, et qualifie Jean de Melun de *magnifique restaurateur de l'église cathédrale*. Ces mots, que l'auteur a pris une fois trop littéralement, comme nous le ferons observer, supposent une grande participation à la structure du bel édifice qui se continua sous ses yeux.

De tous ces nobles embellissements, dignes d'une main

[1] *Annuaire historique de la Soc. de l'Hist. de Fr.*, 1847.

[2] T. II, col. 1184.

[3] *Pictavensis comitatus historia ecclesiastica*, in-4°, 1646, p. 140. — Ce manuscrit est à la bibliothèque de la ville de Poitiers.

accoutumée dès l'enfance à répandre de pieuses largesses, rien n'a résisté aux épreuves du temps, aux destructions plus promptes et plus cruelles des hommes, que ces stalles dont furent alors tapissées les froides murailles du chœur. On sait qu'en Occident cette partie des églises avait pris depuis plusieurs siècles, surtout dans les basiliques de premier ordre, un développement considérable. C'était un vaste champ pour le ciseau des sculpteurs, pour le pinceau des peintres et les transparentes merveilles des verriers, qui n'y firent faute et s'appliquèrent à reproduire en cette clôture, devenue comme une moindre église dans une grande, toutes les mystérieuses rêveries du symbolisme, toutes les leçons vivantes de l'art. Rien de cela n'a manqué aux siéges de nos chanoines; malheureux seulement d'avoir dû subir les couches multiples de peinture maudite qui se partagent depuis près d'un siècle l'honneur de leur décoration, on les reconnaîtrait à peine sans les caractères originaux de leur forme générale et de leurs détails. L'esprit qui présida à la création de l'édifice et à l'exécution de ses parties sculptées inspira de nouveau les ciselures, dessina les contours de l'œuvre, en lui donnant néanmoins pour surcroît d'élégance cette gracieuse et svelte courbure de l'ogive exhaussée, type charmant de la plus belle époque de l'architecture gothique.

Il n'y avait guère plus de deux siècles que ce genre de meubles avait succédé aux siéges de pierre, que nous voyons encore dans beaucoup de nos vieilles églises romanes garnir le pourtour du chœur, confondu alors avec le sanctuaire [1]. Ces siéges étaient recouverts pour le clergé de riches étoffes : on y fit succéder des *formes* en

[1] *Stalles de la cath. d'Amiens*, par MM. Jourdain et Duval, p. 7.

bois, auxquelles l'art ajouta bientôt le mérite de ses fertiles enjolivements. Ces formes étaient destinées à des églises nouvelles; il fut naturel d'en harmonier le dessin à l'ensemble de l'édifice, d'en surbaisser les courbes ou de les relever selon celles de l'architecture générale. C'est ce qui nous a valu à Poitiers le style sévèrement gracieux, le goût pur et l'ordonnance si bien comprise de nos stalles. Elles se développent sur les deux côtés du chœur au nombre de soixante et onze, qui se divisent sur deux rangs en hautes et basses : on en compta seize de plus jusqu'au moment où, la disposition primitive du chœur et du sanctuaire ayant été dérangée par M. de la Roche-Posay, puis encore par M. de Saint-Aulaire, de regrettables mutilations suivirent ces projets mal inspirés. On aperçoit tout de suite l'altération du style aux quatre volutes qui, à chaque extrémité, closent la série des stalles hautes, et portent l'empreinte évidente du temps de Louis XV.

Les stalles furent donc placées d'abord en sens contraire de leur position actuelle. Le haut bout, où se trouvait celle de l'évêque, occupée par lui toutes les fois qu'il assistait au chœur sans y officier, était fixé entre le 4[e] et le 5[e] pilier. Les assistants étaient alors tournés vers l'orient, comme l'autel, comme l'officiant qui offrait le saint sacrifice, comme enfin on n'aurait jamais dû cesser de l'être. Les deux portes de fer qui se font face aujourd'hui, et qui donnent entrée au chœur par les deux nefs secondaires, n'existaient pas alors; le clergé gagnait les stalles par deux autres portes ouvertes de chaque côté sur le déambulatoire, à l'endroit qu'occupent maintenant l'autel de Notre-Dame de Pitié au sud, et au nord celui de Notre-Dame du Mont-Carmel. Elles furent condamnées

ensuite par les stalles, quand on les avança vers le chevet. C'est de l'une d'elles qu'on voit l'imposte couronnant, dans la cour des Cloîtres, une méchante porte de décharge à qui l'on a fait sans trop de discernement beaucoup trop d'honneur.

Au premier aspect, l'ensemble de notre remarquable boiserie semble attester deux époques, tant les deux portions distinctes qui les composent diffèrent entre elles par l'exécution. Les siéges, ou *formes* proprement dites, paraissent en effet d'un travail plus lourd, et sur lequel l'époque romane vit encore par quelque influence très-sensible. (*V*. pl. XI, *a*.) Les hauts dossiers au contraire revêtent toute la légèreté de l'ère favorite de l'architecture religieuse (*b*). Est-ce à dire que les deux parties naquirent de mains diverses obéissant à des conceptions différentes? Non; des rudiments spéciaux du roman tertiaire, rien ne manque dans nos formes que le plein cintre, qui d'ailleurs s'y serait difficilement établi : on y reconnaît sa sévérité naturelle, sa bizarrerie même en quelques détails, mais aussi sa richesse d'ornementation, la beauté intelligente des coupes, le faire habile de la période fleurie qui annonçait un perfectionnement prochain et le plus haut triomphe de l'art. Que si la partie supérieure nous offre le charmant aspect de l'ogive la plus pure entourée de ses légers feuillages et contrastant par l'élancement effilé de ses proportions avec le siége qu'elle couronne, n'y voyons qu'un précieux et rare spécimen de cette époque si célèbre de la Transition, prise ici sur le fait, et mariant dans une même œuvre les derniers souvenirs d'un genre qui passe aux premiers essais du genre qui vient le remplacer. Tel est, selon nous, le secret de cette différence dont s'étonne d'abord un œil

exercé, et qui a trompé M. Lassus, lorsque écrivant, au mois de janvier 1843, au Comité des arts et monuments [1], et appelant l'attention de cette savante compagnie sur les stalles de la cathédrale de Poitiers, il attribuait les formes au XIII[e] siècle, et les dossiers au XIV[e]. La pose de ceux-ci peut bien n'avoir pas suivi immédiatement celle de la partie basse du travail; mais ils n'ont dû se faire attendre que peu de temps, Jean de Melun n'ayant pu, comme nous l'avons dit, ni les commencer avant 1235, ni les finir après 1257. Ce laps de 22 années a dû suffire, et le XIII[e] siècle était alors assez avancé pour que la belle sculpture gothique eût reçu tous les développements qu'on lui voit ici. M. Didron n'hésite pas lui-même à se prononcer dans ce sens [2], en observant que « les chapiteaux à crochets, les scoties profondes et les moulures fermes, indiquent au moins la première moitié du XIII[e] siècle. »

Les rampants qui garnissent la partie antérieure de chaque enceinte se composent d'une triple baguette s'élevant du chapiteau folié d'une petite colonne polygone (*c*). Cette colonne repose sur le marchepied par une base dont la coupe présente autant de facettes que le fût; elle a pour amortissement un premier accoudoir qui s'enroule en forme de chapiteau et se diversifie soit en jolies végétations, soit en têtes capricieuses ou en petits animaux copiés sur nature avec une scrupuleuse fidélité (*d*). On remarquera surtout un charmant petit hibou qui veille, inamovible et solitaire, depuis six cents ans, sur l'ancienne stalle du doyen. Toutes les sellettes sont garnies d'une miséricorde mince et légère, coupée dans

[1] *Bulletin du Comité*, t. II, p. 688.
[2] *Annales archéol.*, t. II, p. 51.

le bois, ne faisant qu'un seul et même morceau avec lui, et que paraît soutenir tantôt une face grotesque et symbolisant par son expression, ses oreilles, sa bouche peu humaines, quelque idée fort reconnaissable, et tantôt une grave figure d'homme *raisonnable*, décemment occupé des pensées du lieu saint; tantôt enfin, et le plus souvent, ce sont les copies exactes de feuilles indigènes, le lierre, le quintefeuille, le fraisier, l'olivier, et toutes les plantes que rafraîchissent les bords du Clain et de la Vienne, s'élevant, comme dans leurs prairies, le long d'une tigè qu'elles embrassent, et s'épanouissant de droite et de gauche sous la tablette, qui semble arrêter leur essor (*e*). Au-dessus et un peu en arrière des rampants, montent jusqu'à la parclose garnie de moulures deux autres colonnettes monocylindriques de style tout roman, et dont les charmantes corbeilles, imitées de celles des grands piliers de l'édifice, ont pour abaques les moulures de la parclose, au-dessus desquelles s'élèvent les *accoudoirs* arrondis qui leur servent de couronnement (*f*). Quelques têtes des miséricordes sont indubitablement plus récentes et d'un travail de mauvais goût; d'autres sont tout simplement taillées sans aucune sculpture. On se rend compte de leur valeur en observant qu'elles tiennent à leur siége par des clous que nos quatre ou cinq malheureuses couches d'huile et d'ocre n'ont pu encore dissimuler; ce sont d'informes réparations entreprises par un outil malhabile après les dévastations des huguenots.

La menuiserie qui constitue les hauts dossiers est un véritable modèle de simplicité élégante et de bon goût. Elle se dessine, sur un fond plat et dépouillé de toute sculpture, en une arcature d'ogive aiguë dans laquelle

s'inscrit une autre ogive trilobée (*g*). Les retombées de tous ces arcs, formés d'un double tore fort léger, s'appuient sur les chapiteaux des colonnettes groupées par trois dont les faisceaux limitent l'étendue de chaque stalle. On retrouve le type de ces chapiteaux au chambranle de la porte des Cloîtres, avec leur double rang de feuillage délicatement ciselé (*h*). Leur base se compose de deux tores superposés et épanouis, posés sur un socle rond comme elle, et de 60 millim. de hauteur.

Nous avons fait remarquer, en décrivant l'extérieur de l'église, les rapports frappants qui rattachent cette arcature à celle dont l'architecte a décoré le soubassement de la façade occidentale. Les pendentifs ou intervalles curvilignes qui y règnent entre les ogives sont encore ici remplis par des sujets analogues, mais heureusement beaucoup mieux conservés. Le symbolisme y a son rôle comme partout où la sculpture s'est évertuée, et il est temps d'examiner tour à tour les curieux sujets qu'il y offre à nos réflexions.

Tous sont alternés par un ange posé de face, les ailes déployées, et tenant de ses deux mains étendues deux couronnes sans aucun des caractères aujourd'hui convenus du blason 4. (N° 1.)

1er. Le premier qui s'offre à nos regards, du côté de l'évangile, et en partant d'est en ouest, est ce même ange, mais étendant sa couronne vers l'orient; car, vu de face, il eût dû être partagé comme le pendentif qui l'encadre (*k*) : ce qui prouve que là a bien commencé dès le principe toute la série de nos stalles. Cet ange et tous les autres, comme presque tous les sujets, reposent sur des nuages qui s'élèvent de la pointe inférieure du pendentif.

2e. Le coq de saint Pierre, symbole de vigilance, aver-

tissement d'humilité, appuyant une patte sur le rampant de l'ogive, l'autre sur le fond de l'étroit espace qui le contient (*l*).

3e. L'ange portait encore là ses deux couronnes. On les y retrouve avec les ailes développées sur le fond; mais la tête et le corps ont disparu sans doute par un accident contemporain de l'œuvre, car l'artiste les a remplacés par une Vierge couronnée regardant l'Enfant Jésus qu'elle tient sur ses genoux et qui lui sourit. Le genre de travail est bien le même, et nous ne croyons pas, comme M. Lassus, que ce petit morceau soit du XIVe siècle (*m*).

4e. Une chauve-souris, et non un hibou, comme a cru le voir M. Lassus, les ailes étendues, les traits concourant à une parfaite ressemblance. Sa double nature est le symbole de l'hypocrisie, dont son ensemble exprime la laideur. (No 4.)

5e. L'ange reparaît avec toute la régularité qu'il aura désormais de deux en deux cases. Ici et partout ailleurs il est nimbé. Nous n'en reparlons plus qu'une fois pour toutes (*n*).

6e. Un chat aux formes nerveuses, à la figure tant soit peu humaine, descend de l'un des rampants de l'ogive, et saisit un rat qui descend de l'autre et vient à sa rencontre. (No 2.) — Hypocrisie insidieuse du méchant. — Piéges de Satan où tombe l'âme imprudente, selon Vincent de Beauvais [1].

7e. Tête d'homme encapuchonnée, les tempes recouvertes d'une espèce de guimpe ou serre-tête qui laisse paraître ses cheveux sur le haut du front. (No 3.)—Barbu, les yeux ouverts, l'air attentif : son entourage de feuilles

[1] *Specul. mor.*, suivi par Mme d'Ayzac, p. 67.

d'eau, symbole d'une attention froide et calme, indique un esprit porté à la réflexion, tel que les moralistes de l'Ancien Testament le demandent pour le salut du monde : *Desolata est terra quia nullus est qui recogitet corde.* (Jérém., XII, 11.)

8e. Deux dragons, la tête repliée en arrière, se menacent de leurs regards et de leurs dents aiguës. Cinq griffes ornent leurs fortes pattes; leurs ailes, collées à toute la longueur du corps, ne sont dépassées que par leurs longues queues, enroulées de plusieurs plis dans les coins supérieurs du pendentif. (N° 4 *bis*.) — Les mauvaises passions se combattant mutuellement dans le cœur qui les admet.

9e. Masque entièrement garni, sauf le nez, les yeux et la bouche, d'un entourage de feuilles crêpues comme le persil frisé. La signification de cette figure ainsi chevelée ne nous semble pas facile. (N° 5.)

10e. Un phénix sort des flammes où il vient de reprendre la vie. (N° 6.) — Résurrection du juste; renouvellement de l'âme dans la grâce [1].

11e. Un griffon avec sa tête d'aigle, l'avant-corps couvert de plumes, et l'arrière-corps d'un lion. — La symbolique du moyen âge s'est fait des animaux fabuleux ou hybrides autant de types des vices ou des vertus qu'en peuvent représenter leurs diverses natures : ici donc nous pouvons voir un mélange de puissance malfaisante et de fureur indomptable, double caractère qui convient à l'homme puissant et colère. (N° 7.)

12e. Centaure lancé à la course. Il s'est retourné, et de l'arc qu'il tient encore il a tiré une flèche qu'on cherche

[1] Pierii Valeriani, *Hieroglyphica*, lib. XX, in-f°. — 1626.

en vain. (N° 8.) C'est la luxure emportée jusqu'à l'adultère[1]. — Un centaure décochant une flèche contre un cerf se remarque au tympan de la porte sud de l'église d'Urville, et un autre sur un chapiteau de Sainte-Marie-du-Mont, en Normandie. M. du Moncel les regarde comme étant évidemment symboliques[2].

13e. Un dragon et une femme guimpée dont le corps se termine comme celui de l'animal se retournent l'un vers l'autre. L'un insulte de son air sarcastique et méchant, l'autre paraît effrayée. — Abîme du vice, où l'âme s'aperçoit enfin que l'ennemi en la flattant ne voulait que triompher d'elle. (N° 9.)

Ici se termine la partie de droite; cependant un retour d'équerre a placé les deux stalles suivantes en face de l'autel; mais la section et le réaccord de celles qu'on a séparées des autres pour cette opération ont été fort mal exécutés, ce qui nous a sûrement enlevé au moins deux sujets. Dans l'angle s'élève une colonne cannelée portant sur le haut des siéges comme les autres. Une grossière figure à barbe divisée en deux pointes en forme le chapiteau, que décore néanmoins au-dessous, en manière d'astragale, une guirlande horizontale de chêne parée de ses glands. — L'équerre est reproduite parallèlement du côté opposé, où nous allons passer, et la même colonne se répète dans l'angle avec les mêmes détails, sauf le caractère de la figure qui lui sert d'amortissement, laquelle représente un chanoine psalmodiant et coiffé du capuce d'hiver.

Après l'ange qui commence encore cette autre série,

[1] *Bull. monum.*, t. VIII, p. 128.

[2] *V.* Jérémie, ch. V, p. 8, et les commentateurs. (Mme d'Ayzac, p. 69.)

viennent de deux en deux, séparées par d'autres anges semblables, onze sculptures différentes.

1re. Une sirène tenant son miroir et se soutenant sur les flots. « Ce sont li diable : les seraines senefient les » femes qi atirent les home par lor blandissemens, par » lor dechevemens à els de lor paroles que elles les mai- » nent a pouerte et à mort[1]. » (N° 10.)

2e. « Un lion mangeant un oiseau fantastique, » dit M. Lassus. — Il faut dire : un dragon ailé terrassé par un lion sur une couche de plusieurs feuillages variés dont on a voulu faire une forêt. (N° 11.) — On sait que le lion c'est la force, la noblesse, le symbole du Christ vainqueur. — Le dragon représente au contraire la méchanceté, la ruse audacieuse du démon. *V.* ce que nous avons dit sur quelques modillons.

3e. Espèce de veau marin dont le corps porte une tête à chacune de ses extrémités. — Cette peinture équivoque et l'incertitude de la nature de cet animal ne permettent pas de lui trouver une signification. (N° 12.)

4e. Lutte entre deux hommes nus jusqu'à la ceinture, et dont les efforts sont bien rendus autant que les détails anatomiques. Ce sujet a été reproduit souvent sur des ouvrages de l'époque romane, et particulièrement sur un chapiteau du XIe siècle déposé au musée des antiquités de l'Ouest. — Antagonisme de la race humaine depuis le péché. (N° 13.)

5e. Un boucher derrière lequel est suspendu un jambon frappe la tête d'un sanglier du revers de sa hache. L'animal, parfaitement façonné, jette des cris, si l'on en juge par l'ouverture de sa gueule, où paraissent ses dé-

[1] *Li livre des natures des bestes*, manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal, f[os] 207 et suiv.

fenses, perçant à travers une double rangée de dents aiguës. (N° 14.) — Cet animal, soit sauvage, soit à l'état de domesticité, représente la dégradation de la luxure poussée à l'excès. Vincent de Beauvais a commenté dans ce sens un passage du premier chapitre des Proverbes.— L'homme qui frappe ici l'immonde bête montre avec quelle énergie il faut attaquer le vice, si l'on veut en triompher. Il est remarquable que cette manière de frapper la bête du revers de la hache, et non du tranchant, semble être employée de préférence par les sculpteurs de cette époque. Nous l'avons vu déjà au 5e modillon de la 3e travée nord.

6e. L'artiste qui a sculpté nos stalles s'est placé ici par une juste revendication d'une gloire modeste et méritée. Nu-tête, revêtu d'une longue robe, comme un des maîtres de l'art, il est assis, et, tenant un compas d'une main, il mesure une planchette qu'il tient de l'autre, et qui semble une des miséricordes de nos siéges. Le compas est curieux par la courbure très-prononcée de ses branches enchevêtrées. Les deux pointes supérieures du pendentif sont garnies d'un plomb et d'une équerre. Ce petit sujet est charmant. (N° 15.)

7e. Un homme à longs vêtements, assis sur une sellette, tient de la main gauche un vase plein de pièces d'or ou d'argent marquées à la croix, comme on en trouve sur les vitraux. Ces mêmes pièces remplissent un coffre placé devant lui, qui en surabonde au point que le couvercle s'en tient entr'ouvert. Il y porte une main qui semble avoir déjà rempli le vase. Nous croyons, avec M. Lassus, que cette image est celle de l'avarice, que l'iconographie chrétienne ne désigne guère, il est vrai, qu'avec un attribut zoologique qui n'est pas ici, mais qu'on peut

reconnaître dans les traits ignobles du personnage, et le négligé de son costume, qui consiste en une longue robe et une étoffe négligemment attachée sur sa tête. Derrière lui pend une sacoche qu'on juge fort bien garnie à sa rotondité. (N° 16.)

8°. Un cavalier et son cheval roulant l'un sur l'autre dans le fond du pendentif, comme dans un abîme. — Très-joli groupe, admirablement exécuté. La selle est garnie d'un trousquin à sa partie postérieure. — Ce morceau est la traduction du cantique de Moïse après le passage de la mer Rouge : *Equum et ascensorem dejecit in mare*. Punition de l'orgueil, qui tombe quand il croit être plus sûr de soi. (N° 17.)

9°. Un personnage encapuchonné, en longue robe et en manteau, assis sur une petite sellette, et barbu, coupe par la moitié un pain dont son couteau occupe déjà le milieu. Devant lui, un panier rempli de pains semblables. Sa figure riante annonce qu'il prend bien les sentiments que lui inspire son bon ange, car celui-ci s'élance à son oreille et rend la même expression de physionomie. C'est la charité opposée à l'avarice et à l'orgueil qui précèdent, et dont l'air de contentement réalise la parole du psaume XL : « *Beatus qui intelligit super egenum et pauperem*. » (N° 18.)

10°. Basilic à tête de coq, à queue de dragon, dont les ailes sont pliées en carapace. Sa vigilance guette les âmes; sa malice tortueuse les attaque par mille moyens : c'est celui que le juste foulera aux pieds, selon la promesse du psaume XC : « *Super basiliscum ambulabis.* » (N° 19.)

11°. Revêtu d'une longue robe, portant de longs cheveux, un homme assis dans un petit siége à dossier, sous

un arbre chargé de fruits, cueille de sa main droite un de ces fruits, et de la gauche en présente un autre à un chien à longues oreilles pendantes. Cet animal a des ailes et d'énormes pattes à trois doigts qu'il appuie sur le tronc de l'arbre dans une position contrainte. Il saisit de sa gueule le fruit qu'on lui offre. Ce fruit ressemblerait plutôt à une grenade qu'à une pomme, qu'a cru y voir M. Lassus. La réunion des traits de la fidélité dans le chien et des caractères des bêtes sauvages dans les détails de sa structure permettent de penser que l'artiste a voulu exposer à nos réflexions l'homme de bien prodiguant des bienfaits à gens qui le payeront d'ingratitude. (N° 20.)

Là se termine la seconde suite des stalles; et c'est là aussi qu'elles commencèrent autrefois, car, après ce dernier sujet, se retrouve encore l'ange tournant sa couronne vers l'orient, comme son vis-à-vis du côté opposé (*n*).

Telles sont les histoires ou instructions morales contenues dans ce livre sculpté. Leur antiquité n'est dépassée ni même atteinte, que nous sachions, par aucunes autres de ce genre en France et peut-être ailleurs. Sébastien Rouillard, auteur oublié d'une *Histoire de Melun*, s'est fortement trompé en marquant la mort de l'évêque Jean IV à l'an 1239. Il n'y avait alors que quatre ans qu'il administrait le diocèse, et il a gouverné 22 ans. Rien n'autorise donc à penser que l'œuvre n'était pas achevée avant sa mort, et il faut abandonner l'idée d'attribuer la portion supérieure de ces stalles au siècle suivant, que rien n'y dénote et que repoussent d'ailleurs expressément nos plus érudits archéologues. D'ailleurs toute l'arcature courante est surmontée d'un cordon de crochets qui sont bien encore du XIIIe. Il faut même attribuer à cette époque reculée la large voussure qui règne

au-dessus de ce cordon, laquelle est divisée par une triple baguette verticale qui se répète de 60 en 60 cent., et forme autant de compartiments séparés, au milieu desquels on avait peint des cartouches entourés d'arabesques et de feuillage; on aperçoit encore, à un certain reflet du jour, leur teinte plus sombre sous l'ocre *jaune* dont on a prétendu habiller ce beau meuble. Les sujets que nous venons de décrire sont gratifiés aussi d'un *vert-bronze* que les savants du métier appellent triomphalement BRONZE ARTISTIQUE !..., et au moyen duquel ils ont le secret de remplir tous les vides qu'a faits le ciseau, et d'effacer l'expression de sa coupe délicate. Les cartouches peints furent sans doute un cadeau de M. de Saint-Aulaire, comme les prétendus vases en bois qui, distribués sur ses bords, jurent désagréablement avec tout le reste.

Si l'on regarde de près cette respectable boiserie, on devinera, à de nombreuses cicatrices, qu'elle a subi des injures qu'il nous faudra bien raconter. — Nous avons lu quelque part que le 26 juin 1843 on décida que les stalles seraient lavées. On pourrait recommencer sans inconvénient; et, au lieu d'eau pure, nous conseillons une dissolution de potasse caustique, laquelle, convenablement employée, débarrassera le bois de son habit jaune, et lui rendra, avec sa vieille et grave teinte de chêne six fois séculaire, tous les droits qu'elle n'aurait jamais dû perdre à l'admiration des connaisseurs.

Au fond du chœur, et placé à égale distance des deux rangs de stalles, se voit un groupe de trois autres, pour lesquelles une main trop peu exercée a tenté d'imiter celles auxquelles on voulut les annexer. C'est le *banc* épiscopal, auquel on ne peut en conscience donner le nom de trône qu'il devrait avoir. Ce triste hors-d'œuvre,

dépourvu de l'élégance et de la légèreté des boiseries qui l'entourent, est une malheureuse pensée de M. de Bouillé, qui, se trouvant trop isolé près de l'autel, où était réellement sa place comme prince de l'Eglise, demanda, en 1820, à se rapprocher de la tête du chœur. Quelque contraire que fût cette nouveauté à l'usage légué par toute l'antiquité ecclésiastique, à l'esprit du culte et aux convenances locales, le Chapitre, après maintes hésitations, céda, en 1834, à des demandes réitérées. On sacrifia donc, avec le principe liturgique, le bel effet produit au fond du chœur par la magnifique grille qui le ferme à l'orient; on masqua l'autel de la Sainte-Vierge, qui, aperçu alors de toute l'église, ne l'est plus maintenant que pour quiconque s'avance jusqu'au fond des deux nefs : c'est une preuve de plus des conséquences fâcheuses que peut amener dans une église un premier changement radical. Si l'autel n'avait pas cessé d'occuper le fond oriental du chœur, on n'aurait admis aucun des nombreux contre-sens que nous serons forcé de signaler encore.

Mgr de Vezin, évêque d'Agen, enrichit aujourd'hui sa cathédrale de stalles faites sur le modèle des nôtres; d'autres diocèses ont aussi voulu les reproduire. Ce succès est dû à un article des *Annales archéologiques*, où nos stalles furent décrites et dessinées en 1845. — Ainsi il n'a fallu parler qu'une fois de notre bel édifice pour commencer à son profit une célébrité qu'il n'avait pas encore obtenue, grâce au silence obstiné qu'on avait gardé sur son compte. Pouvons-nous espérer que notre ouvrage ne lui sera pas inutile, et détournera vers lui quelquefois les pas du voyageur qui passe si souvent à Poitiers sans soupçonner sa basilique, et qui ne la quitte jamais sans

admiration, dès qu'il a pu rapidement en parcourir les nefs méconnues?

CHAPITRE IV.

De 1241 a 1267. — Générosité de saint Louis. — Le comte Alphonse exempte l'église de Poitiers du droit de régale. — Il renouvelle l'éclat des Rogations. — Nouvelle châsse des barbes de saint Pierre. — Cérémonie symbolique du flacon de vin. — Ordre général de la procession. — La Grand'Guoule. — Statue de Notre-Dame.

Un grand nombre de personnages illustres pourraient être inscrits sur les diptyques de la cathédrale de Poitiers comme l'ayant honorée de visites ordinairement inspirées par la dévotion ou la curiosité. Ce n'est pas tant de ce dernier sentiment, sans doute, que de sa piété tendre et naïve, que le roi saint Louis fut inspiré quand il vint déposer sa prière au pied de notre grand autel. C'était en 1241. Joinville[1] raconte qu'il fut amené à Poitiers par son frère Alphonse, comte de Poitou, *pour reprendre ses fiez* sur les Anglais, et y resta *près de quinzeinne*. Il profita de son séjour pour réconcilier le comte de la Marche, Hugues de Lusignan, avec *Gyeffroy* de Rancon, qui, pour un *grand outrage*, avait juré « qu'il ne seroit jamais roingné en guise de chevalier jusqu'à tant qu'il se verroit vengié. » Cette réconciliation se fit dans notre église, où le saint roi signala sa charité par une aumône abondante en faveur des travaux qui s'avançaient[2]. Mais l'effet de

[1] *Hist. de saint Louis*, ad hunc ann.

[2] *Scriptores rer. Gall.*, t. xx, p. 206 et suiv. — Thibaudeau, t. i, p. 305.

ces libéralités s'effaçait trop souvent sous de nouvelles atteintes portées à la bourse canoniale, et les charges que le pouvoir temporel savait toujours lui imposer sous quelques spécieux prétextes auraient en peu de temps épuisé le trésor de Saint-Pierre, si d'importantes compensations n'étaient pas venues quelquefois l'en dédommager[1]. Ce fut donc très à propos qu'un important privilége vint abolir en sa faveur le droit de régale, qui consistait pour le roi à toucher les fruits de tous les bénéfices vacants. Jean de Melun étant mort, Hugues de Châteauroux ne lui succéda que deux ans après, en 1259. Le sénéchal de Poitou, Thomas de Nevy, saisit, comme de coutume, les revenus de l'évêché. Le Chapitre réclama auprès du comte Alphonse, qui, en considération des besoins pressants de l'église, donna main levée du séquestre en 1261, et exempta pour l'avenir, en sa qualité d'apanagiste, les biens de l'évêque et de l'église : c'était un précieux avantage dont on eut grand soin de s'assurer, et que l'évêque Arnaud d'Aux fit vidimer en 1307[2], de façon à le laisser à ses successeurs.

Alphonse, qui favorisait ainsi l'achèvement de la basilique, aimait la magnificence des grandes fêtes et se plaisait à augmenter les splendeurs du culte catholique. Au nombre de celles qu'il affectionnait surtout, il faut compter les Rogations, ces *grandes litanies* dont l'origine remonte jusqu'au v[e] siècle (468), et qui, passant successivement de l'église de Vienne à beaucoup d'autres, étaient enfin devenues au xi[e] un usage dont aucune ne se dispensait plus. Chez nous elles n'avaient point été,

[1] Rymer, t. i, p. 257.
[2] D. Font., t. iii, p. 569.

à l'époque dont nous parlons, depuis longtemps interrompues, comme Thibaudeau a pu le dire sans fondement[1]; moins solennelles seulement par suite des avanies sans nombre que la guerre avait souvent suscitées au clergé, elles ne satisfaisaient qu'à demi la dévotion du religieux frère de saint Louis, et il résolut de leur rendre l'éclat qu'elles semblaient avoir perdu. Le peuple n'a d'autres véritables joies sur la terre que celles de la religion; par elle il a ses plus beaux spectacles et ses émotions les plus douces : les grandes intelligences ont toujours compris ce principe civilisateur, et l'ont appliqué au bien de la société dans des fondations pieuses, dans des institutions toutes chrétiennes qui entourent leurs noms d'une auréole historique. C'est cette pensée qu'il faut peser dans de telles créations plutôt que certains de leurs détails que notre goût raffiné, notre foi moins naïve surtout, ne savent plus comprendre. C'est elle aussi qui présida au programme nouveau qu'Alphonse de France rédigea en quelque sorte pour la solennité des Rogations.

Il commença par doter d'un beau reliquaire la célèbre relique des *barbes de saint Pierre*, que nous avons vue, selon une tradition aussi ancienne que notre église, apportée de Rome par saint Hilaire. Quoi qu'il en soit de la dénomination un peu singulière en apparence de cette relique, elle ne doit pas être prise absolument et à la lettre. Ce n'était pas seulement la barbe du saint apôtre que l'on possédait, mais une portion de la mandibule inférieure, à laquelle la barbe était encore adhérente[2], et sans doute

[1] *Hist. du Poit.*, t. I, p. 307.

[2] *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*, par le marquis Paulmy d'Argenson. — *Lecture des livres français*, t. IV, p. 199.

on ne la désignait par cette dernière qu'en prenant pour le tout la partie la plus remarquée. Nous savons qu'une châsse fort estimée avait été donnée, cent cinquante ans auparavant, par le comte de Poitiers, Guillaume IX [1], et il faut qu'elle ait été perdue ou considérablement altérée, ou qu'enfin Alphonse ait voulu la remplacer par une autre plus digne encore de sa destination. Ce ne fut pas tout cependant. Le prince avait accompagné en Palestine le saint roi qui trois ans après devait y mourir. Son esprit était tout impressionné encore des mauvais traitements qu'il avait vu infliger aux chrétiens par les infidèles : il n'était pas inutile, en ces jours où l'ardeur des croisades se ralentissait dans les âmes, de les y porter par quelque emblème sensible dont l'imagination de la foule s'empare toujours avidement. « En mémoire de ce, dit Jean Bouchet [2], par le conseil de Hugues de Châteauroux, lors évêque, et des doyens, chanoines et Chapitres des églises cathédrale et collégiales de Sainct-Pierre, Sainct-Hilaire et autres, fist ordonner qu'à la première procession (celle du lundi) qu'on feroit de l'église cathédrale à l'abbaye de Sainct-Cyprien, hors ladicte ville, en passant par devant et au pied d'un hault rocher, la huche ou crie (crieur public) de ladicte ville jecteroit contre la maistresse châsse de ladicte église cathédrale, où sont les barbes de sainct Pierre, un vaisseau de verre rond plain de vin : s'il y touchoit auroit la valleur de tout ce qu'il mouilleroit de ladicte châsse, mais seroit excommunié. Voulant qu'on entendît par ce mistère la grand'persécution que les infidelles font esdits chrestiens, contre

[1] *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*, par le marquis Paulmy d'Argenson. — *Lecture des livres français*, t. IV, p. 199.

[2] *Annal. d'Aquit.*, f° 99.

lesquels ils jettent le verre reluisant d'orgueil, aisé à casser et abatre, et le vin d'injures et opprobres par lequel ils gaignent à Dieu les âmes de ceux qu'ilz persécutent : et néanmoins lesdicts persécuteurs sont damnéz et bannis de la saincte Eglise. » Certes, voilà du symbolisme, et encore du plus obscur; et si celui-ci, séparé de l'explication que nous en donne le vieil annaliste, est à peu près inintelligible, il faut bien avouer qu'on peut, en beaucoup de choses du moyen âge, n'en pas trouver quoiqu'il y en ait sûrement. Nous convions les antagonistes du genre à méditer sur ce fait.

On voit que la station du lundi des Rogations partait alors de la cathédrale pour se rendre à l'abbaye de Saint-Cyprien, longeant le Clain sur le boulevard de Pont-Joubert. Après la ruine de ce monastère, la station de ce jour se fit à Montierneuf, et se continue encore tous les ans, comme celle du lendemain à Saint-Hilaire, et la dernière à Notre-Dame.

Un cérémonial de 1618, cité par D. Fonteneau [1], et que je suppose être le même dont le chanoine Fauveau avait fait une nouvelle rédaction pour la cathédrale, nous fait connaître l'ordre de la marche observé dans ces processions. Ceux qui y portaient les bannières paroissiales, leurs croix, les reliquaires et les torches qui les accompagnaient, devaient être tous déchaussés, et portaient des vêtements de soie. La châsse *des barbes* était portée, comme celles qui contenaient les autres reliques de saint Pierre, par deux chanoines hebdomadiers de l'église. Pendant que le célébrant entonnait l'antienne *Exurge*, qui donne le signal du départ, cette châsse était déposée

[1] Tom. LIV, p. 501.

à la gauche du grand autel, et celle de sainte Florence à la droite.

On pense bien que le comte de Poitiers avait trouvé un moyen sûr d'intéresser le peuple par l'épisode dont Bouchet vient de nous raconter les détails. Aussi l'affluence était-elle redevenue immense, et les processions des deux jours suivants s'en ressentirent. Il y avait d'ailleurs à chacune d'elles un autre spectacle auquel les bonnes gens ne tenaient pas moins : c'était la *Grand'Goule*, célèbre animal qui y précédait la croix en avant du pieux cortége, et dont l'histoire, enveloppée de mystère, mérite d'être rétablie ici dans toute sa simplicité. On appelait de ce nom un dragon d'osier, de carton ou de bois, porté, de temps immémorial, au bout d'une hampe, en tête de toutes les processions de notre cathédrale. C'était, disait-on, la figure d'une bête cruelle qui avait dévoré plusieurs religieuses de Sainte-Croix dès les premiers temps du monastère, et dont on aurait été délivré par les prières ou l'intercession de sainte Radégonde. Mais ce fait et quelques variantes qu'on en donne ne sont appuyés sur aucun fondement vraiment historique. On doit voir, croyons-nous, dans cette représentation, une autre preuve que le symbolisme se multipliait sous toutes les formes dans les choses extérieures de la religion. Il est facile en effet d'y trouver, sans trop d'efforts d'imagination, un souvenir du serpent d'airain élevé par Moïse, et dont le seul aspect guérissait les malades qu'avaient blessés ceux du désert. C'était là déjà une image sensible de la puissance future de la Croix, et nous voyons qu'ici notre bête lui est associée dans la marche de la procession. Mais le démon du paganisme, terrassé par la religion chrétienne, n'est-il pas également bien figuré sous

cet emblème? D'autres églises en grand nombre, comme Notre-Dame de Paris, Notre-Dame de Rouen, l'abbaye de Fleury, avaient aussi ce même usage. Des reptiles formidables auraient donc paru, à telle époque donnée, en différentes contrées, et toujours ce serait un évêque dont l'étole miraculeuse eût défait le pays du monstre qui le ravageait? La même idée, répétée ainsi de toutes parts, suppose bien mieux une allégorie dont le sens est partout répandu, parce qu'il est fort intelligible, et le merveilleux de l'histoire s'efface évidemment devant cette explication toute naturelle [1].

Toujours est-il que le peuple tenait beaucoup à sa Grand'Goule : l'absence de tout document écrit, la folle imagination de la foule, qui aime à se rendre compte de tout et ne cherche pas tant, dans son empressement avide, la vérité qu'une interprétation quelconque, avaient confondu au sujet du curieux animal toutes les notions primitives. Des croyances fabuleuses s'en étaient suivies, et l'on avait oublié le but antique jusqu'à faire de cet être fantastique une espèce d'*idole chrétienne*, à laquelle la partie moins éclairée de la population rendait ses hommages inintelligents. La *bonne sainte Vermine* recevait à Poitiers, comme à Paris, dans sa gueule béante, les

[1] Un nommé Lavallée, qui publia en l'an III *de la République*, c'est-à-en 1794, un *Voyage dans les départements de la France*, expliquait ainsi l'existence de la Grand'Goule, en style du temps : « Les Rogations *ne remontent pas plus haut qu'Alphonse*, *frère de Louis IX*, QUI LES MIT EN VIGUEUR. Cet amateur des croisades avait rapporté des peaux de crocodiles; je ne vois pas de difficulté que la sainte vermine *des dévotes* de Poitiers ait été pêchée dans le Nil, et que le frère d'un roi *fanatique* s'en soit servi pour donner du relief à la procession. » -- Aussi solide que bien dit!

gâteaux offerts par les bonnes femmes et les enfants. Quelle que soit l'origine de cette particularité, il est probable qu'elle s'était glissée dans le cérémonial populaire avec quelque intention mystérieuse qui nous échappe aujourd'hui.

Toujours est-il qu'après tant de siècles, la formidable volatile ne disparut des Rogations que lorsqu'elles subirent elles-mêmes une interruption forcée devant les bacchanales de 1793. Reléguée alors dans les greniers officiels de la municipalité, elle n'en sortit que pour figurer tour à tour, plus de trente ans près, dans un musée public, puis dans la bibliothèque du grand séminaire diocésain, où l'on peut la voir aujourd'hui. Toutefois il ne faudrait pas s'attendre à reconnaître en elle ce vieux témoin des âges gallo-romains, que son histoire ferait supposer. La bête inanimée a dû être remplacée, dans ce long cours de tant de siècles, par plusieurs autres faites à son image, et le visiteur curieux de constater sa dernière transformation ne verra plus qu'un dragon de chêne magnifiquement peint de vert, de noir et de rouge, à la gueule béante, aux yeux menaçants, dont les ailes éployées semblent prendre l'essor, et portant entre deux palmettes sur la poitrine, avec la date de 1677 : GARGOT FECIT. C'est le nom de l'immortel artiste qui la sculpta. C'est bien plus, hélas!... c'est une dérision de la fortune, qui le fera passer peut-être bien loin chez nos neveux, et qui n'a pas même daigné transmettre sûrement jusqu'à nous celui de notre architecte, celui d'un seul de nos *tailleurs d'images!*

Revenons à nos processions. La cérémonie de la châsse, que nous venons de raconter, n'eut pas le bonheur de traverser le fleuve du temps jusqu'à nos jours, comme

le dragon symbolique. Bouchet, qui écrivait dans la première moitié du XVI[e] siècle, ajoute à son récit que, « puis peu de tems en çà, ce mystère avoit esté aboly. » Il paraît que la cérémonie, qui n'avait eu longtemps rien que de sérieux pour l'assistance, était devenue un sujet de curiosité dérisoire pour quelques disciples secrets ou avoués de Martin Luther et de Jean Calvin. « Ces *fols* donnoient aux bonnes personnes plusieurs scandales et occasions de pécher. » Plus tard ils trouvèrent à en donner bien d'autres!...

Il est probable que l'abolition de cette coutume n'ôta rien cependant au lustre des Rogations de Poitiers, qui, s'il faut en croire Zinzerling, étaient, avec la fête Dieu d'Angers et l'installation du maire de la Rochelle, une des trois merveilles de nos provinces occidentales [1]. D'autres objets plus vénérables, en effet, y favorisaient une dévotion justement motivée. Toutes les paroisses y portaient leurs reliques, et celle de la vraie Croix, envoyée à sainte Radégonde par l'empereur Justin II, et que les religieuses confiaient aux chanoines de leur collégiale, y attirait surtout la vénération publique. Ceux de Notre-Dame y accompagnaient la statue de la sainte Vierge, à laquelle les feuillants furent obligés plus tard de donner, devant leur couvent, une couronne de roses *ou autres fleurettes belles et honnêtes* [2], mais qu'ornaient à l'envi dès ce temps-là, pendant le trajet de la cathédrale à l'église de la station, les mains innocentes des jeunes filles de la ville. Aujourd'hui encore cette pieuse offrande

[1] Jodocus Sincerus, *Itinerarium Gallicum*, p. 94. — Amsterdam, 1655.

[2] Thibaudeau, *Hist.*, t. I, p. 345.

conserve toute sa poésie et se renouvelle tous les ans; car les Rogations, qui ne sont point une dévotion locale, mais de l'Eglise universelle, ont survécu par cela même à celles qui n'avaient chez nous que l'intérêt de circonstances dont le souvenir s'est nécessairement affaibli.

Notons, pour dernière particularité relative à ces fêtes vraiment populaires, que, d'après une transaction passée entre le Chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier et les religieuses de la Trinité, en 1334, ces dernières allaient, le mercredi des Rogations, à l'église collégiale avec leur croix et leurs reliques, d'où elles se rendaient processionnellement jusqu'à la cathédrale : elles y faisaient leur station à la porte, et s'en retournaient seules au monastère, où les reliques étaient rapportées par les chanoines de leur institut [1]

CHAPITRE V.

De 1270 a 1300. — Hommage de Guy de la Trimouille. — Mort d'Alphonse de France. — Synodes de l'évêque et du doyen. — Nouvelle refonte des cloches par Gauthier de Bruges. — Enquête à ce sujet. — Autres droits prélevés par l'église sur la mense épiscopale. — Autre synode. — Les prébendes réduites à vingt-quatre. — La terre de Smarve propriété de l'église.

Les évêques de Poitiers et l'église, représentée par le Chapitre, possédaient des fiefs nombreux, pour lesquels ils recevaient l'hommage des seigneurs; mais ils n'en rendaient à personne, si ce n'est au roi et aux princes du sang qui pouvaient gouverner la province, et cela en vertu du vieux principe qu'une église sous le vocable

[1] Thibaudeau, t. I, p. 211.

primitif de saint Pierre ne devait se soumettre à aucune autre par un signe de dépendance. Vers 1270, sinon cette année même, Guy de la Trimouille, chevalier, homme lige de l'évêque et de l'église, fit aveu à l'un et à l'autre de tout ce qu'il possédait dans leur mouvance, reconnaissant que de temps immémorial lui et ses prédécesseurs avaient rendu un tel devoir et service. Cet hommage était accompagné de redevances en blé, vin et avoine, et se rendait pour la maison de Château-Guillaume et toutes ses dépendances fortifiées, vignes, garennes, étangs et autres terres vagues ou cultivées auxquelles étaient attachés les droits de haute et basse justice [1]. Hugues étant mort le 14 octobre 1270 [2], le siége était encore vacant en 1275, et nous voyons, par un autre acte, que le chevalier renouvela son aveu entre les mains du doyen. On sait comment se faisait cette cérémonie : le vassal plaçait ses deux mains jointes entre les deux mains du seigneur, lui jurait aide au besoin et fidélité à toujours, recevait le baiser le paix, et délivrait le terrier de ses fiefs. C'est ainsi que Guillaume l'Archevêque et Olivier de Clisson rendirent hommage à Simon de Cramaud en 1387 [3].

Le comte Alphonse mourut le 20 août 1271, regretté des Poitevins, et surtout de la ville de Poitiers, qu'il habitait de préférence, et loin de laquelle il devait rendre le dernier soupir. Cet événement, qui priva le Poitou d'un protecteur, enleva aussi à notre église mère d'abondantes ressources. Le prince, en quittant la France, l'année précédente, avec sa femme Jeanne de Toulouse,

[1] D. Font., t. III, p. 583.
[2] *Ibid.*, t. II, p. 46.
[3] *V.* nos *Recherches* sur ce prélat, in hunc ann.

pour se rendre à la croisade, avait laissé par son testament de riches legs à la cathédrale et à d'autres églises[1]. Ces pieuses intentions ne tardèrent que peu à se réaliser. Ce fut en revenant en France, après la mort de saint Louis, qu'il tomba malade en Italie et y expira sans laisser de postérité. La province fut réunie à la couronne dans la personne de Philippe le Hardi; mais on y conserva le souvenir du comte comme celui d'un bienfaiteur. Il fut enterré, selon qu'il l'avait demandé, dans l'abbaye de Saint-Maixent, et chaque année le Chapitre de Poitiers célébrait pour lui un service funèbre le 5 septembre, qui sans doute s'était trouvé le premier jour non empêché après son décès[2].

Il faut rattacher à l'année 1280 le premier des synodes épiscopaux tenus dans notre cathédrale, non qu'il n'y en eût eu auparavant, mais parce que les titres manquent absolument pour constater quelques traces antérieures de cet usage. Les actes où sont mentionnés celui-ci et d'autres suivants témoignent seulement en plus d'un endroit que ces réunions se tenaient à des époques fixes chaque année, et de *temps immémorial*[3]. Comme il y avait deux juridictions différentes, celle de l'Evêque et celle du Chapitre, on distinguait aussi les synodes épiscopaux et ceux du doyen. L'évêque assemblait le sien quatre fois par an, le premier jeudi de carême, le lendemain de la Saint-Pierre, le jeudi après la Saint-Luc, et le jour des Saints-Innocents. L'assemblée se tenait dans la grande nef; elle se composait de tous les curés dont les béné-

[1] Dreux-Duradier, t. I, p. 316.—Sainte-Marthe, *Hist. gén. de la maison de France*, t. I, p. 93. — Thibaudeau, t. I, p. 519.

[2] *Calend. de Fauveau*, au 5 septembre.

[3] D. Font., t. LIV. — *Acte capitul. de* 1291.

fices étaient à la nomination du prélat. Quant au doyen, qui avait aussi le droit de convoquer tous les bénéficiers de sa juridiction, il assemblait deux synodes annuels, toujours indiqués au vendredi d'après le dimanche *Cantate* (le 4e après Pâques), et au premier vendredi qui suivait la Saint-Luc (18 octobre). Ce dernier tombait donc au lendemain du troisième synode épiscopal; il se tenait en outre dans l'église Saint-Jean-Baptiste, dite depuis *Temple Saint-Jean*, dont la cure était à la collation du doyen. Nous réservons pour l'histoire du Chapitre les autres particularités qui se rapportent à ces synodes : ils ne doivent nous arrêter ici que pour ce qui concerne la cathédrale.

Celui dont nous parlons fut présidé par l'évêque Gauthier de Bruges, si connu par ses affaires avec le pape Clément V. Elu en 1278, il s'était hâté, après avoir été sacré à Rome par Nicolas III, de se rendre où l'appelaient ses devoirs de pasteur, et, dès qu'il lui fût possible, il voulut s'entourer de tous ceux dont la direction lui était confiée, pour donner à son administration plus d'énergie et d'unité. Les statuts qu'il dressa à cette occasion restent comme de curieux renseignements sur quelques points de la discipline ecclésiastique de cette époque. On y voit des précautions contre les contrats usuraires des juifs et des peines pécuniaires à ce sujet [1]; l'usage abusif où

[1] Quelque sévères que puissent sembler les règles pénales portées contre les juifs au moyen âge, il faut se souvenir qu'ils y avaient donné lieu par leurs excès dès le temps de Constantin, et que les siècles suivants les virent toujours en opposition à la tranquillité publique et à l'honneur du christianisme. (*V*. Fleury, *Hist. eccl.*, liv. XII, XIII et XIV.) Leur conduite avait même forcé les princes de leur retirer les franchises qu'ils

étaient les archiprêtres et les doyens ruraux d'établir en divers lieux des officiaux ouvice-gérants qui les y remplaçassent, ce qui compliquait les difficultés de l'administration; la coutume renouvelée de nommer des confèsseurs particuliers aux supérieurs réguliers, aux archiprêtres, doyens et curés, qui doivent s'adresser à l'évêque ou à ses pénitenciers. Les lépreux, fort communs alors, ou ceux soupçonnés de l'être, y sont aussi obligés à se faire examiner devant les juges d'église, qui devaient prononcer sur leur état.

Dès ce temps le corps canonial tenait aussi fort souvent ses assemblées capitulaires dans la grande nef, avant la grand'messe.—Chaque année avaient lieu deux chapitres généraux qui duraient plusieurs jours, selon que les affaires étaient plus ou moins nombreuses. L'un commençait régulièrement le 30 juin, l'autre le 28 décembre; ils se tenaient, comme les réunions hebdomadaires, devant un crucifix accompagné des statues de Notre-Dame et de saint Jean l'évangéliste, qui s'élevait en avant du chœur [1].

Nous avons vu l'évêque chargé de certaines redevances envers l'église cathédrale pour la refonte des cloches endommagées et leur pépétuel entretien. Gauthier de Bruges trouva ce droit acquis à l'église : mais quel droit ne se conteste pas, même de bonne foi, quand on en trouve des prétextes dans les malheurs des temps, la réduction des revenus, et autres considérations qui grossissent toutes les plaidoiries! Gauthier faisait valoir

leur avaient accordées. (V. *Du Pouvoir du pape au moyen âge*, in-8°, 1845, pp. 8 et suiv.)

[1] Fauveau, p. 86. — D. Font., t. II, p. 104.

cependant des raisons meilleures en apparences. Ses prédécesseurs, riches presque tous d'un patrimoine qu'ils apportaient à l'église de Poitiers en y prenant la houlette pastorale, avaient pu facilement s'acquitter des charges ordinaires; mais lui, pauvre religieux franciscain, élevé bon gré mal gré à une dignité qu'il avait inutilement déclinée, obéré par un voyage de Rome d'où il revenait moins riche qu'avant son départ, où pouvait-il trouver la somme considérable exigée pour la dépense des cloches, et certaines autres qu'on réclamait en même temps? A cela le Chapitre répondait que le siége épiscopal avait des révenus dont une portion devait s'employer au bien de son église; que les obligations périodiques ou annuelles à lui imposées représentaient cette portion, et qu'indépendamment de son état antérieur, et quelque peu riche que fût par lui-même le nouveau prélat, il acceptait nécessairement la charge avec le bénéfice. L'argumentation était irréfutable, et Gauthier se rendit. Toutefois il requit l'exhibition des titres : ils manquaient, et le Chapitre dut faire une enquête sur les usages suivis de tout temps à ce sujet. Plus de vingt personnes, la plupart ecclésiastiques, furent consultées, et établirent clairement le point débattu en faveur de l'église cathédrale. L'official donna en outre un *vidimus* des lettres accordées en 1213 par Maurice de Blazon. Toute difficulté fut donc levée, et l'évêque reconnut le droit qu'il avait contesté.

Ce n'était pas l'unique impôt prélevé sur la mense épiscopale, et il faut dire quels autres droits y avait encore notre église; car ils étaient revendiqués en même temps que les cloches, refusés comme elles, et

enfin consentis par les mêmes raisons. Voici donc ce qui fut reconnu, le samedi de la semaine *Jubilate* [1], par les commissaires du Chapitre. Ce sont autant de points consacrés de temps immémorial, d'après une pancarte ayant pour titre : ORDINAIRE DE L'ÉGLISE DE POITIERS :

« L'évêque de Poitiers est tenu de fournir le grand autel de ses nappes et des courtines (rideaux) qui l'entourent ; il doit aussi les vêtements qui servent tous les jours pour la messe canoniale aux prêtre, diacre et sous-diacre, aux petits clercs qui les assistent, au thuriféraire qui y encense ; il doit la chape à celui qui la porte dans le chœur, et au prêtre qui dit l'oraison à vêpres et à matines.

» Il est tenu encore de fournir tout le bois nécessaire à la pose et au jeu des cloches ;

» Plus le vin qui se distribue aux chanoines et aux clercs qui assistent au chœur quand on y chante l'antienne *O Emmanuel !*

» Le jour de Pâques, si l'évêque est présent ou dans la ville, il doit aux chanoines et aux clercs du vin des archidiacres, lorsqu'ils reviennent de l'église Saint-Jean entre vêpres et complies.

» Il doit encore le vin aux mêmes, s'il est en semaine lorsqu'on chante le répons *Spes mea ;*

» Plus, par an, à chaque hebdomadier, seize septiers de froment, de farine, d'avoine et de baillarge, payables par quartier, selon la mesure d'usage, dans les greniers des maisons de l'évêque, dont les seize septiers équivalent à vingt, mesure commune de la ville de Poitiers ;

[1] C'est l'introït du 5e dimanche après Pâques.

» Plus à chacun desdits hebdomadiers un tonneau de vin rendu à Poitiers, bon, pur et recevable, de la dîme de Vendœuvre [1]. »

Le même acte nous apprend aussi que l'Eglise possédait une quatrième partie des bois d'Archigny, appartenant à l'évêché; on la lui reconnut pour vraie et ancienne possession à la suite de la même enquête.

Une autre assemblée synodale des mêmes évêques est citée encore à l'année 1284, et contient des règlements disciplinaires pour l'intégrité de la juridiction ecclésiastique contre les empiétements des juges civils [2]. — Il n'y fit que cinq statuts, mais il y posait déjà les principes de la séparation des deux pouvoirs assez explicitement pour déplaire bientôt à Philippe le Bel, qui, pendant ses démêlés avec le pape Boniface VIII, fit retomber sa mauvaise humeur sur un évêque assez courageux pour défendre les droits de son église, et saisit le temporel de l'évêché. Cette saisie dura de 1299 à 1301, et il appert des vieux registres de la chambre des comptes que le sénéchal de Poitou, Pierre de Villebon, en versa les revenus au trésor royal pendant ce trois ans, ce qui dut retomber nécessairement sur la cathédrale, dont les fruits annuels furent par cela même diminués de beaucoup [3].

On doit croire que les énormes dépenses qu'elle avait supportées depuis longtemps, et aussi les exigences des coûteuses constructions qui s'élevaient, devenaient un fardeau difficile à soutenir, car il fallut recourir à un expédient seul capable d'assurer des revenus suffisants et

[1] *Grand Cartulaire*, t. II, p. 27 à 53.
[2] Bochel., *Bibl. canonique*, t. VI, tit. 14, c. 7.
[3] *Gall. christ.*, t. II, col. 1187.

de mettre un ordre indispensable dans ses affaires. Jusqu'alors le nombre des chanoines avait été indéterminé, les prébendes étant proportionnées aux richesses de l'église, et le Chapitre admettant de nouveaux membres selon que la mense capitulaire pouvait suffire à leur entretien [1]. Gauthier de Bruges, dans le chapitre général du 28 décembre 1290, qu'il présidait, et d'accord avec tous les membres du collége, statua, après s'être entendu avec le Saint-Siége, que le nombre des canonicats serait, à partir de ce jour, fixé définitivement à vingt-quatre, auxquels on pourvoirait par dix-huit prébendes entières et six demi-prébendes [2]; six autres demi-prébendes restaient donc disponibles, et de leur réunion on forma des portions plus considérables pour les dignitaires de la compagnie. Ainsi le grand chantre et le maître d'école ou écolâtre durent avoir chacun deux prébendes entières; le sous-doyen et le sous-chantre en perçurent aussi près de deux. Il n'y est point parlé de doyen, parce qu'il n'était point alors prébendé et n'avait droit qu'aux honneurs de sa dignité. Tout chanoine pouvait d'ailleurs posséder en même temps des bénéfices en dehors de l'église, comme le doyenné de Thouars, l'abbaye de Notre-

[1] *Statuta et consuetudines antiquæ et approbatæ in Ecclesia Pictav.* (Recueil de pièces capitulaires, *mihi*, p. 4.)

[2] Ces demi-prébendes représentaient la moitié du revenu ordinaire d'une chanoinie, et n'étaient pas nouvelles dans le Chapitre. Elles étaient déjà possédées depuis longtemps par six « demi-chanoines qui furent » attirés, selon le manuscrit de Couteau, d'une petite église nommée » Saint-Sixte par la bonne et sainte vie des chanoines entiers. » (D. Font., t. LIV, p. 23.)—On ne cite pas la source de cette assertion, qui expliquerait l'existence de la chapelle Saint-Sixte autrement que nous l'avons fait.

Dame-la-Grande, etc. Chacun d'eux avait de plus une maison en ville avec plus ou moins d'annexes et de tenants. A la mort d'un titulaire, celui qui le suivait immédiatement par rang d'ancienneté dans le Chapitre pouvait changer sa propre maison peur celle du défunt; à son défaut, le plus ancien après lui jouissait de ce droit, de sorte que le nouveau titulaire n'était logé que dans le domicile dont personne n'avait voulu.

Enfin l'évêque était considéré comme le premier des chanoines; il avait en cette qualité une prébende, la première place au chœur et au Chapitre; mais aussi il était tenu à sa semaine, pendant laquelle il disposait, d'après le droit commun, de certains bénéfices qui venaient à vaquer [1].

Le 3 mai 1291 [2], le pape Nicolas IV confirma ces dispositions, qui demeurèrent en vigueur, à quelques légères modifications près, jusqu'en 1791.

Il y avait déjà fort longtemps à cette époque que la terre de Smarve, à 2 lieues au sud de Poitiers, comptait parmi les propriétés de l'église. On en trouve la preuve dans un titre du 22 décembre de cette même année, par lequel Pierre de Blanac [3], sénéchal de Poitou et de Limousin, confirme le droit de haute justice que le Chapitre y avait exercé *publiquement et pacifiquement de temps immémorial*.

[1] Traditiones et statuta sancti Petri Pict., *mihi*, p. 24. — D. Font., t. II, p. 51.

[2] *Idus maii, pontificatûs nostri anno quarto.*

[3] *De Blanasco.* Ce sénéchal n'est point cité dans la liste donnée par les nouveaux éditeurs de Thibaudeau, t. III, p. 437.

CHAPITRE VI.

De 1307 a 1346. — Etat des constructions au commencement du xive siècle. — Bienfaits de Gauthier de Bruges — et du pape Clément V. — Entrée solennelle des évêques dans la cathédrale. — Droit d'entrée payé par eux. — Bienfaits du roi Édouard II. — Synode d'Arnaud d'Aux. — Luminaire fourni par les nouvelles églises de Luçon et de Maillezais. — Inscription funéraire d'Arnaud d'Aux. — Les chanoines s'imposent un droit d'installation sur leurs prébendes. — Fondations de chapelles. — Chapelle des Guischard. — Autres fondées par Philippe de Vouhé. — Droit de sépulture des chanoines. — Fondation de la chapelle de Notre-Dame-des-Gésines. — Épitaphes du chantre Guillaume d'Aux, — du doyen Pierre-Raimond d'Aux, — de l'évêque Fort d'Aux.

On a vu au commencement du chapitre III que vers la première moitié du xiiie siècle tout était fort avancé dans la structure de l'édifice. Il devait cependant rester beaucoup à faire, car il manquait de ses deux dernières travées, et par conséquent les trois nefs n'étaient pas couvertes de leurs dernières conques; les tours n'avaient que leurs deux étages inférieurs, les combles n'étaient abrités que par une charpente provisoire, et la façade n'offrait pas encore aux regards de la cité cette grande page où devaient s'inscrire, avec la glorieuse légende de ses élus, les prophéties du jugement à venir et les histoires de la nouvelle alliance. Mais le siècle qui commence verra se compléter enfin la merveille de pierre; les générations contemporaines du bon roi Jean et de Charles le Sage, du Prince-Noir et de Chandos, vont jouir de l'œuvre conçue par les ducs d'Aquitaine, et le *Te Deum* de la consécration épiscopale retentira enfin sous les claveaux réunis des voûtes achevées, en même temps que par leurs solennelles volées de nombreuses cloches porteront

aux collines du Clain la pensée de Dieu et la reconnaissance des hommes.

Il paraît que Gauthier de Bruges prit une assez grande part aux travaux exécutés de son temps, si nous en croyons un historien qui ne cite pas ses autorités, il est vrai, mais dont nous avons pu reconnaître l'exactitude par une lecture attentive[1]. L'éminente vertu de ce digne évêque, honoré par l'Eglise du titre de bienheureux, n'aura pas épargné en effet pendant un long épiscopat de 23 ans ses revenus personnels, et nous ne doutons pas que sa cathédrale n'ait été le fréquent objet de ses généreuses aumônes. Une autre circonstance dut aider aussi à l'avancement du temple, tout en devenant pour le pontife une source mortelle de chagrins. En 1307, le pape Clément V, qui venait de quitter le siége de Bordeaux pour celui de Rome, déposa Gauthier, qui avait cru autrefois devoir préférer la suprématie de l'archevêque de Bourges à la sienne. Deux ans après, quand déjà l'évêque, retiré aux Cordeliers de Poitiers, y avait fait une sainte mort, le pape, afin de s'entendre avec Philippe le Bel sur l'affaire des templiers, se rendit dans cette ville; il y était encore en 1308. Pendant son séjour, il se montra favorable à la cathédrale, qui reçut de lui de grandes preuves de munificence, et au Chapitre, à l'avantage duquel il régla certains points importants de la juridiction épiscopale. Une des principales dispositions prises dans cette circonstance établissait un revenu de 600 fr. à payer à l'église sur la mense épiscopale, et applicables aux distributions journalières[2]. La bulle qui consacra les anciennes libertés capitu-

[1] Bourgeois, *Hist. manusc. du Poit.*, p. 168.

[2] Guill. de Nangis, *ad ann.* 1308. — *Script. rer. Gall.*, t. xx, p. 597.

laires et en créa de nouvelles est célèbre chez nous sous le nom de *Clémentine;* elle servit de base, dans l'avenir, à toutes les prétentions du collége canonial, et d'argument pour sa juridiction temporelle et spirituelle. Un arrêt du parlement du 1er juin 1478 s'appuya de sa teneur pour confirmer les droits contestés de l'église cathédrale. « Depuis la fondation de l'illustre église de Poitiers, disait la cour suprême, la juridiction a toujours été partagée entre l'Evêque et le Chapitre; ses fruits et émoluments leur appartinrent en commun jusqu'au pontificat du pape Clément (V), qui en opéra la division. En vertu de ce partage, l'Evêque conserva sa juridiction sur les diocésains, et le Chapitre dut exercer la sienne sur les chanoines, clercs, habitués et serviteurs de l'église. [1] » La Clémentine est datée du 4 août 1307. C'était trois mois après la prise de possession du siége de Poitiers par Arnaud d'Aux, dont l'entrée solennelle s'était faite le 3 mai, dimanche dans l'octave de l'Ascension. Cette cérémonie, l'une des plus pompeuses dont il fut donné à notre cathédrale de se parer, est la plus ancienne de de ce genre que nous trouvions dans ses archives, quoiqu'on l'y observât probablement depuis l'épiscopat d'Isembert Ier (en 1021). C'est pourquoi nous en donnerons tous les détails en réunissant les traits épars des auteurs qui en ont parlé.

La veille de la cérémonie, l'évêque arrivait à Poitiers, s'arrêtait hors des murs à l'une des chapelles qui s'élevaient dans les faubourgs. S'il venait du côté de Bordeaux, c'était à la chapelle Saint-Jacques, à l'entrée du faubourg de ce nom, que se faisait la station tradition-

[1] D. Font., t. II, p. 361.

nelle; du côté de Limoges, c'était à la chapelle Saint-Mathurin, ou à l'église paroissiale de Saint-Saturnin, dont les ruines existent encore au faubourg du Pont-Neuf; enfin, s'il venait par la route de la capitale, il descendait à la chapelle Saint-Lazare, remplacée aujourd'hui, vis-à-vis la barrière de Paris, par une auberge qui a l'image de ce saint pour enseigne. Là se trouvait le clergé de la paroisse sur le territoire de laquelle il s'arrêtait. Après avoir fait sa prière devant l'autel, il prenait une chape et une mitre blanches, montait sur une haquenée de même couleur, dont le sire de Lusignan, grand écuyer, devait tenir la bride, et se dirigeait, escorté à droite et à gauche par des cavaliers de sa maison et autres gens de qualité, vers l'église de Notre-Dame-la-Grande. Le clergé qui l'avait reçu le précédait, et immédiatement devant lui un clerc portait sa crosse.

Sur le passage de cette procession, et jusqu'à la collégiale, les rues étaient tendues de tapisseries et jonchées de branches d'arbres et de fleurs, ou proprement nettoyées, selon la saison. Au bout du pont Joubert, MM. les abbé, Chapitre et chanoines de Notre-Dame, la plupart chapés, croix et bannière levées, et qu'accompagnaient, depuis leur établissement à Poitiers, les ordres mendiants, avec les autres couvents non exempts et les collégiales, avaient attendu le prélat, auquel le premier dignitaire de Notre-Dame faisait une harangue. Puis on entrait en ville par la Grand'Rue, au son de toutes les cloches, sauf celles de la cathédrale, qui ne devaient sonner qu'à l'entrée du prélat dans l'église. La marche continuait jusqu'à la hauteur de la *ruelle qui va du pont Joubert à Sainte-Radégonde* (la rue du Pigeon-Blanc). Là, nouvelle harangue par le Chapitre de cette église, après laquelle

on montait jusqu'au carrefour St-Michel, où, depuis l'établissement de l'université, en 1431, c'était au recteur, entouré des docteurs et officiers de sa compagnie, à prononcer en latin le troisième discours. A partir de la moitié du XVIe siècle, époque de l'établissement du présidial à Poitiers, ce corps judiciaire, ainsi que les trésoriers de France, se trouvaient à leur tour *un peu au-dessous de la ruette de Mongogué* (rue Montgauguier); ils y saluaient le prélat sans le haranguer, et se rangeaient dans le cortége selon l'ordre de préséance, assez mal entendu quelquefois pour exciter, disent gravement les mémoires du temps, quelques *batteries à coups de poingt*[1]. Enfin, *tirant vers Saint-Étienne*, on arrivait à la porte de l'église Notre-Dame, escorté d'une foule avide de ces grands spectacles, mais peu bruyante, respectueuse jusque dans les élans de sa curiosité empressée, et recevant avec dévotion, sur le passage du nouvel évêque, ses bénédictions multipliées. Celui-ci descendait de sa haquenée, s'arrêtait sous le porche de la vieille église romane, et pendant qu'on chantait le répons *Deum time et mandata ejus observa*, texte ingénieusement choisi comme renfermant en peu de mots tous les devoirs du pasteur, l'abbé lui offrait, avec une profonde révérence, l'eau bénite et l'encens, après quoi le prélat s'avançait jusqu'au grand autel. La messe entendue, ou sa prière faite, s'il était le soir, il sortait et était reconduit en cérémonie à l'aumônerie de la collégiale. C'était une maison de charité pour les malades, fondée anciennement par le Chapitre; elle flanquait l'église du côté nord, et occupait le terrain où est établie maintenant l'auberge du *Cheval-Blanc*, vis-à-vis l'école

[1] *Reg. de l'hôtel de ville*, p. 109. — Dans D. Font., t. XXIII.

de droit actuelle [1]. Un appartement y était réservé à l'évêque, qui y prenait un repas donné par le Chapitre de Notre-Dame, et y couchait. Cette première halte dans une maison dépendante de Notre-Dame, ce repas que les chanoines ne donnaient point à leur évêque comme une politesse de bonne hospitalité, mais comme une redevance obligatoire et de joyeux avénement, avaient leur origine dans la suzeraineté que la cathédrale avait toujours exercée sur l'abbaye séculière dont la fondation était une de ses antiques libéralités.

Jusque-là, cependant, nous ne voyons pas figurer le clergé seigneurial de Saint-Pierre; il ne devait paraître en effet qu'après certains préliminaires qui sauvegardaient sa juridiction et ses libertés. Dès la veille, après que l'évêque s'était retiré à l'aumônerie, deux chanoines étaient allés lui présenter le *Livre rouge*, recueil fameux des statuts et priviléges du Chapitre; ils l'engageaient à en prendre connaissance, et ne devaient le reprendre que le jour suivant. Il n'est guère douteux qu'avant de le remettre entre les mains d'Arnaud d'Aux, on n'y eût ajouté la Clémentine encore tout fraîchement écrite, et toute resplendissante de belles lettres d'or, d'azur et de vermillon.

Le prélat n'avait aucune difficulté à opposer, et son parti était ordinairement pris d'avance. Le lendemain donc de son arrivée, étant venu de grand matin à l'église de Notre-Dame, il y entendait la messe basse d'un de ses aumôniers, et ensuite se revêtait des mêmes ornements blancs que la veille. Peu après, les chanoines composant le Chapitre de Poitiers se présentaient devant le prélat,

[1] Dufour, *de l'Ancien Poitou*, p. 280. — Thibaudeau, t. III, p. 357.

qui s'était rendu dans la salle capitulaire de Notre-Dame, et lui disaient : « *Monseigneur, nous sommes prêts à vous recevoir selon votre bon plaisir, et autant toutefois que vous viendrez comme vous devez venir.* » Cela dit, l'évêque répondait en peu de mots qu'il avait lu les statuts et les accepterait; les chanoines se retiraient sans plus de retard, et retournaient à la cathédrale pour y accueillir le prélat avec les honneurs et la déférence dus à sa dignité.

Alors commençaient à se déployer les plus belles pompes de la cérémonie. En même temps que le Chapitre cathédral s'était présenté devant l'évêque, les principaux feudataires de l'évêché s'étaient aussi rendus près de sa personne. C'étaient, dans leur ordre de préséance à la cour épiscopale, le sire de Lusignan, grand écuyer de l'évêché; le sire de Parthenay, grand bouteiller ou échanson; le vicomte de Châtellerault, grand maître des cérémonies; enfin le seigneur de Belleville, ou de Fief-l'Evêque, ou de Laval, selon que l'un d'eux jouissait depuis plus longtemps de sa seigneurie [1]. Il avait le titre de grand sénéchal. Ces quatre personnages étaient les principaux barons du Poitou, tous tenant leurs fiefs de l'évêché et lui rendant hommage lige. Leur obligation principale envers le seigneur suzerain consistait à le porter sur leurs épaules de Notre-Dame à Saint-Pierre, au jour de son entrée solennelle. C'est pourquoi ils devaient ce jour-là se rendre près de lui après la première messe, par eux-mêmes ou par fondés de pouvoirs. L'ayant donc fait asseoir dans une *chaire* recouverte d'étoffe de soie et

[1] Dom. Bellæ Villæ seu dom. de Laval *successor*, dit Besly, *Hist. des ducs de Guyenne et des comtes de Poitou*, p. 348.

d'or, et que supportait un brancard richement paré, ils l'élevaient sur leurs épaules, et sortaient ainsi de l'église par la grande porte. Sur la place du *Pont-du-Palais*[1], où étaient rangés les gens d'armes ou compagnies de la ville, tous armés et en belle tenue, avec les députés des corps de métiers, magistrats et officiers publics, ils trouvaient un chanoine de Saint-Pierre à cheval, revêtu du surplis et de l'aumusse, député tout exprès par le Chapitre pour porter la crosse devant le prélat. C'était un témoignage de grand respect auquel certains envoyés crurent pouvoir se soustraire plus tard, en chargeant bientôt de l'insigne épiscopal quelqu'un des familiers de l'évêque. Enfin on prenait la rue Notre-Dame-la-Petite, puis la rue Saint-Paul, la parcourant jusqu'à la cathédrale. Là, on s'arrêtait soit devant la principale entrée, depuis que la façade et les tours étaient terminées, soit, auparavant, devant la porte septentrionale, qu'on avait regardée toujours comme la porte d'honneur. Ces portes étaient restées fermées. Entre elles et l'évêque, qui descendait de son trône portatif, se tenait rangée une partie du Chapitre, tandis que l'autre attendait au chœur. L'un de ses membres tenait entre ses mains l'évangéliaire, sur lequel le prélat posait une des siennes en prononçant la formule suivante :

« Je....., évêque de Poitiers, jure sur les saints Evangiles de conserver, de garder les droits, statuts, priviléges, libertés et coutumes de l'église de Poitiers, anciennes, raisonnables et approuvées, et aussi de lui faire recouvrer selon mon pouvoir tous et chacun de ces mêmes droits qui lui auraient été injustement enlevés :

[1] « Ad aream pontis Aulæ regiæ. »

j'entends être tenu à tout ce qui tient aux susdites choses, aux statuts de l'église et du Chapitre de Poitiers, à l'exception seulement des légères observances. Je jure aussi que j'observerai inviolablement la Clémentine et toutes ses dispositions, de point en point, et selon tout ce qui y est contenu. Qu'ainsi Dieu me soit en aide, et les saints Evangiles de Dieu [1]. »

Après ces paroles, que les chanoines ne regardaient pas comme le moins important de la cérémonie, un d'eux, qui les avait écoutées attentivement, disait trois fois à voix haute : *Aperi!* ouvrez ! Les portes étaient alors ouvertes par les coustres, qui s'étaient tenus à l'intérieur. A l'entrée de l'église, l'évêque sonnait d'une petite cloche neuve fondue à ses frais, et dont on lui présentait le cordon ; à ce signal, les deux plus grosses cloches de la sonnerie s'ébranlaient et annonçaient que toutes formalités étaient consommées. Le grand chantre entonnait alors le *Deum time*, comme on l'avait fait à Notre-Dame ; le pontife remontait sur son trône, et, toujours porté par ses barons, s'acheminait jusqu'au grand autel, y renouvelait le serment sur la châsse des barbes de saint Pierre, commençait le premier verset de l'office de tierce, pendant lequel il se revêtait des ornements sacrés, pour cé-

[1] *Ego N. episcopus Pictavensis jura Ecclesiæ Pictavensis servare, et male alienata revocare pro posse, statuta, privilegia, libertates et consuetudines Ecclesiæ Pictavensis antiquas rationabiles et approbatas, juro ad sancta Dei Evangelia me fideliter servaturum ; intelligens me ad omnia promissa teneri quæ sunt de esse prædictorum, et statuta Ecclesiæ Pictavensis, excludendo leves observantias à prædictis. Similiter juro quod Clementinam et compositionem de quâ in eadem fit mentio inviolabiliter observabo de punctô in punctum, juxta et secundum quod in eadem continetur. Sic me Deus adjuvet et hæc sancta Dei Evangelia.*

lébrer solennellement une seconde messe; car celle du Chapitre, qui n'était jamais omise, avait été chantée déjà avant son arrivée. La messe dite, et pendant le chant de sexte, le célébrant se rendait dans la chapelle où se tenaient les assemblées capitulaires, ou dans la salle des réunions, lorsqu'il y en eut une, revêtait le surplis et l'aumusse, costume du chœur, et bientôt, en présence de la compagnie assemblée, le doyen lui assignait une place, la première à droite parallèlement à la sienne; puis il prononçait le serment des chanoines, et promettait de payer les droits de cloches et du canonicat. Ensuite on le ramenait dans le chœur, où il prenait possession du premier siége au côté droit en entrant. Pendant cette installation l'orgue alternait les versets du psaume XLVIe : *Omnes gentes plaudite manibus.*

Là se terminait la fête religieuse. L'évêque, conduit aussitôt par la noblesse et le clergé de la cathédrale jusqu'à son palais, y recevait à un dîner de fondation, avec le Chapitre et quelques-uns des plus grands seigneurs assistants, les quatre grands vassaux qui l'avaient porté. Après le dîner, le grand écuyer s'emparait de la haquenée; le grand échanson, de la coupe qu'il avait remplie au commencement du repas, et des nappes qui avaient couvert les tables; le grand maître des cérémonies s'appropriait le vase et l'aiguière dont il s'était servi pour donner à laver, et le grand sénéchal gardait deux plats d'argent qu'il avait déposés lui-même sur la table par devoir de sa charge [1].

[1] Anselme Le Corgne, vicaire général en 1410, dans Besly, *Comtes de Poit.*, p. 516 et suiv. -- *Évesques*, p. 180, 190. — Robert du Dorat, *Hist. du Limousin, de la Marche et du Poitou*, p. 702 et 707.

Tel fut le cérémonial observé à l'installation d'Arnaud d'Aux, et qui ne varia que fort peu dans la longue période qui s'écoula entre lui et la Rocheposay, le dernier de nos évêques que portèrent les barons du Poitou. Aussi bien on reconnaît dans cette principale circonstance de la solennité une coutume observée assez généralement en beaucoup d'autres diocèses, et qui subsiste toujours à Rome, où elle fait partie de l'intronisation des papes. A Tours, à Orléans, on l'observa comme à Poitiers. Au Mans, elle fut en usage jusqu'en 1588 [1]. — Ce qui n'était pas aussi général, c'était une bulle comme la Clémentine, par laquelle des limites assez étroites étaient posées à la juridiction épiscopale, sans autre compensation que le droit de nommer un chanoine de joyeux événement, ce qui n'était d'ailleurs qu'une simple confirmation d'un droit antérieur [2]. Mais c'était un moyen d'obvier à d'assez graves conflits entre l'officialité de l'évêque et celle du Chapitre, et il ne paraît pas qu'Arnaud, pour avoir dû subir le premier ces modifications, toujours fâcheuses pour un supérieur, en ait été moins dévoué à son église.

L'évêque avait, outre ces concessions, à payer encore son droit d'entrée au Chapitre, lequel consistait en un ornement complet, toujours composé, d'après les conventions reçues, d'une chasuble, quatre dalmatiques, deux devants d'autel, treize chapes grandes et petites, et huit aubes. Il fournissait d'ailleurs toute la cire qui se dépen-

[1] Voir de curieux mémoires sur cette coutume, par MM. d'Espaulart et de Lambron, *Congrès scientifique de France*, XV[e] session, tenue à Tours, t. II, p. 223 et 233.

[2] *Statuta et consuetudines antiquæ et approbatæ in Ecclesiâ Pictav.* (Recueil de pièces capitulaires, *mihi*, p. 4.)

sait aux fêtes épiscopales, qu'il y officiât ou non [1]; l'entretien de tous les ornements, vases sacrés, livres, nappes, tapis et objets nécessaires au grand autel pour le service divin ; le pain et le vin consommés à toutes les messes de chaque jour de l'année; plusieurs *festages* ou dîners; enfin il était tenu à un certain nombre d'anniversaires ou services de fondation, pour lesquels chaque assistant du chœur recevait une distribution. Ces dépenses, si considérables qu'elles fussent, n'avaient rien d'exorbitant si on les compare aux revenus de l'évêché, qui, sans s'être beaucoup accrus, étaient évalués en 1734 à une somme de 51,579 livres, ce qui devait être d'une bien plus grande valeur au XIVe siècle [2]. Il est vrai que les ornements, vases sacrés, et autres objets du service canonial, étaient d'une beauté recherchée; mais il ne faut pas oublier que les biens de l'évêché étaient réellement ceux de l'église, et que celle-ci avait le droit d'en revendiquer tout ce qui n'était pas pour le titulaire d'un entretien convenable à sa dignité. Cela explique comment furent presque toujours rendus, selon les prétentions des Chapitres, de nombreux arrêts des cours souveraines, si souvent nanties de contestations élevées à se sujet entre ces deux pouvoirs.

Arnaud, qui avait été secrétaire de Clément V quand ce pontife n'était encore qu'archevêque de Bordeaux, devint son camérier après son élévation à la papauté : il fut l'homme de sa confiance, et plusieurs fois, de 1308 à 1312, il fut envoyé vers Edouard II, en Angleterre, sans doute avec quelques instructions pour l'affaire des

[1] *Grand Cartulaire*, t. II, p. 317.
[2] *Ibid.*, passim.

templiers, qui ne finit effectivement qu'en cette dernière année, mais aussi pour arranger quelques différends entre le roi et les grands du royaume. Le pape fait souvent l'éloge, dans les lettres dont l'évêque est chargé par lui, de son zèle pour la famille royale d'Angleterre. Edouard, de son côté, semble aimer particulièrement l'évêque de Poitiers, le traite dans ses lettres *de très-cher ami*[1]. Il y a donc eu entre le prince et le prélat une sorte d'intimité que celui-ci fit mettre à profit pour son église, et tout porte à croire que c'est à Edouard II qu'il faut attribuer le nom EDWARDUS, inscrit dans un cercle dont nous n'avons plus qu'une copie, soit à quelque baie, soit peut-être dans quelque coin de la cathédrale, où le badigeon l'a soustrait aux regards.

En ce temps-là dut être fait le jubé, remarquable ouvrage, si nous en jugeons par les souvenirs qui nous en restent, et qui traversait d'un 3e pilier à l'autre toute la largeur de la grande nef[2]. — On dut aussi le munir de l'orgue et de l'horloge, que nous décrirons plus loin.

Les soins de la diplomatie, les honneurs du cardinalat qui lui furent donnés en 1312, n'empêchèrent point Arnaud d'Aux de se livrer aux soins de son diocèse. On a d'ailleurs des constitutions publiées par lui dans un de ses synodes annuels de 1310, célébré à la cathédrale, et dans plusieurs autres des années précédentes[3].

Mais, quelque perte qu'eût faite l'évêque de Poitiers par les concessions de la Clémentine à un pouvoir qui rivalisait le sien, un autre fleuron bien plus beau

[1] Rymer, *Act.*, t. II, part. 1, p. 126, 157, 176.
[2] Thibaudeau, t. I. p. 16.
[3] Bochel, *Decrets de l'Égl. gall.*, in-f°, 1609.

allait lui échapper encore. Ce n'était plus Arnaud qui siégeait depuis 1312. Appelé cette année au cardinalat, il avait résigné son évêché, et Fort d'Aux, son neveu, lui succéda. C'est sous le gouvernement de celui-ci, en 1317, que le pape Jean XXII, successeur de Clément V, par qui venaient d'être divisés plusieurs des grands diocèses de France, partagea aussi le nôtre en trois, établissant des siéges épiscopaux à Maillezais et à Luçon, deux des plus importants monastères du bas Poitou [1]. Il était d'usage que de telles émancipations ne se fissent pas sans que les bulles qui érigeaient les diocèses nouveaux conservassent tous les droits et redevances antérieurement établies au profit de l'église démembrée. C'était comme un hommage par lequel ils devaient reconnaître à perpétuité leur filiation et une sorte de dépendance spirituelle. Le pape maintint donc à la cathédrale de Poitiers, outre certaines autres prérogatives, un droit de luminaire sur celle de Luçon et de Maillezais, qui devaient lui payer à cet effet annuellement une valeur de cent vingt livres chacune. De plus, elles devaient pourvoir à l'entretien continuel de deux cierges brûlant de chaque côté du grand autel, en témoignage de filiale déférence envers l'église mère. C'est peut-être de cette coutume, suivie dès lors, que vient celle observée dans notre cathédrale de n'allumer pour les offices non solennels que les quatre cierges placés aux quatre coins des degrés de l'autel majeur. Au reste, ces quatre cierges peuvent être encore un souvenir de l'ancienne liturgie

[1] *Gall. christ.*, t. II. — Labbe, *Bibl. manusc.*, t. II. — D. Fonteneau, t. III.

gallicane, dont on a conservé si peu de traditions. Quand le siége de Maillezais fut transféré à la Rochelle, en 1649, cette redevance l'y suivit, et nous fut acquittée comme par le passé. Elle eut cependant le sort de tant d'autres, et, malgré le droit évident et bien constaté par une possession pour ainsi dire toute récente et jamais interrompue, elle fut plusieurs fois contestée. Grégoire XI, sur quelque conflit élevé moins de soixante ans après l'institution, avait réglé que le droit serait payé chaque année le jeudi avant l'Ascension. En 1600, Henri d'Escoubleau, évêque de Maillezais, et son Chapitre, prétendirent s'y soustraire; en 1621, le cardinal de Richelieu et plusieurs curés du diocèse de Luçon, qui contribuaient à la dépense, renouvelèrent les difficultés; mais le Chapitre de Poitiers fit saisir le temporel des premiers, réclama devant le parlement de Paris contre les seconds, et chaque fois plusieurs arrêts consécutifs consacrèrent le bon droit en perpétuant la charge [1].

Arnaud d'Aux étant mort à Avignon le 24 août 1319, son corps fut transporté, d'après la teneur de son testament, dans l'église collégiale de Saint-Pierre de la Romieu, qu'il avait fondée en 1318, au diocèse de Condom. Cependant le Chapitre de Poitiers, dont il avait été le bienfaiteur, ne l'oublia pas. Il fonda pour lui un anniversaire au 23 août de chaque année, et voulut que l'église conservât sa mémoire et son nom dans cette inscription latine, qui ouvre la série de celles que nous aurons à citer :

[1] D. Fonteneau, t. III, p. 63 et 185. — *V.* la bulle dans l'*Histoire du monast. et des évêq. de Luçon*, par M. de la Fontenelle de Vaudoré, t. I, p. 54. — Cette bulle est du 15 août 1317.

ARNALDUS MERUIT PICTAVIS PONTIFICARI,
ET TANDEM VOLUIT DEUS IPSUM CARDINALARI :
QUI RERUM COMPOS PRUDENS MULTUM PERHIBETUR.
FORTIUS INDE NEPOS PICTAVIS PRÆSUL HABETUR.
ANNO MILLENO TER C DENOQUE NOVENO
OBVIA VENIT EI MORS FESTO BARTHOLOMEI [1].

Les termes qui signalent dans nos historiens l'emplacement qu'occupait cet éloge funèbre à la cathédrale de Poitiers, ne permettraient guère de le retrouver, si D. Fonteneau n'avait pensé à le signaler expressément. Il nous apprend [2] que de son temps, vers 1750, on le voyait encore gravé sur une plaque de cuivre au pilier sur lequel s'appuie actuellement la grille du chœur, du côté de la chapelle des Evêques. Cette plaque et une autre appliquée au pilier parallèle avaient remplacé, par ordre de M. de la Roche-Posay, l'inscription forcément détruite, avec le jubé qu'il avait rejeté au fond de l'église. On en voit les traces dans celles qu'ont laissées, aux deux cinquièmes piliers, deux taches ovales parfaitement distinctes, de 40 cent. à peu près de hauteur, et dont plusieurs têtes de clous à pattes, restés dans la pierre, suivent encore les contours. Ces petits monuments se

[1] « Arnaud fut jugé digne d'être évêque de Poitiers, — et ensuite Dieu voulut qu'il devînt cardinal. — Son administration fut réglée par une haute prudence. — Fortius, son neveu, occupe après lui le siége de Poitiers. — Sa mort arriva en la fête de Saint-Barthélemy, l'an 1319. » — Besly, à qui j'emprunte cette copie, p. 165, devait l'avoir lue sur la pierre même. C'est pourquoi je l'aime mieux que celle de Dreux-Duradier (t. I, p. 32), qui, en mettant *terque noveno* à la fin du cinquième vers, reporterait la mort d'Arnaud jusqu'à 1327, ce qui ne s'accorde avec aucun des biographes.

[2] *Carton des inscriptions*, feuille n° 31.

trouvèrent dès lors placés moitié dans l'enceinte, moitié en dehors du chœur, aux deux extrémités de la grille du sanctuaire, et devinrent, comme d'autres dont nous signalerons les vestiges, la proie des mains spoliatrices de 1793.

Malgré les générosités des rois, des évêques, et la richesse de ses biens-fonds, notre église avait cependant à supporter un lourd fardeau dans les frais continuels du bâtiment, qui n'était pas achevé. L'entretien du culte, les dépenses de l'intérieur, l'ameublement des chapelles, le personnel de ses serviteurs, absorbaient, et au delà, les fruits de ses possessions. La gêne où se trouvait le Chapitre et la crainte de ne pouvoir suffire aux exigences du service divin, auquel on voulait surtout conserver une dignité honorable, déterminèrent à s'imposer des sacrifices, et il fut réglé, dans l'assemblée générale de la Saint-Pierre de l'an 1322, qu'à l'avenir tout nouveau chanoine prébendé s'engagerait par serment, au jour de son installation, à payer 10 liv. tournois une fois données, et chaque année une mesure de froment, rachetable, si mieux il l'aimait, par dix autres livres; et cela avant d'avoir part à aucune distribution. Et comme un usage observé de temps immémorial, mais auquel on avait dérogé depuis longtemps, voulait que tout nouveau chanoine payât, aussi une fois, pendant sa vie ou à sa mort, 50 sous pour son service anniversaire, on convint que ce droit serait désormais acquitté chaque année sous forme de rente perpétuelle, et rachetable par un seul versement de 30 liv. [1]. Cette mesure procura une ressource annuelle de 5 à 600 liv., et l'impôt volontaire

[1] *Recueil des pièces capitulaires*, p. 27.

vint de la sorte au secours de chacun, en servant la communauté tout entière.

Des fondations utiles vinrent bientôt y ajouter d'autres revenus. Un grand nombre de chapelles, dont nous avons cité déjà quelques-unes, furent établies dans le courant des XIII[e] et XIV[e] siècles, et se multiplièrent tellement jusqu'à la moitié du XVI[e], que plusieurs chapellenies durent être attachées au même autel. Un état de ces bénéfices, dont la collation était réservée soit à l'évêque, soit aux dignitaires, soit au chanoine en semaine, ou enfin aux familles des fondateurs, état dont la date n'est pas constatée, mais qui doit remonter au moins, par sa forme et son style, à l'époque où nous sommes ici, en désigne jusqu'à trente-cinq, divisés entre une quinzaine d'autels. Il est regrettable de ne pouvoir pas reconnaître les places précises qu'occupaient ces autels, quoique beaucoup d'entre eux aient laissé dans nos vieux documents des souvenirs et des traces. Entre ceux des laïques remarquables qui enrichirent Saint-Pierre de Poitiers de ces pieuses créations, il faut citer Jean Guischard, qui fut deux fois maire, en 1324 et 1334, et qui avait fait bâtir près la place du Pilori une tour de ville longtemps connue sous son nom. Il fonda vers ce temps la chapelle des Guischards, qui fut à la collation de sa famille [1], dont un membre était chanoine de Saint-Pierre. Quelques années après, en 1331, messire Philippe de Vouhé, prévôt de l'église de Poitiers, mourut, et établit par son testament, daté du lundi après la Saint-Martin (18 novembre), une chapelle à l'autel des Châsses [2] de 12 liv.

[1] Bourgeois, p. 178.

[2] *Altare Capsarum*, à cause de plusieurs reliques qui y étaient déposées habituellement.

de rente, qu'il mit à la collation des prévôts ses successeurs. Quelques autres *dévotions* furent encore instituées par lui en la même église : la première, à l'autel de Sainte-Madeleine-la-Grande; la deuxième, à celui de Notre-Dame-du-Tronc [1]; la troisième, à celui de Saint-André; la quatrième, à celui de Sainte-Madeleine-la-Petite [2]. Nous retrouverons toutes ces chapelles et les autres qui s'établirent jusque vers 1550, lorsque, parvenus à cette époque, il nous faudra visiter la basilique dans toutes ses parties. D'ici là nous n'aurions sur ces détails accessoires que des notions obscures et trop incomplètes.

Les chanoines avaient le droit d'élire leur sépulture dans l'église, et les ordres mendiants étaient tenus d'envoyer à leurs obsèques quatre de leurs religieux, en mémoire du bien que le Chapitre avait fait à leurs maisons. Nous avons vu aussi [3] que les coustres et autres serviteurs étaient inhumés dans le parvis. Comme ce droit de sépulture dans l'intérieur de l'édifice aurait pu s'épuiser bientôt, faute de place, on avait prélevé un léger péage sur cette distinction, et ceux qui étaient trop pauvres pour l'accepter trouvaient leur lieu de repos dans le cimetière commun du Chapitre, qui flanquait le côté septentrional du monument. C'était donc aussi tout près de leurs frères qu'ils attendaient le jour de la résurrection éternelle.

Un des plus anciens dignitaires inhumés dans l'enceinte sacrée est Pierre-Raymond d'Aux, neveu d'Arnaud, qui, d'abbé de Notre-Dame-la-Grande, devint

[1] *De Trunco*. Le grand chantre y allait prendre et déposer son bâton cantoral.

[2] D. Font., t. LIV, p. 212.

[3] 1er vol., 2e part., ch. X.

doyen de Poitiers en 1334, et mourut en 1336. Fondateur de la chapelle de Notre-Dame-des-Gésines, qu'on voyait sous une des trois arcades du jubé, du côté de la porte St-Jean, il voulut y être enterré. Déjà, en 1327, y avait été placé son frère Guillaume, mort sous-chantre de notre Chapitre. Plus tard, en 1357, mourut aussi Fortius d'Aux, frère aîné des deux précédents, et, comme eux, neveu du cardinal, auquel il avait succédé sur le siége de saint Hilaire. Ce fut une inhumation de plus dans cette même chapelle, qui leur devint ainsi un tombeau de famille. Fortius avait contribué d'ailleurs à la chapellenie; Pierre-Raymond semblerait avoir fait la dépense de l'autel. Nous ne savons en quoi Guillaume y pourvut. Toujours est-il qu'on avait peint les portraits des trois personnages sur le mur d'élévation du jubé, et au-dessous de chaque figure on lisait une inscription à la mémoire de chacun d'eux. Quoiqu'il soit évident, par le texte de la première, qu'elles furent placées toutes trois après la mort de l'évêque Fortius, c'est-à-dire au plus tôt en 1357, nous les rapportons toutes ici, comme n'étant guère intelligibles séparément.

Et d'abord épitaphe de Guillaume :

ISTIVS ECCLESIÆ SVCCENSOR G. FVIT ISTE
CVIVS FONS VENIÆ MISERERE, PRECOR, BONE CHRISTE.
ECCE TRIVM FRATRVM PICTVRAS, ECCE FIGVRAS.
DEPRECOR, HAS PONE, DEVS IN COELI...
ANNO MILLENO TER CENTVM TERQVE NOVENO
MORS SVA NEMPE DIE FESTVM FVIT ANTE MARIÆ [1].

[1] Guillaume que vous voyez ici fut sous-chantre de cette église. O Christ plein de bonté et source de pardon, je vous en conjure, ayez pitié de lui. On voit ici les figures peintes des trois frères. Je vous prie,

Guillaume dut mourir le 14 août, *die ante festum Mariæ*, car il est supposable que ces mots désignent ici la fête principale de la sainte Vierge.

2e Epitaphe dans l'ordre des dates :

PETRVS RAYMVNDI FVGIENS A LIMITE MVNDI,
MENTE SVA SANVS, PICTAVIS QVIPPE DECANVS
HIC IN HONORE PIE FECIT HOC ALTARE MARIÆ.
SIT SIBI APERTA VIA PARADISI VIRGO MARIA.
ANNO MILLENO TER CENTVM TER DVODENO,
MAVRICII FESTO SANCTI, LECTOR, MEMOR ESTO :
SIC ILLVSTRATVM FVIT HOC ALTARE SACRATVM [1].

Ainsi Raymond aurait disposé l'érection de la chapelle des Gésines dans une dernière maladie, et l'autel aurait été consacré, peut-être même avant sa mort, le 22 septembre.

3e épitaphe :

ECCE FIGVRATVS EST FORTIVS ISTE VOCATVS
PRÆSVL PICTAVIS, SANCTÆ FIDEI BONA CLAVIS
ET FVLGENS STELLA PER QVEM FVIT ISTA CAPELLA
HIC BENE FVNDATA, CVM REDITIBVS SITVATA.
ANNO MILLENO TER CENTVM TER DUODENO
PINGITVR, EFFICITVR PRÆSENS OPVS, ATQVE POLITUR [2].

grand Dieu, de les placer tous trois dans le ciel. L'an mil trois cent vingt-sept, il mourut la veille de la fête de Marie.

[1] Sur le point de quitter ce monde, Pierre Raymond, doyen de l'église de Poitiers, jouissant encore de toute son intelligence, a élevé pieusement cet autel en l'honneur de Marie. Puisse cette Vierge Marie être pour lui le chemin ouvert du paradis! Lecteur, souviens-toi de la fête de saint Maurice : c'est le jour où fut consacré cet autel, l'an mil trois cent trente-six.

[2] Celui que vous voyez figuré ici se nommait Fortius ; il était évêque

On voit ici, par les trois derniers vers, si ce n'est pas profaner ce mot que de l'appliquer à ce mauvais latin sans quantité ni syntaxe, que l'évêque avait été au moins pour autant que son frère Raymond dans l'établissement de la chapelle; que, puisqu'il y est déposé, son épitaphe n'a pu être ajoutée qu'après le 8 août 1357, jour de sa mort; mais que tout y avait été fini dès 1336, époque où l'on avait même très-bien pu y mettre le portrait de Fortius, qui y aurait dès lors choisi sa sépulture, afin d'y reposer près de ses deux frères et de son oncle.

Cette inscription, comme celle d'Arnaud d'Aux, avait été copiée sur une lame de cuivre et placée parallèlement à cette dernière, au cinquième pilier, vis-à-vis la chapelle des Evêques ou croisée nord. Elle a subi le même sort, et l'on n'y reconnaît plus que la place qu'elle avait occupée et que n'avait pu couvrir le badigeon de M. de Saint-Aulaire. Au quatrième pilier, du côté de la porte Saint-Jean, et près de la table de marbre élevée à la mémoire de madame de Blossac, une autre marque toute semblable existe aussi, et doit indiquer le lieu d'une des deux autres inscriptions. Etait-ce celle de Raymond ou de Guillaume? Nous n'avons pu le découvrir. Peut-être toutes deux étaient-elles réunies sur le même cuivre.

Signalons ici une étrange faute historique de Nicolas de Sainte-Marthe. En parlant de Fortius d'Aux, ce respectable mais peu fidèle annaliste, qui le fait mourir, comme tout le monde, *en* 1357, ajoute que « de son temps fut fondée l'église cathédrale, dans laquelle il éleva

de Poitiers; il tint dignement les clefs de la foi, et fut pour tous comme une étoile brillante. Il fonda cette chapelle et y attacha des revenus. L'an 1336 l'œuvre fut achevée, et la présente peinture faite avec soin.

et dota une chapelle *en* 1361 [1]. La distraction est un peu forte, et prouve, avec mille autres admises par ses frères du *Gallia christiana*, par D. Fonteneau, le P. Anselme, et les autres collecteurs de notes manuscrites ou imprimées sur l'histoire de notre province, quelle patience il faut à l'historien qui se charge aujourd'hui de rectifier et de concilier tant de textes. Trop heureux lui-même s'il ne se trouve pas jeté aussi dans quelques erreurs !

CHAPITRE VII.

De 1346 a 1360. — La cathédrale est pillée par les Anglais du comte de Derby. — Nouveaux subsides et nouvelle interruption des travaux. — Abolition de l'écolâtrie; ses revenus employés aux besoins de l'église. — L'usage d'anticiper les matines et les laudes prend son origine à Poitiers. — Union des cures de Brie et de Marnes à l'église cathédrale. — Réflexions sur les prétentions contradictoires des bénéficiers dans l'histoire ecclésiastique.

La paix avec l'Angleterre, dont le Poitou avait joui pendant quelques années, s'était éclipsée d'abord en 1324 par la mauvaise foi d'Edouard II. L'année suivante le calme était revenu; mais, en 1339, Edouard III, vassal du roi de France par la Guyenne, qu'il possédait toujours, rompt les traités sous le frivole prétexte de ses droits à la couronne de France, et alors recommencent ces cruels démêlés qui devaient être si funestes à notre province. La maladresse de Philippe de Valois amena les tristes défaites de l'Ecluse en 1340, de Crécy en 1346; et celle-ci surtout anima les Anglais de telles espé-

[1] « Ejus tempore fundatur ecclesia cathedralis sancto Petro apostolo dicata, in quâ ædificavit anno 1561 capellam quam redditibus donavit. » (*Hist. eccles.; Pictavensis comitatus*. Mss., p. 165.)

rances, que de toutes parts on les voyait fondre avec autant de rapidité que de succès sur les plus riches villes du royaume. Poitiers devait exciter leur convoitise. Comme place de guerre, comme ville opulente par le grand nombre de ses églises et de ses communautés, ils voyaient en elle une proie importante, et le comte de Derby, un de leurs plus habiles généraux, résolut de s'en emparer [1]. C'était précisément peu de temps après un ordre du roi de France, donné en cette même année 1346 [2], qui dégarnissait la malheureuse cité, ainsi que beaucoup d'autres qu'on croyait moins exposées, de la garnison qui aurait pu la défendre. Derby le savait; de Bordeaux il s'avançait à grandes journées, suivi d'un pêle-mêle confus d'Anglais et de Gascons, levait le siége de Niort, sauvé par une heureuse résistance, se vengeait sur Saint-Maixent, Lusignan et Montreuil-Bonnin, où tout était massacré et brûlé, et enfin arrivait sous la porte de

[1] Henri, comte et plus tard duc de Lancastre, avait obtenu le titre de comte de Derby en 1338, en récompense des services qu'il avait rendus à Édouard III dans la guerre d'Écosse. Devenu lieutenant de ce prince en Guyenne, il s'était emparé de Bordeaux en 1345. Il était neveu de Thomas de Lancastre, décapité en 1322, sous Edouard II, et fils de Henri qui manqua de l'être en 1345. Le comte de Derby contribua beaucoup à faire conclure le traité de Brétigny, et mourut de la peste à Leicester, en 1362. — Nous croyons cette note d'autant plus nécessaire, que jusqu'à présent les auteurs qui ont écrit sur l'histoire du Poitou se sont copiés successivement en désignant ce personnage sous le nom de comte de Derby, quelquefois même *d'Erby*, ce qui est une faute grossière, et sans rien dire de son origine et de ses précédents (*V.* Smolett, Gaillard, Rapin-Thoyras, etc.

[2] On ne sait pas le jour où se fit cette malheureuse expédition; mais ce dut être après le 26 août, puisque c'est ce jour-là que se donna la bataille de Crécy.

la Tranchée. Une foule de gens des campagnes et d'étrangers s'étaient réfugiés dans la ville, et se mirent en devoir de soutenir l'assaut. Mais une fausse attaque du comte près le pont Achard y amena la population, tandis que ses troupes entraient par une chaussée voisine du pont Joubert. La cruelle fureur du soldat, encore animée par les sanglantes victoires des jours précédents, n'épargna ni les femmes ni les enfants; le massacre, le pillage, devinrent le mot d'ordre; et quand sept cents habitants eurent été égorgés, que les maisons et les places publiques se furent remplies de ruines et couvertes de sang, le pillage devint le complément de cette horrible tragédie. Les lieux saints, loin d'être garantis par l'auguste caractère de la religion, furent profanés, dépouillés par des soldats chrétiens, comme ils eussent pu l'être par des sauvages : pas une église, pas un cloître n'échappa au délire de leur avide impiété. La cathédrale se trouva l'une des premières sur leurs pas A peine maîtres de la ville, où de loin ses tours inachevées, sa flèche élancée et son magnifique chevet avaient attiré leurs regards et tenté leur convoitise, ils se dirigèrent vers l'édifice qu'avaient abandonné un personnel peu familiarisé avec les armes.

La nouvelle des triomphes atroces de ces barbares, précédant de quelques jours leur arrivée, était venue, il est vrai, donner l'éveil à la sollicitude et inspirer des précautions. Beaucoup de richesses avaient été cachées, des reliques enlevées; puis on avait fermé les portes, et chacun s'était mis de son mieux à l'abri du danger. Mais comme cette fuite n'avait pu se faire en des endroits si secrets, que l'ennemi ne découvrît bien ces malheureux et n'en tuât un grand nombre, le soin qu'on avait pris de soustraire une immense quantité d'objets précieux

ne réussit pas tellement, qu'il n'en déterrât aussi une bonne part, et les habitudes de pillage d'un côté, et de l'autre des menaces promptement suivies de violences, forcèrent beaucoup de vaincus à livrer jusqu'aux moindres restes des saints trésors. Ainsi les demeures des particuliers furent fouillées dans leurs recoins les plus obscurs, et c'est là surtout qu'ils purent s'emparer de ce qui faisait la gloire des sanctuaires et l'ornement des autels. Mais ces excès ne furent commis qu'après ceux qui désolèrent l'intérieur du temple. Ils brisèrent les tabernacles, enfoncèrent portes, grilles et barrières, pénétrèrent dans les caveaux, violèrent le silence même des tombes, dans lesquelles ils espéraient trouver de riches insignes des dignitaires et des prélats; ils dépouillèrent les sacristies des magnifiques ornements où les armoiries épiscopales brillaient sur le drap d'or et d'argent; les riches tapis, les étoffes de prix dont se paraient les murs, les autels et le pavé aux fêtes solennelles, passèrent aux mains de ces brigands indisciplinés; et comme toutes les églises et les plus simples chapelles furent dévastées, Derby s'en put faire une si large part, que, revenu bientôt à Saint-Jean-d'Angély, où il avait son quartier général, il distribua aux dames de la ville des tissus de laine et de soie en assez grande profusion pour mériter d'elles le titre de *plus noble chevalier qu'elles eussent oncques cognu*.

Un tel chevalier eût été, ce nous semble, un peu plus noble en défendant le pillage et les massacres. On doit l'être fort peu quand on consent à se faire le témoin et l'approbateur de ces crimes militaires qui déshonorent à jamais une armée et plus encore les chefs qui la conduisent. Le sac de notre infortunée cité ne dura pas moins

de douze jours consécutifs : c'est dire quelles pertes elle dut souffrir. Accoutumé aux dépradations par son général, à la cruauté par Edouard III, qui venait de faire tuer de sang-froid à Crécy une foule de Français qu'attirèrent dans un piége les bannières de leur patrie, le soldat ne s'en tint pas à ces horribles moyens de destruction. Quand les habitants de Poitiers eurent disparu par la fuite, ou succombé aux brutalités de leurs ennemis, ceux-ci voulurent se donner le dernier plaisir de voir brûler les ruines qu'ils avaient faites ; ils mirent le feu aux maisons et aux églises : ce fut alors seulement que Derby crut devoir intervenir, et arrêter cet affreux désordre, dont les vestiges étaient encore reconnaissables plus de vingt-quatre ans après[1].

Nous n'avons pas de preuves, et les historiens ne nous disent pas, que la cathédrale ait subi alors les atteintes du feu. Peut-être n'était-il pas encore trop tard, quand Derby se jeta entre les monuments et les forcenés qui les livraient aux flammes. On se persuade difficilement d'ailleurs que le feu eût épargné nos belles stalles, et les vitraux, que l'action violente d'une chaleur concentrée aurait infailliblement détruits, et la menuiserie des chapelles, dont beaucoup se conservèrent encore au delà de deux cents ans. Mais n'était-ce pas un suffisant et trop légitime sujet de douleur que la perte irréparable des riches ornements qui couvraient les autels et les châsses, et de voir réduite à une si triste pauvreté l'église enrichie avec tant de soins par tant de pontifes et de rois !

[1] Voir comme sources de tous ces détails les *Chroniques* de Froissard, *mihi*, f° 92 ; — Bouchet, f° 110 ; — D. Font., t. xx, p. 585 ; — *Mss.* de Bourgeois, p. 182 ; — *Registres de l'hôtel de ville de Poitiers*, 33e vol. de D. Font., p. 65.

Quelque affreuse que fût cette catastrophe, qui n'approche pourtant pas encore d'une autre que nous aurons, hélas! à raconter, les maux qui en devinrent la conséquence ajoutèrent encore aux malheurs de ceux qui en avaient souffert. Cette immense ville n'était plus qu'une vaste solitude d'où s'étaient éloignés en même temps, et gens d'église, et nobles, et bourgeois, et magistrats. Pendant quelques semaines, l'office divin fut forcément interrompu; les murs de la cité, abattus ou démantelés, n'avaient plus à défendre que des ruines désertes, et l'on eût pu se dispenser de les relever, si l'amour du sol, où furent toujours les affections du cœur et les habitudes de toute la vie, n'y eût rappelé peu à peu les propriétaires de ces lugubres débris. Mais, quand elle se fut repeuplée lentement, il fallut payer des subsides, auxquels les corps religieux, les chapitres et les paroisses, quels que fussent les priviléges qui les en exemptaient, furent obligés de contribuer. Les charges publiques à partager, les désastres à réparer tant bien que mal, occupèrent utilement une trêve renouvelée plusieurs fois avec les Anglais. On devine que pendant ce temps les travaux qui restaient à faire pour l'achèvement de notre édifice durent s'arrêter encore. On avait, hélas! bien d'autres sollicitudes, et les documents authentiques conservés dans les registres capitulaires éclairent de bien sombres lueurs cette époque funeste de notre histoire.

Il paraît que les chanoines vécurent de privations et d'expédients depuis la funeste année 1346 jusqu'en 1351, et l'on ne peut se faire une juste idée de ce qu'ils eurent à souffrir que par le récit qu'ils en consignèrent eux-mêmes dans leurs archives, et le moyen extrême qu'ils se résolurent enfin d'employer. Il ne s'agissait de rien

moins que d'abolir l'écolâtrie, dignité qui donnait l'inspection sur toutes les écoles de la juridiction du Chapitre, et d'en annexer le revenu à la mense capitulaire pour subvenir aux besoins du culte et aux autres charges de la communauté. Avant d'en venir à cette solution, dont on s'était occupé au chapitre général de la Saint-Pierre 1351, mais qui ne fut adoptée, après de mûres réflexions, que dans l'assemblée tenue à la Saint-André suivante, on voulut exposer toutes les raisons d'une détermination aussi grave, et voici le texte qui lui servit de protocole :

« Le doyen et le Chapitre de Poitiers, à tous ceux qui liront ces présentes, salut. Vous saurez qu'après une trop longue désolation de notre église, nous avons pu nous y réunir enfin le jeudi, lendemain de la fête des saints apôtres Pierre et Paul, selon l'ancienne coutume, pour y célébrer notre chapitre général. Nous avons considéré les déplorables subversions causées dans le lieu saint par les guerres qui ont si longuement sévi sur notre patrie; nous l'avons vu dépouillé de ses ornements sacrés, de ses reliquaires, de ses chapes, de ses livres, de ses calices et de ses croix; entièrement spolié de ses objets d'or et d'argent. Ces désastres, suivis de maladies contagieuses et d'une mortalité générale, ont réduit tellement nos revenus, qu'ils sont à peine le tiers de ce qu'ils étaient autrefois, et encore ne les pouvons-nous point toucher des nouveaux possesseurs, les titres et lettres qui les constatent ayant été perdus dans les désordres de la guerre. En outre, les serviteurs de l'église, n'y pouvant plus trouver à vivre, s'en sont éloignés, de sorte que les offices peuvent s'y faire à peine décemment. Il y a plus, et nous ne pouvons le dire sans gémissements : n'ayant

pu payer cette année au roi notre seigneur les décimes à lui accordés par le Saint-Siége, le Chapitre s'est trouvé nécessairement suspendu ; l'église s'est vue longtemps interdite, au grand scandale de la ville et du diocèse, à son déshonneur et au détriment de ses intérêts. C'est pourquoi nous avons dû chercher autant que possible un remède à cette désolante pénurie. Or l'écolâtrie de notre église, qui est et fut toujours une dignité sans gestion personnelle et non prébendée, qui fut dès le commencement dotée sur les biens de l'église et du Chapitre, et pour laquelle un chanoine a toujours été choisi par élection, nous a semblé être plus onéreuse que profitable, puisqu'elle n'a presque aucun office à remplir, et que ses attributions peuvent être confiées sans inconvénient à un simple clerc, comme on l'a fait depuis un temps fort reculé. L'office divin ne souffrirait donc pas de l'abolition de cette dignité, et ses revenus, unis à la mense commune, seraient utilement appliqués désormais aux charges et besoins de l'église... Le tout ayant donc été bien considéré et discuté, nous n'avons pas cru pouvoir mieux fournir aux secours et réparations indispensables à notre église; et du consentement de notre révérend père et seigneur Fortius, par la grâce de Dieu, évêque de Poitiers, nous en avons ainsi disposé, espérant l'assentiment du Saint-Siége apostolique, que nous sollicitons humblement par ces présentes [1]. »

Cette pièce, datée du XVII novembre, est signée du doyen Pierre-Raymond d'Aux D. Fonteneau s'étonne de retrouver ici un dignitaire du Chapitre mort en 1336. — La cause de cette réapparition est toute simple : c'est

[1] D. Font., t. II, p. 103.

qu'en 1351 un autre doyen s'est trouvé de la même famille, et, ce qui n'est pas sans d'autres exemples, portant les mêmes prénoms. Cette observation a échappé aux frères Sainte-Marthe, car ils ont omis cet autre Raymond dans le catalogue de nos doyens [1], où leur sagacité ordinaire aurait dû le leur faire placer.

Les malheurs que la France éprouva les années suivantes, et dont le Poitou fut en partie le mémorable théâtre, ne permirent d'obtenir confirmation de cet arrangement qu'en 1365 [2]. Elle fut approuvée par une bulle d'Urbain V le 13 février. Mais un certain Régnaut de Thurey, puis un autre certain Ameline Dubreuil, ayant prétendu que le Chapitre de Poitiers n'avait pas la libre disposition de l'écolâtrie, qui devait leur revenir après la démission du titulaire, Louis de Porpières, plusieurs procès se succédèrent en cour de Rome, et les prétentions de Dubreuil n'ayant pas été trouvées injustes, le pape l'envoya en possession du bénéfice, dont les fruits et revenus ne furent attribués qu'après sa mort à leurs anciens possesseurs. Ainsi la pauvre église de Poitiers ne put user des ressources qu'elle s'était faites avec tant de peine, qu'en vertu d'une autre bulle de Benoît XIII, donnée le 23 août 1395 [3].

Cependant, que de choses se passèrent dans cet intervalle !

Le pape Innocent VI s'était efforcé, mais sans succès, de prolonger la trêve convenue entre Edouard III et Philippe. Bientôt le roi de France mourut, et laissa le

[1] *Gall. christ.*, t. II, col. 1217.

[2] Nous dirions maintenant 1366, l'année ne commençant alors qu'à Pâques, c'est-à-dire au plus tôt le 22 mars.

[3] D. Font., t. II, p. 183.

trône à un fils qui devait l'illustrer par de grandes infortunes noblement supportées. La bataille de Poitiers, perdue le 19 septembre 1356, remit le Poitou à la disposition de l'Angleterre, et le prince de Galles le reçut bientôt en apanage. Nous n'avons pas à parler ici de ce grand événement, qui n'influa en rien sur notre histoire monumentale, sinon pour y rattacher l'origine peu connue d'un usage liturgique adopté depuis par toute l'Eglise. On raconte qu'après la regrettable défaite qui fit tomber le roi Jean aux mains de son courtois antagoniste, des partis considérables de l'armée anglaise tenaient encore le pays, et qu'en 1358 ils y commirent des ravages après lesquels, n'ayant plus de vivres, ils se rapprochèrent de Poitiers pour en tenter le siége. Les habitants, se disposant à les repousser, reçurent des ordres du Dauphin, qui défendait entre autres choses la sonnerie et l'ouverture des églises pendant la nuit, de peur que l'ennemi du dehors et les malintentionnés du dedans n'en prissent occasion de tumulte ou ne s'en fissent un signal pour quelque entreprise. Cette sage précaution, interdisant aux chanoines et aux communautés les offices de la nuit, devint pour eux une raison d'anticiper matines et laudes, qu'on chanta le soir après complies [1]. La guerre passée, l'habitude était prise et se

[1] *Tunc canonici post completorium suas cantabant celeriter matutinas quas anteà consueverant horâ noctis mediâ, signis solemniter pulsatis, devotiùs perorare*, dit le continuateur de Nangis. — Nous devons la connaissance de ce fait intéressant au regrettable M. Coulon, curé de Cérisay, mort en 1848. Il avait bien voulu nous transcrire lui-même dans une lettre du 1[er] juillet 1844 « ce passage d'un bouquin poudreux dont les premiers et les derniers feuillets n'existent plus. » Il n'a donc pas été possible de reconnaître la source originelle de ce récit. Nous l'avons retrouvé

continua; elle s'étendit même assez rapidement bien au delà du Poitou, et plus tard de la France; en sorte que la cour de Rome finit par l'approuver jusqu'à faire dresser par la Congrégation des rits une table des heures où les ecclésiastiques peuvent chaque jour commencer l'office du lendemain, en désignant celles où dans chaque saison le soleil est plus près de son coucher que de midi.

Pendant que duraient les poursuites du Chapitre en cour de Rome pour procurer à l'église cathédrale les fruits de l'écolâtrie, il eut à contester encore pour défendre ses droits contre les prétentions de Jean de Lioux, Ve du nom, successeur de Fortius d'Aux sur le siége de Poitiers. Clément V, par la bulle qui réglait la juridiction entre l'Evêché et le Chapitre, et pour dédommager celui-ci de ne plus participer aux revenus du sceau épiscopal et à d'autres émoluments, avait obligé l'évêque d'unir à la mense canoniale plusieurs cures du diocèse, entre autres celles de Brie et de Marnes [1], aux fins de lui en attribuer les revenus jusqu'à la somme de cinq cents livres. En vertu de cette disposition, le Chapitre présentait des vicaires pour chacune de ces cures, leur donnait une partie des fruits et gardait le reste. Cependant la Clémentine avait disparu avec une foule d'autres titres dans la catastrophe de 1346, et Jean de Lioux, évêque depuis 1357, ne paraissait pas comprendre clairement sur

dans le *Traité de l'offic. div.*, par Grancolas (*mihi*, p. 202), à peu près dans les mêmes termes, mais avec cette différence, que cet auteur prête aux chanoines de Paris ce que l'anonyme ou inconnu cité par M. Coulon attribue, avec plus de raison, croyons-nous, à ceux de Poitiers.

[1] Ces deux cures font partie maintenant du département des Deux-Sèvres, et sont, la première dans le vice-archiprêtré de Thouars, et la seconde dans celui d'Airvault.

quelles raisons s'appuyait le Chapitre pour exercer son droit de présentation. Une enquête fut résolue le 13 décembre 1360, et, dès le 14, les commissaires nommés des deux côtés y procédèrent. Il en résulta que la Clémentine avait été vue par des témoins, que le Chapitre avait souvent demandé à Fortius d'achever l'union commencée par lui, et que d'anciens vicaires avaient réellement été présentés par les chanoines. Il fallut donc ajouter foi aux lettres données par Fortius, et l'affaire se termina, à l'avantage des légitimes titulaires, le 5 janvier suivant.

Si l'on trouvait, en lisant cette histoire et celles de tant d'autres établissements ecclésiastiques, que ces sortes de conflits revenaient trop souvent, il faudrait se souvenir que les communautés n'avaient que la jouissance et l'usufruit de leurs biens; qu'en fidèles dépositaires, elles en devaient compte à l'Eglise, qui les destinait à leurs successeurs; que le temporel des évêchés relevait du même principe, et qu'en dehors des faiblesses humaines qui s'y mêlaient quelquefois, rien n'était plus légitime que de soutenir des prétentions justement établies, ou qu'on croyait telles. L'évêque et le chanoine, en acceptant leur bénéfice, juraient également *de conserver et de défendre les droits du Chapitre, ses privilèges et ses libertés.* Si cette clause pouvait faire naître parfois des prétextes, il n'est pas douteux qu'elle ne suggérât souvent de bonnes raisons.

CHAPITRE VIII.

De 1361 a 1369. — État matériel du monument vers le milieu du xive siècle. — Une flèche a existé sur le transept. — Chapelle des Apôtres. — Chapelle et reliques de saint André. — Autres reliques. — Le prince de Galles devient comte de Poitou. — Il reçoit l'hommage des barons. — Les terres de l'Église de Poitiers n'y sont pas soumises. — Entrée solennelle d'Aymeric de Mons. — Première mention d'un orgue. — Nouvelles indulgences accordées par Urbain V. — Synode d'Aymeric de Mons.

Tant de malheurs avaient rendu impossible depuis longtemps la continuation de l'édifice; les pierres éparses autour de ses murs achevés attendaient les mains qui devaient les élever enfin sur les dernières assises, façonner les corniches ou les galeries qui couronnent de festons à jour la naissance des toitures, ou ciseler la grande rose de la façade au-dessus des voussures où bientôt des milliers de statuettes allaient commencer leur éternelle station. La dernière partie de ce siècle qui nous reste à parcourir sera témoin de ces merveilleuses transformations, de ces lents et coûteux perfectionnements. Mais déjà, vers 1360, suppléait aux tours, dont les deux ou trois premières zones étaient à peine construites, la flèche dont nous avons parlé une ou deux fois, dont on n'aperçoit plus aujourd'hui la moindre trace, et dont il est temps d'établir la réalité historique. Il est certain que, sans les assises fondamentales reconnues par nous dans la partie des combles qui règne sur le chœur primitif devenu le sanctuaire moderne, rien ne prouverait qu'un clocher eût jamais dominé ce vaste assemblage de pierres, de bois et d'ardoises. Les titres écrits n'en disent pas un mot, et les procès-verbaux des dommages soufferts par l'église à différentes époques, quelque

détaillés et minutieux qu'ils soient toujours, gardent un silence obstiné sur cette annexe, qui pourtant aurait dû se voir dépouillée aussi de ses charpentes et de ses plombs. Mais ce silence n'infirme en rien les assertions implicites des documents matériels que nous avons pu étudier, ni la mention expresse des deux moindres cloches qu'on sonnait *lorsqu'il advenait temps de tonnerre*[1]. Des preuves négatives ne sont pas admissibles contre de tels faits. On ne pourrait même pas s'autoriser pour les nier de l'impossibilité qu'une portion si connue et si visible d'un monument en eût été séparée, dans un siècle voisin du nôtre, sans que des souvenirs en fussent arrivés jusqu'à nous. La perte de tant de papiers, enveloppée depuis dans celle de toutes les richesses capitulaires, l'expliquerait et au delà. Ce qu'on ne peut pas nier, c'est l'existence de plusieurs plans et cartes édités pendant le cours du XVIe siècle et depuis, et qui ne laissent pas de place au moindre doute sur ce point. Ainsi, dans une vue générale de la ville de Poitiers, dessinée en 1561 et décorant le frontispice du *Voyage d'Europe* de Georges Houfnaglius, on voit à l'orient l'immense église avec son pignon, les clochetons qui l'accompagnent, le dôme de sa grosse tour s'élevant au-dessus d'une galerie; puis, s'élançant de la crête de la toiture, au-dessus du transept, une flèche assez mesquine et beaucoup moins haute que le dôme.

Une édition in-f° *de l'Origine des Poitevins*, par Jean de la Haye (ou par tout autre qu'on voudra[2]), nous expose une *délinéation des principaux lieux notables de la présente*

[1] Ci-dessus, 2e ch. de ce livre.

[2] A la suite des *Annales d'Aquitaine* éditées par Mounin en 1644, p. 158.

ville de Poictiers, et sous le n° 29 on voit *Saint-Pierre, église cathédrale*, assez peu reconnaissable d'ailleurs, dominée par une aiguille d'une immense hauteur. — Un autre plan à vol d'oiseau orne le *Théâtre des principales villes du monde*, de Georges Braun [1], édité en 1585 : c'est encore, sur un amas de linéaments obscurs qu'une inscription accuse d'être notre basilique, cette même flèche, dépassant de moitié, dans son orgueilleuse prétention, la grosse tour surmontée cette fois d'une énorme boule qu'on prendrait pour un matras de chimiste. Une *Vue d'une partie de la ville de Poitiers*, dessinée en 1742 par Beaudoin, et dédiée à M. Lenain, intendant de la province, représente encore l'ornement architectural. Prise de la Cueille-Aiguë et aperçue dans toute sa partie nord, l'église y a ce mérite, qu'elle est représentée dans toute la vérité de ses détails; mais la flèche y est écrasée, ne dépasse pas la croix du dôme, et ne semble comparable, pour ses dimensions rétrécies, qu'à celle de Sainte-Radégonde. Qui pourrait croire qu'ayant pris un point de vue, s'appliquant à rendre si exactement l'ensemble et les particularités les plus minutieuses du monument, qu'on reconnaît très-bien, le peintre l'eût voulu décorer d'une superfétation menteuse? La flèche aurait donc été debout encore en 1742. — Mais enfin une découverte récente est venue changer tant d'inductions en certitude. Nous devons à l'obligeance d'un de nos honorables collègues [2] un plan de la cathédrale de Poitiers, levé en 1769 par le sieur Vétaut, entrepreneur; au verso de ce

[1] In-f°, 4e partie.

[2] M. Pilotelle, conseiller à la cour d'appel, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

dessin, parfaitement exécuté, une note manuscrite donne sur la flèche qui nous occupe tous les renseignements désirables. Elle est signalée comme ayant au-dessus de la nef cent quatre-vingts pieds de hauteur, soit 60 mètres; elle était surmontée d'une croix de 9 mèt. 33 cent., soit dix pieds de haut, ce qui, joint aux 7 mèt. comptés de l'envergure de la flèche au faîte de la toiture, aux 28 mèt. ou 84 pieds du pavé à la voûte, et aux 15 pouces d'épaisseur des claveaux, formait un total de 307 pieds 3 pouces, ou 103 mèt. 45 centim. du pavé de l'église au sommet de la croix. Ces détails rendent fort regrettable cette pièce élégante, qui fut démolie en 1771, probablement parce qu'elle menaçait d'une chute [1].

Revenons à notre année 1361. — Alors depuis longtemps on voyait aussi les deux chapelles qui forment chaque extrémité du transept, ornées de tous les embellissements que la piété de quelques riches particuliers et les soins du Chapitre s'étaient plu à y rassembler. Celle du sud était dédiée aux apôtres : leur douze images en pied, peintes sur le mur autour de l'enceinte, rappelaient l'auguste patronage qu'on lui avait donné. Celle du nord était sous le vocable de saint André, qu'elle devait à une relique insigne de sa tête, conservée dans une boîte d'argent, et qu'on verra figurer dans un inventaire de 1406. La dévotion à ce saint devait être de fort ancienne date dans une église dédiée à saint Pierre et à saint Paul, avec lesquels son culte n'avait fait qu'un durant les quatre premiers siècles [2]. C'était au commencement du XIII[e] que

[1] Il est remarquable que le tableau du siége de Poitiers, en 1569, qu'on voit au musée de Poitiers, ne reproduit pas la flèche. Ce serait donc un oubli du peintre?

[2] Thomassin, *Fest.*, 52, 53, 83 et 90.

son corps, rapporté de Constantinople par le cardinal Pierre de Capoue, et donné à la cathédrale d'Amalfi, avait pu se diviser en faveur de quelques autres cathédrales et monastères [1]. L'histoire de ses reliques a, du reste, cela de remarquable que, par une frappante analogie avec notre célèbre relique de saint Pierre, les cordeliers de Narbonne, en ce même XIIIe siècle, avaient dans leur église un autel sur lequel on lisait dans une longue énumération des reliques qui y étaient renfermées : « *De ossibus beati Andreæ et de pilis barbæ ejusdem apostoli* [2]. » Comme des parcelles du corps saint avaient été répandues en Europe depuis sa première translation de Patras à Constantinople, en 357, il est probable que l'Eglise de Poitiers en dut avoir dès cette époque, peut-être par la métropole de Bordeaux, qui a le même vocable; et si la relique dont nous parlons ici était insigne, comme l'assurent nos anciennes traditions, on l'aura obtenue sans doute peu de temps après sa seconde translation au royaume de Naples.

Beaucoup d'autres reliques fort remarquables, et dignement placées en des châsses de grande valeur, étaient vénérées dans les nombreuses chapelles et aux autels de la cathédrale de Poitiers; mais les pièces authentiques qui constataient leur origine, les dates de leur réception, la mémoire des donateurs, souvent illustres, la description des vases précieux où elles reposaient, ont péri avec la plupart d'entre elles, soit dans les invasions de la guerre, soit dans les saturnales impies des jours de révolutions et de troubles. Que sont devenues, par

[1] *Ughelli Italia sacra*, t. VII, p. 272 et suiv.

[2] M. de Castellane, *Inscriptions du midi de la France*, pl. V et p. 295.

exemple, les barbes de saint Pierre, sur lesquelles M. de la Roche-Posay avait encore fait le serment de son installation en 1611? Ne pouvant avoir de témoignages détaillés sur ces saintes richesses en tant que notre église les posséda au XIVe siècle, nous parlerons successivement de celles que nous rencontrerons à travers les âges qui nous restent à parcourir.

Il en est de même des autres détails de l'intérieur. Rien ne nous apprend certainement à quelles époques diverses la plupart d'entre eux vinrent ajouter à l'éclat de l'architecture ou contrarier plus ou moins l'unité et le grandiose de ses formes. Nous réservons cette revue pour le temps où de nouvelles catastrophes, en privant l'église de ses belles parures, nous vaudront les pièces les plus irrécusables que puisse consulter un historien.

Reprenons notre marche, et voyons quels événements signalent la suite de notre histoire.

En 1360, le Dauphin, fils du roi Jean, prisonnier, achète le repos de la France et la liberté de son père au prix du fameux traité de Bretigny, et, le 26 juillet 1361, Jean, dans un acte daté du bois de Vincennes, renonce en faveur de l'Angleterre au Poitou et aux plus belles de ses provinces d'outre-Loire. Les peuples qui les habitent sont déliés de leur serment de fidélité, et passent sous la domination de maîtres qu'ils détestent, et que les grands seuls adopteront en habiles courtisans. C'est au prince Noir, le vainqueur de Maupertuis, qu'Edouard III confie le gouvernement de ce nouvel apanage. Le jeune héros s'y rend en 1362, nomme les autorités, assure les priviléges des villes et des corporations religieuses, et commence déjà à s'attacher les esprits [1]. Ce fut cette année

[1] Rymer, t. III, part. 2, p. 624 et 860.

aussi, le 19 juillet, qu'il commença à toucher les revenus de ses fiefs. Mais quels revenus ! La presque totalité en était absorbée par les frais d'exploitation, et les sénéchaux et autres officiers, qui s'oubliaient peu, en touchaient aussi leur bonne part, ou à titre de cadeaux du prince, ou pour subvenir aux besoins de leurs charges [1]. Tout cela ne promettait pas de grandes générosités à ceux qui en avaient le plus grand besoin, et devait peu contribuer, si Edouard de Galles ne puisait pas un peu dans son trésor particulier, à réparer au moyen de bienfaits volontaires les inappréciables dommages causés par les guerres, la contagion et la famine, aux églises et au pauvre peuple. Aussi n'avons-nous aucune preuve que les chantiers de notre monument aient pu se ranimer devant le nouvel ordre politique. Un acte du 14 novembre de cette même année fut donné, il est vrai, en faveur de la collégiale de Sainte-Radégonde [2]; un autre le 15 octobre 1364 [3]; mais, quelque probables que soient aussi des largesses envers Saint-Pierre, aucune preuve ne s'est rencontrée dans nos recherches.

Il est vrai qu'Edouard était peut-être mécontent de la fière indépendance de l'évêque dans une circonstance où son exemple aurait secondé puissamment l'établissement de l'autorité nouvelle. Nous voulons parler de la cérémonie de l'hommage que devaient lui prêter, d'après les lois féodales, tous les seigneurs rangés depuis peu sous sa puissance. Or, pour accomplir cette observance, on choisissait, de préférence à tout autre local, les églises,

[1] M. Jules Delpit, *Documents français qui se trouvent en Angleterre*, t. I, in-4°, p. 143.

[2] D. Font., t. XXIV, p. 139.

[3] *Ibid.*, t. II, p. 545.

dont les grandes dimensions pouvaient contenir une foule nombreuse, toujours avide de tels spectacles, et dont la présence, en pareil cas surtout, n'était jamais indifférente au suzerain : le lieu saint par lui-même ne semblait-il pas ajouter d'ailleurs quelque chose à la religion du serment? Ainsi le prince de Galles, parti de Bordeaux au mois d'octobre 1363, s'arrêta successivement dans les villes qui s'échelonnaient sur la route, à Périgueux, à Saintes, à Saint-Jean-d'Angély, à la Rochelle, à Saint-Maixent, et siégea pour la cérémonie dans les cathédrales ou abbatiales. Les procès-verbaux de cette solennité, à laquelle on attachait une haute importance, étaient tenus exactement par des notaires et trésoriers. C'est à deux copies authentiques de cette mémorable opération, trouvées par M. Jules Delpit dans les archives de l'Echiquier de Londres, que nous devons de savoir bien certainement la part qu'il y faut donner à la cathédrale de Poitiers. Des renseignements incomplets avaient fait croire jusqu'à present que la prestation de l'hommage avait commencé dans cette ville : il est reconnu aujourd'hui, par la découverte des pièces originales, que ce fut dans l'église métropolitaine de Saint-André de Bordeaux. Mais ce fut bien dans *Scint-Piers de la cité de Poitiers* qu'Edouard y procéda le 13 septembre 1363, jour de son arrivée, et le lendemain. On lit sur la liste des tenanciers admis dans ces deux journées les plus illustres noms du Poitou, les seigneurs de Thouars, de Parthenay, d'Argenton, de Châtellerault; les Rochechouart, les Vivône, et d'autres encore moins connus dans l'histoire. Le 23 du même mois l'opération durait encore, et, sans que nous sachions par quel motif, c'est dans sa chambre, sans doute au palais, qu'Edouard

reçoit les promesses des seigneurs de Pierre-Bussière et de Saint-Julien. Plusieurs jours suivants, jusqu'au 19 novembre, furent employés à la même formalité, tant dans le palais qu'en diverses églises, comme celles des frères *Menors* et de *Saint-Maxens* [1].

C'est à cette occasion qu'Edouard dut être peu content d'Aymeric de Mons. Toute la noblesse du pays venait mettre ses mains, en face de l'autel, entre les mains d'un prince étranger que lui imposaient les chances malheureuses de la guerre; les évêques de toute l'Aquitaine, à l'exception d'un seul, refusèrent de rendre cet hommage, s'en prétendant dispensés par les priviléges de leurs dignités. Aymeric, qui venait à peine d'arriver au gouvernement de l'Eglise de Poitiers, s'y refusa également pour les baronnies de l'évêché, et le prince ne toucha jamais une maille sur le revenu de ces terres [2].

Ce nouvel évêque succédait à Jean de Lioux, mort l'année précédente, et avait fait son entrée solennelle à la cathédrale le 4 juin de cette année 1363, dimanche dans l'octave de la Fête-Dieu. On observa de tous points en ce jour le même cérémonial que nous avons vu suivre en 1307 pour l'installation d'Arnaud d'Aux. A cette occasion, les orgues nous apparaissent pour la première fois dans la cathédrale. Etaient-elles posées dans la partie antérieure du vaisseau où se trouve encore le grand jeu? ou bien Besly, qui en fait mention [3], entend-il parler du petit orgue placé dans le jubé? Nous croirions plus volontiers à la première de ces conjectures, puisqu'il s'agit

[1] *Documents français, etc.*, p. *cxxix* et suiv.; 109 et suiv.

[2] *Documents français*, t. I, p. 145.

[3] *Évesq. de Poict.*, p. 183.

de dresser un procès-verbal à la requête de Guillaume de Parthenay, l'un des barons qui avaient porté l'évêque, et à qui revenaient toutes les nappes du festin épiscopal, et que de tels actes, en pareil cas, se faisaient à la porte même de l'église. Il résulterait de ce fait qu'alors la façade était élevée, que les dernières travées de l'édifice possédaient enfin leurs voûtes. Cette note, si courte qu'elle soit[1], est donc bien précieuse, puisqu'elle supplée, quant à l'état du monument vers le dernier quart du XIVe siècle, au silence des documents officiels.

Une autre réflexion se présente ici. Au premier coup d'œil jeté sur l'intérieur de cette église, on ne découvre dans la pensée de l'architecte aucun endroit spécialement destiné à l'instrument qui, depuis quatre cents ans, s'y fait entendre. On voit trop que la tribune actuelle, comme celles qui l'ont précédée, et quelque forme qu'on ait pu y mettre, n'a jamais pu être qu'une composition bâtarde; parasite malavisé, collé sans discernement à une majestueuse muraille pour en cacher à plaisir les belles moulures, ni plus ni moins que les hideux tambours verts qui déshonorent nos latéraux... Mais il faut reconnaître aussi qu'au XIIIe ou au XIVe siècle, où l'orgue en question aurait été posé, cet instrument n'avait pas à beaucoup près les dimensions qu'il a prises dans la suite. L'harmonie musicale, encore inconnue, n'y permettait que très-peu des complications employées deux siècles après : on n'y voyait pas encore de registres; le nombre des touches ne variait que de neuf à seize; enfin la puissance des tuyaux ne pouvait être proportionnée qu'au besoin d'une tonalité aussi restreinte. Tout porte donc à penser

[1] *In parte quâ consistunt organa.*

qu'un orgue devait être placé fort à l'aise dans l'espace de 10 mèt. 50 centim. que mesure le fond occidental de la grande nef : il est probable que dès lors existait aussi l'orgue d'accompagnement placé à l'une des extrémités du jubé.

Les chanoines, voyant que l'argent dont ils manquaient ne leur viendrait ni d'eux-mêmes ni des pieuses libéralités qui, en temps de paix, eussent aidé leurs efforts, se résolurent à demander au Saint-Siége des mesures extraordinaires. On avait oublié, à travers les infortunes publiques dont la France, et le Poitou en particulier, étaient frappés depuis si longtemps, les indulgences accordées dès le commencement à ceux qui contribueraient à l'érection de l'église de Poitiers. On pensa à en rappeler le souvenir, et Aymeric de Mons s'employa près d'Urbain V pour obtenir une nouvelle grâce. Le pape concéda donc des faveurs spirituelles à tous les fidèles qui feraient une aumône à cette intention. Pour gagner l'indulgence plénière, dont il permettait que la publication se renouvelât tous les dix ans, il fallait dans cette dixième année visiter la basilique poitevine dédiée aux saints Apôtres Pierre et Paul, y verser son offrande et y recevoir les sacrements de pénitence et d'eucharistie [1]. Ce pèlerinage est le seul dont il soit parlé dans les pièces historiques tirées des archives de l'église, et le chanoine Cousteau dit expressément qu'il n'y en eut jamais d'autre [2], ce qui est très-concevable, d'après le grand nombre de sanctuaires élevés sous le vocable de nos saints patrons. Nous ne savons si l'affluence fut considérable, mais on peut

[1] D. Font., t. II, p. 115 et suiv.
[2] *Ibid.*, t. LIV, p. 21 et suiv.

juger de l'abondance des oblations par les sculptures de la façade et les étages supérieurs des deux tours, qui furent achevés vers la fin de ce siècle, sauf le dernier de la tour méridionale, que son nom de *tour neuve* fait remonter à un certain nombre d'années plus près de nous.

La date précise de la bulle d'Urbain V nous manque, car nous ne connaissons la bulle elle-même que par une citation qui en est faite dans un acte capitulaire du 16 septembre 1370. Cet acte en parle comme étant déjà bien connue, ce qui nous fait reporter sa date vers 1365. Ce qui est certain, c'est qu'elle a dû être donnée entre le 19 décembre de cette année et la fin de 1362, qui est l'époque de l'exaltation d'Urbain. On voit que cet usage d'aider les *fabriques* d'églises par des aumônes obtenues au moyen des indulgences était encore dans toute sa force. En 1368, les Pères du concile de Vanvres firent une concession semblable pour l'achèvement de la cathédrale de cette ville [1]. Certains auteurs protestants, et d'autres soi-disant catholiques, auraient donc pu se dispenser de citer comme une innovation dans l'Eglise la fameuse bulle de Léon X, qui donna prétexte à la révolte de Luther.

Aymeric de Mons, que nous avons vu prendre possession de son église en 1363, et refuser cette même année de reconnaître la suzeraineté du prince de Galles, se fit remarquer par un de ses synodes de 1367, où il rappela de nouveau à son clergé les règles de la discipline ecclésiastique, et porta une excommunication, *encourue par le fait,* contre ceux qui, par quelque moyen que ce soit, détourneraient les laïques de porter aux

[1] Labbe, *Conc. ad ann.* 1368.

tribunaux ecclésiastiques les causes que le droit ou la coutume leur avaient toujours attribuées [1]. C'était une protestation contre les exigences des justices seigneuriales, toujours peu disposées à respecter les droits de l'Eglise, et qui bouleversaient alors d'autant plus profondément les anciens usages, que les judicatures séculières avaient passé en fort grand nombre à des titulaires nouveaux, presque tous Anglais *de la veille* ou *du lendemain*.

CHAPITRE IX.

De 1369 à 1382. — L'Église catholique et la vie humaine. — Obsèques du grand sénéchal James d'Andley. — Fonctions du chefecier. — Curieux usages de l'Église. — Oblations aux funérailles. — Tronc de Saint-Pierre. — Fourniture des cierges. — Vente de la cire dans la grande nef. — Enfants de chœur. — Revenus et devoirs des coustres. — Aymeric de Mons fait construire une salle capitulaire. — Son épitaphe. — Entrée de Bertrand de Maumont. — Synode. — Achèvement de l'édifice. — Il est consacré le 18 octobre. — Symbolisme de cette cérémonie. — Plusieurs autres églises bénies le même jour. — Consécration probable de Sainte-Radégonde.

Les temples élevés par le catholicisme ont ce caractère moral, qui les distingue de tous les autres, qu'à toutes les phases de la vie humaine ils prêtent leur abri à l'humanité qu'ils y convient, et deviennent les témoins inséparables de ses joies et de ses douleurs ; c'est là que les unes se purifient, que les autres se sanctifient et se consolent ; et voilà pourquoi l'histoire de nos simples églises de campagne s'identifie avec l'existence paisiblement obscure du laboureur, de même que les grandes et pompeuses basiliques se trouvent toujours associées, dans le

[1] Bochel, *ubi suprà*, can. XL.

récit des choses de ce monde, aux grands noms historiques et aux plus mémorables événements. Leurs vieilles pierres muettes et si éloquentes, leurs voûtes sonores qui se renvoient en échos répétés les accents du psalmiste et la voix saisissante de l'orgue qui les traduit, ont vu passer de rapides et nombreuses générations venues tour à tour pour y entonner les chants de victoire et d'action de grâces, ou les tristes supplications du repentir s'humiliant pour lui-même, de la charité priant pour les âmes dont le voyage est fini. Nous entrons dans une longue série de ces contrastes qui jalonnent ici-bas la course de la société chrétienne, et nous ne sortirons pas de ce temple, dont les fastes se déroulent sous nos yeux, sans y avoir rencontré maintes fois encore et d'honorables souvenirs, et des scènes de tristesse, et aussi, car il en aura encore, des spectacles de sacrilége et de désolation !...

L'année 1369 vit mourir à Fontenay James d'Andley, *un moult sage et vaillant chevalier*, dit Froissard[1], issu d'une illustre maison d'Angleterre, et l'un des seigneurs les plus capables d'honorer une nation. Il possédait l'estime et l'affection du prince de Galles, qui, témoin de sa valeur à la bataille de Poitiers, où il avait engagé l'action et soutenu jusqu'à la fin le succès des armes anglaises, le nomma sénéchal du Poitou. Le brave chevalier ne jouit que peu de temps de cette glorieuse récompense; mais il en obtint une autre que les princes donnent rarement : il fut pleuré de celui dont il avait partagé les combats et secondé la fortune. Edouard ne s'en tint pas à ces marques involontaires d'une douleur

[1] *Chroniques*, ch. CCCX.

qui l'honorait lui-même; il voulut donner à la sépulture de son ami un éclat digne de celui qu'il regrettait. Par son ordre, le corps du sénéchal fut apporté à Poitiers; il se rendit d'Angoulême pour le recevoir, voulut qu'il fût inhumé dans la cathédrale, et de magnifiques obsèques précédèrent ce dernier hommage. Le mausolée qui fut élevé à cette occasion ne semble pas avoir attiré l'attention d'aucun historien, et la pierre funéraire, précieux monument que la postérité eût contemplé sans colère, sera devenue probablement, après l'indigne supplice de Jeanne d'Arc, l'objet d'animadversions patriotiques. Elles sont regrettables, mais, en conscience, qui pourrait les blâmer?

Un différend s'éleva, en 1370, on ne sait plus à quelle occasion, entre les chanoines et le chefecier. Ce dignitaire, qui dans l'origine des chapitres était le chef de la collégiale [1], mais que depuis longtemps n'était plus préposé qu'au soin du luminaire et de la cire, joignait encore d'autres fonctions à celle-là dans l'église de Poitiers. Il avait la garde des reliques, des croix, des calices et autres vases sacrés, et tenait les clefs des armoires ou appartements qui les contenaient. Seul il avait le droit, si quelque prince ou grand personnage désirait satisfaire sa dévotion en visitant les saintes châsses, de les lui montrer, mais jamais à découvert et toujours à travers le cristal qui les revêtait. Ceci était de rigueur, surtout quand il s'agissait des barbes de saint Pierre. Aux fêtes de l'apôtre, et à quelques autres des plus solennelles de l'année, où un

[1] Chefecier, *in capite ceræ*, celui dont le nom est inscrit le premier sur le tableau, ou sur les tablettes *de cire* dont on se servait d'abord. Ce nom, rapproché des fonctions qu'on donna ensuite à cet officier d'avoir le soin de la *cire* et du luminaire de l'église, ne manque pas d'une certaine singularité, et aurait presque l'air d'un calembour.

plus grand concours de fidèles se rendait à la cathédrale, ces reliques étaient exposées, et les offrandes des fidèles formaient un des revenus de la chefecerie : on n'en exceptait que les objets d'or ou d'argent et les pierres précieuses, dont la destination était évidente et qui devaient être employés à l'ornement des reliquaires. Il avait aussi les oblations de cire, et en général de tout luminaire, sauf les torches plus honorables que les chanoines faisaient brûler quelquefois dans les obsèques ou services funèbres, et qui, leur appartenant, pouvaient être reprises par eux après la cérémonie. S'il arrivait qu'à l'occasion d'enterrements solennels on offrît à l'Eglise de Poitiers des chevaux, des armes, des étoffes d'or ou de soie, ou quelques autres ornements de grande valeur, tout cela lui revenait encore. Tels étaient les fruits de sa prébende; mais, quelque avantageux qu'ils paraissent, ils diminuaient singulièrement sous les charges énormes dont l'Eglise les grevait. Il fallait donc en prélever tous les frais qui regardaient le soin des reliques et l'entretien des reliquaires, les menues réparations des cloches (l'évêque n'était tenu qu'à les renouveler lorsqu'elles étaient brisées) et de leurs sommiers, et la fourniture des cordes. Sur ces mêmes fruits étaient encore payés ceux qui, dans les processions, portaient les bannières; il fallait acheter chaque année trois setiers de froment, mesure de Poitiers, pour les pains d'autel, et six livres d'encens. En outre, les enfants de chœur avaient droit d'en toucher leur part en 7 livres 9 sous monnaie courante; les coustres y avaient aussi la leur, qui s'élevait à une pension annuelle de 65 sous; enfin c'était encore la chefecerie qui soldait 5 sous, ou une lamproie, à chacun des deux chanoines qui chantaient le trait à la grand'-

messe de la cathédrale pendant le carême. On voit que tant de détails, gros et menus, devaient reduire de beaucoup le riche bénéfice. Aussi paraît-il qu'en 1370 le titulaire avait oublié depuis longtemps l'accomplissement de ses charges. Les longues et nombreuses adversités de tout genre qu'avait supportées l'église, l'impossibilité au Chapitre de surveiller exactement ses intérêts en présence de tant de fléaux qui l'avaient assailli successivement, et parfois tous ensemble, étaient devenues autant de causes de désordre dans ses affaires; le chefecier, de son côté, devait avoir éprouvé dans les siennes de sensibles diminutions, et, ne pouvant suffire à ses obligations, s'était relâché de son habituelle exactitude. Les choses en étaient à ce point, et s'étaient sans doute tellement embrouillées, après la perte des titres faite en 1346, que le Chapitre, voulant régler enfin avec la chefecerie, Jean de Lobert, qui en était titulaire, nia la plupart de ces devoirs, qu'il n'avait jamais payés, et prétendit s'autoriser *d'anciens livres* du Chapitre. Mais ces anciens livres, où étaient-ils? De nombreux témoins, au contraire, attestaient l'antique et constante exécution de ces charges; un conflit s'éleva qui, d'abord assez grave, finit, comme toujours, par un arrangement auquel présida Aymeric de Mons. Nous n'entrerons pas dans les détails de cette convention, qui regarde plus les chanoines que l'église; mais nous ferons remarquer certaines particularités qui se lient à l'histoire de celle-ci.

Nous venons de voir que parfois des chevaux, des armes et des ornements précieux étaient offerts à l'occasion de cérémonies funèbres. Cet usage ressemble beaucoup à celui des anciens, qui faisaient suivre jusqu'au bûcher le cheval de bataille des guerriers à qui

ils rendaient le dernier devoir. Le noble animal était parfois brûlé avec le corps de son maître. Ici on l'offrait en aumône, et l'Eglise le vendait pour ses besoins[1]. Sur ce point il fut convenu entre Jean Lobert et ses confrères que le prix, aussi bien que les autres objets apportés en offrande, reviendraient par moitié à la cathédrale et au chefecier; que, s'il n'était mis qu'un seul drap d'or ou de soie sur la bière, il ne serait point divisé, mais appartiendrait en entier à l'église. On voit par là que l'étoffe dont on recouvre le cercueil pour les pompes funèbres n'était pas toujours de couleur noire, mais qu'elle était aussi quelquefois de drap d'or, sans doute dans les obsèques des seigneurs de haute qualité.

Sous une des arcades qui formaient chapelle en dessous du jubé était une statue de saint Pierre, aux pieds de laquelle on avait placé un tronc destiné à recevoir des aumônes. On les assimila à celles de l'indulgence, et le chefecier qui les percevait jusque-là consentit à ce qu'elles fussent employées à l'achèvement des constructions.

On peut juger de la dignité et même de la splendeur des offices en ce temps-là par l'engagement que prit le chefecier de fournir annuellement à l'église 800 livres de cire, et de payer en plus une somme de 100 sous pour la façon des cierges. Les gens chargés de ce soin juraient sur l'Evangile de ne rien détourner de la quantité de cire à eux confiée pour cet usage. Les cierges destinés à brûler

[1] Tacite attribue cette même coutume aux Germains. — César, *de Bello gall.*, lib. VI, l'a observée chez les Gaulois. Saint Jean-Chrysostôme a fait plusieurs homélies où, en parlant des funérailles de son temps, aux IVe et Ve siècles, il marque que les chevaux du défunt y étaient conduits par des valets d'écurie. (*V.* aussi sa 21e homélie sur les Actes des apôtres.)

devant les reliques et sur les grands chandeliers placés au milieu du chœur et dans le sanctuaire ne devaient pas peser moins de trois livres.

Les clercs et les fidèles avaient coutume de se procurer des cierges, des *vœux* et de petits objets de cire pour les faire brûler ou les offrir en témoignage de dévotion devant les autels. C'était un de ces hommages à Dieu et aux saints que la foi naïve des âmes simples n'a pas encore oubliés, et par lesquels elles veulent honorer, dans un pieux symbolisme, le Dieu qui se consuma pour nous, et les fidèles serviteurs dont la vie fut une imitation de la sienne. De tout temps[1] les coustres avaient vendu au profit de la sacristie ces divers objets dans l'intérieur même de l'église. Il y avait à l'entrée du chœur, et parallèlement à la chapelle de Saint-Pierre, une autre chapelle de Notre-Dame. C'est là que les vendeurs devaient apporter leur cire et reprendre la coutume immémoriale de la distribuer à qui en voudrait. La disposition de l'église se prêtait à cet usage : tout se passait en dehors du chœur, dont la porte fermée par une grille était recouverte d'une courtine; et la seconde église, où reposait le Saint Sacrement, semblait ainsi séparée de la première, où cette vente, qui nous scandaliserait maintenant, était d'ailleurs légitimée par son but et par la bienséance qui y présidait.

Nous voyons ici pour la première fois qu'il est parlé d'enfants de chœur. Leur emploi dans l'église devait être fort ancien; mais ils n'étaient pas encore organisés sur des règles précises d'une existence qui les liât au Chapitre. Ce ne sera qu'au commencement du siècle suivant

[1] *Fuit sic ab antiquo fieri consuetum.*

qu'ils seront définitivement constitués et recevront une dotation à peine représentée auparavant par quelques aubaines précaires et indéterminées, comme les sept livres neuf sous de Jean de Lobert.

Enfin, grâces à l'acte que nous venons d'analyser, nous faisons également connaissance avec les coustres, dont nous n'avions guère su jusqu'à présent que l'existence, et qui nous apparaissent du moins avec quelques-uns de leurs droits et de leurs devoirs. Le Chapitre reconnut comme un fait, acquis *de si longtemps que n'était mémoire*, qu'au chefecier avait toujours appartenu de plein droit, en raison formelle de sa dignité, la pleine et libre institution et destitution, correction et punition de tous les employés de l'église, dont il pouvait disposer selon son bon vouloir. Lesdits coustres sont ses hommes ou vassaux; ils tiennent de lui leurs héritages en fief. Ils devaient recevoir chaque année, selon une coutume observée de tout temps, une prébende entière, c'est-à-dire les fruits et revenus d'un canonicat, que le Chapitre était obligé de leur payer intégralement, sans que jamais on pût en rien diminuer. Ils avaient aussi, sous la haute surveillance du chefecier, la garde de toutes les portes de l'église, en tenaient les clefs, comme celles des portes de fer du chœur, du sanctuaire qu'entourait une autre grille de fer, et des différentes pièces qui formaient le local propre du Chapitre[1]. Ce qui est dit ici de leurs héritages doit s'entendre tant de leur charge même, qu'ils pouvaient transmettre à leurs enfants, puisque, étant laïques, ils vivaient en dehors des obligations du célibat, que des revenus qui y étaient attachés, et des priviléges que leur avaient maintes fois

[1] D. Fonteneau, t. II, p. 115 et suiv.

reconnus des bulles pontificales et des arrêts des hautes cours du royaume.

La convention passée entre le Chapitre et le chefecier, dans l'intérêt de l'église, fut confirmée le 4 août 1371 par une bulle de Grégoire XI, donnée à Avignon. Mais, au préalable, elle fut sanctionnée par Aymeric de Mons dès le 26 septembre 1370, c'est-à-dire dix jours seulement après qu'on en eut dressé, en chapitre général, l'instrument authentique. Le prélat data ses lettres du château de Chauvigny, résidence féodale d'où ses regards pouvaient contempler avec douleur, dans les vastes et fertiles campagnes qui l'environnent des deux côtés de la Vienne, un pays devenu anglais... peut-être pour toujours !... C'est là aussi qu'il mourut le 17 mars suivant[1]. Son testament, daté du même lieu, au mois de mai de cette même année, contenait plusieurs legs pour différentes églises et monastères du Poitou ; il en faisait de plus considérables à sa cathédrale[2]. La perte de cette pièce intéressante nous a privés de tous renseignements sur la valeur de cette donation. Nous savons cependant d'une manière certaine que, de son vivant, il avait pourvu le

[1] Ce 17 mars aurait été pour nous celui de 1371 ; mais il se trouvait pour les contemporains à la fin de l'année 1370, qui avait commencé le 14 avril précédent, jour de Pâques, et allait finir le 6 avril suivant. C'est de la sorte que s'explique la contradiction apparente des historiens qui, le faisant mourir *le 17 mars 1370*, datent néanmoins son testament *du mois de mai* de cette même année. Nicolas de Sainte-Marthe, dont les fautes de chronologie sont si nombreuses, le fait mourir en 1377. — Mais tous s'accordent à dire, avec son épitaphe, qu'il gouverna le diocèse huit ans et trois mois. Or, du 4 juin 1363, date de son entrée à Poitiers, au 17 mars 1371, il y avait bien ce même temps.

[2] Dreux-Duradier, t. I, p. 54. — Du Tems, t. II, p. 424.

Chapitre d'une salle de réunions qui, sans doute, lui manquait encore. Ce local s'ouvrait dans le déambulatoire nord, entre la grille de fer qui le sépare du bas-côté et la porte du Chapitre actuel, et avait vue sur la partie extérieure de l'église qu'on désignait sous le nom de Cloîtres, en avant du cimetière des chanoines[1]. C'est là, devant le seuil de cette porte, que fut inhumé le prélat. Une simple inscription, copiée par Dreux-Duradier en 1754, s'y lisait encore assez facilement sur une modeste pierre de liais. Voici sa teneur, non telle que l'a donnée cet écrivain, qui l'avait lue imparfaitement, mais selon le texte recueilli par Nicolas de Sainte-Marthe, auquel nous aimons mieux nous fier cette fois, parce qu'il l'avait transcrite avant 1646, lorsqu'elle avait pu souffrir moins d'altérations :

Hic jacet
reverendus in Christo
pater et dom^us dom^us
Aymericus de Montibus
episcop. Pictavensis
nobiliter natus
utriusque juris doctor
egregius qui fuit dicti
episcopatus, per octo anos
et menses tres, vel quatuor
... episcopatus
fundator que hujus
capituli. Et obiit xvij

[1] Aujourd'hui le jardin du presbytère.

martis, anno Domini
mccclxx.
Oremus Deum pro eo.[1]

On conservait dans le trésor de la cathédrale, avant 1562, « un vaisseau creux d'argent doré avec un crucifix, qu'avait donné le seigneur évêque Aymeric, de bonne mémoire. »

Après lui fut évêque Guy de Malsec, qui passa de Lodève à Poitiers en 1371, et fut, en 1376, créé par Grégoire XI, son parent, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Croix de Jérusalem. Le 17 janvier suivant, Bertrand de Maumont prit le gouvernement du diocèse : son entrée fut remarquable en ce qu'on l'y vit porté par Jean de France, duc de Berry, fils du roi Jean et frère de Charles V, agissant comme seigneur de Lusignan. Les autres personnages étaient le seigneur de Laval, Jean l'Archevêque, seigneur de Parthenay, et Pierre de Rameneuil, chevalier, au lieu et place de Louis d'Harcourt, qui se faisait représenter. Un incident sembla devoir troubler le calme et la dignité de la cérémonie : avant de partir de Notre-Dame, et chacun prenant sa place auprès du trône que l'évêque occupait déjà, le prince prit la première, qui était celle de devant, à droite du prélat. Ensuite ce fut entre le sire de Laval et celui de Parthenay

[1] Ici repose le révérend père et seigneur en J.-C., le seigneur Aymeric de Mons, évêque de Poitiers, né d'une noble famille, habile docteur dans l'un et l'autre droit, qui gouverna ce diocèse pendant huit ans et trois ou quatre mois, fonda ce Chapitre et mourut le 17 mars 1370. — Prions Dieu pour lui. — *V.* Sainte-Marthe, *Hist. ecclés. comit. Pictav.*, p. 164.

à qui prendrait la gauche, chacun s'y prétendant fondé. Pour le délégué du sire d'Harcourt, il s'était mis derrière et à gauche, selon son rang. Il fallut que le fils d'un roi de France mît fin à l'altercation, dont il commençait à redouter les suites, en offrant sa place à celui des deux contendants qui voudrait la prendre, et passât derrière le trône, où il prit la droite : la gauche de devant fut cédée par le sire de Parthenay à celui de Laval, et Rameneuil prit la droite de devant, que le prince avait si généreusement abandonnée. De la sorte personne n'avait sa place ordinaire, et ne pouvait se prévaloir pour l'avenir. L'évêque prévint d'ailleurs toute prétention à ce sujet, en déclarant qu'il ne serait en rien dérogé aux droits acquis par ce qui venait de se passer. Tout le reste se fit comme de coutume [1]. Ces questions de préséance n'étaient pas si misérables qu'elles le paraissent, puisqu'elles se liaient aux prétentions que chacun des barons pouvait avoir, comme on l'a vu, sur le service de table de l'évêque, et sur sa haquenée blanche.

Bertrand de Maumont présida en 1377 un synode dont nous n'avons plus les actes. Beaucoup d'auteurs, peu instruits des habitudes ecclésiastiques de ce temps, en parlent, aussi bien que des autres plus remarquables, comme d'assemblées extraordinaires. Nous avons fait observer qu'elles se renouvelaient plusieurs fois par an.

Mais une grande consolation était réservée à ce prélat, digne entre tous, nous disent les récits de son pontificat, par la piété de sa vie et la sainteté de ses exemples. La belle église était enfin achevée, ou, pour être exact, il lui manquait si peu, qu'on était depuis longtemps impa-

[1] Besly, p. 190.

tient de lui voir conférer le caractère sacré. D'heureuses circonstances avaient contribué depuis cinq ans à l'avancement des travaux. Le Poitou ayant été repris sur les Anglais, le duc de Berry en était devenu apanagiste, et sa générosité envers la cathédrale avait permis de pousser activement au terme désiré. C'était une des joies de ce prince de penser à ces belles cérémonies qu'il aimait, et dont la pompe allait resplendir sur la majestueuse basilique. C'était à lui que la cité, heureuse d'être redevenue française, devrait de la contempler dans toute sa gloire et de ne plus se demander, avec le doute de l'inquiétude, si le joyau de la province trouverait une main qui sût le polir et l'enchâsser.

Les lois de l'Eglise veulent qu'un temple ne soit dédié qu'un jour de fête majeure ou de dimanche. On choisit donc le mardi 18 octobre 1379, fête de l'apôtre saint Luc. Cette solennité était celle du diocèse entier; les abbés de tous les monastères, les députés de toutes les collégiales y furent convoqués et s'y trouvèrent, accompagnés des corporations religieuses et du clergé de la ville. La veille, tous les ornements du sanctuaire, les revêtements des autels avaient été enlevés; rien n'y restait qui témoignât d'un culte déjà rendu au Tout-Puissant dans cette enceinte qui n'avait reçu, près de deux siècles auparavant, qu'une bénédiction provisoire; les saintes reliques et leurs belles châsses avaient été transportées dès la veille à Notre-Dame-la-Grande, *fille de la cathédrale*. C'est là que l'évêque consécrateur, entouré d'ecclésiastiques et de fidèles émus de la même piété, alla processionnellement les chercher, pour les ramener au lieu qu'elles ne devaient plus quitter, et que les prières solennelles avaient rendu plus digne d'elles : image sensible de cette

vie de pèlerinage que le chrétien traverse en gémissant, et au delà de laquelle s'ouvrira le port du salut. Mais à ces signes mystérieux mille autres s'ajoutèrent encore; car nulle part plus que dans ces rites imposants la liturgie catholique ne s'est plu à verser aux populations qu'elle sanctifie le symbolisme et l'esprit de recueillement qui s'en épanche. Les 12 croix sculptées ou peintes sur les murs, les 12 cierges qui brillent allumés devant elles et se consument comme les apôtres, lumières du monde, pour jeter au loin la lumière du Verbe crucifié; les coups frappés par trois fois avec le bâton pastoral sur les portes fermées d'abord et s'ouvrant enfin à la persévérance qui supplie; l'invocation réitérée des saints protecteurs, que désormais la foule devra invoquer avec plus de confiance; la grande croix sur laquelle s'inscrivent de la main du pontife les deux alphabets qui se partagent le monde chrétien, autre signe d'union de tous les peuples en un seul peuple régénéré; les onctions qui coulent sur les parois du temple et sur la pierre de l'autel, comme la grâce sanctifiante dans l'âme consacrée au baptême; enfin les pieuses supplications du *Kyrie eleison*, la fumée de l'encens répandue à flots sous les voûtes pour exprimer la bonne odeur de la prière fervente et les transports de l'âme vers le ciel : tout était là, et, par ce peuple attentif, tour à tour debout, prosterné ou précédant son évêque dans la marche grave et religieuse de son voyage mystique, tout était compris, senti, apprécié. La parole sainte, les fresques de ses églises, les mille objets dont la présence et l'usage immiscent le culte à la vie spirituelle, avaient mille fois redit ces enseignements qu'ignorent aujourd'hui les savants eux-mêmes; et surtout, sous l'emblème du temple matériel, dont les hautes co-

lonnes, les brillantes verrières, l'air embaumé de parfums, étonnaient, charmaient, élevaient jusqu'à Dieu les regards et les sens, chacun avait appris à voir une pensée de foi, une âme immortelle comme son auteur, lavée par son sang, éclairée par sa religion, dont la prière est la vie, comme sa beauté est dans la vertu.

On prétend que ce même jour plusieurs autres églises de Poitiers furent consacrées; mais il est peu croyable que cette cérémonie, la plus longue du cérémonial romain, ait pu se renouveler plus de deux fois dans le même jour, et les forces du consécrateur n'y pourraient peut-être pas suffire. Il faut donc entendre par ces termes une simple bénédiction de ces nouveaux édifices, laquelle suffit parfois, surtout pour les églises de moindre importance. On ne nous dit pas quelles furent celles dont il est ici question; Sainte-Radégonde, avec son style identique, sa nef si complétement semblable, dut être achevée en même temps que Saint-Pierre, et nous adopterions assez volontiers, en l'absence de documents écrits qui nous échappent, la présomption que son Chapitre, qui avait employé les mêmes mains à relever son illustre édifice, voulut profiter aussi de notre grande fête pour avoir la sienne, et lier jusqu'au bout l'histoire de sa renaissance à celle de notre restauration [1].

C'est probablement à l'occasion de la dédicace de la cathédrale que le duc de Berry lui donna une magnifique châsse d'or pur ornée de diamants, destinée aux barbes de saint Pierre : digne cadeau de noces, à en juger par la description que nous en verrons bientôt.

[1] V. *Gall. christ.*, t. II, col. 1194. — *Annales d'Aquit.*, f° 126. — Thibaudeau, t. I, p. 409. — Dufour, p. 260, 263.

Après tant de vicissitudes, d'interruptions et d'obstacles, le beau vaisseau de Saint-Pierre de Poitiers arrivait enfin à une ère de prospérité. Deux cent dix-sept ans s'étaient écoulés depuis qu'un comte de Poitou, devenu roi d'Angleterre, avait cimenté la première pierre; un autre comte, fils, frère et oncle de rois de France, y mettait la dernière main. Dans ce long intervalle, la France et sa rivale d'outre-mer s'étaient disputé le sol poitevin; les envahissements de l'étranger, les résistances des nationaux, y avaient tout changé, détruit et refait tour à tour; et, pendant ces tristes et interminables luttes, la maison de Dieu s'élevait lentement, avec tant d'autres non moins belles, qui, sur toute la surface de notre patrie, attestaient, en dépit des variations politiques, des fluctuations de l'esprit humain, des fautes et des infortunes de la terre, que le besoin de la prière ne meurt point, et qu'en se mêlant à la marche hasardée et chancelante des choses d'ici-bas, la religion, qui semble partager les vicissitudes de l'homme, lui survit réellement pour couronner ses épreuves, pour fortifier les générations qui le suivent, et encourager par l'espérance d'un succès lointain, mais assuré, le zèle actif d'où naissent les chefs-d'œuvre gothiques du catholicisme, et les beaux-arts, sa plus ravissante expression.

CHAPITRE X.

De 1382 a 1402. — Revenu en numéraire à la fin du xive siècle. — Sépulture et épitaphe de Bertrand de Maumont. — Obsèques des maires de Poitiers. — Rentes payées à l'église sur la succession de Bertrand de Maumont. — Abolition du capicériat. — Synode d'Ithier de Martreuil.

A la fin du xive siècle, on conservait à la chambre

apostolique d'Avignon *un livre ancien et authentique* [1], contenant un état des fondations, taxes, décimes, collations, présentations et autres *facultés* des cathédrales et collégiales de la province de Bordeaux [2]. C'était comme un pouillé général de tous les diocèses relevant de cette métropole, et dont l'existence à la cour pontificale remontait sans doute jusqu'à Clément V. Il n'y servait guère qu'à maintenir les anciennes données sur la fixation des décimes auxquels étaient taxés les évêchés, abbayes et autres bénéfices d'Aquitaine. Les revenus annuels de la mense épiscopale de Poitiers y étaient imposés à 280 livres tournois, ce qui les aurait élevés à 2,800 livres [3], puisque la somme de 280 livres n'était censée que le dixième des fruits annuels. Mais, en réalité, ils valaient, dit l'acte que nous traduisons, 4,000 livres, car on n'était autorisé à ne présenter qu'un revenu de convention, calculé d'après les frais d'entretien, aumônes et autres dépenses auxquels le bénéfice était obligé. La taxe du Chapitre était de 170 livres; les revenus eussent donc été de 1,700; mais on pouvait les évaluer certainement à 2,000, et dans cette somme n'étaient point comptés les revenus particuliers des doyenné, chantrerie et prévôté, ni ceux des *personnats*, dignitaires qui, sans participer aux actes de juridiction, avaient part à tous les avantages des autres chanoines. Toutefois il faut bien considérer que la valeur de l'argent était alors ce qu'aujourd'hui 25 sont à 1, ce qui porte le revenu de l'évêché à 100 mille francs, et celui du Chapitre à 50 mille. Eu

[1] *Liber authenticus et antiquus.*

[2] D. Font., t. II, p. 159.

[3] Le copiste de D. Fonteneau s'est trompé en traduisant ici 2,080.

égard aux charges considérables qu'entraînaient un si nombreux personnel, les besoins matériels de l'édifice et du culte, et l'entretien des propriétés, il n'y avait rien d'énorme dans cette fortune, dont il faut encore retrancher les décimes que la cour levait dans ses fréquentes pénuries, et auxquels le fisc avait l'utile attention d'ajouter les droits de mainmorte, devenus dès longtemps un infaillible moyen de compenser les priviléges et immunités, tant décriés cependant par les ennemis de l'Eglise. Ce serait peut-être ici le lieu de donner un état des propriétés territoriales, châteaux, maisons, terres arables et autres que possédait le Chapitre à cette époque; mais nous n'avons pas de preuves certaines que beaucoup de ces immeubles fussent dès lors sa propriété. Nous n'en parlerons donc qu'au XVIIe siècle, quand des actes authentiques nous donneront la certitude de leur possession actuelle, et nous ferons remarquer, lorsqu'il sera possible, jusqu'à quel temps quelques-unes de ces propriétés faisaient remonter leur origine.

Bertrand de Maumont ne survécut que six ans à la dédicace de la basilique, étant mort en 1385. Sa place s'y trouvait naturellement indiquée par le plus grand des souvenirs de son épiscopat, et il y avait pensé en choisissant sa sépulture dans la chapelle de Saint-André. Bouchet, qui écrivait dans le premier quart du XVIe siècle, parle de son tombeau comme l'y ayant vu, et, vers le milieu du XVIIIe, D. Fonteneau le signalait « élevé de deux pieds ou environ devant l'autel. » C'est dans ces mêmes termes que l'abbé Du Tems en fait mention en 1774. Ce monument a donc été détruit après 1789, subissant en cela le sort que les principes de l'époque infligèrent à tant d'autres Il paraît, au reste, que, pour mieux

contraster avec ce mauvais génie de destruction, il n'était plus, à cette dernière date, le même que les chanoines avaient élevé en 1385. Placé vis-à-vis l'autel, au pied du soubassement qui accote le mur occidental, tout annonçait en lui un renouvellement dû à une époque peu éloignée : c'était une simple pierre plate sur laquelle était gravée en creux l'image du défunt, avec cette épitaphe en caractères modernes :

HIC JACET
REVERENDISSIMUS
IN CHRISTO PATER ET
DNS DOMINUS
BERTRANDUS DE MAUMONT
EPIS. PICTAVEN. QUI
OBIIT ANNO
MCCCXXCV.
ORATE DEUM PRO EO[1].

Ce style ne doit pas être du temps, non plus que les caractères de l'écriture. Il est regrettable néanmoins que tout en ait disparu, jusqu'à la mémoire même du pieux évêque. Du moins l'histoire ne lui sera pas ingrate.

En 1386 s'observa, pour la sépulture d'un maire de Poitiers, un cérémonial alors tout récent, et dont nous voyons ici les traces pour la première fois. Cette charge avait été anoblie, comme celle des échevins, par le roi Charles V, et entourait de beaucoup d'honneurs celui qui, chaque

[1] Ici repose le révérendissime père et seigneur en Jésus-Christ, Bertrand de Maumont, évêque de Poitiers, qui mourut en 1385. Priez Dieu pour lui. — Dreux-Duradier, t. I, p. 57. — Nic. de Sainte-Marthe et autres. — D. Font., *Cartons des inscript.*, n° 30.

année, en devenait titulaire. Il prenait la qualité de premier baron du Poitou, et c'était un de ses droits, dont l'humanité devrait être pourtant si peu fière, que ses obsèques se fissent à la cathédrale, après quoi on portait processionnellement sa dépouille mortelle à sa paroisse, et il y était inhumé. Cette année donc 1386, mourut James Guischard, qu'il ne faut pas confondre avec le fondatenr de la chapelle de son nom en 1324, et qui avait été réélu maire pour la troisième fois[1]. Après avoir été exposé deux jours sur un lit de parade en sa maison, dont l'entrée fut permise à tous, on le plaça dans un cercueil qui fut déposé sur une litière et porté par quatre hommes jusqu'à l'église Saint-Pierre. Il y demeura jusqu'au jour suivant, après midi, sous une chapelle ardente. On fit alors l'office, auquel assistèrent tous les couvents de la ville, et aussitôt après le défunt fut escorté par le clergé, la milice, les échevins et toutes les notabilités de la ville, au lieu de son dernier repos. Il ne manqua à ce magnifique ensemble d'hommages, mérités par une vie occupée du bien public, que la présence d'un évêque officiant, qui n'y put être, le siége étant vacant. Un archidiacre suppléa à son défaut; au défaut de l'archidiacre, c'eût été un chanoine. L'oraison funèbre fut prononcée par un religieux jacobin, à qui cette fonction était dévolue alternativement avec un cordelier[2].

Le temps n'avait apporté dans la suite à tous ces détails que certaines variations peu importantes, et qui tenaient à des convenances locales ou personnelles. Ainsi,

[1] Thibaudeau, t. III, p. 372 et 375.

[2] D. Font., t. XXXIII, *Registre de l'hôtel de ville de Poitiers*, p. 25 et 38. — Bourgeois, *Hist. mss.*, p. 206.

en 1415, Louis Giraud, après la cérémonie de Saint-Pierre, fut enterré à Saint-Hilaire-de-la-Celle, dans la chapelle de Sainte-Marthe, qu'il y avait fondée. En 1421, le Chapitre, qui ne se dérangeait jamais pour assister à aucun office en dehors de son église, et qui devait toujours avoir le sien propre, commença à faire une exception à ses habitudes, en assistant, le jour de l'octave des morts, à un service fait à Notre-Dame pour Jean de Torsay, grand maître des arbalétriers de France. On vit en 1490 Christophe Garnier, maire et premier baron du Poitou, porté de la cathédrale à Saint-Porchaire, la face découverte, précédé de ses guidon, enseigne, bannière, cotte d'armes, héaume, épée et éperons, que tenaient des gens de condition vêtus de deuil[1]. En 1515, Jean Chevredent, décédé aussi pendant sa mairie, fut déposé dans une chapelle à côté du chœur, dans l'église Saint-Paul. Ce chœur et cette chapelle avaient été bâtis par lui. — On porta à Saint-Didier, en 1588, Joseph le Bâcle. En 1650, ce fut le tour d'Antoine Rabaud : il fut inhumé au cimetière de Saint-Porchaire. L'office fut fait, en l'absence de M. de la Roche-Posay, par un de ses vicaires généraux. — En 1661, un chanoine, M. d'Escoutreux, fut désigné par le Chapitre pour officier aux obsèques de Pierre Fournier. Aucune exception ne se présente donc à la règle qui faisait rendre à chacun les derniers devoirs dans l'église cathédrale; mais nous ne voyons pas que personne d'entre eux y ait été inhumé.

Après Bertrand de Maumont, le soin du diocèse fut confié à Simon de Cramaud; mais il ne fut installé avec le

[1] *Ibid.*, ubi suprà.

cérémonial ordinaire que le 5 février 1388, et le duc de Berry fut encore un des barons qui le portèrent. Cette date prouve une erreur de Moréry, qui lui fait tenir un synode en 1387, lorsqu'il n'était encore à Poitiers que par procureur. Néanmoins on peut inférer qu'il était déjà installé au mois d'avril 1386, d'un incident qui se présenta après la mort de Bertrand, et dont les archives de l'église ont conservé les détails assez curieux. Il était d'usage qu'à compter du décès d'un évêque jusqu'à la prise de possession de son successeur, la chambre apostolique jouît des produits et revenus de l'évêché. Un ecclésiastique, chanoine de Chartres, fut chargé par elle de régler ces intérêts dans la succession de Bertrand. Mais l'église de Poitiers se trouvait héritière privilégiée de 165 livres, pour le quart dû, à la Pentecôte 1385, d'une rente annuelle de 660 livres sur les revenus épiscopaux; plus, de deux autres quarts échus de la mort de l'évêque à la prise de possession de Cramaud; de 10 livres de rente pour un anniversaire à perpétuité, et de 200 livres qui, d'après un vieil usage, étaient toujours laissées à l'église pour compenser les pertes involontaires qu'aurait pu lui faire éprouver l'administration épiscopale. Outre ces sommes, le Chapitre réclamait surtout les ornements complets pour les grandes messes et anniversaires, les nappes de lin et les rideaux de soie destinés au pourtour de l'autel. Rien de plus juste que ces prétentions, et le collecteur parut les entendre. Une transaction fut donc passée entre lui et le Chapitre, qui se contenta de recevoir, en sus de 165 livres, une somme de cent francs d'or. Mais, quelque temps après, la convention ne s'effectuant pas, les chanoines recoururent à l'évêque de Grenoble, camerlingue du Saint-Siége, lui représen-

tant qu'il y allait d'un grave dommage pour leur église, à qui des charges fort lourdes ne permettaient qu'à peine d'entretenir ses serviteurs. Le camerlingue ordonnança le payement intégral par lettres du 14 avril 1387 [1], et le Chapitre opéra son recouvrement [2].

Il est bien clair maintenant que si le Chapitre revendiquait à titre d'héritage trois quartiers d'une rente qui courait de la mort d'un évêque à l'installation de l'autre, c'était neuf mois entiers écoulés du premier terme au second, et qu'il faut les compter du 12 août 1385 au 12 avril 1386.

Les arrangements pris à l'amiable en 1370 entre le Chapitre et le chefecier ne furent pas de longue durée; les conflits de juridiction devaient se renouveler fréquemment, par suite des nombreuses circonstances où l'autorité était partagée. Le prélat, devinant bien qu'il en serait toujours ainsi, pensa à détruire le mal dans sa source, en profitant d'une circonstance où ses propres intérêts étaient engagés. Nous avons vu Clément V, par sa bulle du 4 août 1307, assigner à l'église, pour ses distributions de chaque jour, un revenu de six cents livres (près de vingt mille francs) sur la mense épiscopale. Cette dépense n'avait pas tardé à diminuer singulièrement les ressources de l'évêché, dans ces temps de guerres et autres calamités publiques qu'il avait fallu traverser si péniblement. Cramaud comprit que, de toute nécessité, il fallait libérer son bénéfice de cette charge, et ne trouva pas de meilleur moyen que de réunir la

[1] *Anno Clementis papæ VII nono.* — Ce Clément VII était l'anti-pape qui siégeait à Avignon pendant le grand schisme commencé en 1378.

[2] D. Font., t. II, p. 179.

chefecerie au Chapitre, moyennant quoi celui-ci jouirait de ses revenus, et n'exigerait plus de l'évêché les six cents livres qu'il en recevait annuellement. Le titulaire était encore Jean de Lobert : il consentit avec le Chapitre à cet expédient, resta chargé de la cire et du luminaire, reçut de l'évêché 1,000 florins d'or (près de 11,000 francs) pour fruit de deux années du capicériat, et un titre de rente annuelle de 400 fr. d'or, à partir de la Saint-Jean 1391. De leur côté, les évêques de Poitiers demeuraient déchargés de leur dette par un droit que leur donnait le pape de prélever jusqu'à cette somme sur plusieurs cures du diocèse dont le patronage et la présentation, possédés jusque-là par l'évêque, étaient transférés au Chapitre. Le tout fut confirmé par une bulle de Clément VII, donnée à Avignon le x des calendes de mai (22 avril) 1389 [1].

Simon de Cramaud, devenu patriarche d'Alexandrie vers 1391, eut pour successeur à Poitiers Louis d'Orléans, qui fut installé en 1393, passa un an après au siége de Beauvais, et fut remplacé par Louis de Bar, nommé administrateur perpétuel. Rien d'important pour notre église n'arriva sous ces courts épiscopats. Alors se devait terminer la façade, avec ses scènes variées, et ce que deux évêques ne pouvaient tenter dans leur passage rapide, le duc de Berry le fit faire sans doute, lui si généreux d'habitude, si zélé pour les grandeurs de la religion, et sous l'œil duquel s'élevait alors le palais de Poitiers. Ithier de Martreuil devint son chancelier en même temps que notre évêque. Ce prélat avait été grand chantre de son église. Il n'est guère connu que par le synode qu'il tint

[1] D. Font., t. III, p. 595.

en 1396. L'ordre commençait à se refaire dans la société restaurée par la paix; les statuts donnés par le prélat tendent à ramener dans le clergé la régularité d'une conduite édifiante, sans laquelle le succès de son ministère est impossible [1], et qui s'était malheureusement altérée en traversant de funestes épreuves. Plût à Dieu qu'elles eussent été les dernières!

CHAPITRE XI.

De 1402 a 1406. — Fondation de la psalette. — Messe des grands jours. — Tombeau d'Ithier de Martreuil. — Synode de Gérard de Montaigu. — Inventaire du trésor de la sacristie et du vestiaire. — Couleurs liturgiques du temps. — Bacheliers et chapelains. — Reliques de sainte Florence, — de saint Junien, — de saint Fortunat. — Point de reliques de saint Hilaire. — Fête des Innocents.

Simon de Cramaud, en quittant Poitiers, avait reçu avec le patriarcat d'Alexandrie l'administration de l'Eglise de Carcassonne; mais la multitude des affaires auxquelles il se trouva impliqué n'altéra en rien dans son cœur le souvenir de ses anciennes affections; il revenait parfois en Poitou, où il possédait quelques terres dans les châtellenies de Châtellerault et de Loudun. Il pensa à s'en dépouiller pour sa chère église de Poitiers, en les appliquant à la fondation d'une psalette. Nous avons observé que les enfants de chœur, au profit desquels le chefecier payait déjà une redevance en 1370, ne tenaient à la cathédrale par aucune institution fixe et irrévocable. Cette

[1] Bochel, *ubi suprà*, lib. VI.

existence précaire avait l'inconvénient de laisser l'existence de ce petit collége à la merci des circonstances; d'ailleurs le service du chœur se faisait par eux assez irrégulièrement, et leurs études de chant étaient habituellement négligées. C'était donc une bonne et utile création que celle qui changerait cet ordre de choses imparfait et insuffisant. Le patriarche, étant venu à Poitiers en octobre 1402, se rendit au Chapitre réuni en assemblée générale. Là, s'adressant à ceux qui avaient été ses vénérables frères et ses conseillers[1], il leur dit : « qu'ayant considéré la fuite rapide de sa vie, et que le temps approchant où il lui faudrait comparaître pauvre et tremblant en présence de celui qui voit le juste pécher si souvent chaque jour, il voulait se faire un appui des prières des petits enfants, dont le Seigneur aime surtout les innocentes louanges; qu'il désirait ajouter encore à la majesté du culte divin, et que, pour honorer aussi dignement qu'il le pouvait le Dieu tout-puissant, la glorieuse Vierge Marie et les saints Apôtres protecteurs de ce diocèse, il donnait à perpétuité au Chapitre des terres et rentes annuelles pour l'institution et l'entretien à perpétuité d'un maître de chant et de six enfants de chœur qui recevraient ses leçons et demeureraient continuellement au service de l'église. »

A cette fin, Simon donnait sa terre de Pouançay en Loudunais, les dîmes de celle de Nouzillé, qu'il avait achetée en 1396 dans le même pays, et qui rapportait 70 livres de rente, c'est-à-dire plus de 2,000 francs de notre monnaie; plusieurs rentes sur un domaine situé à Marigny, près Beaumont, entre Poitiers et Châtellerault, et une autre rente de six livres qu'il possédait dans le voisinage d'Angles. Il y ajouta, peu de temps après,

les dîmes de Méoc; il paya les premières réparations et l'ameublement complet d'une maison convenable, pour le logement du maître et des enfants proche de l'église. Tous ces biens, qui pouvaient valoir ensemble de dix à douze mille francs, devaient former une prébende dont les enfants et le maître jouiraient ensemble, aussi bien que de tous les fruits attribués à un canonicat : pain, distributions, anniversaires, et autres casuels attachés à la résidence et à l'assistance au chœur. Simon voulut se réserver pendant sa vie le choix des sujets, aussi bien que leur remplacement au besoin; après lui, le Chapitre héritait de ce droit, et continuait à administrer par lui-même le temporel de ce nouveau bénéfice. On dressa acte, séance tenante, de ces conventions, qui s'exécutèrent jusqu'en 1791. L'évêque Ithier de Martreuil signa la charte avec le doyen Guillaume Feydeau. Elle fut datée du mardi après la fête de saint Denis, 10 octobre 1402. — Le 23 janvier suivant, Benoît XIII la confirma par une bulle [1].

Ainsi fut établie la psalette de la cathédrale. Les enfants portèrent la soutane rouge dès ce temps et l'ont conservée sans interruption jusqu'à nos jours, comme on le voit par deux tableaux où ils sont représentés, et dont nous parlerons. Leur nombre de six se maintint jusqu'en 1791. En 1813 il fut porté à huit, à dix en 1842, à douze un peu plus tard, parmi lesquels quatre ne sont que surnuméraires. Nous suivrons plus tard le reste de leur histoire.

Charles VI, pour remédier aux désordres que les mal-

[1] *V.* nos *Recherches sur la vie de Simon de Cramaud*, nos XX et XXVIII. — Dom Font., t. III, p. 605.

heurs du temps avaient jetés dans le gouvernement du royaume et arrêter les crimes particuliers qui en étaient le fruit, indiqua, par lettres patentes du 4 mars 1405, une réunion des grands jours à Poitiers. — On sait que c'étaient des assises solennelles dont l'origine se trouve dans les grands plaids souvent rassemblés sous la seconde race de nos rois pour juger les affaires civiles et criminelles. Modifiées en suivant le cours des siècles, elles avaient été établies en dehors de la résidence royale, dans les provinces que leur éloignement du pouvoir central courbait toujours plus ou moins sous le poids des abus judiciaires [1]. On envoyait donc à Poitiers des officiers du parlement de Paris, dont le Poitou ressortissait, et ils y tinrent leurs séances. C'est à peu près tout ce que l'histoire nous a transmis de ce *parlement déambulatoire :* on l'avait déjà vu à Poitiers pendant les années 1364, 1372, et en 1400, s'il faut en croire Robert du Dorat; mais, comme celui de 1405, il s'est entouré de si épaisses ténèbres, qu'on l'y reconnaît seulement à titre de fait, sans aucune des circonstances qui l'eussent rendu intéressant. On s'assembla aussi plusieurs fois dans le même but à Poitiers pendant le cours des XVI[e] et XVII[e] siècles [2]. L'ouverture des audiences se faisait toujours par une messe solennelle du Saint-Esprit, que l'évêque chantait, à la cathédrale, en présence de toute la cour judiciaire, des autorités, qui s'y rendaient pour honorer le plus respectable pouvoir émané de l'autorité royale, et d'une foule immense du peuple, toujours avide de tels spectacles. Il n'y eut que peu d'exceptions à cette règle;

[1] Velly, *Hist. de France*, t. XVIII, p. 453.—*Encyclopédie*, in-4°, t. XVI.

[2] Robert du Dorat, parmi les mss. de D. Font., t. XXXIII, p. 33.

et la seule même que nous sachions arriva en 1634 par quelque raison peu connue. La messe fut alors dite par M. de la Roche-Posay sur un autel dressé dans la grande salle du palais, *ornée des parements violets de MM. de Saint-Pierre*. Quoi qu'il en soit, en 1405 l'église épiscopale fut témoin de l'imposante cérémonie : c'est devant son autel, autour de l'évêque Ithier de Martreuil, que se pressèrent les juges envoyés du prince; leurs prières durent être ferventes, s'ils en mesurèrent la piété aux infortunes de la France et aux maux qu'ils devaient y réparer.

Ithier de Martreuil mourut peu après cette même année, et fut rejoindre dans la chapelle des Apôtres les dignitaires de l'église qui l'y avaient précédé. Il avait fondé pour le repos de son âme un anniversaire de 20 liv., qui se faisait le 24 juillet. Sans doute aussi il avait pourvu au soin de sa sépulture, car un tombeau de prix lui avait été élevé. C'était « un sépulcre tout clos et renfermé de » quatre grandes tables de marbre noir, bien poli et » luisant, par-dessus quoi était une autre grande table » de même, longue de six grands pieds et demi et large » de trois pieds et demi ou environ : là étoit couché » l'ymage en albâtre d'un évêque ayant crosse et mitre, » chasuble et aube, avec deux courtibeaux [1], les mains » jointes, la tête dessus un oreiller. Et tout autour de la- » dite table étoit écrit et engravé en lettres de forme » l'épitaphe dudit évêque en latin. Tout cela reposoit sur » un soubassement de trois pieds d'élévation [2] » — Nous n'avons plus cette épitaphe, qui fut brisée avec le monument par les huguenots de 1562. L'œuvre entière devait

[1] Tuniques revêtues par l'évêque sous la chasuble.

[2] *Grand cartulaire de la cathédrale*, t. v, p. 93.

être remarquable, puisque les experts l'évaluèrent alors à 1,000 liv.

La même année que mourut Ithier de Martreuil, Gérard de Montaigu prit le gouvernement de l'Eglise de Poitiers. Dès l'année suivante il signala un de ses synodes par des statuts pour la défense de la juridiction ecclésiastique méconnue, du temporel attaqué et des clercs violentés souvent par les puissants du monde. La peine de l'excommunication *ipso facto* fut prononcée contre les fauteurs à venir de ces méfaits [1]. L'esprit d'ordre et de justice qui présida à l'énoncé de ces règles canoniques lui inspira d'autres mesures utiles de régime intérieur pour son église. Entre celles qui peuvent nous en faire apprécier les richesses à cette époque, il n'en est pas de plus précieuse que l'inventaire du trésor et du vestiaire fait par ses ordres. Les détails importants qu'on y lit sur quelques usages liturgiques, et certains traits sur plusieurs des personnages qui ont déjà passé sous nos yeux, nous engagent à le traduire ici tout entier. Nous l'accompagnerons de courtes notes, pour l'intelligence de quelques passages ou d'expressions aujourd'hui oubliées.

« Suit l'inventaire des reliques et autres joyaux d'or et d'argent de l'église de Poitiers, fait par vénérables hommes et seigneurs Ythier de Martreuil [2], chantre, et maître Pierre du Chilleau (de Chilloco [3]), chanoines de Poitiers, le samedi après les octaves de la fête des apôtres Pierre et Paul [4], l'an du Seigneur mil cccc et six.

1406.

D'abord une châsse du bienheureux saint Pierre, d'or pur, avec ses

[1] *Statuta Gerardi*. V. Bochel, *ubi suprà*.
[2] Neveu du dernier évêque.
[3] Famille encore connue honorablement à Poitiers.
[4] C'est-à-dire le 10 juillet, Pâques étant le 11 avril.

barbes, munie de pierres précieuses, au haut desquelles barbes est une pierre précieuse dite saphir. Et est ladite châsse munie vers le milieu d'un très-beau fermail d'or pur, accompagné d'une figure d'or émaillée de blanc, avec une pierre de rubis d'Orient sur la poitrine. Et ledit fermail est aussi garni de quatre saphirs, de quatre rubiz balaiz [1], de trente-deux grosses perles et de seize pierres dites dyamans. Le tout a été donné par l'illustre prince et seigneur duc de Berry [2].

Item une châsse de saint Simplicien, couverte d'argent.

Item la châsse de sainte Florence, couverte d'argent.

Item deux grandes croix couvertes d'or sur un de leurs côtés.

Item une vraie croix d'or pur ornée de diverses pierres précieuses.

Item une autre vraie croix d'argent doré avec le pied émaillé, qu'a donnée messire Pierre de la Vergne [3].

Item une autre croix moyenne d'argent doré avec pied carré.

Item une autre petite croix d'argent avec un crucifix d'ivoire antique.

Item le vaisseau dans et avec quoi est porté le Corpus Christi, tout d'argent doré, avec deux émailz à l'image des saints Jean-Baptiste et André.

Item un autre vaisseau creux d'argent doré, avec un crucifix, qu'a donné le seigneur évêque Aymeric, de bonne mémoire [4].

Item un autre vaisseau creux d'argent, pour déposer les barbes de saint Pierre quand elles sont exposées [5].

Item un reliquaire d'argent doré de saint Jacques, avec un pied carré.

Item une petite ymage d'argent où sont les reliques de sainte Magdeleine, c'est-à-savoir deux côtes, comme est écrit en la plaque sous ladite ymage.

Item une tête mitrée de saint Grégoire en argent, dans laquelle est une côte du même saint, *environ deux onces d'argent* [6].

[1] Rubis de couleur rouge fort claire.

[2] Encore vivant à cette date.

[3] Chanoine de la cathédrale.

[4] Aymeric de Monts, évêque de Poitiers en 1363.

[5] C'est-à-dire qu'on y déposait le reliquaire d'or donné par le duc de Berry, car la relique y restait toujours renfermée, et nous avons vu qu'on ne faisait pas même d'exception pour les plus hauts personnages.

[6] Cette remarque en italique et les autres qui suivent sont ajoutées après coup par une main plus moderne.

Item une petite châsse ronde, *de bois*, très-antique, en laquelle sont enfermées beaucoup de reliques avec une petite cuillère d'argent doré [1], *et un pied d'un lion d'argent doré.*

Item deux livres dits les Textes, couverts d'or chacun sur un de leurs côtés, ornés de diverses pierres et d'émailz [2].

Item une croix processionnelle d'argent doré, avec dix émailz, *dont le bâton est entièrement couvert d'argent.*

Item deux plateaux d'argent. *Il n'en reste qu'un, et l'autre a été mis dans le reliquaire de la tête de saint André* [3].

Item un livre dit le Texte, couvert d'argent d'un côté.

Item deux encensoirs d'argent avec leurs chaînes et deux navettes d'argent [4].

Item un petit bénitier d'argent avec son aspersoir d'argent.

Item quatre beaux vases à vin (vinageria) d'argent doré, à savoir : deux bien façonnés et deux unis.

Item deux autres vases à vin en argent, *dont on se sert tous les jours au grand autel.*

Item dans le reposoir (repositorio) des reliques [5] y a huit calices d'argent doré, dont six sont émaillés entre la coupe et le pied. *Il n'y a que six calices de présent, et deux ont été pris pour le reliquaire du chef de saint André.*

Item trois autres calices d'argent doré servant tous les jours aux différentes messes.

[1] Servant sans doute à mesurer l'eau pour le Saint Sacrifice.

[2] Sans doute les *textes* des Évangiles et des Épîtres.

[3] Par abréviation, on nommait relique *de la tête*, *du bras*, *de la main* de tel ou tel saint, une portion de ces mêmes parties du corps saint, et quelquefois même il faut entendre par ces termes une représentation en argent, en or, ou autre matière, de la tête ou d'un membre, dans laquelle on insérait une légère relique tirée de la portion du corps dont elle prenait le nom : ce qui explique comment on a pu croire que les mêmes reliques insignes existaient en même temps dans plusieurs églises. — Le reliquaire dont on parle ici avait été fait nouvellement ; le premier était devenu la proie des Anglais en 1346. — Nous allons voir d'autres objets d'argent consacrés à ce même usage.

[4] Les anges qui encensent de côté et d'autre de la scène qui occupe le tympan au portail de Saint-Pierre ont de charmants petits encensoirs *ronds* qui peuvent donner une idée de ceux mentionnés ici, étant de la même époque.

[5] Sans doute à l'autel de Notre-Dame-*des-Châsses*.

Item deux petits tableaux en bois, peints en dedans, dont les charnières sont en argent [1].

(*Item* un autre beau tableau peint en dedans à l'ymage de la très-sainte Vierge Marie, et doré, *donné par deffunt messire Jean de Hesdun* [2].)

Item un autre petit tableau en manière de paix, semblablement peint à l'ymage de la glorieuse résurrection.

Item une belle ymage de la bienheureuse Marie tenant Dieu en ses bras, entièrement dorée, et de bois avec son support [3].

(*Item un tableau doré en dedans*, en quoi est une très-belle *ymage de Notre-Dame qu'a donnée défunt Jean Mace, et qui reste toujours sur le grand autel.*)

Item un bâton de chantre d'argent notablement ouvragé, au bout duquel est une petite pierre dite saphir. *Le saphir en a été ôté; il est chez Champion.*

Item deux chandeliers d'argent qu'a donnés messire Pierre Boylève, prévôt [4].

Item il y a un soulier ou sandale (sotularis seu sandale) de saint Pierre et un autre de saint Martial, qui sont tenus pour reliques.

Item un bras de bois désargenté, auquel manque la main, dans lequel est un ossement du bras de saint Junien, abbé [5].

Item une belle mitre ornée de diverses perles, d'émaux et d'autres pierreries.

Item une crosse d'argent doré bien ouvragée.

Item une mitre de saint Fortunat assez belle.

Item une crosse de cuivre pour les Innocents [6].

Item un gant d'évêque orné d'un émail à l'image de saint Paul.

Item un autel appelé marbre argenté, et émaillé tout autour [7].

[1] Quædam tabulæ *fusti*, intus depictæ, de quibus *copulatorii* sunt argentei.

[2] Chanoine de la cathédrale. — Ce tableau était une peinture sur bois et sur fond d'or.

[3] Et est fusti cum pede.

[4] D'une famille déjà fort ancienne du Poitou, dont trois membres furent maires de Poitiers de 1448 à 1496.

[5] Voir la note 3 de la page précédente.

[6] La fête de ce nom se faisait encore partout. Nous allons en parler.

[7] Pierre sacrée ou autel portatif encadrée dans un cercle d'argent émaillé.

Item deux angelots de cuivre ou laiton [1].

Item une autre belle mitre en orfroy.

Item une autre mitre toute blanche de médiocre prix.

Item un autre vaisseau d'argent doré, remarquablement ouvré pour porter le CORPUS CHRISTI, qu'a donné messire Ascelin Reine, alors chanoine et archidiacre de Poitiers.

Item une autre mitre blanche, assez belle, ornée de fleurettes de soie. »

« S'ensuit l'inventaire des chapelles, chappes, et autres vêtements et étoffes d'or et de soie :

Une chapelle de damas brodé d'or, à savoir : une chasuble, une tunique et une dalmatique, accompagnées d'une étole, de quatre manipules, de l'aube, de l'amiton [2], le tout de ladite même étoffe, et aussi de deux aubes et amitons simples, qu'a donnés le seigneur évêque Forcius, de bonne mémoire [3].

Item une autre chapelle rouge, fournie de toutes choses nécessaires pour l'évêque, le dyacre et les sous-diacres, et deux chappes, sans cathédral et sans pluvial [4].

Item une autre chapelle blanche en étoffe de damas, pourvue de toutes choses nécessaires à l'évêque, au dyacre et au sous-diacre; les tentures de la chaire [5], les pluviaux des diverses couleurs, deux chappes, et les souliers [6]; lesquelles deux chappes a données le seigneur évêque Bertrand, de bonne mémoire [7].

Item une autre chapelle rouge, brodée d'or, fournie de toutes pièces

[1] Pour décoration de quelque autel, ou servant de reliquaires.

[2] Première partie du vêtement sacerdotal que le prêtre porte sur les épaules et la poitrine après l'avoir posé sur sa tête. C'est aujourd'hui l'*amict*. Symbole, dit Bruns, des bonnes pensées et de la chasteté du cœur.

[3] Fortius d'Aux, mort en 1361.

[4] *Le cathédral* est sans doute la tenture en étoffe qui ornait la chaire épiscopale, et le pluvial une plus grande chape à l'usage de l'évêque dans les processions et autres offices où le cérémonial la lui assigne.

[5] Ou trône épiscopal, et non de la chaire à prêcher, dont l'ambon ou jubé tenait encore lieu.

[6] De cérémonie.

[7] Bertrand de Maumont, qui siégea en 1375, le même qui avait consacré notre édifice en 1379.

nécessaires pour l'évêque, le dyacre et le sous-diacre, et de trois chappes sans le pluvial, qu'a donnés le seigneur Symon, alors évêque, de présent patriarche d'Allexandrie [1].

Item une autre chapelle violette ayant chasuble, tunique, dalmatique et amiton pour l'évêque; tunique et dalmatique pour dyacre et sous-diacre; des étoles et manipules pour tous.

Item une autre chapelle de messire Pierre Domaud, chanoine, avec chasuble, tunique, dalmatique, une seule étole, deux manipules, qui est d'étoffe verte et des diverses couleurs, avec une aube parée [2].

Item une belle chasuble verte, en damas et or, avec aube et amiton brodés (*paratis*), étole et manipule de même étoffe, qu'a donnée messire Gauthier, sous-chantre.

Item une autre chasuble rouge cramoisi, avec l'étole et le manipule de velours rouge (*velvelli rubei*), accompagnée d'une aube et d'un amiton unis (*non paratis*), qu'a donnée messire Ascelin Reine, chanoine et archidiacre de Poitiers, pour s'en servir surtout le vendredi saint.

Item une très-belle nappe de soie brodée d'or, pour servir, dans les grandes fêtes, au grand autel, donnée par messire Pierre de Reyllac, écolâtre [3].

Item deux autres nappes remarquablement ouvragées et antiques, pour le grand autel.

Item trois autres nappes bien ouvragées et remarquables, qu'a données pour le grand autel une bourgeoise de la Rochelle [4].

Item sont trois autres nappes unies pour le grand autel, qu'a fait faire, comme il y est tenu, le seigneur évêque Gérald [5].

Item une autre seule nappe ouvrée pour ledit grand autel.

Item une chapelle de couleur rouge ardent, chasuble, tunique, dalmatique pour l'évêque, tunique et dalmatique pour dyacre et sous-diacre, étoles et manipules, et deux chappes de damas et un cathédral

[1] Simon de Cramaud, qui redevint évêque de Poitiers en 1413.

[2] Parée, *ouvrée*, *brodée avec soin*.

[3] Nous avons vu cette dignité abolie sous Fortius d'Aux, en 1351, et les revenus annexés à la mense canoniale. Cette belle nappe remontait donc à une soixantaine d'années.

[4] *Quedam burgensis de Rupella*.

[5] Gérard de Montaigu, alors évêque.

rayé ; laquelle a donné monseigneur le cardinal de Preneste, autrefois évêque de Poitiers [1].

Item deux belles chappes, dont une est munie d'un fermail, qu'a donnée messire Pierre de la Vergne [2].

Item une autre chappe très-belle, d'étoffe rouge cramoisi, qu'a donnée messire Asselin Reine, archidiacre de Poitiers [3].

Item une autre chappe rouge brodée d'or, en étoffe de Chipre, qu'a donnée messire Guillaume Jude, autrefois chantre de Poitiers.

Item une autre chappe rouge brodée en or, en étoffe de Luques, donnée par messire Nycolas Poterel, chanoine.

Item une autre chappe de velours, travaillée de diverses couleurs, de messire Jean Fortin, chanoine.

Item une autre chappe de velours verd, ouvrée, de messire Melchior de la Couture.

Item une autre chappe de couleur bleue, à carreaux [4] rapportés, en étoffe de Luques, donnée par maître Jean Cornet, chanoine.

Item une autre semblable chappe d'étoffe bleue de Luques, à carreaux rapportés, qu'a donnée messire Gauthier de Nyolette.

Item une autre chappe blanche à carreaux rapportés.

Item une autre de diverses couleurs, en étoffe de Venise, qu'a donnée messire Pierre Vassal, sous-doyen.

Item une autre chappe blanche (antique), en étoffe de damas brochée d'or.

Item une autre chappe en bleu de Luques, ouvragée, donnée par messire Jehan de Lobert, chefecier [5].

Item autre chappe verte brochée d'or, qu'a donnée messire Pierre Domaud.

Item sont deux chappes (dont se servent habituellement les chanoines) ouvrées en damas, dont l'une est assez rouge et l'autre violette.

Item sont neuf pièces de soie de diverses couleurs.

[1] Simon de Cramaud.

[2] Déjà cité comme ayant donné un reliquaire en vermeil pour la vraie croix.

[3] Le même qui a déjà donné un ostensoir et un ornement de velours rouge. Nous le retrouverons encore.

[4] Yndii coloris operata de Anglis.

[5] Le dernier qui eut cette dignité dans le Chapitre.

Item deux pièces de soie ouvrées d'or, réunies en une seule, données par noble dame de Berry (qu'on met derrière le grand autel pour tenture aux fêtes annuelles).

Item une chapelle noire de damas pour les morts, pourvue de tout ce qui est nécessaire pour le chapelain, le dyacre et le sous-diacre, trois chappes et deux pièces d'étoffes noires pour parer l'autel devant et derrière.

Item une autre chapelle noire très-ancienne, de Sandallo, ayant chasuble, deux tuniques et deux dalmatiques, deux chappes et le reste nécessaire, et aussi trois aubes et trois almitons.

Item trois beaux coussins (oriculares, oreillers) brodés en soie à ramages, à savoir : deux grands et un petit, pour mettre sur le grand autel aux grandes solennités.

Item un autre beau coussin de soie varié d'oiseaux et de couleurs diverses.

Item une autre très-belle chapelle de drap d'or mêlé de rouge, et remarquable par le travail de ses figures, consistant en chasuble, tunique et dalmatique de même drap, étoles et manipules d'une autre étoffe rouge brodée d'or ; d'aubes, d'amitons brodés et de trois ceintures pour le chanoine célébrant, le dyacre et le sous-diace ; donnée par messire Ascelin Reine, chanoine et archidiacre de Poitiers.

Item deux très-belles chappes d'étoffe rouge, semées de fleurs en manière de soleils, données par ledit messire Ascelin Reine.

Item une autre magnifique chappe de drap d'or mêlé de rouge, très-bien travaillée, enrichie d'un très-bel orfroy, qu'a donnée maître Pierre Barraud, autrement Boyleau, chanoine de Poitiers [1].

Item une autre fort belle chappe qu'a donnée le seigneur Ythier de Martreuil, de vénérable mémoire, évêque de Poitiers, en laquelle est comprise presque toute la Bible en ymages, et enrichie d'un magnifique orfroy. C'est la plus belle de toutes. »

Ici s'arrête le catalogue rédigé par les deux chanoines qui l'ont souscrit. Ce qui va suivre fut ajouté plus tard par une main dont le caractère semble moins ancien,

[1] Le même probablement que ce Pierre Boylève qui a donné deux chandeliers d'argent.

quoiqu'il paraisse bien appartenir également au xv[e] siècle. Ce qui est certain, c'èst que cette dernière partie a dû être écrite après 1420, puisqu'il y est parlé de l'évêque Gérard de Montaigu comme défunt, et que cette année est celle de sa mort.

« *Item* une pièce de drap d'or donnée par maître Jehan Gabaud, exécuteur [1] de messire Guillaume de Bar, pour garnir le devant du grand autel aux fêtes annuelles.

Item une chapelle de velours noir, fournie de sa chasuble et d'étoles et manipules nécessaires aux diacre et sous-diacre, donnée par messire Pierre de Trousseau, en ce temps évêque de Poitiers [2].

Item trois chappes de velours noir, données par le même seigneur Pierre de Trousseau.

Item une autre chappe noire où sont les armes de Sangler.

Item trois autres chappes noires de damas avec orfroy, doublées de toile de couleur pers.

Item une pièce d'étoffe de soie noire en damas, donnée par maître Jehan de Tudert, prévôt de l'église de Poitiers, au lieu de sa chappe [3].

Item un coussin piqué donné par les exécuteurs testamentaires de défunt messire Jehan Bonnel, autrefois sous-chantre de Poitiers.

Item trois courtines rouges qu'on met devant le grand autel, en tems de carême, pendant la messe des simples féries.

Item une chasuble blanche doublée de laine, et....... des diacre et sous-diacre, pour les fêtes à sous-chantre.

Item deux chasubles rouges avec diacre et sous-diacre [4], données par feu monseigneur Gérard de Montaigu [5], qui servent tous les jours au grand autel.

[1] Testamentaire.

[2] Il avait été transféré en 1413 à l'archevêché de Reims, où il mourut.

[3] *Loco cape sue*. Ceci indique bien que beaucoup des générosités qui pourraient passer pour autant de dons volontaires de certains chanoines n'étaient qu'un droit acquitté lors de leur prise de possession.

[4] C'est-à-dire avec ce qui est nécessaire aux diacres et sous-diacres, comme nous l'avons vu déjà plusieurs fois.

[5] Mort à Paris en 1420.

Item deux chappes blanches de boucassin, aux armes du défunt seigneur Pierre Trousseau, doublées de noir.

Item une autre chappe blanche, simple et de modique valeur.

Item dix chappes communes de moindre valeur pour les chapelains et bacheliers.

Item deux canettes d'étain pour le service commun de l'église, qui sont à la garde des coustres.

Item deux pots d'étain pour l'usage desdits coustres.

Item deux marchepiez [1] pour mettre devant le grand autel aux fêtes annuelles, dont un a été donné par le seigneur Symon de Cramaud, et l'autre par le seigneur Pierre Trousseau.

Item un autre petit marchepié pour la chaire épiscopale [2]. »

L'inventaire finit ici. — Il témoigne que l'église était richement montée en ornements de tous genres, et possédait un assez grand nombre d'objets précieux pour le service ou la décoration des autels. On y remarque avec intérêt neuf châsses ou reliquaires d'or ou d'argent, outre deux ou trois de bois doré; sept croix, soit d'or pur, soit d'argent ou de vermeil; cinq vases d'or ou d'argent destinés à divers usages; trois évângéliaires, épistoliers et autres livres de liturgie; six vases à vin en argent, deux encensoirs de même métal; six beaux calices et trois autres moins beaux, en vermeil; deux vases en argent doré destinés à renfermer ou à porter le Saint Sacrement; une crosse épiscopale également en vermeil; enfin quatre mitres qui, outre celles qu'on gardait pour reliques, comme celle de saint Fortunat, avaient sans doute appartenu à quelques-uns des prélats morts sur le siége de

[1] Tapis.

[2] Archives de la préfect. de la Vienne, chap. de la cathédrale, liasse 1. — D. Fonteneau. — M. Rédet, à qui je dois la communication de la pièce originale, l'a insérée en latin dans le *Bulletin archéologique des arts et monuments*, t. III, p. 444.

Poitiers. Nous n'y voyons pas figurer celle de saint Hilaire, portée au concile de Tours en 1167. Elle avait été sans doute pour quelque chose dans le butin des sacriléges bandes du comte de Derby.

On doit conclure aussi de ce grand nombre de courtines ou rideaux de diverses couleurs qui entouraient le grand autel qu'alors il y en avait autant et des mêmes couleurs que d'ornements divers pour les officiants, et de devants d'autel auxquels elles devaient s'assortir. Quoique toutes les couleurs liturgiques ne fussent pas les mêmes qu'à présent, elles étaient cependant appropriées aux caractères des fêtes; comme à celles-ci, on y attachait des idées symboliques spéciales, et les règles qui en prescrivaient l'emploi ne pouvaient être ni changées ni modifiées au goût de chacun.

On voit encore, d'après cette pièce, qu'il existait alors des chapelains et des bacheliers se mêlant à l'office canonial, puisqu'ils y portaient la chape. Dès longtemps en effet, quoique nous les rencontrions ici pour la première fois, le Chapitre s'était adjoint ces auxiliaires pour se soulager dans le chant et l'office divin. Il résulte d'un acte, dressé plus tard pour constater leurs revenus, que ces deux titres convenaient aux mêmes personnes, car ils sont pris alternativement l'un pour l'autre. Ceux qui en étaient revêtus cependant n'étaient pas tous chapelains en titre, puisqu'il fallait être honoré, pour le devenir, de la dignité sacerdotale; mais ils devaient avoir subi la thèse et obtenu le titre de bacheliers en théologie, moyennant quoi ils pouvaient, en recevant la prêtrise, obtenir une des chapellenies de la cathédrale, et jouir des bénéfices y attachés. Ces fonctionnaires étaient donc les hommes du Chapitre, soumis à sa juridiction, aidant

aux fonctions sacrées comme acolytes, chantres, thuriféraires; au chœur ils occupaient les stalles inférieures, et n'avaient ni voix ni place aux assemblées capitulaires.

Douze petites maisons dans la ville, les fruits des cures de Thénezay et de Blanzay réunis à leurs menses, quelques dîmes et rentes en argent ou blé, formaient le revenu de ces douze bénéficiers, dont la position n'était rien moins que brillante et ne valait pas celle des coustres, beaucoup mieux partagés, sans doute parce qu'ils étaient beaucoup plus anciens [1].

Comme il est question aussi dans l'inventaire précédent d'un certain nombre de reliques remarquables, nous allons les reconnaître avant de poursuivre, et donner sur chacune d'elles les notions historiques que nous avons pu découvrir.

La magnificence et le goût s'étaient empressés à embellir la châsse des barbes de saint Pierre; nous savons le zèle des comtes de Poitou, jusqu'à ce que le duc de Berry vînt dépasser par les richesses dont il l'orna tout ce qu'avait fait ses prédécesseurs. On a peu de détails sur la châsse de saint Simplicien, couverte d'argent. Celles de saint Jacques, de sainte Madeleine, de saint Grégoire, de saint Junien, ne s'entourent nulle part de plus de vie historique qu'elles n'en ont ici. Nous avons vu placer sainte Florence entre la chapelle de la Sainte-Vierge et de la Madeleine; mais ses restes vénérés n'étaient pas demeurés longtemps cachés aux regards des fidèles : une châsse précieuse les reçut, un office public fut institué pour le 1er décembre, à une époque qu'il est impossible de préciser, mais qui se rapproche beaucoup du XIIe siècle.

[1] *Grand Cartulaire*, t. IV, p. 449 et suiv.

La messe qu'on chantait sous le rit solennel se trouve dans un missel gothique de Poitiers, imprimé en 1525; on y lit une prose dont le style atteste évidemment le moyen âge, et où l'on raconte comment « le saint corps de la jeune vierge, enterré d'abord aux calendes de décembre, dans le lieu de sa mort, par saint Hilaire, fut transporté, après une longue suite d'années, par Isembert, dans l'église de Poitiers[1]. » — Quant aux diverses parcelles de la vraie croix, que paraissent avoir contenues des croix en or pur ou en vermeil, elles ont disparu depuis longtemps, grâce sans doute à la matière appréciable et aux pierreries qui les décoraient. Le bras de saint Junien pouvait avoir toute l'authenticité désirable, étant venu de l'abbaye de Nouaillé, dont on sait les rapports de famille avec la cathédrale. Nulle part ailleurs qu'ici ne se rencontrent les moindres traditions sur le soulier de saint Pierre et la sandale de saint Martial; il fallait que les chanoines n'eussent rien de certain sur la vérité de leur origine, car il n'est pas dit qu'on les conservât dans des châsses. Ils semblent n'avoir été gardés qu'à titre d'objets auxquels se rattachaient des souvenirs respectables, aussi bien que la mitre de saint Fortunat, quoique celle-ci, par sa date, eût pu donner sur son identité de plus notables garanties.

On s'étonnerait de ne trouver dans cette nomenclature aucune mention de saint Hilaire, s'il n'était pas reconnu qu'alors les reliques qu'on possédait du grand docteur appartenaient à l'église collégiale de son nom, à qui le

[1] Qui (*S. Hilarius*) corpusculum virginis — eo in loco sepulturæ — decembris dedit kalendis — sanctissimæ Florentiæ. — Post annorum curricula — Isembertus episcopus — transtulit in ecclesiâ — Pictavensi suum corpus.

duc de Berry, abbé de Saint-Hilaire en sa qualité de comte de Poitou, les avait données en 1394 [1].

Mais que signifie cette « crosse de cuivre pour les Innocents? » Ce mot renferme toute une série de renseignements qui nous manquent, et dont nulle trace n'a échappé aux ténèbres répandues sur notre histoire après la destruction de nos archives. Semblable à un de ces caractères architectoniques à l'aide desquels l'archéologue lit sur un monument de pierre l'âge qui le vit élever, le ciseau qui le sculpta, sans le moindre secours des documents écrits qui faillissent, ce mot nous est un témoignage non douteux qu'à Poitiers, comme en presque toutes les autres églises de premier ordre, la fête des Innocents, et peut-être celles des fous et de l'âne, furent célébrées avec leur pompe accoutumée. Il n'y a que fort peu d'années encore, de tels souvenirs eussent scandalisé le commun des lecteurs. Comme une foule d'autres usages symboliques, on ignorait le véritable sens de ces scènes naïves, qui, aujourd'hui, mieux étudiées aux sources originales, sont quittes enfin des réprobations irréfléchies qu'on leur avait infligées [2]. On y a reconnu des pratiques bonnes en elles-mêmes dans leur principe, dans l'intention qui les accréditait, et que l'Eglise ne combattit plus tard et n'abolit entièrement que pour les abus qui, s'y étant glissés, en étaient devenus enfin comme inséparables. Au reste, ces abus, on ne l'a pas fait assez observer, étaient communs à d'autres fêtes où la décence la plus stricte avait dû également présider. L'université avait

[1] *V.* une dissertation de M. Nicias Gaillard sur ce sujet. (*Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, du 1er août 1836, *mihi*, p. 197.)

[2] V. l'*Univers*, 29 septembre 1847; — *Ann. archéol.*, t. VII, p. 218; — Bergier, *Dict. de théol.*, t. III, p. 257, s'est bien trompé sur ce sujet.

aussi des cérémonies de ce genre, telle que la Saint-Nicolas, par exemple, qu'un légat fut obligé d'interdire en 1276, comme étant devenues des profanations de l'office divin [1]. En ce même siècle, le concile de Cognac, tenu en 1260, interdisait cette même fête des Innocents, pour détruire avec elle les excès dont elle était le prétexte [2]. Mais ce concile, comme beaucoup d'autres, ne parlait qu'autant que le besoin de réprimer le mal s'en faisait sentir : il n'avait au reste d'autorité que dans les limites de la province de Bordeaux, sa juridiction territoriale; et puis les abus à extirper ne se présentaient ailleurs qu'à des époques diverses; de là le plus ou moins de durée de ces représentations dans les différents diocèses où on les vit régner, au grand contentement des peuples, jusqu'à ce qu'enfin elles cessèrent entièrement au xve siècle. Nous ne trouvons rien de relatif aux anciennes coutumes de Poitiers à ce sujet. Là comme ailleurs, le jour des saints Innocents, 28 décembre, les enfants de chœur chantaient l'office en entier. Un d'eux tenait la place de l'évêque et en portait la crosse avec les autres insignes. La messe était célébrée par le plus jeune prêtre d'entre les chapelains : ce qui s'observait également dans l'église métropolitaine de Vienne [3]. Qui ne voit ici les honneurs suprêmes de l'Eglise attribués à des enfants, en commémoraison des jeunes martyrs massacrés par Hérode, et dont l'histoire sculptée aux chapiteaux de notre porte Saint-Michel n'était peut-être pas sans analogie avec cet usage?

[1] Du Boulay, *Hist. de l'Université*, t. III, p. 431.
[2] Labbe, *Conc.*, t. XI, *ad ann.* 1260.
[3] L'abbé Pascal, *Origines de la liturgie catholique*, col. 317.

CHAPITRE XII.

De 1422 a 1431. — Couronnement de Charles VII. — Il renouvelle les priviléges de l'Église. — Testament de Simon de Cramaud. — Sa sépulture. — Sa statue et son épitaphe. — Chanoines hebdomadiers.

Un grand événement se préparait et allait préluder à bien d'autres dont Poitiers se forait devant la postérité autant de titres à une illustre réputation. L'Anglais n'était plus en Poitou depuis longtemps; mais il occupait Paris et presque toute la France. La seule haine de la noblesse poitevine avait pu déblayer le sol de notre province, dont la capitale était devenue celle du royaume. Ce fut donc là qu'aussitôt après la mort de Charles VI, sur la tombe duquel un héraut anglais venait de proclamer le duc de Lancastre *roi de France et d'Angleterre*, Charles VII, son fils, voulut prendre solennellement le sceptre qu'il devait conquérir. Il reçut au château d'Espally, chez l'évêque du Puy, Guillaume de Chalançon, le courrier qui lui annonça, le 27 octobre 1422, la triste fin du roi de France[1].

[1] M. de Barente, *Hist. des ducs de Bourgogne*, t. v, p. 119, dit que le Dauphin était alors à Mehun-sur-Yèvre, en Berry. — Châteaubriand, *Études historiques*, t. iv, p. 206, cite Espally, et ajoute : « d'autres disent à Mehun-sur-Yèvre. » — M. de Ségur, *Hist. de France*, t. viii, p. 512, tient pour ce dernier lieu, et Mézeray, dont il cite la narration, ne parle pas de cette circonstance. Nous préférons Espally, d'après le plus grand nombre des historiens. (V. *Gall. christ.*, *Eccles. aniciensis*, au nom de Guillelmus, 77e évêque, et Du Tems, *le Clergé de France*, t. iii, p. 378.) Et nous croyons que l'équivoque de quelques-uns d'entre eux vient de Monstrelet (*ad ann.* 1402), qui cite Mehun-sur-Yèvre comme le lieu où mourut Charles VII, immédiatement après avoir parlé de son avénement à la couronne. Un copiste inattentif aura ainsi été copié par d'autres, comme il arrive trop souvent.

Aussitôt il est proclamé roi par le petit nombre de seigneurs et d'officiers qui l'entouraient. Mais ce témoignage de fidélité et de patriotisme ne pouvait suffire en de si graves circonstances; il fallait que la France entière devînt témoin, dans une solennité mémorable, de cette prise de possession d'un trône qu'on osait disputer, et c'est vers Poitiers que le Dauphin s'achemina en toute hâte. Là étaient un grand nombre de gentilshommes attachés à leur prince légitime, une cour souveraine formée en 1408, des magistrats échappés en partie au carnage qu'avait fait du parlement de Paris la faction de Jean Sans-Peur et d'Isabeau; là s'était réfugiée la patrie. Le prince y arriva dans les derniers jours d'octobre, et prit son logement au château bâti alors sur le confluent du Clain et de la Boivre. C'est de ce palais, à peine terminé depuis quelques années, et dont nos derniers aïeux ont vu les ruines disparues, que dès le lendemain il se rendit à la cathédrale [1]. La simple chapelle des évêques du Puy avait entendu les premiers vœux formés par le roi de France; mais la basilique des évêques de Poitiers devait retentir des chants sacrés du couronnement, des acclamations du peuple, des prières du pontife. Celui-ci était encore Simon de Cramaud, revenu sur le siége de Poitiers en 1413, et consacrant à sa chère église les derniers jours d'une vieillesse octogénaire. Témoin des douloureuses épreuves de l'infortuné monarque dont il avait éclairé les conseils, sa main dut soulever avec peine la couronne de France pour en charger le front du prince

[1] Il est clair par cette seule date que le couronnement ne peut pas s'être fait le 13 août, fête de sainte Radégonde, comme l'a cru notre honorable collègue M. de Fleury (*Hist. de sainte Radégonde*, p. 311).

exilé qui lui succédait. Et cependant sa vieille expérience des affaires, sa connaissance des hommes, ce qu'il savait en particulier de ceux qui entouraient en ce jour providentiel le nouvel héritier de tant de rois, pouvaient adoucir la tristesse de ses pensées. En effet, autour de l'autel, au milieu des hauts personnages qu'un patriotisme sincère venait d'arracher au parti des Anglais, brillaient de tout l'éclat d'une vieille fidélité restée inébranlable en face de tous les revers, des héros dont le nom seul est une immortelle auréole. A côté des princes de Clermont et d'Alençon, on voyait Arthur, comte de Richemont, frère du duc de Bretagne, qui devait être bientôt connétable, et refuser le duché de Touraine *pour ne l'avoir encore mérité;* Dunois, qui à 22 ans avait déjà fait huit campagnes; La Hire, qui allait illustrer bientôt la seigneurie de Montmorillon; Guillaume de Barbazan, honoré du nom de chevalier sans reproche; puis d'autres braves capitaines ou hardis aventuriers, les Tannegui du Châtel, les Jacques et Jean de Harcourt, les Culan, les Gaucour, les Lafayette, et avec eux encore les de Rieux, les Sévérac, les Boussaç, les Xaintrailles; et, non moins remarquables, ces nobles vainqueurs d'Azincourt qui, prisonniers à Londres, avaient obtenu des tuteurs du jeune roi d'Angleterre Henri VI la permission de venir saluer leur nouveau maître, sur leur simple promesse de retourner prendre leurs fers.

Avec la magistrature parlementaire figurait aussi dans cette imposante assemblée les membres de l'université de Paris, qui bientôt allaient jeter à Poitiers les fondements d'une université nouvelle....; enfin Herbert de Taunay, maire de la ville, les échevins, les bourgeois, tous saluant, avec le prince qu'ils avaient juré de ne

jamais méconnaître, le jour où la France, émue et se reconnaissant elle-même, voyait comme eux dans l'oriflamme relevée un gage reconquis de ses prochaines grandeurs. A ce cortége digne de Charlemagne et de Philippe-Auguste étaient venus se joindre les flots de ce peuple ébahi pour qui le roi était une ineffaçable empreinte de la majesté divine. Tels furent les témoins de ce spectacle, qui emprunta de leurs acclamations, du chant des saints cantiques et des magnificences de la religion, son double caractère de noblesse et de simplicité. Ce ne fut point encore un sacre, cérémonie exclusivement réservée à la basilique de Saint-Remis, et qui se liait pour les rois de France à la légitimité du pouvoir; c'était une protestation éclatante contre l'insolente usurpation de l'étranger, un appel au Dieu de Clovis en faveur d'une cause sacrée, un dernier défi jeté du haut de nos clochers et de nos murailles à ceux qui, dans la plaine voisine, avaient inscrit en caractères de sang la fatale journée de Maupertuis.

L'histoire, en enregistrant cette fête mémorable, en parle comme d'un fait presque inaperçu; avare des détails qui nous intéresseraient éminemment, elle les a dédaignés comme indignes de son grand cadre. Nous interrogeons même inutilement les fastes du Poitou, s'enveloppant à cet égard dans un silence absolu sur le cortége royal, sur le prélat qui lui donna la couronne en lui rappelant ses devoirs envers son peuple, sur les proclamations réitérées des hérauts de la foule, échos bénis que les provinces fidèles accueillirent aux cris sympathiques de *Vive Charles!* et de *Noël!* C'est en combinant les traits épars des premiers jours de cette royauté réparatrice, en épiant les furtives indications englouties dans les livres des vieux

historiens, que nous avons pu reconstituer une scène bien décolorée encore, et sur laquelle nous pourrions reprocher aux historiens du pays de n'avoir pas jeté le moindre rayon de lumière [1].

Les Poitevins eux-mêmes semblent avoir ignoré un de leurs titres les plus considérables aux honneurs que les gouvernements nouveaux voulurent leur octroyer. Lorsque, au commencement du règne de Louis XVIII, le ministre de l'intérieur demanda à l'administration départementale de la Vienne s'il existait dans son ressort quelque localité ayant eu le titre de *bonne ville*, on répondit par une énumération détaillée des souvenirs que Poitiers devait à Charles VII; on parla du siége de son gouvernement fixé quatorze ans dans ses murs, de son parlement, de son université; on oublia *seulement* de citer le couronnement de ce prince. C'eût été pourtant alors de quelque importance : il s'agissait du sacre de Louis XVIII, qui resta en projet, il est vrai; mais eût-on pu hésiter, le cas advenant, à ranger parmi les assistants à cette cérémonie toute française le maire d'une ville toujours si fidèle autrefois, et pour qui ses traditions resteront à jamais les plus magnifiques lettres de noblesse?

Le roi, à l'occasion de cet événement, renouvela les priviléges que ses prédécesseurs avaient accordés à l'église de Poitiers. Le Chapitre, d'ailleurs, n'eût pas manqué, selon sa coutume, et comme nous le verrons pra-

[1] *V.* Villaret, *Hist. de France*, t. XIV, p. 265; -- *Art de vérifier les dates*, t. XII, p. 504, et VI, p. 77; — MM. de Barente, Châteaubriand, de Ségur, *loc. cit.*; — Anquetil, t. V, p. 2; — Daniel, t. VI, in-4°, p. 6; — *Biographie universelle*, v° Charles VII, t. VIII, p. 118, 119; — Mézeray, in-f°, t. II, p. 526; — M. de la Fontenelle, *Revue anglo-française*, t. I, p. 25.

tiquer dans toute la suite de notre histoire diocésaine, d'obtenir la même faveur à raison du joyeux avénement. On conçoit cette précaution, qui prévenait les chicanes de tous les antagonistes futurs, lesquels ne manquaient presque jamais de réclamer contre des droits et exemptions qu'un renouvellement formel n'avait pas consacrés de nouveau, et profitaient de ce silence pour arguer contre des usages qu'ils prétendaient tombés par cela même en désuétude. Charles VII, non content de consolider les prérogatives des chanoines en cette circonstance, y ajouta le privilége « de pouvoir plaider en première instance au parlement en toute scauses. » C'était alors le parlement de Poitiers ; mais quand le corps fut réinstallé avec tous les autres dans la ville de Paris, le privilége l'y suivit, et ce fut toujours à ce tribunal que furent jugés depuis lors tous les différends judiciaires que l'église de Poitiers eut à soutenir. Il est remarquable encore que, selon l'antique formule, on eut grand soin de glisser dans le protocole des lettres royales que ces grâces singulières étaient faites, outre les autres bonnes raisons, « en considération de ce que l'église de Poitiers, qui était des plus anciennes du royaume, avait été, la première de toutes, fondée dans le sang des saints apôtres Pierre et Paul, et consacrée à leur honneur [1]. » Ce style, qu'on trouve dans les actes les plus reculés, constate du moins l'antiquité de cette prétention [2].

Simon de Cramaud ne vécut que peu de jours après le

[1] Cum, sicut accepimus, Ecclesia Pictavensis quæ de antiquioribus regni nostri maximè fertur esse, prima in sanguine et honore apostoli Petri et Pauli consecrata.

[2] D. Font., t. II, *ad ann.* 1422.

couronnement de Charles VII : l'*exaudiat* de la monarchie ressuscitée était le dernier chant du vieillard, qui expira le 15 décembre 1422 avec la réputation d'un saint. Le mercredi 2 juillet 1421, il avait fait son testament, qui fut conservé par le Chapitre comme un monument de piété, mais aussi comme preuve d'une générosité dont l'église de Poitiers s'est montrée longtemps reconnaissante. En fondant la psalette, vingt ans auparavant, il avait choisi le lieu de sa sépulture dans le chœur, près du grand autel, et, en rappelant dans l'acte de ses dernières volontés qu'il n'avait pas changé d'intention à ce sujet, il réglait une fondation de prières pour son âme et celles de ses parents, et donnait à la cathédrale, sous cette condition, sa terre de Nouzillé, dont nous avons vu les dîmes accordées aux enfants de chœur, et plusieurs rentes en blé et en argent. L'évêque de Poitiers était chargé de tenir à l'accomplissement de ces clauses et aux distributions journalières qui en résultaient; faute de quoi, après une interruption de douze jours, la rente de blé passait aux hebdomadiers, qui se trouvaient par là tenus de maintenir l'usage des prières quotidiennes.

Son tombeau paraît avoir été élevé, d'après l'inscription qui devait conserver sa mémoire, par son ordre et à ses frais, dès le temps où il fonda la psalette. C'était le plus beau monument de ce genre que possédât l'église. Un cercueil de plomb élevé au-dessus du sol, sous une arcade pratiquée dans le mur septentrional du chœur, et à gauche du grand autel, contenait le corps tout entier, et se recouvrait d'une doublure de marbre noir longue de sept pieds et large de trois. Sur la table horizontale qui fermait le sépulcre s'étendait, couchée et revêtue des habits pontificaux, la statue de l'évêque *en pierre d'albâtre*

luisante, les mains jointes, la mitre en tête. Tout à côté et adossée au cinquième pilier, et par conséquent à gauche du tombeau, s'élevait encore une autre statue posée à genoux sur un *soubassement, faite en priant, les mains jointes, en habit de cardinal ayant le chapeau rouge sur la tête, le visage et les mains bien estoffés au vif.* C'était donc un autre portrait de grandeur naturelle, et d'une ressemblance que la peinture devait rendre plus sensible. Vis-à-vis de cette seconde *ymage* fut placé, au côté droit du chœur, un petit autel adossé au 5e pilier parallèle; une messe fondée par Cramaud dut s'y dire tous les jours pour le repos de son âme. Les enfants de chœur furent obligés d'y assister : de là le nom d'*autel des Enfants*, qu'on trouve souvent par la suite dans les actes capitulaires [1].

Un autre usage, qui se perpétua presque jusqu'à nous, était que les mêmes enfants allassent chaque jour s'agenouiller sur le tombeau de leur bienfaiteur, et y prier pour lui depuis le *Pater* jusqu'à la fin de la messe canoniale. Ils avaient coutume aussi après leur repas d'ajouter à la prière : « Dieu fasse grâce à M. de Cramaud. » Enfin, après la messe quotidienne du Chapitre, l'officiant, avant de quitter le sanctuaire, s'arrêtait devant le tombeau pour y réciter avec les diacre et sous-diacre le *De profundis* et l'oraison qui le suit. Mais cette dernière particularité ne s'observait plus depuis longtemps que les dimanches et fêtes [2].

Au-dessus du tombeau, une épitaphe en belles lettres gothiques, de 3 pieds et demi de large sur deux et demi

[1] D. Font., t. LIV, p. 181.
[2] *Ibid.*, p. 30, et t. XXXIII, *Reg. de l'hôtel de ville*, p. 23.

de haut; était gravée sur une pierre de liais. Elle existe encore derrière la boiserie des stalles, racontant les titres principaux du cardinal et les fondations faites par lui dans son église.

SIMON, SANCTÆ ROMANÆ ECCLESIÆ TITULI SANCTI LAURENTII IN LUCINA PRESBYTER CARDINALIS, EPISCOPUS PICTAVENSIS, JACET IN HOC SEPULCRO; CUJUS IMAGO DE ALABASTRO EST SUPER TUMULUM MARMOREUM POSITA, ET STATUA CARDINALIS IN PROXIMO PILARI PRÆDICTO SEPULCRO CONTIGUO ERECTA. QUI DUM FUIT PROMOTUS ROMÆ AD CARDINALATUM ERAT ARCHIEPISCOPUS REMENSIS, ET PRO SUSTENTATIONE SUI STATUS FUIT ETIAM SIBI DATUS EPISCOPATUS PICTAVENSIS, CUJUS ETIAM ANTE PER MULTOS ANNOS FUERAT EPISCOPUS. ET FUNDAVIT IN ISTA ECCLESIA UNAM PRÆBENDAM CUM GROSSO XL[ta] LIBRARUM PRO NUTRIMENTO UNIUS MAGISTRI ET SEX PUERORUM IN MUSICA INSTRUENDORUM AD FACIENDUM DIVINUM SERVITIUM. ITEM QUIA CLEMENS V ANTE DIVISIONEM EPISCOPATUS PICTAVENSIS ORDINAVERAT IN CERTA FORMA QUOD EPISCOPUS SOLVERET SUPER EMOLUMENTO SIGILLI QUINGENTAS LIBRAS CAPITULO PRO QUOTIDIANIS DISTRIBUTIONIBUS, PRO QUARUM SOLUTIONE, PROPTER DIVISIONEM MALLEAC. ET LUCION. ECCLESIARUM, EPISCOPI NON MODICUM GRAVABANTUR. OCCASIONE CUJUS ORIEBANTUR MULTÆ LITES, AD QUARUM SEDATIONEM PROCURAVIT CAPICERIATUM HUJUS ECCLESIÆ UNIRI CAPITULO CUM QUO FREQUENTER CAPICERIUS LITES HABEBAT. ET CERTAS ALIAS PENSIONES SUPER PLURIBUS ECCLESIIS, TALITER QUOD DISCORDIÆ QUÆ HARUM OCCASIONE ORIEBANTUR CESSANT, ET ECCLESIA REMANET PRO DISTRIBUTIONIBUS TAM DE QUINGENTIS LIBRIS QUAM CENTUM ET SEXAGENTA IN QUIBUS ETIAM EPISCOPI ANTEA TENEBANTUR CAPITULO..., RECOMPENSATA. DEDIT ETIAM EPISCOPATUI XII MINAS BLADI REDDITUS AD MENSURAM CALVINIACI, QUAS ACQUISIVERAT TEMPORE QUO PRÆERAT ECCLESIÆ REMENSI, UT QUOTIDIE DE EMOLUMENTO SIGILLI CURIÆ EPISCOPALIS DENTUR . . . LIBRAS. . . . QUI TENEBITUR DICERE CUM PUERIS UNAM ORATIONEM PRO SALUTE ANIMÆ SUÆ. . . . . . AUDI JUXTA RUPEM CAVARDI, ET MATER MATHURINA DE SARDENA SOLE . . . . . . GENITUS. ORATE, SI PLACET, DEUM PRO EO [1].

[1] Simon, cardinal-prêtre de la sainte Eglise romaine, du titre de saint

La pierre a été endommagée dans sa partie inférieure, et cet accident prive la postérité d'un renseignement généalogique que rien ne remplace ailleurs. Il y reste au moins le nom de la mère du prélat, qui était une Mathurine *de Sardena* (probablement de Sardan, petite localité de la Marche).

Outre cette épitaphe, on avait incrusté aussi une autre inscription divisée en deux moitiés égales, selon un usage bien connu du moyen âge, dans les deux piliers

Laurent *in Lucinâ*, évêque de Poitiers, repose dans ce tombeau, dont la sculpture de marbre blanc reproduit ses traits. C'est aussi sa statue qui s'élève revêtue des insignes du cardinalat devant le pilier le plus voisin. Quand il fut promu à cette dignité, il était archevêque de Reims, et reçut en outre, pour soutenir cette position, l'évêché de Poitiers, dont il avait déjà été titulaire pendant plusieurs années. Il fonda dans cette église une prébende avec un gros de quarante livres pour l'entretien d'un maître de musique et de six enfants qui doivent l'apprendre de lui et aider au service divin. Clément V, avant le partage de l'évêché de Poitiers, ayant réglé que l'évêque payerait au Chapitre, sur les fruits de la chancellerie épiscopale, une somme annuelle de cinq cents livres pour les distributions journalières, et le payement de cette dette, qui surchargeait l'évêché, ayant occasionné de fréquentes difficultés depuis la formation des Eglises de Maillezais et de Luçon, il voulut y mettre fin en unissant la chefecerie de cette église au Chapitre. Il unit aussi à la mense canoniale les revenus de plusieurs cures; de sorte que tout différend a disparu sur ce sujet, et l'église se trouve dédommagée pour ses distributions de la valeur de ses cinq cents livres, et d'une autre somme de cent soixante livres annuelles que les évêques étaient tenus antérieurement de lui compter. Il a donné encore à l'évêché une rente de XII mines de blé, mesure de Chauvigny, qu'il avait acquise étant archevêque de Reims. Afin qu'on puisse donner chaque jour, sur les revenus du sceau épiscopal. . . . . , qui sera tenu de dire avec les enfants une oraison pour le salut de son âme. . . . . près Rochechouart, et sa mère Mathurine *de Sardena*. Priez Dieu pour lui, s'il vous plaît.

décorés par la statue du cardinal et l'autel des Enfants. C'est la même pierre, ce sont les mêmes caractères, c'est probablement le même ciseau qu'on a employés pour l'inscription précédente. Abrités aussi derrière les stalles, ces deux titres lapidaires ont retiré de l'obscurité qui les a protégés contre les outrages révolutionnaires l'avantage d'une complète conservation.

Voici le texte de la première partie, placée à gauche au-dessus de la statue :

REVERENDUS PATER DOMINUS SIMO DE CRAMAUDO LOCO QUODAM JUXTA RUPEM CAVARDI LEMOVICENSIS DIOSCESIS, OLIM EPISCOPUS PICTAVENSIS, NUNC AUTEM PATRIARCHA ALEXANDRINUS ET PERPETUUS ADMINISTRATOR ECCLESIÆ CARCASSONENSIS FECIT IN ISTO CHORO FIERI TUMULUM SUUM DE MARMORE ET ALABASTRO IN QUO SEPELIRI DISPOSUIT ET REDDITUS BONOS ANNUATIM SOLVENDOS CUM DECIMIS SPECIFICATOS IN BULLIS PAPÆ ET LITTERIS DECANI ET CAPITULI SUPER HOC CONFECTIS DEDIT ECCLESIÆ PICTAVENSI MEDIANTIBUS QUIBUS UNUS MAGISTER MUSICUS ET SEX PUERI IN ARTE MUSICA PER MAGISTRUM INSTRUENDI DEBENT PERPETUO RECIPERE PRO SUSTENTATIONE IPSORUM UNAM PRÆBENDAM

Suit la seconde partie, du côté opposé :

INTEGRAM IN OMNIBUS, SICUT UNUS VERUS CANONICUS RECIPERE DEBET ET CONSUEVIT IN DISTRIBUTIONIBUS QUIBUSCUMQUE ET GROSSUM QUADRAGINTA LIBRARUM NON OBTABILEM DEBENT QUE IIDEM MAGISTER ET PUERI INTERESSE OMNIBUS HORIS DIURNIS PARITER ET NOCTURNIS ET QUALIBET DIE POST MAGNAM MISSAM DICERE CANTANDO REQUIEM ÆTERNAM ET CÆTERA ET IN FINE ORATIONEM DEUS QUI INTER APOSTOLICOS SACERDOTES PRO ANIMA DOMINI PRÆDICTI. HÆC AUTEM FACTA FUERUNT ANNO DOMINI MILLESIMO QUADRINGENTESIMO QUINTO [1].

[1] Le révérend père et seigneur Simon, du lieu de Cramand, près Roche-

Les hebdomadiers dont parle le testament de Cramaud, et qui nous ont apparu pour la première fois dans un titre de 1290, étaient des chanoines de second ordre, institués au nombre de six pour remplacer à tour de rôle, pendant une semaine, les chanoines supérieurs dans leurs fonctions du chœur et de l'autel. A ce titre, chacun d'eux jouissait d'une prébende et d'une maison en ville. Ils avaient dans leur revenu la dîme du foin sur le Pré-l'Évêque et le Pré-le-Roi, situés entre les murs de ville et la rivière du Clain.

Dans la suite, les hebdomadiers furent réduits à qua-

chouart, au diocèse de Limoges, autrefois évêque de Poitiers, maintenant patriarche d'Alexandrie et administrateur perpétuel de l'église de Carcassonne, s'est fait ériger dans ce chœur un tombeau de marbre et d'albâtre dans lequel il a voulu être enseveli. Il a donné à l'église de Poitiers des revenus annuels et des dîmes désignés dans les bulles apostoliques et les lettres des Doyen et Chapitre dressées à ce sujet; au moyen desquels revenus a été fondée, pour l'entretien à perpétuité de six enfants de chœur et d'un maître qui doit leur enseigner la musique, une prébende entière, telle qu'un vrai chanoine a le droit et a coutume de la recevoir dans toutes les distributions; plus un gros [1] de quarante livres qui ne sera point au choix [2]. Lesdits maîtres et enfants seront tenus d'assister tous les jours à toutes les parties de l'office du jour et de la nuit, et de chanter chaque jour, après la grand'messe, *Requiem æternam, et cætera*, et à la fin l'oraison *Deus qui inter apostolicos sacerdotes*, pour l'âme dudit seigneur. Ceci a été fait en l'année 1405.

[1] On appelait *gros* la portion principale du revenu d'un bénéfice qui n'était point donnée par distribution, mais payée par quartier sur le fonds de la prébende.

[2] Cette clause se rapporte à une décision prise en chapitre le 30 juin 1322, et dont nous avons mentionné quelques détails ci-dessus, chapitre VI de cette 4e partie. Cramaud voulait éviter par là que la prébende donnée à la psalette ne fût détournée de cette destination et employée à un autre usage.

tre, et c'est ce nombre qu'on trouve établi dans les registres de l'an 1640[1].

Quoique les titres qui nous restent de nos anciennes archives se taisent absolument sur ce point, il n'est pas douteux qu'on ne doive à la munificence de Cramaud la partie annexe des bâtiments formant la sacristie des messes et la salle capitulaire; son écusson en fait foi. Celui de Hugues de Combarel, placé tout auprès, atteste que le bon prélat dut laisser à son successeur le soin d'achever son œuvre. Nous en avons parlé IIe partie, ch. III.

CHAPITRE XIII.

DE 1431 A 1496. — Procession pour l'établissement de l'université de Poitiers. — Sermon de frère Carrelure. — Réception des docteurs dans la nef de la cathédrale. — Bibliothèque de l'église. — Peste, et vœu du corps de ville. — Établissement de 12 vicaires perpétuels. — La grosse cloche refondue. — État des tours de la façade. — Procession pour la reddition de Cherbourg. — Inhumation de l'évêque Jacques Juvénal des Ursins. — Chape dite *de Jessé*. — Synode. — Exemption pour les chanoines de la résidence dans leurs bénéfices. — Éloge de la cathédrale par Sixte IV. — Exemption de la juridiction épiscopale. — Visite de Charles VII. — Droit de scel. — Discussion entre Pierre d'Amboise et le Chapitre.

Par la mort du duc de Berry, le 15 juin 1416, le Poitou était revenu à la couronne; Charles VII, encore Dauphin, le reçut de son père, et, devenu roi, il le réunit de nouveau au domaine royal, dont il ne l'a plus séparé. Les services que le prince y avait reçus, l'affection qu'il por-

[1] *V.* nos *Recherches sur Simon de Cramaud*, n° LXXIX, — *Grand cartulaire*, t. IV, p. 449 et suiv.

tait surtout à sa ville de Poitiers, demeurée si longtemps capitale du royaume, le disposèrent à beaucoup de concessions utiles. Au nombre des plus considérables, il faut compter l'établissement de l'université, qu'il sollicita du pape Eugène IV. Ce fut une grande joie pour cette cité, où les études avaient toujours fleuri depuis l'établissement de ses premières écoles par saint Hilaire. Or, dans ces temps de foi pratique, la religion présidait à toutes les joies publiques aussi bien qu'à celles de la famille; ce fut donc par des actes religieux qu'on voulut inaugurer le nouvel établissement. Après une procession qui se fit, le 1er jour de février 1431, de Saint-Hilaire-de-la-Celle à Notre-Dame-la-Grande, « honorable homme maître Maurice Claveurier, maire de Poictiers, » en indiqua une seconde en l'église cathédrale pour le 3e dimanche du même mois. Elle fut annoncée la veille, aux lieux accoutumés de la ville, solennellement et au son de la trompette. A l'heure dite, se dirigèrent vers l'église mère les chapitres de Saint-Hilaire, de Sainte-Radégonde, de Notre-Dame-la-Grande, de Saint-Pierre-le-Puellier. — Les religieux de Montierneuf et de Saint-Hilaire-de-la-Celle y vinrent aussi avec les quatre ordres mendiants : les carmes, les dominicains, les franciscains et les augustins. L'assistance se composait, en outre, d'une multitude de personnes notables, des membres du parlement et de la sénéchaussée. Tous prirent place dans le chœur. Une messe solennelle fut célébrée. Quand le diacre eut chanté l'évangile au jubé, frère Pierre Carrelure, prieur du couvent des frères prêcheurs, y monta, et fit « une solen-
» nelle et notable prédication par laquelle il monstra aux
» habitants, entre autres choses, le bien et augmentation
» qui proviendroit aux citoyens et pays de Poictiers, et

» principalement à ceux qui viendroient pour estudier » en ladite université, et comme ils en apporteroient un » bon fruict [1]. » — La cérémonie se termina au chant du *Te Deum*.

Dès cette époque, l'école de théologie fut installée au couvent des Jacobins, où s'étaient tenues les premières réunions pour la formation de l'établissement. Le Chapitre de Saint-Pierre ayant réclamé sans succès contre la disposition de la bulle qui nommait chancelier le trésorier de Saint-Hilaire, obtint du moins que les réceptions solennelles des candidats au doctorat pour les quatre facultés [2] se feraient dans l'église cathédrale, de tout temps en possession de prérogatives analogues. L'usage adopté et les règles faites à cet égard se maintinrent fort longtemps après, et furent suivis encore au XVIII[e] siècle. Voici l'ordre qui s'y observait :

Entre sept et huit heures du matin, le recteur, les docteurs, et le doyen de la faculté qui doit conférer le grade, accompagnés d'une *honnête* suite, précédés des trompettes et tambours de la ville, qui sonnaient et battaient, des bedeaux tenant leurs masses, et de la livrée du doctorant, vont chercher celui-ci à son logis pour le conduire dans le même ordre aux Jacobins, où se trouvent réunis les docteurs des trois autres facultés et tous les officiers de l'université en robes rouges ou noires. De là le cortége, se remettant en marche toujours au son de sa musique officielle, se rend à Saint-Pierre. Il y est reçu au son de l'orgue, et s'avance jusqu'à la porte du

[1] Procès-verbal de l'installation de l'université, à la suite des *Annales d'Aquitaine*, éd. 1644.

[2] Théologie, droit, médecine et arts.

chœur, où tous se prosternent pour faire une prière. Aussitôt on revient se placer entre les quatre premiers piliers, que les coustres ont couverts à une certaine hauteur de belles et antiques tapisseries. Le recteur siége au milieu, tourné vers le chœur; à sa droite, les facultés, celle d'abord qui va s'augmenter d'un ou de plusieurs docteurs, puis les autres dans l'ordre habituel de préséance; à sa gauche, MM. du présidial, puis les doyen, chantre, sous-chantre et chanoines de Saint-Pierre. Les récipiendaires et leurs *parrains* sont assis en avant de la faculté à laquelle ils appartiennent. Le livre, symbole de la science acquise et de celle qu'on aura le droit d'enseigner, est placé avec le bonnet de docteur sur une table couverte d'un tapis.

Alors le récipiendaire se lève, s'avance tête nue vers les doyens et docteurs de sa faculté, fait sa demande du bonnet et autres *insignes* du doctorat, puis se remet en sa place auprès de son parrain. Cela fait, un docteur de la même faculté se sépare de la compagnie, et monte en une haute chaire au-dessus et derrière le banc de M. le recteur, où « il harangue et fait acte d'encomiostre, autrement dit paranymphe du futur docteur, afin de le prouver digne de la doctorande. » Après quoi, il retourne à sa place; puis le doyen expose en peu de mots que le corps a reconnu la science et capacité du récipiendaire, et demande qu'on lui confère le bonnet, l'anneau et le livre, et qu'on l'admette au baiser confraternel, selon la teneur des statuts. Cette fonction est celle d'un des docteurs, qui se lève, et, debout sur un tapis étendu par terre où se tient le candidat tête nue et à genoux, il donne à celui-ci ces divers attributs avec sa bénédiction. Alors l'élu se rend à une chaire élevée du même côté que

la première, et prend possession de l'enseignement en adressant à un écolier placé dans une chaire beaucoup plus basse et au-dessous de la sienne une question que celui-ci traite d'autant mieux qu'il l'a méditée plus à loisir. Le docteur, reprenant à son tour, la traite à sa manière, contradictoirement ou dans le sens de l'écolier, et tire ses conclusions. C'est par là que se termine la séance; on s'agenouille pour une dernière prière, après laquelle le cortége reconduit à l'université les nouveaux maîtres dans le même ordre et avec le même cérémonial qu'on l'a quittée.

En remontant par ces notions historiques vers les temps qu'elles nous transmettent, n'admire-t-on pas comme toute la vie de nos aïeux était forte et calme; comme ils savaient traiter sérieusement les choses sérieuses, et quelle puissance devaient encore avoir les principes sur des âmes trempées ainsi dans l'estime des institutions sociales les plus fécondes en honorables résultats!

Tels furent dès le commencement les usages auxquels notre église donna sa part d'apparat et de solennité: on les retrouve usités de point en point le 27 novembre 1614, à une réception de docteur dont nos archives poitevines ont conservé le procès-verbal. [1].

Bientôt après l'établissement de l'université, notre cathédrale, qui possédait plusieurs des dignitaires du nouveau corps parmi ses chanoines, se vit enrichie d'un trésor dont nous avons vu ailleurs la première trace: nous voulons parler d'une bibliothèque importante dont l'apport s'entoura de particularités assez curieuses. Déjà, au XII[e] siècle, Gilbert de la Porée lui avait donné de

[1] Thibaudeau, t. II, p. 12 et suiv.; — *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, procès-verbal de la séance publique du 26 décembre 1848.

beaux livres en assez grand nombre; le duc de Berry, qui avait fondé une bibliothèque dans une des tours du château de Poitiers, et dont on sait le goût pour les livres, n'avait pas manqué sans doute d'ajouter à la collection de Saint-Pierre quelques bons ouvrages qu'il savait bien apprécier et choisir [1]. Il fallait donc un emplacement assez considérable à ce dépôt littéraire, dont le moyen âge faisait tant de cas, à si juste titre. Mais quel était cet emplacement? Rien n'a pu aider à résoudre cette question. Il est possible cependant que la bibliothèque ne fût qu'un seul et même dépôt avec les archives conservées dans les *fenêtres* creusées autour de la salle capitulaire. Toujours est-il qu'en 1438, Pierre Baston, abbé de St-Maixent, doyen de la faculté de théologie de Poitiers, et qui en avait fait la première leçon au couvent des Jacobins en 1431, donna sa bibliothèque à l'université. On se rappelle une coutume des Chapitres du moyen âge, de placer leurs livres dans leur église même. Soit donc parce que la cathédrale était déjà en possession d'une *librairie* dont l'avantage s'accroîtrait pour les maîtres et les étudiants par l'adjonction bienveillante de ces richesses nouvelles, soit qu'on lui donnât une préférence si estimée alors en considération de la suprématie ou du rang distingué que tenaient dans la science ceux de ses chanoines qui favorisaient les développements de l'université, le corps de ville prit une délibération dans ce sens le 26 novembre 1438. « En tant, y est-il dit, que touche » la librairie et mesmement les livres que monsieur » l'abbé de St-Maixent a donnez et ordonnez à ladicte uni- » versité, a esté appoincté qu'elle seroit faicte est esta-

[1] Lelaboureur, *Hist. de Charles VI*, préface.

» blye en l'église de Sainct-Pierre, en la chapelle des » Appostres, et que on pratiqueroit avec l'abbé de Saint-» Maixent son consentement que lesdicts livres fussent » mis en ladicte église, et aux chanoines de ladicte église » qu'ils veullent et consentent que lesdicts livres y soient » mis [1]. » Il paraît que le consentement requis fut accordé, car les livres se placèrent selon le vœu de l'échevinage; la bibliothèque s'augmenta même dans la suite, et ne fut enlevée de la chapelle des Apôtres que lorsque, après les progrès de l'imprimerie, les manuscrits, devenus plus rares et plus recherchés, suggérèrent plus de précautions à ceux qui en avaient la garde. On trouve la preuve d'une bibliothèque conservée anciennement par le Chapitre de Poitiers dans un passage de Baluze. Ce savant homme y cite un manuscrit des Capitulaires possédé par cette compagnie, et dont il se servit pour éditer quelques-uns de ces règlements que d'autres éditeurs avaient omis avant lui [2]. On n'a plus que le souvenir, cité par Thibaudeau [3], d'un évangéliaire conservé aussi, paraît-il, dans l'église de Poitiers, et qu'avait fait transcrire notre évêque Sigebrand vers l'an 818.

Ici encore notons comme les choses de l'église se mêlaient à la vie extérieure d'une façon en quelque sorte naturelle, et avec une simplicité toute naïve : tantôt c'est la cire du Chapitre qui se vend en pleine nef, dans la maison de prière, ou ce sont les assemblées capitulaires qui s'y tiennent; tantôt c'est l'université qui y reçoit ses

[1] *Registre des délibérations de l'hôtel de ville de Poitiers*, du 26 novembre 1458.

[2] Préface des *Capitulaires*, in-8°. Paris, Morin, 1779, pp. 142 et 143.

[3] *Hist. du Poitou*, t. I, p. 468.

docteurs ; voici maintenant que les livres s'y gardent, s'y lisent, s'y distribuent. Ce dernier fait, il est vrai, prouve quelle importance s'attachait à ces trésors des connaissances humaines qui ne se multipliaient qu'à grand travail et à grands frais, et dont la perte était jugée si regrettable, que l'Eglise avait décerné contre les ravisseurs l'excommunication *ipso facto*. Mais aussi c'est le privilége des âges de foi d'aller devant Dieu dans l'abandon d'une conscience habituée à le voir, à le sentir et à le comprendre. Aujourd'hui nous regarderions comme impossible cette familiarité avec le sanctuaire, parce que le respect de l'esprit et du cœur n'y est plus aussi général, et ce qui s'imprégnait alors d'une dignité toute chrétienne ne se ferait plus sans attrister les âmes religieuses, si fréquemment affligées des scandales bruyants qui troublent le recueillement du lieu saint.

Ce même sentiment de piété instinctive profondément gravé dans le cœur des populations chrétiennes se manifestait surtout dans les calamités publiques dont la Providence a fait une source de mérites à l'homme voyageur sur la terre. On eût une cruelle occasion de le prouver en 1439, lorsqu'une de ces maladies contagieuses que les chroniques ne manquent jamais de désigner sous le terrible nom de peste, mais dans lesquelles la médecine moderne croit reconnaître tantôt la suette, tantôt le choléra, éclata dans le Poitou, dont elle ravagea surtout la capitale. La population s'y voyait décimée; les principales familles y étaient dans le deuil aussi bien que les plus pauvres; on eut recours à Dieu, et le maire Jean Barbe, à la tête des échevins et des principaux habitants, se rendit à la cathédrale, et voua, en face du grand autel, une offrande de dix cierges qui brûleraient continuellement, tant dans

la basilique que dans les autres principales églises de la ville, pendant une année entière. Les registres de l'hôtel de ville, qui mentionnent cette particularité, ne disent pas quel fut le résultat de cette pieuse démarche, et oublièrent de constater l'époque où le fléau disparut [1].

On voit, par un acte capitulaire du 11 février 1440, que le service divin avait repris toute sa pompe dans l'église de Poitiers, et que le zèle des Evêques et du Chapitre lui rendait chaque jour, à la faveur du calme de temps meilleurs, la magnificence dont l'avaient dépouillée si longtemps les calamités de la guerre. Ce nouvel état de choses, plus florissant, avait nécessité l'adjonction au Chapitre de douze clercs auxiliaires qui servaient depuis quelque temps dans les cérémonies sans avoir de titre fixe, ni d'autres honoraires que de minces distributions insuffisantes à leur entretien. On pensa qu'il fallait améliorer cette position précaire en les attachant définitivement à l'église, et pourvoir en même temps à l'extension de l'office canonial. Dans ce but, les cures de Thénezay et de Chouppes [2] furent réunies à la mense canoniale pour l'entretien des douze clercs, à qui l'on donna le titre de vicaires perpétuels : on établit que leurs successeurs devraient être prêtres ou au moins dans les ordres, et savoir *bien lire* et chanter. Ils devaient partager les soins imposés aux chapelains pour l'accomplissement des fonctions du chœur, les suppléer au besoin chaque

[1] D. Font., t. xxxiii, — *Reg. de l'hôtel de ville*, p. 28.

[2] Deux bourgs du département de la Vienne, l'un vice-archiprêtré dans l'arrondissement de Parthenay, l'autre succursale du vice-archiprêtré de Mirebeau. — C'est la troisième fois que nous voyons cette union pour Thénezay, qui sans doute avait pu être séparé ensuite de la mense commune.

jour, et s'acquitter comme eux de leur semaine, faire l'office de diacre et de sous-diacre, et porter la chape, assistant à toutes les heures du jour et de la nuit. On avait donc repris aussitôt que possible cet office de la nuit, qu'avaient fait interrompre quelque temps, dans le siècle précédent, les règlements militaires. Le curé de Thénezay, Jean Lasnier, et Jean Rouvier, celui de Chouppes, donnèrent leur démission, et furent suppléés dans leur bénéfice par un prêtre *idoine* et révocable à la volonté du Chapitre, soumis aux droits épiscopaux et aux synodes, et qui remplit dans chaque paroisse les fonctions pastorales. L'union définitive eut lieu, en vertu de cet acte, le 12 novembre 1440 [1].

La grosse cloche fut encore réfondue en 1445 : ce fut par l'évêque Guillaume de Charpaignes, qui, arrivé à l'évêché quatre ans auparavant, ne tarda pas sans doute à être passible du dommage. Il y a lieu de s'étonner des fréquentes refontes des cloches de ce temps, et de celles qu'on brisa encore bien plus tard; sans doute les sonneries réitérées y devaient être pour beaucoup, puis la méthode moins perfectionnée de l'alliage et du coulage, et pour quelque peu aussi peut-être la maladresse des sonneurs. On ne sait rien, au reste, sur les dimensions et le poids de cet instrument, qui cependant était remarquable, puisqu'il est désigné dans nos annalistes par les termes *campanam majorem* et *cymbalum majus* [2].

Il n'est pas facile de dire précisément où en étaient à cette époque les deux tours de la façade. On reconnaît cependant à la grosse cloche une demeure qui ne peut

[1] D. Font., t. II, p. 257.

[2] *Gall. christ.*, t. II, col. 1199, — Nic. de Sainte-Marthe, *Hist. eccles. comit. Pict.*

être autre que la tour du sud, beaucoup plus forte que sa parallèle, et manifestement destinée à recevoir ce bourdon sonore dont la voix grave dominait celles des cloches inférieures, et semblait noter leur mesure quand toutes épanchaient à la fois dans les airs leurs mélodieuses volées. L'architecture de nos deux clochers indique d'ailleurs qu'ils devaient toucher alors à leur accomplissement; les formes aiguës qui s'y mêlent à toutes les combinaisons de l'ogive, les chenaux en forme d'animaux chimériques, annonçaient les dernières années du siècle vers la fin duquel nous marchons.

La France, après quatre siècles d'occupation par les Anglais, et de guerres intérieures livrées avec d'onéreuses alternatives de succès et de revers, se sentit enfin délivrée en 1450 de ces hôtes importuns qui n'avaient pu ni l'accoutumer à leur alliance, ni l'assujettir à leur joug. Ils possédaient depuis trente-cinq ans la Normandie, et de place en place Charles VII les avait repoussés jusque dans Cherbourg, la dernière qu'ils tinssent encore, lorsque le 12 août de cette année un dernier effort des Français assiégeants fit tomber la ville entre leurs mains, et prit une éclatante et dernière revanche des humiliations nationales. Le roi avait conçu pendant son séjour à Poitiers une pieuse confiance en sainte Radégonde : il attribua à sa protection et à celle de la sainte Vierge un triomphe arrivé la veille de sa fête, et voulut en perpétuer le souvenir par une cérémonie annuelle dont l'anniversaire se ferait le même jour. Il en écrivit ses intentions à son *amé et féal conseiller le patriarche évesque de Poictiers*. C'était Jacques Juvénal des Ursins. Depuis lors tous les ans, à pareil jour, « messieurs de Sainte-Radégonde, » dit un historien anonyme de la sainte, se rendent en

» corps, avec l'image de ladite saincte, dans l'église de » Sainct-Pierre, où se trouvent aussi les processions des » religieux et paroisses de Poictiers. De Sainct-Pierre on » va à Notre-Dame-la-Grande, et de Notre-Dame toutes » les processions se rendent à l'église de Saincte-Radé- » gonde, où messieurs de Sainct-Pierre chantent une an- » tienne en l'honneur de la saincte. Cela fait, chaque » procession se retire en son église [1]. » — Cette cérémonie n'a jamais eu d'interruption, et s'est faite chaque année jusqu'à la révolution de 1792. On en trouve l'ordre et le chant dans le *Processionnal de l'église de Poitiers*, imprimé en 1771.

Jacques Juvénal des Ursins, que nous venons de nommer, s'était démis de l'archevêché de Reims, le regardant comme inconciliable avec les ambassades qu'il avait eues à remplir pour Charles VII à Londres, à Gênes et à Rome. Ces fonctions expirées, le pape Félix V lui donna le titre de patriarche d'Antioche, et le nomma à l'évêché de Poitiers. Il avait travaillé avec autant de succès que de zèle à l'extinction du grand schisme d'Occident, ce qui, avec son patriarcat, dont Simon de Cramaud avait eu le titre avant lui, les a fait prendre l'un pour l'autre par quelques historiens peu habiles en chronologie. Il ne faut pas confondre non plus notre Juvénal avec Jean son frère, qui passa après lui du siége de Laon à celui de

[1] *La Vie de saincte Radégonde*, imprimée à Poitiers en 1621, in-12, p. 533. Cet auteur dit que la procession se fit par toute la France le 4 octobre, mais à Poitiers le 12 août (p. 532). Piganiol de la Force (*Descrip. de la France*, t. XI, p. 446) cite le dernier jour « pour tout le royaume. » Mais le P. Daniel assure qu'à Rouen c'était aussi le 12 août. On ne voit pas ce que le 4 octobre vient faire ici.

Reims. Du Tems rapporte, d'après le *Gallia christiana*, qu'étant mort à Poitiers le 12 mars 1457, il fut inhumé dans le chœur de son église cathédrale, devant le grand autel. Cette place ne suppose pas un monument funèbre bien remarquable, et, comme nous n'en avons vu aucun indice nulle part, il est à croire, en effet, qu'une simple pierre tombale aura marqué la sépulture du prélat, assez honoré peut-être, dans son humble pensée, de reposer vis-à-vis et si près du Dieu qui s'est fait l'éternelle gloire de ses élus [1].

Léon Guérinet, doyen de la cathédrale, lui succéda par élection du Chapitre, et permuta en 1461 avec Jean du Bellay, évêque de Fréjus, petit-neveu du cardinal-évêque de Paris. On cite Jean comme ayant donné à l'église, en 1466, une magnifique chape appelée, dans les titres et inventaires du temps, l'*Arbre de Jessé*. On y voyait en effet le vieillard, souche de la famille de David, endormi au bas du vêtement sacré. De son cœur partait une tige vigoureuse dont les branches se répandaient dans toute la largeur de l'étoffe, portant chacune un des ancêtres du Sauveur du monde, lesquels, s'élevant jusqu'à l'extrémité supérieure, aboutissaient au dernier représentant de la famille, à Marie portant son divin Fils entre ses bras. Le fond, d'or, d'argent et de soie, était parsemé de perles fines. On ne se servait de ce précieux ornement qu'à la procession du jour de l'Ascension, où il était porté par l'officiant [2].

Nous trouvons deux synodes tenus en 1478, le jeudi avant l'Ascension, et le jeudi après le 18 octobre, fête de

[1] *V.* Du Tems, le *Clergé de France*, t. II, p. 428.
[2] D. Font., t. LIV, p. 66.

saint Luc. Dom Fonteneau ne fait que les citer, sans donner aucune de leurs décisions. Jean du Bellay put présider au moins à l'un d'eux, n'étant mort qu'en 1479 [1].

Sous l'épiscopat de son successeur Guillaume de Cluny, le pape Sixte IV accorda à l'Eglise de Poitiers un témoignage de sa faveur qui devint aussi célèbre par les concessions qu'il exprime que par le style élogieux qu'il y emploie à l'égard de l'Eglise même. La bulle, datée du 13 juin 1481 [2], accorde aux chanoines, chapelains, vicaires et autres habitués, l'obtention de tous bénéfices quelconques, sans obligation de résidence personnelle. C'était une exception aux règles les plus strictes du droit; elle prouve quelle confiance devait inspirer au Saint-Siége le corps qui recevait de lui une telle faveur, et devait être pour la cathédrale une source plus abondante de revenus. Il suffisait, en effet, pour que la bonne administration des sacrements ne souffrît pas de cette mesure, que les titulaires, en obtenant un bénéfice à charge d'âmes, y plaçassent un délégué revêtu des pouvoirs nécessaires, et qui, se contentant d'une portion des fruits, en versât le reste au profit de la mense canoniale. En soi rien n'en souffrait, et l'Eglise, qui a la libre disposition de ses biens, mais qui ne peut les employer qu'au maintien et à l'extension du service de Dieu, ne les détournait en rien de cet usage. C'était d'ailleurs la raison fondamentale et l'un des considérants des lettres pontificales. Elles étaient données sur l'exposé qu'en avait fait au pape maître Raymond Péraud, professeur de théologie, cha-

[1] D. Font., t. III, p. 32.

[2] *Idibus junii*, *Grand Cartulaire*, t. IV, p. 240; — D. Fonteneau, t. LIV, p. 23.

noine de Poitiers, et qui à ce titre ajoutait ceux d'archidiacre d'Aunay et de camérier de la chambre apostolique. Le pape y disait que, cédant à sa supplique, et désireux de reconnaître les bons sentiments du Chapitre de Poitiers envers sa personne et le Saint-Siége, « il accueillait avec bienveillance ce moyen d'augmenter l'éclat des divins offices et de faire fleurir le culte du Seigneur dans une église justement réputée parmi les plus célèbres cathédrales du royaume de France[1]. » Cette bulle fut suivie de près par une autre du même pape, qui confirma de nouveau la fameuse Clémentine de 1307 et l'exemption de la juridiction épiscopale accordée au Chapitre. C'est en vertu de cette dernière que l'évêque, considéré comme chanoine, et ayant droit à une prébende, n'avait au Chapitre que la *préséance*, la présidence, lors même qu'il y assistait, demeurant au doyen. Une autre clause, qui semblerait bizarre si l'on n'en comprenait pas bien le sens, établissait que le Chapitre était *exempt de la bénédiction épiscopale*. En effet l'évêque officiant ou se rendant au chœur bénissait les fidèles dans toute la longueur des nefs qu'il traversait; mais, rendu dans le chœur, il devait s'abstenir de continuer, car, la bénédiction étant regardée comme un acte de juridiction et de supériorité, les droits du Chapitre auraient pu s'en obscurcir, et, après un certain laps de temps, un évêque se fût peut-être rencontré qui, n'ayant ni vu ni pratiqué cet usage, y aurait pu opposer une sorte de prescription. En soi l'usage n'avait donc rien d'injurieux ni d'inconvenant; il n'était qu'une précaution et une légitime jalousie en faveur de titres acquis. On conçoit d'ailleurs que le

[1] D. Font., t. II, p. 518, et t. LIV, p. 503; t. III, p. 213.

Chapitre, dans l'esprit de la législation canonique alors en vigueur, dut tenir à la conservation de sa bulle. Aussi ne manquait-il pas, après chaque nouvelle élection d'un pape, d'en demander confirmation. Il en faisait ainsi à chaque nouveau règne, et, après l'avoir fait vidimer encore le 15 février 1630 par Nicolas de Sainte-Marthe, lieutenant général de la sénéchaussée du Poitou, il obtint, le 5 septembre suivant, de Louis XIII, des lettres patentes dans le même but, et les fit renouveler jusqu'à Louis XVI. Nous verrons comment, à l'occasion, le Chapitre sut faire valoir le relief que ses priviléges lui donnaient pour défendre sa dignité contestée.

Charles VII étant venu à Poitiers en 1486 pour s'opposer à la révolte du duc d'Orléans, depuis Louis XII, alla tout d'abord, à son entrée dans la ville, faire sa prière à la cathédrale, accompagné du magnifique cortége qui était allé le recevoir au pont d'Auxances. Il fut accueilli sur le parvis par l'évêque Pierre d'Amboise, frère du célèbre cardinal de ce nom, et par le corps canonial. Ce prince avait confirmé en 1484 les franchises et priviléges de la compagnie. C'est tout ce qu'on sait de son séjour à Poitiers qui se rapporte à notre église : nous la verrons désormais visitée par un assez grand nombre de souverains[1].

Le soin qu'on prenait de recourir en toute occasion à l'appui du prince pour conserver dans leur intégrité des libertés et prérogatives importantes, n'empêchait pas que de temps à autre ne s'élevassent des conflits sur l'exercice de ces droits : de là maints procès dont nous sommes tentés de nous scandaliser maintenant, nous

[1] Thibaudeau, t. II, p. 143; — Bouchet, *ad ann.* 1486.

qui n'avons plus rien à défendre, mais qui passaient pour chose simple et naturelle aux yeux des observateurs du temps. Une de ces discussions s'éleva en 1492. La cure de Saint-Pierre de Chermé[1], à la présentation de l'abbé de Nanteuil-en-Vallée, ayant été conférée par l'évêque Pierre d'Amboise au chanoine Jacques Mesnagier, le chancelier de l'évêché voulut, en l'absence du prélat, exiger du nouveau titulaire le droit de sceau, qu'il portait à cinq écus d'or. Cette prétention était contraire à un usage établi depuis fort longtemps en faveur du Chapitre, par suite d'arrangements passés entre lui et la cour épiscopale. La compagnie s'éleva donc contre les exigences du fisc, et, au lieu de s'adresser directement au parlement de Paris, comme Charles VII lui en avait octroyé le droit, elle se plaignit, pour plus de promptitude sans doute, à la sénéchaussée de Poitiers le 31 octobre, et exposa « que ladite église de Poictiers étoit une belle église cathédrale et *de fondation royale*, et que, à cause de ladite fondation, dotation et ancienne augmentation, elle avoit entre autres beaux priviléges celui que l'évêque, ses vicaires, scelleur et autres ses officiers ne pouvoient exiger pour le scel aucuns deniers des chanoines, chapelains, bacheliers et autres ses gens, à titre d'institutions des cures ou bénéfices de collation épiscopale. » L'affaire n'en fut pas plus vite pour n'avoir pas été portée au loin. Deux ans après, elle n'était pas finie. Jacques Mesnagier était devenu curé de Château-Garnier, et avait donné prétexte à de nouvelles exigences du droit de scel. Il arriva enfin de ce conflit ce qu'on vit aussi de beaucoup d'autres : afin

[1] Dans l'archiprêtré de Ruffec, qui était alors du diocèse de Poitiers. Cette cure comptait 800 communiants en 1782.

d'écouler l'incident, la sénéchaussée décida, par un arrêt du 31 mai 1494, que chaque partie mettrait en provisoire une somme égale jusqu'à la fin du procès. On ne dit pas à qui la somme demeura, et si les frais ne furent pas le seul avantage de la querelle[1]. Cependant il est à croire qu'elle entretint une certaine aigreur entre les contendants, et qu'il faut attribuer à ce ressentiment une autre discussion qui s'éleva bientôt après.

C'était en 1496. Depuis une époque fort reculée, le Chapitre avait en sa possession une belle crosse de vermeil et une mitre *ronde* garnie et semée de perles et autres pierres précieuses. Ces insignes servaient aux évêques soit du diocèse, quand ils officiaient aux fêtes épiscopales ou autres, soit du dehors, quand quelques-uns étaient invités par le Chapitre, en l'absence du prélat, « pour les services et actes épiscopaux requis tant ès grandes fêtes et solennités à chantre, que autres accoutumées selon l'usance et louable observance d'icelle église. » Le Chapitre leur fournissait aussi les ornements complets dont ils avaient besoin pour eux et pour les officiers qui les assistaient à l'autel. Or il arriva que, le jeudi saint, Pierre d'Amboise devant célébrer à la cathédrale et y faire le saint chrême, *Messieurs* se refusèrent à prêter lesdits objets. Le 20 juin suivant, l'affaire fut portée par l'évêque au tribunal d'André de Vivône, sénéchal du Poitou, qui condamna les chanoines à fournir désormais la crosse, la mitre et le reste jusqu'à jugement définitif. Ce jugement, une autre juridiction devait le rendre. C'était une des franchises de l'université d'avoir un conservateur de ses priviléges nommé par le

[1] D. Font., t. II, p. 545 et 547.

roi, et devant qui venaient se vider toutes les contestations entre ses membres. Les deux parties en étaient : c'était donc le cas. Un arrêt, prononcé par le conservateur le 23 mars 1497, débouta le Chapitre; faute de quoi « on auroit prise et détention du temporel des chanoines, et ouverture, si mestier estoit, des lieux où lesdits ornements pontificaux seroient. » Le conservateur était alors Laurent Lucas, conseiller du roi[1]. — Les battus n'en appelèrent pas : n'était-ce pas assez qu'ils se fussent exposés à une condamnation dont la cause était d'ailleurs si peu édifiante?

CHAPITRE XIV.

De 1505 a 1562. — Entrée de Jean de la Trimouille, évêque administrateur. — Droit de la cathédrale sur l'abbaye d'Airvault confirmé par sentence judiciaire. — Peste à Poitiers; le Chapitre se retire à Montgamer. — Il fait fondre deux canons. — Effet secret des nouveautés protestantes. — Contestation entre Louis de Husson et le Chapitre. — Quelques obligations des évêques envers l'église. — Vol d'un missel manuscrit. — Domaine de la Barre donné aux pestiférés par le doyen. — Installation du cardinal de Givry, évêque de Poitiers. — Inhumation de Barthélemy Urdin, coadjuteur. — L'abbé d'Anglemont condamné à fournir sa part du luminaire. — La fonte de la grosse cloche. — Guerres et autres maux suscités par les calvinistes. — Malheureux abus de ce temps. — Procession et prières pour la paix et pour la conservation de la foi. — Jeanne d'Albret fait prêcher à Poitiers par ses ministres.

L'entrée de Jean de la Trimouille, archevêque d'Auch, en qualité d'administrateur de l'Eglise de Poitiers, se fit en 1505 avec certaines modifications au cérémonial ordinaire. N'ayant ni le titre ni la qualité d'évêque diocésain,

[1] D. Font., t. II, p. 555.

mais délégué seulement pour administrer le diocèse jusqu'à la nomination du successeur de Pierre d'Amboise, il n'avait aucune juridiction personnelle sur les barons du Poitou, qui ne le portèrent point de Notre-Dame à Saint-Pierre. Il fut reçu à la grande porte de la cathédrale par un certain nombre de chanoines, et de la même façon que dans la basilique de Saint-Hilaire, qu'il visitait quelques jours après [1].

Les armes de ce prélat, surmontées de la croix archiépiscopale et du chapeau, se voient sur une des faces de la tour Neuve, en plein nord. Elles sont *écartelées au premier et au quatre d'un chevron accompagné de trois aiglettes, et au deux et trois, de fleurs de lis sans nombre :* ce sont les armoiries de la branche des la Trimouille de Thouars, unies à celles de France, les deux familles ayant eu depuis plusieurs siècles des alliances. Comme elles sont posées immédiatement au-dessous de la galerie gothique de la tour, dans le pendentif de gauche formé par l'accolade de la dernière fenêtre ogivale, il est probable que l'archevêque aura contribué à finir cette partie du monument, et ce fait nous indique une date certaine entre 1505 et 1507, car cette dernière année fut celle de sa mort. Le pendentif de droite est garni d'un autre écusson aussi écartelé, sur lequel on reconnaît, au 1er et au 4, *le palé d'or et de gueules de six pièces*, que portait la famille d'Amboise. Une crosse gothique couronne cet écu, insigne de l'évêque Pierre d'Amboise, qui, ayant siégé de 1481 à 1505, dut prendre aussi sa part de la dépense dans l'achèvement du clocher.

Après la mort de la Trimouille, Florent d'Allemaigne,

[1] D. Font., t. III, p. 657.

doyen du Chapitre, fut nommé par une portion de la compagnie; mais il vit son titre contesté par Claude de Husson, l'élu du parti opposé. Les deux contendants en référèrent au parlement de Paris, qui fit marcher l'affaire assez lentement pour donner à Florent le temps de mourir. Ce moyen d'arranger les choses n'était ni le plus nouveau ni le moins sûr.

Claude de Husson fut donc le véritable successeur de Jean. Sous son gouvernement fut maintenu, par sentence de la sénéchaussée de Poitiers, donnée en septembre 1513, l'ancien usage où était l'abbaye de Saint-Pierre d'Airvault d'envoyer chaque année deux de ses religieux pour assister en chape avec le corps du Chapitre aux processions qui précédaient dans la cathédrale la messe solennelle des jours de Noël, de Pâques et de la Pentecôte; après quoi ils devaient rester au chœur durant la grande messe, y gardant la chape et entonnant les répons et versets accoutumés [1]. Cet usage remontait sans doute, sinon à la fondation du monastère sous notre évêque Gislebert, en 973, du moins à la réforme qui en fut faite par saint Pierre II vers 1095. Quand Airvault passa au diocèse de Maillezais, les anciens devoirs envers le Chapitre de Poitiers furent observés par suite des conditions faites au nouvel évêché; mais peu à peu on les oublia; la corvée du voyage annuel sembla fatigante, et enfin on commença à s'en dispenser. C'est contre cet abus que le Chapitre de Saint-Pierre voulut protester [2]. On voyait souvent alors les évêques, fondateurs ou protecteurs des communautés naissantes, leur imposer un droit envers

[1] *Grand Cartulaire*, t. v, p. 337.

[2] *V.* Bouchet, *Annal.*, f° 203; — *Reg. de l'hôtel de ville*, D. Font., t. XXIII, p. 42.

leur cathédrale, comme signe permanent de leur origine et d'une certaine descendance spirituelle de l'église mère. On trouve ainsi une redevance de quelques deniers envers la nôtre, et une obligation d'assistance personnelle au chœur de Saint-Hilaire de Poitiers, prescrite au prieuré de Saint-Lienne, fondé à la Roche-sur-Yon en 994[1].

Les contagions que nous avons vues déjà faire des ravages à Poitiers désolèrent en 1521 le Poitou et une partie du royaume. En 1516 aussi elles avaient désolé la France; le siége royal de Poitiers s'était vu obligé, pour administrer la justice, de se retirer à Chauvigny jusqu'à la fin de la mortalité, qui sévit pendant trois mois consécutifs. Cette année, le mal ne fut pas moindre : tous les corps administratifs se virent forcés de quitter la ville; les Chapitres, n'ayant pas charge d'âmes, laissèrent au clergé paroissial et aux religieux mendiants, qu'on trouvait toujours dévoués en ces tristes rencontres, le soin des malades, et se retirèrent en divers lieux de leur dépendance. L'office fut donc interrompu à la cathédrale. Le Chapitre possédait près de Vouneuil-sur-Vienne le domaine de Montgamer, ancienne châtellenie qui dès le le XIII[e] siècle était échue, par un partage des prébendes entre les chanoines, au chantre et à l'écolâtre, lesquels jouissaient à moitié des revenus, et de plus avaient droit, en vertu de cette possession, à 10 livres de rente sur la bourse commune. Les moines de Saint-Cyprien y possédaient une chapellenie qui leur avait été donnée en 1098 et confirmée par une charte du saint évêque Pierre II. Le château en était vaste et solide, et les chanoines, sur

[1] *V.* nos *Recherches sur l'ancienne seigneurie de la Roche-sur-Yon*, p. 7. — *Bulletin de la Soc. des Ant. de l'Ouest*, t. v, p. 145.

des lettres de Charles VII données à Loches en 1428, l'avaient fait réparer et fortifier contre les courses des Anglais. Ce fut le lieu qu'ils choisirent pour leur asile contre le mal qui désolait la ville épiscopale. Ils s'y rendirent vers la fin de septembre, et y continuèrent le service divin au moins jusqu'à la Saint-André, car on conserve un acte capitulaire du 29 novembre, et daté de ce lieu, par lequel ils nommèrent ce jour-là un chanoine semi-prébendé. Il paraît que tous les membres n'avaient pas suivi la compagnie dans cette solitude champêtre : l'acte ne porte que quinze signataires, parmi lesquels tous les dignitaires, sauf le doyen [1]; peut-être quelques-uns avaient-ils succombé aux atteintes de la contagion.

D'autres malheurs devaient encore peser sur la France et mêler à l'histoire de notre monument un curieux épisode. La bataille de Pavie fut perdue le 24 février 1525, et François Ier dut suivre Charles-Quint à Madrid. De toutes parts, dans le royaume, on s'occupa de sa rançon; le clergé de Poitiers y contribua, avec toute la ville, pour une somme de 2,000 livres. Mais d'autres soins préoccupaient la régente. L'ennemi pouvait profiter de l'abattement où ce coup funeste avait jeté les esprits pour entreprendre une campagne contre la France; on ordonna d'y pourvoir : chaque ville prit ses mesures, et un règlement, formé en assemblée générale des gens de ville et des notables de Poitiers, enjoignit aux chapitres de faire couler chacun deux pièces de canon; on n'en demanda aux abbayes qu'une seule, ainsi qu'aux corps de métiers; chaque échevin dut fournir deux arquebuses

[1] D. Font., t. II, p. 52; — t. VII, p. 291; — t. LIV, p. 303. — *Grand Cartulaire*, t. V, p. 155.

à crochet, et chaque bourgeois une. Tout fut ainsi préparé pour une vigoureuse résistance. Mais tant de frais restèrent inutiles; le traité de Madrid, signé au mois de janvier 1526, mit fin aux appréhensions [1]. Les deux canons de Saint-Pierre furent relégués dans le fond d'une sacristie, où les attendait une singulière destinée. Trente-six ans après, la horde impie déchaînée par Calvin contre l'Eglise s'empara de nos pièces d'artillerie, dont l'innocente présence dut prêter sans doute à des interprétations peu favorables. Après avoir tout saccagé chez nous, ils les traînèrent à leur suite, et s'en servirent ailleurs pour d'autres exploits non moins héroïques.

Le protestantisme, dont nous déplorerons bientôt les excès sur nos propres ruines, pénétrait déjà avec ses éléments désorganisateurs dans les rangs élevés de la société; faisait des prosélytes dans le peuple, quoiqu'en plus petit nombre [2], et les âmes les plus catholiques s'en laissaient quelquefois imprégner sans le croire. Chaque siècle a ainsi son erreur de prédilection qui agite les masses et jette dans tous les esprits plus ou moins du venin dissolvant de son hérésie sociale et religieuse. De là naît alors une certaine modification des idées reçues, qu'on s'étonne d'avoir subies si longtemps comme une habitude irréfléchie; et, pour peu que l'intérêt privé s'ajoute au nouveau système, on se plie bientôt, sinon aux doctrines, du moins à l'esprit des novateurs. Tels furent les premiers fruits de cette indépendance religieuse

[1] Manuscrits de Bourgeois, p. 210; — *Reg. de l'hôtel de ville*, p. 44.

[2] On a trop cru sans examen et répété sans réflexion que le peuple avait embrassé la prétendue réforme dès le commencement avec une ardeur qui tenait d'une conviction religieuse C'est une fausseté historique qu'il ne faut pas admettre.

dont les prétendus réformateurs du XVI[e] siècle se firent les champions. A force d'entendre proclamer le pouvoir de la raison pure ou du sens particulier, on s'étonnait moins de leur nom, puis de la chose, et les droits de l'Église, et ses antiques usages, et ses prérogatives conquises au prix de ses travaux et de ses bienfaits, commencèrent à inspirer dès lors moins d'attachement et de respect : c'était un acheminement à la guerre qu'on devait leur livrer plus tard, à l'indifférence non moins funeste peut-être que la guerre.

Faut-il attribuer à ces tendances secrètes et non calculées, mais adoptées sous de spécieux prétextes et soutenues par l'intérêt personnel, les contestations élevées par quelques-uns de nos évêques contre le Chapitre, dépositaire des droits de la cathédrale? Cet esprit de changement qui fermentait dans le corps social exerçait-il sur eux, même à leur insu, son action mystérieuse et dissimulée? Nous n'oserions décider... Toujours est-il que jamais, avant cette époque, les conflits de ce genre ne s'étaient aussi souvent reproduits; que jamais l'évêché ne s'était montré si mauvais payeur, ni si facile dans le choix de ses chétives raisons. Nos prélats même les plus pieux ne furent pas à l'abri de ces petites injustices; d'autres qui ne l'étaient pas autant furent d'autant moins scrupuleux.

De ces derniers il faut mettre Louis de Husson, pour lequel cependant le Chapitre avait montré une excessive condescendance, l'ayant élu en 1521 par souvenir de son oncle, Claude de Husson, qui venait de mourir. Cette nomination s'était faite, qui plus est, malgré son âge de dix-huit ans, et en dépit du concordat de 1515, qui attribuait la nomination des évêques au roi, mais que

certains chapitres n'avaient pas encore voulu recevoir sur cet article. Cette élection ayant fait une difficulté en cour de Rome, les bulles ne furent pas accordées. L'élu ne reçut donc pas la consécration; il fut regardé seulement comme administrateur du diocèse, « et en print les fruicts, » dit Bouchet. Or la jouissance de ces fruits supposait nécessairement les charges qui en avaient été de tout temps inséparables. On se rappelle en quoi elles consistaient; mais nous en voyons ici quelques autres dont ce débat nous donne occasion de parler : ainsi les évêques étaient spécialement tenus à faire, dans leur principale maison épiscopale, une aumône publique d'une partie des revenus annuels de l'Eglise de Poitiers; c'était une obligation qui semble remonter jusqu'au temps où s'était opéré entre l'Evêque et le Chapitre le partage des biens possédés d'abord en commun. Et encore, « de si longtemps qu'il n'est mémoire du contraire, tous les ans, le jeudi de la Cène, après le sermon épiscopal et devant que commencer Ténèbres, le Chapitre se transportoit processionnellement avec la croix ès maisons épiscopales de la ville, et là leur debvoit estre administré aux dépends et par les gens dudict évesque, pain, vin blanc, rouge et clairet, dragée et poudre de duc. » — Cet usage, de même origine que le précédent, et qui rappelait l'ancienne mense commune, avait été négligé comme lui, ou plutôt refusé formellement par Louis; on ne dit point par quelle raison. Quant à l'aumône, que les chroniques du temps signalent pourtant comme une des vertus habituelles du prélat-sous-diacre, le défaut de blé de l'année précédente la rendait d'autant plus nécessaire, attirant à Poitiers un grand nombre de pauvres. D'autre part, le Chapitre réclamait en vain depuis quatre ans, au nombre des ornements

dus par l'évêque, et comme étant d'un besoin pressant, un ornement blanc pour le service des fêtes annuelles, « ceux baillés ci-devant par les évesques étant alors rompus, déchirés et usés, qui tournoit à diminution dudit service, déshonneur de ladite église et scandale du peuple. »

Depuis un an, la grosse cloche fondue sous Guillaume de Charpaignes avait été rompue avec son beffroi, et n'était pas encore remplacée, le prélat *délayant* toujours. Il y avait dans ces dénis formels ou détournés plus de matière qu'il n'en fallait pour trois procès. Un qui fût bon parut du moins nécessaire, et Louis reçut une assignation par le secrétaire et par un sergent royal assermenté pour les affaires capitulaires, de comparaître à jour dit par-devant le lieutenant de la sénéchaussée. Ce ton sérieux imposa d'autant plus efficacement à M. l'administrateur, qu'on avait de lui une lettre du 6 mai 1525, laquelle reconnaissait qu'il « estoit tenu *à dites choses et debvoirs.* » Il écrivit donc au doyen, et demanda un arrangement *pour eschiver aux procès*. De part et d'autre furent donc nommés trois arbitres; plus, du côté du Chapitre, le doyen, Jean d'Allemaigne, comme *neutre* et *superintendant*, c'est-à-dire président sans voix délibérative. Les débats furent vidés tout d'abord par l'aveu du 6 mai. On s'en rapporta à la promesse qu'il contenait de fournir lesdites choses « toutes fois et quantes ladite église en auroit besoin. » La sentence fut conçue dans les mêmes termes. Elle décide que « ledit révérend baillera une chapelle toute complète de soie blanche, riche et précieuse, pour le moins de la valeur, richesse et estimation de celle qui, depuis peu, fut baillée par feu messire de Combarel; plus des courtines de taffetas blanc; et ce dans le jour

et feste du Saint Sacrement prochains. Davantage des parements d'autel de telles couleur et richesse que la solennité des festes occurrentes et la qualité de ladite Eglise son espouse le requièrent. Plus, fera refaire la cloche bien accordée et pour le moins d'un ton plus bas que n'est *André*, et ce dans ledit terme qu'elle soit sonnante et branlante dans le clocher à la prochaine feste de Saint-Pierre. — Plus fera l'aumône dans la maison épiscopale au moins jusqu'aux blés nouveaux, selon sa puissance et la nécessité des pauvres; enfin fera réparer le défaut de la poudre de Duc, et ledit procès sera assoupi.» — Cette transaction se fit *au lieu capitulaire*, le 10 mai 1521. Nous verrons bientôt comment Louis en remplit les clauses [1].

Les registres capitulaires du temps conservent, à l'année 1530, un fait curieux qui doit trouver sa place ici. Le 21 novembre de cette année, fut lancé et publié dans le chœur de l'église, par maître François Chappeau, prêtre, receveur du Chapitre, un monitoire contre de certains «fils d'iniquité, lesquels, près de deux mois en deçà, avoient pris et volé dans un certain coffre de ladite église un missel couvert d'une peau rouge et écrit sur parchemin;» ils s'étaient emparés, en outre, de quatre corporaux et d'une bourse à les contenir, «sur laquelle était peinte et brodée la mort de la glorieuse Vierge Marie.» Le monitoire et ses menaces produisirent leur effet. Les voleurs furent découverts : c'étaient Mathurin Besnard et Maurice Régnault, l'un ravisseur, l'autre recéleur et complice, tous deux choristes appointés et bacheliers de l'église. Jugés et convaincus par

[1] Bouchet, f° 265; — D. Font., t. II, p. 595 et 598.

devant une commission du Chapitre, qui avait ce droit sur toutes les personnes de sa dépendance, ils furent exclus de la compagnie, privés de tous leurs bénéfices, et menacés d'excommunication s'ils se présentaient en habit de chœur [1].

A la fin de cette année, le 22 décembre, trois personnes dépendantes du Chapitre eurent aussi maille à partir avec lui. Il était d'usage qu'aux veilles de fêtes épiscopales de premier ordre, les choristes sonnassent les deux plus grosses cloches vers le coucher du soleil. Ils se permirent de l'omettre à l'Assomption de 1530, « péchant gravement en cela, » disent les renseignements que nous suivons, « car l'église cathédrale doit être, par son exactitude aux cérémonies, l'exemple et la règle de toutes les autres. » Il paraît qu'outre le choriste Maurice Régnault, deux prêtres, Jean Adam et Jean Baudet, avaient participé au délit. Le sieur Perchausse, promoteur du Chapitre, prit des conclusions contre eux, et voulut qu'ils fussent condamnés à tenir prison jusqu'à ce qu'il plût au Chapitre d'en ordonner autrement. — L'unique pièce qui nous est restée de ce procès ne nous en dit pas l'issue [2].

La peste s'était familiarisée dans le Poitou. Poitiers en souffrit encore en 1531, et au milieu de ses malheurs trouva de touchants exemples d'édification dans la conduite de ses plus notables citoyens. François Fumé, seigneur de Jaulnay, qui avait été maire en 1520, donna une maison qu'il possédait hors de la porte de Rochereuil,

[1] Archives de la préfecture de la Vienne, *Actes capitulaires*, liasse 57; extrait d'un papier scribat latin..., pp. 1 et 6.

[2] D. Font., t. II, p. 104.

afin d'y établir un hôpital pour les victimes du fléau. C'est le lieu qu'on appela dès lors *Hôpital-des-Champs*, et qui devint, au commencement de ce siècle, un des trois cimetières de la ville. Mais l'église de Poitiers peut revendiquer égalcment sa part de gloire dans ces temps d'infortunes publiques. Le doyen, Jacques Mesnager, fit aussi l'abandon de son domaine de *la Barre*, situé au-dessus de l'Essart, non loin du nouvel hôpital, afin que les malades qui sortiraient de celui-ci pussent aller y passer leur convalescence dans un air salubre où les miasmes ne pussent les atteindre de nouveau [1]. N'étaient-ce pas les petits soins et comme le luxe de la charité catholique?

Il fallait à notre Eglise de telles consolations pour effacer quelques-unes de ses douleurs intérieures. L'esprit du monde qui se glissait depuis longtemps dans l'administration de ses affaires les avait placées entre des mains qui les gouvernaient par surcroît, qui touchaient les bénéfices sans guider le troupeau, et s'appropriaient ses richesses sans prendre les soins qu'elles supposaient. A ces épreuves d'autres épreuves vinrent encore s'ajouter. Louis de Husson avait eu un frère tué à la bataille de Pavie. Il saisit ce prétexte pour quitter un genre de vie auquel il montrait si peu de penchant, qu'à vingt-neuf ans, quoique évêque nommé depuis onze ans, et par un déplorable abus des plus saintes choses, il n'était encore que sous-diacre. Il se démit donc en faveur du cardinal Gabriel de Grammont, et aussitôt,

[1] Manuscrits de Bourgeois, p. 213. — Bourgeois se trompe d'une grosse façon en nommant Gilles Tillier le doyen dont nous parlons. Gilles Tillier, qui était doyen en 1611, mourut en 1627.

sous le spécieux prétexte de relever sa maison *presque* éteinte, il sollicita une dispense de ses vœux, et se maria. C'était en 1532, et depuis l'acte passé avec le Chapitre en 1525, rien n'avait été payé par lui à l'église cathédrale sur les charges qu'il avait alors reconnues et acceptées. Des faux-fuyants et des promesses toujours éludées avaient répondu à toutes les réclamations. De guerre lasse, les chanoines, prévoyant d'ailleurs quelle fin aurait bientôt cet épiscopat, auquel ils durent se repentir d'avoir contribué, espéraient qu'un règlement de compte se ferait au moins avant une séparation définitive. Il n'en fut rien toutefois. Louis, rendu à la vie séculière, quitta Poitiers sans avoir soldé ses dettes arriérées; les plus pressantes démarches ne purent l'y amener. Il est curieux de suivre les voies détournées et si diverses qu'il emprunta à l'esprit de chicane pour éluder les condamnations et surtout leurs conséquences [1]. Deux fois condamné par défaut à la sénéchaussée de Poitiers, il en appela à la chambre des requêtes du palais, quoiqu'il sût bien que cet appel était nul. Renvoyé en cour de parlement, les grands jours de 1532 le déboutèrent par un renvoi à la même sénéchaussée dont il avait nié la compétence et rejeté l'arrêt. Alors il trouva moyen d'exercer son mauvais vouloir sur l'exécution de la sentence; ce furent des délais continuels, des allégations d'impossibilités présentes, de nouvelles promesses de s'en occuper au plus tôt. Et cependant les réparations, différées outre mesure, mettaient l'église en souffrance; les bâtiments s'endommageaient; la couverture du gros clocher tomba un jour et s'en alla *de tout en ruines*. Il fit marché avec

[1] Du Tems, t. I, p. 450.

des couvreurs qui devaient avoir refait le tout avant Pâques suivant, c'est-à-dire cinq ou six mois après. Ils commencèrent en effet, mais Louis ne les payait pas ; après avoir entièrement découvert les combles, ils se retirèrent. Les pluies, survenant, compromettaient la solidité de l'édifice. Les chanoines assignèrent les couvreurs pour qu'ils eussent à reprendre leur œuvre ; ceux-ci prétendirent n'avoir affaire qu'à l'évêque, et offrirent de continuer pourvu qu'il les payât. De son côté, l'évêque prétendait ne rien devoir avant l'achèvement. — Quant au bris de la cloche, il le rejetait sur les coustres, « lesquels eussent sonné ladite cloche *à Gobet,* et en ce faisant attaché le batail de cordages et cordes qui estoient toutes rompues et effiloppées ; lesdites cordes touchoient et frayoient contre ladite cloche quand lesdits coustres sonnoient icelle cloche audit Gobet, qui estoit la seule cause de ladite fêlure et rompture. » — « D'ailleurs, poursuivait-il, il y avoit autre faute et culpe de la part desdits demandeurs qui eussent demandé que l'on sonnât ladite cloche à Gobet, vu qu'elle ne le pouvoit lors, au moyen des réparations que l'on faisoit audit clocher. » Condamné encore en dépit de ce dernier expédient, et n'ayant garde de laisser la réplique sans duplique, il s'attira une autre sentence interlocutoire du 20 octobre 1534 ordonnant une enquête. Mais il sut encore la faire marcher assez lentement pour mourir sans avoir payé : ce qui arriva en 1537 à Avignon. Le Chapitre s'en prit aussitôt à ses héritières, Anne et Louise de Tonnerre, qui soutinrent le procès commencé comme pour essayer de le rendre interminable. Mais leurs titres ne parurent pas valables ; le génie tracassier de leur oncle ne les servit pas, et le 13 février 1538 elles furent condamnées à refaire la grosse cloche,

à réparer le beffroi et le clocher, et aux dépens. Ainsi finit cette affaire, l'une des plus longues qu'eut à soutenir l'Eglise de Poitiers, et où l'esprit querelleur du principal contendant put donner en même temps une juste idée de ce que peut la mauvaise foi, et des lenteurs, peut-être volontaires, de la justice [1].

On voit de nouveau, par le résultat de ce procès, qu'il ne faut pas attribuer aux héritiers de Louis de Husson les armoiries placées sur les clochetons du chevet de l'église, portant deux clefs en sautoir, comme on l'a prétendu d'après une assertion erronée de feu M. de Beauregard, évêque d'Orléans. C'était le gros clocher qui fut réparé aux frais de la famille de Tonnerre, et non ceux qui s'élèvent à l'Orient. D'ailleurs, comme nous l'avons fait observer déjà, les armes du Chapitre ne différaient en rien de celles que les Clermont-Tonnerre portaient depuis l'an 1120.

Les difficultés entretenues entre la cour de France et les Chapitres pour l'exécution du concordat s'étaient terminées selon les vœux de François Ier, et les Chapitres cédèrent leur droit d'élire les évêques. Le premier nommé par le roi pour le siége de Poitiers fut Gabriel de Grammont, qui suivit Louis de Husson, et après lequel Claude de Longuy, cardinal de Givry, prit possession en 1541. Celui-ci n'eut encore que le titre d'administrateur; aussi les détails qui nous sont parvenus sur son entrée solennelle à la cathédrale ne mentionnent pas les barons, qui, depuis Pierre d'Amboise, en 1481, n'avaient point paru dans cette cérémonie. Longuy fit son entrée à Poitiers par la porte de la Tranchée le 9 décembre, à 6 heures du

[1] *V.* D. Font., t. II, p. 407. — *Grand Cartulaire*, t. II, p. 121.

soir[1]. Pendant que tous les Chapitres et religieux qui avaient été à sa rencontre l'accompagnaient à la cathédrale, le Chapitre de Saint-Pierre l'y attendait, et le reçut à la porte de son église. Le prélat avait traversé des rues tapissées et entièrement illuminées par des torches. A l'entrée de la ville, le maire, James de Lauzon, et trois échevins, vêtus de robes de satin noir, lui présentèrent le poêle ou dais, qu'ils portèrent pendant tout le trajet, entourés des autres échevins vêtus de damas. A l'église, il ne sonna pas la petite cloche en signe de possession durable et définitive ; il ne fit pas le serment du livre rouge, puisque, par sa position essentiellement provisoire, il ne pouvait rien entreprendre contre les droits du Chapitre. La cérémonie se termina par le chant du *Te Deum*, dont il semble qu'on aurait pu très-bien se dispenser en pareil cas[2].

Le cardinal de Givry, qui était en même temps évêque de Langres et pair de France, fut absent de Poitiers pendant presque tout le temps de son administration, et eut pour vicaire général, sous le titre d'évêque suffragant, ou de coadjuteur, comme nous disons aujourd'hui, le P. Barthélemy Urdin, docteur en droit civil et canonique, chanoine de Saint-Pierre, de Saint-Hilaire-le-

[1] Bouchet dit le 26 *mars* 1542, *dimanche de la Passion* (f° 290). — Du Tems cite 1541. Les particularités constatées par les registres de l'hôtel de ville, rédigés le jour même ou le lendemain de la cérémonie, ne semblent pas douteuses et supposent bien mieux la date qu'ils adoptent. — Il est croyable que les historiens qui écrivent 1542 et le 26 mars confondent l'entrée de l'évêque avec sa première messe pontificale, qu'il célébra ce jour-là avec un grand concours de peuple attiré par l'indulgence plénière que le cardinal avait fait publier pour cette circonstance.

[2] *Reg. de l'hôtel de ville*, p. 48.

Grand et de Saint-Martin de Tours. Il mourut à Poitiers en 1551, fonda un anniversaire dans l'église cathédrale, et y fut enterré, on ne dit pas où[1].

Cette même année, un abbé du diocèse de Luçon tenta encore de se soustraire au droit de luminaire dû à la cathédrale : c'était Robert d'Allidas, qui gouvernait une abbaye de l'ordre de Saint-Augustin dans la petite ville d'Angle, en bas Poitou, qu'il ne faut pas confondre avec le lieu moins important du même nom, ou était une abbaye du même ordre, à dix lieues à l'est de Poitiers. Le 12 juin, une sentence du présidial de Poitiers condamna l'abbé, et le 7 septembre le parlement de Paris confirma l'arrêt en maintenant le droit de l'église cathédrale[2].

Ce petit procès gagné fut suivi d'un revers inattendu, et qui devait avoir une tout autre portée. En 1552, une ordonnance de Henri II amortit au roi les biens de l'église; c'est-à-dire que, sous prétexte que ces biens, ne changeant point de mains, n'étaient jamais sujets à des droits de mutation, Sa Majesté trouvait un moyen quelconque de toucher une partie de leurs revenus. Cette invention de l'esprit fiscal, qui fait encore aujourd'hui le sujet de graves dissentiments entre les ennemis de l'Eglise et de hautes intelligences qui lui restent fidèles[3],

[1] Besly, *Évesq.*, p. 212. — Pierre de Saint-Julien, *Antiquités de Mascon*, p. 295.

[2] D. Font., t. II, p. 453, — et t. XIV, p. 79.

[3] Cette question s'est représentée dernièrement à l'assemblée nationale. M. Pascal Duprat s'est efforcé d'établir, dans la séance du 9e bureau, le 8 octobre 1848, que « le développement des propriétés de mainmorte pouvait troubler l'économie sociale. » — Nous voyons une fois de plus ici que c'était au contraire un moyen aux princes de se faire de l'argent; mais il faut bien dire que leurs exigences n'atteignaient pas, à beaucoup près,

avait passé des seigneurs aux rois de France, et ceux-ci y avaient recouru d'autant plus souvent, qu'ils avaient toujours trouvé dans le clergé, sauf quelques remontrances dictées par de trop réelles impossibilités, une généreuse et habituelle disposition à contribuer de ses deniers aux besoins du royaume. Henri II faisait valoir aussi les besoins de ses finances épuisées. Qui aurait pu mieux répondre à cet argument que ceux dont la caisse avait été soumise à tant de contributions extraordinaires? A Poitiers, d'ailleurs, où les revenus n'étaient point hors de proportion avec les besoins du culte et l'existence du personnel capitulaire, cette mesure ne pouvait qu'être fort onéreuse à l'une et à l'autre. Il fallut s'y soumettre néanmoins, et à toutes les petites vexations qui devaient s'ensuivre, et dont nous aurons occasion de parler.

Après Claude de Longuy, Jean d'Amoncourt, d'une noble maison de Bourgogne, fut nommé par Henri II évêque de Poitiers. Son installation se fit avec toutes les cérémonies d'usage le 25 août 1555. Son avénement fut signalé par la refonte de la grosse cloche, dont il fit augmenter le poids. Tous les historiens, d'après Besly, s'accordent à dire que cette cloche était la même que celle fondue sous Guillaume de Charpaignes, ce qui prouve que les héritiers de Louis de Husson n'avaient pas rempli, au moins sur ce point, les obligations que leur avaient

celles de nos nouveaux législateurs. — Ce prétendu droit a d'ailleurs quelque chose d'absurde, en ce qu'il applique un impôt de mutation à une propriété qui ne change pas de mains. C'est l'observation de M. Roux-Lavergne; et M. le comte de Mérode a fort bien prouvé, à la chambre des représentants belges, que la répugnance pour la *mainmorte* est une des plus graves erreurs en économie sociale que possède le siècle présent, qui en a hérité du XVIIIe. (V. *Univers*, 17 janv. et 11 févr. 1849.)

imposées les juges de 1537. On voit du moins ici que le nouveau prélat s'empressa de satisfaire à ses charges; on ne dit pas qu'il ait même songé à un recours contre la famille de Tonnerre, qui devait rester toujours responsable des redevances non acquittées par les siens.

Ces heureux auspices, sous lesquels s'initiait un épiscopat dont on pouvait espérer tant de bien pour notre église et pour le diocèse en général, devaient être suivis de jours néfastes, et la Providence, dont les desseins ne peuvent être scrutés, lui ménageait de prochaines et terribles douleurs. Les erreurs de Calvin ravageaient depuis longtemps déjà la terre de France, imbue de la licence qui en sortait; les mesures sévères employées par François Ier et ses successeurs pour étouffer le germe naissant de toutes nos dissensions civiles et religieuses étaient demeurées inutiles; la noblesse, corrompue dans ses mœurs à la suite des guerres d'Italie, avait accepté, surtout dans le Poitou, une apostasie dont les biens du clergé doraient la honte; la guerre s'en était suivie, et c'était les armes à la main que les novateurs, égarés par des chefs perfides et au nom de deux hommes dont la vie n'était qu'une longue chaîne de scandales, prêchaient une prétendue réforme qui servait de prétexte à l'incendie et au pillage. Les rois eux-mêmes, abusant du concordat, avaient maintes fois trompé indignement le Saint-Siége en nommant aux évêchés et aux abbayes des misérables qui possédaient en même temps cinq ou six des plus gros bénéfices d'une ou plusieurs provinces, se gorgeaient de leurs revenus, et, quand ils les avaient ruinés, passaient dans les rangs du calvinisme pour se donner le droit d'en dépouiller d'autres. Parfois aussi c'étaient de prétendus catholiques se jetant dans tous les

désordres de la guerre civile avec leurs titres de prélats pour y défendre leurs possessions simoniaques contre les attaques de l'ennemi qui les convoitait : tel Jacques Després, fils du maréchal de France, possédant à la fois, par la générosité de Henri II, dans le seul diocèse de Poitiers, les abbayes de l'Etoile, de Nouaillé, de Saint-Benoît-de-Quinçay et de Montierneuf; évêque de nom sans avoir même la tonsure, et se signalant dans une guerre impie par de sanglantes cruautés. A ces malheurs venaient se joindre les plaies faites à toutes les églises par les subsides continuels qu'on exigeait d'elles pour l'entretien des milices et gens d'armes préposés à la garde des villes et à celle de leurs propres possessions, sans cesse attaquées par les protestants [1].

Cet état de choses pesait sur la France entière, désolée de ces infortunes inaccoutumées, et dont les discordes intérieures s'abritaient pour la première fois des frauduleuses apparences de la religion. Les catholiques fidèles sentirent le besoin de s'élever avec plus de ferveur que jamais vers celui qui dispose des événements comme de l'esprit des hommes; de toutes parts, des supplications publiques s'adressèrent à Dieu, et à Poitiers l'évêque indiqua une procession générale aux mêmes fins. On dut y assister à jeun; le clergé se rendit, selon l'usage, à la cathédrale le 20 octobre 1560, et en partit pour aller à Notre-Dame-la-Grande et à Sainte-Radégonde implorer le secours des deux illustres patronnes de la ville et du diocèse. On demanda, disent les écrits du temps, que la foi catholique se fortifiât dans les âmes, l'esprit d'union dans les fidèles, la paix et la tranquillité dans le royaume

[1] V. D. Font., t. II, p. 539. — *Gall. christ.*, t. XIII, col. 250.

très-chrétien [1]. — Bientôt après, dans le courant du mois de novembre, le clergé des diocèses de Poitiers, de Maillezais et de Luçon présentèrent au roi François II des remontrances contre les troubles et les mauvaises doctrines répandues par les huguenots [2], qui n'en prospérèrent pas moins sous une cour faible et indécise, et se vengèrent cruellement, moins de deux ans après, des plaintes déjà trop fondées de leurs victimes.

D'ailleurs les religionnaires avaient à Poitiers de nombreux adhérents que les succès de ceux du dehors encouragaient, n'attendant qu'une occasion favorable pour les imiter, et espérant bien s'approprier bientôt, à leur exemple, les dépouilles des églises et du clergé. Une circonstance imprévue les enhardit encore en 1561. Jeanne d'Albret, l'héroïne du parti, femme ardente qui, en donnant le jour à Henri IV, avait salué d'un cantique *Notre-Dame-du-Bout-du-Pont*, et renversait aujourd'hui ses autels; persécuteur en jupons, qui bannissait à force de supplices le catholicisme de ses Etats, pendant que ses amis de France réclamaient la tolérance des catholiques; Jeanne d'Albret, se rendant au colloque de Poissy, s'arrêta à Poitiers, se fit donner un logement au monastère de Sainte-Croix, et, comme elle avait à sa suite plusieurs ministres, elle fit prêcher publiquement l'hérésie. Elle-même présida à une de ces assemblées tenue sous les saules d'une place voisine du château de Poitiers, aux bords du Clain. Elle paya ainsi l'hospitalité d'un couvent, pendant que la commune, sous prétexte du respect dû à

[1] *Cartulaire de l'église de Saint-Hilaire*, p. 118, dans D. Fonteneau, t. xxxv.

[2] D. Font., t. xiv, p. 437.

ses hôtes, mais surtout parce qu'Antoine de Bourbon, époux de Jeanne, était gouverneur du Poitou, ne mit aucune opposition à ce scandale [1]. Au reste, cette faveur peut très-bien s'expliquer aussi par une raison plus naturelle encore : le maire de Poitiers, Jacques Herbert, était huguenot et ne s'en cachait point.

L'audace des rebelles s'accrut dans la ville de cette espèce de coup d'Etat protestant; dès lors ils craignirent moins, se ménagèrent des intelligences avec le parti, dont les représentants armés se promettaient déjà d'envahir la cité catholique, et dont les espérances devaient sitôt, hélas! se réaliser. Avant de raconter cette catastrophe avec les pertes cruelles dont notre cathédrale ne s'est jamais relevée, nous devons la considérer dans son ensemble, visiter ses détails, la connaître telle que l'avaient faite les siècles précédents et qu'elle était encore au milieu du XVI[e]. Le lecteur comprendra mieux l'étendue des ravages qu'elle souffrit, et pourra comparer ce qu'elle avait au jour de sa ruine, et ce qui lui resta le lendemain.

CHAPITRE XV.

ASPECT ET DISTRIBUTION INTÉRIEURE EN 1562. — Portes et fermetures. — Effet des verrières. — Grand bénitier de la nef. — Labyrinthe. — Grand orgue. — Nef principale. — Peinture des voûtes. — Système de décoration de l'appareil. — Tapisseries. — Jubé. — Horloge du chœur. — Chapelle Saint-Michel. — Crucifix de l'avant-chœur. — Bas-relief de la Résurrection. — Statues de saint Pierre et de saint Paul. — Chapelle de Notre-Dame-de-Gésines. — Autre statue de Notre-Dame. — Station quotidienne devant le chœur entre Noël et la Purification. — Le chœur et ses statues. — Chapelles

[1] *Hist. manuscr.* de Bourgeois, p. 226.

de Saint-Maurice et de Sainte-Radégonde, — de Notre-Dame. — Sépulture de Jacques des Ursins, évêque de Poitiers. — Les pupitres et lutrins. — Tableau du chœur. — Sépulture de l'évêque Simon de Cramaud. — Autel des Enfants. — Stalles. — Grand autel. — Crosse du tabernacle. — Chandeliers. — Pupitre des collectes. — Rideaux du sanctuaire. — Armoires du trésor. — Grilles du sanctuaire. — Soin et entretien des stalles. — Chapelles Saint-André de Cognac, — de Notre-Dame-la-Blanche, — de Notre-Dame-des-Guischards. — Tombeau de l'évêque Bertrand de Maumont. — Chapelle de Notre-Dame-l'Ancienne ou *des Cloîtres*. — Autre de Notre-Dame-des-Cloîtres. — Porte des cloîtres. — Notre-Dame-d'Albâtre. — La coustrerie. — Notre-Dame-des-Dons. — Salle capitulaire — Le revestouer. — Chambre des comptes. — Chapelle de Saint-Laurent, — du Pardon, — de la Madeleine, — de Saint-Martial, — de Saint-Jacques, — de Sainte-Catherine, — de Saint-Christophe. — Sépulture de la famille de Brisay. — Chapelles du Crucifix, dite *des Chambons*, — des Apôtres, — de Saint-Louis de Marseille. — Sépultures de l'évêque Ithier de Martreuil, — du chanoine Hugues Thomas. — Les deux clochers du couchant.

Pour retrouver la distribution intérieure de la basilique vers l'an 1550, il faut en refaire le plan, rajeunir toutes ses décorations, remettre à sa place chaque objet, enfin relever des chapelles et reconnaître mille détails pour jamais effacés depuis longtemps. Un examen attentif du procès-verbal dressé sur les lieux, dans les premiers jours d'octobre 1562, pour constater les dégâts et évaluer les dommages, nous a éclairé sur ce que peut avoir d'obscur aujourd'hui ce document authentique, et, à force de comparaisons et de rapprochements avec certaines données de l'histoire, nous avons pu reconstruire la cathédrale du XVIe siècle. On verra même par quelques dates que la plupart de ses autels et de ses ornements existaient dès le XIIIe, à l'époque où, encore incomplète, on y faisait cependant tous les jours l'office divin.

Que le lecteur veuille donc remonter pour un instant avec nous de trois cents ans vers les temps historiques; qu'il permette à un chanoine du XIXe siècle de se trans-

porter avec lui, comme un chanoine des âges passés, dans l'église où siégeait alors notre Jean d'Amoncourt; entrons ensemble dans l'édifice sacré, et parcourons-en les nefs, le chœur, le déambulatoire, les croisillons : l'aspect de toutes ces parties n'offre plus rien de ce qu'il était alors.

Mais tout d'abord, et à peine sur le seuil, remarquons les vantaux des trois portes de la façade : c'est un chêne noirci par le temps, quoique deux siècles n'aient pas encore contribué à cette teinte sévère; au dedans ils sont appuyés sur d'énormes barres de fer scellées dans la pierre du pavé par des anneaux dont le jeu facilite leur déplacement pour l'ouverture des portes, et les ramène sur elles en arcs-boutants quand elles sont fermées. Nous observons avec étonnement que déjà le mauvais goût a fait invasion dans le système de fermeture, car la porte Saint-Jean, au lieu de ces arcs-boutants, qui ne dégradent rien, appuie ses vantaux sur deux longs crochets scellés dans le fût des colonnes qui l'avoisinent, et par conséquent imprime à ces colonnes de fréquentes et dangereuses commotions qui tôt ou tard les feront éclater. Quoi qu'il en soit, de tels soutiens ne présenteraient pas contre les poussées possibles du dehors de suffisantes garanties; ils ne sont donc qu'un surcroît de précautions, et nous voyons établies, par une ou deux, derrière chaque porte, des poutres transversales de cinq à six pouces d'équarrissage, et portant dans une échancrure en biseau ménagé dans chaque tableau de la baie. Outre ces moyens, de grosses ferrures et de lourds *courreils* ou verrous assujettissent ces fermetures.

D'ici, regardant l'ensemble de l'église monumentale, nous pouvons réjouir nos yeux des reflets variés que leur jettent les mosaïques des verrières. Les quatre premières,

de si vastes dimensions, qui rayonnent à droite et à gauche de l'observateur, n'ont cependant que des grisailles assez ternes : c'est qu'à l'époque où elles ont été construites, quand le temple s'achevait, il y a une centaine d'années, la belle peinture du XIIIe siècle avait subi de malheureuses modifications, et ces grandes baies s'en ressentent. Mais voyez comme toute la perspective qui se prolonge devant nous procure à l'artiste un admirable dédommagement! Dans ces tableaux rien ne manque. Dans toute leur élévation, les vitraux scintillent des couleurs les plus attrayantes; leurs histoires sont complètes; les épisodes s'y suivent et déroulent jusqu'au dernier les chapitres des légendes consacrées; et si la main de vitriers distraits a égaré, comme presque partout, des médaillons loin de leur place naturelle, du moins on ne regrette point ces lacunes historiques attestées par des pages blanches dont l'œil s'attriste aussi bien que l'intelligence. Vous voyez quelles demi-teintes, quel jour religieux et saisissant résultent de cette combinaison, et comme le sanctuaire semble en recevoir plus de recueillement et de silence!

Au milieu de la nef, et à quatre pas de la porte médiane, voici un grand bénitier de marbre noir, reposant dans sa forme oblongue sur quatre petites colonnes de même marbre. L'intérieur est garni d'une feuille de plomb. Des sculptures en arabesques décorent ses pourtours. Denis Sourisseau, maître imagier de la ville, estime que ce morceau peut bien valoir 200 livres.

Avançons encore jusqu'au labyrinthe ou chemin de Jérusalem qui décore le pavé de la grande nef. Sa forme presque ovale n'est pas moins remarquable que ses bizarres compartiments. C'est là qu'entourées des pierres

tombales qui couvrent les restes des chanoines et des pieux fidèles déjà serrés les uns près des autres depuis quatre ou cinq générations, les âmes dévotes, humblement agenouillées, parcourent, sous les pénibles efforts d'une pénitence volontaire, la voie mystérieuse qui leur rappelle le chemin du Golgotha. Retournons-nous maintenant vers l'ouest; du point où nous sommes, le grand orgue va nous apparaître dans tout son développement. C'est un bel instrument dont les dimensions fort remarquables ne se retrouvent pas toujours, même dans les grandes églises, et qui existait, d'après de vieux titres conservés aux archives du Chapitre, dès l'an 1363 [1] : on peut donc le regarder comme étant le premier qu'ait possédé la cathédrale après sa reconstruction, à moins qu'un autre n'ait été détruit en 1346, quand le comte de Derby s'empara de la ville avec ses saccageurs des îles Britanniques : ce dont aucune preuve n'est restée jusqu'à nous. Vous voyez que ce beau meuble repose sur une tribune assez disgracieuse, s'élevant au-dessus des trois grandes portes, et occupant tout le développement du mur occidental : des peintures assez richement distribuées dissimulent autant que possible le mauvais effet d'un hors-d'œuvre peu d'accord par sa forme rectiligne avec les détails de l'édifice. Pour racheter ce défaut, il ne faut rien moins que ce vaste buffet *tout peint et figuré* s'élevant jusqu'à une hauteur de trente-huit pieds, dans lequel s'enchâssent trois mille tuyaux, et que précède son positif, fort bien orné de couleurs et garni de huit jeux. Les deux anges qui surmontent cette élégante ordonnance n'ont point là pour la forme seulement les deux trom-

[1] Besly, *Évesque de Poictiers*, p. 183.

pettes dont ils semblent jouer; on les fait *sonner ès grandes fêtes*, et alors c'est une joie de plus pour nos solennités qu'on y entende le retentissement de ces *buccines* mêlant aux tons mélodieux du hautbois de Poitou, de la musette et de la flûte, les accents tour à tour graves et perçants de leur vaste sonorité.

Pour compléter l'examen de cette première partie de l'église, nous observerons que rien n'y embarrasse la largeur de cette belle nef, ni celle des bas-côtés. Aucun meuble ne vient y jeter sa masse gênante en travers des lignes architecturales. Point de chaire, parce que le jubé en tient lieu; point de banc d'œuvre, parce que la fabrique est dans le Chapitre; point de chaises grossières à 3 liv. 10 s. la douzaine, parquées entre des balustrades en fonte de style bâtard; chacun apporte la sienne au besoin, ou bien M. le prévôt fait placer des siéges pour le corps de ville et les corporations de la cité, quand une cérémonie religieuse les réunit à Saint-Pierre avec la foule empressée des nobles et des bourgeois. Aussi combien ces beaux piliers, dégagés de cet entourage misérable, s'élèvent avec légèreté jusqu'aux voûtes, dont les coupoles profondes présentent à l'espérance chrétienne, sur un fond azuré, des milliers d'étoiles, figures des âmes justes de l'éternité [1]! Les clefs de ces voûtes offrent aussi leur symbolisme sous les traits variés de la Vierge-Mère, du Christ Docteur, des saints du Nouveau Testament, de l'Agneau immaculé, de rosaces et de feuillages, et chacun de ces sujets est décoré de peintures qui en font ressortir les détails, et rapprochent ainsi la distance qui les sépare du spectateur. Les arcades sont bordées

[1] *Fulgebunt quasi stellæ in perpetuas æternitates.* (Daniel, XII, 3.)

aussi de guirlandes; le bel appareil des murs latéraux laisse ressortir sur toute sa surface unie les innombrables modillons qui s'en détachent, et dont le langage mystérieux vulgarise les enseignements des Pères. Au reste, on ne voit pas ici de larges tableaux interrompre sur chaque mur l'immense et majestueuse série de ses arcades continues, s'accrocher comme autant d'inconvénients aux groupes des colonnes de la nef, dont ils détruiraient l'élégance harmonieuse... L'effet de ces grands cadres est toujours de cacher de magnifiques essors de l'architecture par de la peinture souvent équivoque; d'ôter aux yeux le plaisir des fuites et des perspectives en brisant les lignes, en obstruant les jours, et de prêter de sûres et nombreuses retraites à la poussière, aux araignées et aux chauves-souris. Les seules peintures que comporte la distribution de notre intérieur se résumeraient dans quelques moyens de décor, dans l'application des procédés à la détrempe, à la fresque ou à l'encaustique, suivis à Saint-Savin, à Notre-Dame et à Sainte-Radégonde de Poitiers, et en beaucoup d'autres églises du diocèse; mais ici, où ce genre a dû être appliqué dans le principe, puisqu'on en retrouve encore de rares et légers vestiges, et d'où les événements des guerres et autres malheurs les ont fait disparaître, on se contente maintenant de l'appareil cimenté de lignes roses dans sa plus naturelle expression, sauf à tendre les nefs et les piliers, dans nos jours de fêtes solennelles, de ces vieilles et précieuses tapisseries dont Poitiers avait dès le XIe siècle une manufacture célèbre où les prélats d'Italie adressaient leurs demandes [1]. « Les quatre premiers

[1] D. Bouquet, *Script. rerum Gallic.*, t. X, p. 484.

» piliers de la grande nef doibvent, entre autres, lorsque » se fait et passe un docteur, être parés et tapissés par » les coustres[1]. »

Examinons le *pupitre* ou jubé. C'est une tribune jetée dans toute la largeur de la grande nef, et s'appuyant de côté et d'autre au quatrième pilier. Dans cette portion de la nef il forme la clôture du chœur, où l'on entre par un arceau ménagé sous la plate-forme dudit pupitre, et que défend ordinairement une porte mobile, belle grille en fer ouvragé, ouverte seulement pendant les cérémonies et offices publics. Vous considérez avec plaisir cette balustrade en accoudoir qui garnit les bords de la plate-forme : c'est l'œuvre déjà fort ancienne d'un maître imagier poitevin, qui s'est fait gloire de découper ces capricieuses dentelles de pierre, et d'en faire l'un des plus beaux ornements de ce remarquable vaisseau. Dix-sept crampons de la longueur d'un pied assujettissent cet appui en le liant à sa base. Tel qu'il est, on l'évalue à quatre cents livres, ce qui ne paraît pas exorbitant quand on en considère le rare travail. Outre l'emplacement destiné, en dedans de cette balustrade, à la prédication, à la lecture de l'Evangile et aux autres cérémonies qui s'y accomplissent, on a réservé à chaque extrémité un espace, à droite du côté de la porte de Sainte-Croix, pour l'orgue d'accompagnement, et à gauche, vers la porte des Cloîtres, pour l'horloge du chœur. Cette horloge est spécialement destinée au Chapitre ; elle sonne l'heure à laquelle le chanoine en semaine entonne le premier verset des offices, et un cadran indicateur des minutes lui annonce l'approche imminente de ce moment

[1] D. Font., t. LIV, p. 177.

précis, en se détachant sur le fond d'une *bastille* ou petite tour en menuiserie environnée de ses remparts et garnie de ses ouvrages ordinaires de défense. Une vis ou escalier tournant, dont nous verrons bientôt l'entrée, reçoit les mouvements et *affûtages* de l'horloge. Une petite fenêtre vitrée y laisse pénétrer quelque jour.

Mais quel est cet autel paré au milieu du jubé, et tenant aussi sa place sur la plate-forme au-dessus de l'arceau qui fait communiquer de la nef au chœur? — C'est la chapelle de Saint-Michel. Vous le reconnaissez à la statue de l'archange, *faite et taillée en pierre de la hauteur de quatre pieds, et aussi bien estoffée.* Cette chapelle est le titre d'un de nos bacheliers du Chapitre, qui y pourvoit à un anniversaire de très-ancienne fondation fait par une famille du Régnier.

Maintenant, avant de pénétrer dans l'enceinte privilégiée, je vous invite à remarquer ce groupe de statues s'élevant « à l'entrée de l'arceau du pupitre et devant la porte du chœur, » de telle sorte que les deux rangs des processions, rentrant de la nef dans le chœur, passent nécessairement de côté et d'autre de ce groupe. Ce sont « les images du crucifix, Notre-Dame et saint Jean;
» lequel crucifix fait et taillé en pierre fine du pays, et
» pareillement la croix et le tout fait et tenant ensemble,
» ayant ledit crucifix de longueur trois pieds et demi, et
» ladite croix cinq pieds; et aux quatre bouts d'icelle y
» a les quatre évangélistes faits à demi-taille, et les
» images de Notre-Dame et de saint Jean aussi faits et
» taillés de pierre, et chacun de trois pieds de haut, le
» tout bien taillé et bien étoffé. » Devant cette image du crucifix, *messieurs* tiennent parfois certaines assemblées capitulaires avant la messe canoniale. On y traite surtout

des choses qui regardent l'usage de notre juridiction, et l'on y rend les décisions disciplinaires [1].

Remarquons encore au-dessus de l'arcade, qui s'ouvre en plein cintre dans une hauteur de quinze pieds sur onze de large, ce bas-relief « d'un Dieu de résurrection ;» puis, placés là comme sentinelles avancées gardant les abords du lieu saint, voici, « à dextre et à senestre, les » images de saint Pierre et saint Paul, bien taillés, » peints et étoffés, en pierre fine, chacun de six grands » pieds et demi environ. »

Au-dessous du jubé, et à chacune de ses extrémités, voici deux chapelles pratiquées en arceau, l'une au-dessous de l'horloge, l'autre au-dessous du petit orgue. Dans cette dernière nous voyons la statue de *Notre-Dame-des-Gésines*, avec celle de saint Joseph; puis la crèche « avec les têtes et le devant de l'âne, et le bœuf. » Un ange couronne la Vierge. Mais où est l'Enfant-Dieu, qui devait nécessairement assister à cette fête traditionnelle? Il n'y est jamais : les mères y suppléent en venant coucher quelques instants dans cette crèche leurs petits enfants, qu'elles mettent ainsi, par une courte et touchante illusion, de la famille de Marie.—Cette chapelle est due à la piété de trois membres de la famille d'Aux.

Visitons la chapelle de gauche. Là est encore une grande statue de Notre-Dame, posée debout, haute de sept pieds, tenant son enfant sur le bras gauche, et « taillée en pierre fine du pays. » Trois anges sont sculptés en haut relief dans le mur : l'un tient une couronne sur la tête de Marie; les deux autres balancent vers elle des *encensouers*. — C'est Notre-Dame-du-Tronc.

[1] D. Font., t. II, p. 404 ; acte du 22 décembre 1550.

Avant de continuer notre voyage dans l'intérieur de la basilique, il faut bien que je vous parle d'une pieuse coutume qui se rattache au groupe de Notre-Dame-des-Gésines. Ce vocable, qui rappelle l'enfantement divin de Marie, inspira au Chapitre, dès la fondation de la chapelle, une dévotion renouvelée fidèlement chaque année pendant tout le temps qui s'écoule entre Noël et la Purification, temps, vous le savez, destiné à honorer la mémoire de la maternité virginale. Chaque jour alors, après le *Magnificat*, les chanoines sortent du chœur processionnellement, en chantant l'antienne *Sancta et immaculata virginitas*, et, au lieu de se rendre, comme on le fait ailleurs, à l'autel particulier de la Ste-Vierge, ils viennent se placer en station dans la nef, y chantent l'*Inviolata* en faux-bourdon, et regagnent les stalles pour les complies, aux accents de l'orgue ou du *Sub tuum præsidium* [1]. Au

[1] Le Chapitre a conservé cette cérémonie, qui se fait encore tous les ans, et qui fut commune autrefois à plusieurs églises. Mais, outre la disparition de la double image de Marie, laquelle exprimait jadis l'objet de la procession qui se fait partout ailleurs à l'autel de la Sainte-Vierge, il est encore à craindre qu'on n'efface bientôt jusqu'à la pensée créatrice de cette belle coutume, en l'exécutant désormais autrement qu'on a toujours fait. L'affluence des fidèles qui remplissent la nef principale à Noël, à l'Épiphanie, à la Saint-Hilaire, toutes fêtes qui se trouvent dans le temps où se fait la station, peut empêcher jusqu'à un certain point qu'on ne la fasse dans l'espace qu'elle occupe ordinairement. Mais on tend à détruire insensiblement les traces précieuses d'un souvenir historique en faisant demeurer, depuis quelques années, tout le clergé dans l'enceinte du sanctuaire, autour de l'autel. Qui ne voit que dès lors la cérémonie perd au moins la moitié de l'intérêt qu'on y doit attacher; qu'elle n'a plus le sens qui lui est propre, et qui ne se comprend bien que sur le lieu même où elle s'est toujours faite? Le respect qu'on doit à des pratiques de ce genre, dont on ne peut détacher certains détails sans les

reste, vous saurez qu'outre cette chapelle, deux autres de même nom existent encore dans la cathédrale. On y fait les relevailles des femmes nouvellement accouchées.

Entrons enfin dans le chœur. Cette porte en fer, d'un beau travail, se ferme toujours à double serrure; elle est garnie d'une courtine ou rideau qui mesure huit ou neuf pieds en large. A notre gauche, voici la tour renfermant l'escalier en hélice par lequel on monte à l'horloge du jubé. Au-dessus de cette porte repose une statue de deux pieds représentant Notre-Dame. Vous voyez déjà avec quelle religieuse profusion on s'est empressé de multiplier ici sa pensée. Sur la face intérieure du jubé vous voyez aussi dix autres *images, tant de prophètes que autres*, superposées cinq par cinq sur deux rangs, et *chacun de trois grands pieds*. Tout à côté de la porte par laquelle nous venons d'entrer, et à notre droite, un escalier tournant, à balustrade percée à jour, donne accès à la plate-forme de l'ambon. Le chœur est entouré dans toute la première partie, que ne garnissent pas les stalles, d'un mur de neuf ou dix pieds de haut, « fait de « maçonnerie moderne à clervoise, en laquelle règnent » tant par le dedans que par le dehors dicelle en chacun » côté neuf dossiers, tabernacles et entrepieds (niches), » et aux neuf qui sont par le dehors y a les images du » Sauveur et huit apôtres, et par le dedans dudit chœur

décolorer elles-mêmes, exigerait, nous semble-t-il, qu'on s'y prît autrement. S'il n'est pas absolument possible de développer la procession, aux jours de grande affluence, dans la longueur de l'allée médiane, qui empêcherait de la ranger en demi-cercle devant la grille du sanctuaire? L'intention primitive serait ainsi sauvegardée, et la mémoire du peuple conserverait plus nette et plus vraie la pensée qu'il doit attacher à cet acte d'une dévotion si respectable.

» y a aussi neuf images, tant de reste desdits apôtres » qu'autres, tous lesdits images faits et taillés en pierre » fine de cedit pays, et chacun d'iceux de la grandeur » de trois grands pieds de haut, et peuvent valoir chacun » d'iceux, ladite pierre et taille seulement, la somme » de 6 livres tournois, qui est pour les dix-huit images, » tous blancs sans étoffe, la somme de 108 livres. » Nous voyons dès l'entrée deux chapelles percées en arceau de côté et d'autre. « L'une, à senestre, est ornée des images de saint Maurice et de sainte Radégonde, en pierre, de quatre à cinq pieds de haut; l'autre possède celle de Notre-Dame tenant son enfant entre ses bras, en pierre, haute de cinq pieds et demi. » Devant cet autel « y a une sépulture d'évêque couché la tête sur deux oreillers, crossé, mitré; étant, ladite sépulture, et gisant de sept pieds de long. Quatre anges sont placés à ses côtés et le soutiennent : le tout bien taillé, estoffé et peint. » C'est là que repose Jacques des Ursins, patriarche d'Antioche et notre évêque, mort en 1456 [1]. A l'un de ces autels se dit tous les ans, au 19 mai, une messe pour tous les agonisants. Cette messe a été fondée par un curé de Bonnes, qui reçut du Chapitre, en témoignage de reconnaissance, le droit de siéger au chœur quand il y voudrait venir [2].

A la suite de ces deux premiers autels, entre la porte d'entrée et les stalles des chanoines, règne l'espace qu'occupent les chantres et les *musiciens*, c'est-à-dire ceux qui les accompagnént du cornet (serpent?) et de la basse; c'est aussi la place des enfants de chœur et de leur

[1] Besly, *Évesq. de Poict.*, p. 203.
[2] D. Font., t. LIV, p. 84.

maître. Au milieu et sur les côtés, huit pupitres, les uns en bois sculpté, les autres en fer, légèrement taillés à jour, supportent les livres de chant, qui y sont fixés par des chaînes de cinq à six pieds de long : cette précaution vous indique suffisamment quel prix on attache à ces beaux et considérables manuscrits enrichis de vignettes et de lettres gothiques ; mais nous traitons ainsi même les livres imprimés, encore fort chers. Près de cette autre porte de fer qui fait face à celle de Sainte-Croix, et dont la parallèle, à main droite, mène du chœur à la coustrerie, à la salle du Chapitre et à la chambre des comptes, vous pouvez lire sur un tableau fermant à clef les noms des chanoines en semaine. Cette liste se fait d'avance pour toute l'année. Un coup d'œil suffit à chacun pour reconnaître sans long calcul quand reviendra son tour d'office, et par cela même quand il aura droit à conférer tel bénéfice, qui peut alors dépendre de lui.

Voici le monument funèbre du cardinal Simon de Cramaud, grand homme, qui, pendant sa vie toute épiscopale, rendit à l'Eglise et à l'Etat d'immenses services, fit de grands biens à notre cathédrale, et y choisit la sépulture que vous voyez.

Examinons à présent ces titres lapidaires élégamment ciselés dans le voisinage du monument.

Après ces deux inscriptions qui nous parlent de lui et de ses bienfaits, se trouve le haut bout des stalles, dont la ligne du côté gauche est précédée par la chaire épiscopale, sculptée comme elle en style *antique*, et dont vous voyez que les moulures sont réellement remarquables. Les deux rangs de stalles hautes et basses ne forment pas moins de quatre-vingt-dix-huit siéges, dont plus de la moitié est occupée chaque jour. Le dernier se trouve le

plus rapproché du grand autel, qui se retire au-dessous de la première travée de la voûte, dont l'abaissement très-sensible indique d'ailleurs fort bien, et d'une façon très-conforme aux règles liturgiques, l'emplacement qui lui fut tout d'abord destiné.

Avançons, et voyons le grand autel : il est en pierre sculptée par les deux faces extrêmes ; le devant est garni d'un parement en étoffe brodée sur laquelle figurent les armoiries d'un de nos évêques, qui le donna au Chapitre en cadeau de joyeux avénement, selon une très-ancienne coutume maintenue par plusieurs arrêts de la grand'-chambre : il a huit pieds de développement. Etabli entre les derniers piliers vers le chevet de l'église, on a ménagé un espace de deux ou trois pieds seulement entre lui et le mur terminal, qui complète de ce côté l'enceinte du chœur. Ce mur est caché par le *contre-retable* en menuiserie qui s'élève perpendiculairement à l'autel, auquel le grand vitrail de l'abside semble servir de tableau supérieur. Du milieu de la table, et s'avançant vers le bord opposé à celui du célébrant, s'élève une grande crosse posée sur un coffret fermant à clef, et à l'extrémité supérieure de laquelle est suspendue la custode où se garde le Saint Sacrement. La crosse est creuse et donne passage à un cordon fixé dans le coffret, et qu'on en détache à volonté pour faire descendre la sainte réserve. Sur l'autel on ne voit aucun chandelier, quoique l'usage commence à s'en répandre : on n'y pose que les vases sacrés, les coussins et le livre, quand vient l'heure du sacrifice. Mais on a disposé le luminaire de façon qu'à sa raison mystique se joint pour le regard un effet saisissant. Les chandeliers sont disposés d'abord derrière l'autel, au nombre de quatorze, également espacés, et assujettis par

cette barre de fer plate, de trente-cinq pieds de long, que de petits montants font lever et baisser à volonté, afin qu'on en puisse au besoin dégager ces flambeaux. Ensuite seize autres se distribuent de côté et d'autre, y compris le plus grand de tous, que vous remarquez à gauche, que l'ouvrier a fondu sous la forme d'un tronc d'arbre, et qui porte le cierge pascal. Vis-à-vis de l'autel, et dans le sanctuaire même, voici le beau pupitre des collectes et oraisons : il est *tout de fer à ymages et feuillages*, et a coûté un gros prix. — Des deux côtés de l'autel, et derrière son retable, de légères colonnes de cuivre, creuses et traversées par une barre de fer, s'alignent sous un couronnement que supportent des chapiteaux d'un joli travail : elles sont reliées par des vergettes en fer sur lesquelles roulent les anneaux de rideaux de soie qui enveloppent ainsi l'autel de trois côtés. Dans l'épaisseur du mur qui limite le chœur vers l'orient, on a pratiqué deux *portes* et trois *fenêtres*, c'est-à-dire cinq armoires de dimensions différentes; au-dessus, trois autres *portes à tirouers*, garnies de serrures, crochets et verrous : c'est le trésor de l'église; c'est là que se conservent les objets précieux, les vases sacrés et une partie des reliquaires. Ce dépôt vous explique les précautions dont on a entouré le sanctuaire par cette double grille qui en garde l'entrée. Celle qui se rapproche le plus de l'autel a 28 pieds de large et 5 de haut; l'autre, de même hauteur, s'étend un peu plus sur les côtés et mesure une largeur de 34 pieds. Les arcs-boutants qui les maintiennent, leurs serrures et leurs verrous de fer, l'épaisseur de leurs barreaux et le dessin recherché de leurs compartiments, font de ces portes une belle et chère *besoigne* que plusieurs maîtres *ferriers* ne feraient pas, disent-ils, pour 7,000 fr.

Vous verrez, en parcourant le pourtour extérieur du chœur et du sanctuaire, d'autres *fenêtres* et armoires espacées dans toute l'étendue des murs. On y renferme les torches, les cierges, les tapisseries; le chapier s'y trouve aussi, protégé de plus par une cloison contre l'humidité qui lui serait nuisible.

Ne sortons pas d'ici sans observer combien on a été sobre de peintures dans l'ornementation des détails du chœur. Les boiseries surtout sont traitées avec un respect exemplaire. Les stalles, avec leur coupe simple et élégante, laissent voir tout le fini de leurs sculptures symboliques; nous en avons conservé avec soin toutes les délicatesses, en les gardant contre l'application de toute peinture à l'huile qui en aurait empâté les ciselures. Rien ne vaut pour les ouvrages de menuiserie la belle couleur du bois vieilli. L'entretien en est d'ailleurs très-facile: c'est l'affaire de nos *coustres*, qui, dans les premiers jours de la semaine sainte et aux Quatre-Temps de septembre, promènent sur toute la surface des panneaux et dans les profondeurs des sculptures un pinceau légèrement humecté d'huile de noix mêlée d'encens pulvérisé, laquelle est étanchée aussitôt par une éponge. Ils frottent ensuite vigoureusement avec une *drapille*, et par cet exercice on assure à jamais le chêne et le noyer contre les attaques des vers, de la poussière, et contre sa propre décomposition.

Il est temps de rentrer dans la nef. Sortons d'ici par la même porte qui nous y a donné entrée; tournons vers notre droite et traversons le bas-côté nord pour visiter le croisillon qui en interrompt la continuité : c'est la chapelle Saint-André, ainsi dite de son autel principal qui s'élève sous sa fenêtre orientale. Elle est désignée quelquefois dans nos vieux titres, sans que je sache pour-

quoi, sous le nom de *Saint-André-de-Cognac*. Une chapellenie y est attachée, à la collation de messire le sous-chantre. Au fond de cette belle annexe est un autre autel, puis un autre encore vis-à-vis le premier : ce sont ceux de *Notre-Dame-la-Blanche*, que la naïveté populaire désigne ainsi parce que la statue qui décore l'autel n'a point été peinte; puis de *Notre-Dame-des-Guychards*, fondé par une famille de ce nom. A ce dernier sont attachées quatre messes instituées pour chacune des quatre fêtes annuelles. Le premier est à la nomination du sous-doyen. La menuiserie qui forme ici les stalles n'est pas sans mérite. Deux petites *fenêtres* ou armoires fermant à clef flanquent ces autels, comme tous les autres. On y dépose les calices, missels et autres objets nécessaires pour le saint sacrifice.

Voici rangées autour de la chapelle huit chaires en bois qui se transportent sur le parvis ou dans l'église, soit à l'occasion des jugements que peut rendre le Chapitre, soit pour les assemblées synodales ou les réceptions des docteurs. Avant de sortir d'ici, notez ce tombeau de pierre blanche sur lequel est couché un évêque en habits de son ordre, et élevé de deux pieds au-dessus du sol : c'est celui d'un de nos prélats, Bertrand de Maumont, dont le nom nous est révélé par son épitaphe.

Maintenant je vous préviens que vous n'avez pas fini de voir des chapelles; leur nombre s'est augmenté en proportion de celui des messes qu'il faut acquitter chaque jour; et puis ce sont autant de fondations dont chacune porte avec elle un bénéfice simple qui sert à l'entretien de notre bas chœur. Beaucoup d'autres encore sont sous le vocable de la sainte Vierge, comme vous allez le voir. De ce pas remontons la basse nef. Voici

d'abord la chapelle de *Notre-Dame-l'Ancienne*, où se disent deux messes par semaine. Là, l'image de Notre-Dame « tient son enfant en son giron, de la hauteur, tout assise, » de quatre pieds et demi. » Cette chapelle est désignée dans certaines écritures sous les mots *retrò portam claustri*. C'est qu'en effet voici tout auprès la porte en fer dite *des Cloîtres*, parce qu'on communique par elle de l'église dans l'espace extérieur occupé jadis par les cloîtres des demeures canoniales, depuis longtemps oubliés et que personne actuellement ne se rappelle avoir vus. Au lieu de ces habitations existe, au delà d'un couloir à ciel ouvert qui aboutit à la voie publique, un jardin commun dont chaque chanoine a la jouissance, et dans lequel sont choisies parfois quelques sépultures.—Ouvrons cette porte de fer, et dans l'épaisseur du mur nous trouvons un autre autel que surmonte une image de Notre-Dame tenant son enfant entre ses bras, taillée en pierre, de la hauteur de 3 pieds et demi. A ses côtés est un ange. Ceci est encore une *Notre-Dame-des-Cloîtres* proprement dite, à laquelle nomme le sous-doyen. Mais que dites-vous de l'encadrement de cette porte dont le style et la manière, sans contraster désagréablement avec le reste de l'architecture, indiquent cependant une autre main que celle de l'architecte primitif? Sa décoration date de la fin du XVe siècle, époque où elle dut être refaite. Ces petites colonnettes, ces chapiteaux à deux rangs de petites feuilles, ses moulures d'encadrement, annoncent en effet le temps que je signale.

De l'autre côté de la nef, et adossée au mur du chœur, voici l'autel et chapellenie de *N.-D.-d'Albâtre*, avec son « ymage de N.-D. tenant son enfant entre ses » bras, ledit ymage bien fait et taillé en pierre d'albâtre » de la hauteur de deux pieds. »

Vous allez peut-être vous scandaliser pour notre beau monument des hors-d'œuvre disgracieux qui encombrent le déambulatoire; et en effet il faut regretter tout ce qui le rétrécit en défigurant la belle largeur de ses deux nefs. Mais l'espace manquait en dehors de l'église, ou l'argent, et il a fallu construire ici une coustrerie, là bas des enceintes pour renfermer d'autres autels; puis, devant chacune de ces superfétations, règnent, pour les confréries ou les fidèles qui viennent y entendre la messe, des bancs qui gênent la circulation et augmentent le désordre. C'est une désagréable surprise pour l'étranger qui, après avoir contemplé du bas de l'église cet aspect grandiose et pur qui la distingue, arrive ici pour y rencontrer un tel désenchantement. Ainsi vous voyez combien se pose mal, adossée à la clôture du chœur, à la suite de la grande porte de fer qui y donne entrée, cette construction qui avance de sept ou huit pieds dans la nef, et se prolonge jusqu'aux trois quarts de sa longueur : c'est la *coustrerie*, c'est-à-dire le lieu où les *coustres* conservent certains objets d'ameublement et une partie des ornements de cérémonie. Pour serrer ces objets, on a pratiqué dans le mur du fond (celui du chœur) cinq *fenêtres* garnies de serrures et bandes de fer. Dans ce grand coffre est la tapisserie du chœur dont je vous ai parlé. Une vigoureuse porte de fer défend l'entrée de ce lieu. Elle a quatre panneaux pleins, et offrirait, avec les barres de même métal qui l'appuient à l'intérieur, une sûre résistance, s'il était besoin d'y déposer des objets de prix.

A gauche de la nef, entre le pilier qui sépare la deuxième travée de la troisième et la porte des cloîtres, ce petit autel est celui de *Notre-Dame-des-Dons*. Un peu au-dessus s'ouvre une petite porte garnie de vantaux

en fer, avec plusieurs serrures. Remarquez sur la dalle couchée devant le seuil une inscription déjà usée, et dont quelques mots ont même entièrement disparu : c'est l'épitaphe d'Aymeric de Mons, à qui le Chapitre doit sa salle capitulaire[1]. De son temps, les bâtiments adjacents que nous allons visiter, et dont les portes se succèdent sur la même ligne en remontant au chevet, n'existaient pas encore; on avait été forcé de prendre, sur cette allée où nous sommes, cette malheureuse *coustrie* qui nous y offusque. Aymeric rendit donc un grand service en établissant en dehors de l'enceinte un local destiné à nos réunions. Mais entrons; remarquez ce couloir percé dans l'épaisseur du mur septentrional de la cathédrale, que défend d'abord cette première porte en madriers de chêne, renforcée de clefs, de gardes et de verrous en fer, aussi bien que cette seconde qui clôt immédiatement la pièce. Entre ces deux portes, à gauche, cet escalier conduit à un faux grenier qui sert de décharge à la coustrerie. Voici maintenant notre salle de conseil. Elle est planchéiée; ces siéges fixés dans tout le pourtour des murs sont occupés par les membres du Chapitre pendant les délibérations. Ces huit armoires percées dans les murs, avec leurs bandes de fer et leurs serrures, renferment les titres de fondations, les priviléges et exemptions de la compagnie, les actes de propriété, ses statuts, les procès-verbaux de ses synodes, et tout ce qui sert de bases et de preuves à ses droits et à sa juridiction. Voici d'autres *fenêtres* où se serrent encore divers objets : ici le coffre nommé le *pardon*, parce qu'on y tient avec soin les titres des indulgences diverses ac-

[1] Qu'a remplacée en 1735 celle bâtie par Simon de Cramaud.

cordées en grand nombre à l'église cathédrale par les souverains pontifes; là le trésor, autre coffre à trois serrures, contenant les joyaux, diamants et autres *richesses de pierreries* dont on pare, aux grandes fêtes, les images des saints, les reliquaires et les autels. La table que vous voyez au milieu de l'appartement y demeure en permanence; sur elle se font les écritures de nos assemblées.

Cette pièce est éclairée par deux *vitraux* prenant leur jour sur l'ancien emplacement des cloîtres, au nord. La porte qui s'ouvre à droite en entrant dans le Chapitre, au trumeau de laquelle « y a une ymage de saint » Pierre de la hauteur de quatre grands pieds, en pierre, » et garnie d'une serrure *truffière*[1], communique au *revestouer*, autre appartement mis en rapport également, par une autre porte ouverte dans le mur opposé, avec la *chambre des comptes*. Les voûtes de ces deux pièces, leurs retombées en nervures prismatiques attestent une construction qui ne remonte guère au delà d'une centaine d'années : elles sont dues en effet à la générosité de deux de nos prélats : Simon de Cramaud, qui les commença, et Hugues de Combarel, qui les fit continuer et finir. Leurs écussons ont été sculptés au dehors sur l'aile occidentale de ce nouveau bâtiment. — Dans ce revestouer nous plaçons les chapiers, au nombre de trois; puis les *orfroys*, courtibaux et autres vêtements des prêtres et des clercs, les linges d'autel; tout cela rangé avec beaucoup d'ordre dans les douze *fenêtres*, coffres et *contouer* dont vous voyez les solides fermetures.

A ce *vitral* élevé qui nous apporte l'air et le jour de la

[1] Ou plutôt *treffilière*, c'est-à-dire, d'après l'Encyclopédie, *serrure qui ne s'ouvre que d'un côté.*

cour des cloîtres, brille, au milieu des verres blancs coupés en losanges, une autre partie en verres *ouvrés*. Un guichet s'ouvre et se ferme à volonté, et le tout est protégé encore par une énergique membrure de fer.

C'est ici que les officiants du grand autel se *revestent* des habits sacerdotaux, déposés à cet effet sur le *contouer*. La plupart des autres prêtres qui célèbrent dans la cathédrale s'habillent sur un coin de l'autel dont ils sont les constants habitués.

De là passons enfin dans la *chambre des comptes*. Elle est voûtée comme la précédente, carrée, et de même dimension. Dans ces deux *fenêtres* ou armoires se tiennent les papiers relatifs aux comptes généraux de la compagnie, à ses affaires avec ses fermiers, aux distributions quotidiennes du chœur, à ses droits de prélèvement, dîmes et obligations pécuniaires de tout genre. Cette porte que vous voyez pratiquée dans le mur occidental est celle d'un couloir de cinq à six pieds de large sur une profondeur égale à toute celle de l'appartement. Cette annexe avance d'autant sur la rue de *la Psalette-de-St-Pierre*[1], où elle cause un rétrécissement d'assez mauvais effet.

Nous venons de parcourir, en passant de l'une dans l'autre, les trois pièces qui forment le local du Chapitre, et où se règlent toutes celles de ses affaires qui ne sont pas à proprement parler de l'office divin. Continuons notre visite de l'église en sortant par cette porte que nous trouvons dans l'angle de l'appartement, à main droite, et qui va nous ramener aux absides.

[1] C'était alors le nom de la rue qu'on a nommée depuis, en style peu recherché, *rue Derrière-Saint-Pierre*. La psalette de la cathédrale occupait la maison qui fait l'angle de cette rue et de celle dite aujourd'hui de *la Psalette-Sainte-Radégonde*.

Néanmoins jetons encore un coup d'œil sur l'encadrement de cette autre porte à laquelle se trouve accolée celle du *revestouer*. Ce cadre ogival garni de petites colonnes à chapiteaux frisés porte bien les caractères du xv[e] siècle, aussi bien que le prisme qui sert de colonne intermédiaire et dont le chapiteau ne s'élève que jusqu'à la naissance du tympan. Tout près de là, entre le revestouer et le Chapitre, ce petit autel est connu sous le nom d'autel du Revestiaire. Les R. P. carmes y ont une chapellenie de leur nom, à cause d'une fondation qu'ils ont faite [1].

Mais voici, au fond de la nef et occupant l'absidiole nord, qu'en sépare une grille en fer de 20 pieds de large sur 9 de haut, la chapelle de Saint-Laurent. Une porte coupée dans la grille y donne accès. L'autel est masqué par un rideau; au-dessus s'avance une couverture ou espèce de dais. Remarquez « ce contreretable de » pierre du pays de 6 à 7 pieds de long sur 3 de haut; » trois histoires taillées et enlevées plus qu'à trois quar- » tiers » se partagent tout ce développement. « En l'his- » toire du milieu, un crucifix avec les ymages de N.-D. et » de saint Jean, et du côté de ladite N.-D., un image de » saint Pierre, avec un priant à genoux en habit de cha- » noine. Et en la première histoire de ladite contreretable, » du côté de l'évangile, y a comment saint Laurent fut » mis dessus une grille, et du feu par-dessous, et une » manière de tirant et prévôt et autres, le tout bien taillé » et étoffé. — Plus dessus ladite contretable y a trois en- » trepieds faits et taillés en pierre fine dudit pays, de la

[1] Cet autel nous paraît avoir dû être celui dit *des Carmes*, que des titres du temps signalent comme étant le *plus proche de la sacristie*.

» grandeur chacun d'iceux de 4 pieds. Celui du côté de
» l'évangile est l'image de N.-D. tenant son enfant dans
» ses bras, laquelle est bien richement taillée et aussi
» est pareillement étoffée. Et l'autre auprès qui est au
» milieu est l'image de saint Laurent tenant sa grille
» d'une main et un livre de l'autre main, fait et taillé en
» habit de diacre, aussi bien taillé et étoffé, et riche-
» ment. »

L'autel de Saint-Laurent possède une chapellenie à la collation du sous-doyen, laquelle est chargée d'une messe par semaine. Un de ses revenus consiste « en une
» petite maison derrière laquelle y a une petite treille ou
» vigne et le quart de la dîme de Pouzeaux, qui s'afferme
» par an de 13 à 14 deniers. »

Nous arrivons à la chapelle de la Sainte-Vierge, dite *du Pardon*, occupant le rond-point pratiqué dans l'abside médiane. Elle est ainsi nommée de son autel privilégié, auquel est attachée une indulgence plénière applicable au soulagement des trépassés par les prêtres qui y célèbrent. Vous voyez qu'il n'existe qu'un très-étroit espace entre le mur terminal du chœur et l'accoudoir qui limite la chapelle. Dans cet accoudoir sont ménagés un coffre et des armoires où se gardent les chandeliers de fer et autres ustensiles servant à l'autel. Là aussi un plafond mobile recouvre la pierre sacrée ; un rideau de 8 à 9 pieds de large se ferme devant le sanctuaire, et deux *contrevents* se replient à volonté sur le *contreretable*, qui mérite d'être examiné :

« Dessus y a quatre images taillés en pierre : le pre-
» mier, du côté de l'évangile, est l'image de saint Sébas-
» tien, de quatre pieds et demi de haut, avec le pilier ou
» arbre où il fut attaché. Le second image est une N.-D.

» de Pitié assise dessus *un pied d'extra*, ayant dessus les » genoux l'image de son fils descendu de la croix, et y » a un petit ange qui soutient un des bras de Dieu. Et » après y a l'histoire de la nomination Notre-Dame. » L'ange de N.-D. est droit et de la grandeur de quatre » pieds et demi; et devant elle y a un pupitre fait à *pied* » *d'extra*, sur lequel y a un tapis et dessus un livre ouvert; » et aussi y a un pot de lys, le tout bien fait et taillé en » pierre. Plus y a l'image de l'ange Gabriel, ayant un » genou en terre et de la hauteur à l'équipolent de N.-D., » avec une compagnie de petits anges vollants, ayant des » écritaux en leurs mains descendants comme d'un pa- » radis, lesquels sont tous attachés, tenant en outre une » courtine faite de pierre toute ouverte, laquelle est bien » taillée, et icelle courtine est tenue par le haut et par les » côtés de grande quantité de petits anges, et le tout fait » compagnie au Saint-Esprit descendant vers ladite » N.-D., bien fait et richement taillé de pierre fine dudit » pays, et aussi richement peint et étoffé, avec le Dieu le » Père qui tirre le tout par le dessus et faisant le cou- » ronnement. »

A cet autel est attachée l'une des trois chapellenies de Saint-Thomas le Martyr d'Anxaumont. Elle a 12 setiers de froment et 30 s. de rente sur la terre de l'Epinoux, nommée indifféremment, dans un acte du 15 octobre 1434, *Lespigneux* ou *Lespineux*. Elle a encore une autre petite rente de 40 s. sur une maison de la paroisse Saint-Simplicien. Le chanoine en semaine nomme le chapelain.

Passons à la chapelle de la Madeleine. Nous la voyons dans la petite abside méridionale; elle se sépare de la nef, qu'elle termine par une « cloison haute de 9 pieds, » en pierre, faite à pannaux drappés et à barreaux ou

» balustrade à la façon antique, et posée *puis trente ans* » (en 1532). » Ce hors-d'œuvre s'allonge dans la nef de 18 pieds, à la suite desquels vous voyez que d'autres se répètent encore de façon à ôter à toute cette portion du déambulatoire, jusqu'à la porte de *Sainte-Croix*, la moitié de sa largeur. Entrons. Voici le principal morceau : c'est une image de la sainte patronne, « taillée en pierre bien » richement, et en habit royal fait en taille en manière de » drap de figure, et par-dessus un manteau, et est ledit » image peint et de la grandeur de 5 pieds et demi ou » environ. »

Maintenant faites attention à ces trois chapelles et autels adossés au mur sud. La plus proche de Sainte-Madeleine « a un contreretable de six pieds de long sur » trois de haut, de pierre fine, fait et taillé à *moulures* » *d'antique*, avec les armes de la Passion, corniche, » piliers et chapiteaux à chacun bout; et dedans lesdits » piliers y a deux images : l'un de saint Laurent, fait et » taillé dedans un dressouer étant audit pilier, ayant un » priant Dieu en habit de chanoine, à genoux; et à l'autre » pilier y a l'image de saint Clément en habit d'évêque, » ayant aussi un priant à genoux en habit de chanoine; » et dedans ladite contreretable y a un châssis de bois » fait à ouvrages en moulures antiques, auquel y a douze » tables de cuivre, et chacune d'icelles peut avoir une » jauge de long et de large, et un dos de couteau d'épais; » auxquelles tables y a en chacun une histoire de la » passion Notre-Seigneur faite d'émail comme *plainte* » peinture, et étant faites toutes lesdites histoires dudit » émail du meilleur ouvrier de la ville de Limoges pour » le temps présent. Et peut valoir toute ladite contre- » retable, tant ladite taille que l'étoffe d'icelle, *en ce*

» *comprises lesdites histoires d'émail et* châssis, en tout la » somme de 75 liv. tournois [1].

» Et par le dessus ladite contreretable en un arceau y » a une image d'un évêque à crosse et mitre bien riche- » ment étoffé, et est de la hauteur près de 4 pieds, et » aussi y a un priant ou priante à genoux ayant les » mains jointes à l'équipolent dudit évêque, aussi bien » taillé et étoffé. » Cet autel est dédié à saint Martial ; il était juste qu'il eût sa place dans une église dont il est le fondateur, et les émaux de Limoges décorent bien et convenablement le lieu où sa mémoire est vénérée.

A la suite, c'est l'autel de Saint-Jacques, « en lequel » vous voyez de belle et riche contretable faite à maçon- » nerie et ouvrage d'antique de fine pierre du pays en » laquelle y a quatre dossiers et tabernacles et trois » images, savoir : une saint Jacques, » dont la chapelle a » le nom, « assis au milieu de ladite contretable, de la » hauteur de trois pieds et demi tout assis, avec deux » anges aux deux côtés, chacun de trois pieds et demi » de haut, tenans en leurs mains les instruments de la » passion Notre-Seigneur, l'un le chapeau d'épines et les » clous, l'autre la croix, verges et fouets ; lesdits anges » faits en pierre bien taillés et bien étoffés. »

Sainte-Catherine vient après, en une autre chapelle « en

[1] Ces expressions reportent l'origine de ces émaux à une époque contemporaine de cette visite. Ils avaient probablement été faits *puis trente ans*, comme la chapelle, dont une restauration au moins date de cette époque. Ils auraient donc été de Léonard Limousin, *du meilleur ouvrier de la ville de Limoges*, qui florissait vers le milieu du XVI[e] siècle, et que sa réputation comme *émailleur du roi* avait mis en vogue. — On voit du reste, par cette évaluation de 75 livres tournois pour l'autel et toute son ornementation, que les émaux étaient payés alors à bien bas prix.

» laquelle y a une contretable de pierre de six pieds de
» long et deux et demi de haut, en laquelle y a des his-
» toires de la Passion et autres images en taille, et par-
» dessus ladite contretable y a deux images, l'un de saint
» Nicolas et l'autre de sainte Catherine, chacun de trois
» pieds de haut, bien taillés et étoffés. » —On compte que dans toute cette enceinte, y compris les piliers, les frises, les balustrades et les autels avec toute leur décoration, il n'y a pas pour moins de 3,000 liv. d'ouvrage.

En sortant de cette *cloison* par la porte ouverte tout près de l'autel de Sainte-Madeleine, laquelle nous y a donné entrée, nous redescendons de quelques pas pour nous retrouver entre la chapelle Sainte-Catherine et la porte latérale du chœur. Immédiatement au-dessous de Sainte-Catherine, nous devons nous arrêter encore devant Saint-Christophe, dont voici la *dévotion*. Vous voyez sur l'autel, en effet, l'image de ce saint « fait en taille et
» pierre fine, lequel a de hauteur sept grands pieds et
» demi ou environ, avec le petit Dieu qu'il porte dessus
» ses épaules, et tenant un grand bâton entre ses mains,
» passant par un fleuve de mer entre deux grandes
» roches bien taillées en manière de rocher : en l'un
» d'iceux y a un hermitage, chapelle, maison et arbres,
» le tout bien taillé, et y a un hermitte tenant une len-
» terne comme s'il voulait éclairer audit saint Christophe,
» le tout bien taillé et étoffé.

» A côté est l'image de saint Louis, de la grandeur
» de six pieds, taillé en pierre en habit royal et aussi
» bien étoffé.

» Et contre la muraille où est peinte la vie dudit saint
» Christophe y a un contre-pied et dossier dedans lequel

» y a un image d'un priant en habit de chanoine, à ge-
» noux, tête nue et mains jointes, en surpellis, et dessus
» le bras gauche l'aumuse, et est fait et taillé au vif,
» tant à la taille que aussi des étoffes, et a ledit image
» de hauteur, à genoux, quatre grands pieds ou en-
» viron. »

Dans cette chapelle, environnée « d'un pan et cloison en bois » et garnie de deux portes de fer à panneaux, se trouve un sépulcre : c'est celui d'un membre de la famille de Brisay, l'une des plus anciennes du Poitou. Son écusson est *fascé d'argent et de gueules de huit pièces*.

Maintenant passons au delà de la porte *de Sainte-Croix*, que nous laissons à notre gauche, et entrons dans cette dernière chapelle, renfermée, entre cette porte et le croisillon du sud, « dans une cloison à *criermnes* et pillas-
» tres; » elle est connue sous deux noms : d'abord sous celui *du Crucifix*, son premier vocable; il lui vient de « ce
» grand image du crucifix fait et taillé dessus une grande
» croix de bois, le tout tenant ensemble, et qui est fort
» vieux. » Ensuite on lui a donné par habitude le nom *des Chambons*, en souvenir d'une famille connue, depuis plus d'un siècle qu'un de ses membres fut lieutenant général en la sénéchaussée de Poitiers, pour avoir donné à notre Chapitre plusieurs chanoines et dignitaires. Maintenant encore l'un d'eux y possède une prébende : c'est Philippe de Chambon, abbé de Notre-Dame. Un Louis de Chambon fut notre sous-doyen en 1510; et un autre, abbé de N.-D., par conséquent chanoine de la cathédrale, mourut avec ce titre en 1521 [1]. Lesdits chanoines

[1] *Diction. des fam. du Poitou*, t. I.

nommaient à cette chapellenie, dont leur famille avait fait la fondation. Vous voyez qu'ils s'efforcent encore d'y faire preuve de leur zèle, car le travail des ornements qui la décorent est traité avec soin, et on ne peut que louer le bon goût de l'ouvrier qui exécuta naguère ces bases et ces chapiteaux, ces *arquitans*, ces frises et ces corniches.

Il nous reste encore à visiter la chapelle des Apôtres. — Nous y sommes : c'est celle qui forme le bras du transept correspondant à celui du nord. Une grille en fer de 27 pieds de large surmonte un accoudoir de pierre qui en ferme l'entrée. Une porte à deux battants développant une largeur de 9 pieds s'ouvre au milieu. La voici ouverte, entrons. — Tout d'abord vous apercevez la raison de son vocable; il lui vient de ces douze personnages nimbés, peints en pied et espacés quatre par quatre sur les trois faces latérales du croisillon. Leurs attributs désignent bien les apôtres, et leurs figures vénérables sont habilement traitées *au vif* et *étoffées*. On a placé dans cet intérieur deux autels. « Au premier en entrant y a une » contre table de pierre, et par-dessus deux images faits » et taillés en pierre, chacun d'iceux de la grandeur de 4 » pieds et demi environ. L'un est de saint Yves en habit » d'avocat, et l'autre de saint Louis de Marseille fait et » taillé en évêque avec crosse, mitre et chape, et au » reste en habit de cordelier, qu'il était, » et peint. — Saint Louis de Marseille, ainsi nommé du lieu de sa sépulture, est aussi nommé de *Toulouse*, dont il mourut évêque en 1297 : il était né en 1274 et fut canonisé en 1317. La chapellenie qui lui est assignée ici est donc postérieure à trois autres qui y furent fondées ensemble en 1251, avec obligation d'une messe qui s'y dit encore le premier vendredi de chaque mois.

« Et à l'autre autel nous voyons trois images, tant » d'évêques qu'archevêque, faits et taillés en pierre, de » la hauteur de trois pieds et demi ou environ, et sont » richement taillés et étoffés. »

Mais voici encore une sépulture : c'est celle de notre évêque Ythier de Martreuil, qui siégea de 1393 à 1405, et dont vous savez l'histoire[1].

En voici une autre : c'est celle d'un grand chantre de Saint-Hilaire, Hugues Thomas, qui, par testament du 26 septembre 1251, choisit ici sa sépulture près de son grand-oncle, Jean de Ménoc, qui était mort chanoine de Poitiers. Il fonda près de cette dernière demeure l'autel de Saint-Louis, et trois chapellenies qui y tiennent, avec trois messes par semaine. En 1392, Jean de Casdun, chevalier, y donna une rente de 12 liv. sur la grande dîme sise en la paroisse de Luzay, en Touraine. Ce monument funèbre respire une grande simplicité : c'est une forme en chevalet élevée à un pied du sol sur trois tréteaux de pierre.

Là aussi trois petites chaires destinées, comme celles de la chapelle Saint-André, aux conférences, aux synodes et aux réceptions des docteurs.

Tel est dans tous ses détails ce beau vaisseau, dont vous voyez que la distribution intérieure, si noble par le plan, se trouve forcément embarrassée d'un foule d'appendices qui la dénaturent un peu. A mon avis, on se fût également bien pourvu des autels rendus indispensables par les besoins du culte, en les distribuant dans chaque travée sur une ligne uniforme, de façon à faire rentrer chacun d'eux dans les six pieds de large qui mesurent

[1] *V.* ci-dessus, ch. XI de cette 4e partie.

régulièrement chaque division de l'arcature. Le coup d'œil se fût trouvé moins blessé sans ces balustrades, ces grilles, ces accoudoirs, qui obstruent la belle étendue du déambulatoire, et font perdre au connaisseur qui apprécie les beautés architecturales l'unité de l'ensemble et la savante disposition des détails. C'est là un malheur dont, en général, on ne se garde pas assez dans nos basiliques; chacun, inspiré par un zèle pieux sans contredit, et fort louable en soi, mais mal dirigé, s'imagine faire beaucoup pour la religion en y semant çà et là, au caprice de sa volonté sans expérience, les embellissements de son choix. Mais la religion, qui inspira avant nous l'exacte distribution de son temple, qui attacha une pensée à chacune de ses parties, qui les destina au déploiement de ses magnifiques cérémonies, voudrait bien aussi que la piété particulière, que le sentiment d'une dévotion personnelle cédassent à l'influence de ses enseignements, aux règles des arts qu'elle consacre, et que, tout en donnant à l'esprit un essor qu'elle approuve et encourage, on ne méprisât point la matière façonnée et bénie par elle, jusqu'à lui suppléer les chétives conceptions du premier venu.

Maintenant nous compléterons notre course par l'inspection des deux clochers, qui ne manquent pas de certaines particularités assez curieuses. Celui du midi, dont vous avez remarqué, au dehors, l'*amortiment* ciselé qui lui fait une jolie couronne, aussi bien que l'*aguille* couverte en ardoises qui le surmonte, celui-là, dis-je, renferme entre autres la grosse cloche; plusieurs autres de timbres variés sont emménagées aussi dans celui du nord, qu'on appelle la *tour Neuve*, parce qu'il n'a été construit qu'après l'autre, et seulement à la fin du dernier

siècle. Comme la première, vous l'avez vue coiffée d'un cône fermé de huit arêtiers, et revêtue de plomb jusqu'à cinq pieds au-dessus de la plate-forme; le reste de la hauteur est garni d'ardoises jusqu'à onze pieds.

Mais ces vides immenses que cernent leur épaisse enceinte ne sont pas inutiles. Trois de leurs étages abritent sous leur majestueuse hauteur les coustres et autres serviteurs de l'église. Vous voyez des bancs de pierre disposés, comme dans les châteaux forts, entre les deux tableaux des fenêtres hautes et étroites du nord, de l'ouest et du midi, garnies d'ailleurs de fermetures vitrées; au premier étage de la tour Neuve, vous remarquez une cheminée pratiquée dans l'épaisseur de la muraille méridionale par une prévoyante mesure du premier architecte de l'église. Quelques-uns de ces appartements sont planchéiés; d'autres n'ont qu'une espèce de lit de camp qui s'appuie sur des rainures ou entailles creusées de part et d'autre dans les murs, et règnent dans toute la largeur de la pièce. Ces derniers sont le lieu de réunion des gardiens de nuit, qui s'y relèvent par semaine au nombre de quatre, et établissent leur couche provisoire sur ces planches. Ce sont eux aussi qui sonnent l'*Angelus* et ferment et ouvrent les portes de l'église.

Après la description que nous venons de faire, et qui peut donner une idée aussi exacte que possible de l'état des lieux vers le milieu du XVIe siècle, nous arrivons au récit des scandaleuses fureurs qui en firent si promptement un théâtre de désolation et de ruines. Après avoir compté les richesses et compris la distribution du local, on suivra plus sûrement les dévastateurs dans tous les recoins qu'ils parcoururent; on appréciera plus complé-

tement les dévastations dont les traces maudites durèrent si longtemps après eux.

CHAPITRE XVI.

De 1562 a 1568. — Préliminaires de l'invasion calviniste à Poitiers. — Faiblesse du comte du Lude. — Sainte-Gemme introduit à Poitiers. — Le comte de Grammont y entre par trahison. — Ce qu'étaient les Gascons commandés par lui. — Les premiers désordres dans la ville. — Précautions des chanoines. — La cathédrale violée. — Pillage des chapelles et autels, — des sacristies et des archives, — des vitraux, — des orgues, des horloges et des tombeaux, — du jubé et des stalles. — Complicité des habitants calvinistes. — Le pillage organisé par des chefs. — Pertes considérables en objet d'art. — Le vaisseau de l'église ne souffre pas. — Supplice du maire et de ses complices.

Soutenu et autorisé sous main par la reine de Navarre, le parti protestant avait conçu d'autant plus d'espérances sur la ville de Poitiers, et commença à s'agiter, dans le but convenu dès le commencement de l'année 1562. Au mois de janvier se tinrent plusieurs assemblées publiques et des réunions secrètes, quoique les unes et les autres fussent défendues par les édits; une tolérance trop évidente les y encourageait, outre que le maire, Jacques Herbert, n'y restait pas étranger; enfin des employés de la maison commune étaient de connivence avec eux et ne cachaient pas leurs sympathies. Dans les conventicules qui se tenaient chez les nommés Beausse, La Pillardie, Persicaud, Sabourin et autres, se trouvaient les ministres de Lestang, Cuir-de-Chien, Chrestien, Saint-Marsaud, qui, excités par certains hauts personnages, au nombre desquels figurait l'abbé de Valence [1], déclamaient, *en habits*

[1] Ponce de Saint-Georges, abbé de Valence, posséda ou plutôt, dit

lais et dissolus[1], contre l'Eglise et ses ordonnances, contre les conciles et les sacrements. Là aussi se faisaient des collectes pour payer et entretenir en apparence les diacres et *anciens* de la secte, mais en réalité pour lever à Orléans, où se trouvait le prince de Condé, 300 soldats destinés à prendre garnison à Poitiers, y demeurer au service du parti, et l'aider en temps opportun[2]. — Sur ces entrefaites parut l'édit de janvier donné par Charles IX pour concilier les catholiques et les protestants, mais dont la teneur sembla aux uns une trop large concession, aux autres une vexation nouvelle et un nouveau prétexte de se montrer. Ils en vinrent à se concerter publiquement, à s'armer et à ne plus cacher l'intention de se joindre aux rebelles du dehors, de leur ouvrir la ville et de la mettre sous la protection de Condé. La contenance seule des catholiques, qui se montrèrent prêts à résister et se trouvaient encore en plus grand nombre, put leur imposer quelque temps. On parut même bientôt des deux côtés disposé à se souffrir mutuellement, jusque-là que, les calvinistes feignant de n'avoir plus qu'une même pensée avec leurs adversaires, on convint le 17 avril que les portes seraient gardées jour et nuit par des sol-

Du Tems, *pilla* cette abbaye depuis 1526 jusqu'en 1571 ; il fit prêcher Calvin dans son église, et donna l'un des premiers le scandaleux spectacle d'un prêtre contractant un mariage au mépris des lois de l'Eglise. Il épousa la prieure de Bonneuil, qu'il avait séduite, prit les armes contre les catholiques et mourut en 1575.

[1] Habits *laics* et peu convenables à gens d'importance, comme sont les ministres d'une religion. Dès le commencement de leur séparation, les ministres protestants affectèrent de porter l'habit commun et de ne se distinguer par aucun indice extérieur. Le même esprit voulut imposer, en 1793, la même loi aux prêtres catholiques...

[2] Dépositions des témoins ; D. Font., t. II, pp. 529 et suiv.

dats et capitaines des deux partis. Le 19, Gui de Daillon, comte du Lude, gouverneur du Poitou en l'absence du roi de Navarre, et fort attaché au roi et à la religion, vint s'établir à Poitiers sans opposition : son titre ne permettait pas de l'exclure. Mais, contre son gré et l'avis des gens paisibles et fidèles, les protestants réussirent, le lendemain, à introduire, en dépit de l'opposition du conseil de ville, une bande indisciplinée armée de toute sorte. Elle était commandée par le comte François III de la Rochefoucaud [1], qu'accompagnaient le sire du Vigean, Saint-Martin de la Touche et le fameux abbé de Valence, qui déjà avait remplacé la haire par la cuirasse, si tant est que la haire eût jamais été à son usage. En même temps Belleville, autre chef du parti, se présentait à la porte de la Tranchée avec 160 chevaux, et se la faisait ouvrir par cinq à six cents artisans et gens du menu peuple. Enhardis par ces renforts, les protestants firent quelques démonstrations dont les catholiques s'émeurent. Le comte du Lude, prévoyant une sédition, et d'autant plus obligé par cela même à défendre la ville qui lui était confiée, se retire à Niort, au risque de s'entendre reprocher par la postérité cet acte d'une lâcheté impardonnable. Dès lors Poitiers fut au pouvoir des factieux, qui se préparèrent non à une revanche des persécutions prétendues qu'ils avaient subies, comme l'a cru un auteur mal renseigné sur les faits et sur l'esprit de cette époque [2], mais à une vengeance cruelle de l'énergique opposition que leurs doctrines subversives, leur apostasie intéressée avaient trouvée dans le gouvernement et dans la majorité de la nation.

[1] Gouverneur de Champagne, tué à la Saint-Barthélemy.

[2] *Hist. génér. du Poitou*, t. II, p. 272.

Les chefs du parti qui entouraient Condé à Orléans lui persuadèrent d'envoyer à Poitiers, pour profiter de ces circonstances, Lancelot du Bouchet, seigneur de Sainte-Gemme, qui partit en effet muni d'une lettre du prince, et prétendit prendre la garde de la ville. Jacques Herbert[1], que nous connaissons déjà pour un déclaré huguenot, ne crut pas encore le moment venu de favoriser hautement son parti, et refusa positivement de recevoir l'envoyé. Celui-ci usa de violence, et dès le lendemain il s'empara des clefs de la ville au moment où on les rapportait au maire, comme chaque soir; et, peu scrupuleux sur les moyens de faire réussir ses intelligences secrètes avec les complices qu'il attendait, il feignit de prévenir le magistrat de l'approche d'une troupe de Gascons qui, ayant signalé son passage depuis Bordeaux par des violences et des rapines, ne manquerait pas de les renouveler à Poitiers. La conclusion de cet avis officieux était que le maire l'accompagnât à la cathédrale pour y faire l'inventaire des vases sacrés et objets précieux qu'elle possédait. La ruse était de mince valeur. Un inventaire, qu'aurait-il fait contre les mains armées capables de consommer le sacrilége? Herbert opposa d'ailleurs à ce désir perfide une fin de non-recevoir : les officiers municipaux, objecta-t-il, n'y pouvaient procéder sans ordre du roi, protecteur des droits

[1] *V.* la nouvelle édition de Thibaudeau, t. III, p. 403 : *Liste des maires de Poitiers.* — Cet auteur s'est encore trompé en désignant Jean de la Haye comme le maire qui s'opposa à Sainte-Gemme. La Haye ne fut maire cette année qu'après le 7 août 1563, jour où mourut Jacques Herbert. Ce fut lui cependant que le corps de ville chargea de répondre aux prétentions de Sainte-Gemme, et de là peut-être est venue l'erreur de Thibaudeau. (*V.* l'introduction au récit de Liberge sur le *Siége de Poitiers*, édition de M. Beauchet-Filleau, p. XVI.)

et franchises du Chapitre, et ce n'était point au maire à prendre une telle initiative. Ce raisonnement engagea Sainte-Gemme à ne plus cacher ses desseins; il fit venir quatre cents hommes, se rendit maître de la ville, et pensa à s'entendre avec les aventuriers qui la menaçaient de leur prochaine visite.

Ils étaient conduits par Antoine d'Aure, comte de Grammont, à qui Henri II avait donné en 1558 le revenu du greffe des eaux et forêts de Poitiers. Comme tant d'autres, ce seigneur s'était laissé entraîner au calvinisme par des intérêts humains, s'y maintenait par ambition, et devait, plus heureux que beaucoup, revenir au catholicisme et y mourir. Les avis qu'il reçut de Sainte-Gemme ne le trouvèrent pas disposé à maltraiter une ville qui lui donnait de trois à quatre mille livres de rente. Il aurait donc favorablement écouté la demande du maire et des Chapitres qui le firent supplier, le premier par convenance, les autres dans l'appréhension de ce qui arriverait, de ne pas entrer dans la cité, si les députés de la commune, organes secrets et avoués d'Herbert lui-même, tout en accomplissant leur mission apparente, ne se fussent efforcés de lui persuader que sa présence était désirée des magistrats, que Poitiers la réclamait « et qu'on n'y » pourrait pas avoir raison des *papistes* sans sa venue. »

Grammont, qui avoua plus tard cette trahison à plusieurs personnes notables, n'hésita donc plus à se présenter, et, en déclarant cette intention, promit de respecter la religion catholique et la ville. Ses gens, au nombre de 2,000, étaient en plus grande partie ramassés dans les campagnes de la Gascogne, d'où ils prenaient leur nom, grossis des mécontents et affamés des pays qu'ils avaient traversés, n'ayant de solde que le pillage, de foi que

celle des apostats qui les traînaient à leur suite, de mérite militaire que l'instinct de la révolte et l'audacieuse licence des plus mauvaises mœurs. Les Poitevins devaient donc n'avoir que peu de sympathie pour de tels hôtes. Aussi, dès qu'ils apprirent qu'ils s'avançaient, ils se portèrent à l'entrée de leur ville, et se mirent en devoir de les repousser les armes à la main. Mais les traîtres du dedans arrivèrent aussi et forcèrent la milice catholique, placée entre deux feux, de lâcher pied. Cette résistance malheureuse épargna aux vainqueurs le soin de chercher un prétexte à leurs violences habituelles. D'ailleurs les jours précédents, depuis le 8 mai jusqu'au 27, avaient été marqués par les plus graves désordres. Dix-huit cents garnements échappés d'une déroute que leur avait donnée le comte de Villars, près de Vendeuvre, s'étaient réfugiés dans la ville, et déjà ils y avaient pillé des églises, renversé des oratoires, maltraité les ecclésiastiques. Les Gascons trouvèrent ainsi les catholiques abattus par la consternation et la terreur, les protestants plus audacieux à les seconder, et la force administrative ou militaire réduite au triste rôle d'une autorité impuissante.

A peine furent-ils les maîtres, que, dirigés par les affidés de la secte et par une foule de complices intéressés, ils se répandirent dans les rues et sur les places publiques comme les vagues dévastatrices d'un torrent que ses digues brisées n'arrêtent plus. Les ruines des monuments renversés, l'effroi des habitants qui se sauvent, les acclamations des huguenots qui saluent dans cette soldatesque des frères dignes d'eux, leur apprennent assez ce qu'ils peuvent, et les massacres et le pillage recommencent. Malheur à ceux qu'ils rencontrent

vêtus de noir; ils les prennent pour des ecclésiastiques, et les mettent à mort. Malheur aux communautés religieuses; à quelque titre qu'elles recommandent le respect, elles succombent sous les coups de leur haine vindicative; les vierges du Seigneur y sont indignement profanées par ces réformateurs de la morale chrétienne; les hôpitaux ne sont pas plus épargnés que les monastères; les plus augustes signes d'une religion commune aux deux partis, du moins quant à son origine et à sa morale, sont abattus, foulés aux pieds, jetés en dérision à une populace abrutie. Les lieux saints eux-mêmes, ceux surtout qui avaient échappé aux malheurs des dévastations antérieures, parce que leur importance était devenue une sauvegarde, n'ont évité que pour quelques jours le sort déplorable qui les attendait. L'inventaire voulu par Sainte-Gemme va se faire!...

On était au 27 mai. Les violences subies peu de jours auparavant avaient fait craindre aux Chapitres qu'on ne s'en prît au trésor de leurs églises; les chanoines de Saint-Hilaire avaient passé les 21, 22 et 23 à faire disparaître une grande quantité d'objets précieux. Ils s'étaient distribué les archives, l'argenterie, les reliques, et s'ils éprouvèrent des pertes énormes, du moins on ne leur vola pas tout [1]. Théodore de Bèze attribue la même pré caution au clergé de la cathédrale [2]. Nous verrons qu'on ne peut admettre qu'avec réserve cette assertion, dictée peut-être à l'historien calviniste par le besoin d'atténuer les excès de ses coreligionnaires. Toujours est-il que les

[1] D. Font., t. LX, *Procès-verbal des dégâts*, etc.

[2] *Histoire ecclésiastique des Eglises réformées*, t. II, p. 600 *et suiv.* — Anvers, 1680.

frais de cette terrible journée furent encore trop considérables.

Déjà les églises situées dans la partie haute de la ville avaient été envahies, dépouillées. Les barbares réformateurs portaient en triomphe les images des saints décapitées, se paraient des ornements sacrés, et s'avançaient en processions dérisoires ou en groupes confus et bruyants vers le quartier où s'élevaient Saint-Pierre, Sainte-Radégonde et Sainte-Croix. Les grands souvenirs ne sont rien pour ces hordes insensées qu'aveugle le démon des guerres civiles. On le vit une fois de plus : l'église épiscopale, avec sa majestueuse façade à peine complétée depuis cinquante ans, et belle encore de toute l'intégrité de ses premiers jours, n'a rien qui les étonne et demande grâce. Ils commencent par abattre et briser dans le parvis une grande croix élégamment parée de sculptures, qu'entouraient huit petits *angelots* et autres ornements d'un travail recherché. L'*hozanne* de Pâques fleuries y était encore appendue... Pendant que se fait cette héroïque expédition contre un symbole reconnu par les calvinistes eux-mêmes comme celui du salut des hommes, d'autres mains non moins impies mutilaient dans les niches, sur les tympans et dans leurs voussures, les saints personnages dont ils portaient encore les noms, et qui furent l'honneur du christianisme comme la gloire de l'humanité. Toutes les portes aussi sont assaillies à la fois; des poutres, des barres de fer ébranlent leurs masses épaisses, que protégent inutilement les arcs-boutants et les traverses de l'intérieur. Elles cèdent, et leur chute, accompagnée de clameurs et de blasphèmes, retentit sous les profondeurs sonores des voûtes étoilées. On se précipite

par-dessus les vantaux brisés aux ciselures savantes, aux pentures limées à jours. De tous les côtés en même temps, le temple est envahi. Alors se dessine le plus effrayant tableau dont une église puisse jamais devenir le théâtre. Chacun s'élance vers les autels, d'où les vases sacrés avaient été prudemment retirés, et sur lesquels ne résidait plus depuis la veille le Saint des saints, que les malheureux eussent outragé dans sa présence réelle. Le sanctuaire est plein de ces gens d'armes, qui semblent se livrer à l'invasion légitime d'une cité conquise à force de courage et de combats, et que le mépris des plus saintes lois de la guerre aurait soumise aux représailles quelquefois justes du vainqueur. Les tabernacles violés ne répondant point à leurs cupides espérances, ils mettent en pièces les ornements que l'art avait distribués autour d'eux; leurs épées taillent le bois façonné des stalles, des bancs, des portes, des claires-voies et des retables; la crosse de leurs mousquets efface à coups redoublés les fragiles dentelles qui s'élevaient en clochetons et en dais gothiques pour les statues des apôtres; les tableaux sur bois, les peintures murales, coupés, éraillés, détruits à jamais, sont foulés aux pieds, ou passés de mains en mains comme autant d'objets de superstition couverts maintenant du mépris qu'ils méritent. Des pierres précieuses décoraient les châsses établies dans les nombreuses chapelles; des émaux, des étoffes de soie et d'or garnissaient la devanture des autels : ils deviennent la proie des premiers qui s'en emparent.

Après s'être donné le barbare plaisir de tout saccager dans l'église, ces héros de pillage enfoncent les portes des sacristies, de la salle des comptes et du Chapitre. Là étaient les tapis, les vêtements sacerdotaux, des châsses

et reliquaires, les archives enfin, et cette intéressante collection de manuscrits rassemblés par la générosité des évêques, grossie par les chanoines, et auxquels l'université avait ajouté la riche part léguée par l'abbé de Saint-Maixent Jean Baston. En un clin d'œil on vit tant et de si belles choses brisées, lacérées, jonchant le pavé de leurs débris; les titres de propriétés et de redevances, les bulles de papes, les testaments des évêques, les privilèges des rois, s'anéantirent en un instant; et, quand ils eurent mis ce désordre au comble, ils portèrent papiers et reliques au milieu de la grande nef et y mirent le feu, insultant à la fois dans le lieu saint à la science, à la justice et à la sainteté, triple personnification de ce monde catholique, dont les modernes ariens ne voulaient plus.

Au nombre des plus précieuses reliques dont ce jour funeste ait vu la perte, il faut noter celles de sainte Florence, qui furent brûlées avec leur châsse de bois précieux qu'enrichissaient des plaques de vermeil [1]; de saint Simplicien et de saint Jacques, de même matière; une image d'argent avec deux côtes de sainte Madeleine; une tête d'argent mitrée renfermant une côte de saint Grégoire; deux sandales de saint Pierre et une autre de saint Martial; un bras d'argent où était celui de saint Junien, abbé de Nouaillé; la mitre de saint Fortunat; toutes pièces citées à l'inventaire de 1406, et qui s'en trouvèrent effacées ce jour-là, comme tant d'autres [2].

Dans une des sacristies furent trouvées aussi les deux pièces d'artillerie que le Chapitre avait fait fondre en 1525, dans la prévision d'une guerre avec l'Espagne. On

[1] *Calendrier de Fauveau*, p. 107.

[2] *Mém. mss.* de Coustant, dans D. Font., t. XXVII.

devine bien que de tels guerriers ne durent pas négliger une telle capture.

Grâce à la difficulté de circuler alors sur la plate-forme que décore aujourd'hui la galerie continue, les vitraux des fenêtres furent en grande partie épargnés. Mais les éclats des boiseries, les têtes et les mille morceaux des statues, furent lancés contre eux cependant, et c'est à ces diaboliques efforts que certaines verrières doivent d'être restées méconnaissables. Ils paraissent s'être acharnés surtout à celles des deux chapelles des transepts, aux trois qui garnissent le déambulatoire sud, et à celle qui surmonte l'absidiole de ce même côté. Nous avons reconnu que les fragments tombés de ces grandes pages servirent ensuite à cacher au hasard les injures des panneaux qui avaient le moins souffert. Ce sont des traces ineffaçables de ces hideuses débauches de la haine que l'histoire enregistre à la honte de ceux qui purent s'y livrer ou les souffrir.

Les orgues aussi succombèrent, tant celles qui régnaient au-dessus de la grande porte que celles plus petites établies sur le jubé. Les plus remarquables objets eurent le même sort; les grilles de fer furent abattues, les inscriptions effacées ou mutilées; et, pour complément de tant de fureurs, il fallut s'ouvrir jusqu'à la porte des tombeaux, en piller les richesses sacrées, en disperser les cendres sur les dalles soulevées, traîner jusque dans le ruisseau de la rue les restes encore intacts que des siècles avaient vu dormir dans leurs mausolées. Tels furent Simon de Cramaud, Juvénal des Ursins, Fortius d'Aux, Aymeric de Mons, Bertrand de Maumont, James Andley, et tant d'autres plus ou moins illustres qui, par la parole ou par les armes, par la science de l'administra-

tion et l'utilité de leur vie, s'étaient faits les guides et les protecteurs de leur époque.

Le jubé, chef-d'œuvre de ciselure en pierre, l'horloge qu'il soutenait avec sa petite *bastille* de bois ouvragé, le chœur avec ses siéges et ses pupitres, les groupes de statues placées au-devant de l'enceinte, les chaires *moulées à l'antique*, les bénitiers de marbre, éprouvèrent à leur tour la rage dévastatrice. Les stalles durent peut-être à la belle simplicité de leur style de n'attirer que fort peu l'attention; elles ne souffrirent qu'en proportion du peu de mérite qu'elles révélèrent à ces sauvages connaisseurs; quelques mascarons des miséricordes reçurent seulement, pour prix de leurs grimaces symboliques et incomprises, des coups de crosse : les dossiers doivent sans doute aux capricieuses faveurs de mains barbares qui se jouaient avec le mal les quelques brisures qu'on y voit encore. La vaste étendue des nefs, du sanctuaire, des croisillons, du parvis, des cloîtres, était semée de débris informes; les clochers étaient sans toitures, leurs galeries à jour mutilées, leurs revêtements de plomb enlevés, comme leurs lucarnes et leurs achenaux : et cette profanation, pour laquelle Jérémie seul, dans ses plaintes sublimes et lugubres, aurait eu assez de larmes et de tristesses, était l'œuvre de moins d'une journée! quelques heures avaient suffi pour changer l'une des plus belles cathédrales du royaume en un lieu de ruines et de désolation....

Les documents authentiques attestent la vérité de ces détails. Mais ce qu'un examen même superficiel attesterait encore, indépendamment des témoins cités quelques jours après pour une enquête, c'est la détestable connivence des bourgeois de Poitiers à cette indigne conduite

de leurs coreligionnaires. Tout prouve clairement qu'un complot formé d'avance avait distribué les rôles, et chacun put remplir à sa convenance celui qu'il s'était réservé dans ce drame joué par des vandales. Quand les plus adroits et les plus forts se furent partagé les magnifiques ornements, les tentures, les chapes et autres étoffes d'or et de soie, d'autres encore trouvèrent moyen de s'approprier des objets qu'on aurait crus les moins capables de tenter la cupidité de tels vainqueurs. On est étonné, en lisant la visite et les procès-verbaux dressés sur les lieux par des experts assermentés, de voir avec quel esprit de minutieuse économie les mains spoliatrices avaient ramassé jusqu'aux moindres objets. Pas une serrure n'était restée; tous les verrous, loquets et targettes, chandeliers de fer ou de cuivre, vergettes, barres et grilles avaient disparu; les bancs et gervis des chapelles qui n'avaient pas été rompus étaient devenus la proie des vainqueurs de bas étage; le métal des cloches brisées ne fut pas même retrouvé. Evidemment de telles dépouilles ne pouvaient tenter une horde d'aventuriers dont le séjour à Poitiers devait être de courte durée; seuls les artisans de la ville conquise avaient pu s'approprier des matériaux qui n'étaient de quelque usage que pour eux.

Des richesses d'or et d'argent le soldat n'eut probablement qu'une mince part. Il paraît que, procédant par eux-mêmes, sous les apparences d'une hypocrite légalité, au pillage des églises, les chefs huguenots, dignes modèles des spoliateurs de quelques autres époques, avaient « député » dès le 27 mai, jour de leur invasion, « *certains personnages* qui se saisirent des joyaux et matières précieuses pour *frais de la guerre.* » Une espèce de commission s'était installée dans chaque église, y procé-

dait tranquillement à *l'inventaire* que Sainte-Gemme n'avait pu obtenir, s'emparait des vases sacrés, statuettes, chandeliers, pierreries que des explorateurs pouvaient découvrir; et, pendant qu'ils se livraient à cette opération, les gens du peuple mettaient la main sur tout ce qui allait à leur ménage : on vit, peu de temps après, les garnitures d'autels parer certaines femmes du voisinage, les rideaux de soie des sanctuaires transformés en couvertures de lit, et les feuilles de parchemin arrachées aux chartes, titres ou manuscrits précieux des archives, remplacer les vitrages absents de la boutique d'un cordonnier. Pendant qu'on s'occupait ainsi dans l'intérieur des temples, à l'extérieur, d'autres scènes non moins affligeantes se passaient. On avait organisé dans les rues actuelles du Collége et du Puygarreau un atelier où les matières d'or et d'argent étaient mises en fusion et réduites en lingots, aux grandes acclamations de la foule. Le tout, fondu et pesé, dit un historien calviniste, « monta seulement à 320 marcs, qu'on pensait en valoir plus de 100,000. » — « Il est vrai, continue-t-il, que des principaux reliquaires, et qui eussent bien accru le monceau, à savoir, ceux de Saint-Pierre, ayant esté auparavant transportés, n'y furent compris [1]. » Mais on n'avait pas songé sans doute assez tôt à ces précautions, ou bien les perquisiteurs découvrirent les caches dans les maisons canoniales pillées quelques jours auparavant, car la cathédrale perdit plusieurs châsses et reliquaires d'or, d'argent et de vermeil, entre lesquels celui qui contenait le chef de saint André, et un autre, si fameux dans les fastes de notre église, où étaient les barbes de saint Pierre; boîtes ines-

[1] Bèze, *loc. cit.*

timables dont se trouvaient *bien chargés* les deux hommes qui les portaient aux processions. Il faut y ajouter « plusieurs croix, calices et bassins d'argent, » d'après les registres de l'hôtel de ville.

On se persuade aisément que l'argent de la caisse commune, gardé dans la chambre des comptes en un coffre de fer qu'on sut bien ouvrir, ne resta pas sans destination au milieu de ce brigandage officiel. Et malgré l'apparente sévérité du comte de Grammont, qui voulut faire pendre un soldat pour avoir volé son hôte, mais à qui il fit grâce sur les instances de celui-ci, on ne dit pas que le numéraire fût porté à la fonte... Mais qu'était une telle perte, comparée à celle des objets d'art, reliques aussi eux des temps passés, témoins vénérés de la piété des donateurs et des artistes, les plus dignes richesses du temple de Dieu, perdus à jamais pour l'église désolée, et plus regrettables encore peut-être pour la postérité, qui les eût honorés d'une pieuse et savante vénération! Ainsi tout fut englouti dans l'abîme creusé si profondément par le fanatisme, qui de toutes parts déjà plantait l'étendard de sa révolte sur les ruines ensanglantées des croix et des autels.

Du moins nous recueillons de tant de chefs-d'œuvre anéantis le plus précieux et le plus beau. La cathédrale en elle-même ne souffrit pas : on ne mit en poudre que ses accessoires; ses murailles sculptées, ses baies élégantes conservèrent toute leur intégrité. Les voûtes non plus ne furent pas attaquées, comme les barbares prirent plus tard l'infernale habitude de le faire en plaçant dans les jointures des piliers des paquets de poudre auxquels ils mettaient le feu. Pensèrent-ils que la basilique de Saint-Pierre pourrait devenir un temple protestant,

comme ils firent des églises des Jacobins et des Cordeliers? Furent-ils arrêtés par le général parjure, qui avait promis sur sa vie et son honneur de ne souffrir aucun désordre, ou par les efforts patriotiques d'une autorité municipale qui n'osa pas faire de ces monuments comme de sa foi? Nous ne savons. Toujours est-il que le monument échappa aux fureurs qui dévastèrent tout le reste: comme un navire qui, battu longtemps par la temp te, ou poursuivi par une flotte ennemie, a glissé jusqu'au port où il rentre enfin privé de ses mâts, de sa voilure et de ses cordages, mais gardant complète la forte membrure de sa carène, encore toute noircie du feu qu'elle a senti de près.

Ces horribles saturnales s'étant prolongées le 27 et le 28 mai, le 30, Grammont délivra la ville de sa présence et de ses soldats. Sainte-Gemme y demeura deux mois encore avec les siens, jusqu'à ce que, le 1er août, Jacques d'Albon, maréchal de Saint-André, la reprît à la suite d'un assaut, et fit pendre Herbert et quelques autres: juste châtiment d'un traître qui avait livré ses concitoyens, et de ses complices qui avaient aidé au massacre de leurs frères et à la spoliation de leurs autels [1].

Quand on a lu toutes ces horreurs consommées de sang-

[1] Tout ce qui précède est tiré des sources suivantes: D. Fonteneau, t. II, p. 478; t. XX, p. 679; t. LIV, t. LX, t. LXXIX et XCVI; —*Calendrier de Fauveau*, 1er avril; — D. Beaunier, *Bénéfices royaux*, t. I, p. 168; — Bobinet, *Hist. manuscrite*, *ad hunc ann.*; — *Registres de l'hôtel de ville*, dans le t. XXXIII de D. Font., p. 52; — Bourgeois, *Hist. manuscr.*, p. 228 et suiv.; — Théodore de Bèze, *loc. cit.*; — Thibaudeau, t. I, p. 26; II, 294 et 300; III, 320, 322; — Dreux-Duradier, t. II, p. 235; — *Grand Cartulaire de la cathéd.*, t. V, p. 80 et suiv.; — Bobinet, *Continuat. des Annales d'Aquitaine*, *ad ann.* 1562.

froid par des hommes élevés en naissance et en dignités, coupables instigateurs d'aveugles cohortes poussées dans leur seul intérêt au meurtre, au vol et à tous les genres d'immoralité, on se demande comment de tels faits ont pu trouver des historiens assez peu soucieux d'eux-mêmes pour les excuser, assez menteurs pour en dénaturer les motifs. C'est que l'hérésie et l'impiété, la haine du catholicisme et les moyens de ses persécuteurs furent toujours les mêmes. La plume a trop souvent conspiré avec l'épée pour la perversité de l'esprit et les désordres des mœurs; double électricité dont l'étincelle s'est communiquée de tout temps à tous les meneurs des commotions populaires. Aussi le génie du mal ne vieillit point; et en présence de nos temples renversés, des ruines qui depuis 300 ans couvrent encore le sol de la France, les catholiques du XVIe siècle pouvaient dire aux huguenots qui les avaient faites, comme un évêque des anciens temps à d'autres hérétiques non moins cruels : « Quel plus odieux sacrilége que de briser, de raser, de disperser les temples où naguère vous-mêmes portiez vos offrandes avec nous, où des peuples entiers, membres du Christ, se rangeaient pour invoquer le Tout-Puissant, où l'Esprit saint descendait, où un si grand nombre de vos frères avaient reçu avec vous le gage du salut éternel, le patrimoine de la foi, et l'espérance de la résurrection? Qu'est-ce donc qu'une église, sinon le lieu où repose le Corps et le Sang de Jésus-Christ? Et c'est là ce que vous avez osé détruire! Mais notre jugement vous est-il suspect, à nous que vous persécutez.... dites-nous du moins pourquoi vous en voulez à Dieu, qu'on avait coutume d'invoquer ici? ce que vous avait fait son Fils, qui y demeurait sous les apparences d'un sacrement si longtemps res-

pecté par vous comme la sainteté même? Ah! en violant notre foi, vous avez attaqué la vôtre, vous avez imité les Juifs; car ils portèrent leurs indignes mains sur le Sauveur pour l'attacher à la croix, et vous, vous l'avez poursuivi jusque dans sa demeure, jusque sur l'autel où il vivait[1]! »

CHAPITRE XVII.

Suite du précédent. — Constatation authentique des dommages. — Artistes et artisans qui y sont employés. — Leur évaluation. — Vente de bois. — Enquête pour la recouvrance des titres. — Costume des chanoines. — Prébende préceptoriale. — Mort du chanoine Louis Fardeau. — Aliénation du temporel. — Hypothèques données au prévôt des marchands de Paris.

Le calme ne se rétablit que lentement à Poitiers; les églises demeurèrent fermées pour la plupart jusque vers la mi-septembre, et le clergé, qui déplorait la perte d'un assez grand nombre de ses membres massacrés ou en fuite, ne revint que peu à peu. Enfin, quand le Chapitre se fût recomposé en partie, il lui fallut songer à constater authentiquement le dommage, afin d'en appuyer ses réclamations auprès du roi. Ce fut le 1er octobre qu'on procéda à la visite des lieux et au récolement des ruines et démolitions, en présence de maître Georges Chessé, procureur du roi en la sénéchaussée de Poitiers, et de Jean Palustre, avocat du roi, d'une part; et, d'autre part, furent maître Mathurin Roigne, chantre et théologal, et plusieurs autres *vénérables*. Le comte du Lude, à qui l'on avait demandé d'autoriser cette mesure et de nommer

1 S. Optat de Milève, *Serm. de Schismate Donatist.*, inter opera, in-f°, Paris, 1700.

des commissaires pour le roi, en avait *congé* le 29 septembre. On s'adjoignit en qualité d'experts « maître François Lamoureux, maître des ouvrages de maçonnerie pour le roi nostre sire en cette ville de Poictiers, et Raymond Gervais, aussi maître de maçonnerie en la maison commune ; » Jacques et Jean Orgier, charpentiers ; Mercier, maître maçon ; Jean Boisson, maître recouvreur ; Martin Moine, Jacques Pimonnier, Louis Plaignard et Mathurin Péronneau, maîtres serruriers ; René Frouygnaud, maître vitrier ; Denys Sourisseau, maître ymagier ; André Mervache, maître plâtrier, et maître François Doulcin et René Couronné, organistes. Tous prêtent serment « de bien et duement visiter et de faire loyal rapport de ce que chaque chose pourroit bien coûter à remettre en son premier état. » Cet examen se fit en effet avec une scrupuleuse attention, et, après quatre jours de travail assidu, on reconnut qu'il ne serait pas possible de refaire tout ce qui avait été détruit ou endommagé pour moins de 50,448 livres 10 sols, ce qui revenait à 176,568 fr. 50 cent. [1].

En attendant que les réclamations faites près de la

[1] *Grand Cartulaire*, t. v. — Voici le relevé des dégâts constatés par chacun des experts :

En ferrures de toute sorte, brisées ou emportées.	14,526 liv.	10 s.
En maçonnerie.	6,905	»
En menuiserie.	2,695	»
En vitrerie.	1,437	10
En statuaire peinte.	2,606	10
Les 2 orgues.	21,500	»
Cloches, plomb, ardoises, etc.	780	»
Total. . .	50,448	10

qu'il faut multiplier par 5 fr. 50 c., valeur de la livre à cette époque.

couronne, lesquelles se répétaient de toutes parts, motivées par les mêmes désastres, fussent présentées à Charles IX, il fallait pourvoir à l'entretien du culte et aux premières réparations indispensables. Charles de Pérusse d'Escars, membre d'une famille déjà ancienne du Limousin, connue encore de nos jours dans le Poitou par des noms honorables, gouvernait dès lors l'église de Poitiers. Ce devait être toutefois depuis peu de temps, car il ne fit que le 26 août 1564 son entrée solennelle, que les troubles avaient sans doute retardée [1]. Ce prélat obtint du roi permission, datée du 22 janvier 1563, de vendre deux cents arpents de bois de haute futaie à prendre dans la forêt de Marelle [2], pour subvenir aux réparations les plus pressantes et à l'achat d'ornements nouveaux, tous ceux de l'église ayant disparu. On ne sait guère pourquoi les lettres royales ne furent enregistrées au parlement que le 27 août 1566. Le consentement des chanoines fut donné à cet acte sous condition expresse que les 8,000 livres qui résulteraient de la vente seraient employées uniquement à l'objet qui la motivait, et non autrement [3]. Nous verrons un procès naître encore à ce sujet entre l'évêché et la cathédrale. Quoi qu'il en soit, les chanoines chargèrent René de Bourneuf, que le roi venait d'envoyer en Poitou pour y publier un édit de pacification, de présenter à Sa Majesté acte des pertes qu'ils avaient éprouvées, « afin que pour l'advenir on ne leur pût imputer aucune faute [4]. » Mais,

[1] Besly, *Évesq.*, p. 215.

[2] Aujourd'hui de Mareuil, « forêt n'ayant pas plus de deux lieues de tour, entre Chauvigny et Pesay-le-Sec, et entre Lauthier et Fleix. » (Dumoulin, *Géographie générale du royaume de France*, t. v, p. 90.)

[3] D. Font., t. II, p. 594.

[4] D. Font., t. II, p. 545.

quant aux dédommagements, ils virent bientôt qu'ils n'y pouvaient point compter. Il eût fallu bien des trésors à la France, désolée sur tous les points par les guerres civiles, pour égaler ces sommes immenses et ces riches valeurs dont s'était nantie la cupidité barbare des pillards de la réforme. Ce ne fut pas le seul mal difficile à réparer.

Ce qu'on avait vu en 1346, après la prise de la ville par les Anglais du comte de Derby, se renouvela de point en point. Beaucoup de gens à probité équivoque virent dans la dispersion des archives, dans la perte des titres déchirés et brûlés, un moyen d'effacer leurs obligations, et nièrent leurs redevances de tenanciers et de féaux [1]. Il devint nécessaire d'opposer des sûretés à ce pillage d'un autre genre, et c'est dans ce but que le Chapitre obtint des lettres patentes, données au château du bois de Vincennes le 7 juin 1563, pour faire vérifier et vidimer par le sénéchal tous les papiers conservés, et rechercher par des enquêtes les titres détruits ou égarés, lesquels, advenant toutes contestations, eussent en justice même force et valeur que les originaux [2]. Les gens du roi étaient chargés de prêter main-forte, au besoin, pour le recouvrement de toutes pièces, en quelques mains qu'elles fussent tombées. On ne dit pas quel succès eurent ces recherches; et, quelque heureuses qu'elles pussent être, elles n'eussent fait revivre ni les contrats de propriétés et de redevances lacérés par des voleurs intéressés, ni les documents historiques qui reliaient la chaîne de l'avenir à celle d'un passé désormais si profondément obscurci. On trouve d'ailleurs une preuve de la presque inutilité de

[1] *Grand Cartul. de la cathéd.*, t. v, p. 73 et suiv.

[2] D. Font., *ubi suprà*.

l'enquête dans une permission accordée au Chapitre, le 19 octobre 1626, par la chambre des requêtes, de poursuivre quiconque retenait encore les contrats, chartes, baux à ferme de ladite église, soit avant, soit depuis les événements de 1562[1].

Le vestiaire des chanoines n'avait pas été plus épargné que le reste, et leur pénurie fut telle après la ruine de leur église, qu'ils réduisirent à la plus simple expression le costume de chœur qu'ils portaient depuis un temps fort reculé. Ce costume consistait pour l'été, c'est-à-dire depuis les premières vêpres de la veille de Pâques jusqu'à la Toussaint, en un surplis dont les ailes tombaient perpendiculairement, et d'une largeur toujours égale, des épaules à la hauteur du jarret; l'aumusse se portait sur le bras gauche; on y ajoutait la barrette ou bonnet carré. Tout le reste du temps entre la Toussaint et Pâques; le surplis était recouvert entièrement d'une sorte de manteau long ou chape noire, dont le capuce enveloppait la tête et gardait fort bien de toutes parts contre le froid, surtout pendant les offices de nuit. Cette dernière partie de l'habit de chœur était la plus chère; la plupart des chanoines ne pouvant pas la renouveler après le pillage de leurs maisons et du vestiaire commun, on en abandonna l'usage, et cet exemple fut suivi par les autres chapitres de la ville et du diocèse. Ce ne fut qu'en 1621 que celui de Saint-Pierre décida, à l'assemblée ordinaire du 21 janvier, qu'on reprendrait l'ancien costume, et l'évêque, Henri-Louis de la Rocheposay, fut prié de donner le même ordre à toutes les collégiales de sa juridiction. Nos chanoines paraissent avoir tenu dès le prin-

[1] D. Fonteneau, t. III, p. 197.

cipe cet habit de ceux de l'église métropolitaine de Bordeaux[1].

Une autre épreuve menaça le Chapitre dès la fin de cette année. Elle était de celles que l'autorité temporelle jetait volontiers sur les églises pour peu qu'elle se vît aux expédients. Dans toutes les villes envahies par les calvinistes, les colléges, tenus généralement par des ecclésiastiques, avaient succombé sous leurs efforts désastreux. Presque partout il fallait donc songer à les rétablir et à les pourvoir de professeurs. Or à Poitiers deux colléges sur cinq avaient survécu, et encore n'avaient-ils plus d'eux-mêmes que des débris. Un édit du 22 novembre 1563, et un arrêt du parlement du 19 avril 1564, disposèrent que chaque collégiale de la ville verserait à cet effet le revenu d'une prébende. C'était l'anéantissement d'un canonicat, une réduction d'un membre dans le Chapitre, une infraction à ses statuts confirmés par le Saint-Siége; il semble aussi que de tels subsides auraient été mieux et plus justement fournis par le corps de cette noblesse spoliatrice, récemment gorgée de biens si ignoblement acquis. Mais la noblesse était à craindre, et partant à

[1] D. Font., t. III, p. 86 et 183. — On peut croire, par quelques représentations de chanoines éparses dans plusieurs tableaux, que l'aumusse n'était pas de même couleur pour tous ceux qui la portaient. On en voit de blanches et de rousses ou jaunâtres. La première paraîtrait avoir été celle des chanoines de premier ordre, car elle est portée par Bertrand de Kneringuen et Louis Fardeau; l'autre semblerait spéciale à ceux d'un rang inférieur, comme nous aurons occasion de le remarquer. — Cette observation s'appuie, au reste, sur des faits authentiques. A Saintes, les 12 vicaires du Chapitre portaient au chœur, dès avant le XVI[e] siècle, l'aumusse comme les chanoines, mais de couleur différente. (V. *Hist. de l'église Santone*, par M. l'abbé Briant, t. II, p. 61.)

ménager; l'Eglise, au contraire, n'avait jamais montré que du bon vouloir à panser les plaies de l'Etat et à consoler ses douleurs. Il lui fallut donc abandonner sa prébende pour entretenir aux écoles une jeunesse turbulente et déréglée qui, les 26 et 30 mai 1562, faisait des Cordeliers un corps de garde, et des Jacobins le premier temple protestant [1]. On se pressa le moins que possible à exécuter l'ordonnance, et pour éteindre une chanoinie on attendit qu'un chanoine s'éteignît. Rien de plus naturel en apparence. Le premier qui mourut fut Louis Fardeau, en 1565; sa prébende, qu'on ne cédait qu'à regret, n'était pas encore donnée en 1566 au précepteur, dont le choix avait été laissé au Chapitre; de sorte que, le 22 avril, un commissaire nommé par le roi vint presser l'affaire à l'assemblée présidée par Pérusse d'Escars. Celui-ci, pour ne pas laisser consommer cette séparation en effet regrettable, résolut de se charger seul des frais de la préceptorerie, et offrit à cet effet 200 livres de rente qu'on accepta, « pour la conservation du nombre des chanoines et décoration de son église cathédrale. »

Ce Louis Fardeau est le même que mentionne le tableau placé aujourd'hui dans la sacristie des messes, et qui fut inhumé dans la nef du nord, devant l'autel de Notre-Dame-des-Gésines [2]. C'est cette année 1565 que Pierre Fauconnier le fit faire et placer à la mémoire de Bertrand de Kneringuen, doyen mort en 1548, et de Louis Fardeau, tous deux ses bienfaiteurs et ses maîtres, en faveur desquels il fonda aussi la messe des Cinq-Plaies pour chaque vendredi, à perpétuité.

[1] D. Font., t. II, p. 547.
[2] *V.* ci-dessus, liv. III, ch. 27[e].

Nous ne savons plus comment le temporel de l'église se trouva aliéné en 1566; les actes nous manquent, et la triste situation financière du Chapitre se révèle par une pièce unique, mais fort significative : c'est un traité de rachat du 12 décembre, par lequel on voulait recouvrer les biens engagés en constituant de par l'évêque et le Chapitre une somme de 50,000 livres de rente à MM. les prévôt et échevins de Paris, laquelle somme fut assignée sur les revenus du clergé de France, au capital de 600,000 livres. L'année suivante, l'assemblée générale du clergé, voyant quelles difficultés s'étaient opposées à l'accomplissement de cette mesure, permit aux églises du royaume, victimes des guerres précédentes, d'hypothéquer leurs biens-fonds entre les mains des mêmes prévôt et échevins : la cathédrale de Poitiers leur emprunta 240,000 livres pour le même objet, et s'engagea à la leur rendre par une somme de 20,000 livres de rente perpétuelle. On manquait de tout, et l'on fut heureux de trouver de l'argent à un taux qui n'était pas encore descendu, on le voit, à celui qui règle aujourd'hui le cours public de la rente.

CHAPITRE XVIII.

De 1568 a 1573. — Le Chapitre de Luçon vient faire l'office avec celui de Poitiers. — Précautions à Poitiers contre les entreprises des huguenots. — La ville assiégée par eux. — La cathédrale battue par l'artillerie du siége. — Usage qu'on fit plus tard des boulets lancés dans la place. — Procession générale en action de grâces de la levée du siége. — François de Daillon enterré à la cathédrale. — Épitaphe du doyen René Lefèvre. — Entrée du cardinal Alexandrin. — Transaction entre l'évêque Pérusse d'Escars et le Chapitre. — État des objets réclamés par le Chapitre pour le service de

l'église. — Importance du culte et de ses moyens dans l'église de Poitiers. —Nouveaux retards de Pérusse d'Escars et transaction définitive.

Poitiers n'avait pas seul éprouvé les désastres des guerres civiles; le Poitou entier, depuis ses extrêmes limites du bas pays jusqu'à la Loire, n'était qu'un théâtre de malheurs publics : le fer et le feu des révoltés n'y laissaient de toutes parts que des décombres et du sang. Le diocèse de Luçon avait particulièrement souffert de leurs barbaries; en 1568, les villes, trop peu fortes pour se défendre, y subissaient le joug des vainqueurs, et la cité épiscopale gémissait aussi du sort commun. Sa cathédrale, ses communautés dévastées n'avaient laissé aux ecclésiastiques et aux religieux survivants que la ressource d'une fuite aussi prompte que douloureuse. Dans cette extrémité, les chanoines de Luçon, égarés de côté et d'autre à l'aventure, tournèrent en grand nombre leurs regards vers une église amie, leur mère spirituelle, et avec laquelle leurs relations de souvenir devaient établir des rapports naturels d'hospitalité sacerdotale. Ils vinrent donc à Poitiers, se logèrent du mieux qu'il leur fut possible, les uns chez certains confrères, les autres en des maisons qu'ils se procurèrent, et parurent enfin s'y établir jusqu'au jour où la Providence mettrait un terme aux persécutions qui les éprouvaient. On vit alors avec édification ces membres exilés d'une église en deuil continuer au chœur de la basilique poitevine l'assistance à la prière publique, y mêler leurs voix à celles de leurs frères, victimes avant eux des mêmes catastrophes [1]; et pendant que des seigneurs français, conquérants de la France éplorée, faisaient

[1] *Gall. christ.*, t. II, col.

vendre au profit de leurs propres châteaux les domaines ecclésiastiques du diocèse de Luçon [1], les possesseurs dépouillés et leurs hôtes, pleins encore d'une récente tristesse, pouvaient élever au Seigneur les mêmes prières et les mêmes gémissements.

Il paraît que l'évêque de Luçon, Jean-Baptiste Tiercelin, s'étant retiré aussi à Poitiers, où il possédait la maison des Trois-Piliers, s'y entoura de plusieurs de ses chanoines, qui reçurent de l'archevêque de Bordeaux et de l'évêque diocésain l'autorisation d'officier dans l'église des Carmes. Ce fait, omis par M. de la Fontenelle, et que mentionne une note de M. Briquet [2], a fait hésiter sur la créance que mérite celui que nous venons de raconter. Mais le prélat ne vint à Poitiers qu'après les premiers chanoines qui s'étaient adjoints au Chapitre de Saint-Pierre; et comme ceux-ci étaient logés et établis convenablement dans le voisinage de la cathédrale, et que cette position semblait d'ailleurs n'avoir rien que de provisoire, ils y continuèrent l'assistance à l'office canonial que les derniers venus firent aux Carmes. Cet état de choses dura jusqu'en 1571.

Mais avant cette époque, et dans cette ville même où ils étaient venus chercher un asile, de nouveaux événements allaient leur faire craindre de n'avoir rencontré qu'un abri moins utile que dangereux. Malgré un édit de pacification donné par Charles IX après la bataille de Dreux, et accepté par les protestants, ceux-ci n'avaient pas laissé de faire fréquemment des expéditions contre des paroisses, incendiant et pillant les biens des catholiques, et prélu-

[1] De la Fontenelle, *Hist. des évêq. de Luçon*, t. I, p. 293.
[2] Dans l'*Histoire* de Thibaudeau, t. III, p. 522, 2e édit.

dant ainsi à une reprise générale des hostilités. Dès l'année 1567, ils avaient commencé à se remuer en plus grand nombre. Les grands jours envoyés contre eux ne firent que les attrouper dans une attitude plus menaçante; les juges se sauvèrent, les huguenots n'en devinrent que plus hardis, et dès lors on leur entendit déclarer qu'ils comptaient bien s'emparer de la capitale de la province. Ces bruits furent rapportés au comte du Lude, qui habitait Niort, et le déterminèrent à venir à Poitiers. D'accord avec le conseil de ville, il fit mettre la place en bon état; les plus robustes habitants se formèrent en six compagnies, auxquels se joignirent bientôt 800 hommes commandés par le marquis de Mayenne, frère du duc de Guise. Ce dernier y vint aussi, accompagné de plusieurs escadrons de cavalerie. Peu à peu beaucoup d'autres s'y rendirent, parmi lesquels Jean de Barro, abbé du monastère des Fontenelles, près la Roche-sur-Yon, qui venait de voir son abbaye réduite en cendres par les disciples de Calvin [1].

On était en 1569. Le 24 juillet, l'ennemi parut aux environs de la cité qu'il convoitait, et dans laquelle on redoutait un renouvellement des scènes de 1562. L'appréhension y fut grande lorsqu'on apprit que leur route était marquée encore par les violences familières aux soldats des Adrets et de Coligny : monastères, églises, maisons de campagne ne formaient plus derrière eux que des nuages de fumée. Couhé, Sanxais, Vivône, Lusignan étaient brûlés [2], et les incendiaires, en s'avan-

[1] Bobinet, *Continuat. des Ann. d'Aquit.*, ad ann. 1569. — La Fontenelle, *ubi suprà*, t. I, p. 294.

[2] *Hist. manusc.* de Bourgeois, p. 230.

çant sous Poitiers, disaient hautement aux paysans que, s'ils pouvaient prendre la ville, ils y feraient un carnage effroyable [1]. Enfin ils y arrivèrent, et sans retard ils en formèrent le siége. Des prières se firent dans toutes les églises et communautés. On prit en même temps toutes les précautions suggérées par la plus stricte vigilance. Entre autres moyens, on renouvela, comme après la bataille de 1356, l'ordre d'un silence absolu de toutes les cloches de la ville, afin de déjouer toute trahison. Les clochers n'en eurent pas moins un rôle important. Transformée en échauguette, la grosse tour de la cathédrale, où était l'horloge, reçut chaque jour une escouade « dont quelques-uns en vedette et sentinelle avoient charge de sonner l'alarme et toquesaint quand ils verroient les protestants se préparer à descendre et à donner l'assaut [2]. » L'ennemi, campé sur les hauteurs voisines au delà du Clain, aperçut cette manœuvre, et fit de la tour le point de mire de son artillerie : ce qui endommagea gravement l'édifice [3]. Il arriva aussi que beaucoup de boulets s'abattirent sur la toiture et dérangèrent la belle économie de la charpente. Mais les voûtes n'en souffrirent en aucune sorte, les projectiles de ce temps-là n'étant d'ailleurs ni assez considérables ni assez bien dirigés pour seconder à souhait les malicieux desseins des assiégeants. Une autre partie du monument, plus exposée encore, semblait devoir attirer surtout les coups des artilleurs de Coligny : le beau chevet était là devant eux avec ses grandes verrières, les baies étroites de ses combles et de ses clochetons, et

[1] *Hist. manusc.* de Bourgeois, p. 232.

[2] Jean le Frère, *Hist. des troubles advenus en France*, p. 348, in-12, 1584. — Liberge, *Siége de Poitiers*, in-8°, p. 70. — Thibaudeau, t. II, p. 333.

[3] D. Font., t. II, p. 397.

dut en effet prêter un champ commode aux exercices récréatifs d'un art encore presque dans son enfance. Aussi n'y fit-on faute, et les traces nombreuses des boulets sont attestées par les brisements qu'on aperçoit à la surface de l'appareil sur le premier plan [1]. Mais on voit cependant, par le peu de profondeur de ces plaies, à quelle impuissance étaient réduites de si rudes attaques sur un mur d'une épaisseur de six pieds. Les étages supérieurs, moins épais de moitié, l'eussent été encore suffisamment pour résister à la même force de projection. Mais que fussent devenues les pages historiées de nos vitraux, et comment ont-ils si heureusement échappé à une complète destruction? Quoique l'histoire se taise sur ce point, il est supposable que le Chapitre, autant pour les garantir que pour s'éviter les brusques visites des globes de fer qui seraient entrés dans l'église par les fenêtres, avait fait garnir ce second plan de fascines, de balles de laine et autres moyens répulsifs, dont le résultat fut d'amortir les coups. C'est à quelque procédé semblable que notre façade orientale dut alors de rester parfaitement intacte dans cette portion si intéressante d'elle-même. Au reste, on pense que les boulets lancés contre ce côté du monument, le furent du 1er au 4 août : les assiégeants étaient alors si rapprochés de la ville, qu'ils tiraient sur ceux qu'ils voyaient passer dans la Grand'Rue-du-Pont-Joubert [2]; mais ne fut-ce pas plutôt le 22, quand les batteries furent dressées dans le faubourg Saint-Saturnin, qui fait face au chevet, et abattirent les défenses de la muraille [3]?

Quoi qu'il en soit, le siége fut poussé avec beaucoup de

[1] Pl. III.

[2] Thibaudeau, t. II, p. 243.

[3] *Ibid.*, p. 351. — Bourgeois, p. 235.

vigueur; l'ennemi, exaspéré par une défense non moins vigoureuse, jetait aux assiégés, de ses retranchements, les plus horribles menaces. Mais Dieu écouta les prières de ceux-ci, qui ne cessaient point, même pendant le combat, d'invoquer les saints protecteurs de la patrie et de la ville. Quand déjà il n'était guère plus possible de tenir, faute de vivres et de fourrage, le duc de Guise arriva à leur secours, et fit lever le siége le 7 septembre, après quarante-trois jours d'efforts inouïs des deux côtés [1].

L'historien Bobinet porte à 4,200 le nombre des coups de canon tirés sur la ville et ses monuments dans le courant du siége. Le 24 août seulement il en fut dépensé plus de 800, qui furent dirigés de préférence sur les ponts, sur l'église Sainte-Radégonde et sur la cathédrale. L'artillerie de la place les renvoyait à leur point de départ, et fut assez habile pour causer parfois à l'ennemi des pertes considérables; mais beaucoup ne purent être ainsi employés, et furent déposés à l'hôtel de ville. Ils y restèrent oubliés jusqu'en 1793. La guerre s'étant élevée alors entre la France et l'Angleterre, la commune de Poitiers écrivit, au mois de février, à la Convention : « Nous faisons passer au citoyen Verteuil, lieutenant » général commandant la 12e division militaire à la Ro- » chelle, 702 boulets de 36... dont Coligny s'était servi » pour réduire notre malheureuse cité... Ils étaient pour » nous autant de trophées; mais, convaincus qu'on ne » saurait s'en servir pour une meilleure cause, nous les » envoyons avec autant de plaisir que nous en aurions » à apprendre qu'ils ont coulé bas les vaisseaux du tyran » de l'Angleterre [2]. » — Ce dernier compliment s'adressait

[1] *Almanach du Poitou*, 1772, p. 81.

[2] *Registre des délibérations de la municipalité de Poitiers*, séance du

à Georges III. — Il est probable que les projectiles de fer auront eu plus de prise sur les navires anglais que sur les flancs de la cathédrale.

Après la levée du siége, les habitants ne furent point ingrats envers celui à qui ils devaient attribuer leur délivrance. Leur reconnaissance et leur joie étaient d'autant plus grandes, qu'on leur racontait de toutes parts les propos tenus dans les faubourgs par les troupes ennemies, qui juraient « être résolues de tuer tout ». Dès le lendemain 8 septembre eut lieu une procession générale d'action de grâces. On partit de Saint-Pierre pour aller à Notre-Dame, et de là aux Cordeliers, « où il y eut prédication pour exciter le peuple à remercier Dieu et corriger ses déréglements qui avaient attiré sur lui ce châtiment. » En l'absence de l'évêque, Jean de Fay, le Saint Sacrement fut porté par un de ses vicaires généraux, et le dais par les ducs de Guise et du Maine, le comte du Lude, et Paul Sforce, général italien de la famille des ducs de Milan de ce nom. A cette cérémonie, qui jusqu'à notre première révolution se perpétua chaque année le 7 septembre, manqua un de ses antiques ornements, si aimé des Poitevins, la statue de la sainte Vierge, célèbre par le miracle des clefs. Malgré la précaution qu'on avait eue de la cacher, en 1562, dans une tombe du cimetière de Notre-Dame, les Gascons l'avaient découverte et brûlée avec quelques autres objets de dévotion [1].

Pendant ce mémorable siége de Poitiers, mourut dans la ville, entre autres personnages distingués, François de Daillon, seigneur de Briançon et frère du comte du Lude.

8 février 1793. — *Correspondance du département de la Vienne*, n° du 26 fév., p. 125.

[1] Théodore de Bèze, *Hist. des Égl. réform.*, t. II, p. 603.

« C'estoit, dit Liberge, un gentilhomme autant accomply et vaillant qu'il estoit possible de voir. » Le comte ayant écrit au Chapitre pour lui demander de faire inhumer son frère dans la cathédrale, on le plaça au pied du mur de clôture du chœur, vis-à-vis la porte de Sainte-Croix. Un tableau sur toile fut appendu au-dessus de la sépulture, qui ne paraît pas avoir eu beaucoup de saillie en dehors du sol ; le jeune héros était représenté debout, armé de toutes pièces, et au-dessous de ce portrait, que Dreux-Duradier et D. Fonteneau disent avoir vu près de céder aux injures du temps, on lisait l'inscription suivante, qui vaut toute une biographie :

GENEROSISS. FRANCISCO DALLONIO LUDIO DOMINO DE BRIACON, PRIMI ORDINIS EQUITI, PRUDENTISS. LIBERALISS. HUMANISS. PIETAT. RELIGION. FORTITUD. PROBITAT. ONIS AVITÆ VIRTUTIS RETINENTISS. ÆQUI ET BONI SEMPER AMATISS°. ET STUDIOSISS.

QUI TERTIO BELLO SACRO, PICTAVII AB HUGUENOTIS ET GERMANIS, REMPUB.

CHRIST. CHRISTUM ET REGEM EXOSIS OBSESSI, DUM PRIUS AD LAZARIANAM

PORTAM SUA VIRTUTE FUGATIS HOSTIBUS, COHORTIUM PRÆFECTUS, STRENUI MILITIS NO MINUS QUAM INVICTI DUCIS PARTIBUS FUNGENS, QUASSATOS ET DIRUTOS MUROS AMBIRET IRRUPTIONI EXCIPIENDÆ ET PROPELLENDÆ MAGIS QUAM MORTI VITANDÆ PROVIDES. ÆNEI TORMENTI GLOBO PERCUSSUS INTERIIT. EHEU EHEU ADOLESCENTIS OPTIMI, FORTISS. CAPUT OMNIBUS CARISS. TETERRIMIS È FAUCIBUS IGNIVOMIS FERREUS TRANSVOLANS GLOBUS COFREGIT, EVULSIT, DISSIPAVIT. EHEU EHEU CAPUT SALUTI PUBLICÆ DEVOTU, TRUNCO

CORPORE, PER TECTA VICOSQUE URBIS, CUI
CAVEBAT INCAUTUS, GLOBUS TRUCATUM
DISJECIT.

ANNA BATARNAIA, MATER LUCTUOSISS. PROH DOLOR, FILIO CARISS. VIDUS PICTONIÆ PRO-REX, RENATUS, ET ALTER FRANCISCUS DALLONÆI FRATRES CARISS. FRATRI CARISS. SUMO CUM MOEMORE POSUERUNT, ANNO CHRISTI 1569.

VIXIT AN. 31, MENS. 1, DI XXI. OBIIT DECIMO
KAL. SEPTEM, ANNO CHRISTI 1569 [1].

La permission donnée par le Chapitre en cette circon-

[1] A l'illustre mémoire de François Daillon du Lude, seigneur de Briançon, chevalier de l'ordre du roi, aussi expérimenté que généreux, aussi pieux qu'humain, doué d'autant de religion que de courage, aussi fidèle à l'honneur qu'aux autres vertus de sa noble race. Tout ce qui fut bon et juste eut constamment son estime et sa prédilection. Pendant la troisième guerre de religion, Poitiers étant assiégé par les huguenots et les Allemands, conjurés contre la république chrétienne, contre le Christ et contre le roi, il venait de mettre en fuite par sa valeur les ennemis à la tête de la compagnie qu'il commandait, et brave soldat en même temps qu'invincible capitaine, il visitait les murs battus en brèche et en partie écroulés, plus attentif à supporter et à repousser l'assaut qu'à éviter la mort qui le menaçait, lorsqu'un coup de canon vint le frapper et mettre fin à sa vie. Le boulet vomi par la bouche enflammée écrasa, brisa, dissémina cette tête jeune encore, si chère à tous ceux qui aiment le courage et la bonté! Cette tête si dévouée au salut public, séparée de son corps par le fatal instrument de guerre, fut dispersée, répandue dans les rues et sur les maisons de la ville, à laquelle il songeait plus qu'à lui-même.

Anne de Bastarnai, sa mère inconsolable; Guy, gouverneur du Poitou pour le roi; René et un autre François Daillon, ses frères, ont consacré ce monument de leur douleur à un fils chéri, à un frère tendrement aimé, l'an de Jésus-Christ 1569.

Il vécut 31 ans, 1 mois et XXI jours, et mourut le 23 août 1569.

stance lui servit plus tard pour établir qu'il avait la police de l'église contre le droit que les évêques voulurent s'en attribuer [1].

Un autre personnage de quelque célébrité, René Lefèvre, était mort avant le siége, et mérite ici une mention particulière. Il était membre de la famille de ce nom qui depuis longues années se faisait remarquer à Loudun, où son père Guillaume Lefèvre avait été procureur du roi au bailliage. Après avoir suivi le barreau de Paris, il vint professer le droit civil à Poitiers, fut nommé par François I[er] conseiller au parlement de Paris en même temps que Tiraqueau, et devint en 1549 doyen de Saint-Pierre, après Bertrand de Kneringuen, par une de ces nominations qui depuis le concordat étaient moins celles des chapitres que de la cour. Dix ans après, il reçut la charge de président à la troisième chambre des enquêtes. Fort érudit, il avait dans le Chapitre de notre cathédrale un frère, Guillaume Lefèvre, savant hébraïsant, que ses études liaient à Robert Etienne. René, mort à 67 ans, fut enterré dans l'église de Poitiers, avec cette courte inscription dont nous ne savons plus la place :

HIC JACET NOBILIS VIR DOMINUS RENATUS LEFÈVRE
DOCTOR REGENS IN HAC UNIVERSITATE
PRÆSESQUE IN SENATU PARISIENSI
QUI OBIIT 20 MAR. 1569 [2].

[1] D. Font., t. LIV, p. 305. — Thibaudeau, t. II, p. 551. — Dreux-Duradier, t. II, p. 240.

[2] Ci-gît noble homme messire René Lefèvre, docteur régent dans cette université, et président au parlement de Paris, qui mourut le 20 mars 1569. — V. *Gallia christiana*, t. II, col. 1218;—Dreux-Duradier, t. II, p. 296; — Arnaud-Poirier, *Documents sur l'histoire du Loudunais*, n° CXLVI.

On remarque dans cette épitaphe le silence absolu et peut-être affecté qu'on a gardé sur le décanat du défunt. Nous en dirons la cause dans l'histoire particulière du Chapitre.

Le sous-doyen Abel de la Fontaine, d'une famille alliée aux Sainte-Marthe, suivit de près son supérieur dans la tombe. Inhumé près de lui, il avait aussi une épitaphe de la plus grande simplicité :

HIC JACET ABELIUS DE LAFONTAINE
CANONICUS ET SUBDECANUS HUJUS ECCLESIÆ;
ANTEA PASTOR SANCTI MELLANI IN NORMANNIA,
QUI DECESSIT 16 JULII 1570.
DEUS MISEREATUR EJUS ANIMÆ [1]!

En 1571, Poitiers vit arriver dans ses murs le cardinal Alexandrin, neveu du pape saint Pie V, venu en France comme légat pour engager Charles IX à entrer dans la ligue des princes de l'Europe contre les Turcs. A Poitiers, il y avait peu d'accord entre l'évêque Jean de Fay et le Chapitre; l'un se refusait à suivre les anciennes coutumes mises à sa charge; l'autre refusait de reconnaître un prélat qui méconnaissait les droits de son église. C'était ce grave différend que venait arranger le cardinal. Il fut reçu à la cathédrale avec tous les honneurs dus à sa haute dignité, après avoir traversé la ville depuis la porte de la Tranchée accompagné du maire, des échevins

[1] Ci-gît Abel de la Fontaine, chanoine et sous-doyen de cette église, auparavant curé de Saint-Melain en Normandie, qui mourut le 16 juillet 1570. — Que Dieu ait pitié de son âme. — *Gallia christiana*, t. II, col. 1221.

et bourgeois, qui l'avaient été recevoir « *en housse à cheval*, avec leurs robes longues, jusqu'à la chapelle Saint-Jacques. » Sa mission ne pouvait manquer de réussite, une bulle qui l'avait précédé de peu de jours enjoignant au Chapitre de regarder et traiter Jean de Fay comme évêque et pasteur. On se soumit ; mais les contestations ne finirent guère que vers le milieu de l'année suivante, où Jean fit prendre enfin possession de l'évêché par quelques chanoines fondés de sa procuration [1].

Cette querelle finie, une autre de même genre s'éleva avec le nouvel évêque de Langres, Pérusse d'Escars, qui venait de quitter le siége de Poitiers. Déjà, en 1569, la sénéchaussée de Poitiers l'avait condamné, par arrêt du 26 mars, à payer au Chapitre par quartiers, à Noël, à la Pentecôte, à la Saint-Pierre et à la Toussaint, 450 liv. ; plus, pour la potation du jeudi *absolu* (jeudi saint), 6 liv. 17 s., que le défendeur « déniait et refusait. » Mais une nouvelle question se présenta encore. Les 8,000 livres qu'il s'était obligé d'employer, sur la vente des bois faite en 1563, en ornements, tapisseries et autres acquêts nécessaires au réameublement de la cathédrale, n'avaient encore rien produit de tout cela. Il n'avait rien fourni non plus des objets que le *livre-rouge* mettait à sa charge lors de son avénement; toutes choses qu'il était temps de réclamer, disait le Chapitre, et dont on pressait le débiteur de s'acquitter d'autant plus vite, que l'église, pour s'en fournir selon ses besoins les plus pressants, avait dépensé en avances jusqu'à deux mille six cents livres. L'évêque répondait avoir déjà beaucoup dépensé en

[1] *Regist. de l'hôtel de ville*, p. 54. — D. Font., t. XXXIII et t. II, pp. 565, 575 et 579.

ornements, vaisseaux d'argent et réparations du gros clocher, gravement endommagé par les coups de canon du dernier siége; ce qui avait coûté 3,254 liv. tournois, laquelle dépense extraordinaire et imprévue le livre-rouge n'avait pu prétendre à sa charge. Il alléguait les réparations nécessitées aux petits ponts de Maillé et de Chauvigny, et au grand pont de cette dernière ville par le passage de la gendarmerie du roi; celle des maisons épiscopales, dont quelques-unes étaient presque entièrement ruinées. Au surplus, la vente des bois avait produit, il est vrai, 10,000 liv.; mais, outre que cette somme ne suffirait pas pour couvrir tous ces frais, elle n'avait même pas été payée par les acheteurs, qui n'avaient pu, dans un temps aussi calamiteux, tirer parti de leur acquisition. Il offrait enfin par amiable de donner au Chapitre les 2,600 liv. fournies par lui et de demeurer quitte, le reste demeurant à l'évêque pour le dédommager de l'achat d'argenterie et des réparations du clocher, dont il présentait le mémoire; que de ce reste, s'élevant à 4,146 liv., on achèterait joyaux, ustensiles, livres, etc., à l'usage de l'église, et on réparerait les bâtiments épiscopaux. — Le Chapitre accepta ces propositions par acte passé entre les parties le 19 mars 1573, et auquel fut annexé l'état des objets à acquérir pour le service divin. Les chanoines, en donnant leur consentement à une transaction où tout n'était pas à leur profit, mais qu'ils signaient pour se conformer aux difficultés des temps, eurent bien soin de rappeler qu'ils voulaient agir sans préjudice des prescriptions du livre-rouge. Outre les *ustensiles* dont nous allons donner la liste complète, et qui devaient leur être fournis par moitié à la Saint-Michel de cette même année et au 19 mars 1594,

ils demandèrent encore et obtinrent avec le prochain terme une somme de 882 liv. 8 s. tournois, destinée à l'achèvement des couvertures de l'église, aux réparations des voûtes, achenaux et autels, balustrades de la chapelle haute de Saint-Michel (sur le jubé), et de celle du Crucifix, « sous les petites cloches, » c'est-à-dire devant la porte du chœur et au-dessous de la travée que surmontait la flèche. Il fut convenu que les armes « dudit seigneur de Langres » seraient apposées en ces divers lieux réparés à ses frais, et que le tout serait ratifié par son successeur à Poitiers. Nous n'avons pas retrouvé ces armoiries déjà déterminées dans cet ouvrage [1], et dont la pose, nous le verrons, était moins une vaine prétention de l'évêque qu'une garantie des droits du Chapitre.

Voici l'état des objets qui devaient être fournis par d'Escars :

« S'ensuit ce qui est nécessaire pour l'église de Poitiers, et à quoy Mgr de Langres, tant pour luy que pour monseigneur de Poitiers, a promis satisfaire et du tout fournir : savoir est la moitié desdites choses dedans la Saint-Michel, et le reste dedans du jourd'huy en un an, le tout prochainement venant :

» Premièrement, deux calices d'argent doré, beaux, grands et hault appareil, l'un pour les festes épiscopalles plus riche que l'autre.

» Une croix d'argent doré pour porter par l'évêque ou autre qui fera l'office ès grandes festes et aux offertoires, enrichye de façons et aultrement sellon la qualité de ladicte église [2].

» Deux paix d'argent doré richement faites, et une pour tous les jours.

» Deux textes d'évangille et d'espître couverts d'un cousté d'argent

[1] Ci-dessus, III[e] part., ch. 28.

[2] On voit par cet article qu'alors à Poitiers, comme bien ailleurs aujourd'hui encore, l'officiant, se rendant à l'autel pour le saint sacrifice, portait un crucifix entre ses mains, et qu'à l'offertoire, c'était cette croix et non la patène qu'on présentait à baiser aux laïques, ce qui était bien plus convenable.

doré, estant en bosse, pour les festes solennelles, et un d'argent blanc pour tous les jours.

» Un baston pour la croix des processions ordinaires, semé de fleurs de lys et de clefs, en aucun lieux de six pieds de haut.

» Le baston de monsieur le chantre.

» Le baston du bastonnier.

» Un encensoir semblable à celluy qui y est, et deux navettes.

» Une petite croix pour servir dimanches et autres festes ordinaires.

» Quatre chandelliers d'argent forts et de la plus grande parade que l'on pourra.

» Le tout du poids de cinquante-cinq marcs d'argent bien dispensés et enrichis de façons et autres, selon la qualité de ladite église.

» Plus est très-nécessaire avoir pour le grand autel aux festes épiscopalles et annuelles deux grands parements, l'un hault, l'autre bas, de velours cramoisy bien enrichy d'ymages, fleurs de lys, clefs et autres broderies.

» Deux autres tels parements de blanc ou autre couleur qu'il plaira à mondit seigneur, ainsy ou autrement enrichy sellon la diversité des festes.

» Plus convient allonger le parement qui est par-dessus les dessus dicts, et y mettre aux deux bouts choses convenables au reste d'icelluy.

» Deux chappes de damas rouge avec les chasubles, courtibaulx, estolles et fanons [1], outre les deux qui y sont de même parure.

» Et un parement d'autel hault et bas pour les festes à soubs-chantre et moindre.

» Quatre chappes de damas bleu [2] avec la chasuble, courtibault, estolles et fanon, outre ce qui est de mesme parure.

Quatre chappes velours noir garnyes [3] de chasubles, courtibaulx, estolles et fanon.

» Deux parements de velours noir pour mettre à l'autel haut et bas,

[1] Manipules.

[2] Cette couleur, qui n'est plus usitée, était employée dès le XII[e] siècle, « pour avertir le prêtre, dit Yves de Chartres (*De rebus ecclesiasticis; sermo in synodo habitus*), qu'il devait plus s'occuper des choses du ciel que de celles de la terre. » — Encore du symbolisme.

[3] Accompagnées.

avec grandes croix de damas blanc et des testes, ossements et larmes blanches.

» Un drap de veloux noir avec la croix blanche et autres choses requises à drap mortuaire.

» Huit petits courtibaulx ou dalmatiques avec les colliers pour les clergeons, oultre ce qui est.

» Deux beaux corporaulx pour le grand autel, avec quelques corporaulx riches à mettre sur les calices.

» Trois parures de courtines, savoir est de damas rouge, blanc et bleu.

» Les deux tappis pour mettre sur les bancs des diacres, et autres assistants à la messe.

» Un tappis sur la chaire [1] de celuy qui dit la messe.

» Deux tappis honorables pour mettre devant et dessous messieurs l'évesque et doyen [2], et autres grands seigneurs au chœur.

» Deux oreillers devant chacun desdits sieurs, l'un sous les bras, fort grand, l'autre soubs les genoux.

» Un tappis à mettre dans la chaire et siége de monsieur de Poitiers, derrière luy, d'environ trois aulnes de long.

» Six oreillers de drap d'or et veloux pour mettre sur le grand autel [3].

» Un tappis à mettre sur le grand autel après le service [4]. »

Il est facile de reconnaître à cette liste quelles dépenses on faisait pour les choses mêmes ordinaires du culte, et combien devaient coûter la matière première et la main-d'œuvre : la soie, l'argent, le vermeil, la ciselure, semblaient choses indispensables, et beaucoup d'objets devaient être « de la plus grande parade que se pourroit. » On attachait donc grande importance à relever la

[1] Fauteuil muni sans doute d'un appui par devant.

[2] Le doyen n'officiait qu'à certaines fêtes marquées par les usages, et était assisté comme l'évêque.

[3] On se servait de coussins au lieu de pupitres pour reposer le missel pendant la messe.

[4] D. Font., t. II, p. 594 et suiv.

majesté des cérémonies par le choix et le beau travail de l'ameublement. C'est en effet un des caractères de la piété chrétienne d'aimer la beauté du temple où Dieu abaisse jusqu'à l'homme sa majesté, et le prêtre qui n'aime point à parer dignement son église n'est pas digne de celui qui l'y reçoit.

Qui croirait qu'après un acte aussi bien cimenté que celui dont la susdite liste était le résultat, tout ne se serait pas terminé au plus tôt? Il n'en fut rien cependant. Les deux termes s'écoulèrent successivement sans aucun accomplissement des promesses de messire de Langres. Lorsqu'il reprit l'administration de Poitiers, en 1578, il devait encore tous ses engagements, et ce ne fut qu'en 1581, un an avant sa retraite définitive, qu'il voulut bien enfin se liquider. Après tant de conventions et d'accords, il en fut quitte pour compter aux députés du Chapitre une somme ronde de 752 écus 1 fr. 1 s., et un réale de 5 s. Le reste fut reconnu employé en réparations dont la plupart étaient à faire. Cette conduite, on est forcé de l'avouer, n'était pas aussi loyale qu'on aurait pu l'attendre d'un évêque; mais elle étonne moins quand on se rappelle sa conduite et celle de son frère l'évêque de Lisieux contre la maison de Bourbon, de qui ils avaient tant reçu et qu'ils payèrent d'ingratitude [1].

CHAPITRE XIX.

De 1577 a 1600. — Réception du roi Henri III. — Il touche les écrouelles. — Création de neuf chevaliers de Saint-Michel. — Nouvel orgue d'accompagnement. — Rapports providentiels entre l'homme et les monuments religieux. —

[1] *V.* Du Tems, *Clergé de France*, t. IV, p. 521.

Préliminaires à l'adoption de la liturgie romaine. — *Te Deum* et serment pour la Ligue.—Citation de Jacques Hillerin. — *Te Deum* après l'attentat de Jean Chatel. — Synode de Geoffroy de Saint-Belin. — Tableau sur bois de la Résurrection.

La faiblesse de Henri III, qui venait de monter sur le trône en 1575, et les concessions qu'il fit l'année suivante au parti protestant, qui s'était armé de nouveau par toute la France, amenèrent la confédération catholique si connue sous le nom de Sainte-Ligue « pour le maintien de la religion et de l'Etat et monarchie de France [1]. » Le roi, qui s'était mis à la tête de l'association pour n'être pas traité par elle en ennemi, fit assiéger la Rochelle, où les révoltés étaient accueillis; et, voulant hâter la prise de cette place, il vint s'établir à Poitiers. La reine sa femme, Louise de Lorraine, l'y accompagna, ainsi que sa mère Catherine de Médicis. La ville leur fit une réception magnifique; tous les corps et autorités formèrent leur cortége depuis la maison de *la Folie*, à une lieue de Poitiers, sur la route qu'on suivait en ce temps-là pour venir de Paris. Jean de Fay n'était pas alors dans son diocèse; le roi fut reçu par le doyen Antoine de la Sayette et le Chapitre en corps à la cathédrale, où un pieux usage et les convenances religieuses voulaient que se fît la première visite des hauts personnages reçus dans une ville épiscopale ou dans une abbaye. Le cérémonial exigeant apparemment que la reine fît une entrée particulière, on alla la chercher en grand appareil, et elle fut conduite aussi à l'église, où le roi et la reine mère l'attendaient; après quoi, ils furent loger au doyenné de

[1] *Formulaire* rédigé à Péronne.

Saint-Hilaire, où le Chapitre, dont le roi de France était abbé, l'avait invité à prendre ses appartements [1].

Ceci se passait à la fin de juillet. Mais le roi étant demeuré trois mois à Poitiers, sa présence y fut l'occasion de plusieurs faits notables qui doivent marquer dans l'histoire de notre édifice. Comme l'affluence du peuple le suivait partout, et aussi parce qu'il voulait surtout honorer l'église mère du diocèse, il préférait la cathédrale à Saint-Hilaire, dont il était pourtant si rapproché, et venait y faire fréquemment ses dévotions. C'est là aussi que le 15 août, jour de l'Assomption, il continua un usage auquel le peuple tenait beaucoup, en touchant les malades affectés des écrouelles. On sait que, depuis le XI[e] siècle, les rois de France avaient le privilége de guérir de cette infirmité; plusieurs annalistes ont consacré ce fait par leurs témoignages [2]. Henri III se prêta

[1] *Reg. de l'hôtel de ville.*

[2] On attribua au roi Robert le privilége de guérir cette maladie comme une récompense de sa charité envers les pauvres, qui le suivaient avec confiance pour sa grande piété, et à plusieurs desquels il procura la guérison en faisant le signe de la croix sur leurs plaies. Avant lui, on ne trouve aucune mention de cette prérogative, qui passa pour avoir été transmise à ses successeurs. Il est certain que Philippe I[er] et Louis le Gros touchaient les malades. Guibert de Nogent, qui parle de cette cérémonie comme récemment instituée, assure (*De pignoribus sanctorum*, lib. I, cap. 1) qu'il a accompagné le second de ces princes dans cette fonction, et le premier passa pour avoir perdu ce don à cause de son incontinence. (Daniel, *Hist. de France*, t. IV, p. 317.) — Guillaume de Nangis (*Gesta S. Ludov.*, ad ann. 1255) dit que saint Louis fut le premier qui ajouta le signe de la croix aux paroles usitées, afin que la vertu du miracle ne lui fût pas personnellement attribuée, mais à Notre-Seigneur, qu'il invoquait. Sans doute cet écrivain n'avait pas lu le récit de Guibert de Nogent. Geoffroy de Beaulieu raconte la même chose dans

donc au désir des malades, et voici comment se fit cette

les mêmes termes. — Raoul de Presle, mort en 1382, parlant au roi Charles V dans la préface de sa traduction de la *Cité de Dieu*, mentionne cette prérogative comme chose dont personne ne doute. — Au xve siècle, Étienne de Conti, religieux de Corbie, décrit dans son *Histoire de France* les cérémonies que Charles VI observait en touchant les écrouelles : ce sont les mêmes que garda Henri III. Le chevalier de Jaucourt, auteur de l'article *Écrouelles* dans la vieille Encyclopédie de Diderot, rapporte qu'en 1576, un an avant le fait que nous venons de raconter, un Espagnol établi à Paris demanda à Henri III la permission de bâtir dans un faubourg de la ville un hôpital pour les scrofuleux qui, dans le dessein de se faire toucher par le roi, arrivaient en foule des provinces et de l'étranger dans la capitale, et s'y trouvaient sans asile. Ce projet n'échoua que par suite des guerres civiles. —Philippe de Comines parle de Louis XI en ces termes : « Il se confessa audit official, et n'avoit point grandes paroles à dire, car il s'estoit confessé peu de jours auparavant, pour ce que, quand les roys de France veulent toucher les malades des écrouelles, ils se confessent, et luy n'y failloit jamais une fois la semaine,... car toujours y a largement de malades. » (*Mém.*, liv. VI, ch. 7.) — Cet usage s'était conservé presque jusqu'à nos jours. On sait que le lendemain de son sacre, Louis XVI alla, revêtu d'un manteau de drap d'or, à l'abbaye de Saint-Remis de Reims, et s'y conforma en touchant, avec les observances ordinaires, des hommes et des femmes attaqués des écrouelles.

Maintenant, quelque extraordinaires que paraissent les faits qu'immortalisent tous ces récits, il faut bien se rendre au témoignage unanime des historiens de caractères divers qui se sont plu à les constater. Il faut remarquer surtout que l'abbé de Nogent, qui affirme en avoir vu le succès en accompagnant Louis le Gros, à qui cette guérison était *journalière*, en parle dans un livre spécial, son *Traité des reliques des saints*, où il s'élève avec énergie contre les faux miracles en recommandant la plus stricte circonspection dans l'examen des nouveaux. Longueval, qui adopte fort cette doctrine, constamment professée par l'Église, dit, en parlant de saint Marcou, abbé de Nanteuil, en Normandie, que nos rois ayant pris l'habitude de visiter après leur sacre le tombeau de ce saint, où se faisaient de fréquentes guérisons des écrouelles, il y a lieu de croire que c'est par son intercession qu'ils jouissent de ce privilége. (*Hist. de l'Égl. gallicane*, ad ann. 534.—*Mihi*, t. III, p. 221.)

cérémonie, au rapport des auteurs du moyen âge qui en ont parlé. Les malades ayant été d'abord visités par les médecins du roi, qui s'assuraient par là que leur maladie n'était point feinte, au jour dit, le roi entendit la messe canoniale, à laquelle il communia. Les pauvres furent rangés ensuite tous à genoux et les mains jointes. Alors le roi fit sa prière au pied du grand autel, y prit le collier de saint Michel, et s'avança suivi du grand aumônier et de quelques seigneurs; et, pendant que le premier médecin et le premier chirurgien tenaient à deux mains la tête de chaque malade, le roi étendait sa main droite nue du front au menton, ensuite d'une oreille à l'autre, en disant: « Le roi te touche, Dieu te guérisse! » puis donnait sa bénédiction en faisant le signe de la croix. — A mesure que chaque malade était touché, le grand aumônier faisait une aumône de cinq sous aux étrangers, car il s'en présentait toujours beaucoup, et de deux sous aux Français, et on les éloignait aussitôt, de peur qu'ils ne revinssent pour avoir une seconde aumône. Quand le tout fut fini, le premier maître d'hôtel lava les mains du roi avec une serviette trempée d'eau et de vin, et les essuya avec une autre. Etienne de Corbie, qui écrivait au XIVe siècle, mentionne un vase d'eau commune dans lequel le roi aurait trempé sa main avant de la poser sur le mal. Nous ne voyons pas qu'on s'en servît ici; quelques-uns de ces détails ont bien pu se modifier aux différentes époques. Au reste, le nombre de ceux qui prétendaient à cette guérison fut alors si grand, qu'au rapport des registres de l'hôtel de ville, où furent enregistrés les faits de cette journée, on peut en compter jusqu'à deux mille. Thibaudeau ne dit que deux cents, ce qui peut être une erreur de chiffres; mais une autre version officielle porte treize cents, ce qui ne sert qu'à obscurcir la vérité sur

ce point. Il faut cependant que l'affluence des malades ait été assez considérable, puisqu'on les disposa « dans la place de Saint-Pierre-le-Grand, » dit un manuscrit de l'époque : ce qu'il faut entendre ou de la place même qui se développe devant l'église (la promenade actuelle n'étant pas encore dégagée du cimetière, ni des murs qui l'ont entourée), ou du parvis, ou peut-être des deux ensemble [1].

Quel qu'ait été ce nombre, on ne nous dit pas si les prodiges affirmés par Guibert de Nogent et Guillaume de Nangis se renouvelèrent à Poitiers. Il est vrai que Henri III n'était pas un saint de la force de Louis IX et de Robert. Mais il paraît aussi, par de nombreux exemples, que pour réussir il n'était pas besoin de l'être.

Une autre solennité sinon aussi touchante, au moins plus imposante, et dont les souvenirs durèrent plus longtemps parmi nous, eut lieu six semaines après, et le prince dut encore y présider. Il songeait à s'attacher le plus grand nombre que possible de seigneurs dont le dévoûment, motivé par la reconnaissance, pouvait lui être fort utile dans les circonstances fâcheuses qui le préoccupaient; il voulait aussi un moyen de les lier par un nouveau serment. Dans ce double but, il résolut de faire une nouvelle création dans l'ordre de Saint-Michel. Cet ordre, fondé à Amboise par Louis XI en 1469, avait été singulièrement déconsidéré, sous la régence de Catherine de Médicis, par la profusion des croix distribuées. Henri voulut cette fois y faire entrer des personnages capables par leur position plus élevée d'en relever l'éclat compromis; les favorisés furent au nombre de neuf. Leur

[1] Thibaudeau, t. III, p. 27; — D. Font., t. XXXIII, *ad ann.* 1577, et t. LIV, p. 204; — Bobinet, *ibid.*, Mss. de Bourgeois, *in h. ann.*

réception se fit le 29 septembre, fête de l'Archange. Ils se placèrent dans les hautes stalles pour la cérémonie, à laquelle chacun participa en venant à son tour s'agenouiller devant le roi, dont le siége était adossé à l'autel, y recevoir de sa main les statuts de l'ordre, et jurer au monarque une fidélité qu'ils n'auraient pas moins pour la religion catholique que pour lui-même. Les armoiries de chacun de ces seigneurs furent appendues en un tableau au-dessus de la place qu'ils occupaient dans l'ordre suivant. On y remarquera surtout celles du roi d'Espagne Philippe II, qui était entré dans la Ligue, et dont il était important à Henri de conserver l'amitié.

Aux stalles du côté de l'évangile :

Écusson du roi d'Espagne.

Écartelé de Castille et de Léon.

1° Louis de Bourbon, prince de Montpensier.

De France au bâton de gueules péri en bande, chargé d'un croissant d'azur en chef.

2° Charles de Lorraine, duc de Mayenne, pair de France, amiral, grand chambellan, gouverneur de Bourgogne.

Écartelé : au 1 et 4, grand quartier de Lorraine-Guise; au 2 et 3, grand quartier contre-écartelé d'or et de gueules; au 2 et 3, petits quartiers partie d'or à une aigle d'argent couronnée, becquée et encadrée d'or, qui est Ferrare. (P. Anselme.)

3° Louis de Saint-Gelais, baron de Lamothe-Saint-Hérayе, seigneur de Lansac et de Pressy-sur-Oise, capitaine de 100 hommes de la maison du roi, chevalier d'honneur de la reine mère.

Écartelé au 1 et 4 d'azur à la croix abaissée d'argent, et d'azur de dix pièces au lion de gueules couronné, armé et lampassé d'or. (P. Anselme. Cet historien s'est trompé en le mettant de la promotion de 1579.)

4° René de Villequier le jeune, baron d'Aubigny et d'Every, capitaine de 100 hommes d'armes, premier gentilhomme de la chambre du roi.

Au 1 et 4, de Villequier, qui est de gueules à la croix fleuronnée d'or cantonnée de 12 billettes de même; au 2 et 3, entée en fasce de 6 pièces d'argent et de gueules, qui est de Rochechouart, sur le tout passé d'or et de gueules, qui est d'Amboise.

Aux stalles du côté de l'épître :

Ecusson de Henri III, roi de France.

D'azur à 3 fleurs de lis d'or, posées 2 et 1.

1° François duc d'Anjou, frère unique du roi.

De France, à la bordure d'argent chargée de 8 besans de gueules.

2° François de Bourbon, dauphin d'Auvergne, prince de Pruzes et de Saint-Fargeau.

Écartelé : au 1 et 4, d'azur à 3 fleurs de lis d'or, qui est de France; au 2, de gueules à la tour d'argent; au 3, d'or au dauphin palmé d'azur au chef d'argent chargé de 3 fleurs de lis de gueules en fasce.

3° Arthur de Cossé, seigneur de Gonnor, comte de Secondigny, grand panetier et maréchal de France.

Écartelé : au 1 et 4, de sable à 3 scies d'or, qui est Cossé; au 2, de sable au lion d'argent couronné d'or, qui est de Charno; au 3, d'or à 3 jumelles de sable, qui est Gouffier.—Sur le tout de Montmorency, qui est d'or à la croix de gueules accompagnée de 16 alérions d'azur.

4° Claude, baron de Villequier (l'aîné), vicomte de la Guierche, capitaine de 50 hommes d'armes.

De Villequier, à la croix fleuronnée d'or accompagnée de 12 billettes de même.

5° Charles de Lorraine, marquis d'Elbeuf.

De Lorraine à la bordure de gueules.

Après la cérémonie, les armoiries de ces seigneurs restèrent à chaque stalle qu'ils avaient occupée, en sou-

venir de cette cérémonie et des personnages qui y avaient pris part. Thibaudeau, qui, dans la liste donnée par lui des récipiendaires, oublie le prince de Montpensier, dit que ces tableaux furent ôtés en 1780, lorsque M. de Saint-Aulaire fit faire à l'église ce qu'on est convenu d'appeler des réparations. Nos recherches n'ont pu amener aucune découverte à ce sujet. Peut-être ces peintures, si précieuses comme monument de l'histoire de notre cathédrale, auront-elles subi en 1793 le sort de beaucoup d'autres. Quelques *régénérateurs* du temps les auront trouvées dans la poussière d'un grenier, et jetées au brasier qui dévora les manuscrit et les archives [1].

Les grandes solennités qui signalèrent cette année 1577 manquèrent d'un complément presque indispensable aux grandes fêtes catholiques. Le grand orgue, *démoli* en 1562, n'avait pas été refait; celui du jubé n'avait pas été non plus remplacé; on résolut de s'en procurer du moins un autre jusqu'à ce que les ressources pécuniaires permissent d'aspirer à faire mieux. Depuis le XIII[e] siècle, la facture de cet instrument s'était singulièrement améliorée : les registres étaient inventés, les tuyaux de plomb ou d'étain, avec leurs sons plus moelleux et plus pleins, avaient succédé à ceux de cuivre, aux sons aigres et perçants; les touches s'y étaient multipliées, et l'appareil général était débarrassé des soufflets nombreux dont trois ou quatre suffisaient désormais à faire les fonctions. Le buffet devait donc avoir aussi plus d'étendue et commençait à être assez remarquable.

[1] *V.* Héliot, *Hist. des ordres monastiques*, t. VIII, p. 377; — Thibaudeau, t. III, p. 27. — Mss. de Beauménil, p. 24. Cet auteur est plein de fautes sur ce point comme sur tant d'autres. — Le P. Anselme, à chacun de ces noms.

Il y avait alors à Poitiers un chanoine de Saint-Hilaire, messire Guillaume Pelletier, que son génie avait fait artiste en ce genre. De ses heures de loisir était sortie naguère pour son église une *paire d'orgues*, comme on disait alors, et le chef-d'œuvre fut assez remarquable pour faire envie au Chapitre de Saint-Pierre. On se rappelle que le sien, visité dans les premiers jours d'octobre qui suivirent sa destruction, avait été reconnu en si mauvais état, que 1,000 livres devenaient nécessaires à son parfait rétablissement. Mais vingt ans s'étaient écoulés, et ces restes mêmes avaient dû se détériorer au point de devenir inutiles. Guillaume Pelletier se chargea d'en employer les débris dont on lui laissa les *étoffes;* il recueillit du *fust* ce qui pouvait encore lui servir, et s'engagea, le 5 avril 1582, à doter la cathédrale d'un nouvel instrument. Ce devait être un jeu de « six pieds, au grand clavier et à deux parements; garnies lesdites orgues de sept jeux et tirants, chacun jeu ayant quarante-cinq tuyaux; » lesquels tuyaux en étain devaient être « peints en leur ordre de peinture de telles couleurs que verroit ledit Pelletier être propres, comme or, asur, étain en or et asur, et autres peintures de couleur posées tant à l'huile qu'autrement, comme sont les orgues de l'église monsieur Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers. » — Elles devaient avoir « trois soufflets neufs, carrés, et emboîtés avec leur porte-vent, garnis d'un tambourin et un tremblant. » Le sommier aurait 8 pieds de long sur 2 de large. — Le fût devait être orné de « quatre pilastres de 12 à 13 pieds de haut avec leurs pieds d'estra (*sic*) élégis portant chacun chapiteau corinthe et son embassement. » Sur la face de ces pilastres devaient être peintes « les clefs d'argent

sur champ de gueules ou d'azur[1]; » elles devaient se répéter sur les bases de ces mêmes pilastres en champ de gueules, « mais sans y faire aucune mitre[2]. » Enfin une corniche devait régner tout autour, avec une frise et une architrave; sur la frise devait être écrit en lettres d'or : OMNIS SPIRITUS LAUDET DOMINUM. — Le prix de l'œuvre fut convenu entre Pelletier, d'une part, et, de l'autre, Antoine de la Sayette, doyen de Saint-Pierre; Olivier de la Fontaine, sous-doyen, et Pierre Berthonneau, archidiacre de Thouars et chanoine de ladite église, à 333 écus et 1 tiers (1,000 livres), dont Pelletier reçut un cinquième d'avance; le reste payable en trois autres termes inégaux : à la Saint-Jean, à Noël et aux Rogations de l'année suivante, 1583, terme de rigueur où l'instrument devait être placé et accepté. Le Chapitre ne se chargeait, en fait de fournitures, que de la maçonne sur laquelle devrait s'asseoir le buffet, des rideaux destinés à couvrir la montre et des barres de fer nécessaires pour les supporter. Il donnait aussi à Pelletier le petit orgue d'accompagnement posé au jubé, les deux grands et vieux soufflets qui avaient servi anciennement au grand orgue, et 36 livres d'étain retrouvé après le pillage[3], et oublié depuis lors dans un appartement de la psalette[1].

[1] Cet arbitraire laissé au peintre de faire de gueules ou d'azur le champ des armoiries du Chapitre dénote peu de connaissance de son blason. — Mais on y voit aussi que le gueules en faisait le fond, et cette observation, qui se confirme deux lignes plus bas, milite encore en notre faveur contre l'opinion ci-dessus réfutée de M. de Beauregard (IIe part., ch. 1er.)

[2] Cette restriction montre que le Chapitre seul agissait en cette occasion, sans le concours des fonds de l'évêché.

[3] Ces détails, tirés des pièces originales conservées dans le *Grand Car-*

Ce prix, qui pouvait représenter 3,000 francs de notre valeur actuelle, prouve assez qu'il ne s'agissait encore que d'un petit orgue. Fut-il confectionné ou non? C'est un problème que rien ne semble résoudre, mais qu'autorise l'apparition d'un nouvel instrument pour le même jubé, dont le marché se passa vingt-neuf ans après, en 1610. Rien ne dit qu'entre cette époque et celle où nous sommes encore, aucun accident ait privé la cathédrale de son acquisition.

C'est vers ce temps, sans que nous puissions savoir certainement à quelle année il faut l'attribuer, que parut, à l'usage de la cathédrale et de tout le diocèse, un nouveau bréviaire qui semble avoir été publié par le Chapitre sans la participation directe et personnelle de l'évêque Geoffroy de Saint-Belin. Ce prélat, qui avait remplacé en 1579 Pérusse d'Escars, était l'un des Pères du concile de Bordeaux qui, en 1582, cédèrent aux difficultés du temps en changeant la liturgie particulière de leurs diocèses par la liturgie romaine, que le pape saint Pie V avait imposée à toutes les églises dont les usages ne remontaient pas au delà de 200 ans. Nos bréviaires et nos missels se trouvaient par leur date, de beaucoup antérieure, nantis de ce privilége. C'est sur quoi s'appuya le corps capitulaire quand, refusant d'accepter une innovation sur laquelle il avait le droit de donner son avis, loin d'admettre le décret du concile de Bordeaux, il réédita son vieux bréviaire, en ajoutant au titre : « restitué par

tulaire, t. v, p. 121, ont été publiés par notre savant collègue, M. Rédet, dans le *Bulletin archéologique du comité des arts et monuments*, avec les marchés conclus pour deux autres orgues de notre église en 1610 et 1611.—Voir aussi t. III, p. 215 et suiv.

décret du Chapitre. » Nous pouvons croire d'ailleurs que le prélat, en adoptant une mesure que la majorité de ses collègues avait vótée, se réserva cependant de ne l'exécuter chez lui qu'après de mûres réflexions, puisque, en 1583 et 1587, il revêtit de son approbation deux réimpressions du rituel diocésain. Aussi le bréviaire et le missel propres furent-ils conservés longtemps après, jusqu'en 1607. Nous parlerons plus au long dans un autre ouvrage de cette question, que nous ne pouvions omettre ici complétement [1].

Les troubles des jours déplorables que nous traversons ne permettent pas à l'historien de s'écarter longtemps du tableau mouvant qu'ils lui représentent sans cesse. Les monuments et les hommes s'y mêlent en même temps ou tour à tour; car les premier sont toujours un rôle actif dans l'existence des autres, et les monuments religieux plus encore. Partout et toujours, en effet, les générations y vont implorer la paix qui leur manque et bénir le Maître suprême qui la leur donne; chaque jour des chants de joie et des accents de douleur parlent éloquemment à l'humanité des alternatives de la mort et de la vie : elle y voit se résumer en quelques mots l'histoire de son pèlerinage sur la terre. Le siècle qui finit pour nous, celui qui va commencer, nous feront entrer dans une phase nouvelle à cet égard; mille événements contraires ou favorables à mille intérêts divers vont se presser désormais dans l'édifice sacré. De toutes les consé-

[1] *V.* plusieurs pièces relatives aux usages de la cathédrale, dans D. Font., t. LIV. — *Gallia christiana*, t. II, col. 1205. — *Mémoire sur la liturgie poitevine*, par M. l'abbé Cousseau, parmi ceux de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1838.

quences que nous en devrons tirer, au moins jusqu'aux jours néfastes des profanations officielles et des sacriléges administratifs, il n'en est pas de plus claires que la nécessité de la prière, besoin et consolation suprême de l'homme exilé ici-bas.

Le plus ancien exemple de Te Deum solennel chanté à la cathédrale de Poitiers après quelque grand événement public remonte à cette époque. Il s'agissait des intérêts de la Ligue, dont les progrès et la force allaient en proportion des empiétements du protestantisme. L'édit de Rouen, signé le 5 juillet 1588, venait de paraître: c'était un traité de paix avec les ligueurs et l'exclusion du trône pour Henri IV, s'il prétendait n'y arriver qu'avec les doctrines de Calvin. Henri III écrivit de Chartres, où il s'était réfugié, aux habitants de Poitiers pour les engager à lui demeurer fidèles. Ce fut dans toute la ville un enthousiasme général. Tout le monde prenait part à l'adoption des mesures de pacification qui, mettant la Ligue à la tête des affaires du royaume, y ménageait le triomphe du catholicisme menacé. Tous les corps prêtèrent au roi et à la religion, sur les saints Evangiles, serment de fidélité et d'union, allèrent à Notre-Dame, où étaient le clergé, les hauts officiers de la province, l'université, le corps de ville et les bourgeois, et l'on se rendit en corps à Saint-Pierre-le-Grand, où l'hymne des actions de grâces fut chanté par tous les musiciens de l'église. Geoffroy de Saint-Belin était dévoué à la Ligue, qu'il regardait avec raison comme le palladium de la foi chrétienne en France; son attachement à ses principes lui mérita les calomnies de ses adversaires et les attaques de la satire Ménippée. Ce fut lui qui présida au *Te Deum*, après lequel il reçut, au pied de l'autel, le serment de

Malicorne, gouverneur du Poitou, et de Boisseguin, qui commandait dans la ville. Ceci se passa le 2 août [1].

Nous apprenons, d'un contemporain témoin oculaire, comment les dignitaires de la cité assistaient alors dans la cathédrale « au sermon que le docteur Protaise, théologal de l'église épiscopale, ne manquait pas d'y faire tous les dimanches. » Un bon nombre de *messieurs* qui s'y trouvaient ordinairement, les lieutenants général et civil, des conseillers du présidial, s'y tenaient « dans la nef, sur un grand banc qui *leurs* était particulier. » Ces renseignements nous sont donnés par Jacques Hillerin, jeune Vendéen qui suivait alors les cours de l'université, et s'y préparait aux fonctions judiciaires qu'il devait remplir plus tard au parlement de Paris en qualité de conseiller-clerc. Il s'ébahissait surtout de notre belle cathédrale, dont il parle, sinon en connaisseur consommé, du moins en homme qui appréciait son caractère général. Il est peu douteux qu'il n'ait assisté au *Te Deum* de la réunion, qu'il a jugée, au reste, comme beaucoup de *politiques* du temps, en rébellion ouverte contre l'autorité qu'elle ne voulait cependant que préserver de ses propres écarts [2].

Ici nous pouvons offrir à nos lecteurs une intéressante diversion aux sérieuses narrations de l'histoire dans un des tableaux de notre basilique. Il fut inspiré, en l'année 1590, par le retour de la paix que Dieu rendait à son église de France avec la conversion de Henri IV, et il faut y voir un *ex-voto* en réparation des offenses que N.-S. avait reçues au Saint Sacrement de l'autel dans les sa-

[1] Thibaudeau, t. III, p. 77 et suiv.

[2] Jacques de Hillerin, *Lettres chronologiques*, p. 28 et *passim*.

criléges du calvinisme. Le peintre DE JAX, dont le nom se trouve au bas de l'œuvre avec sa date, a voulu y démontrer le dogme catholique de l'Eucharistie dans ses rapports avec la sainte Trinité. Il a donc divisé en trois plans dont les sujets se rattachent l'un à l'autre cette curieuse page, traitée sur bois dans une hauteur de 1 m. 42 cent. sur 1 m. 7 cent. de large. La partie supérieure représente le Père éternel coiffé de la tiare, vêtu d'une robe bleue que recouvre une chape d'étoffe d'or chamarrée d'arabesques et de festons, et bordée d'un galon d'or semé de pierreries. Il présente la boule du monde à son Fils, qui, à moitié enveloppé comme lui dans un amas de nuages, témoigne par son geste qu'il consent à racheter ce monde déchu. Les épaules du Verbe divin portent un manteau d'étoffe rouge, couleur consacrée aux mystères sanglants de la Rédemption. Au-dessous d'eux, et marquant un juste espace intermédiaire entre les deux premières personnes, l'Esprit-Saint, sous la forme de la colombe historique, plane au centre d'un rayon qui dissipe les nuages autour de la Trinité, et répand au-dessous de lui une pluie de langues de feu et d'or, symbole de la charité qu'il communique, et par laquelle il unit le Père et le Fils dont il émane. Cette pluie, par une ingénieuse application de l'art aux vérités qu'il vulgarise, descend sur les deux actes suivants, et les relie au premier. C'est d'abord l'Incarnation, figurée par la scène la plus significative de l'étable de Béthléem. Devant cette masure, sur le pignon de laquelle brille l'étoile de l'Orient, Marie, grande et belle femme, aux traits nobles et simples à la fois, soutient de son bras gauche, à genoux et les mains jointes en signe d'adoration, le petit enfant tout enveloppé de langes étroi-

tement serrés de bandelettes qui se développent en spirales de ses pieds à sa tête. De ce corps enfantin rien ne paraît, pas même les bras; la tête seule est découverte, douce et charmante petite figure qui fait aimer cet anéantissement divin, et semble toute attentive, quoiqu'un peu sérieuse, aux hommages des trois rois agenouillés, et de deux bergers encore debout derrière eux, car ils accourent : le costume de ceux-ci, qui se compose d'un simple justaucorps étroit et serré, contraste avec l'ampleur des robes et des manteaux somptueux des mages, que distingue aussi une couronne d'or. Ils n'offrent pas leurs présents habituels; les pâtres n'apportent pas non plus leurs agneaux. C'est moins le mystère de l'Epiphanie qu'on exprime que celui de l'Incarnation : ici les grands et les petits de ce monde doivent également adorer.

Pour troisième image, le spectateur contemple au premier plan le saint sacrifice de la messe, offert sous un vaste baldaquin qui recouvre un autel fort remarquable de tous points. Nous allons y revenir. Disons d'abord que l'artiste a précisé le moment le plus auguste de l'action sainte : c'est celui de la consécration. Le prêtre élève le pain changé en la substance du corps et du sang de Jésus-Christ. Un rayon d'or entoure le sacrement, auquel aboutit la pluie d'or et de flamme, colonne mystérieuse qui l'unit à la Trinité en passant par la scène de l'étable. Ce dernier trait est donc le complément des deux autres; c'est la perpétuité des deux mystères supérieurs, le renouvellement quotidien dans l'Eucharistie de la naissance éternelle du Verbe dans le sein de son Père telle que nous l'ont révélée les prophètes, et de sa naissance temporelle sur la terre par son auguste mère, telle que l'Evangile

nous l'apprend. Ces trois faits se prouvent l'un par l'autre dans la doctrine de l'Eglise; ils subsistent dans les promesses du ciel, dans les espérances de la terre, dans la préconisation des dogmes chrétiens, et l'Eglise les a toujours défendus contre les plus anciennes hérésies, dont le calvinisme n'est qu'une reproduction attardée. C'est ce que notre peintre n'a pas manqué de faire ressortir en superposant de chaque côté de son tableau trois des Pères de l'Eglise grecque et latine comme autant d'irréfragables témoins de la foi primitive au mystère de nos autels; ce sont: à droite, saint Ambroise, saint Jérôme et saint Cyrille de Jérusalem; — à gauche, saint Grégoire, pape, saint Augustin et saint Jean Chrysostome. Chacun, revêtu de la chape et de la mitre (excepté saint Jérôme, qui porte la chasuble comme prêtre) déroule devant soi une large pancarte sur laquelle est écrit un passage de ses écrits où le docteur a établi, avec toute l'exactitude de la théologie orthodoxe, la réalité de la vie eucharistique du Sauveur comparée à la vérité de son incarnation. Le texte de saint Jean Chrysostome est surtout des plus explicites à cet égard: c'est lui qui a dû inspirer l'idée si bien rendue dans le tableau, et ce qui prouve quelle a été à cet égard l'intention du peintre, c'est que ce saint, contrairement à l'attitude des autres, qui ont les mains jointes, désigne des siennes l'oblation de la sainte Victime qui se passe sous les yeux, et au niveau de laquelle il se trouve placé. De même saint Jérôme, tenant d'une main sa pancarte déroulée, montre l'image du second plan, l'adoration de l'Enfant Jésus, et semble expliquer ainsi les paroles qui lui sont empruntées.

Il y a donc une grande intelligence du sujet dans cette peinture; mais elle tire de ses autres caractères d'autres

mérites qui en font un morceau précieux pour notre église, et dénotent un artiste de talent. Les tons de chair y sont excellents, les physionomies bien traitées et si variées, que, dans les 17 personnages qui s'y rencontrent, non plus que dans une multitude de petits anges voltigeant sur des nuages autour de chaque plan, on ne trouve ni répétition des mêmes traits ni monotonie des allures; chacun dit quelque chose et rend des impressions diverses. Les détails des costumes et de l'ameublement ne sont pas moins remarquables. Le jeu des draperies est généralement bien traité, sauf la robe et le manteau de la Vierge, qui sont, par une contradiction trop sensible, d'une sécheresse et d'une roideur dont les vêtements des mages et des bergers se ressentent aussi par un peu trop. Mais d'utiles renseignements se rencontrent sur les habits ecclésiastiques et laïques de l'époque. Les saints docteurs ont une chape dont les deux bords s'agrafent en pointe près du cou, et non, comme aujourd'hui, sur le bas de la poitrine par une disgracieuse bande d'étoffe. — La chasuble rouge du célébrant est arrondie par le bas; ample et moelleuse, elle enveloppe le corps du prêtre comme une robe. Le derrière, qu'on voit seul, est marqué d'une longue croix d'argent sur laquelle est un crucifix qu'on n'y met plus, à notre grand regret; le devant ne doit pas être aussi échancré qu'il l'est à celle que porte saint Jérôme, et dont la coupe est déjà fort semblable à la nôtre. Sur le marchepied de l'autel est agenouillé un enfant de chœur soulevant cette chasuble d'une main, usage fort ancien qui se perd trop, tenant de l'autre sa clochette, et regardant la sainte hostie élevée en ce moment par le prêtre. Sa petite robe rouge est recouverte jusqu'aux genoux d'un rochet à manches

dont une ceinture rouge ne scinde pas encore la blancheur. — L'autel, à peu près carré, semble de bois à son devant uni, et se recouvre d'une nappe qui retombe jusqu'à la moitié de sa hauteur. Au lieu de pupitre, un coussin supporte le missel, sur la page ouverte duquel on remarque une majuscule coloriée commençant cette phrase de saint Jean, toute de circonstance : *Scrutamini Scripturas : illæ testimonium perhibent de me.* — Deux chandeliers de bois doré, dont la tête s'élève et s'élargit en entonnoir pour recevoir les gouttes de cire, sont placés de chaque côté du prêtre et sur la table même de l'autel : un autre est placé à ses pieds, du côté opposé à l'enfant de chœur. L'architecture générale de la chapelle n'a d'analogue réel dans aucun des cinq ordres. Elle consiste, nous l'avons dit, en un dais ou baldaquin élevé s'amortissant en ellipse que termine une couronne surmontée d'une croix. Le cintre qui lui sert de frontispice est orné d'une inscription qui résume par un passage de saint Hilaire, au livre 3ᵉ de la Trinité, toute la pensée du tableau : DE VERITATE CARNIS ET SANGUINIS DNI, NON EST RELICTUS AMBIGENDI LOCUS. Les colonnes et pilastres qui supportent ce cintre seraient peut-être corinthiens si les bases avaient plus de scoties, si les fûts étaient d'un module plus exact, si les chapiteaux n'y remplaçaient les enroulements de l'acanthe par des têtes de béliers aussi capricieusement amenées que tout le reste. Au bas des marches de l'autel, à droite du spectateur, se tient à genoux, les mains jointes et le corps droit, le gentilhomme qui dota l'église de cette intéressante allégorie : c'est le seigneur de la Vergne, comme l'indique une inscription en petites majuscules d'or placée au-dessous de lui. Ses armes sont appendues sur la colonne

voisine. Sa tête, belle encore, et d'une expressive énergie dont la bonté ne s'éloigne pas trop, est tournée à dessein vers l'observateur, qui peut y voir un portrait ressemblant du pieux méditatif. Son costume consiste en une cape et un haut-de-chausse noirs; il porte l'épée, des bas violets, un petit collet blanc rabattu sur le cou; il a la barbe pointue, les cheveux courts et tirant comme elle sur le rouge. C'est le type de l'habillement des seigneurs français sous les derniers Valois et les premières années de Henri IV. — Sur le pavé de la chapelle, au bas de l'autel, on lit ces quatre vers, qu'on reconnaît être du temps de Marot :

Ce tableau consacré, cette langue éloquente,
Monstre que nous devons de bon cœur adorer
Christ, le Verbe incarné, qui pour nous attirer
Aux cieux avecque lui son vrài corps nous présente.

Enfin le cadre, dans sa partie cintrée, contient en majuscules dorées l'énoncé de tout le sujet que nous venons de décrire : VERBI INCARNATI DEMONSTRATIO.

Le seigneur de la Vergne portait *écartelé 1 et 4 d'azur au vol d'argent, au chef de gueules chargé d'un croissant d'argent, et 2 et 3 d'or au lion grimpant de gueules, accompagné de 3 croix de sable posées 2 en chef, 1 en pointe.* Plusieurs familles de ce nom figurent dans le Nobiliaire du Poitou, et leurs armoiries manquant à une confrontation nécessaire, nous ne pouvons dire à laquelle de ces familles appartient cet écusson, qui atteste d'ailleurs d'honorables alliances. On se rappelle néanmoins que dans l'inventaire de 1406, cité ci-dessus, ch XI, figure un chanoine de ce nom qui a donné à l'église une croix en vermeil et deux chapes : il est probable que celui-ci est un de ses neveux.

A notre demande, M. Deschamps, artiste distingué à qui la cathédrale a dû souvent des actes de bienveillante complaisance qui y feront vivre son souvenir, a bien voulu consolider ces planches précieuses, trop longtemps négligées, les débarrasser de quelques taches, et, sans toucher à aucun des caractères de la peinture, lui rendre la fraîcheur et le ton qu'elle avait perdus.

Ce même Henri IV, exclu de la couronne comme « hérétique et fauteur d'hérésie, » avait enfin reconnu en 1593 que « Paris valait bien une messe ; » il était devenu l'idole des Parisiens et de la France, lorsque, un an après, Jean Chatel essayait sur lui le couteau de Ravaillac. Aux feux de joie allumés sur la place du Marché-Vieil de Poitiers par le duc d'Elbeuf, gouverneur du Poitou, se mêlèrent encore les cantiques de l'Eglise. Le *Te Deum* louait Dieu pour une protection qui ne devait pas aller au delà de quelques années....

Geoffroy de Saint-Belin tint dans son église, le 22 octobre 1598, un synode auquel assistèrent 15 abbés et un grand nombre des curés du diocèse. Les listes qui nous en restent dans les recueils de D. Fonteneau et ailleurs sont fort incomplètes et se ressemblent peu. Les actes en sont aussi fort peu connus, sinon totalement ignorés [1].

Un objet d'art, d'autant plus capable de nous intéresser qu'il vit encore tout entier avec son genre de mérite spécial, fut placé cette même année dans la cathédrale. Nous voulons parler du tableau de la Résurrection adossé, dans le déambulatoire, au mur méridional, et devant lequel tous les visiteurs s'arrêtent avec un étonnement mêlé d'une curiosité rarement satisfaite. Ce peut être en effet pour le plus grand nombre une énigme dont le mot

[1] D. Font., t. III, p. 51 et suiv. *passim.*

semble caché à plaisir sous l'immense population de personnages qui y figurent. La scène principale est certainement la résurrection du Sauveur. Il s'élance du tombeau entouré d'anges; les gardes, armés de toutes pièces, effrayés, éblouis par l'éclat radieux qui l'environne, sont terrassés, ou se défendent par le revers de leurs bras tendus contre l'irradiation du corps divin qui les inonde d'une lumière surnaturelle. Mais que font autour de ce sujet, et répandus sur toute cette vieille surface de chêne, les innombrables saints de tous les siècles et de tous pays qui composent le cortége du Christ? Tous se pressent autour de lui et forment des groupes compactes dans lesquels chacun est reconnaissable à son attribut spécial. Les premiers, planant sur des nuages et accompagnés de leurs animaux mystérieux, sont les quatre évangélistes élevés dans le ciel du tableau, et dominant toute la scène; puis au-dessous, encore sur la terre, où ils semblent appelés autour du Seigneur pour être témoins de sa gloire, gage de la leur, assistent tous les héros de l'Eglise universelle. Saint Pierre, au front chauve traditionnel, tient les clefs du royaume céleste; saint Paul, son épée et le livre dont elle exprime la parole pénétrante. Ils sont debout à chaque côté du Christ, et semblent ouvrir près de lui la double série des élus qui l'environnent : ce sont, à droite, saint Georges à cheval, armé du casque, de la cuirasse, des cuissards, des jambières et d'une lance démesurée qu'il enfonce mathématiquement dans l'horrible gueule ouverte d'un dragon ailé que sa physionomie ferait prendre assez volontiers pour le prédécesseur immédiat de la Grand'-Gueule fabriquée en 1677 par Gargot [1]; derrière lui, saint

[1] V. ci-dessus, p. 52.

Sébastien, attaché par les bras à un arbre, est percé des flèches de son martyre; saint Antoine, presque caché dans la foule, se reconnaît au quadrupède classique que la légende lui donne pour compagnon. Placés à gauche, et d'après une sorte de parallélisme dont l'intention se remarque dans tout le tableau, saint Martin, à cheval, coupe son manteau pour le pauvre qui s'en empare; saint Denis porte entre ses deux mains sa tête séparée du corps; saint Hilaire tient le livre de ses œuvres énergiquement éloquentes; puis un pape, saint Sixte probablement, et un roi, saint Louis sans doute. Epars çà et là, vous voyez jusqu'à quatre des évêques mitrés, les quatre docteurs de l'Eglise latine; quatre moines aussi apparaissent avec leur large tonsure, jetés de côté et d'autre, comme pour varier pittoresquement cette grande scène déjà si diaprée de physionomies et d'attitudes diverses. Saint André y montre aussi la croix qui fait son titre à la gloire. — Cependant d'autres particuliers attirent l'attention autant par leur pose que par leur costume significatifs, et ceux-là ne sont plus des saints. A genoux, sur le premier plan, et non loin du thaumaturge de la Gaule, deux enfants de chœur, non plus aussi jeunes qu'on les peindrait de nos jours, vêtus de soutanes rouges que recouvre un surplis à ailes, chantent ensemble, tournés vers l'image de la Résurrection, et suivent attentivement la note tracée sur un cahier ouvert à leurs regards. Devant eux, une contre-basse; derrière eux, un chanoine, debout, portant surplis et aumusse blanche, suit des yeux le chant et, d'une main appuyée sur l'épaule de l'un des chanteurs, en marque la mesure; ce qu'indique parfaitement sa posture, qui ne manque point d'une certaine dignité : c'est Toussaint

Johannet, chanoine sous-chantre de la cathédrale et directeur des musiciens du Chapitre, comme l'indique une large pierre dessinée en avant de nos deux chanteurs, et sur laquelle on lit en lettres d'or : TOUSSANUS JOHANET CAN[s] ET SYMPHONIACORU HUJUS ECCL. PRÆC. HAC TABULA AN. D. 1598 DEO DEDICAT ÆTAT. SUÆ 83. Sur le bord extérieur de la pierre qui fait face au spectateur est écrit N. PINSON F. Voici donc un chanoine de cette église donnant, en 1598, quand déjà il a atteint sa 83[e] année, un tableau composé à sa dévotion par un artiste qui signe, et dont le nom nous reparaîtra sur d'autres œuvres. Mais qu'est-ce enfin que cette illustre compagnie dont il s'est entouré ? D'où lui viennent ces chrétiens canonisés pris dans toutes les parties du monde, et tenant là leur assemblée plénière? Ce mystère est tout dans un mot. Le chanoine Johannet a reçu au baptême, nous le voyons, le prénom de Toussaint. Pour ne pas manquer au pieux usage qui place toujours dans un tableau le donateur sous l'assistance de son patron, il a voulu y avoir le sien; et comment l'y peindre, sinon par autant de personnages qu'il y en a dans le ciel? De là cette troupe nombreuse dont les têtes se groupent et se multiplient à l'infini, et dans laquelle, par une attention fort ingénieuse, on a fait particulièrement ressortir les saints spécialement honorés dans l'Eglise de Poitiers.

Cette œuvre est fort remarquable en ce qu'elle offre encore un autre type de l'art national, de la peinture française à la fin du XVI[e] siècle. Elle a ses caractères à lui dans la fidélité des costumes civil et militaire; celui-ci est complétement appliqué à saint Georges, celui-là à saint Martin, qui porte une casaque et se coiffe d'un large chapeau rond à fond plat et rétréci, aux bords relevés en

tuile, dont la reproduction se trouve dans toutes les gravures du temps. Les vêtements ecclésiastiques s'y voient aussi, dans les prélats, plus amples, moins tiraillés que les nôtres, et la mitre épiscopale n'y a pas encore cette excessive élévation qui, en lui cherchant une élégance passablement malheureuse, l'a dépouillée de son cachet antique et dénaturée entièrement. Le coloris, qui avait souffert des attaques lentes et persévérantes de la poussière et du jour pendant un siècle et demi, a revécu par nos soins, en 1845, sous les efforts d'un lavage opéré avec mille précautions minutieuses. La touche est bonne et ferme en général; des figures en assez grand nombre sont louables d'expression et de dessin; d'autres, par un contraste qu'il n'est pas rare de rencontrer dans les tableaux de cette époque, sont d'un négligé remarquable. On n'y retrouve plus la main exercée qui traça et colora les premières : on dirait un écolier dont le pinceau a tâtonné, à l'insu de son maître, sur une surface où celui-ci avait laissé l'empreinte de son talent.

Somme toute, ce morceau, peint sur bois, de 4 mèt. de largeur sur 1 mèt. 50 c., est digne d'un musée et mérite tous les soins du Chapitre, à qui nous avons eu le bonheur de le conserver. Ses vastes dimensions ne permettent pas de lui trouver dans l'église une place plus convenable, ce qui explique pourquoi il n'est pas dans son jour, et comment il coupe, contrairement à tous les principes, l'arcature du mur latéral qu'il occupe.

CHAPITRE XX.

De 1600 a 1640. — Fondation du doyen Mathurin Chesneau. — Reliques de Saint-Hilaire. — Oraison funèbre de Henri IV. — Marché pour un petit orgue, — et pour un *grand seize-pieds*. — Sépulture de l'évêque Geoffroy de Saint-Belin. — Embellissements à la chapelle des Apôtres. — Entrée solennelle de la Rocheposay. — Ordination du doyen Gilles Tillier. — Mauvaise tenue de l'église. — Louis XIII confirme les priviléges du Chapitre. — Scène de la Fronde. — Réception du duc de la Rochefoucauld. — Origine d'une inscription inintelligible de la chapelle des Apôtres. — Saisies de plusieurs bénéfices par le Chapitre. — Quarante-heures pour le chapitre général des Capucins. — Assemblée du clergé. — Renouvellement du grand autel. — Embellissements à la chapelle Saint-André. — Droits de l'église de Poitiers au concile provincial. — Discussion de préséance à la procession de la Fête-Dieu. — Procession pour la prise de la Rochelle. — Grands jours. — Fondation de messes et dons faits à l'église par l'évêque. — Mort et sépulture d'Étienne Adam.

La fin du xvi[e] siècle vit mourir le doyen Mathurin Chesneau, qui fut enterré près du grand autel, du côté de l'évangile. Nous ne voyons pas qu'on lui ait fait d'épitaphe. Nous savons seulement, par l'ancien calendrier de la cathédrale, qu'avait rédigé le chanoine Fauveau, qu'il unissait un canonicat à son décanat, ce qui n'avait pas toujours lieu depuis le concordat de 1515. Chesneau avait fondé, de concert avec son neveu René Aguillon, chanoine comme lui de notre église, un anniversaire manuel de 20 livres pour le repos de leur âme. Sur ces 20 livres, 12 et 15 sous en plus appartenaient aux chanoines; les chapelains devaient recevoir 6 liv. 7 s. 6 d.; le célébrant, 8 s.; les diacre et sous-diacre, 3 s. et 4 d. chacun; les chapiers, 6 s. Cet anniversaire se faisait depuis le 29 octobre 1600, date de la mort de Chesneau; René Aguillon mourut le 24 août 1631 [1].

[1] *Gall. christ.*, t. II, col. 1219; — Fauveau, p. 192.

Le 4 mai 1602 arrivèrent à Poitiers des parcelles du corps de saint Hilaire, notre illustre évêque de Poitiers, que Geoffroy de Saint-Belin et le Chapitre avaient sollicitées des religieux de Saint-Denis. C'était une partie du devant de la tête, qui fut renfermée dans un buste d'argent et conservée avec beaucoup de soin et de respect dans l'église cathédrale. Ce trésor consola le clergé et les fidèles de la perte d'une autre relique possédée par la collégiale de Saint-Hilaire et brûlée avec tant d'autres en 1562. Celle-là avait été aussi une libéralité du même monastère, accordée en 1393 à Jean, duc de Berry, qui en avait gratifié l'église, dont il était abbé par son titre de comte de Poitou. Le 25 novembre de la même année, Geoffroy adressa au chapitre de Saint-Denis une lettre de remercîments dans laquelle il rappelle que les précieux restes du grand saint « avaient été fort anciennement transportés de sa ville épiscopale dans leur monastère. » Tels étaient jusqu'alors en effet les enseignements de l'histoire; mais ces enseignements étaient erronés. Le corps de notre saint Hilaire n'avait jamais fait ce voyage, accrédité sur la foi de quelques vieux chroniqueurs, et répété par beaucoup d'autres sans examen. On l'avait confondu, par suite d'une séduisante ressemblance de noms, avec celui de saint Hilaire de Gévaudan, que possédait véritablement l'antique abbaye, et qui passa pour le nôtre jusqu'au jour où celui-ci fut découvert, en 1655, dans l'église Saint-Georges du Puy-en-Vélay. Nous verrons le successeur de l'évêque qui recueille si pieusement ce dépôt vénéré sous un nom qui n'était pas le sien, ajouter à la richesse de la châsse, et témoigner par cet acte de piété de sa foi dans l'authenticité de l'objet. Il est certain que tous les détails histo-

riques semblaient avoir conjuré pour tromper à cet égard; heureusement les hommages des fidèles s'appliquèrent à des reliques véritables, et ce fait démontre clairement avec quelle sincérité ont pu se tromper quelques autres monastères qui prétendaient posséder en même temps des corps ou des portions considérables des mêmes saints [1].

Il paraîtrait par les mémoires manuscrits du chanoine de Cousteau [2] que Saint-Belin obtint encore, en 1606, une autre relique de saint Hilaire qu'il fit placer dans une boîte de vermeil. Cette fois c'était une portion du *derrière de la tete*, et la châsse était surmontée d'une « très-belle rose parsemée de perles et de diamants, avec un beau cristal au milieu. » On avait même représenté en relief sur la châsse plusieurs des miracles du saint. La diversité de tous ces détails ne permet pas de croire qu'il y ait eu ici double mention d'un même objet. Cette châsse, d'ailleurs, fut faite en 1606, d'après le témoignage du même chanoine, et un inventaire des reliques de notre église, dressé en 1657 par ordre du Chapitre, établit très-distinctement l'existence des deux reliques à la fois.

Nicolas Sainte-Marthe indique à l'année 1607 l'établissement de la liturgie romaine dans le diocèse de Poitiers [3]. Mais nous avons vu que, cette même année, le Chapitre protesta par une nouvelle édition de son bré-

[1] *V*. Mss. de Bourgeois, p. 264. — D. Font., t. LIV, p. 82; — Fauveau, Calendrier, 4 mai; — Sainte-Marthe, *Hist. eccles. comit. Pictav.*, p. 251; et une dissertation sur ce sujet, par M. Nicias Gaillard, dans les *Bulletins de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, t. I, p. 189.

[2] P. 27.

[3] *Hist. eccles.*, *etc.*, p. 251.

viaire particulier; et ce ne fut que quatorze ans plus tard, en 1621, que fut définitivement établie chez nous cette nouvelle forme de la prière publique, qui devait à peine y avoir un demi-siècle de durée.

Le 14 mai 1610, Henri IV fut assassiné par Ravaillac. La nouvelle en fut officiellement apportée à Poitiers le 18 par M. de Parabère, lieutenant général de la province. Le 21, on célébra dans la cathédrale un service funèbre. L'éloge du prince, dont la perte était si vivement sentie de toute la France, y fut prononcé par François de la Béraudière, son conseiller privé, et abbé de Nouaillé, qui devint, deux ans après, évêque de Périgueux. Ce discours, avant lequel il n'est point parlé, que nous sachions, d'oraison funèbre prononcée dans notre cathédrale, fut imprimé bientôt après[1]. Le style, empreint de recherche et de boursouflure, dut moins lui valoir cet honneur que le sujet.

L'orgue, dont nous avons vu le marché en 1582, avait-il été fait, et mis depuis lors hors de service? ou bien ce marché, si bien détaillé et cimenté, n'avait-il reçu aucune exécution? Cette dernière conjecture serait la plus probable, puisqu'à la fin de 1610, le 21 décembre, un nouveau compromis fut passé pour un nouvel instrument. Guillaume Pelletier était mort. On fit venir de Rouen « Crespin Carrelier, facteur d'orgues, né à Laon en Laonnais, en Picardie. » Cet artiste était déjà connu à Poitiers pour y avoir fait, en 1609, les grandes orgues de Saint-Hilaire, au prix de 4,650 livres. Il dut établir dans la cathédrale, sur le jubé, et près du pilier « qui s'élève du côté de la porte de Sainte-Croix, » un corps d'orgues composé de seize jeux avec trois soufflets, un

[1] Thibaudeau, *Hist. du Poit.*, t. III, p. 155.

clavier de 45 marches, un buffet de 12 pieds de large sur 20 de haut; puis des embellissements en peinture, images, portraits, chiffres or et couleurs convenables : en un mot, on lui indiqua pour modèle l'orgue du monastère de Sainte-Croix, cité plusieurs fois à ce sujet dans le contrat. L'instrument devait être fourni par ledit Carrelier de toutes choses nécessaires à sa pose, et placé le jour de Pâques 1612; moyennant quoi le Chapitre s'engageait à lui payer 3,000 livres tournois, sur lesquelles Geoffroy de Saint-Belin donnerait 1,000 livres à lui seul et se faisait solidaire du reste avec le Chapitre. Carrelier, outre ladite somme, pouvait s'emparer de tout le corps des orgues « qui étaient lors audit jubé, bois, fer, plomb, étain et autres matériaux, » ce qui donne encore à ce marché un air de ressemblance avec celui de 1582. L'acte capitulaire est signé de l'évêque et des trois délégués « des doyens et Chapitre, » messire Jean Moreau, official et chantre, Job Barbotin et François de Fénieux, tous trois chanoines prébendés [1].

Ou l'œuvre était déjà peu fort avancée, ou peut-être même elle n'avait pu encore être entreprise, par quelque raison que nous ne savons pas, lorsqu'au mois d'octobre 1611, on se ravisa. L'évêque et le Chapitre pensèrent que « pour d'autant mieux continuer le service divin qu'ils ont accoutumé faire, dire et célébrer en icelle église, et pour la décoration d'icelle, ils feroient sagement de faire faire les grandes orgues qui souloient estre en ladicte église sur la grande porte. » Donc, les parties y consentant de côté et d'autre, on convint d'annuler le traité du 21 décembre 1610, de faire et remettre « bien convena-

[1] *Grand Cartulaire*, t. v, p. 121 et suiv.

blement et en tous points » les grandes orgues « ruinées et abattues aux premiers troubles des guerres civiles, » de les placer dans le buffet ancien qui « estoit sur le grand portail; » ce devait être un grand seize-pieds de même dimension que l'orgue actuel, et qui passa ensuite pour le plus beau du royaume : les claviers eurent leurs touches en ivoire et leurs feintes en ébène; les quatre soufflets, de 5 pieds de long sur 2 et demi de large, furent placés et assis dans une petite chambre de bois non couverte, « contre et joignant la galerie qui est sur l'une des grandes portes de l'entrée de ladite église, du côté gauche. » C'est la galerie qui existait déjà pour l'orgue antérieur, et par laquelle on y arrivait en montant l'escalier de la tour Neuve Le grand jeu et le positif qu'on y annexa offrirent une élégante rangée de gros tuyaux dont la belle hauteur et la disposition symétrique offrirent aussi au regard leur muette harmonie. On leur forma une fermeture mobile de volets et de châssis qu'on peignit en dedans d'un fond bleu d'azur semé de fleurs de lis d'or et de doubles clefs en sautoir, « avec deux figures en plate peinture de saint Pierre et saint Paul, faites de grandeur naturelle. » — Le positif, promis pour le jour de Pâques 1612, fut livré exactement, « construit, fait et parfait, sonnant, résonnant et accordant en ton de chapelle, comme il appartient. » L'année suivante, à pareil jour, le grand jeu était placé, et le 27 avril, samedi après Pâques, il fut reçu et accepté en forme par messire Jean Titelouze, chanoine et organiste de l'église métropolitaine de Rouen, pour le Chapitre de Poitiers, et, pour Crespin Carrelier, par messire Florent Bienvenu, chanoine de Notre-Dame de Laon et organiste de la Sainte-Chapelle de Paris.

Cet orgue, positif et grand jeu, coûta 6,600 livres tournois. Geoffroy de Saint-Belin en paya 1,500 de ses deniers; le Chapitre donna, le jour de la conclusion du marché, 2 octobre 1611, un à-compte de 3,200 livres, « que ledit Carrelier prit et reçut en espèce de 16 testons et autre monnoie. » Le dernier payement se fit le 25 mai 1613; — et comme dans le cours du travail on avait reconnu bon de changer un bourdon de bois, stipulé, au premier contrat, en un seize, pieds de plomb « étamé d'étaim, » ce surcroît de dépenses, s'étant élevé à 200 livres, porta le coût total à 6,800 livres, non compris les débris des anciennes orgues, grandes et petites, qui pouvaient bien valoir de 3 à 4 cents livres au moins [1].

Geoffroy de Saint-Belin ne vit pas achever l'œuvre à laquelle il avait donné une si généreuse participation. Il mourut le 21 novembre 1611, sept semaines après le marché conclu, et fut inhumé dans la chapelle des Apôtres. Son tombeau en pierre n'y reçut aucune inscription, mais seulement ses armoiries sculptées *d'azur à 3 têtes de bélier 2 et 1*. Julien Thoreau, imprimeur de l'université de Poitiers, « s'érigea alors en poëte, » dit notre D. Fonteneau, et fit à la louange du défunt une pièce de vers pitoyable, qu'on eut la complaisance de laisser afficher en manière de placard à la première stalle du chœur sur la droite, et le courage plus surprenant encore d'y garder assez longtemps pour que Dreux-Duradier se rappelle l'y avoir vue [2]. On lisait au bas de cette pièce la date du 21 mars 1612 comme étant celle de l'inhumation du prélat. Aurait-il été déposé provisoirement dans quelque autre

[1] *Grand Cartulaire*, t. v, p. 31 et suiv.

[2] *Bibl. histor.*, t. I, p. 53.

lieu ? Ce pourrait être. Mais le pauvre poëte aurait pu n'être pas plus exact en chronologie qu'en littérature. Ce qui est certain, c'est que le successeur de Saint-Belin fut envoyé en possession de l'évêché, dont il était d'ailleurs le coadjuteur, dès le 23 novembre, c'est-à-dire deux jours après la mort de Geoffroy. Ce fait est péremptoire et autorise très-bien tous les historiens, qui sont unanimes sur le 21 novembre 1611.

La chapelle des Apôtres, qui reçut la dépouille mortelle du prélat, fut décorée par lui de douze statues en pierre qu'on y voit encore, sauf les sept qui occupaient le fond méridional, lesquelles en furent enlevées lors de la pose de l'autel paroissial, et n'ont laissé aucune trace connue de leur destinée ultérieure. Ce n'est point une perte ; le style grossier de ces personnages trahit un ciseau mal habile, et dont l'esthétique chrétienne était peu avancée. Mieux valait-il laisser à découvert les douze apôtres dont les fresques paraissent encore un peu à travers le badigeon qui jaunit les parois de la chapelle. Ces fresques, déjà fort anciennes quand elles furent remplacées par les lourdes et roides caricatures de Saint-Belin, devaient avoir la pose aisée et l'allure naïve du moyen âge. C'était du moins un double mérite que n'eurent pas toutes les compositions des âges suivants… — Une observation qu'il ne faut pas omettre ici, c'est que la chapelle des Apôtres a toujours porté ce nom. Les peintures du XIIIe siècle dont nous parlons l'attestent assez, et prouvent du reste combien D. Fonteneau s'est trompé en affirmant qu'elle dut son vocable à la décoration que lui imposa le pieux évêque. Le savant bénédictin aurait-il donc oublié combien de titres beaucoup plus anciens la désignaient ainsi ?

Saint-Belin avait eu pour coadjuteur, dès l'année 1607,

Henri-Louis Chasteigner de la Rocheposay, son neveu, homme remarquable, qui joignait à l'illustration de la naissance, étant d'une des premières et des plus célèbres familles de la province, l'énergie de caractère et la vivacité d'esprit répandues sur sa belle figure. Il fit son entrée à la cathédrale le 23 juin 1612. Comme toujours, ce furent la haquenée blanche, le voyage de Notre-Dame à Saint-Pierre sur les épaules des barons, et tout le reste du cérémonial antique. Pour ce qu'il y eut de particulier, nous laisserons un de nos annalistes le raconter avec la simplicité accoutumée de son style : « L'entrée de M. de la Rocheposay ne différa de celle de son prédécesseur qu'en ce qu'il avait avec lui un des plus brillants et des plus nombreux cortéges qu'on eût vus à la suite d'un évêque. Plus de cinq cents gentilshommes qualifiés, tels que le comte de Schomberg et divers marquis, comtes et barons, accompagnaient le prélat, que tous les corps de ville haranguèrent suivant la coutume ; mais, de tous les compliments qui lui furent faits, celui du recteur de l'université, qui était en ce temps-là Jean Rigoumier, l'emporta. Il eut les suffrages de tous les connaisseurs qui l'entendirent. La magnifique entrée de M. de la Rocheposay fut un peu troublée par la dispute qui survint entre MM. du présidial et MM. les trésoriers de France pour le pas. Les intéressés, dont les premiers étaient présidés par Emery Régnault, et les seconds par Scévole de Sainte-Marthe, ayant fait leurs compliments l'un après l'autre, on se disputa pour le pas, et de côté ni d'autre il n'y eut aucune modération ; ils se querelèrent, s'injurièrent et ensuite se battirent à coups de poing. Ce spectacle a été plusieurs fois réitéré dans la ville de Poitiers, et l'on y a vu semblables compagnies en venir aux mains. Il est ar-

rivé à celles des procureurs et des marchands de le faire dans l'église de la cathédrale, et de changer en un champ de bataille le temple sacré du Très-Haut [1]. »

Les hauts barons se trouvèrent donc encore, dans cette circonstance, à leur poste, et portèrent l'évêque jusqu'à son église. Ce devait être pour la dernière fois. La féodalité allait recevoir du gouvernement de Richelieu un coup mortel, et les droits féodaux devaient céder bientôt avec les vieilles coutumes du moyen âge. Déjà même ils paraissent n'avoir été servis en cette occasion qu'avec toute la restriction possible, car ni Besly ni les autres historiographes ne nomment ici les seigneurs qui durent coopérer à la cérémonie. Les registres de l'hôtel de ville de Poitiers, où tous le événements de quelque importance étaient notés chaque jour, disent, en parlant de celui-ci, que le prélat « fut porté en une chaise de parade par les quatre barons du Poitou, *ou par autres leurs représentants* [2]. » — Les six compagnies de la ville précédèrent en armes le corps municipal, conduit par M. Chevalier, conseiller, échevin et capitaine, qui tenait la droite, et par M. Sachet, sergent-major, qui marchait à gauche [3].

Une solennité inattendue en pareil cas, mais que toute la ville savait d'avance, prévenue par la réputation du personnage qui devait y figurer, se mêla bientôt à l'installation épiscopale. Gilles Tillier, quoique doyen depuis le 24 août de l'année précédente, et déjà sexagénaire, n'était encore que diacre. Avocat distingué au présidial

[1] *Hist. manuscr.* de Bourgeois, p. 265 et suiv. — *V.* aussi *Reg. de l'hôtel de ville*, p. 109, dans le 53[e] vol. de D. Fonteneau.

[2] *Ubi suprà.*

[3] *Ibid.*, p. 65.

de Poitiers, il était aussi l'un des échevins de la cité. Son âge qui s'avançait, sa position dans le Chapitre, lui persuadèrent de recevoir enfin la prêtrise, et il convint avec le nouvel évêque que le jour de l'installation épiscopale serait celui de son ordination. Elle se fit en effet pendant la grand'messe que la Rocheposay chanta à la suite de sa réception par le Chapitre. Gilles Tillier mourut le 2 décembre 1625, après avoir fondé à la cathédrale une messe votive de saint Gilles, à dire le 1er septembre de chaque année, pour laquelle il légua une rente de 16 liv. 13 s. 4 den., et une autre de saint Barthélemy pour le 24 d'août [1].

L'Eglise de Poitiers recevait de Dieu dans la personne du jeune prélat (il n'avait que 35 ans) un guide sûr qui devait s'illustrer par sa piété et sa science non moins que par son talent dans la direction des affaires et par la fermeté de son administration. Zélé pour le service de Dieu, il aimera surtout sa cathédrale, se plaira à l'embellir, et si le goût véritable qui doit présider à de tels perfectionnements n'est pas toujours aussi pur sous sa conduite qu'on peut l'exiger aujourd'hui, il témoignera sans contredit d'un louable empressement que la postérité doit se plaire à reconnaître.

Ces exemples arrivaient du reste fort à propos pour faire comprendre au Chapitre que la régularité et le zèle de la gloire de Dieu devaient être au nombre de ses premières vertus. Nous avons pu observer déjà plus d'une fois combien l'esprit de relâchement se glisse furtivement dans les âmes religieuses à la suite des désordres dont la

[1] Fauveau, 1er septembre. — D. Font., t. III, p. 119; t. XXXIII, p. 77; — *Grand Cartul.*, t. V, p. 603; — *Gall. christ.*, t. II, col. 1219.

religion a souffert. Quand on devrait ranimer la vie spirituelle, dont la pureté s'est altérée au contact d'événements dommageables ou scandaleux, le penchant naturel semble au contraire entraîner d'autant plus loin d'une discipline forcément méconnue, et de blâmables désordres ternissent quelquefois l'éclat des anciennes vertus. C'est ce qu'on voyait alors avec peine dans le Chapitre de Poitiers. L'entretien de l'église était fort négligé, et si l'on pouvait attribuer la nudité de ses murs et la pauvreté de ses cérémonies aux malheurs du temps et aux funestes spoliations de la guerre, l'assistance à l'office divin, les convenances respectueuses qu'il exige, pouvaient du moins se perpétuer sans entraves. Et pourtant on avait de graves reproches à faire aux chanoines sur ce sujet. Il paraîtrait par les pièces d'un procès peu édifiant, soutenu en 1612 par le chanoine Rouil et l'archevêque de Bordeaux, François de Sourdis, auquel il avait porté appel contre le Chapitre de Poitiers, que la plupart du temps trois ou quatre chanoines se trouvaient à peine présents au chœur; « que *certains quidam* pourvus de dignités ou chanoinies, ayant leurs maisons *dans l'enclos* et près ladite église cathédrale, tenaient bals en leurs maisons, et permettaient que, pour aller auxdits bals, mascarades et ballets qui s'y jouaient, hommes et femmes passassent et repassassent par le dedans de ladite église, tant de nuit que de jour, et pour cela en fissent laisser les portes ouvertes, contre l'honneur de Dieu, au mépris des saints décrets et règlements ecclésiastiques, et au grand scandale du peuple [1]. » Ainsi donc, on se serait oublié jusqu'à faire du lieu saint une voie de communication à des assemblées profanes. N'eût-ce pas été beaucoup trop déjà

[1] D. Font., t. II, p. 85.

que, sous les yeux des conservateurs obligés de la dignité du sanctuaire, chacun fût libre de prendre l'église pour un chemin public prêtant un plus court et plus commode accès d'une rue à une autre, et par cela même ouvert à toute indigne cohue? Ces abus durent cesser sous le regard vigilant d'un prélat pénétré de ses devoirs, dont l'influence sut agir en dépit de priviléges dégénérés en abus, et qui, dans un long épiscopat de trente-neuf ans, donna, comme nous le verrons, des preuves aussi nombreuses qu'éclatantes de ce zèle des choses saintes, qui fut toujours l'une des plus belles qualités d'un évêque.

Le Chapitre, qui semble avoir ainsi oublié ses devoirs spirituels, si l'on s'en rapporte sans trop d'examen à ces dires peut-être exagérés d'un adversaire, ne paraît pas avoir négligé au même degré ses intérêts temporels. Au commencement du règne de Louis XIII, il ne manqua point de faire renouveler ses vieilles franchises, exemptions et libertés. Les lettres du roi confirmatives de tous les droits de l'église cathédrale de Poitiers furent données cette année 1612, au mois de juillet [1]. Ce fut un heureux prélude à la réception que la compagnie, sous la présidence de l'évêque, fit, deux ans après, au jeune fils de Henri IV, qui passa à Poitiers avec Marie de Médicis pour se rendre en Bretagne, où le duc de Vendôme soutenait la Fronde. Selon l'usage, les deux personnages se rendirent à la cathédrale; ils y furent accueillis au son des cloches, et le *Te Deum* exprima la joie sympathique du peuple, des grands et du clergé [2].

Ce parti de la Fronde, ayant eu des émissaires secrets à

[1] D. Font., t. III, pp. 97, 105 et 145.

[2] Bobinet, t. II, p. 1175.

Poitiers, y entretenait des relations au nom du prince de Condé révolté contre la cour : on tenait toujours à se ménager au besoin la possession d'une ville importante, et le soin qu'on se donnait d'y semer l'esprit de révolte y jetait le trouble, lorsque déjà, dans le reste du royaume, la paix semblait revenue de toutes parts. C'est ainsi que la cathédrale devint encore un point de défense contre les attaques des révoltés, et vit sa sonnerie se mêler, comme dans les plus mauvais jours, au son des instruments de guerre. Un des officiers de Condé, nommé Lattrie, étant venu à Poitiers, fut arrêté au Marché-Vieux [1], et eut un de ses gens tués près de lui. Les auteurs de cette querelle se retirèrent ensuite à l'évêché, où ils espéraient trouver un appui dans la Rocheposay, qui chaque jour employait tous ses efforts à maintenir la ville sous l'obéissance du roi. Ils ne s'étaient point trompés. Les frondeurs ayant, de leur côté, poursuivi la bande armée jusqu'au palais épiscopal, l'évêque y fit tendre les chaînes, et, par un trait de son caractère énergique aussi bien que par une dernière réminiscence des habitudes du moyen âge, dont il s'était fait comme le dernier représentant à Poitiers, l'héritier d'une ancienne et illustre famille crut pouvoir faire exception à ses habitudes ordinairement si pacifiques. Il se présenta dans la cour de l'évêché couvert de la cuirasse et armé de la pique, et déclara qu'il défendrait la place et la maintiendrait au roi, à qui le prince s'était vanté ouvertement de l'enlever. En même temps il fit monter sur les tours de Saint-Pierre des arquebusiers, avec ordre d'avertir au moindre mouvement qu'ils apercevraient, et il fit sonner le tocsin, ce

[1] Aujourd'hui la place d'Armes.

qui mit sur pied toute la ville. C'est dans cette circonstance qu'un procureur délégué par une réunion de 2,000 hommes au duc de Roanez, gouverneur de la ville de Poitiers, « l'assura qu'ils étoient ses serviteurs, mais serviroient le roi à leur volonté, et qu'ils tendroient les chaînes au besoin, au son des tambours de mondit seigneur de Poitiers, qui sont les cloches... [1]. »

Quelque temps après, le 18 mai 1615, le duc de la Rochefoucauld, ayant été nommé gouverneur de Poitiers, y fit une entrée magnifique, pour laquelle on le traita comme le roi qu'il venait représenter; comme lui, il fut reçu à la cathédrale par l'évêque et les chanoines [2].

On voyait, en 1616, dans l'église Saint-Simplicien, un tombeau en marbre à la tête duquel était gravé un écusson portant trois hures de sanglier. Il fut élevé cette année à la mémoire et sur les restes mortels d'un ecclésiastique aujourd'hui oublié, mais dont la famille n'est pas encore éteinte. Voici l'épitaphe qu'on y lisait :

ATTENDANT LA RESSVRECTION ET JVGE-
MENT VNIVERSEL REPOSENT ICI
LES CENDRES DE BALTHAZAR PRÉVOST
VIVANT SIEVR DE LA TRICHERIE PRIVR
DE CHATELACHER ET DE LUSSAC.
LOIS PRÉVOST SIEÜR DE BEAVLIEV CAPIT-
AINE DE LA GUISARDE ET GOUVERNEUR
D'ORGON TRÈS-ILLUSTRE ET VERTVEVX
CHEER...SANS PEUR DONNA CE MARBRE A LA MÉ-
MOIRE DE SON BIENAIMÉ FRÈRE. 1616.

[1] Thibaudeau, t. III, p. 190, 191. — *Reg. de la ville*, ad ann. 1615. — Mss. de Raze.

[2] Thibaudeau, *ibid.*, p. 211.

C'est à ce tombeau qu'appartenait une plaque en marbre blanc, de 75 cent. de large sur 30 de haut, fixée depuis longtemps par quatre pattes de fer au mur occidental de la chapelle des Apôtres, et sur laquelle on lit en lettres noires taillées en creux :

PAULO V CATHOL. ECCLES. PONT. MAXIMO
LUDOVICO XIII. FRANC. REGE CHRISTMO
HENRICO LODOICO RUPIPOSEO HUJUS URBIS
EPISC. ET PROTECT. REVERENDISSIMO EREC-
TUM FVIT HOC MONUMENTUM. 1616.
PRODESSE NON OBBESSE.

Cette partie de l'épigraphe funéraire, dont les quatre premières lignes latines ressemblent beaucoup à une dédicace, n'est autre chose qu'une mention des souverains sous le gouvernement desquels fut érigé le modeste monument. Il n'est question ici que du pontificat de Paul V, du règne de Louis XIII et de l'épiscopat de la Rocheposay. La date de 1616 rattache à ces cinq lignes latines tout ce que contiennent les premières. Mais on se demande de quel droit ce fragment isolé, et par cela même insignifiant, serait venu se poser là, si une main inintelligente ne l'y eût apporté après nos derniers désastres révolutionnaires. Nous n'en parlons ici que pour répondre à une question que s'adressera toujours quiconque voudra deviner cette énigme, autrement inexplicable.

La négligence pour le service divin, dont nous avons vu le Chapitre accusé devant l'archevêque de Bordeaux, avait passé des chanoines à leurs subordonnés, et de fâcheux abus s'étaient invétérés parmi les officiers et suppôts de l'église : à tel point que certains bénéfices

étaient depuis plus de vingt ans possédés par des particuliers qui jouissaient de ces fruits comme de bénéfices simples, sans remplir aucun des devoirs qui s'y trouvaient attachés. Telles étaient l'abbaye de Saint-Jean, l'ancien baptistère, dont on ne connaissait plus le possesseur légal, et l'aumônerie de Saint-Mathurin, chapelle située près l'église paroissiale de Saint-Saturnin, et dans laquelle nous avons vu les évêques s'habiller pour leur entrée solennelle. L'une et l'autre avaient pour titulaires des chanoines de la cathédrale; leurs biens ayant été singulièrement réduits par les guerres civiles, les titulaires tenaient moins à les recouvrer; mais ce n'était pas moins un devoir aux patrons et collateurs de veiller à ce qu'elles leur fissent retour. On se décida, en conséquence, par acte capitulaire du 22 avril 1618, à saisir le temporel de ces deux bénéfices, aussi bien que celui de plusieurs hebdomadiers absents et non résidants. On prévint aussi tous ceux du bas chœur qui s'étaient ainsi fourvoyés, d'avoir à reprendre leur assistance au chœur, leurs habitudes dans le saint office, et de ne plus l'abandonner entièrement, « comme il était ci-devant plusieurs fois survenu. » Le peuple, qui a plus que personne le sentiment du devoir et juge toujours par instinct en faveur des convenances, vit avec plaisir réparer ces scandales et l'ordre se rétablir enfin dans les choses les plus dignes de sa confiance et de son respect [1].

Les capucins, établis à Poitiers en 1609, s'y étaient bâti un couvent dont la première pierre fut posée l'année suivante, au nom du roi Louis XIII, par les officiers du présidial [2]. Ils y eurent en 1619 un chapitre provincial

[1] D. Font., t. III, p. 181.

[2] Thibaudeau, t. III, p. 345.

à l'occasion duquel l'évêque ordonna les prières des quarante-heures à la cathédrale. C'est la première fois que des titres écrits mentionnent dans notre église cette forme de supplications publiques destinées à attirer les lumières d'en haut sur un ordre qui devait rendre d'utiles services à la religion et aux sciences ecclésiastiques.

Au mois de juin 1621, le cardinal de la Valette, archevêque de Toulouse, officia solennellement dans la cathédrale. Il était venu à Poitiers pour présider une assemblée du clergé où se trouvèrent douze évêques, y compris le nôtre, et douze autres capitulants [1].

En 1623, le grand autel fut remplacé par un autre plus beau que donna M. de la Rocheposay. Nous ne savons rien autre chose sur ce cadeau; mais il est supposable qu'un autel de marbre succéda à celui de pierre, qui servait depuis longtemps. Nous verrons le même prélat se donner d'autres soins pour l'enrichir plus tard et l'orner d'une manière digne des saints mystères auxquels il était destiné.

Il fut moins heureux dans la nouvelle place qu'il assigna à ce nouvel autel. Sans attention aux vieilles prescriptions liturgiques qui l'avaient établi sous des voûtes surbaissées, au fond de la basilique, dans sa partie la plus orientale, et de façon que chacun en priant fût naturellement tourné vers lui, l'évêque changea cette disposition si rationnelle, transporta la pierre du sacrifice dans le transept, et, sous prétexte de faire comme à Rome, effaça d'un même coup et l'économie première du local et le symbolisme que la foi y avait attaché. C'était par trop sacrifier aux idées de son temps et subir l'influence

[1] Bourgeois, p. 263.

d'une époque où l'art païen avait usurpé les données vénérables de la religion de Jésus-Christ. Par une conséquence de cette innovation, le jubé fut aussi dérangé, non-seulement parce qu'ayant gardé toutes ses mutilations de 1562, il eût déparé ce luxe nouveau, mais aussi parce qu'il se fût trouvé trop près de l'autel et l'eût entièrement voilé aux regards [1]. On le transporta au fond du chœur, déplacé lui-même par une autre nécessité, et il forma la clôture des stalles, en s'avançant de 3 mètres dans le déambulatoire, ce qui ne laissa qu'un espace de 3 autres mètres à peu près entre lui et la chapelle de la Sainte-Vierge. Cette chapelle ne souffrit pas moins que le reste de ce désordre. Au lieu de se présenter aux yeux du clergé, tourné vers elle pendant les offices en même temps que vers l'autel principal, elle ne fut plus que derrière lui, et, par une anomalie que chacun observe et qu'aurait dû interdire un simple sentiment de convenance, on se tourne tous les dimanches à l'opposite de cet autel de Marie, lorsqu'à la fin de l'office du soir le chœur la salue en chantant une des touchantes antiennes qui lui sont consacrées. Enfin les inscriptions de la famille d'Aux, que le jubé contenait, ne furent pas détruites sans retour. Une précaution pleine d'intelligence les fit transcrire sur le bronze et replacer non loin du lieu où reposaient ceux dont elles perpétuaient le souvenir. Les bénitiers en marbre blanc que l'on voit attachés aux deux piliers qui soutenaient le jubé, près des portes Saint-Jean et Saint-Michel, celui qui flanque la porte des Cloîtres, sont encore un don du même évêque. Leurs arabesques et autres sculptures imitées de l'art romain disent bien

[1] *Gall. christ.*, t. II, col. 1190.

haut d'où ils viennent.—Le type religieux du grand siècle, où l'art d'Auguste se répétait dans celui de Louis XIV, n'est-il pas tout entier dans ces détails ?

Les changements apportés à la distribution intérieure du chœur dérangèrent aussi les restes du monument funéraire de Simon de Cramaud, que nous avons vu détruit en 1562. Le cercueil en plomb était resté dans l'arcade pratiquée au mur de clôture. Les stalles ayant masqué cet endroit, on fit placer en dehors du chœur, au-dessous de cette même arcade, une inscription commémorative du cardinal, et l'on y appendit son portrait sur bois, qui sans doute avait remplacé, peu après le pillage, la statue brisée du cardinal. Ce fut alors, comme l'indique assez le genre de lettres dont on s'y servit, qu'un peintre, mal guidé par un faux renseignement, écrivit au bas du tableau, à la suite des nom et qualité du personnage, la date de 1426 comme celle de sa mort. Nous avons prouvé dans nos *Recherches*, déjà citées, qu'il fallait lire 1422; c'est pourquoi nous avons fait restituer cette date [1].

La partie antérieure du chœur étant devenue le sanctuaire, une portion du mur de clôture se trouva dépouillée du revêtement que les stalles lui avaient procuré jusque-là. Ce ne fut que bien plus tard, et à la fin seulement du XVIIIe siècle, qu'on fit garnir ce mur, depuis les grandes portes de fer des bas-côtés jusqu'au 4e pilier, d'un lambris à panneaux ornés de vases reliés par des

[1] Il faut respecter sans doute les monuments jusqu'à leur laisser le caractère de leur siècle, quelque bizarre et excentrique que ce caractère puisse être ; mais il ne faut pas, selon nous, pousser ce respect jusqu'à maintenir une fausse chronologie donnée par un ignorant, au risque de laisser tomber tous ceux qui la voient dans l'erreur qu'il a trop longtemps accréditée.

guirlandes en relief. Cet ouvrage de menuiserie est bien traité, mais peu en harmonie avec celui du XIII[e] siècle, qu'on crut orner en lui donnant ces autres vases enflammés distribués au-dessus de son entablement, et que l'on y a conservés, au grand déplaisir des connaisseurs.

C'est vers ce même temps que le prélat fit réparer aussi et embellir, comme on disait alors, la chapelle de Saint-André, dite aujourd'hui du Sacré-Cœur. Il prenait ce soin d'avance pour sa sépulture, qu'il y avait élue. Or les embellissements consistaient en des peintures à fresque dont les murs furent décorés, et qui subsistent encore par quelques vestiges[1], et en une balustrade en pierre découpée en larges feuilles profondément ciselées, œuvre lourde et massive, qui servait de clôture au croisillon, et qui laisse encore deviner le ciseau architectural du même siècle sur les deux échantillons qui nous en restent au musée des antiquités de l'Ouest. Une autre plus légère, mais de goût aussi équivoque, servait de clôture à la chapelle des Apôtres, et se voit maintenant au fond d'un jardin de la rue des Filles-Saint-François (maison n° 40). Bobinet[2] prétend que le nom donné à cette chapelle des Evêques lui était venu de ce que les nôtres y étaient inhumés. Mais nous en avons vû inhumés aussi dans la croisée parallèle, dans le bas-côté sud, et jusque dans le chœur. Il est donc plus croyable qu'on avait ainsi désigné la chapelle dite d'abord de Saint-André, lorsque, après sa dévastation par les protestants et la perte de ses reliques, on lui donna une décoration nouvelle dont les statues de huit évêques de Poitiers firent surtout les

[1] Fauveau, au 2 mai.

[2] Note manuscrite annexée au 2[e] vol. de ses *Annales d'Aquitaine*.

frais. Ces évêques devaient être précisément les huit que l'Eglise de Poitiers reconnaît comme saints [1].

Du temps de D. Fonteneau, vers 1760, on paraissait croire encore que tous ces illustres personnages eussent reposé dans cette partie de la basilique. Mais cette erreur populaire n'avait aucune portée devant l'histoire, qui marque la sépulture de saint Hilaire dans sa propre église [2], aussi bien que celle de saint Fortunat, comme celle de saint Anthème, à Jonzac [3].

Un concile provincial se tint à Bordeaux en 1624. Le Chapitre de Poitiers y députa pour le représenter messire Pierre Coustière, habile canoniste, qui fut depuis grand archidiacre du Poitou. Quand il fut question dans l'assemblée de régler l'ordre des préséances, le cardinal-archevêque [4], qui présidait, et ses suffragants, n'assignèrent à notre député que la cinquième place, « selon l'ordre de la consécration de M. l'évêque de Poitiers. » Ceci paraissait fondé, il est vrai, sur les canons de plusieurs conciles tenus en divers temps; mais il ne s'agissait point, dans l'espèce, de la préséance d'évêques les uns sur les autres; les chapitres seuls étaient en cause, et, comme le fit observer plus tard un célèbre jurisconsulte poitevin, on ne pouvait assimiler les droits personnels et variables des évêques à ceux des cathédrales, dont la vie morale se perpétue indéfiniment, et dont les droits sont immuables, « comme ceux d'un corps qui, au delà de

[1] Saint Hilaire, saint Gelais, saint Anthème, saint Pient, saint Fortunat, saint Emmeran, saint Maximin et saint Pierre, IIe du nom. — Guillaume Tempier et Gauthier de Bruges n'ont été honorés que de la béatification.

[2] Thibaudeau, t. I, p. 22.

[3] D. Font., t. LX.

[4] François IV d'Escoubleau de Sourdis.

plusieurs siècles, est toujours réputé le même [1]. » Notre canoniste pressentit ces raisons, remontra qu'après les députés de l'église de Bordeaux, la première place devait appartenir à celle de Poitiers, la première et la plus ancienne église « non-seulement de la Guyenne, mais de toute la France; » il protesta au nom de sa compagnie, et demanda acte de cette protestation. Comme on le lui eût refusé, il le fit dresser par un notaire le 24 octobre; après quoi il prit la cinquième place. Bientôt une autre difficulté s'éleva : les évêques refusèrent aux chanoines députés voix décisive et consultative dans les matières à régler. Ce refus, qui se produisait en dehors des plus anciens usages de l'Eglise et des règles consacrées par le droit, tendait à changer la discipline sur un point de la plus haute importance pour les chapitres [2]. Aussi les membres présents des chapitres de la province déclarèrent-ils en appeler comme d'abus. Les choses en restèrent donc là, comme il arrive très-souvent; elles n'eurent de solution conforme au vœu du Chapitre de Poitiers que sur la préséance que le cardinal de Sourdis lui reconnut après le concile, en faisant placer dans les actes imprimés le Chapitre de Poitiers en tête de tous les autres [3].

[1] Jean Filleau, *Traité des droits, prérogatives et prééminences des églises cathédrales dans les conciles provinciaux.* — Pour le Chapitre de Poitiers, contre le cardinal de Sourdis, in-12, Paris, 1628, p. 69.

[2] D'Héricourt, *Lois ecclésiast. de France*, in-f°, p. 285. — Il faut reconnaître que, le plus souvent, on avait agi dans les conciles de l'Église gallicane dans le sens défavorable aux chapitres; mais le nôtre s'appuyait ici sur un usage de la province de Bordeaux, et ne réclamait que pour son droit en matière de discipline.

[3] Filleau, *ubi suprà*, p. 81.

Une autre querelle de même genre, telle que nous en avons raconté déjà plusieurs, s'éleva, quelques années après, entre les corps laïques qui devaient assister à la procession « du Sacre. » Alors, comme aujourd'hui encore dans certaines autres villes, on appelait ainsi la procession de la Fête-Dieu. C'était en 1628. Le roi Louis XIII était au siége devant la Rochelle, et, voulant avoir près de lui le conseil d'Etat, autrement dit le « Grand Conseil, » il le fit venir à Poitiers. Ces Messieurs, qui avaient eu peu de temps auparavant une discussion de préséance avec le présidial, au sujet d'un enterrement, prétendirent faire déroger aussi en faveur de leurs prétentions aux usages du Chapitre et des autres corps pendant la procession de la Fête-Dieu. Mais le présidial, qui gardait le ressentiment d'une injure récente, ne voulut pas souffrir qu'entre lui et le Grand Conseil se missent les avocats et procureurs, dont ce dernier était ordinairement suivi; il fit garder ses places à Saint-Pierre près du grand autel, et aussi dans la nef pour le sermon. Il se plaça donc au chœur vis-à-vis le siége épiscopal. Les échevins furent installés du côté opposé. Le Grand Conseil, battu en brèche sur ce point, essaya de se retrancher au moins sur un autre, et voulut que les douze d'entre ses membres qui devaient, selon l'usage, porter pendant la marche du cortége douze torches de cire blanche ornées des armes du roi, se tinssent les plus rapprochés du Saint Sacrement. Cet honneur appartenait de droit au clergé de la cathédrale, et celui-ci ne le cédait jamais. Il ne le céda pas plus en cette circonstance; l'évêque déclara, de son côté, qu'il ne le souffrirait point; de sorte que le Grand Conseil en fut pour ses imaginations et ses

plans, ce qui fit dire « qu'il étoit peu entendu à la coutume de Poitou[1]. »

On voit ici que le siége épiscopal se trouvait à cette époque proche du grand autel, dans le chœur et à l'extrémité des stalles.

Le 28 octobre suivant, la Rochelle fut prise. Le corps de ville demanda un *Te Deum* : il fut chanté à la cathédrale en action de grâces de cette grande victoire, qui abattait le dernier boulevard du protestantisme. Le Grand Conseil, le présidial s'y trouvèrent avec tout le clergé : ce fut le jour de la Toussaint. On ne dit pas que la question de préséance, si radicalement tranchée par la Rocheposay, s'y soit représentée.

Cet évêque, qui aimait les belles cérémonies et prenait une grande part à tout ce qui touchait les intérêts de la religion et de l'Etat, institua, à cette occasion, une fête annuelle pour le jour des saints apôtres Simon et Jude. Le Saint Sacrement devait être exposé ce jour-là pendant la messe qui suivait matines. A l'issue de la messe capitulaire, le *Te Deum* était chanté en musique; le soir, après complies, on allait faire la station à Notre-Dame en passant par les rues Saint-Paul et Notre-Dame-la-Petite, et l'on rentrait par la rue Saint-Savin à Saint-Pierre, où se donnait le salut[2].

Les grands jours de 1634 furent une nouvelle occasion au Chapitre de faire valoir les droits de sa juridiction en dehors de ses limites accoutumées. L'ouverture, qui s'en faisait ordinairement à la cathédrale par une messe

[1] *Hist. manusc.* de M. de Raze, conseiller au présidial, *ad ann.* 1628.
[2] Thibaudeau, t. III, p. 273.

épiscopale du Saint-Esprit, eut lieu cette fois, nous n'en voyons guère là raison, dans la grande salle du Palais, le 4 septembre. Ce beau local fut tapissé richement; on dressa un autel « au haut des degrés, au milieu des cheminées, » et on l'orna « des parements violets de Messieurs de Saint-Pierre. » Le saint sacrifice y fut offert par l'évêque [1]. Mais ces honneurs furent bientôt payés par les impôts extraordinaires que la cour leva sur tout le clergé du diocèse pour pourvoir à la réédification des églises démolies par les protestants, et autres besoins urgents de la religion. — L'évêque fut taxé à 300 liv.; le Chapitre en paya autant, et il fut ordonné que les gentilshommes possédant sans titres les bénéfices seraient dessaisis, et les fruits rendus aux ecclésiastiques [2]. L'Eglise gagna donc bien plus à cette session des grands jours qu'elle n'y perdit.

La piété généreuse de ce prélat saisissait toutes les occasions de faire du bien à son église en multipliant autour de lui les preuves de sa foi. Par un de ces pressentiments que Dieu accorde parfois à des âmes qu'il adopte, M. de la Rocheposay ne craignait rien tant qu'une mort subite. Il songea de bonne heure à prendre contre cet accident, que le chrétien redoute toujours, les précautions qu'inspire une foi éclairée, et, dès le 7 avril 1635, il fonda une messe perpétuelle du Saint Sacrement, à dire, pendant six jours de chaque semaine, à la chapelle de Saint-André. Déjà, depuis 1618, deux messes y étaient acquittées en son nom par un reli-

[1] D. Font., t. LIV, p. 33 *ter*. — Fauveau, *Calendrier*, p. 172.

[2] *Recueil de tous les arrêts de la cour des grands jours de Poitiers*, in-8°, Poitiers, 1634; *passim*.

gieux carme les mercredi et vendredi. Il établit pour cet objet un fonds de 2,400 livres, auquel il ajouta, le 25 avril 1636, un supplément de 600 livres, afin d'y perpétuer une messe de plus pour lui et ses parents défunts. Cette dernière messe devait se dire le dimanche, à 8 heures et demie, lorsque sonnerait la cloche de prime, ou aussitôt après le sermon, quand il y en aurait. On prêchait donc alors le matin, après l'évangile de la messe paroissiale, et c'était le théologal qui s'acquittait de cette fonction. L'usage de prêcher après midi est nouveau et nous vient des moines de ces derniers temps [1]. En 1637, nouvelle preuve de zèle : l'église reçut de ces mêmes mains, si empressées à l'orner, des richesses précieuses, et si le donateur acquittait en cela la dette ordinaire de sa dignité et de son titre, toujours faut-il reconnaître qu'il s'y prêtait de bon cœur, et ne cherchait pas, comme tant d'autres, d'honnêtes prétextes de s'y soustraire. Etant cette année, au mois de mai, à son château de Dissay, qu'avait fait bâtir Pierre d'Amboise, et qui, depuis lors, avait appartenu à l'évêché de Poitiers, il régla avec un délégué du Chapitre le choix d'ornements complets de toutes les couleurs, d'un *dais* ou baldaquin en velours rouge orné de ses armes et semé de fleurs de lis d'argent pour le grand autel, d'un autre plus petit pour servir à l'exposition du Saint Sacrement, d'une garniture de velours violet pour mettre devant la chaire à prêcher, et d'un tabernacle en noyer doré « par le dessus » , celui peut-être qui remplaça la crosse que nous y avons vue en 1550, et à laquelle était suspendue dans un vase de vermeil la sainte réserve. Les reliques de saint Hilaire, ou

[1] Grancolas, *Traité de la messe et de l'offic. div.*, p. 377.

réputées telles, étaient conservées alors, sur le grand autel, dans le reliquaire d'argent où elles reposaient depuis 1602. Il y ajouta une mitre d'argent, et l'enrichit « d'un gros saphir bleuf » retrouvé dans la salle du Chapitre après le pillage des Gascons. Enfin il donna encore « une custode à forme de soleil d'argent doré, enrichie de ses armes, pour porter en procession le divin Sacrement, » et une châsse de même métal où furent déposées plusieurs reliques, et que son lion armorial décorait aussi [1].

Ce prélat donna un rare exemple d'humilité en faisant effacer son propre éloge d'une inscription commémorative posée sur le tombeau d'un de ses vicaires généraux. Ledit vicaire, qui paraît avoir été un homme de mérite, était Jean Filleau, frère du célèbre auteur des *Décisions catholiques* et des *Observations sur la coutume du Poitou*. Bachelier en théologie, chanoine et chantre de l'église de Poitiers, il avait encore été nommé conseiller du roi et son aumônier, et dut à l'estime que l'évêque faisait de ses talents et de ses vertus de devenir son grand vicaire et son official. Etant mort le 11 mars 1636, on l'enterra dans le bas-côté nord de la cathédrale, au pied du pilier qui flanque l'angle droit de la chapelle des Evêques. C'est à ce pilier que fut attachée une plaque de cuivre de 2 pieds de large sur 18 pouces de haut, portant l'inscription suivante, qui rapporte ces particularités :

JOANNES FILLEAV PRESBITER, SACRÆ
THEOLOGIÆ BACHALAUREUS, REGI CHRIS-
TIANISSIMO A CONSILIIS ET ELÆEMOSINIS

[1] D. Font., t. LIV, p. 513; — Fauveau, au 5 avril; — et l'acte original de donation et d'acceptation par le Chapitre (*archives diocésaines*, t. I, p. 1 et 3).

HUJUS INSIGNIS ECCLESIÆ PICTAVENSIS
CANTOR ET CANONICUS, NEC NON ILLUS-
TRISSIMI PICTAVORUM ANTISTITIS D. D.
HENRICI LUDOVICI CASTANÆI RUPIPOSŒI
IN SPIRITUALIBVS ET TEMPORALIBVS VI-
CARIUS GENERALIS EJVSDEMQUE OFFICIA-
LIS ET JUDEX ORDINARIUS. VIXIT DEO
PIUS, ECCLESIÆ OBSEQUENTISSIMUS, REGI
FIDISSIMUS, PATRIÆ CARISSIMUS, TANTO
PRÆSULI. . . . .
. . . . ADDICTISSIMUS ET
QUOD MAXIMUM GRATISSIMUS. NUNC AU-
TEM IN DOMINO MORTUUS EXPECTAT IN
HAC ÆTERNA DOMO RESURRECTIONEM
ET CUM JUDICIS MISERICORDIAM
OBIIT UNDECIMO MARTIS ANNO REPARATÆ SALUTIS 1636
JOANNES FILLEAV, ANTECESSOR PICTAVENSIS
AC FISCI ADVOCATUS, ET GUILELMUS
FILLEAU FRATRES FRATRI CARISSIMO
POSUERE [1].

Les points qu'on remarque ici aux 13e et 14e lignes étaient remplis par quelques mots à l'avantage du pontife dont le défunt avait aidé l'administration. M. de la Rocheposay ne voulut pas les y laisser, et commanda que l'inscription ne fût placée qu'après les en avoir fait disparaître. L'histoire n'y a rien perdu ; elle n'en a pas moins rendu justice à celui qui aimait à se cacher ainsi.

Le 7 août de l'année suivante mourut un autre ecclésiastique à qui le Chapitre rendit des honneurs extraordinaires et jusqu'alors inouïs. Etienne Adam, attaché à

[1] D. Font., t. LXXXII.

la cathédrale comme chapelain, était en même temps secrétaire de la compagnie. Prêtre zélé pour le bien de son église, il se montra plusieurs fois généreux envers elle, et surtout lorsque une vieille maison capitulaire, connue sous le nom de maison de Brabant, s'étant écroulée, il la fit rebâtir à ses frais, un peu au-dessous du couvent des Minimes, vis-à-vis la rue Saint-Savin. Il fonda aussi, pour le jour anniversaire de sa mort, un obit de 20 livres, dont 13 devaient être distribuées aux chanoines, sans distinction de prébendes, puis aux chapelains 6 liv., au célébrant 5 s., aux diacre et sous-diacre 20 deniers, et aux chapiers 3 s. et 4 deniers. De plus il établit une rente pour être distribuée chaque année aux chanoines présents au chœur les 25 mars et 3 août, jours de l'Incarnation de N.-S. et de l'Invention des reliques de son patron, saint Etienne. Le Chapitre, reconnaissant de tant de services, donna à Etienne le titre et le rang de chanoine honoraire, que nous ne trouvons accordé à personne avant lui, et voulut, quand il fut mort, perpétuer sa mémoire par un monument élevé aux frais communs. C'est aussi le premier exemple d'un pareil honneur fait à un membre inférieur de notre église. Ce monument consistait en un tombeau de pierre élevé au pied du pilier engagé qui forme l'angle gauche de la chapelle des Apôtres. Au-dessus était une plaque de cuivre de 7 pouces 3 lignes de haut sur 8 p. 3 l. de large, contenant l'épitaphe suivante, qui relate ces faits, et dont le style boursouflé et la mauvaise ponctuation rendraient l'interprétation fort embarrassante pour qui ne saurait pas les détails précédents :

STEPHANUS ADAM PIUS IN ECCLESIAM ET MUNIFIC[s].
CANONICORUM NUMERO ADSCRIPTUS, ET INSIGNIUM

HONORE DONATUS DOMUS BRABANT RESTAURATOR COLLAPSÆ CAPITULO ALTERA DICATA MINIMITARUM COENOBIO DUOBUS INTERJACENTIBUS HÆRENTE, ET QUA ADITUR DIVINUS SAVINUS VIAM PROSPECTATE CONCEPTI DOMINI FESTIVIS DIEBUS ET INVENTIONIS PROTO MARTIRIS REDITU LEGATO. CELEBRANDO QUOT ANNIS INSTITUTO ANNIVERSARIO AUGUSTI AC OBITUS RECURRENTE SEPTIMO : EXCESSIT ANNO 1637. ÆTATIS 58 PIETATIS, MEMORIÆ GRATIQUE ANIMI BENEFICIO CAPITULUM NUSQUAM INGRATUM TUMULUM EREXIT [1].

Le tombeau et la plaque de cuivre ont disparu, et ce pieux souvenir nous eût échappé lui-même sans le soin qu'eût, au commencement de ce siècle, le bénédictin dom Mazet de le recueillir avec plusieurs autres, et de le conserver à la bibliothèque de la ville de Poitiers.

CHAPITRE XXI.

De 1640 a 1702. — Revenu de l'église. — Bénéfice des coustres. — Impôt de main morte. — Personnel, dignités et logements. — Domaines et possessions territoriales. — Calice miraculeux de Pressac. — Louis XIV confirme les priviléges de l'église. — Fondation de Jacques Guénon. — Louis XIV à Poitiers. — Mort de M. de la Rocheposay, précédée de différends avec le Chapitre. — Sceau de l'église en 1621. — Procession des reliques. — Reliques de saint Théodore, de saint Pelée et de sainte Euphémie. — Nouvelle recherche des titres par une bulle d'Alexandre VII. — Autre relique de saint Théodore. — Reliques de saint Hilaire et de saint Georges. — Troubles suscités par les vicaires généraux. — Gilbert de Clérambault; cause des agitations de son épiscopat. — Son entrée à la cathédrale. — Abjuration de Cottiby, ministre protestant. — Discussion entre l'évêque et le Chapitre pour le droit d'orne-

[1] D. Font., t. LXXXII. — *Diction. des fam. du Poitou*, t. I, p. 15. — Fauveau, *Calendrier*, ad 7 aug.

ments. — Chapelle de la Sainte-Famille et tableau de René Lorain.— Incendie de l'orgue. — État des ornements et du trésor. — Gilbert de Clérambault enseveli hors de la cathédrale,—Prise de possession par Fortin de la Hoguette. —Louis XIV s'empare d'une portion de l'argenterie. — Établissement de l'adoration perpétuelle.— Nouveaux droits d'amortissement. — Invention des reliques de sainte Florence.— Épitaphe de notre évêque Baglion de Saillant.

Les revenus de l'église s'étaient considérablement affaiblis depuis les pertes survenues à la suite des guerres civiles. Outre ce que les rapines des protestants lui avaient enlevé, le grand nombre des religionnaires séparés du catholicisme, et qui ne partageaient plus les obligations des fidèles envers les communautés, diminuaient d'autant les perceptions : c'étaient autant de dîmes et autres redevances auxquelles il fallait renoncer, sans compter les biens et domaines perdus, les bénéfices aliénés et non recouvrables, faute de titres qu'avait détruits l'incendie, ou que retenaient des mains intéressées à les cacher. On voit à quoi s'étaient réduites les recettes annuelles de notre cathédrale, par un relevé dressé en 1640 de ses revenus généraux. Les neuf coutreries y jouissent chacune de quelques pièces de terre enclavées dans les paroisses d'Anxaumont, de Smarve et de Buxerolles. Le détail qu'on en fait, difficile à rendre aujourd'hui par une appréciation assez juste, ne laisse pas croire cependant que chacun des neuf titulaires retirât grand profit des récoltes en blé, foin, vin ou chanvre que fournissaient ses quelques *septrées* de terrage. On sait que l'office des coutres était héréditaire, et qu'ils le transmettaient à leurs enfants avec les fruits qu'ils en percevaient. Il paraît encore, par les pièces conservées dans le Grand Cartulaire, auquel nous avons si souvent emprunté d'utiles renseignements, qu'ils étaient payés, en outre, selon la cloche

plus ou moins importante qu'ils sonnaient. On trouve aussi parmi eux, à cette époque, un Guillaume Régnaud, qui jouissait de terres labourables proche de Smarve, et qui néanmoins habitait à Lussac. Il est désigné comme enfant mineur; il est probable que, son père étant mort, quelqu'un gérait sa place en attendant qu'il pût la remplir lui-même, et qu'il n'en touchait pas moins le revenu du bénéfice qui venait de lui être transmis en succession[1].

Ces documents sont tirés d'une *déclaration des biens du Chapitre et de l'église de Poitiers,* faite le 5 mars 1640, en vertu de l'ordonnance de Henri II qui, en 1552, avait soumis ces biens aux droits de mainmorte. De tels états devaient être présentés de temps à autre, sur première réquisition des gens de finances, et l'on y prenait la base des impôts qu'il s'agissait d'en tirer. Le Chapitre, en dressant celui de cette année, l'accompagna d'observations devenues historiques, et qui sont autant d'indications certaines sur les possessions territoriales dont il jouissait alors. Il en résulte que l'ensemble de la compagnie se composait de quatre-vingt-une personnes, ainsi dénommées dans l'ordre officiel de leurs dignités respectives : les doyen, chantre, prévôt, sous-doyen, sous-chantre, trois archidiacres, l'abbé de Notre-Dame, dix-sept chanoines prébendés, six demi-prébendés, quatre chanoines hebdomadiers, dix-huit chapelains et bacheliers du bas chœur, un prêtre-sacristain pour la garde et gouvernement des ornements, trois cloîtriers, un organiste; neuf coutres et custodes pour la garde de ladite église, « couchans et levans par semaine en icelle, sonnant les cloches, nétoyant et servant chaque jour sans

[1] *Grand Cartulaire*, t. IV, p. 605.

discontinuité; » — « et pour loger et héberger tout ce susdit nombre de personnes, l'église n'a et ne possède en la ville que le nombre de 41 logis, tant bons que chétifs, avec quatre jardins; le tout n'apportant aucun revenu; au contraire, convient grande dépense pour iceux entretenir. Et sont contraints lesdits du Chapitre contribuer aux locations qu'il convient faire pour loger ce qui reste à mettre à couvert desdits gens servans ladite église, le corps de laquelle est composé de son bâtiment fort ancien et vieux, qui coûte beaucoup à entretenir de couverture à cause de son élévation. Et joint à cette église son placitre et grande place en laquelle a accoutumé tenir la foire le jeudi absolu, où ledit Chapitre a bien droit de prendre et lever les droits, lesquels néanmoins ne leur rapportent aucun revenu. Lesquels jardins et bâtiments ils soutiennent y avoir plus de 300 ans qu'ils ont été construits, et partant sont francs de droits d'amortissement[1]. »

Il fallut encore beaucoup de peine pour se procurer les titres et papiers nécessaires à la constatation complète et authentique des propriétés. On obtint à cet effet un délai de quelques mois, « attendu le peu de soin qu'on avait apporté à mettre les pièces en ordre, joint les troubles de ceux de la religion prétendue[2]. »

Voici, d'après cet acte, le détail des domaines et possessions territoriales de notre église à cette époque :

1° La maison, terre et seigneurie de Biard, sur laquelle se prélève le gros[3] du sous-chantre.

[1] *Grand Cartulaire*, t. iv, p. 447.

[2] *Ibid.*

[3] Le *gros*, tout ce qu'un chanoine prélevait de son bénéfice en fruits principaux, et non par distributions.

2° La terre et appartenance de SMARVE, ayant le gros du doyen.

3° Les terres de VILLEMAIN, LOIZÉ, LA BATAILLE et LUSSAY, avec droits de haute, moyenne et basse justice.

4° La châtellenie de MONTGAMER.

5° La chapelle de SAINT-BLAISE, avec rentes, terres et devoirs.

6° La chapelle de SAINT-CYR, paroisse de Thuré et aux environs.

7° La FAYE-BAUDAY, avec les rentes, etc.

8° La dîme de BOURGUEIL, paroisse de Saint-Martin-de-Quinlieu.

9° La terre d'OUZILLY, avec tous les droits de justice et fondation de l'église paroissiale, affectée à la dignité de chantre.

10° La terre de NOUZILLÉ, près Loudun, avec chapellenie.

11° La VAU-DE-VERCHÉ, en Anjou.

12° Les dîmes de la paroisse d'ESPIERS et revenu de la cure, dont le Chapitre est curé; le fief de ladite paroisse; en icelle la maison de la MIGNOTIÈRE, avec ses appartenances et droits, à la dignité du prévôt.

13° La terre et seigneurie de la ROCHE-DE-CHIZAY, paroisse de Sauves, au même prévôt.

14° La maison de VERRINES et ses appartenances.

15° La terre et seigneurie du BREUIL-PATY, paroisse d'Orches.

16° La métairie des ORIOLIÈRES, paroisse de Mignaloux.

17° La maison et seigneurie du PLESSIS, près Couhé.

18° La seigneurie de la CHATRE, près Montmorillon, paroisse de Journec.

19° Un pré dans la paroisse de Saint-Georges.

20° La métairie de la PARISIÈRE, paroisse de Biard.

21° La maison de la BIGUERIE, paroisse de Migné.

22° La maison et seigneurie de JARDRES.

23° Les dîmes et revenus des terres de la paroisse de SAINTE-RADÉGONDE-DES-FOSSES.

24° Le droit de 8e prélevé sur les terres de Couhé.

25° Le fief de NOIZÉ, détaché de son gros par le prévôt et remis à la mense capitulaire.

26° Une petite dîme en la paroisse de SAINT-LÉGER-DE-LA-PALLU.

27° La terre de ROMAIGNÉ.

28° Une dîme en la paroisse de CHABOURNAY.

9° Une autre, paroisse de VOUNEUIL-SUR-VIENNE, au doyen.

30° Des rentes sur des terres près la PIERRE-LEVÉE.

31° Petite dîme en la paroisse de BUXEROLLES.

32° Petit revenu à MASSAY.

33° Devoirs et revenus au lieu de MORTHEMARD.

34° Dîmes, cens, rentes et autres revenus à JOUHÉ.

35° *Id.*, de LOUCHARD et MAIRÉ, *aliàs* MARIGNY.

36° Les domaines et revenus de THURIGNY-EN-NEUVILLE.

37° La métairie de la PATRIÈRE.

38° Le revenu de LINIERS, qui est de peu de conséquence.

39° CHILVERT.

40° Le revenu de CREZIÈRES.

41° Le pré du Grand-Pont des AVES (*sic*) (d'Auzance.)

42° Rente due sur la métairie des POIRIERS.

43° Quelques pensions sur les cures du diocèse, données en échange par MM. les évêques pour portion de sceau que le Chapitre levait.

44° Le droit de luminaire que le Chapitre lève sur les cures des diocèses de Luçon et de Maillezais.

45° Rente sur les revenus de la maison de la ROCHE-DU-MAINE.

46° Rente sur la seigneurie de VERRIÈRES.

47° Une petite dîme à TARGÉ.

48° Le droit de foire le jeudi saint sur la place Saint-Pierre, qui est de petite conséquence.

49° Dîme en la paroisse de BOURNEZEAUX, au doyen.

50° Maison en la paroisse de CELLIER-BOUSSAGEAU, au sous-doyen.

Plus les fiefs suivants, qui dépendent à foi et hommage tant pleins que liges, devoir de rachat, de la prévôté, et lui appartiennent :

51°. Fief et maison de BEAUREPAIRE, en Anjou.

52° Maisons et appartenances des TOUCHES, paroisse de la Vau-de-Verché.

53° FIEF-BRUNET.

54° Maison et appartenances de BRIZAY et de BEAULIEU, paroisse Saint-Pierre-d'Espiers.

55° Maison et appartenances de TARGÉ, sur les côteaux de Saumur.

56° La grande dîme de BUXE, située ès paroisse de Bournan, Buxe, Vesières, Saint-Staroine [1], Basse-Verneil et aux environs, nommée anciennement la dîme de FOUSSÉ.

[1] Saint Citroine.

57° Maison et appartenances des ROCHES-DE-CURZAY, autrement Marigny, paroisse dudit lieu.

58° Maison et appartenances du PAS, paroisse de Chouppes.

59° *Id.* de BEAUVAIS, proche ledit lieu.

60° Le fief BARIL.

61° Le fief OGIER, situé à Bizay, paroisse d'Espiers.

62° Le fief BAUDRY, situé à Senessay.

63° Le fief de NOIZÉ, maintenant uni au Chapitre par accord [1].

64° Le fief de la maison de VERRINES, également uni [2].

65° Plus quatre petites vignes fort petites, d'en tout 30 journaux, situées au terroir des SABLES, près Poitiers.

66° Plus partie d'une vigne paroisse Saint-Saturnin.

67° Plus la dîme de foin que les hebdomadiers ont accoutumé de lever dans le Pré-l'Évêque et le Pré-le-Roi, qui sont joignant les murailles de la ville de Poitiers, un cours de la rivière entre-deux.

68° Plus une rente de 60 liv. sur un logis autrefois arrenté en la rue Queue-de-Vache, paroisse de Saint-Michel.

69° Plus un petit jardin, faubourg du Pont-Joubert.

Tout cela était en commun aux chanoines et aux hebdomadiers, qui en jouissaient selon les droits attachés au titre de chacun.

Plus s'ensuit le revenu dont jouissent les chapelains et bacheliers de ladite église de Poitiers, à part et à divis dudit Chapitre, et par la permission d'icelui.

70° Douze petites maisons en la ville de Poitiers, en assez mauvais état à cause du peu de revenu qu'ont lesdits bacheliers, lesquels jouissent avec lesdites maisons des vignes situées au terroir des SABLES, près Poitiers.

71° Une petite borderie à NEUVILLE.

72° La petite métairie de la COUTURE, près Vendeuvre.

73 La dîme de MOUTERRE-SILLY, d'ARSAY et des environs.

74° Le gros assigné sur la terre d'ESPIERS.

75° Le temporel de la cure de THÉNEZAY, uni à leur mense.

76° *Id.* de BLANZAY, *id.*

[1] Ceci paraît être un double emploi du n° 25, ci-dessus.

[2] Même observation (v. n° 14).

77° Le gros de Bourgueil, en la paroisse de Saint-Gervais, Avrigny, Saint-Martin-de-Quinlieu, Sossais et environs.

78° Vignes, terres et prés près la porte de Rochereuil.

79° Maison de Paché, paroisse d'Avanton, et ses dépendances.

80° Dîme en la paroisse de Lamothe-Saint-Héraye.

81° Petit jardin près Saint-Austrégisile, à Poitiers.

82° Métairie de Beauvoir, paroisse de Quinçay.

83° Dîme de Chezelles, près le vieux Poitiers, ès paroisses de Cenon, Vouneuil, Pioussay et Naintré.

84° Une métairie près le bourg de Boussageau.

85° Dîme de Champelis, en la paroisse de Chasseneuil.

86° Rentes en argent, montant à 259 livres.

87° Plusieurs redevances, montant à 41 setiers sept boisseaux de froment, mesure de Poitiers, un chapon et 12 s. 6 d.

Malgré ce long détail et les droits seigneuriaux qu'on voit attachés à quelques-uns de ces domaines, il est évident que le revenu de l'église suffisait à peine à l'entretien du culte et de son personnel, et que, dans les guerres civiles de cette époque désastreuse, elle n'avait pas tant gagné que les provocateurs du désordre. N'est-ce pas en deux mots l'histoire abrégée de toutes les révolutions?

L'année 1643 est mémorable dans le diocèse de Poitiers par un fait miraculeux dont le souvenir y est encore précieusement conservé. Le jeudi saint, 2 avril, lorsque le Saint Sacrement, gardé après le sacrifice du jour pour la messe des Présanctifiés, reposait dans une chapelle de l'église de Pressac [1], entouré d'un certain nombre de fidèles qui y demeuraient en prières, un cierge communiqua le feu aux étoffes dont on avait formé le reposoir, et bientôt la flamme eut dévoré ces fragiles parures. Il était deux heures après midi; le vicaire de la paroisse

[1] Gros bourg de 1,100 âmes dans le canton d'Availles-Limousine, département de la Vienne, sur la limite du Poitou et du Limousin.

arriva, quand déjà l'incendie était presque éteint : il n'eut rien de plus pressé que de voir s'il restait des traces de la sainte Hostie. Quel ne fut pas son étonnement et sa joie de la trouver entière, soutenue par le pied du calice, dont la coupe était complétement fondue ! Les saintes espèces n'avaient souffert qu'une légère coloration ; l'action surnaturelle était donc ici manifeste, et il n'était pas supposable que le pain eucharistique, bien plus susceptible de céder à la flamme que le plomb du vase sacré qui le contenait[1], eût résisté sans un miracle à la seule chaleur de l'incendie, et, à plus forte raison, à la fusion du métal dont il subissait le contact. M. de la Rocheposay, ayant ordonné une enquête, constata le fait, et voulut l'honorer par le soin qu'il fit prendre de l'objet qui en devait être pour l'avenir un irrécusable témoignage. La sainte Hostie sauvée de la combustion fut consommée le vendredi saint, selon l'usage. Mais le calice fut déposé avec une relation authentique dans le trésor de la cathédrale. Comme il n'en restait plus que le pied, dont le haut conservait encore, à la naissance de la coupe, des gouttes de plomb refroidies, un pareil joyau attira peu l'attention des magistrats de 1793, et ils ne le confondirent point dans le relevé des objets de prix enlevés alors à Saint-Pierre. Le calice fut donc recueilli précieusement par une personne pieuse qui en savait l'origine et le rendit en 1803 au Chapitre. Ce petit monument, que Dieu semblait avoir mis aux mains des fidèles dans un temps où les outrages prodigués au Saint Sacrement par les hérétiques appelaient

[1] La pauvreté des églises de campagne était telle après les pillages exercés par les protestants, qu'elles étaient réduites souvent à ne pouvoir même pas acheter un calice d'argent.

de plus dignes réparations, avait été déplacé d'abord par un sentiment de dévotion personnelle. M. de la Roche-posay, qui nommait à la cure de Pressac, s'en était emparé comme d'une relique; mais la petite église y avait perdu sa plus belle richesse. M. de Bouillé le comprit et la rendit en 1840, après deux cents ans, au village qu'elle avait rendu célèbre. On l'y voit maintenant, posée dans une châsse en bois doré, sur un autel que surmonte un tableau où le fait fut représenté dès l'année 1643 [1].

Louis XIV monta sur le trône, par la mort de son père, le 14 mai 1643. Comme toujours, le Chapitre s'empressa d'obtenir confirmation de ses droits et priviléges. Les lettres signées de la reine régente, datées de Paris au mois d'août, et enregistrées au parlement le 22 septembre, portent que « les priviléges, droits, exemptions, franchises, libertés et prééminences des chanoines et coustres de l'église sont reconnus et assurés, sur la demande du Chapitre, qui a fait remontrer à S. M. que les rois ses prédécesseurs avaient eu une singulière dévotion en ladite église, et que, pour plusieurs considérations, ils avaient donné et octroyé auxdits exposants plusieurs grâces et faveurs... » Mais cela, ajoutait la pancarte, « à la charge de payer la taxe qui nous est due pour notre avénement à la couronne [2] » On

[1] V. *Breviarium Pictaviense*, part. æstivâ, p. 210. — Une inscription adossée au mur latéral de l'église rappelle le fait miraculeux; mais cette inscription est tout bonnement un imprimé encadré sous une vitre. — Une pierre scellée dans le mur et gravée en creux serait bien plus convenable, de peu de dépense, et durerait plus que ce fragile témoignage, qui peut s'effacer devant le moindre accident, et qu'on négligera peut-être ensuite de restituer.

[2] D. Font., t. LIV, p. 341.

sait qu'outre cette taxe, le roi s'attribuait encore la disposition de la première prébende vacante dans chaque chapitre pourvu de plus de dix membres.

Une fondation importante, et telle qu'on ne lui en apportait pas souvent, fut faite à la cathédrale par acte du 19 juin 1646. Jacques Guénon, curé de Bonnes, dont le bénéfice était à la nomination de l'évêque, voulut favoriser de sa petite fortune l'église vers laquelle le portait une dévotion spéciale. Il y fonda donc pour le repos de son âme une messe quotidienne à perpétuité, laquelle dut se dire au grand autel, « ou à l'un des deux qui estoient à costé, » c'est-à-dire de Cramaud ou des Enfants. Le Chapitre devait, en outre, deux fois par jour, après matines et après vêpres, chanter au chœur, en musique ou en faux-bourdon, trois fois le verset du psaume 113 : « *Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam*, etc.; » puis une seule fois, à la suite les deux derniers versets du même psaume : « *Non mortui laudabunt te... sed nos qui vivimus*, etc., » suivi de la doxologie ordinaire : « *Gloria Patri;* » pour quoi ledit Jacques Guénon compta au Chapitre, soit en espèces, soit en billets notariés, une somme de 9,144 livres tournois. Et comme la charge ne devait incomber aux acceptants qu'à dater du décès du fondateur, il reçut un engagement par lequel l'église de Poitiers reconnaissait lui devoir une rente viagère de 508 livres tournois payable de ce jour. La reconnaissance du Chapitre fut grande pour une si noble générosité, et il a toujours mis depuis lors Jacques Guénon au rang des principaux bienfaiteurs de l'église [1].

[1] Pièce originale, *archiv. dioc.*, t. 1, p. 253.

Les émeutes de la Fronde troublaient encore les provinces sous le patronage du prince de Condé. Louis XIV, qui n'avait que 12 ans, fut mené à Bordeaux par la reine sa mère, et, le 22 juillet 1650, il arriva à Poitiers. Il logea avec sa suite à l'évêché, et le lendemain il entendit la messe à la cathédrale [1]. Ce fut la dernière grande occasion où figura M de la Rocheposay, qui était allé au-devant du roi jusqu'à Châtellerault. Il mourut l'année suivante, après quarante ans d'un épiscopat rempli de bonnes œuvres et de mérites. La prière qu'il avait faite souvent, les fondations pieuses qu'il avait instituées pour éviter les atteintes d'une mort subite ne furent point exaucées. Il fut frappé d'une apoplexie foudroyante le 30 juillet 1651, dans son château de Dissay [2], Dieu lui épargnant les difficultés de ce suprême passage qu'il avait tant redouté, et lui donnant ainsi une première récompense de ses vertus.

M. de la Rocheposay ne fut pas inhumé dans la cathédrale de Poitiers. Il l'avait cependant voulu, car dès 1638 un tombeau de marbre, qu'il se destinait, fut placé par ses soins dans la chapelle Saint-André. Mais, comme s'il eût été impossible que le bon accord régnât jusqu'au bout d'un long pontificat entre le pontife et le Chapitre, des nuages s'élevèrent enfin dans ces dernières années sur cette union si édifiante jusqu'alors, et si inaltérable en apparence. Il est croyable que ce fut le motif qui détermina l'évêque à se choisir un autre lieu de sépulture. En 1649, il fit demander au Chapitre, par le

[1] Thibaudeau, t. III, p. 511 et suiv.

[2] C'est la date que donnent Besly et l'abbé Du Tems ; Dreux-Duradier s'est trompé en disant le 31.

sieur Chapot, qui en était prévôt et l'un de ses grands vicaires, permission d'enlever la tombe de marbre qui l'attendait; ce qui fut accordé en assemblée capitulaire le 26 avril, « sous condition qu'il ferait remettre du pavé à ses frais [1]. » Ces duretés ne devaient pas être les dernières : la chambre des requêtes du palais vit assigner devant elle, au mois de février 1651, le vieil évêque de Poitiers, et c'est là que se dévoilent à nos regards les causes de ces fâcheuses dissensions. On exposa que, jouissant de plus des deux tiers du revenu de l'église, néanmoins le prélat n'avait fourni depuis 39 ans que quelques ornements de peu de valeur et beaucoup moindre en qualité et quantité que les statuts l'y obligeaient. On prétendit que cet abus ne s'était prolongé que par l'autorité que ledit évêque avait prise dans le Chapitre, dont ses officiers possédaient les premières dignités; que, jouissant de 70 à 80 mille livres de rente, il n'avait jamais pu être soupçonné de pouvoir manquer à son église; qu'on avait employé inutilement envers lui les marques de respect et les demandes par députations; que, retiré à Dissay depuis plus de deux ans, sans faire aucune fonction dans l'église cathédrale, même de celles auxquelles l'obligeaient sa charge et les statuts, il avait poussé l'opposition au vœu des chanoines jusqu'à faire tenir le précédent synode de la Pentecôte à Châtellerault, par une innovation peu honorable à l'église mère, et injurieuse au Chapitre, qui y a ses droits et ses prérogatives. Tels étaient les griefs, et leur seul exposé prouve qu'il y avait des torts de part et d'autre; car, si les chanoines, après avoir reçu, en 1616, 1620 et 1623,

[1] D. Font., t. LIV, p. 249.

des ornements magnifiques, comme un chanoine lui-même l'a constaté et qu'un traité en règle le statua alors, disent que depuis 39 ans l'évêque n'a rien payé de ce droit, celui-ci, de son côté, oubliait évidemment ce qu'il devait au Chapitre et à sa position personnelle en dérangeant l'ordre des cérémonies, en changeant le lieu des assemblées synodales, et en se séparant d'une église qu'il devait édifier par sa présence.

Ce différend, qui finit au désavantage du défendeur, comme il était juste, ne put avoir que de mauvaises conséquences pour la partie adverse. Le prélat, par son testament daté du 7 janvier 1638, et déposé alors aux archives du Chapitre, avait donné « à ses confrères les doyen, chapitre et chanoines, » 700 livres une fois payées, pour un service annuel; il y mentionnait aussi la chapelle de Saint-André comme lieu choisi pour sa sépulture. Comme il avait annulé cette dernière disposition, il est probable qu'il revint également sur la première [1]. Son corps fut porté à N.-D. de la Rocheposay, au pied du château de sa famille, où sa tombe, venue de Poitiers en 1650, attesta encore jusqu'en 1793 qu'il se l'était fait préparer de son vivant. Ce monument, dévasté, comme tant d'autres, à cette époque désastreuse, n'a pas été remplacé. Une simple tablette de marbre noir, fixée dans le mur d'une chapelle latérale, à droite de l'autel, contient les noms et le titre, gravés en lettres d'or, de l'ancien seigneur de la petite ville.

L'administration du diocèse étant tombée aux mains du Chapitre par la mort du prélat, la compagnie fit refaire, cette année, le sceau capitulaire destiné à authenti-

[1] D. Font., t. III, p. 229.

quer ses actes. C'était toujours le même que nous lui avons reconnu déjà, portant sur un champ semé de fleurs de lis l'image de saint Pierre assis, coiffé de la tiare à trois couronnes, et tenant les deux clefs, symbole de la juridiction spirituelle. Au bas se trouve le millésime 1651. — Cette date était-elle changée à chaque vacance nouvelle? se trouvait-elle ainsi placée pour indiquer un sceau qui ne devait servir que jusqu'à l'épiscopat suivant? C'est ce que les faits antérieurs ne permettent pas d'éclaircir.

Le Poitou était tranquille, loin de la Fronde et de ses agitations, qui, en disparaissant de la province, s'étaient renouvelées dans les environs de Paris. Une trop longue expérience des guerres civiles, depuis si longtemps soutenues tour à tour contre le calvinisme et contre les mécontentements des coteries qui se disputaient le droit de mener la cour, inspirait des inquiétudes sur les suites de ces escarmouches de mauvaises têtes. Le Chapitre ordonna donc en 1652 des prières publiques pour la paix du royaume; d'autres furent faites par toute la France. A Poitiers eut lieu une procession solennelle, suivie par toutes les compagnies ecclésiastiques et laïques, de Saint-Pierre à Sainte-Radégonde, de là à Notre-Dame-la-Grande, et de Notre-Dame à Saint-Hilaire : on parcourut ainsi toute la ville, en portant toutes les reliques de la cathédrale et celles des églises, qu'on y avait jointes à chaque station [1].

Ce fut vers l'époque de cette cérémonie, en 1653, que notre église fut enrichie de nouvelles reliques. Jeanne de Bourbon légitimée de France, fille de Henri IV, était alors abbesse de Fontevrault. Désireuse de donner au Chapi-

[1] Mém. mss. de M. Denesde; — Thibaudeau, t. III, p. 516.

tre une marque de son estime et de ses sentiments de confraternité spirituelle, elle lui envoya dans une châsse d'un riche travail des reliques de saint Théodore, de saint Pelée et de sainte Euphémie [1]. Le premier de ces saints, dont le nom est commun à quarante-sept autres, sans compter les bienheureux et même quelques saintes femmes qui l'ont porté, n'est pas facile à distinguer de ces homonymes. Néanmoins, comme saint Pelée était évêque en Egypte et fut martyrisé en 310, et qu'on trouve un saint Théodore, également Egyptien, honoré de l'épiscopat et souffrant pour la foi en 311, il est très-probable que ces reliques ainsi réunies doivent avoir été apportées d'Orient, et que ce sont celles de ces deux saints. Quant à sainte Euphémie, on la trouve dans les auteurs ecclésiastiques sous le titre de vierge et martyre, donnant sa vie pour J.-C à Aquilée, sous l'empire de Néron. — Ces reliques ne nous sont pas restées; elles ont disparu sans doute, comme tant d'autres, en 1793, sous les doigts des commissaires de la Convention ou de la municipalité.

En ce temps même où toute dissension paraissait depuis longtemps éteinte entre les partis si longtemps séparés, l'église de Poitiers n'avait pas encore recouvré tous les titres qu'on lui avait ravis en si grand nombre. Elle s'adressa au pape Alexandre VII, et profita des premiers mois de son avénement pour en obtenir une bulle favorable à des recherches nouvelles. Dans cette pièce, datée du 13 septembre 1655, le souverain pontife mande aux officiers et autres « ayant qualités en l'église de Poitiers que s'ils ont, après enquête, certitude de personnes qui aient pris et non rendu à l'église cathédrale de Poitiers

[1] Fauveau, 28 juin, p. 140.

quelques-unes de ses possessions de quelque nature qu'elles soient, il les lui fasse restituer, sous peine d'excommunication. » Le style ordinaire de ces sortes de missives n'omettait rien de ce qui pouvait constituer une propriété ; la cour de Rome y exprime « les cens, terres, maisons, possessions, biens meubles et immeuble, écritures publiques et privées, sommes d'or et d'argent, fer, bois, vin, huile, orge, froment et tous autres fruits ; dîmes, premiers ornements et parements d'église, croix, calices, patènes, vases d'or et d'argent, pierres précieuses ; étoffes de laine, de soie, de lin ; enfin objet quelconque[1] » Aucun prétexte n'était donc laissé à la chicane, au mauvais vouloir. Nous ignorons quel fut le résultat de cette injonction.

Il paraît qu'outre la relique de saint Théodore, dont nous venons de parler, une autre d'un saint de même nom, et martyr comme le premier (sinon le même), fut donnée au Chapitre, le 8 juillet 1657, par le maréchal de la Mesleraye, et vérifiée aussitôt par des chanoines délégués à cet effet. Cette relique était « très-considérable, » et venait de Rome, d'où elle avait été apportée au maréchal par le P. de Morlays, capuoin. On la plaça dans « un petit coffre d'ébène fermant à clef et cantonné de chérubins d'argent. » Dans ce même coffre étaient déjà « plusieurs autres reliques enveloppées dans des petits sachets[2]. » L'auteur de cette histoire l'a retrouvé en 1846 dans un des greniers de la sacristie, mais dépouillé de sa ferrure, dégarni de ses chérubins d'argent, poudreux et méconnaissable, comme un dépôt violé

[1] D. Font., t. LIV, p. 583.
[2] *Ibid.*, p. 57.

pendant nos premiers troubles politiques, rapporté ensuite par les soins de quelque pieuse main inconnue, et abandonné comme n'ayant plus ses caractères d'authenticité, qui seuls peuvent autoriser la vénération publique de ces saints débris. Les sachets, en effet, y étaient encore, mais ouverts; le fond de la boîte était garni de quatre ou cinq centimètres d'ossements pulvérisés; nul écrit ne les accompagnait plus, et nous n'avons pu les reconnaître qu'aux détails rapportés ici. Après les avoir reconnus, sur l'invitation de nos vénérables confrères du Chapitre, nous les avons constatés par un écrit renfermé dans le coffre, et le tout a été déposé dans la salle de nos réunions.

Enfin arriva à Poitiers une véritable relique de saint Hilaire. Nous avons vu comme en 1602 et 1606 on avait cru en recevoir des plus authentiques des religieux de Saint-Denis. Mais ce ne fut qu'en 1655 que la découverte s'en fit réellement sous le grand autel de la cathédrale du Puy. Deux chanoines de Saint-Hilaire de Poitiers furent alors députés vers l'évêque et le chapitre, après y avoir intéressé le roi, qui écrivit en leur faveur. Ils rapportèrent à leur église l'humérus gauche et une partie du crâne du saint docteur; plus le radius du bras de saint Georges, trouvé dans le même endroit. C'était le 8 octobre 1657. Nous ne voyons pas que la cathédrale ait participé dès lors à cette possession. Notre Chapitre ne figura dans l'affaire que pour procéder par deux de ses membres à la reconnaissance et attestation des reliques. Celui de Saint-Hilaire tenait beaucoup à son indépendance du pouvoir diocésain. Cependant il s'agissait d'un fait trop important pour qu'il ne comprît pas la nécessité de ce témoignage : il lui fut donné, après toute vérification faite dans les

formes, et la célèbre collégiale exposa les restes de son illustre patron et ceux du saint évêque du Puy en deux reliquaires de vermeil qu'on plaça de chaque côté du grand autel, dans le sanctuaire[1].

Le diocèse, qui était resté sans évêque depuis 1651, vit enfin cesser en 1657 ce provisoire si contraire aux intérêts d'une bonne administration, et pendant lequel s'élèvent toujours des conflits qu'une autorité supérieure peut seule arrêter ou prévenir. Le cardinal Barberin, que Louis XIV avait nommé en 1652 à l'évêché de Poitiers, n'avait pu obtenir ses bulles d'Innocent X, malgré des instances réitérées. De guerre lasse, le roi se détermina à le remplacer par Gilbert de Clérambault, frère du maréchal de ce nom. Ce nouveau titulaire, nommé en 1657, ne prit possession personnelle qu'en 1658. Mais, dans l'intervalle, il administra par deux vicaires généraux dont les relations avec le Chapitre furent assez peu pacifiques. Des différends éclatèrent surtout à l'occasion d'une procession générale que les deux autorités avaient ordonnée d'un mutuel consentement pour célébrer la canonisation de saint Thomas de Villeneuve. Les vicaires généraux ayant convoqué les corps et individus dépendant de l'évêque, et les chanoines, ceux qui obéissaient au Chapitre, les curés de Saint-Savin, de Sainte-Radégonde et de Saint-Hilaire-de-la-Celle, relevant de ce dernier, ne se présentèrent pas. Cités par-devant la juridiction capitulaire, les vicaires généraux leur firent défendre de comparaître, ce qui dut faire croire qu'ils avaient d'abord provoqué leur désobéissance. Dans cette opposition des représentants de l'évêque, on ne peut voir d'ailleurs

[1] Mém. de M. Cousteau — Bobinet, *in hunc ann.*

qu'une mauvaise querelle sans fondement, puisque le Chapitre avait usé d'un droit incontestable, que personne n'avait jamais songé à lui disputer. Le mauvais conseil ne servit qu'à faire condamner les curés récalcitrants « pour avoir d'autant diminué la solennité. » Comme de coutume, le bras séculier se chargea de l'exécution de la sentence. Il y eut opposition : de là un procès qui maintint le droit du Chapitre.

Les augustins de Poitiers, à l'ordre desquels avait appartenu saint Thomas, avaient donné aux chanoines pour cette même cérémonie une bannière que le doyen avait fait placer dans l'église. Reconnaissant bientôt qu'elle gênait au lieu qu'on lui avait choisi, il la fit poser ailleurs. Les grands vicaires y trouvèrent un nouveau prétexte de contestation, se plaignirent, exigèrent que l'étendard fût remis en son premier lieu, et ne furent point écoutés, comme ils s'y étaient sans doute attendus. Alors ils jetèrent dans le public un factum où les nouveaux griefs servaient d'occasion pour ranimer les anciens, y mêlèrent des termes dont le Chapitre porta plainte pardevant le lieutenant général de la sénéchaussée, et, bientôt assignés, se laissèrent condamner par défaut. Gilbert de Clérambault soutint leur appel et y prit fait et cause pour eux. En se mêlant à l'affaire, il ne fit que la compliquer, et se ménagea ainsi avec le Chapitre des difficultés dont tous ses rapports ultérieurs devaient garder quelque empreinte. Le procès ne finit qu'après plusieurs années par une transaction[1]. Mais la paix n'en fut pas moins troublée maintes fois pendant cet épiscopat de vingt-trois ans, qui commença, bien par la faute du prélat, sous de fâcheux auspices.

[1] D. Font., t. LIV, p. 285.

Son entrée officielle à la cathédrale s'en ressentit. Ses discussions avec les magistrats qui avaient maintenu les droits du Chapitre avaient plus que refroidi entre eux et lui la bonne intelligence, si désirable à tous égards. Soit donc qu'il s'attendît à peu de prévenance, soit qu'il y mît une certaine hauteur qu'on lui a reprochée à tort ou à raison, il arriva à Poitiers le 15 mars, à sept heures du soir, se rendit à pied à l'église sans aucune cérémonie, et ne voulut pas inviter à dîner, selon l'antique usage, ni le corps de ville ni les gentilshommes qui s'y étaient rendus, et l'avaient reconduit ensuite jusqu'à sa maison pour le complimenter[1]. La réception faite aux chanoines ne fut guère plus flatteuse : c'était le préalable d'une mésintelligence qui dura trop, et fit dire de Gilbert, dans une défense présentée contre lui en justice par le corps capitulaire, que « ce prélat était celui de tous qui avait le plus médité de donner atteinte aux droits, juridiction, priviléges et exemptions de l'église cathédrale[2]. » — Depuis Gilbert de Clérambault se sont perdues les traditions séculaires et l'antique cérémonial observé à l'arrivée de nos évêques pour leur prise de possession.

Le commencement de son épiscopat fut signalé par une conversion importante, celle d'un des plus habiles ministres protestants du Poitou. Depuis longtemps, ce parti attirait l'attention des évêques par ses nombreuses infractions à l'édit de Nantes, qui, en restreignant le nombre des temples et celui des lieux où il en pouvait bâtir, arrêtait les progrès de la secte et s'opposait à ses séductions. C'étaient là les seules et véritables causes qui ménageaient pour un avenir prochain la révocation de l'édit,

[1] Bobinet, t. II, p. 1529 ; — *Reg. de l'hôt. de ville*, ad ann. 1658.

[2] *Grand Cartulaire*, t. II, p. 374.

contre laquelle tant d'écrivains passionnés répètent encore les déclamations du philosophisme voltairien. L'épiscopat opposait à ces recrudescences de fanatisme l'activité de son zèle ; de toutes parts des missionnaires éclairaient les peuples, des livres de controverses se publiaient, et maintes fois des âmes touchées, éclairées, revenaient à la vérité longtemps méconnue. De ce nombre fut le ministre Cottiby, natif de Poitiers, et qui y demeurait. La cérémonie de son abjuration eut lieu le jeudi saint dans l'église cathédrale, en présence, disent les mémoires du temps, de plus de 10,000 personnes. Gilbert y reçut par lui-même les nouvelles promesses du néophyte, qui ne manqua pas de trouver des adversaires ardents parmi ses anciens adeptes ; ses confrères surtout ne lui pardonnèrent point son retour à la religion de ses pères, et le ministre Daillé écrivit contre lui une réponse aux motifs de sa conversion, qu'il avait publiés [1]. Thibaudeau s'est trompé en rapportant cet événement à l'année 1683 [2].

En 1661, quelques réparations furent faites à la charpente des combles. Jean Robin, maître charpentier, et Jean Deschamps, couvreur, furent assermentés comme experts, et désignèrent, à la requête des chanoines, les améliorations qu'exigeait cette partie de l'édifice. Comme les évêques avaient leurs obligations à cet égard, il est probable que cette visite se fit par ordre du Chapitre, afin de mettre Gilbert en demeure de remplir ses engagements. Les pièces manquent pour nous dire à quoi cette expertise aboutit... à rien sans doute, car les contestes ne paraissent pas s'être arrêtés à cet objet [3].

[1] *Rég. de l'hôt. de ville*, ad ann. 1659.
[2] *Hist. du Poitou*, t. III, p. 329.
[3] *Arch. de la préf. de la Vienne*, liasse 156, année 1661.

Une autre altercation s'éleva, en 1666, entre les deux autorités au sujet des ornements complets que l'évêque devait fournir, comme de coutume, et qu'il refusait, s'appuyant sur ce que ses prédécesseurs ne s'y étaient point soumis. L'histoire a fait maintes fois ses preuves du contraire; mais des témoignages irrécusables en étaient encore répandus sur tous les murs de l'église, à ses verrières, et jusque sur les ornements qui servaient au culte divin : c'étaient les armoiries des donateurs, et par elles les chanoines prétendirent prouver la réalité de la redevance. Sur leur requête donc, et le 13 mai 1666, M. Jean de Razes, lieutenant général à la sénéchaussée de Poitou, fit, sur délégation du parlement de Paris, une descente à l'église cathédrale. Il était accompagné de deux prébendés, Jean Coullard, sieur du Soucy, et N.... Rogier, sieur de Monay, assistés d'un procureur. Michel Coullaud, peintre, accompagnait le lieutenant général, et avait au préalable prêté serment de ne rien dire que de conforme à sa conscience et à sa mission. Gilbert, invité à comparaître, s'en donna de garde, et l'on procéda sans lui. On reconnut des armoiries sur l'enceinte en pierre qui limitait le parvis; à la principale entrée des orgues, dénaturée avant 1789 par le massif en pierre qui soutient la tribune; aux deux côtés du bas desdites orgues; au-devant du jubé, proche le chœur; aux grands vitraux de chaque côté du déambulatoire; à chacun des quatre côtés du grand autel [1] et de ses quatre grands chandeliers de bronze; au pied du grand pupitre de bronze placé au milieu du chœur; à la grosse cloche nommée Saint-Pierre, puis à celles dites Saint-André,

[1] Ces armes devaient être celles de la Rocheposay, l'autel ayant été donné par lui.

Saint-Jean, Sainte-Madeleine et Saint-Paul; enfin un écusson formait la lame de la girouette. Tous furent dessinés et peints, marqués d'un numéro de rappel, et conservés pour servir ce que de droit. Nous eussions trouvé dans ces peintures des renseignements précieux et authentiques sur les donateurs de tous ces objets; malheureusement elles ont disparu, et laissé le procès-verbal qui leur était annexé sans nulle valeur historique. Quant aux résultats que cette reconnaissance devait avoir pour Clérambault, on les devine : toutefois il ne s'en montra pas plus disposé à payer; il fallut qu'un arrêt du parlement, rendu le 19 juin 1669, le condamnât à donner cinq ornements complets ou 18,000 livres, et aux dépens. Mais les moyens ordinaires, les mémoires, appels, sursis, allégations de toute sorte, prolongèrent tellement le débat, que onze ans après la querelle durait encore, et le Chapitre, obligé de transiger pour en finir, consentait à accepter des héritiers de Gilbert 12,000 livres et un ornement noir [1].

En l'année 1672 fut fondée dans le bas-côté septentrional de l'église, entre la porte des cloîtres et la grille qui ferme le pourtour du chœur, une chapelle *de la Sainte-Famille*, dont l'origine n'apparaît dans aucun titre encore existant, et serait demeurée inconnue sans le témoignage authentique que nous en avons récemment découvert. C'était sans doute un lieu de dévotion plutôt qu'un bénéfice. Le fondateur et premier titulaire fut un certain René Lorrain, premier chapelain, bachelier et secrétaire du Chapitre. C'est lui qui, pour orner la chapelle où chaque jour il devait offrir le saint sacrifice, fit peindre à l'huile sur le mur de l'entre-colonnement un tableau de la Sainte

[1] *Grand Cartulaire*, t. II, p. 273 et 287.

Famille. Ce tableau est l'œuvre d'un peintre de médiocre talent, dont la pensée est souvent meilleure que l'exécution, et qui cependant y a jeté des traits non encore trop indignes d'être conservés. Sept compartiments en forment la distribution générale, qui mesure 2 mèt. de large sur 2 mèt. 70 cent. de haut. La principale partie tient le milieu de la composition, et présente, dans un cadre à quatre pans, un groupe de cinq personnages. L'un, assis sur une estrade élevée et couverte d'un tapis brun, est l'Enfant Jésus, revêtu d'une longue robe bleue, coiffé d'une de ces perruques qui complétaient le luxe des costumes à la cour de Louis XIV; il montre du doigt le Père céleste, tel que Michel-Ange nous l'a fait au Vatican, planant au-dessus du groupe, la boule du monde à la main, et laissant échapper de son sein, entre lui et le Dieu fait homme, l'Esprit-Saint qui les unit, sous la forme mystique de la colombe. Ecoutant les révélations de ce divin Maître, Marie et Joseph à sa droite, à gauche Anne et Joachim, sont assis sur deux plans fort rapprochés. Les deux femmes touchent de plus près au Christ, comme ayant avec lui des rapports de parenté plus notables. Il y a dans tout ce monde un ensemble plein de dignité et de calme; les poses sont naturelles, les draperies bien agencées; la figure de sainte Anne pèche seule par une expression tant soit peu commune. Les autres sont bien devinées, et disent tout ce qui convient à chacune. Le Père éternel vaut mieux encore : c'est une belle tête de vieillard qui pourrait servir de modèle. — Au-dessous de l'estrade où siége l'Enfant Jésus, est un ovale à fond bleu sur lequel est écrit, en lettres jaunes : *la Saincte Famille.*

Ce cadre principal se trouve engagé au milieu de quatre médaillons ovales de 35 cent. de haut sur 25 de large,

qui rentrent un peu dans ses angles, et dont chacun reproduit l'un des principaux mystères de la sainte Vierge. Un cinquième surmonte le tout et en forme le couronnement. Dans le premier médaillon, à gauche du spectateur, on voit la Naissance de Marie. Cet effet d'intérieur nous ramène bien à ce que les dessins ou tableaux de l'époque nous ont transmis d'un ménage du XVII[e] siècle : grande pièce, cheminée à large ouverture, où la flamme pétille devant un linge blanc que fait chauffer une servante. Près de là, sur un premier plan, deux ménagères vues de profil, l'une debout, l'autre à genoux devant un vase plein d'eau, se disposent à l'ablution de l'enfant, dont la tête est déjà radieuse, et qu'elles tiennent de leurs quatre mains avec un air de sollicitude qui n'échappe point à l'observateur; tandis qu'au fond de la chambre, dans un lit à colonnes que surmonte un long baldaquin vert, et près duquel se trouve une chaise garnie en velours rouge dont la forme est redevenue à la mode de nos jours, l'accouchée est environnée de sa parenté. — Une lampe à quatre branches est suspendue au plafond, et éclaire cette scène, sur laquelle il semble en effet qu'une fenêtre à petits vitraux ne répandrait qu'un jour insuffisant.

A droite commence la vie évangélique de Marie. L'ange lui annonce le mystère de sa maternité miraculeuse. Une table où reposent des ouvrages de femme, un livre ouvert, dont les pages contiennent les paroles coopératrices de la rédemption : *Ecce ancilla Domini*; l'ange planant sur un voile de nuages, montrant le ciel d'une main, et apportant de l'autre le lis symbolique à la Vierge agenouillée dans une posture modeste et pieuse : c'est toute cette image où le ton blafard sur-

abonde, et qui laisse loin derrière elle, pour le mérite, celle qui la précède. La Vierge seule a dans son costume et sa pose quelque chose d'heureux qui dédommage du reste.

Maintenant revenons au côté gauche, et regardons le sujet placé au-dessus de la Naissance de Marie. C'est sa vie intérieure, œuvre très-remarquable de conception, et qui seule a plus de mérite que toutes les autres ensemble, parce qu'elle indique dans son auteur une grande puissance de pensée mystique. Nous avons vu le messager du ciel annoncer à la Vierge de Nazareth quelle gloire lui était réservée. — Elle a donné son consentement : *fiat mihi secundùm verbum tuum*. Dès lors elle est devenue une créature à part, ne vivant plus qu'en Dieu, et cet état continuel de son âme unie au Seigneur par les élans de la charité divine, est ce qu'a voulu rendre le peintre. Marie donc, au milieu d'un groupe de nuages qui s'éclaire autour d'elle et se condense en s'éloignant, se présente, les mains jointes sur la poitrine, les regards élevés, l'attitude droite, pleine d'une extase surnaturelle, au Père céleste qui paraît au-dessus d'elle dans la même ligne perpendiculaire, et la bénit à la manière latine, c'est-à-dire de la main étendue, sauf l'annulaire et le petit doigt [1]. De sa main gauche il tient le globe d'azur paré de la croix d'or. Un beau manteau rouge, la tiare, symbole du pouvoir suprême, derrière laquelle se dessine le triangle lumineux, figure de la trinité des Personnes, la blancheur argentée de la barbe

[1] Ceci est remarquable comme point de symbolisme liturgique observé encore à une époque où les pensées de ce genre avaient été presque entièrement oubliées dans l'art chrétien.

et la majestueuse gravité de la physionomie, prouvent un grand sentiment des convenances, et beaucoup d'entente de l'art. La simple robe blanche de la Vierge et sa légère ceinture bleue sont d'un effet charmant : tout son être annonce la femme bénie entre toutes, l'objet des complaisances du Dieu qui la regarde. De petits anges s'ébattent autour du Seigneur. Entre lui et Marie, l'Esprit-Saint descend à toutes ailes sur la créature virginale qui aspire à ses dons mystérieux.

C'est dans cette vie toute céleste sur la terre que Marie devait trouver les mérites seuls capables de la faire entrer dans les desseins providentiels. Ce tableau est donc destiné, dans le plan du peintre, à relier le mystère de l'Annonciation au suivant. — Et voilà en effet que, dans le quatrième médaillon, en face, se déroule la Purification légale de Marie, devenue mère, et la Présentation du Sauveur dans le temple de Jérusalem. Marie et Joseph, l'une à genoux, l'autre debout, se tiennent à la porte du sanctuaire. Devant eux siége le grand prêtre, dont le fauteuil, richement décoré, est abrité d'une vaste draperie verte à franges d'or. La beauté religieuse de son éphod et de sa tunique blanche relèvent encore la douce majesté de ses traits, que voile à demi sa longue et éclatante barbe de vieillard. Il tient entre ses mains le précieux Enfant, dans lequel il voit prophétiquement, avec Siméon, et la ruine et la résurrection d'Israël, et qui, reconnaissable à son auréole, semble rester là avec une docilité pleine d'abandon. Les deux colombes de l'offrande reposent tranquillement dans un panier, au pied de la vaste table dressée devant le pontife; deux lampes allumées tombent de la voûte, et rappellent la lumière nouvelle révélée aux nations. Tout serait bien ici, sans un

enfant de chœur en robe rouge et à genoux, qui tient un cierge allumé près de la table, et dont la mine équivoque ferait plutôt penser à une amende honorable qu'il subit, qu'à une cérémonie religieuse dont il prend sa part.

Enfin voici l'Assomption couronnant l'œuvre, au-dessus duquel elle se développe dans le cinquième médaillon. Un tombeau vide d'où sortent un suaire inutile et des fleurs qui se mêlent à ses plis; des apôtres suivant des yeux la femme divine qui s'élève environnée d'esprits bienheureux, forment ce complément de l'histoire de la Vierge. Ce n'est pas le meilleur morceau de notre pièce. En général, l'effet en est lourd; il est dû sans doute au peu de distance que le peintre a laissé entre le tombeau et la femme qui s'en échappe : défaut difficile, d'ailleurs, à éviter, sans diminuer de beaucoup les proportions de cette dernière, qui ne pouvait être vue que dans un certain éloignement.

Au-dessous de cet ensemble, le donateur, selon le pieux usage du temps, apparaît à genoux, les mains jointes, en costume ecclésiastique, c'est-à-dire en soutane noire recouverte d'un surplis fort ample dont les bords étalent une élégante broderie. Le col du surplis est attaché sous le rabat transparent par deux galons qui laissent retomber sur la poitrine deux glands touffus, d'assez bon genre comme ornement. Des manchettes relevées sur celles de la soutane sont fixées par deux galons noirs noués en rosettes. Son bras gauche porte une aumusse en pelleterie. La figure est douce et pieuse sans affectation; elle s'encadre bien dans une chevelure noire qui descend en flots bouclés sans dépasser le haut des épaules : elle nous rend probablement les traits véritables du personnage. Derrière lui, une main appuyée sur son

épaule droite, montrant de l'autre l'auguste image de la Trinité et de la Sainte Famille, dont il vient de doter l'église, son ange gardien, debout, laisse échapper de sa bouche ces mots écrits sur le fond du tableau : PARCE ILLI, DOMINE Le donateur dit pour sa part : MARIA, MATER DEI, MEMENTO MEI ; il a devant lui un pupitre sur lequel un psautier ouvert laisse lire ces versets du ps. 50 : AVERTE FACIEM TUAM A PECCATIS MEIS, ET OMNES INIQUITATES MEAS DELE. — COR MUNDUM CREA, ETC. En face, l'autre coin est occupé par un évêque revêtu de ses habits pontificaux, la crosse à la main gauche, un livre à la droite. C'est le patron de notre homme, dont le nom, ST' RENATUS, brille près de sa tête en toutes lettres, et qui, zélé protecteur de son client, émet aussi pour lui une humble prière : NON INTRES IN JUDICIUM CUM SERVO TUO, DNE : et, pour ne laisser aucun doute sur l'origine et le but de cette pieuse image, une inscription remplit tout l'espace laissé vide à ce dessein entre le bon chapelain et le saint évêque, et voici ce qu'elle nous apprend :

SACRATISSIMAM
HANC FAMILIAM
VNA CVM ALIIS
QVINQVE MISTERIIS
RENATVS LORIN PRIMVS
ISTIVS ECCLESIÆ
CAPPELLANVS SVIS
SVMTIBVS DEPINGI
VOLVIT ETIAMQUE FVNDAVIT
ANNO DOMINI 1672
ÆTATIS SUÆ 57.
ORATE DEVM PRO EO.

Voilà qui dit tout. Nous avons donc ici une peinture faite par le premier chapelain de notre église cathédrale. Ce chapelain avait nom René Lorin; et si, comme le dit clairement la phrase, il est le donateur et le fondateur de cet ouvrage, on trouvera sans doute un intérêt de plus à la résurrection de ce morceau, qui, sans être un chef-d'œuvre, n'est cependant pas sans mérite, et nous offre dans certaines parties des caractères de naïve piété qui font bien penser de l'artiste. Il n'y faut chercher, nous l'avouons, ni la science de la perspective ni celle du clair-obscur; on y peut noter des fautes de dessin, mais on y remarque aussi avec plaisir des jeux de physionomie bien rendus, un coloris que près de cent cinquante années, plus cinquante autres de badigeonnage, n'ont pas affaibli, et des détails assez curieux pour l'histoire de l'église. Ainsi nous avons vu de quel costume moins mesquin que le nôtre se revêtaient les ministres inférieurs de la cathédrale; le médaillon de la Présentation nous rend celui des enfants de chœur ou des simples clercs avec les manches pendantes. Les ornements épiscopaux de saint René sont aussi ceux de nos évêques qui suivirent M. de la Rocheposay, mort en 1651, dont la mitre, comparée à celle-ci, était beaucoup plus écrasée, si l'on en juge par celle qu'on lui a donnée dans le tableau de saint Dominique qui décore la chapelle de paroisse.

Enfin cette peinture murale est encore un curieux objet de rapprochement avec les trois autres tableaux de Bertrand de Kneringuen, de Toussaint Johanet et du sieur de Jax, où les donateurs figurent au premier rang. C'est pourquoi nous avons cru devoir attacher quelque importance à sa découverte, et pourvoir à sa restauration, que M. Honoré Hivonnait, l'auteur de la plupart de nos planches, a opérée en 1847.

Ce tableau, comme tant d'autres que le hasard fait retrouver tous les jours dans nos églises, avait été badigeonné avec le reste du vaisseau lors des réparations entreprises par M. de Saint-Aulaire. Nous soupçonnâmes son existence à quelques-unes de ses lettres mises à nu par les éraillements d'une échelle. Un peu d'eau tiède et de soins firent le reste.

René Lorin, dont on voit la signature sur les actes capitulaires dès l'an 1641, mourut vers le mois de décembre 1689. Sa famille avait depuis longtemps des relations avec l'église cathédrale. En 1648, un Laurent Lorin, peut-être son père, y était organiste, et pourvu à ce titre d'une maison canoniale à la Réau, près Chaulnay [1].

Un de ses parents, son frère peut-être, qui semble avoir succédé à son père, était organiste en 1681, et se fit alors une malheureuse célébrité. Le vendredi 26 décembre, des charbons que l'imprudent artiste avait laissés dans la galerie de l'orgue enflammèrent la boiserie, et déterminèrent un incendie qui consuma le bel instrument. L'intensité de la chaleur, s'augmentant de la nature des matériaux, du bois sec, du plomb fondu, endommagea la rose de la façade, et il est probable que l'action de l'élément destructeur ne fut pas sans effet sur le surplomb qu'elle a subi, non plus que sur les brisures qu'on remarque aux premières travées de la voûte. Quels résultats n'aurait pas eu l'envahissement des flammes jusqu'à la charpente, si leurs ravages se fussent prolongés jusqu'à causer la chute des berceaux! Heureusement tout fut dévoré avant que ceux-ci ne cé-

[1] *Grand Cartulaire*, t.v, p. 636.

dassent, et l'anxiété causée par cette longue incertitude fit place à une joie universelle qui se manifesta en de subites actions de grâces. Les nombreux témoins de cette terrible scène s'agenouillèrent sur les dalles encore tièdes du saint édifice pour remercier le ciel de le leur avoir conservé, et, dès le surlendemain, un mandement concerté entre l'évêque et le Chapitre invita les fidèles de Poitiers à de solennelles marques de reconnaissance. Une procession se fit donc, le dimanche 4 janvier 1682, de l'église cathédrale à Notre-Dame-la-Grande. L'affluence y fut considérable. Tous les corps religieux et laïques y suivirent le Saint Sacrement, porté par le prélat, et, au retour, un sermon fut prononcé par le théologal [1]. Ainsi disparut ce meuble, qui passait pour « un des plus beaux du royaume. » Dans la visite qui fut faite en 1684, quand il était question de réparer cette perte, il fut estimé par Jean de Bonnefoy, prêtre et organiste de Saint-Hilaire, qui l'avait souvent touché, à une valeur de plus de 30,000 livres. Mais ce projet, entrepris sur les ordres du roi, n'eut pas de suite. L'église, attristée, se vit condamnée à n'entendre plus de longtemps ces accents mélancoliques et graves qui accompagnent si pieusement la prière catholique, et quand ils lui seront enfin rendus, ils devront, avant de servir à leur noble fin, accompagner des chants impies et glorifier les saturnales de la *raison*.

Cette même année 1681, Jean Serré, prêtre, « ayant été nommé par messieurs du Chapitre sacriste de l'église cathédrale, » il fallut « lui remettre ès mains les orne-

[1] Bobinet, *Contin. des ann. d'Aquit.*, p. 1379; — Thibaudeau, t. III, p. 431; — Mandement de monseigneur Fortin de la Hoguette, dans D. Font., t. LX.

mans, linges et argenterie contenus en un inventaire, » et cet inventaire fut refait et récolligé en sa présence « par vénérable Mathieu Citoys, chanoine prébandé de ladite esglise, » le 6 octobre.

L'énumération des *ornemans*, belles étoffes, chapelles et autres *parements* ne présenterait qu'une répétition souvent peu curieuse des mêmes objets. Nous n'en citerons donc que les principales pièces, celles qui peuvent donner une idée des véritables richesses que possédait en ce genre la sacristie capitulaire. Le texte du catalogue est en français.

Nous voyons figurer au premier rang « la chappe dicte l'arbre de Jessé, toute battue d'or, avec la généalogie de la Vierge, en personnages relevés en or, donnée, ainsy que lesdits sieurs comme ont déclaré, par Monsieur du Bellay, évesque de Poictiers, en l'an mil quatre cent soixante et dix-huit, comme il appert par les armes dudit seigneur évesque...

Plus deux chappes de drap d'or sur velours rouge, fort vieilles...

Plus trois vieilles chappes de velours cramoisy, fort uzée, avec orfrays, chargée de personnages relevés en broderie.

Puis une, beaucoup d'autres chappes, dont une verte *tirant sur l'or;* deux petites de *taffetars* brodé servant aux enfants *de cœur;* deux de velours *viollet* avec un petit *passement d'argent et un fil d'or meslé ensemble*; dix de velours à ramages à la turque [1], rouge cramoisy à fond satin blanc, toutes neufves, avec un gros galon et frange d'or, etc., etc. En tout, cinquante-deux chappes.

En fait de *parements d'autels*, c'est-à-dire de pièces d'étoffes précieuses formant tentures sur les trois ou

[1] C'est-à-dire jetés en arabesques sur le fond.

quatre côtés des autels, et qu'on changeait à volonté, on remarque les suivants :

Trois de velours rouge, dont un garni de fleurs de lys d'argent; un autre parsemé de fleurs de lys et de clef d'argent, au milieu duquel « sont les armes de M. Langre, évesque de Poitiers [1]; le 2e avait, sur un fond semé des mêmes clefs et fleurs de lys, un crucifix en broderie d'or, « aux costés duquel les images de la Vierge et de sainct Jean, aussi en broderie d'or. »

Un devant d'autel de velours à la turque, à fleurs rouge cramoisy, fond blanc garni de grand galon d'or, et les armes de monsieur de Clérambault.

Un ciel et la garniture de quatre quenouilles de pane noir [2], garnis de franges d'argent, avecq les armes de monsieur de Clérambaud, le tout changé en tunique.

En tout seize parements de toutes couleurs liturgiques et quatre draps mortuaires, dont 3 de velours et un d'*ostode* [3].

Parmi les linges de sacristie se trouvent « dix-sept aubes servant au commun...; trois de baptiste à dentelles; seize de toilles blanches toutes neufves; cinq autres de grosses Aulande garnie de dantelles, avec leurs aumitons [4]...; huit douzaines de purificatoires, tant bons que chétifs; trois douzaines de nappes-serviettes, etc.

[1] Ce monsieur *Langre*, qu'on ne devinerait guère à ce nom, n'est autre que Charles de Pérusse d'Escars, évêque de Poitiers en 1564, et transféré à *Langres*, où il mourut en 1614.

[2] De drap noir. — Ce ciel était une espèce de dais qui sans doute avait servi aux obsèques du prélat l'année précédente.

[3] Pour *ostade*, sorte d'étoffe de laine.

[4] *Amictum*, amict, mot actuel, qui se trouve employé dans cette pièce à plusieurs reprises à côté même du premier.

Viennent ensuite les *chezubles* et leurs dalmatiques, les estolles et fanons [1], en velours, *damars*, satin plus ou moins *réaussé* d'or et d'argent; rouges, verts, violets, blancs; noirs, unis ou à parements, garnis ou non d'orfrois et de dentelles. On voit même des *chezubles de velours bleuf,* couleur qui n'est plus employée. Beaucoup de ces ornements et de ceux qui précèdent portent les armoiries de MM. du Bellay, de la Rocheposay, de Pérusse d'Escars, Geoffroy de Saint-Belin, Gilbert de Clérambault, Juvénal des Ursins, tous évêques; ou de chanoines et dignitaires de l'église dont plusieurs ont été déjà mentionnés, et auxquels il faut ajouter monsieur Lefranc, chanoine prébendé; monsieur Chapeau, « prévôt de ladite esglise; deffunt monsieur Aubert, doyen de l'esglise de céans, et monsieur Fauveau, official, » celui-là même à qui nous devons un calendrier de la cathédrale, et un cérémonial avec lequel on se fût évité convenablement la peine d'en fabriquer un nouveau.

Les courtines de l'autel, ou rideaux qui l'entouraient, ont aussi leur importance par la richesse de leur étoffe et leurs diverses couleurs, qu'on assortissait avec celles des ornements de l'autel et des vêtements des ministres. Il paraît qu'elles servaient assez ordinairement à double fin, car elles sont presque toutes citées comme étant de *taffetas* « verd et jaune...; de partie blanc et l'autre noir...; partie rouge et l'autre viollet...; moitié blanche et viollet, etc. » — Ici il faut remarquer « le tour du dex et le tour de la chèze de velours violet garni de fleurs de lys d'argent, avec de la frange d'argent et de soye, où sont les armes de monseigneur de la Rocheposay, évesque

[1] Manipules.

de Poictiers, et de deux clefs de sainct Pierre; — une escherpe de velours rouge et un autre *damars* blanc, » servant sans doute encore pour les livres de l'autel, ou au prie-Dieu de l'évêque; — enfin « la garniture de la niche de damars rouge garnie de passements d'argent, » qui servait probablement aux expositions du Saint Sacrement, déjà anciennes. Nous avons vu dans le recensement de 1406 des *vaisseaux* destinés au *Corpus Christi*, et employés sans doute au même usage.

Maintenant nous allons donner le texte complet et littéral « de l'argenterie et meuble de la sacristie de ladite église :

Premièrement une ancienne croix d'argent avec son baston couvert d'argent.

Plus une autre croix d'argent doré en quelque endroit, avec son baston couver d'argent, figurée, quy feust donnée par deffunct monsieur Chapeau.

Plus un bénistier d'argent avec son aspersoy, aussy d'argent.

Plus un siboyre d'argent doré, quy est ordinairement au tabernacle du grand autel.

Plus deux paix d'argent doré.

Plus quatre calisses avec leurs plataines, deux d'argent doré, et le plus grand, dont la coupe et la plataine sont d'argent doré, et le reste d'autre métal doré, et celui qui sert au grand autel est d'argent doré autour du pied et de la pougnée.

Plus deux chandeliers d'argent donné par M. *de Langres*, arbores de ses armes, comme il paroist.

Plus deux texe, ou livres couverts d'argent d'un costé seullement pour dire les espitres et évangilles.

Plus deux ensansouers avec leurs chenettes et deux navettes, et deux petittes couillères aussi d'argent, avec leurs chesnettes.

Plus un baston cantorial et celuy du bastonnier couvert d'argent, auquel baston cantorial y a une pierre de prix qu'on met au bout dudit baston.

Plus un soleil d'argent doré pour mettre le Sainct Sacrement.

Plus un calice d'argent et deux petits chandeliers et deux burettes, donnés par monsieur Fauveau, official.

Plus une croix d'argent doré, deux chandelliers, deux canettes aussy d'argent doré, un petit chandellier pour esclairer au prestre qui officit au grand autel, un petit bassin d'argent blanc.

Plus deux petits tableaux d'albastre.

Plus une père de fers pour faire du pain à chanté, un compas avec deux plaques.

Plus deux formes d'anges quy sont de boys doré.

Plus une fontaine d'estain quy sert aux prestres qui officient, qui se reseveitissent dans la grande sacristie, et une autre d'airain, qui est dans la petite sacristie.

Plus huict gros livres servant au chœur.

Plus quatre processionnaires.

Plus huict psautiés.

Plus deux grands missails neufs et trois anciens et frippés.

Plus un miroir.

Qui sont tous les ornements, linge et argenterie de la grande sacristie de laditte esglize trouvez ès coffres, fenestre et armoires d'icelle, et quy y ont esté remis en la garde dudit sieur Serré, quy s'en est chargé pour en tenir estat et compte[1] »

Ce relevé est loin de valoir celui du xv[e] siècle; toutes ces richesses sont pauvres; rien de précieux n'a pu échapper à l'avide recherche des héros de 1562; on ne reconnaît pas une pièce de cette époque, sinon peut-être ce bâton cantorial rehaussé d'une pierre de prix. Et si quelque chose de luxe eût échappé aux ravisseurs, on aurait dû s'en défaire pour se procurer les meubles les plus indispensables.

On voit ici le *soleil d'argent doré* qui servait déjà aux

[1] *Arch. de la Vienne*, Chapitre de la cathédrale, liasse 1. Cette pièce a été publiée aussi par M. Rédet dans le *Bulletin archéologique*, t. III, p. 451 et suiv.

bénédictions du Saint Sacrement; on voit à l'autel, non plus la crosse symbolique où pendait le vase de la sainte réserve, mais le ciboire et le tabernacle où on le renferme. Plus de *fenestres* ou armoires pratiquées dans le mur de clôture du chœur; ce mur du fond a disparu, et l'autel a changé de place. M. de la Rocheposay a passé par là.

L'évêque que nous avons vu s'associer si intimement à la pensée publique, lors de l'incendie de l'orgue, n'était plus Gilbert de Clérambault. Celui-ci, mort le 3 janvier 1680, avait eu pour successeur, dès la même année, Hardouin Fortin de la Hoguette, déjà évêque de Saint-Brieuc depuis cinq ans. Nous ne voyons pas que Gilbert ait été inhumé dans son église. Ses nombreux différends avec le Chapitre, et l'attention vigilante que ce corps avait apportée à garder ses droits battus en brèche, avaient dû laisser au prélat une médiocre sympathie pour ces relations d'outre-tombe. Peut-être eût-il passé sur ses répugnances s'il eût songé à sa mémoire, qui eût vécu, comme celle de tant d'autres, à l'abri de ces voûtes sous lesquelles il avait prié. Transportée ailleurs, elle s'est effacée avec l'asile qu'il s'était choisi, et personne des écrivains que nous avons pu consulter ne fait mention de sa sépulture.

Fortin de la Hoguette arriva à Poitiers le 4 septembre 1680, sans aucune des cérémonies dont Gilbert avait montré, par trop peu de réflexion, que le peuple et les grands pouvaient se passer. La voie était ouverte; tout manquera désormais, depuis les barons et la haquenée blanche jusqu'au corps de ville et aux huches-trompettes qui le précédaient, et, pour rendre un jour quelque appareil à cette venue du premier pasteur au bercail, il faudra qu'après une révolution destructive de toutes les grandes choses, un régime nouveau, élevé sur des ruines,

décrète de nouveaux honneurs à l'épiscopat, dont les membres auront été martyrisés... Fortin entra donc dans son église quatre jours après son arrivée, reçu tout simplement à la grande porte par le Chapitre en corps. Le chant du *Te Deum* se mêla aux volées de toutes les cloches; la messe du Saint-Esprit, célébrée pontificalement, fut précédée du serment qui assurait l'intégrité des privilèges canoniaux, et tout rentra dans le silence [1].

Cinq ans après, en 1685, Fortin quittait le siége de Poitiers pour celui de Sens. Le 13 novembre de cette même année, Armand de Quinçay prenait possession en son lieu et place; bientôt dégoûté de la vie active et extérieure d'un évêque, il se démettait au mois d'avril 1686, et l'évêque de Tréguier, François-Ignace de Baglion de Saillant, devenait le nôtre. Ses bulles ne lui furent cependant accordées qu'en 1694, par suite des difficultés entre la cour de Rome et le roi de France.

L'administration capitulaire fut signalée dans cet intervalle par une de ces épreuves que l'Eglise gallicane avait subies maintes fois de la part de ses ennemis, mais que ses amis auraient dû, ce semble, lui épargner. Louis XIV était obéré par ses guerres, justes ou non. L'argent manquait, et les dernières dépenses de Versailles, achevé en 1687, devenaient un surcroît de pénurie. Le roi inventa un emprunt forcé sur les églises de son royaume : une lettre fut adressée aux évêques. Sur le compte qu'on lui en avait rendu, disait-il, « il y avait beaucoup d'argenterie au delà de celle nécessaire pour le service divin; il ne demandait que ce qui serait superflu dans les églises du diocèse; ces matières, portées

[1] Bobinet, p. 1577.

à la monnaie, seraient converties en espèces d'or et d'argent. » Le roi comptait recouvrer ainsi celles qui sortaient du royaume avec les protestants fuyant devant les conséquences de l'édit de Nantes. Sa Majesté avait la première donné l'exemple, et jeté au trésor commun le superflu de sa table et de ses écrins. Au reste, la valeur de ces objets devait être payée comptant d'après un tarif annexé à l'ordonnance royale du 14 décembre 1687, et si le produit monétaire de cette fonte dépassait les besoins de l'Etat, on rendrait ce surplus aux fabriques pour les besoins des églises qui auraient prêté [1]. » Il fallut bien s'exécuter encore. Nous n'avons pas les comptes authentiques de ce qui fut donné par notre cathédrale; nous n'avons vu nulle part trace de cette restitution promise pour la forme; il ne reste donc de ce fait qu'un souvenir, et ceux qui savent l'histoire ne peuvent s'empêcher de remarquer comment Louis XIV reconnaissait le service que venait de lui rendre le clergé de France en déclarant, dans l'assemblée fameuse de 1682, que le pape ne pouvait rien sur le temporel du roi. Avant cette commode maxime, le pape recevait l'appel des églises surchargées de taxes exorbitantes; il s'opposait à leur spoliation. Le système nouveau était-il plus favorable *aux libertés* de l'Eglise?

Le Chapitre entrait un peu mieux dans l'esprit de la religion, lorsque, assujetti à ce nouvel impôt, privé d'une partie de ces richesses du culte qui eussent été mieux employées, selon les promesses de la cour, à relever un si grand nombre d'églises dont les ruines conservaient encore les marques de tant de mains protes-

[1] D. Font., t. LX, *ad calcem*.

tantes ; il tournait ses regards vers le Sauveur outragé, et s'efforçait de ranimer la foi des peuples au plus auguste de ses mystères. Il établit, en 1693, dans la cathédrale, l'adoration perpétuelle du Saint Sacrement [1]. La solennité s'en fit avec toute la pompe qu'apporte ordinairement le concours des autorités et des populations empressées, les unes de donner de pieux exemples, les autres de les suivre. La Rocheposay avait fait instituer, dès 1642, que le jeudi de chaque semaine serait désormais consacré exclusivement à cette même dévotion. Le Chapitre avait secondé ces vues louables, et depuis ce temps l'office de ce jour, lorsqu'il n'est pas empêché, se continue sous la même forme, M. de Saint-Aulaire l'ayant conservé avec soin lors de la dernière révision de notre bréviaire diocésain [2].

Le besoin d'argent qu'éprouvait à de fréquentes reprises le trésor royal était comme une de ces crises violentes du corps humain, auxquelles on rémédie par une saignée ; la seule différence était alors que le malade se guérissait en faisant saigner les autres. Ainsi les droits d'amortissement et *de nouvel acquêt* furent encore demandés au Chapitre en 1694. Cette fiction dérisoire lui coûta alors 2,463 liv. 17 s., payés le 30 décembre ; ce qui n'empêcha pas que, le 2 mars 1695, il paya encore une autre taxe de 2 s. pour livre sur tous ses biens [3]. Il est vrai que les cathédrales se consolaient de ces dépenses improvisées par des *Te Deum* en grand nombre : c'était depuis longtemps un concert dont les échos ne se taisaient que pour recommencer bientôt plus sonores. Les

[1] *Reg. de l'hôt. de ville.*

[2] D. Font., t. LIV.

[3] *Grand Cartulaire*, t. V, p. 625 et 627.

registres du Chapitre ont mentionné, à la fin de ce siècle, ceux du 25 août 1687, pour l'érection de la statue de Louis XIV sur la place du Marché-Vieil, dite depuis lors place Royale; du 27 juillet 1692, pour la prise de Namur; du 1er décembre 1697, pour la conclusion de la paix avec la Hollande et l'Espagne; du 20 de ce même mois, pour la paix avec l'Empire. Cette gloire, qui coûtait si cher à la France, devait s'expier cruellement par la vieillesse du grand roi...

Le commencement de l'année 1698 fut marqué par un événement heureux pour notre église : les reliques de sainte Florence, que nous avons vu déposer, au XIe siècle, entre l'autel de la Sainte-Vierge et celui de Sainte-Madeleine [1], y avaient été oubliées, la destruction des titres originaux de cette translation n'ayant laissé à ce sujet qu'une tradition vague et sans renseignements précis. Il arriva que, le 26 janvier 1698, M. de Rochechouart, chanoine, étant mort, on creusa, non loin de la porte qui menait au chœur par-dessous le jubé, une fosse pour son inhumation. Quelque peu de terre fut à peine remué, que le fossoyeur découvrit une boîte en chêne parfaitement conservée et scellée de toutes parts. Des chanoines présents à l'opération l'ouvrirent aussitôt : on y trouva un dépôt d'ossements de femme enveloppés dans une pièce de taffetas qui avait conservé toute sa fraîcheur. L'évêque étant malade, le Chapitre reconnut le précieux dépôt, et l'église recouvra par cette heureuse circonstance de quoi remplacer la portion de ces mêmes reliques que les calvinistes avaient brûlées en 1562 [2]. Malheureusement les

[1] *V.* ci-dessus, 1re partie, ch. VII.

[2] Bobinet, p. 1408.

ressources capitulaires, amoindries par les charges pécuniaires que le fisc lui imposait si souvent, ne permettaient pas de donner à celles-ci une châsse digne des pieux souvenirs qui s'y rattachaient, et on se contenta de les placer sous le grand autel. La dévotion à notre sainte s'en renouvela. Elevé d'abord dans l'église cathédrale au rit double mineur, l'office y fut porté dans la suite à celui de solennel mineur avec chantre. C'est ainsi qu'il était désigné dans l'*ordo* de 1792. Quand l'impression de cet *ordo* fut reprise, en 1804, après la période révolutionnaire, ce même rit fut conservé sans aucune mention du motif qui l'avait fait adopter. Mais, en 1822, le Chapitre ayant décidé, en assemblée générale du 4 juillet, que certaines fêtes, célébrées par lui jusqu'alors sous un rit plus solennel que dans les autres églises du diocèse, rentreraient dans les usages généraux, il en excepta les troisièmes dimanches des mois de février et d'août, consacrés à l'Adoration perpétuelle, la fête de saint Pierre-ès-Liens, et celle de sainte Florence, « dont les reliques sont sous le grand autel. » Chacune de ces fêtes garda son degré usité; la dernière fut solennelle mineure, et, depuis 1823, l'*ordo* ajoute toujours en l'indiquant : « In ecclesia cathedrali solemne minus cum *credo*, propter corpus quod asservatur sub altari majori [1]. »

L'abbé de Saillant ne vécut pas aussi longtemps à la tête de son troupeau que l'auraient fait désirer ses vertus et les heureuses qualités qui les rendirent aimables. Doué surtout d'une charité toute pastorale, il mourut le jour même où sainte Florence ressuscitait en quelque sorte pour son diocèse, et laissa, en s'éteignant, la ré-

[1] *Reg. des délibérations capitulaires* depuis 1804, p. 106; — *Proprium SS. diœcesis pictav.* 1755, in-8°, p. 92.

putation d'un juste. Le tumulte des affaires militaires et les fonctions de son grade de colonel avaient occupé ses premières années sans altérer sa piété naturelle; mais ses penchants plus paisibles l'avaient enfin porté vers la vie retirée et studieuse de l'Oratoire, dont il était devenu général, et d'où il était passé en 1679 à son premier évêché. Nous ne savons s'il se montra généreux envers son église de Poitiers et sympathique au Chapitre. On doit le supposer par le choix qu'il fit de son dernier lieu de repos sous les murs de la basilique poitevine. On l'y enterra le 8 février, dans la chapelle de Saint-André, proche l'autel et du côté de l'évangile. Le 5 mars suivant eut lieu pour lui un service de quarantaine; son oraison funèbre y fut prononcée par le P. Chesnon, recteur du collége des Jésuites, et l'on plaça au-dessus de sa tombe cette épitaphe, qui résume avec simplicité ce que nous venons de dire d'une vie sans faste et pleine de mérites :

HIC SITUS EST DD. FRANCISCUS IGNATIUS
DE BAGLION DE SAILLANT
E PERUSIÆ PRINCIPUM PROSAPIA, ET REGIO
STEMMATE CLARUS.
EX MILITARI PRÆFECTURA IN ORATORII DOMINI JESU
FAMILIAM ADLECTUS,
A SUIS SODALIBUS SUPERIOR GENERALIS EXPETITUS,
LUDOVICI MAGNI NUNCUPATIONE
AD TRECORENSEM PRIMUM, DEINDE PICTAVIENSEM
EPISCOPATUM ASSUMPTUS.
IN QUOCUMQUE GRADU STATUQUE SUMMUS :
VIRTUTIBUS OMNIBUS,
PASTORALI IMPRIMIS CARITATE ABSOLUTUS :
DEO, HOMINIBUSQUE VALDE DILECTUS.
OBIIT PICTAVII DIE JAN. 26
ANNO DOMINI M. DC. XCVIII.

CHAPITRE XXII.

DE 1702 à 1756. — Epitaphe de l'évêque Antoine Girard. — Sacre de l'évêque d'Oleron. — La foudre tombe dans l'église. — On renouvelle le grand autel. — Service funèbre pour Louis XIV. — Recherches des titres des chapellenies. — Cérémonies pour la canonisation de saint Louis de Gonzague. — Priviléges et revenus des coutres. — *Te Deum* pour la naissance du Grand Dauphin; ordre de cette cérémonie dans notre église. — Ce qu'était alors notre musique religieuse. — Tenue édifiante des autorités et des magistrats. — Épitaphe de l'évêque de la Poype de Vertrieu. — Refonte de la grosse cloche ou bourdon. — Boiserie de la salle capitulaire. — Messe de Madame Première. — Barbes de saint Pierre. — Mensonge de Beauménil. — Réparation à la chapelle des Évêques. — Épitaphe de l'évêque Louis de Foudras.

Nous venons de finir le dix-septième siècle avec une épitaphe. C'est une épitaphe aussi qui ouvrira le siècle suivant. Après Baglion de Saillant, Mathurin de Koetlez devait gouverner notre diocèse; mais sa nomination n'eut pas de suite, et il fut remplacé bientôt, dès le mois de mars 1698, par Antoine Girard, abbé de Pont-Levoy, qui prit possession le 18 décembre suivant. Cette cérémonie eut cela de remarquable, que le nouvel évêque obtint du Chapitre de ne pas faire sur le parvis et avant d'entrer dans l'église le premier serment concernant le respect de ses priviléges [1]. Cette condescendance a lieu d'étonner à une époque où les prélats tendaient tous plus au moins à reprendre la part de juridiction que le Saint-Siége avait si anciennement donnée au Chapitre, et où des procès soutenus et gagnés tout récemment par celui-ci devaient le rendre plus attaché à ses droits. Ces gages de bonne intelligence n'eurent pas de longs résultats. Antoine Girard était valétudinaire; il ne put que donner

[1] *Grand Cartulaire*, t. v, p. 505 et 507.

à son église des preuves de grandes vertus et d'une haute piété, et mourut le 8 mars 1702. Le 11, son corps fut placé dans la chapelle des Evêques, du côté de l'épître, à l'opposé de celui de son prédécesseur. C'est là qu'un grand nombre de fidèles, persuadés de sa sainteté, alla longtemps faire toucher des chapelets à son tombeau. Son humilité parut jusque dans l'épitaphe qu'il s'était composée, et qu'on lisait sur la simple pierre qui le couvrait :

ANTONIUS GIRARD
EPISCOPUS PICTAVIENSIS.
OBIIT DIE OCTAVA MARTII
ANNO 1702,
ÆTATIS SUÆ 46, PONTIFICATUS SUI 4.

L'oraison funèbre du défunt fut prononcée par le P. Ducros, recteur du collége des Jésuites, qui prit pour texte : *Consummatus in brevi explevit tempora multa* [1].

A ce saint homme devait succéder un autre saint. La Chétardie, curé de Saint-Sulpice, ayant refusé l'honneur de l'épiscopat, il fut déféré à Jean-Claude de la Poype de Vertrieu, qui prit possession le 12 décembre 1702. Un de ses grands vicaires, l'abbé de Réval, ayant été nommé au siége d'Oleron, La Poype lui conféra l'onction épiscopale, assisté des évêques de Saintes et de Luçon. La cérémonie se fit dans la cathédrale de Poitiers le 17 janvier 1706. Tous les chapitres y avaient été invités et y assistèrent en corps; ce ne fut pas sans que celui de Saint-Hilaire délibérât s'il y viendrait, « n'y devant faire

[1] Bobinet, p. 1118.

non plus que les autres aucune fonction. » Cependant il se décida pour l'affirmative, afin de ne pas contrister le consécrateur, et voulant « rendre la cérémonie plus auguste. » L'office devait commencer à 9 heures. Une heure avant, toutes les places furent envahies par un personnel de 10,000 âmes; une confusion irremédiable mit le désordre dans l'église, en sorte que le clergé de Saint-Hilaire ne put arriver à ses places, dont une foule de laïques s'étaient emparés dans la grande nef. Ce fut à peine si les évêques purent trouver à se placer eux-mêmes. Le peuple, avide de ce spectacle nouveau pour lui, occasionna moins d'édification que de désordre, et le bruit alla en croissant jusqu'à empêcher de se faire entendre les musiciens qui remplissaient le jubé. Un malheur suivit de cette agitation tumultueuse. Des échafaudages dressés au pourtour du chœur se rompirent, et plusieurs personnes furent blessées grièvement [1].

A quelques années de cette solennité, deux autres, parmi les plus importantes auxquelles s'ouvrit notre église, se suivirent de près. Le 14 avril 1711 était mort le Grand Dauphin, fils unique de Louis XIV et de Marie-Thérèse d'Autriche. Le samedi 9 mai, un service fut célébré pour lui dans toute la France. Tout s'y fit le plus simplement que possible, au moins à Poitiers, où il n'y eut même pas d'oraison funèbre, quelque digne que le prince en eût été. — Le 2 octobre 1712, d'autres chants célébrèrent la victoire de Villars et la prise de Douai [2]. Mais ce sont là des événements d'autant moins remarquables, qu'ils n'intéressent que fort peu la marche de l'histoire. Un

[1] *Cartulaire de Saint-Hilaire*, ad ann. 1706; —D. Font., t. XXXV.
[2] Bobinet, *ad ann. cit.*

autre, d'un tout autre genre, dut paraître alors d'un bien plus haut intérêt, puisqu'il aurait pu en un instant remplacer par des ruines le monument dont nous racontons les vicissitudes. Le 15 février 1713, les chanoines avaient à peine commencé les vêpres, quand la foudre, attirée par la croix de fer qui dominait la flèche du transept, fondit sur l'église, parcourut les combles d'orient en occident, et descendit dans l'intérieur du vaisseau par un des angles. Elle se promena rapidement dans les nefs sans causer aucun dommage, et manqua d'asphyxier deux enfants isolés dans un des bas-côtés, et qui en furent quittes pour un évanouissement. Le fluide électrique respecta le chœur, où se chantaient les louanges de celui qui « a fait la foudre et les éclairs. » Cela valait bien un *Te Deum* et une procession d'actions de grâces autant que l'incendie de 1681 [1].

Quel que fût le grand autel de sa cathédrale donné par La Rocheposay, La Poype ne le trouva pas assez digne de sa magnifique église; il convint avec les chanoines de certaines améliorations, et le 5 juillet 1715 on posa la première pierre d'un autel nouveau [2]. La valeur en fut augmentée, dit-on, de plus de dix mille livres; c'est-à-dire qu'il était de marbre, comme le précédent, mais qu'on voulut l'orner convenablement d'un tabernacle, de chandeliers et peut-être aussi de reliquaires qui soutinssent ce nouvel éclat. L'annaliste qui rapporte ce fait parle aussi du dessein qu'on avait eu de faire en même temps « rebâtir le chœur. » Ces mots ne se comprennent

[1] Bobinet, p. 1479; — Fauveau, 15 fév.
[2] Bobinet, p. 1506.
Grand Cartulaire, t. II, p. 330.

guère, sinon qu'on entende par là une complète démolition du mur de clôture, comme le génie des innovations du XVIIe siècle aurait bien pu l'inspirer. Mais que seraient devenues dès lors les stalles, « les plus belles de France et les plus anciennes? » quel système les eût remplacées? Autant de mystères qu'on ne tient pas beaucoup à deviner, et qu'on est heureux de ne pas comprendre encore.

Le 27 novembre de cette année, le Chapitre fit un service funèbre pour Louis XIV, mort le 1er septembre. Il put demander pardon pour cette âme détrônée de l'*emprunt* de son argenterie, qui n'avait pas été restituée, et des *libertés* faites à l'Eglise en dépit d'Innocent XI et de ses successeurs.

On ne s'était pas occupé depuis longtemps d'un certain nombre de chapelles dont le service avait cessé de se faire soit parce qu'elles avaient disparu dans la catastrophe du XVIe siècle, soit parce que depuis lors les titres vainement recherchés n'étaient pas venus encore constater les obligations des possesseurs. Les fondations n'étaient donc plus acquittées; les prescriptions des conciles provinciaux de 1583 et de 1624 rappelèrent enfin à la nécessité d'y pourvoir; par décision capitulaire du 3 mai 1717, le service des autels disparus fut transporté à quelques-uns de ceux alors existants; les titres qu'on possédait furent vérifiés et vidimés, et les titulaires reçurent avis de se conformer strictement aux charges de leurs bénéfices[1]. C'était un de ces devoirs imprescriptibles que des temps malheureux peuvent faire oublier quel-

[1] D. Font., t. LIV, p. 657.

ques jours, mais auxquels on revient consciencieusement dès qu'on retrouve le loisir de le reprendre.

Une cérémonie splendide, telle que la compagnie de Jésus sut toujours en faire pour grandir l'effet du culte catholique, eut lieu à Poitiers le 5 juin 1728. L'Eglise, par l'organe du souverain pontife Grégoire XV, avait reconnu solennellement, en 1726, la sainteté de Louis de Gonzague, qu'elle donnait pour modèle et protecteur à la jeunesse chrétienne. Ce fut, au collége de Poitiers, l'occasion d'une fête de famille, à laquelle on associa la mémoire du bienheureux Stanislas Kostka, autre novice de la même compagnie, mort à 18 ans, en 1568, et béatifié en 1604. Tous les écoliers y prirent part, et furent à la cathédrale offrir une bannière sur laquelle flottait l'image des deux saints. Les clercs étudiants en philosophie et en théologie y assistèrent en surplis; les autres élèves formaient autant de compagnies que de classes, en tête desquelles marchait chaque régent, et représentaient, dans leurs habits d'uniforme, une milice dont on admirait le bon ordre et la précision. Le père ministre présenta la bannière au Chapitre et lui fit un compliment. Cette bannière fut appendue dans la grande nef : plus tard, les deux toiles qu'on avait appliquées sur la soie de cet étendard, en ayant été séparées, formèrent, dans deux beaux encadrements en bois sculptés, les deux jolis tableaux de saint Louis et de saint Stanislas qu'on remarque appliqués à l'entrée de la chapelle de paroisse, et dont M. Deschamps a renouvelé naguère le coloris et l'expression. — Comme il s'agissait des jésuites dans cette affaire, les *Nouvelles ecclésiastiques*, journal des jansénistes du temps, ne manquèrent pas d'en faire une ca-

ricature, et d'y trouver prétexte à déclamation contre « l'ostentation orgueilleuse » des religieux qu'ils détestaient [1].

Un arrêt du grand conseil du 26 août de cette année déchargea les coutres du service personnel. Depuis le temps déjà fort reculé où leur office avait été donné à des laïques, et considéré comme une charge de servitude plutôt que comme un bénéfice ecclésiastique, leur titre était devenu héréditaire et pouvait se céder pour un prix. Par l'arrêt dont nous parlons, ils purent encore faire recevoir à l'avenir par le Chapitre, en leur lieu et place, des artisans de bonnes vie et mœurs, catholiques, et dont ils se portaient garants et responsables. Ils avaient une part égale aux distributions et autres revenus perçus dans l'église. Il n'en était pas ainsi pour les biens du dehors qu'ils possédaient à la campagne, sauf une prébende dont le gros était situé paroisse de Gençay, et dont les fruits se partageaient entre eux également. De 1448 à 1733, nos rois leur accordèrent plusieurs priviléges qui tendaient à ne pas les déranger de leur service et tournaient par conséquent à l'avantage du Chapitre. Ainsi ils étaient exempts de la taille, des aides et subventions extraordinaires, du guet et de la garde des portes de ville : ce sont tous ces priviléges que l'arrêt de 1728 confirma, en leur permettant de se substituer dans leurs fonctions des gagistes rétribués sur leurs revenus [2].

Un *Te Deum* n'est pas pour notre histoire un événement des plus remarquables, quelque intéressant que puisse être celui qui l'inspirait. Nous allons parler néan-

[1] *Nouvelles ecclés.* du 1er octobre 1728, p. 206.
[2] *Mém. de Cousteau*, dans D. Font., t. LIV, p. 51 et suiv.

moins de celui qui fut chanté en 1729 pour la naissance du Dauphin fils de Louis XV et père de Louis XVI, de Louis XVIII et de Charles X. Nous trouvons les détails de cette cérémonie dans une feuille [1] qui fut imprimée et répandue alors, et qui nous donne une physionomie complète de la cathédrale de Poitiers lors des réunions de ce genre.

Le prince était né le 4 septembre. L'évêque étant absent, le *Te Deum* fut indiqué au 22 par M. de Foudras, son coadjuteur, et le clergé de Saint-Pierre; auquel jour messieurs du corps de ville se rendirent à l'église cathédrale, précédés des gardes du prince de Conti, gouverneur du Poitou, des gardes et gagistes de l'hôtel de ville, vêtus de leurs casaques, de la compagnie des arts et métiers. Les trompettes et hautbois de la ville marchaient en tête; le régiment de la milice bourgeoise et la cavalerie, ayant leurs armes hautes, bordaient les rues. La compagnie des arts et métiers entra avec messieurs du corps de ville, au son des tambours et trompettes, dans l'église, dont le frontispice était tendu et orné des armes brodées en or du roi, de la reine et du prince nouveau-né. Dans l'intérieur, et d'espace en espace, on avait garni de tableaux les murs, qui étaient recouverts, comme les piliers, de tapisseries en laine. Messieurs du corps de ville et du présidial prirent dans la nef, de côté et d'autre, les places qui leur étaient préparées, le grand nombre des stalles occupées dans le chœur n'ayant pu donner encore l'idée, admise trop facilement depuis, de faire siéger les autorités civiles et

[1] *Cérémonies et réjouissances faites en la ville de Poitiers à l'heureuse naissance de monseigneur le Dauphin*, 4 p. in-4°. Poitiers, 1729. — Bibliothèque de la ville.

la magistrature aux places que le clergé seul devait remplir. Le maire Jacques Degennes tenait le haut bout du côté des échevins; en tête du présidial était M. de Baussan, intendant de la province. Le *Te Deum* fut chanté en musique, c'est-à-dire en faux-bourdon, par les choristes et instrumentistes du Chapitre, et non par une réunion d'artistes imaginant mille accords et variations au détriment des accents solennels et religieux qui distinguent l'église du théâtre. Le coadjuteur officia pontificalement au bruit des salves de l'artillerie; le régiment de Richelieu, en bataille sur la place, y répondit par trois décharges de mousqueterie. Mais ce qui avait pour la France pieusement reconnaissante une tout autre valeur que ces démonstrations extérieures, c'était la piété intérieure, le religieux recueillement de cette assistance composée des hommes les plus éminents par le savoir et la haute dignité de leurs charges, gravement tournés vers l'autel du Dieu à qui ils venaient recommander la patrie, gardant en sa présence, dont ils semblaient pénétrés, la contenance imposante qui honorait aux yeux du peuple l'éminence de leurs fonctions, et donnant à leurs administrés, à leurs justiciables, par leur silence respectueux dans le lieu saint, la seule garantie morale de l'intégrité de leur vie et de la justice de leurs arrêts.

Jean-Claude de la Poype, dont nous voyons le coadjuteur officier ici, et qui s'était employé avec zèle à orner son église, mourut le 3 février 1732, à son château de Dissay, devenu dès longtemps la résidence ordinaire des évêques de Poitiers. Prélat distingué par sa science, son zèle, sa piété et sa générosité bienfaisante, il avait tenu le siége épiscopal pendant trente années, et disparaissait de la vie à 77 ans, emportant la réputation que ses talents

et son caractère lui avaient faite. La beauté de son caractère fut consacrée par une épitaphe dont le beau style était digne de lui. Gravée sur la pierre plate qui scella sa tombe dans la chapelle des Evêques, cette pièce mérite d'autant plus d'être reproduite qu'on ne l'y trouve plus depuis longtemps :

HIC JACET ILL^{us} AC R^{us} IN D^{no} DD.
JOANNES CLAUDIUS DE LA POYPE DE VERTRIEU
EPISCOPUS PICTAVIENSIS
LUGDUNI COMES ET VICARIUS GENERALIS.
GENTIS NOBILITATE CLARUS, MERITIS CLARIOR.
AD EPISCOPATUM PROVECTUS
OMNIS COMMODI IMMEMOR, NON SIBI
SED GREGI VIXIT
PASTOR BONUS;
PAUPERUM PATER, UT EGENOS SUBLEVARET
IPSE FACTUS EGENUS.
DOMUS DEI DECOREM SUMMÈ DILEXIT
HUJUSQUE SANCTUARII RESTAURATOR MUNIFICENT^{us}.
LITTERAS MIRIFICE COLUIT :
UNIVERSITATIS BENEFACTOR INSIGNIS.
DIGNUS HILARII SUCCESSOR
HÆRESIM FORTITER DEBELLAVIT.
SUPERATA TEMPORUM INFELICITATE,
UNA FUIT PASTORIS OVIUMQUE FIDES,
NEC TAM IMPERAVIT QUAM SUASIT.
NE NOS RELINQUERET DESOLATOS
COADJUTOREM ELEGIT
NOSTRUM IN MOERORE SOLATIUM.
TANDEM APOSTOLICIS LABORIBUS FRACTUS,
DILECTUS DEO

ET HOMINIBUS OBDORMIVIT IN DOMINO
DIE 3 FEBRUARII, ANNO SALUTIS MDCCXXXII
ÆTATIS LXXVII
EPISCOPATUS XXX.
REQUIESCAT IN PACE [1].

Jérôme-Louis de Foudras de Courcenay était neveu de la Poype; il lui succéda par son titre de coadjuteur, qu'il avait reçu avec celui d'évêque *in partibus* de Thlæ, en Lycie (Tloanensis). Un mois après la mort de son oncle, il fut mis en possession, par lettres de Louis XV, du temporel de l'évêché de Poitiers. L'habitude était prise par un si grand nombre de ses prédécesseurs de contester au Chapitre la dette des ornements et du luminaire, qu'il ne se hâta pas plus qu'eux de s'acquitter. Une transaction au détriment de l'église termina encore le différend, et il paraît probable que de concession en concession les chanoines, dont la fermeté se ressentait du relâchement imprimé dans ce siècle au régime des affaires ecclésiastiques, auraient fini par ne recevoir plus qu'une somme insignifiante, et bientôt peut-être par abandonner tout, au grand dommage du culte et du Chapitre lui-même. On tint cependant à la grosse cloche, qui, étant cassée, devait être refaite à la charge du prélat. Elle fut donc fondue par ses ordres en 1734, et rend encore tous les jours un sonore témoignage qu'en cela du moins son parrain ne tarda pas trop à remplir ses obligations [2].

Les fondeurs, par un marché passé le 13 avril, s'engagèrent à rendre la nouvelle cloche d'accord avec la moyenne, dite de Saint-André; tous les frais de construction des fourneaux, de fonte et de pose dans la grosse tour,

[1] Carton de D. Font., f° n° 53; -- Dreux-Duradier, t. IV, p. 438.
[2] *V.* la description de cette cloche, ci-dessus, 3e part., ch. 25.

outre la fourniture du métal, furent à la charge de l'évêque, qui s'engagea à loger et nourrir, pendant tout le temps que devait durer l'opération, les deux fondeurs et leur cheval, puis à leur donner 600 livres après la parfaite réussite constatée par des experts. Le tout s'accomplit dans ces termes, et la cloche fut *baptisée* dans les premiers jours de juillet.

Bientôt après, en 1735, la salle capitulaire fut boisée et garnie d'armoires pour y établir les archives, comme nous l'avons raconté, 3e partie, chapitre xxv. On passa aussi pour 7 années un marché avec René Gon, couvreur, pour l'entretien des toitures, moyennant une somme annuelle de 150 livres [1].

L'évêque reçut à la tête du Chapitre en 1739, et complimenta à la porte de l'église, où elle venait entendre la messe, Madame première, fille de Louis XV, qui se rendait en Espagne pour y épouser, âgée seulement de 13 ans, l'infant don Philippe [2].

Il paraît, par un état des reliques possédées par l'église cathédrale de Poitiers vers 1740, qu'on y conservait encore celle si souvent mentionnée des barbes de saint Pierre, et qu'alors depuis fort longtemps les évêques prêtaient serment sur le reliquaire qui les contenait, au jour de leur prise de possession, aussi bien que les chanoines lors de leur installation au Chapitre [3]. Mais ce ne devait plus être qu'une portion de l'ancienne relique que nous avons vu profanée en 1562, et dont peut-être on avait pu ensuite recouvrer quelques débris, comme on l'a vu de tant d'autres.

A en croire le comédien Beauménil, dont le métier

[1] *Archiv. de la préfecture de la Vienne*, liasse 156, cathédrale.

[2] *Reg. de l'hôt. de ville*, D. Font., t. xxxiii, p. 84.

[3] *Mém.* du chan. Cousteau, p. 26.

était plus la vocation que l'archéologie, on aurait vu en 1747, dans les jardins de l'évêché, des sculptures chevaleresques dont il donne les dessins bizarres, et qu'il conjecture avoir été tirées de quelques tombeaux de la cathédrale; puis ils auraient disparu avant 1782, année de son retour à Poitiers. Les images que le voyageur donne de ces fragments accusent tout d'abord, aux regards des connaisseurs, une de ces mille fourberies auxquelles l'artiste ambulant nous a accoutumés. On n'y reconnaît les caractères d'aucun siècle de la sculpture française ou étrangère, et l'on se persuade une fois de plus, en les examinant, que l'historien-dessinateur n'a pas été plus fidèle cette fois que lorsqu'il a voulu représenter notre labyrinthe et en déterminer les dimensions d'après l'épure que nous avons reproduite (planche Ire). Cette assertion est donc un des mensonges gratuits d'un homme qui s'était fait, on ne sait pourquoi, un rôle hostile à la science de l'histoire, et dont les élucubrations iconographiques ou écrites ne méritent aucune croyance [1].

Foudras avait restauré, dit-on, la chapelle des Evêques : nous ne savons en quoi consistèrent ces réparations, qui ne purent être que des peintures murales ou quelque enrichissement aux autels. C'est là aussi qu'il reposa après sa mort, arrivée le 13 août 1748, à 63 ans [2]. Le 11 février 1749, son oraison funèbre fut prononcée, en présence d'un immense auditoire qui remplissait les vastes nefs de l'église, par Zacharie Guillot, chantre de Sainte-Radégonde. Son inscription funéraire, placée sur

[1] *Mss.* de Beauménil, p. 27, bibliothèque de la ville de Poitiers.

[2] Le 15 août est la date que porte son épitaphe, transcrite par D. Fonteneau, quoique Dreux-Duradier et Du Tems, qui le suit pas à pas, écrivent le XIV.

sa tombe dans la chapelle des Evêques, à droite de l'autel, portait les détails suivants, rendus avec une élégance qui ne souffre rien de la concision exigée par ce genre d'éloge :

HIC JACET
COMMUNI MORTALIUM FATO TUMULATUS
REVERENDUS IN DEO PATER
HIERONYMUS LUD. DE FOUDRAS DE COURCENAY
LUGDUNI COMES INCLYTUS,
IN CELEBERRIMA PICTONUM ACADEMIA
DOCTOR INSIGNIS,
AB ANTECESSORE, ET CONSANGUINEO PRÆSULE PIISSIMO
COADJUTOR EXPETITUS;
THLOANENSIS EPISCOPUS CONSECRATUS,
PICTAVIENSIS DEMUM FACTUS ANTISTES,
ET SANCTI LEODEGARII ABBAS.
IN EO MAXIMÈ EFFULSERUNT
VERUS DEI TIMOR, CANDOR MORUM,
IN SACRIS CELEBRANDIS RELIGIOSA MAJESTAS
IN PROMOVENDA ANIMARUM SALUTE ARDENS ZELUS;
ROMANÆ SEDI ET SANÆ FIDEI ADDICTISSIMUS,
DISCIPLINÆ ECCLESIASTICÆ ZELATOR PRUDENS,
VASTISSIMÆ DIOECESIS ILLUSTRATOR PROVIDUS,
PER XVI ANNOS GUBERNATOR INDEFESSUS,
SUMMO PROBORUM OMNIUM LUCTU OBIIT
DIE DECIMA TERTIA MENSIS AUGUSTI
ANN° MDCCXLVIII
ÆTATIS SUÆ LXIII.
Requiescat in pace!

L'horloge principale, dont rien ne nous a révélé l'origine, était, à cette époque, et de temps immémorial,

dans la grosse tour, qui, ayant été finie la première, dut la recevoir dès que l'achèvement de ses constructions l'eut rendue disponible. Elle fut renouvelée en 1750. Les deux timbres qu'on fit fondre alors sortirent des ateliers d'un certain Moine, de Saumur; ils pesèrent ensemble « quatre cent soixante-une livres et demie, » et coûtèrent, tous frais faits, 761 liv. 9 s. 6 d. Le sous-chantre avait dans ses attributions le soin de l'horloge; ce fut lui qui fut chargé de diriger le marché, la pose, l'acceptation, et de payer les ouvriers [1].

M. de Blossac, dont l'administration a laissé dans la province des souvenirs qui ne s'effacent pas, avait fait planter, outre la belle promenade qui a gardé son nom à Poitiers, plusieurs autres cours dans les principales villes du Poitou; c'est à lui aussi que fut due, vers ce temps, la plantation de la place Saint-Pierre qui flanque l'église du côté nord. Ce lieu, assez retiré, était fréquenté par les écoliers, qui y prenaient librement leurs ébats; et comme le plaisir de jeter des pierres et de casser des vitres est une des plus agréables jouissances de cette espèce malfaisante, les verrières s'en ressentirent. Tous les jours elles éprouvaient quelque dommage de plus qui causait, outre les frais de réparations, la perte irréparable des sujets coloriés. Le Chapitre porta sa plainte au lieutenant général de police, qui rendit, le 22 janvier 1751, une ordonnance faisant défense « à toute sorte de personnes de jouer à l'avenir à la massue et riboutte sur le plan de Saint-Pierre, même d'y tirer aucune pierre avec fronde ou main. » Les contraventions devaient être signalées au magistrat, et, si les contre-

[1] *Arch. de la Vienne*, ubi suprà.

venants étaient « vagabonds et gens sans aveu, » le Chapitre était autorisé à les faire constituer prisonniers par ses sergents de chœur, ou autres en état de constater le délit. Ladite ordonnance fut affichée partout où besoin fut, aux frais des demandeurs [1].

CHAPITRE XXIII.

De 1756 a 1787. — Revenus de l'église; partage égal des prébendes. — M. de Saint-Aulaire devient évêque. — Don de 100,000 liv. par Louis XV. — Réparations générales mal conçues. — Verrières. — Galerie circulaire. — Badigeonnage de l'intérieur. — Chapelles des absidioles. — Tribune de l'orgue. — Divers marchés et prix de ces objets. — Le grand autel renouvelé. — Épitaphes de madame de Blossac. — Démolition de la flèche centrale. — Revenus et droit d'échange. — Interdiction du cimetière canonial et de la sépulture dans l'église. — Union au Chapitre des prieurés de Notre-Dame d'Alloue et de Notre-Dame de Niort. — Affaire à ce sujet entre l'évêque et le Chapitre. — Processions des esclaves algériens. — Coupe de la réserve des bois de Smarve. — Le Chapitre fait faire le grand orgue.

Les revenus de l'église baissaient de plus en plus; l'argent perdait de sa valeur par l'augmentation des choses nécessaires à la vie; l'insuffisance des produits rendait précaire la position du plus grand nombre des chanoines, réduits à une modique part de la mense commune. Comment, en effet, subvenir aux besoins les plus impérieux de seize prébendés et de six demi-prébendés avec un revenu général en biens-fonds de 8,908 liv., dont une portion encore devait rester aux mains du receveur pour les besoins généraux et les réparations des lieux et domaines? Ces difficultés rendaient plus sensibles les différences qui existaient entre les fruits perçus par les

[1] *Archiv. de la Vienne*, ubi suprà.

simples chanoines et ceux que recevaient les dignitaires. De longues contestations s'élevèrent à ce sujet; c'est pour les terminer que d'un commun accord les membres du Chapitre suscitèrent un arrêt du parlement, qui fut rendu le 10 avril 1759. Il portait que désormais les receveurs du Chapitre percevraient les revenus, sur lesquels ils payeraient tous les ans 450 liv. à chaque dignitaire et chanoine prébendé, et 225 liv. à chaque semi-prébendé; plus les distributions, comme de coutume, mais auxquelles les dignitaires prendraient une double part. Ce qui fut irrévocablement consenti par une transaction du 7 août 1763. L'entretien de l'église était aussi prélevé sur tous ces frais [1].

Le vaisseau, ses détails et son ameublement souffraient beaucoup, on le pense, de cet état de pénurie. Les murs sales et noircis, les vitraux démantelés, les nefs encombrées, les autels négligés, attestaient une pauvreté peu honorable. Heureusement un homme zélé pour la maison du Seigneur allait venir, et prendrait à cœur de rendre au lieu saint quelque apparence de dignité.

Ce fut M. Martial-Louis de Beaupoil de Saint-Aulaire, nommé à l'évêché de Poitiers le 11 février 1759, et y succédant à un prélat (M. de Caussade) dont le gouvernement de dix années ne paraît avoir été signalé par aucune amélioration. Tout d'abord il s'occupa de la révision de la liturgie, et parvint à faire céder les répugnances du Chapitre, qui, nous l'avons observé déjà, tenait beaucoup, et non sans raison, à ses antiques habitudes. Le 22 janvier 1764, il s'engagea à lui fournir trente exemplaires du missel, qui fut imprimé bientôt après, ainsi que le bré-

[1] *Grand Cartulaire*, t. IV, p. 392 et 429.

viaire. En même temps les réparations matérielles devenaient l'objet de son zèle empressé. Il fit dresser, en 1767, un plan de l'édifice où furent indiqués tous les hors-d'œuvre qui remplissaient les deux côtés du déambulatoire, chapelles, coutrerie, sacristie, autels et jubé. Ce plan, fort utile aujourd'hui pour faire comprendre l'état des lieux tels qu'ils étaient alors, est déposé à la bibliothèque de la ville de Poitiers. Muni de cette pièce et d'un devis estimatif des réparations, dressé par le sieur Vétault, entrepreneur, le prélat porta à Louis XV, en 1770, une requête du Chapitre, et obtint sur les loteries de piété[1] un don de 100,000 livres, distribuées en dix annuités égales dont la première devait être payée dès l'année suivante. Dès lors commencèrent les marchés entre le Chapitre et l'entrepreneur; la plus grande activité présida à l'exécution des travaux, et chaque année vit s'accomplir quelques-uns des projets présentés au roi. Les charpentes, longtemps négligées, pourries par les eaux de la toiture, dont le plomb avait été volé par des ouvriers infidèles, furent reprises partout où besoin était dès cette même année 1770; on revêtit aussi de leur boiserie à panneaux sculptés les murs du sanctuaire; les stalles furent lavées, repeintes et *raccommodées;* on plaça au fond du chœur, sur le frontispice du jubé, l'écusson de France, en souvenir du prince dont la générosité fournissait à ces dépenses; on posa les deux portes de fer qui ferment le chœur dans les latéraux, vis-à-vis les portes des Cloîtres et de Sainte-Croix. On vit disparaître aussi les sacristies, coffres, autels et autres annexes

[1] La loterie avait alors pour objet en France de faire des fonds destinés à quelques œuvres pieuses ou à quelques besoins de l'État.

parasites dont l'encombrement obstruait les bas-côtés; les verrières, dont le dommage était considérable et dont les réparations coûtèrent quinze mille six cent soixante-sept francs, furent pourvues de nouveaux plombs, de nouvelles armatures et de grillages en fil de fer dans tout le côté nord, exposé aux joueurs de *massue* et de *riboutte*. C'est sur ce point si important, et qui demandait tant de précautions intelligentes, qu'on regrette tant d'erreurs, aujourd'hui plus manifestes que jamais. Ainsi tout le bas des fenêtres fut dégagé des verres de couleur qui leur restaient encore; des panneaux historiques plus ou moins avariés sans doute, mais dont l'ensemble était encore lisible pour des yeux habiles, furent divisés en fragments au profit des mille déchirures qu'avait éprouvées toute la fenestration, et l'on transporta ainsi, en façon de raccommodages plus funestes que le mal, une foule de détails qui complétèrent la confusion. Les dates de 1775, 1778 et d'autres se lisent encore dans ces vastes plaques de verre blanc substituées aux rayonnements des couleurs, et attestent ces inventions maladroites.

Une autre innovation vint aussi déranger l'harmonie de notre bel intérieur, et lui imposer un genre d'ornement que son inutilité eût dû lui épargner, quand bien même l'aspect général ne se serait pas récrié. On exécuta cette galerie du pourtour qui alourdit le passage du premier au second ordre de l'architecture, s'y montre en opposition avec le plan primitif, et dont l'effet détruit en partie celui des vitraux peints, là où il en existe encore. Enfin, et c'est de tous ces tristes essais le seul qu'on est tenté de pardonner, les voûtes et l'appareil furent recouverts d'une couche uniforme de badigeon que nous lui

voyons encore, et dont l'effet cache utilement les irrégularités siliceuses du grain de la pierre. Il est vrai que sur ces murs avait régné un système général d'ornementation coloriée. Le moyen âge y avait étendu ses peintures naïves; les fresques d'abord, et plus tard la détrempe, puis la peinture à l'huile et au vernis, étaient venues orner les entre-colonnements, les arcades, les arcs-doubleaux, les clefs de voûte, les chapiteaux, comme il résulte de ce que nous avons écrit jusqu'ici. Nous avons vu les évêques s'appliquer à restaurer dans la chapelle de Saint-André ces restes précieux de l'art ancien dont les dernières traces vivent encore. Le tableau de René Lorin et d'autres, sans être des chefs-d'œuvre, vieillissaient dans le vieil édifice en y protégeant la mémoire de nos devanciers. Tout cela fut condamné, exécuté, oublié... Combien les 4,000 livres mal employées à ce blanchissage eussent-elles aidé, avec tant d'autres dont nous verrons l'emploi, à réparer ces ruines regrettables, à raviver ces couleurs, à faire renaître ces personnages, à rendre leur splendeur à ces étoiles, son bleu d'azur à ce firmament, leur gracieuse légèreté à ces oiseaux, leurs teintes riantes et impérissables à ces fleurs, dont les guirlandes semblaient la couronne du ciel!

On ne fut pas plus heureux dans la construction des deux chapelles de Sainte-Madeleine et de Saint-Laurent, dont on garnit les absidioles. Au lieu de la simplicité antique et du style roman, qui repoussait l'adjonction de tout style étranger, le lourd système des architraves grecques et des colonnes ioniques leur fut infligé. Les autels furent plaqués en marbre noir et rouge; c'est ce qu'on regarda alors comme de plus bel effet. On dressa aussi dans cha-

que niche l'étrange statue d'un martyr qui ressemble à un paysan du Danube, et d'une pénitente qui est censée presser la croix sur son cœur, mais qui représenterait mieux une jeune Grecque saisie d'une grande tendresse pour une branche d'ormeau. Pose, costume, draperies, expression, tout concourt à faire de ces deux morceaux deux *charges* pitoyables qu'on ferait bien d'ôter de là.

Un orgue manquait encore depuis longtemps, et l'on désirait surtout en rendre un à la vaste basilique. On fit donc entrer dans le devis des travaux une tribune qui pût le recevoir en temps donné : c'est à cette pensée, confiée comme tout le reste au zèle du sieur Vétault, que nous devons l'insigne ouvrage de maçonnerie qui se développe au-dessus des trois portes occidentales en avant de la grande nef et des collatéraux. Ces grandes consoles sculptées de guirlandes, ces voûtes en pierre qui en constituent le fond, ces hémicycles en parpaings masquant les murs de l'édifice et le bel effet des piliers engagés qui dissimulaient la profondeur des angles et leur servaient d'un gracieux ornement; enfin cette suite de balustres exactement copiés sur ceux qui déshonorent le pourtour du vaisseau, tout cela coûta 12,000 livres et se fit dans le courant de l'année 1777. Le fond de l'hémicycle central, s'évasant de chaque côté de la porte médiane, fut semé de fleurs de lis en bosse sur toute son étendue : c'était un hommage rendu aux rois dont la main s'était ouverte pour conserver à la province le plus beau de ses monuments religieux ; un tel souvenir aurait dû le sauver des outrages de l'esprit de parti. Il n'en fut pas ainsi pourtant. En 1792, il fallut cacher sous une couche de plâtre les fleurs de lis proscrites. En 1814, le plâtre fut gratté, et les symboles reparurent. 1815 les vit se cacher encore,

puis revenir. Mais enfin 1831 perfectionna le vandalisme. Des esprits forts, qui avaient gardé un roi en attendant qu'ils pussent se défaire de la royauté, se rappelèrent ces insignes innocents, dont l'existence respectée n'eût rien ôté probablement au bonheur de la France; ils se députèrent au nom de la population pour en demander la destruction immédiate, et, sur le refus du vénérable chef du diocèse, qui ne crut pas devoir ordonner lui-même cette espèce de sacrilége, ils se chargèrent de l'accomplir, et cette fois on vit tomber sous le ciseau d'un manœuvre les ornements qu'un prince déshonoré n'avait pas le courage de défendre...

Enfin, de 1771 à 1783, les travaux ne discontinuèrent point, et les dépenses faites pendant ces douze années, sous la surveillance soit de MM. d'Argence et de la Faire, soit sous celle de MM. Nicolas, de Cressac et autres membres du Chapitre, s'élevèrent à 119,078 livres 15 sols. — C'était bien près des 125,000 livres faites par les dons du roi et par la caisse capitulaire. Pour simplifier ici nos détails, et ne rien omettre cependant de ce qui appartient à l'histoire de notre église, nous allons rapprocher tous les articles de ce compte général des chiffres qui s'y rattachent.

1770. — 12 avril. — Marché pour la boiserie du sanctuaire et la peinture des stalles : on sculpte en culs-de-lampe le bas des colonnes tronquées au-dessus desdites stalles ; on place au chœur ses deux portes de fer latérales ; on répare les mutilations faites aux stalles ; on place au fond du chœur les armes de France ; on commence les réparations d'une partie de la charpente, pour la somme de 10,635 liv.

La seconde cloche fut refondue pour le prix de 3,674 liv.

1774. — 20 mars. — Le faîtage est couvert en cuivre rouge, pour le prix de 5,522 liv.

1775. — Réparation complète des vitraux, 15,667 liv. 7 s. ; — on re-

fait le pavé en entier; *l'entrepreneur peut se servir des pierres qu'il jugera à sa convenance*, d'où a dû résulter la perte d'un grand nombre de pierres tombales. — 9,260 liv.

1776. — Démolition des sacristies, autels et autres hors-d'œuvre espacés dans les collatéraux et le déambulatoire, 2,400 liv. — Construction de la petite sacristie le long du mur septentrional.

1777. — On place les deux grilles qui séparent le déambulatoire des collatéraux, 4,000 liv.; — on répare le parvis, on refait les marches des trois *perrons* qui y donnent accès, 498 liv. 10 s.; — on garnit de fils de fer les fenêtres du nord, 2,253 liv.

1778. — On établit la tribune pour l'orgue. Un premier projet mentionne une balustrade en fer au lieu de celle de pierre qui s'y trouve, et un pavage complet en pierres de taille au lieu du plancher, 12,000 liv. — On répare et rejointoie les voûtes de quelques travées des deux ailes et celles des chapelles des Évêques et des Apôtres, 235 liv. 13 s. 6 d.

1780. — On pose la balustrade en pierre du pourtour intérieur, 5,000 liv.; — on garnit de vantaux les portes des chapelles des Évêques et des Apôtres qui communiquent avec leurs escaliers; on construit ou plutôt on dénature les chapelles de la Madeleine et de Saint-Laurent; on pose au jubé une balustrade comme celle du pourtour; on plaque les deux autels nouveaux en marbre d'Angers, 8,830 liv. — Le menuisier Favre fait et place au-dessus de la corniche des stalles et de la boiserie du sanctuaire les 18 ridicules vases en bois, pour lesquels le Chapitre paye 324 liv., à 18 fr. chaque.

1781. — Les vantaux des portes d'entrée sont repeints par Mérot, grenadier du régiment de Conty, en garnison à Poitiers. — 278 liv.

1783. — Les colonnes de l'autel de la Sainte-Vierge sont mastiquées et nettoyées. — On ne pouvait pas songer encore à plaquer cette abside du hors-d'œuvre qui le masque depuis cinquante ans.

9 avril. — Marché avec Antonio Rainerio, Italien milanais, et ses compagnons « de présent dans cette ville, » qui s'engagent de « bien nettoyer et balayer tous les murs, voûtes, piliers et chapiteaux; de faire tous les joints qui seront ouverts, à bon mortier de chaux et de sable; de fermer tous les trous qui paraissent inutiles, de blanchir ensuite à deux couches, *même à trois*, si besoin est, conformément à l'échantillon qu'ils ont fait sur le mur derrière la chaire; de couper tous les joints en couleur de ciment. » — Le tout fut fini avant la Toussaint, coûta 4,000 liv.,

plus 150 liv. de pot-de-vin, 108 liv. d'échelles. — Pendant l'opération, ont tint des toiles tendues au-dessus de tous les autels.

Quelques membres du Chapitre contribuèrent de leurs deniers à l'embellissement de l'église et au renouvellement de son mobilier. Parmi eux, on doit remarquer surtout MM. Lecarlier, chanoine, qui fit faire et donna le grand autel en marbre que nous avons encore, avec le tabernacle qui l'accompagne, et Rabereuil, doyen, à qui l'on dut les six grands chandeliers qui parent ce même autel, et un magnifique soleil en argent pour les bénédictions du Saint Sacrement. Ces derniers objets valaient mieux que le premier, dont la forme assez lourde manque d'élégance et se marie assez mal, d'ailleurs, à l'architecture qui l'environne.

Une foule d'autres petites dépenses furent ajoutées à celles-là, et prouvent en quel piteux état la malheureuse église languissait depuis longtemps. La bonne volonté ne manqua point au zèle de l'évêque, dont l'avénement fut marqué par cette active sollicitude. Tout laisse croire en effet qu'il fut l'instigateur des mesures prises pour réparer tant de désastres, et que le Chapitre fut conduit à solliciter la munificence royale par l'espérance d'un succès que la faveur du prélat pouvait assurer. Il est regrettable qu'on ait alors méconnu de glorieuses richesses remplacées par des œuvres sans goût ni convenance; et si les bonnes intentions ne pouvaient pas innocenter pour de telles fautes des hommes que semble excuser d'ailleurs la fâcheuse ignorance d'une époque où toutes les traditions de l'art chrétien s'étaient perdues, on en chercherait l'expiation dans les divisions malheureuses dont ces travaux devinrent bientôt, entre l'Evêque et le Cha-

pitre, la cause ou le prétexte. Mais le scandale ne fut qu'un mal de plus, et si l'église matérielle perdit de sa gloire en de telles mains, combien l'église véritable, dont elle n'est que la figure, est-elle plus justement contristée des discordes de ses enfants!

Avant de nous y arrêter, en reprenant la suite des faits historiques, parlons d'un événement qui fut à Poitiers une douleur publique, et dont notre grande nef a gardé jusqu'à ce jour des signes mémorables.

Il faut remonter pour cela à 1764. Cette année, le 3 avril, mourut, avant d'avoir touché à sa 41e année, Mme de Blossac, épouse du comte de la Bourdonnaye de Blossac, intendant du Poitou. Née d'une famille distinguée par son illustration, elle se fit admirer comme fille, comme mère et comme épouse, relevant les vertus de son sexe par une piété douce et fervente, se vouant à la direction de toutes les bonnes œuvres; elle disparut de la terre regrettée de tous. Sa charité, qui s'étendait sur tous les pauvres, n'était point restée insensible aux besoins du culte divin, et ce fut pour reconnaître ce zèle, dont il avait éprouvé souvent la munificence, que le Chapitre voulut donner à sa dépouille mortelle un lieu de repos dans notre église. Après le service funèbre, qui y fut célébré le lendemain de son décès, la sainte femme fut déposée au pied des marches du sanctuaire, sous une dalle de marbre noir où se lit encore assez péniblement cette épitaphe qui s'efface tous les jours :

D. O. M.

AD MEMORIAM CLARISSIMÆ DDÆ. DÆ MAGDALENÆ
LUDOVICÆ CAROLÆ LEPELLETIER DE LA HOUSSAYE,
CLARISSIMI DD. PAULI SPIRITUS MARIÆ DE LA BOURDONNAYE

COMITIS DE BLOSSAC, APUD PICTONES PROVINCIÆ PRÆFECTI,
UXORIS DIGNISSIMÆ ET DILECTISSIMÆ.
A GENERE HABUIT NOMEN AMPLISSIMIS MUNERIBUS ET
HONORIBUS ILLUSTRATUM;
A NATURA ORIS ET SERMONIS DIGNITATEM.
MORUM SANCTIMONIÆ PARENS
AB INSTITUTIONE ARTIUM MULTARUM EXCELLENTIAM
MORUM PERITA, HOMINUM INTELLECTUS JUDICIO PERSPICAX
ANIMO TAMEN LONGE PRÆSTANTIOR EXTITIT.
IN EXQUISISSIMA URBANITATE PRISCI MORIS FEMINA
CANDORE, PIETATE, OBSEQUIO, CARITATE FILIÆ, CONJUGIS, MATRIS
NOMEN SUSTINUIT, VICES OBIIT, DECUS OBTINUIT.
PIÆ GENITRICIS PLURIES ORBATÆ AMOR ET SOLATIUM,
INDIVIDUI CONJUGIS CONJUX AMANTISSIMA.
CONNUBIO FELIX, IV FILIOS TOTIDEMQUE FILIAS DEO ET
PATRIÆ FELICITER EDUCAVIT;
AT QUÆ PRIMA CURA FUIT ET SUPREMA
SANCTÆ RELIGIONIS.
FIDE SIMPLICI ET INCONCUSSA, SPE HUMILI, FERVENTI CHARITATE
ALUMNA PIISSIMA, CULTRIX INDEFESSA, FILIA AMABILISSIMA.
ORATIONI INTENTA, SACRÆ MENSÆ FREQUENTISSIMA
ITA AD ARAS AFFIXA
UT EXTARET SPECTANTIBUS DIVINÆ PRÆSENTIÆ ARGUMENTUM.
PIIS QUIBUSCUMQUE OPERIBUS PRÆSENTIA, OPIBUS, EXEMPLO
PRÆSIDERE...
HANC SIBI, PRÆFECTI SPONSI ÆMULA, PRÆFECTURAM DEPUTAVIT
TOT VIRTUTIBUS TEMPESTIVAM. COELO, FUNERI IMMATURAM,
(QUANTO OMNIUM ORDINUM LUCTU ET DESIDERIO!)
PRÆPROPERA MORS EX OCULIS ABSTULIT, EX ANIMIS
AUFERET NUNQUAM.
DIE 3ª APRILIS ANNO SALUTIS 1764, ÆTATIS FERE 41.
TRISTES RELIQUIÆ UT APUD SE REQUIESCERENT
INSIGNIS HUJUS ECCLESIÆ CANONICI VOTO COMMUNI PETIERUNT.

Cet éloge complet d'une vie si recommandable fut avoué de tous ceux qui connaissaient Mme de Blossac. Mais on a foulé ce marbre depuis 86 ans; les caractères disparaissent, et il est temps qu'on en renouvelle le tracé, si l'on ne veut pas perdre une œuvre épigraphique aussi précieuse par la mémoire de la femme éminente qu'elle doit perpétuer parmi nous, que par le style élégant et l'ingénieuse tournure qui en font un modèle du genre.

M. de Blossac ne se contenta point de cette expression de la douleur commune; il voulut aussi exprimer la sienne : sur une plaque de marbre blanc encadrée de marbre rouge, et fixée au pilier voisin, à droite au-dessus du bénitier, on lit encore cette inscription, dont les lettres dorées en creux sont restées parfaitement intactes :

UXORI
DILECTISSIMÆ ET CLARISSIMÆ
MAGDALENÆ LUDOVICÆ CAROLÆ
LE PELLETIER DE LA HOUSSAYE,
CUI MINIMA LAUS NOBILITAS GENERIS, VARIIS MUNERIBUS
ET HONORIBUS
DECORATÆ,
FIRMA FIDE, PIETATE CONSTANTI, INDEFESSA CHARITATE
MAGIS SPECTANDÆ;
ANIMI SIMUL ET INGENII DOTIBUS
ORNATÆ
PARENTIBUS, SPONSO, LIBERIS, NECNON CIVIBUS
CHARISSIMÆ;
VARIIS PIE ET GLORIOSE BREVIORIS (HEU NIMIUM) VITÆ
MUNERIBUS FUNCTÆ;
PAULUS SPIRITUS MARIA
DE LA BOURDONNAYE, COMES DE BLOSSAC

HUJUS PROVINCIÆ PRÆFECTUS, CONJUX MOESTISSIMUS
HOC DILECTIONIS, DOLORISQUE, POSUIT MONUMENTUM.
OBIIT 3 AVRIL 1764; ANNOS FERE 41 NATA.
DE PROFUNDIS.

Le haut de l'encadrement qui renferme ce chant funèbre était orné des armoiries de la défunte ou de M. de Blossac lui-même, peut-être des deux. Elles furent martelées en 1792, et n'ont laissé après elles que les traces grossières du vandalisme officiel.

L'année 1769 vit opérer la destruction de la flèche, appelée encore petit clocher, qui s'élevait au-dessus du transept. Depuis l'accident qui l'avait atteinte en 1713, sa solidité avait donné des craintes. Quelques lézardes s'étaient montrées peu après dans sa belle maçonnerie, et demandaient des réparations de jour en jour plus urgentes. Les frais de reconstruction purent effrayer quand on les rapprocha de tant d'autres dépenses auxquelles ne pouvait pas suffire la belle somme obtenue de la cour. Le Chapitre, qui ne se sentait pas assez fort pour ajouter des sacrifices nouveaux à celui de ses 25,000 livres qu'il donnait à grand'peine, en passa par l'expédient que proposait son entrepreneur, et la démolition de la flèche fut résolue. Quelque nécessaire que fût cette détermination, nous la regretterons toujours, comme ayant ôté au vaisseau l'un des plus pittoresques caractères de son aspect général [1].

Les cloches de petite dimension que contenait ce petit clocher furent transportées dans le clocheton de la Madeleine [2].

[1] *Archiv. de la préfect. de la Vienne*, ubi suprà.
[2] *Ibid.*

Les embarras financiers de l'église et ses grandes dépenses ne purent la soustraire aux exigences du fisc, qui vint encore en 1770 lui demander 900 livres « de droit d'échange » pour ses biens qu'elles *n'échangeait pas*. A cette époque, elle possédait dans la généralité de Poitiers vingt-neuf seigneuries, et d'autres terres et fiefs qui n'en faisaient point partie. Parmi ces terres se trouvaient comme les plus considérables Biard, la Tour-de-Jardre, le Breuil-Patri, Mouterre-Silly, Montgamer, Nouzilly, Smarves, et d'autres dont le nom se rattache aujourd'hui à des communes assez importantes.

A cette époque fut prise une décision que le philosophisme sollicitait depuis longtemps sous les spécieuses apparences du bien public, qui lui servit si souvent de manteau, mais qu'inspirait la seule haine du catholicisme, qu'on battait en brèche d'une main, sauf à écrire de l'autre que rien dans la mesure enfin obtenue ne blessait ses dogmes et son esprit. Nous voulons parler de la « déclaration du roi » du 10 mars 1776, interdisant les sépultures dans les églises. On comprend difficilement le danger sérieux que pouvaient offrir, sous six pieds de terre et chargés d'une pierre de taille cimentée à petits joints, des corps dont la plupart étaient d'ailleurs enveloppés dans des bières de plomb. Les églises y perdirent une de leurs plus graves et de leurs plus utiles décorations. Les épitaphes, les figures en pied des hauts personnages, patrons ou bienfaiteurs du saint lieu; les chefs des communautés, les guerriers, les nobles dames avec les costumes de leurs temps, n'étaient-ils pas des monuments historiques qu'aujourd'hui nous serions fort heureux de posséder? Tels sont les témoins des vieux âges que nous perdîmes sous les coups d'un préjugé admis sans exa-

men, comme tous ceux qui attaquent la religion. Pour les évêques, il y avait force de loi cependant; il fallut bien qu'ils s'y soumissent, et M. de Saint-Aulairè dut, comme les autres, rendre un mandement, daté du château de Dissay le 1er mars 1778, recommandant l'exécution de la déclaration royale. Ainsi nul ne fut plus inhumé dans l'église cathédrale; le cimetière contigu, qui recevait les chanoines et celles des autres personnes du quartier qui l'obtenaient par une faveur exceptionnelle, fut abandonné et transformé en jardin : ce qui explique comment une si grande quantité d'ossements en furent exhumés lorsqu'en 1835 on releva le terrain devenu celui du presbytère de Saint-Pierre.

Nous arrivons à un fait regrettable, et qu'on ne peut enregistrer sans l'accompagner de tristes réflexions.

M. de Saint-Aulaire, en s'applaudissant d'avoir obtenu des ressources à peu près suffisantes pour réparer les désastres dont son église avait tant souffert, ne s'était pas dissimulé qu'à la longue le défaut d'entretien la remettrait dans le même état, et que ce défaut naîtrait de la pauvreté du Chapitre. Il ne vit qu'un moyen d'y parer : l'établissement et la dotation d'une fabrique sur les bases arrêtées par le décret donné en parlement le 2 avril 1737 [1]. Quant aux fonds à lui allouer, il trouva une heureuse occasion de les obtenir dans l'extinction de la Congrégation des Exempts, prononcée par lettres patentes de Louis XV [2]. Les biens de cette congrégation ayant été mis à la disposition des évêques pour être employés « à tels établissements ecclésiastiques qu'ils jugeraient

[1] C'est ce décret qui a servi de fondement à celui de 1809, qui régit aujourd'hui la matière.

[2] Datées du 25 mars 1770.

convenables, » le prélat eut bientôt donné une destination à ce secours providentiel. Il songea aux besoins de la cathédrale et à ceux de ses trois archidiacres, qui, obligés à des frais de visite dans le diocèse, ne touchaient pour cet objet aucun dédommagement.

L'abbaye de Charroux était comprise dans la mesure arrêtée par les lettres patentes. Mais le Chapitre de Brioude, auquel il était question depuis longtemps de la réunir, sollicita un arrangement dans lequel M. de Saint-Aulaire entra volontiers. En cédant aux chanoines auvergnats l'union qu'ils ambitionnaient comme un surcroît désirable de leurs minces revenus, il accepta en échange les deux prieurés de Notre-Dame de Niort et de Notre-Dame d'Alloue, situés dans son diocèse, et un brevet royal donné le 11 août 1776 les livra à sa disposition. Ce brevet portait expressément l'union des nouveaux revenus « au » Chapitre de l'église cathédrale de Poitiers, pour sup» pléer à la dotation insuffisante tant des trois archi» diaconés que de la fabrique de ladite église, dans la » proportion et suivant la répartition entre lesdits archi» diaconés et fabrique, qui serait faite ou indiquée par » l'évêque de Poitiers. »

Ces termes étaient bien clairs. L'évêque en conclut qu'il allait décharger le Chapitre des dépenses onéreuses nécessitées chaque année par les besoins du culte et de l'entretien matériel de l'église; et comme les droits auxquels l'usage l'assujettissait lui-même étaient des charges non moins pesantes pour l'évêché, dont les biens avaient aussi diminué de beaucoup, il pensa que l'avantage procuré au Chapitre devait être partagé au profit du Siége, et, sur l'avis de l'archevêque de Bordeaux, consulté à cet égard, il offrit au Chapitre de

choisir entre l'un des deux prieurés d'Alloue ou de Niort, se réservant de garder l'autre, mais entendant bien que les deux seraient administrés conjointement par l'Evêque et le Chapitre, comme étant unis en même temps à la mense épiscopale et capitulaire.

Les commissaires délégués pour conférer avec M. de Saint-Aulaire ne virent aucune objection au plan proposé; mais, dans l'assemblée tenue à ce sujet, les deux tiers des voix lui furent contraires : on prétendit que l'évêque ne pouvait espérer une libération de ses charges pour un mince revenu de cinq à six mille livres fait à l'église. De son côté, l'évêque travaillait, il est vrai, moins pour lui que pour son siége et ses successeurs, puisque le titulaire du prieuré qu'il eût cédé, étant plus jeune que lui de beaucoup, et devant en jouir jusqu'à sa mort, le prélat conservait personnellement jusque-là les obligations de ses prédécesseurs envers le Chapitre. Mais la véritable raison de celui-ci était qu'effectivement il devait perdre au change. Si donc il avait droit au fond, il se donna des torts réels dans la forme, en prenant une délibération absolue et irrévocable, sans aucune négociation avec sa partie adverse, en publiant contre elle un factum où il l'accusait de simonie, en posant comme décision de la Sorbonne l'avis d'un simple membre de ce corps, rendu sur un faux exposé, en faisant enfin à tous les détails de cette affaire une publicité qui devint un scandale et qui força l'évêque à répondre par un mandement plein de modération et de dignité aux injurieuses imputations qu'on s'était permises, sans respect de son caractère et de sa personne. Un mémoire fut aussi adressé au conseil de conscience de la Sorbonne; cette savante société y répondit en disculpant l'Evêque des imputations odieuses

de son Chapitre. Mais, ce dernier n'acceptant pas au fond l'échange proposé, les choses en restèrent là, et les deux prieurés demeurèrent à la mense capitulaire de Brioude [1]. Le Chapitre de Poitiers, qu'y gagna-t-il?

Cette malheureuse affaire dura quatre ans, et ne fut terminée qu'en 1779.

Le 27 septembre 1785, quelques frères de la Trinité, fondés au XII[e] siècle pour le rachat des captifs retenus dans les Etats barbaresques, passèrent à Poitiers accompagnés de cinquante-deux Français qu'ils venaient de racheter à Alger. Le but de leur voyage était d'intéresser les populations à l'établissement d'une maison de leur ordre à Marseille. Et ces hommes, qui leur devaient, avec la liberté, le retour à leur religion longtemps oubliée par quelques-uns, consentaient à les suivre dans les principales villes, où leur présence devenait un irrécusable témoignage du zèle charitable pour le succès duquel on sollicitait. Le lendemain de leur arrivée, le clergé de Poitiers se réunit à eux à Saint-Porchaire, et les conduisit en procession à Saint-Pierre, où une messe fut célébrée et une exhortation adressée à la foule par un des pères rédempteurs. L'assistance était considérable; la quête fut abondante et répondit au sentiment de pitié profonde qu'inspira la vue de ces malheureux, en qui le bonheur de retrouver leur patrie n'avait pas encore effacé les traces visibles de longues souffrances et de pénibles privations. Parmi eux se trouvait un habitant de Poitiers, Pierre Marin, qui, ayant été capturé à 29 ans, en avait passé huit en esclavage; trois autres étaient du diocèse,

[1] *Pouillé du diocèse*, 1786, pp. 49 et 70. — *Mandement* du 23 mars 1777, avec les pièces et mémoires y annexés.

et s'arrêtèrent successivement dans le lieu de leur demeure, à mesure que la petite colonie y passait ou séjournait dans les environs : c'étaient Pierre Pibrac, d'Oradour; Jacques Février, de Châtelleraut, et François Hippolyte, de Niort. Le premier avait été retenu dix-huit ans, le second trois ans, le troisième treize ans dans les bagnes d'Alger ou de Maroc. L'enthousiasme fut général à Poitiers. Le sermon prononcé à la cathédrale fit verser des larmes d'attendrissement à l'auditoire. Tous les cœurs bénissaient ces héroïques religieux capables d'entreprendre de si grandes choses par de si nobles motifs[1] : tant il est vrai que cette liberté, dont l'homme est à juste titre si jaloux, et dont le nom n'avait pas encore été profané par la révolte, ne touche jamais plus le cœur humain que par son intime union avec la religion qui la sanctifie!

Les générosités du gouvernement étaient épuisées; les belles nefs de Saint-Pierre s'en paraient que bien que mal, étalant à côté de restaurations véritables les prétendus embellissements dus aux égarements artistiques d'un règne frivole. Néanmoins l'ensemble de la basilique n'offrait plus aux regards attristés l'état de délabrement d'où l'avait tirée cette toilette semi-intelligente, et elle était redevenue l'une des plus belles du royaume. Une seule chose y manquait encore pour compléter son ameublement. Le grand orgue, muet depuis si longtemps, laissait vide un espace qui lui était évidemment destiné; sa voix absente enlevait aux offices la majesté qui les relève si puissamment; on résolut de le rétablir. Il y avait à Smarves, dans la propriété du Chapitre, une belle réserve d'essence chêne couvrant quatre-vingt-

[1] *Affich. du Poitou*, 1785, p. 158.

trois arpents, et que depuis soixante ans la hache avait respectée. Sur la demande du Chapitre, qui, d'après les ordonnances, n'en pouvait disposer sans une autorisation du conseil du roi, la permission fut donnée, le 16 mai 1784, d'en effectuer la vente, et d'en appliquer le produit à la confection d'un orgue, d'une chaire et de quelques détails encore attendus. Il y eut donc une coupe adjugée à un sieur Ranger pour le prix de 43,286 liv. 8 s. 5 d.— Une souscription faite dans le clergé du diocèse ajouta à cette somme 12,000 l.; le Chapitre donna sur ses revenus 1,517 liv. 16 s. 4 d. Mais, quand tout répondait si bien au vœu général, un procès vint jeter des longueurs dans son exécution. L'adjudicataire souleva des difficultés sur le payement; il fallut l'y contraindre par deux arrêts successivement obtenus des présidiaux de Paris et de Poitiers : pour quoi il en coûta 500 liv. au Chapitre.—Enfin, tout conflit terminé et l'argent reçu, une délibération capitulaire du 15 novembre 1786 arrêta la confection de l'instrument. Un artiste célèbre alors, et ayant le titre de facteur d'orgues du roi, fut mandé de Paris. — C'était le sieur François-Henri Clicquot. Le 18 avril 1787, il passa avec MM. Dargence, doyen; Constant, grand chantre, et Boin de Beaupré, chanoine, délégués par la compagnie, un marché dont le devis s'éleva, pour tout ce qui devait constituer l'instrument, sauf la menuiserie, à 34,000 liv. payables en cinq termes. Ce marché désignait un grand seize-pieds, formé d'un positif, d'un grand orgue proprement dit, d'un récit, d'un écho, et du clavier de pédale, en tout cinq claviers, qui furent établis en bois de chêne de merrain, plaqués en os, et ayant les dièzes en ébène. L'ensemble des jeux, au nombre de quarante-deux, se composa de trompettes, cymbale,

haut-bois, flûte, clairon, cromorne et voix humaine. Les tuyaux furent coulés en plomb, et les montres furent faites dans la partie inférieure de la tour du nord, où une cheminée, dès longtemps établie, fournit aux ouvriers un local commode pour les fourneaux.

Le même jour que ce marché fut convenu avec Clicquot, les mêmes délégués en signaient un autre avec Favre, menuisier de Poitiers, pour la menuiserie et la sculpture du buffet. Le prix de cet objet fut fixé à 21,300 liv. — Il y eut plus tard un supplément de 217 liv. pour fournitures imprévues, ce qui, joint aux autres sommes susdites et à 192 liv. payées à Clicquot pour frais de voyage, porta le prix total de l'orgue à 56,800 liv. 4 s. 9 d. Aujourd'hui son pareil serait payé plus du double.

L'instrument resta quatre ans en construction : c'était le terme fixé entre les parties contractantes; mais dans cet intervalle Henri Clicquot était mort, et ce fut François, son fils, qui le livra le 7 mars 1791. A cette époque, dont nous allons parler, tout était bien changé pour la basilique attristée. Aussi, en prévision de l'orage qui grondait déjà, le facteur s'était-il hâté de terminer une œuvre qui plus tard se ressentira de cette précipitation... Il n'y avait plus de Chapitre... *Messieurs du district*, qui s'étaient emparés de l'église et de ses biens, acceptèrent le travail, assistés des sieurs Lardy et Véron, *ci-devant* organistes; et les ouvriers, sur une requête par eux présentée *à messieurs du directoire du département de la Vienne*, reçurent les derniers termes du payement, qu'avaient refusé bien et dûment les chanoines dépouillés, sur une délibération de l'administration départementale signée *Montault*, *prêtre*... Mais n'anticipons pas...

La menuiserie était achevée et placée dès le 29 novembre 1789. Entreprise par Favre, elle n'est pas tout entière de lui : la sculpture en fut traitée par un de ses ouvriers, nommé Berthon, dont la famille s'honore d'avoir plusieurs de ses membres dans le clergé du diocèse. On prétend que les petits anges assis sur le couronnement du positif et jouant de la flûte, tournés l'un vers l'autre avec une gracieuse naïveté, sont les portraits fidèles de ses deux enfants. Il n'y aurait dans cette idée rien qui ne fût digne du reste. Notre orgue, considéré dans sa facture extérieure, est regardé, par les artistes et les connaisseurs, comme n'ayant en France aucun émule qui le surpasse. La beauté de ses formes, le grandiose de sa composition générale, répondent parfaitement à la majesté du vaisseau. Le genre de son architecture ne présente aucun contraste désagréable avec celle de l'édifice, et toutes les parties en paraissent si bien combinées avec lui, qu'on n'est pas tenté de lui reprocher son origine moderne. Les détails infinis de la sculpture présentent dans leurs draperies, leurs guirlandes de fleurs, leurs inimitables feuillages, leurs figures d'anges si gracieusement modelées, de véritables richesses qui honorent un monument, mais bien plus encore l'habile main qui les cisela.

Quant au jeu en lui-même, les meilleurs organistes le regardent comme l'un des plus appréciables qu'on possède en France : il fait l'éloge des facteurs qui le dirigèrent; mais soixante ans ont affaibli son mérite, et lui rendent indispensables des améliorations qu'on lui fait trop attendre. Le récit est trop faible, comparé à l'importance des autres jeux. La soufflerie étant à vents successifs, et par conséquent inégaux, devient trop pauvre pour

le service de ces immenses tuyaux dans lesquels l'air ne pénètre pas assez franchement, les sommiers ayant d'ailleurs des gravures trop peu profondes et trop peu larges. Ce vice de la soufflerie nuit essentiellement au maintien de l'accord, et nécessite de trop fréquentes réparations d'entretien. Il serait facile de remédier à ces défauts par l'adoption du système Barker; l'orgue étant du reste disposé pour recevoir le *fa* aigu, l'un des tons les plus usuels du plain-chant, il n'y aurait à faire que le clavier et les tuyaux. Plusieurs demandes dans ce sens ont été faites au conseil général du département par la fabrique et par l'habile artiste qui tient l'instrument. Quatre refus ont répondu successivement à ces sollicitations, qui laissent le mal s'augmenter tous les jours. 12,000 francs suffiraient. Espérons que la république effacera les erreurs de la monarchie.....

CHAPITRE XXIV.

DE 1787 A 1793. — Messe de l'assemblée provinciale. — Causes politiques d'événements nouveaux. — Messe de la fédération et inscription commémorative. — Ouverture des séances du département. — Vente des biens de l'église de Poitiers. — Persécution révolutionnaire. — Expulsion du Chapitre. — Noblesse de sa résistance. — La cathédrale devient église paroissiale. — M. Lescève élu évêque constitutionnel, — sa prise de possession, — sa mort et sa sépulture, — son oraison funèbre. — Tableaux des paroisses et communautés réunies à la cathédrale. — Petits tableaux de saint Pierre et de saint Paul. — Procession du Sacre. — Proclamation de la constitution dans le parvis. — M. Montault élu évêque constitutionnel, — son sacre. — Autel de la paroisse de Saint-Paul. — Marche de la révolution. — Bénédiction des drapeaux. — Singulière méprise d'un journaliste. — Serment civique.

Nous entrons dans une série d'événements qui déjà

a marqué sa trace indélébile dans l'histoire du monde, et dont le retentissement, que nous croyions éteint, vient de se reveiller encore pour longtemps aux oreilles des peuples... Les voies providentielles s'ouvrent tout à coup à de nouveaux faits, inouïs jusqu'alors, inattendus et si rapides, qu'ils passèrent comme un torrent sur la France, en bouleversant toutes ses antiques institutions, pour aller se déverser sur les nations, en qui les mêmes principes développèrent bientôt les mêmes éléments de révolutions nouvelles. Nous n'écrivons pas encore ces chroniques, si pleines de graves leçons : nous n'arrêterons le lecteur que sur ceux de ces épisodes qui se rapportent à l'existence de notre église, pour laquelle va s'écouler une période de douloureuses épreuves. Comme tous les monuments religieux, profanés ou abattus à cette époque sinistre, la cathédrale de Poitiers dut essuyer les injures des régénérateurs qui détruisaient toute religion sous prétexte de fanatisme, comme ils avaient dénaturé l'Etat pour remédier aux abus administratifs. Il faut que nous assistions à toutes les scènes qui ressortent de notre sujet : ce n'est pas le moins curieux des chapitres de cette histoire, ni le moins instructif pour qui voudrait en profiter.

Les assemblées provinciales venaient d'être instituées par un édit donné à Versailles en 1787. C'était, pour les provinces qui n'avaient point d'états, des réunions dont certains membres, d'abord nommés par le roi, furent délégués pour s'en associer d'autres. Tous étaient pris dans l'ensemble des paroisses, et furent chargés d'établir un nouveau système d'impositions foncière et personnelle, de régler les dépenses d'un certain ordre, de répartir les charges locales, et de présenter les projets

qu'elles jugeraient convenables au bien public. — Le Poitou eut son assemblée provinciale, et M. de Saint-Aulaire, évêque de Poitiers, en fut nommé président par le roi, qui s'était réservé ce droit.

Ce mode, nouveau dans notre pays, de faire traiter les affaires publiques par ceux qui s'y trouvaient naturellement intéressés, était un essai du gouvernement représentatif, dont on ne se croyait pas aussi près, et dont le goût dut venir à ceux qui s'y sentirent quelque importance. Mais d'abord on n'y vit qu'un moyen de travailler au bien-être des populations, d'éclairer le gouvernement, et des hommes encore religieux, comme on l'était dans les provinces, présidés par le plus auguste représentant de la religion, durent comprendre la nécessité d'attirer sur leurs travaux par d'humbles prières la bénédiction de l'éternelle Sagesse. Après avoir employé sa première session en préliminaires obligés, l'assemblée commença la seconde le 12 novembre, et décida que le lendemain une messe du Saint-Esprit serait célébrée dans l'église cathédrale, qu'on s'assemblerait à cet effet à neuf heures au palais épiscopal, et que deux députés en préviendraient l'intendant, nommé commissaire du roi, en l'invitant à la cérémonie.

« En effet, dit un écrivain qui nous a laissé l'histo- » rique de ces premiers jours de notre révolution, le » 13 novembre, à neuf heures du matin, les membres de » l'assemblée se trouvèrent réunis au palais épiscopal, » et se mirent en marche dans l'ordre suivant : les pro- » cureurs généraux, syndics, précédés des huissiers, le » président, les membres du clergé à droite, ceux de » la noblesse à gauche, et ceux du tiers état sur deux » lignes. Des salves d'artillerie saluèrent le cortége, et

» la milice bourgeoise l'accompagna. Lorsque l'assem-
» blée fut arrivée à la principale porte de l'église cathé-
» drale, elle fut reçue par le Chapitre en corps, et com-
» plimentée par le doyen, M. Dargence. Le président
» remercia le Chapitre, et les membres de l'assemblée
» allèrent prendre les places qui leur avaient été pré-
» parées dans la nef. Le commissaire du roi se plaça
» dans un fauteuil au milieu de la nef. La messe fut
» célébrée par l'évêque de Poitiers, qui officia pontifi-
» calement. L'abbé d'Aviau, vicaire général du diocèse,
» prononça un discours de circonstance.

» Le lendemain, l'assemblée remercia son président
» d'avoir officié en personne; elle députa vers l'abbé
» d'Aviau, pour lui témoigner sa satisfaction, et vers le
» Chapitre dans la personne du doyen, pour le remercier
» de la réception qu'il avait faite à l'assemblée [1]. »

Cette paix fraternelle, ce bon accord de tous les ordres, ne furent pas de longue durée. Les événements s'étaient précipités devant la marche incessante de l'esprit public. Après avoir présenté des observations respectueuses, on avait parlé de droits nouveaux; les états généraux avaient signalé l'année 1789; le serment du jeu de paume était venu, et de chute en chute la vieille monarchie arrivait au fond de l'abîme. Dans toutes les têtes fermentaient les idées de la Fayette et de Mirabeau. Le décret du 2 novembre 1789 confisquait les biens du clergé, celui du 9 supprimait tous les titres ecclésiastiques, à l'exception des cures; le 13 février suivant, on effaçait les ordres

[1] M. de Sainte-Hermine, *Continuation de l'histoire du Poitou jusqu'en 1789*, dans Thibaudeau, t. III, p. 498.

religieux. Toute l'histoire de l'Eglise de France est dans ces quelques faits : nous y voyons aussi le germe de tout ce qui va se passer dans notre malheureuse cathédrale.

C'est une observation à ne pas oublier, que les plus ardents ennemis de la religion n'ont jamais négligé de se servir d'elle pour plier à leurs desseins ambitieux sa facile condescendance. Rien ne put jamais la faire fléchir sur les dogmes, ni altérer son respect inviolable pour les vérités dont elle a le dépôt. Quant aux observances de discipline, elle veut bien les subordonner aux nécessités des temps; elle prête ses bénédictions à qui les lui demande pour des œuvres qui n'ont rien de mauvais en elles-mêmes; elle ne suppose dans ceux qui les réclament ni l'hypocrisie religieuse ni l'ambition politique à laquelle elles peuvent servir de masque : elle laisse à Dieu, si on la trompe, le soin de discerner les perfidies et de punir ces trahisons secrètes qu'elle n'a pas le droit de soupçonner. Et Dieu fit souvent son œuvre, et brisa bientôt ces indignes comédiens, qui ne virent pas même la fin de leur rôle... Telle est l'explication de cet inconcevable mélange d'appareil religieux et de déplorable licence qui font le relief de toutes les révolutions. La nôtre ne manqua point de ce lustre, et nous aurons maintes occasions de l'observer.

Le 11 avril 1790, les gardes nationales de plusieurs départements voisins, réunies à celle de Poitiers, font chanter dans la cathédrale un *Te Deum*. Le drapeau de leur fédération y est déposé comme un *monument éternel* de ce pacte sacré. « Ce drapeau est aux trois couleurs; il porte sur sa partie blanche l'empreinte du globe de la France sous la constellation heureuse de Castor et

Pollux (*sic*) [1], » etc. Au-dessous de cet étendard fut attaché « un placard en bronze » sur lequel on lisait cette commémoraison, dont le mauvais latin ne nous est resté que dans les mémoires du temps :

> Prima sedente legislatura, LUDOVICO decimo sexto legum et Gallicæ libertatis restitutore; D. D. ANSELMO JOSEPHO LUDOVICO DROUAULD hujus civitatis majore vigilantissimo, illiusque militiæ nationalis duce generali inclytissimo D. D. ROCHO, vice comiti DE CHASTEIGNER; eadem militia civica simul cum omnibus urbium et vicorum militiis hoc monumentum amoris patrii pignusque fœderis æterni consecravit. Undecima die mensis aprilis anno 1790, et anno primo Gallicæ libertatis [2].

L'écolier de sixième qui avait fait ce thème est demeuré inconnu.

Voici un autre exemple des choses et des récits de ce temps-là :

« Le jeudi 14 novembre 1790, le département de la » Vienne ouvrit ses séances par une messe. Messieurs du » département, accompagnés de la garde nationale uni- » forme (*sic*), se sont rendus en corps du *Grand-Séminaire,* » *lieu de leurs séances ordinaires,* au milieu du quatuor *flat-* » *teur* de Lucile. » — Le narrateur oublie de dire où l'on se rendit : c'est à la cathédrale. — « M. l'abbé Dargence est » alors monté à l'autel, *au nom et en faveur de notre patrie :* » présage heureux de succès quand des mains aussi ver- » tueuses s'élèvent vers le ciel. Bientôt apparut dans la

[1] *Journal du Poitou*, 1790, n° XXXI.

[2] *Recueil de la Vienne*, in-8°, t. XIX, n° 13. (Biblioth. de la ville de Poitiers.)

» tribune chrétienne l'orateur chargé d'annoncer le motif
» de cet acte religieux; son nom fait son apologie, et
» nommer M. l'abbé Braud [1], c'est rappeler à tous ceux
» qui ont entendu parler de lui un ensemble de science, de
» talents, de douceur et de modestie difficiles à trouver
» dans le même homme. M. Braud a démontré les avan-
» tages qui naissent de l'amour de la patrie et les récom-
» penses *flatteuses* qui les couronnent, etc... [2] »

Au milieu de ces fêtes, auxquelles on avait soin d'associer la religion pour les faire goûter aux crédules, on voyait percer les véritables projets de ses ennemis. Le décret de novembre 1789, qui confisquait tous les biens de l'Eglise, s'effectuait en des ventes qui, sur toute la surface du territoire, privaient à jamais le clergé de son existence indépendante, le culte de ses ressources les plus nécessaires, et les familles des résultats de leurs pieuses fondations. Il est vrai qu'on n'avançait que lentement et avec beaucoup de peine dans cette opération spoliatrice; personne ne se présentait pour acheter; il fallut que les criées et enchères se renouvelassent plusieurs fois pour amener des acheteurs, et pendant plus de deux ans les affiches publiques répétèrent les annonces des biens de l'église cathédrale et des autres, qui finirent presque tous par être adjugés à vil prix aux instigateurs et surveillants de la mesure [3].

Les prêtres fidèles qui refusaient le serment inique exigé par la constitution civile du clergé étaient dé-

[1] Depuis archevêque d'Albi, dont nous avons vu le portrait dans la salle capitulaire.

[2] *Journal du Poitou*, 1790, t. II, p. 506.

[3] *Procès-verbaux des séances de la commune de Poitiers*, 1791, f[os] 117, 124, et séance du 3 décembre.

pouillés de leurs titres; M. de Saint-Aulaire s'était joint à l'épiscopat et au clergé du second ordre pour protester contre ces violences, et refuser ce serment [1]. Pour cela seul il fut regardé comme démissionnaire par les réformateurs de l'Eglise. Le mandement qu'il avait écrit pour protester contre ces attentats, qui perdirent la révolution, fut dénoncé à la commune de Poitiers comme contraire *au véritable esprit de la religion*, qu'en pareil cas les novateurs comprennent toujours mieux que les évêques, et le corps municipal, appelant à sa manière comme d'abus, et juge plus compétent que les curés de la ville, défendit à ceux-ci d'obtempérer au dispositif de cette pièce. — Bientôt après on vendait les cloches des églises, sous prétexte d'en faire des canons; on dépouillait, dans le même but, l'intérieur des édifices sacrés des plaques de cuivre sur lesquelles une foule d'inscriptions restaient depuis des siècles, seuls monuments historiques d'un passé qu'on voulait abolir, et, pour mettre le comble au schisme devant lequel frémissait la France catholique, on procédait, au mépris de toutes les règles, en présence des peuples consternés, mais subjugués par une minorité forte de son audace, au remplacement des véritables pasteurs par l'élection de leurs prétendus successeurs. Le diocèse avait été partagé en deux départements, et l'autorité civile, s'affublant d'une étrange compétence qu'elle se donnait au besoin, avait fait un siége épiscopal de Saint-Maixent. Les nouveaux élus furent partout dignes d'elle et de la vocation qu'on leur faisait. Ces hommes, que l'ignorance seule des premières règles de la discipline ecclésiastique pouvait aveugler, quand ce

[1] Barruel, *Collection ecclésiastique*, t. I, p. 236.

n'était pas l'orgueil ou l'ambition, consentaient, à l'aide d'un patriotisme commode et d'une héroïque soumission « aux ordres légitimes de l'assemblée nationale [1], » à voir ruiner les sanctuaires, expulser des prêtres irréprochables, et chasser de chez eux les titulaires des communautés et des chapitres. Tous avaient participé à ces violences légales, soit par leurs votes comme députés, soit par leurs discours et leurs écrits jetés à la foule malheureuse, égarée à plaisir par ces docteurs de mensonge. Le protestantisme envahissant les domaines ecclésiastiques, incendiant les abbayes, jouissant de leurs revenus, ne laissant que de lugubres débris sur son passage, qu'avait-il fait de plus que l'histoire doive flétrir?

Le Chapitre de Poitiers dut se courber aussi sous l'orage. En attendant que ses membres fussent exilés ou mourussent sur l'échafaud, il lui fallut abandonner l'héritage qu'il avait reçu de quatorze siècles. Nous ne pouvons nous défendre ici d'une sorte de légitime orgueil en nous rappelant comment le premier corps du diocèse, naguère opposé à son évêque sur des points d'un intérêt secondaire, se serra près de lui pour défendre la foi menacée, adhéra, au nombre de vingt sur vingt-quatre, aux principes que son chef avait signés, et, dans un exposé où se développe avec autant de lucidité que de raison la doctrine de l'Eglise sur son administration intérieure, déclara que rien ne le séparerait de l'unité catholique et de ses devoirs. Le doyen, M. Dargence, jeune encore, et que nous avons vu mourir en 1840, après cinquante années de décanat, était convenu avec ses confrères qu'ils ne céde-

[1] *Procès-verbaux de la commune de Poit.*, 1791, f° 98.

raient qu'à la force et protesteraient ainsi contre la persécution. Il répondit dans ce sens à une première invitation de vider la cathédrale et les lieux capitulaires. C'était le 1er janvier 1791. — Le 10, une lettre du procureur du directoire départemental annonça pour le lendemain l'affichage de la loi du 26 décembre précédent, interdisant les fonctions du culte à tous les chapitres. Le 11 donc, en sortant du chœur après les matines, le doyen fit part aux chanoines de cette nouvelle dépêche. On résolut de ne pas résister, mais on dressa immédiatement un acte de protestation ; après quoi, en attendant les conseillers municipaux qui procédaient à l'exécution de la loi contre les chanoines de Sainte-Radégonde, on retourna au chœur pour y chanter les petites heures et la messe canoniale. Le célébrant consomma toutes les hosties consacrées du grand autel et de l'autel de la communion dans la chapelle des Évêques. On en retira les vases sacrés ; les tabernacles restés vides furent laissés ouverts comme dans une église déjà profanée ; puis, revenu dans la salle de réunion, on profita des derniers moments laissés au libre épanchement de la foi pour écrire à M. de Saint-Aulaire et adhérer à son admirable réponse contre le serment à la constitution civile du clergé que les journaux venaient de publier. Enfin, à onze heures et demie, se présentèrent trois commissaires municipaux, revêtus de leur écharpe et accompagnés de deux notables. L'un d'eux porta la parole, exprima le but de sa démarche, et, attendu l'heure avancée, il demanda que la compagnie remît la séance à deux heures. Le doyen pria ces messieurs de l'entendre avant tout, et, quand ils eurent pris séance, il leur lut l'acte de protestation signé de lui et de ses confrères. Cette pièce est pleine de la plus

noble fermeté. On y protestait solennellement, tout en cédant à la force et se résignant, contre les excès d'un pouvoir dont la compétence devait être déclinée, et l'on demandait l'insertion de ces dires au procès-verbal. Les commissaires n'obtempérèrent point à ce vœu, arguant d'une défense expresse de l'autorité supérieure; ils laissèrent à chacun en particulièr la liberté de dire sa messe dans l'église, ce qu'on refusa. A deux heures, deux chanoines revinrent seuls pour présenter aux commissaires l'inventaire des effets mobiliers et leur faire remettre toutes les clefs [1]. Dès lors tout fut consommé; et Dieu avait permis que la philosophie de Ferney et de Genève prévalût contre *les douze faquins* de l'Evangile.

Il est bon de rapprocher de cette opération le zèle empressé que le conseil municipal mettait, quelques jours auparavant, à faire payer 5 livres au père Apostole, religieux dominicain, pour avoir prêché à la cathédrale pendant l'Avent de 1790. — Le même conseil arrêtait aussi, le 5 mars 1791, que le maire s'occuperait de trouver un prédicateur pour le carême de cette année à la *ci-devant cathédrale* [2]. — Ainsi le service divin, l'office ecclésiastique reposait sur la vigilance du premier magistrat de la cité, que la loi venait de métamorphoser en pasteur des âmes!

Hélas! il n'y en avait pas d'autres en effet, car les prêtres placés à la tête des paroisses étaient tous entachés du schisme et illégitimes par le fait. Un arrêté du

[1] *Actes de l'Église de Poitiers et procès-verbal de ce qui s'y est passé à l'occasion de l'exécution du décret portant suppression de tous les chapitres de France*; in-8°, Poitiers, 1791.

[2] *Reg. de la municipalité de Poitiers*, 1791, f°s 80 et 147.

district de Poitiers, du 21 novembre 1790, avait réglé, ni plus ni moins que n'aurait fait M. de Saint-Aulaire, une circonscription des paroisses de la ville. La cathédrale en était une [1]. L'orgue venait d'être achevé; la chaire, œuvre de la même main, élevait ses formes un peu massives, mais bien sculptées, entre les deuxième et troisième piliers de la grande nef : l'un servait déjà le talent patriotique de certaines célébrités musicales du pays; l'autre retentissait d'apologies sacriléges du système nouveau.

Le serment civique était déféré à tous les prêtres de chaque paroisse. Beaucoup le firent... La peur, l'ignorance, d'autres motifs plus mauvais encore, empêchaient de résister. Pour ces déplorables scènes, on choisissait un dimanche. Des membres du conseil municipal se rendaient dans les églises à l'heure de la messe paroissiale. Le curé adhérait par l'acte le plus sacré de la religion aux violences qui déchiraient l'Eglise catholique, à laquelle il avait juré, dans un autre jour solennel, de garder à jamais inviolable le dépôt de sa croyance et de ses lois; et les fidèles, le cœur gros, rentraient chez eux en pleurant : les liens de la charité divine venaient de se rompre entre eux et ces pasteurs déshonorés.

Un autre scandale mit bientôt le comble à ces indignités.

L'assemblée électorale du département fut convoquée au dimanche 27 février pour l'élection d'un nouvel évêque, l'*ancien* n'ayant voulu consentir à reconnaître la prétendue constitution. Dès le matin, on doubla tous les postes; on fit garder le chœur de la cathédrale par 50 hommes

[1] *Recueil de pièces* pour servir à l'histoire du département de la Vienne, t. XV, n° 59. (Bibliothèque de la ville de Poitiers.)

de garde nationale [1]. On redoutait l'opinion publique, violemment froissée par la nouvelle manière de pratiquer et la liberté de conscience et le respect des croyances de la majorité. Les hautes stalles furent occupées par messieurs de la municipalité, les stalles inférieures par le clergé, dont une telle position, *chez lui*, devenait un symbole fort significatif de ce qu'on lui réservait. Le reste des électeurs se placèrent soit dans le chœur, soit dans les nefs. L'opération ne fut pas longue. La pluralité des suffrages, préparée d'avance, fut donnée à un curé intrus de Sainte-Triaise, député à l'assemblée nationale, et l'un des premiers qui s'étaient séparés de l'épiscopat dans cette circonstance récente et trop fameuse.

Ce curé était M. Lescève, homme de peu d'importance en tout, et qui n'avait dû son titre de député qu'à son adhésion connue aux nouvelles idées. Esprit étroit, manquant de dignité et de formes, il était de ces intelligences médiocres qui aimèrent à profiter des circonstances pour avancer, mais n'eurent pas assez de perspicacité pour prévoir le jugement que porterait d'eux une postérité qui les suivait à grands pas. Après cette élection, qui ramenait, disait-on, l'Eglise à « sa pureté primitive, » restait encore une cérémonie. Les officiers municipaux s'en chargèrent, et se rendirent avec les notables à Saint-Pierre pour proclamer le citoyen Lescève « évêque du département de la Vienne. » Une députation des Amis de la constitution, société dite populaire, qui menait la commune à son gré, marchait avec l'autorité municipale au centre d'un bataillon de garde nationale. Quatre députés du corps électoral reçurent ce

[1] *Reg. de l'hôt. de ville*, 1791, p. 159.

cortége au bas du grand escalier, et les introduisirent dans le chœur. M. Braud, président de l'assemblée électorale, prononça un discours sur le serment exigé des fonctionnaires publics, annonça que, sur *le refus du précédent* évêque, le corps des électeurs avait nommé M. Lescève, et proclama celui-ci comme nanti de la dignité épiscopale. — M. Piorry, administrateur du directoire départemental, et qu'attendaient les honneurs de la Convention, « prouva, dans un discours plein de force et de patriotisme, » le vice de l'ancienne administration, « et la solidité de la constitution nouvelle. » — Après ces flots d'éloquence, par lesquels on ne manquait jamais de travailler en toutes occasions à l'éducation révolutionnaire du peuple, le sieur Roux, ancien hebdomadier de la cathédrale, muni de son certificat de civisme par le serment bien et dûment enregistré à la commune, osa profaner par une messe sacrilége ce même autel où naguère il avait protesté si souvent de sa foi en l'Eglise une, sainte, catholique et apostolique... La musique d'amateurs ne fut pas épargnée. L'orgue aussi versa sur l'assistance « des airs pleins d'allégresse et analogues à la fête. » Après la messe, le maire, M. Creuzé-Latouche, *prouva* la régularité des nominations aux évêchés par la méthode dite nationale; il félicita le peuple, à qui l'on avait « rendu ses droits, » et développa fort au long « cette vérité : qu'il était absurde de refuser le serment. » Vint le tour de M. Allard, procureur de la commune : sa parole fut le bouquet de la fête. Après avoir remercié les électeurs du choix « excellent » qu'ils avaient fait, il entra dans le panégyrique du titulaire, rappela ses titres à une si haute distinction. Enfin le *Te Deum* fut entonné, on cria : Vive la nation! vive l'évê-

que!..[1]. Et bientôt, sous les voûtes étonnées, tout rentra dans le silence.

Ceci se passait le 1er mars 1791. Le 8, Lescève écrivit à la municipalité une lettre de remercîments, et se fit sacrer à Paris le 27 par l'évêque intrus Gobel, qui l'expia cruellement... Arrivé à Poitiers le 6 avril, il reçut une députation du corps de ville à l'évêché, où il était descendu, et dont on avait depuis peu de jours rejeté les meubles de M. de Saint-Aulaire. Le 10, on lui fit prêter le serment de fidélité à la nation, à la loi et au roi, en présence de tous les corps réunis, de la garde nationale, du régiment du roi, cavalerie, qui tenait garnison à Poitiers; puis il se rendit à l'évêché. C'est là que son clergé adhérent, suivi d'un cortége obligé de fonctionnaires et d'une foule de curieux, arriva processionnellement pour l'amener à la cathédrale. Une estrade avait été élevée à l'entrée du chœur, qu'environnaient tous les invités. L'élu s'avança jusqu'au pied de cette estrade, y fit monter M. Hallé, curé constitutionnel de Saint-Porchaire, et le pria de donner lecture pour lui : 1° de l'acte constatant que le sieur Laurent, évêque du département de l'Allier, suffragant de la métropole *du centre* [2] (dont le siége était à Bourges), avait accordé audit sieur Lescève l'institution canonique et la confirmation de son élection; 2° du procès-verbal de la consécration épiscopale de René Lescève en date du 27 mars, et du serment prêté par lui à cette occasion en vertu de la loi du 24 août 1790.

Lescève monta à son tour sur l'estrade, et prononça à haute voix, la main sur l'Evangile, le serment de veiller

[1] *Reg. de l'hôt. de ville*, ubi suprà, f° 143.

[2] *Journal de la Vienne*, 1791, t. I, p. 235.

avec soin sur tous les fidèles de *son* diocèse, de rester fidèle à la loi, à la nation et au roi, de maintenir la constitution, etc. L'auditoire applaudit, ce qui força l'orateur à demander qu'on s'abstînt de ces démonstrations un peu bruyantes. Entré dans le chœur, le prélat y célébra la messe « avec la pompe et la dignité d'une cérémonie aussi attendrissante. » Plusieurs jeunes filles de la paroisse de Sainte-Triaise assistaient vêtues de blanc; l'une d'elles tenait un étendard aux trois couleurs de la nation. Le *Te Deum*, l'orgue, les salves d'artillerie annoncèrent la fin de la solennité. Ce pontife des autorités fut reconduit par elles à la sacristie, pendant que la musique des volontaires jouait « Où peut-on être mieux... » « cet air dont le sentiment aurait dû toujours être gravé dans les âmes épiscopales, comme il l'était dans celle de M. Lescève [1]. » De là il fut accompagné jusqu'à l'évêché par le petit nombre de prêtres et de chrétiens qui n'avaient pas craint de s'attacher à ses pas. — Ce cérémonial, il faut l'avouer, était différent des prises de possession de nos anciens évêques. A celles-là du moins les fidèles se réjouissaient; ils pleuraient cette fois, et, pendant la cérémonie, des prêtres honorables, des chrétiens en grand nombre versaient des larmes de douleur au pied d'un Dieu crucifié une fois de plus par les outrages de ses ennemis.

Les vicaires généraux de l'Eglise catholique n'étaient plus, de par la nation, que des *vicaires épiscopaux* des prélats intrus; on les nommait encore *vicaires de la cathédrale*. Il y avait aussi un conseil épiscopal, tout composé, bien entendu, de prêtres *citoyens* assermentés aux nouvelles

[1] *V.* encore *Reg. de l'hôt. de ville*, ubi suprà, f° 178.

doctrines, et c'étaient à Poitiers, pour la plupart, des nullités que nous avons pu connaître et apprécier...

Pendant que tout se passait ainsi, et que le zèle de l'assemblée nationale pourvoyait la France désolée de pasteurs qu'elle reniait, on continuait de vendre lentement les biens du Chapitre; les magistrats civils installaient leur clergé dans les églises paroissiales, décrétaient que le jour de Pâques prochain, 24 avril, le corps municipal irait faire à Notre-Dame l'antique cérémonie dite du manteau de la Vierge, et que le lendemain la procession accoutumée depuis le XIIIe siècle partirait de la cathédrale pour faire le tour de la ville. Ce qui se fit en effet. Mais le personnage qui comptait y montrer pour la première fois à la foule sa gloire épiscopale dans toute sa splendeur *régénérée* ne devait pas y figurer. . Le 22 avril, jour du vendredi saint, la ville apprit de bonne heure qu'elle n'avait plus d'évêque constitutionnel. Une indisposition subite avait précipité devant le tribunal de Dieu l'homme qui se disposait à faire de ce même jour, par une espèce de dérision impie, le dernier jour des communautés religieuses de Poitiers. Ses funérailles se firent dès le 23. Le corps, déposé dans l'église de Sainte-Triaise, fut escorté à Saint-Pierre par les notabilités. On l'enterra ensuite dans la chapelle des Evêques [1], terre sanctifiée par la dépouille d'un si grand nombre de prélats d'une vie sans tache et d'une mort précieuse devant Dieu!. . « Le nom de ce digne prélat, disait un journal du temps, n'est point gravé sur le marbre : tant d'autres ont joui de cet honneur sans le mériter! » Il est vrai que, l'épitaphe y manquant, un malintentionné qui n'avait pas pour le caractère usurpé

[1] *Journal de la Vienne*, ubi suprà, p 235.

du défunt tout le respect de ses adeptes se permit de lui en faire une « aussi énergique que triviale ; » on la trouva le lendemain sur la pierre qui recouvrait le cercueil, et on peut la voir dans un ouvrage publié en 1846 par un membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest [1].

Le 14 mai suivant eut lieu, pour le repos de cette âme si fatale à tant d'autres, un service funèbre où tout fut digne du dernier rôle qu'elle avait consenti à remplir. On vit dans une réunion de tous les ordres de la cité un des jeunes exaltés connus sous le nom d'*Amis de la constitution* occuper la chaire de la cathédrale, s'ériger en théologal, et prononcer l'oraison funèbre. « Le jeune orateur s'est distingué, disait, quelques heures après, le procès-verbal des séances de la commune ; il a satisfait les auditeurs, qui ont reconnu les vertus *morales et patriotiques* de notre prélat, qui a montré l'exemple au clergé et a contribué pour beaucoup à la révolution qui assure notre liberté [2]. » — Cette liberté préparait celle de 1793.

Le sieur Bernazais avait eu pour prédécesseur dans la chaire de Saint-Pierre, comme panégyriste officiel, le sieur Briquet, vicaire épiscopal de Lescève, qui y avait prononcé le 7 mai l'oraison funèbre de Mirabeau. C'était toujours des *vertus morales*, de grands services

[1] *Vieux Souvenirs de Poitiers avant la révolution*, par M. de la Liborlière, p. 21. — Cet écrivain, dont le livre est plein de faits et d'observation curieuses, se trompe en affirmant que Lescève fut enterré dans le caveau des évêques. — Il n'y a jamais eu de caveau dans la chapelle des Évêques; une fosse y était faite pour chacun, et nous avons vu que certains d'entre eux avaient été inhumés soit dans les nefs, soit dans la chapelle des Apôtres.

[2] Séances du 14 mai 1791. — *V.* l'oraison funèbre dans le *Recueil de la Vienne*, in-8°, t. XIX, n° 58. — Bibliothèque de la ville de Poitiers.

patriotiques, noyés dans un style emphatique et boursouflé, d'où le nom de Dieu était exclu autant que possible, et où tout revenait à l'éloge des idées de l'époque.

Messieurs les vicaires épiscopaux administrèrent tant bien que mal pendant la prétendue vacance du siége, qui dura six mois. C'est dans cet intervalle qu'on retira de toutes les églises collégiales ou conventuelles les tableaux qui les avaient décorées. Ces églises étaient fermées soit comme appartenant aux anciens chapitres, abolis par le décret du 24 août précédent, soit comme ayant été abandonnées par les congrégations religieuses des deux sexes, expulsées de chez elles. La *nation* héritait des tableaux, comme du reste. Le sieur Pagès, directeur perpétuel de l'Académie de dessin, avait reçu ordre du directoire départemental de faire transporter à la cathédrale les toiles et peintures de ces divers établissements. Beaucoup en effet y ont été placées, et l'on voit encore dans les entrecolonnements des latéraux les pattes de fer qui servirent à les soutenir. Ces objets d'art, parmi lesquels un assez grand nombre était remarquable, ont été remis aux communautés lors de leur réorganisation, après les troubles révolutionnaires, ou répartis entre les paroisses dans la circonscription desquelles s'étaient trouvées les maisons supprimées. Mais, à Saint-Pierre même, beaucoup de ces tableaux se détériorèrent. En 1800, quand la triste église avait été fermée et destinée tour à tour à des usages très-capables d'en faire négliger l'entretien, l'humidité avait endommagé fortement les meilleures pièces de cette collection. Pagès signala surtout « un *Ecce Homo* et deux tableaux *de Pierre et Paul* placés à deux des piliers du sanctuaire, « dont l'épiderme et la couleur étaient, disait-il, sensiblement altérées. » Il en signalait, pour ces

derniers, la forme ovale encadrée dans une bordure dorée, et demandait « qu'eu égard à leur beauté, ces trois originaux fussent transportés à l'école de dessin, pour servir à l'instruction. » Ils le furent en effet; mais, plus tard, le Chapitre réclama ses deux apôtres, et les obtint. Ils occupent la même place qu'on leur avait fait quitter, et sont encore fort reconnaissables aux traits principaux désignés ci-dessus : ce sont eux qu'on a reproduits sur la bannière du Chapitre. On ne sait ce que devint l'*Ecce Homo*[1].

La procession « du sacre » se fit encore le 23 juin, avec une pompe qu'on affecta d'autant plus que personne n'y voulait aller. Les vicaires épiscopaux Henri et René Bélhoir, *ci-devant* curés de Saint-Didier et de Saint-Etienne, invitèrent les autorités, qui n'y firent faute.

Le 15 août, la procession partit encore de la cathédrale sous les mêmes auspices, et l'image de la Vierge fut portée de Notre-Dame à Saint-Etienne par le maire et un conseiller municipal.—C'était à l'imitation de l'Assemblée constituante, qui s'était rendue aussi à la procession de Paris, et qui, le 12 juillet suivant, portait les restes de Voltaire dans les caveaux profanés de Sainte-Geneviéve !...

Un des actes les plus importants de cette année, si féconde en événements politiques, fut la proclamation de la constitution, de cette loi fameuse qui devait « assurer la gloire et le bonheur de la France, reposer sur les bases inébranlables de l'amour des Français pour la liberté, » et qui fut suivie de douze autres en cinquante ans... Le dimanche 25 septembre, le maire, le corps municipal, les Amis de la constitution, parcourant la ville au son

[1] *Reg. de la commune*, 4 juin 1791 (5 pluv. an VIII).

du tambour et des fanfares, firent une station sur les places de Saint-Hilaire, de Montierneuf et de Notre-Dame. Arrivés sur le plan de Saint-Pierre, où étaient des détachements de dragons et de gardes nationaux, le maire se plaça vis-à-vis la grande porte, dans la chaire du parvis, et proclama, par une lecture, la loi nouvelle, qu'accueillirent d'universelles acclamations. Les salves d'artillerie se firent entendre; on entra dans l'église, où une seconde lecture eut lieu dans le chœur. Le *Te Deum* fut chanté *en musique* et alterné par l'orgue. Un des vicaires cathédraux officiait : c'était M. Montault [1].

Ce nom ne peut couler de notre plume sans nous remplir d'une vive émotion. L'histoire, en effet, ne voit en lui qu'un homme égaré comme tant d'autres par une faiblesse dont les saints ne furent pas toujours exempts, mais qui, revenu à une force qu'il implora bientôt après, sut l'expier par une longue vie dont les vertus ne se démentirent jamais. Désigné par la douceur de son caractère, la facile aménité de ses relations, la condescendance qu'il avait témoignée aux principes de l'église constitutionnelle, et enfin par sa position d'administrateur du département, il accepta *la place* d'évêque, comme il avait accepté le reste, sans prétentions, sans vaine gloire, croyant qu'il ferait du bien en paralysant le mal, et comme un homme naturellement incapable de marcher longtemps dans cette voie erronée. Ce n'était pas moins au grand scandale des fidèles qu'une aussi grande faute se consommait. Une autre devait la suivre : c'était son sacre.

Il se fit dans cette même église, qui avait déjà retenti

[1] *Journal de la Vienne*, 1791, t. II, p. 207.

de son premier serment, et dans laquelle il exerçait comme vicaire épiscopal,—car il y en avait par douzaine. — des fonctions que sa conscience trompée ne savait pas encore désapprouver. Le dimanche 23 octobre, la cérémonie se fit au milieu d'un concours « prodigieux » de citoyens laïques « et ecclésiastiques. » — On peut juger du nombre de ces derniers par le refus que la majeure partie des curés de la Vienne avait fait de célébrer le service funèbre pour Lescève, avec lequel ils se défendaient d'être en communion [1]. « Après avoir proféré en chaire son serment civique et parlé sur l'union et la charité, « indépendantes des changements politiques, » mais sans aucune allusion à la liberté et à l'égalité, déjà si défigurées, l'élu *des électeurs* reçut l'onction épiscopale des mains de Pierre Suzord, évêque d'*Indre-et-Loire*, qu'assistaient François-Ambroise Rodrigues, de la *Vendée*, et Jean-Jacques Mestadier, des *Deux-Sèvres*. Un notaire donna lecture de la prétendue *institution canonique* donnée par Anastase Thomé, évêque du *Cher*; après quoi, les consécrateurs installèrent le consacré sur le siége de Saint-Hilaire [2]. – Le soir, les vêpres furent chantées en musique. On vanta beaucoup la composition du premier psaume, et surtout « la manière heureuse dont était rendu le verset *Juravit Dominus et non pœnitebit eum.* » Etait-ce réellement un mérite de premier ordre qui excitât cette admiration; n'était-ce pas plutôt une allusion renouvelée de bien loin à la position que venait de prendre le pontife *jureur?* Ceci est plus croyable, mais rien ne fut jamais plus mal appliqué; le pontife, au contraire, se repentit amèrement, et le souvenir de ce jour fatal lui

[1] *Journal de la Vienne*, 18 août 1791.

[2] *Reg. de la commune de Poitiers*, séance du 23 octobre.

devint une source de larmes qui ne tarirent qu'avec sa vie. Six jours après ce sacre, c'est-à-dire dès le 29 octobre, M. de St-Aulaire adressait au clergé orthodoxe du diocèse une protestation à laquelle adhéraient, avec un louable courage, MM. de la Faire, de Bruneval, Brauld, Dargence et Chaudey, ses vicaires généraux.

La plupart des églises ayant été fermées, beaucoup d'objets qui formaient leur mobilier furent transportés dans celles dont leur territoire devait dépendre désormais. C'est ainsi que la cathédrale reçut quelques détails d'ameublement qu'on retira de la petite église paroissiale de Saint-Paul. L'autel, entre autres, fut placé dans le déambulatoire méridional, où il existe encore adossé au mur de clôture du chœur. On le reconnaît aux lettres S et P enlacées sur le devant du coffre. — Les titres et papiers furent aussi déposés aux archives de notre fabrique. Quelques jours après, le 4 février 1792, Saint-Pierre hérita encore de la sacristie des capucins.

C'est dans le courant de cette même année qu'on fit transporter aussi à la cathédrale, sur la demande de M. Montault, les autels et les reliques de quelques-unes des communautés proscrites. C'est alors que furent plaqués, sur l'arcature courante de l'abside et des transepts, les sculptures, retables et tableaux qui l'effacent ou la dénaturent, et des commissaires nommés par l'autorité départementale attachèrent leurs noms à ce fatal embellissement. On s'étonne moins, quand on les connaît avec les souvenirs funestes qui se rattachent à eux, que de tels ordonnateurs aient oublié les principes liturgiques jusqu'à tourner les autels au nord et au midi. Ces mêmes hommes devaient bientôt les renverser tous de fond en comble.

La chapelle de la Sainte-Vierge fut donc garnie de cette

œuvre si éclatante de sculpture qui la décore aujourd'hui. C'est un ensemble quelque peu massif, et trop chargé des fleurs et des corbeilles du siècle de Louis XV, où les anges sont traités comme des amours, où des chapiteaux habilement feuillés, où des frises d'une charmante délicatesse, ne rachètent qu'à peine de lourdes draperies et des guirlandes prodiguées outre mesure. L'ordonnance générale de ce morceau appartient à l'ordre corinthien; elle se développe, hors de l'espace semi-circulaire de l'abside qu'elle occupe, sur les deux côtés de droite et de gauche, par une rangée de colonnes de marbre alternativement rouge et noir. Des niches pratiquées dans les entre-colonnements reçoivent des statues de valeur artistique très-diverses, et dont quelques-unes, grêles, petites, maladives, n'appartiennent certainement pas à l'ensemble qu'elles insultent. Il y a du bon dans celles de saint Joseph et de saint Jean l'évangéliste, qui tiennent les abords du sanctuaire.

Au milieu de cette surcharge d'ornements, on découvre la pensée du sculpteur, dont le ciseau valait mieux que son siècle, et la sainte Trinité, à qui fut dédiée cette parure, y figure par les images superposées des trois Personnes divines. Le Père occupe le point supérieur d'un encadrement formant un second ordre au-dessus de l'entablement général; il semble, les bras étendus, créer tout ce qu'il domine. Au-dessous de lui, le Fils, debout et drapé. Le Saint-Esprit, figuré par la colombe, termine cette ligne verticale; mais il appartient au sujet principal du retable proprement dit, dans lequel il plane sur la tête de Marie s'élevant au ciel soutenue et entourée par des anges. Ce morceau, dégagé de tout ce qui l'entoure, des faisceaux d'attributs, des médaillons,

des anges bouffis et des vases enflammés qui couronnent l'attique, ne paraît pas sans mérite. La pose de la Vierge a de la dignité; son regard élevé vers le ciel *avait* de l'extase. S'il ne l'a plus, c'est qu'en 1840, un architecte, qui a disparu, crut malheureusement convenable de faire couvrir tout cela d'une peinture à l'huile! Et ce ne fut pas tout... Les colonnes étaient alternativement de marbre noir et rouge veiné de blanc, aussi bien que les dés qui les supportent; l'autel était aussi de marbre noir, comme le tabernacle, s'élevant, en forme de dôme, sur quatre colonnettes dont les chapiteaux corinthiens étaient d'argent pur. Croirait-on qu'on vendit ce tabernacle à vil prix; qu'on fit peindre les colonnes et l'autel en blanc, sous prétexte qu'il n'en pouvait être autrement pour une chapelle de la Sainte-Vierge? L'or fut jeté outre mesure sur tout ce qui ne fut pas blanchi, et le tabernacle remplacé par un meuble en bois d'une pauvreté toute dorée. Il faut rendre à la fabrique de Saint-Pierre cette justice, que tout cela fut exécuté contre l'avis formel de la majorité. Encore eût-il été mieux peut-être que la majorité usât de sa puissance légale : c'eût été rendre un service à l'art, à la religion et au monument. On pouvait mieux employer les 1,500 fr. que cela coûta!

Revenons. La chapelle des Apôtres reçut pour son lot, dans cette distribution de biens mal acquis, l'autel des dominicains et tout ce qui en complète l'ornementation. Là encore, dès ce temps, ou peu après, de magnifiques colonnes torses qu'enroulent des branches de vigne avec leur fruit mystérieux, se virent insultées à l'huile et à la céruse, dont elles supportent au moins *six* couches. Le même sort attendait le joli devant d'autel sculpté en bois par M Thomas Louis, artiste poi-

tevin établi à Nantes, qui l'exécuta, en 1846, pour la somme de 1,280 fr. C'est le Christ mort descendu de la croix, entouré de la sainte Vierge et d'anges qui l'adorent, qui pleurent ou baisent ses pieds. Aux deux extrémités, saint Pierre et saint Paul remplissent une niche et complètent le travail. Le sculpteur n'a rien gagné, que nous sachions, ni la chapelle non plus, à laisser barbouiller son ouvrage.

Ce que la chapelle acquit de plus précieux dans cette dépouille des jacobins, c'est le beau tableau de *saint Dominique instituant la dévotion du Rosaire*. Cette vaste page n'a pas de signature apparente, le retable de l'autel cachant quelques décimètres de sa partie inférieure. Elle est digne d'éloge par la beauté des tons et le grandiose de la composition générale. Au premier plan, saint Dominique, debout devant une table recouverte d'un large tapis, étale et distribue des rosaires que de petits anges font passer à des âmes du purgatoire, s'élançant vers eux du lieu de leur expiation.

A ses côtés sont deux saints personnages auréolés, qu'on croit reconnaître pour saint Hyacinthe et le P. Jourdain de Saxe, deux des premiers compagnons de ses missions apostoliques. Agenouillés aux deux bouts de la table, se voient les personnages les plus éminents de la chrétienté, un pape, un cardinal, des évêques, des rois, des reines, vêtus du costume qui se portait à la cour de Henri IV et de Louis XIII, et tous pressant un rosaire entre leurs doigts : ces deux derniers princes y sont très-reconnaissables à la gauche du saint. On y retrouve aussi les traits de saint Ignace, de sainte Thérèse et d'autres personnages historiques, et, parmi les prélats groupés à droite, se distingue fort bien la figure vive

et spirituelle de notre la Rocheposay, sous l'épiscopat duquel fut probablement peinte cette toile. — Au-dessus de cette première scène apparaît la sainte Vierge assise sur des nuages, tenant l'Enfant Dieu, et environnée d'un groupe fort gracieux de petits anges. Elle est encadrée dans un cercle formé de quinze petits tableaux circulaires dont chacun représente un mystère du rosaire. La bordure de roses qu'on a donnée à ces petits tableaux a poussé au rouge; elle n'en rappelle pas moins ingénieusement le nom allégorique de la dévotion. — Par une triste ressemblance avec les objets dont nous venons de parler, et une fatalité déplorable qu'on dirait attachée à notre pauvre église, il a fallu qu'en 1847 on eût la malheureuse pensée de faire revernir cette intéressante composition; et la brosse y a si maladroitement opéré, que l'épaisseur du nouvel enduit y altéra beaucoup de traits peut-être à jamais perdus.

Il y avait en 1792, au-dessus de l'autel de la chapelle des Evêques, un tableau représentant la sainte Vierge s'élevant au ciel, et au-dessous de laquelle se tenaient debout deux saints prélats de grande dimension. Comme la toile était fort vieille et presque usée, on avait enlevé la partie supérieure, par conséquent la Vierge, et laissé seuls les deux évêques, qui, réduits à eux-mêmes, n'avaient plus de sens. C'est cette soustraction qui a fait croire à M. de la Liborlière que les deux saints qu'il avait vus jouaient là le principal rôle [1]. Il était mieux instruit de ce qui suivit : « Dans les jours de délire où se succédèrent tous les genres d'extravagances, on les avait fait affubler de mitres et de chapes tricolores par quel-

[1] *Vieux souvenirs de Poitiers*, p. 21.

que barbouilleur en bâtiments. » Cette caricature fut ensuite restaurée et resta au-dessus de l'autel des capucins, dont on meubla cette chapelle, jusqu'à l'établissement qu'on y fit en 1816 de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus. — Il s'en faut que cet autel vaille ceux des jacobins et de la Trinité. Les deux grandes colonnes cannelées, sur lesquelles reposent un fronton en bois découpé, sont d'un effet médiocre.

Il faut avouer que si les deux croisillons perdirent alors au changement d'orientation de leurs autels, ils y gagnèrent au moins d'être rendus *visibles* en acquérant une sorte de décence qui leur manquait depuis longtemps. Leur espace, séparé des collatéraux par leurs balustrades de pierre, était le receptacle des chaises, de mille objets de la sacristie, et contenait même les petites armoires où se déposaient les habits de chœur des chanoines. Les armoires de la salle capitulaire étaient encore remplies par les archives ; il fallait donc recourir à d'autres lieux pour se faire un vestiaire personnel, et c'est ainsi qu'un assez grand nombre s'était emparé à cet effet des transepts ; d'autres avaient adossé leurs décharges le long des murs ou au bas des piliers, ce qui donnait au lieu saint un aspect de désordre peu édifiant.

Les commissaires firent aussi transporter à la cathédrale la belle grille qui séparait le chœur des dames de Sainte-Croix de leur église extérieure. La boiserie qui la limite à droite et à gauche venait des capucins, et figurait des placards qui n'existaient pas réellement. C'est en 1849 qu'on a songé à creuser le massif de pierre auquel elle se trouve adossée, afin d'y pratiquer des armoires où se conservent les reliques et autres objets précieux de l'église. Cette grille, chef-d'œuvre de serrurerie, que sur-

monte un crucifix en ivoire au-dessus d'un fronton en feuilles de tôle battue, avait été faite en 1734; elle porte ce chiffre au-dessous de l'écusson où se croisent aujourd'hui les deux clefs de saint Pierre. Les armes qui garnissaient ce champ étaient celles de l'abbesse Radégonde de Parabère, qui gouverna le monastère de 1726 à 1742. Pour établir cette grille dans sa nouvelle position, il fallut démolir le jubé et renverser avec lui les dernières traces de son antique usage dans notre église. On retrancha aussi une stalle de chaque côté, on fit faire le retour d'équerre à deux ou trois autres, ce qui a causé la perturbation et le peu de raccord dont nous avons parlé.

Une autre grille de beaucoup moins d'importance, et qui ne s'élevait qu'à hauteur d'appui, fut placée entre le chœur et le sanctuaire. Plus tard, elle ferma l'enceinte de la chapelle absidale de la Sainte-Vierge, où on la voit encore servant de table de communion. Un écu chargé d'armoiries s'y trouve répété, et nous fait supposer que cette balustrade a dû nous venir aussi de l'abbaye de Sainte-Croix. Une Françoise de Laval en fut abbesse de 1696 à 1726; ses armes étaient *d'or à la croix grecque d'azur chargée cinq coquilles au naturel, et cantonnée de 16 alérions d'azur*. C'est précisément ce qu'on retrouve sur cette grille, sauf les couleurs, qui n'y ont pas été observées. On voit aussi ce même écu sur la plaque d'une cheminée de la maison n° 1 de la rue Barbate.

Les cordeliers virent transporter aussi dans notre église la porte cambrée, au fronton aigu, qui sert de doublure à celle dite *des Cloîtres*, dans la basse nef du nord. Elle était flanquée, à l'entrée de leur chapelle, des deux confessionnaux sculptés à jour qu'on voit adossés

au mur du chœur dans la nef opposée. C'est l'ouvrage d'un frère lai de la communauté, et l'on avait eu grand soin de ne pas les charger de peinture. Ce chêne, si artistement travaillé, avait déjà vieilli, et sa teinte noire ne demandait qu'à se foncer encore au profit de l'art. Mais la manie de tout barbouiller l'emporta sur ces considérations trop savantes. Les confessionnaux reçurent d'abord deux couches de couleur olivâtre. En 1840, le temps les avait écaillés et aurait fini par leur rendre une lente justice... L'architecte déjà cité les confondit dans la punition infligée aux décors de la chapelle absidale, et les fit peindre en cette couleur verte élégamment nommée *bronze artistique*. Un cri de réprobation s'éleva de toutes parts; mais ce sont de ces faits, qu'on le sache bien, beaucoup plus faciles à omettre qu'à réparer. La robe verte demeura donc sept ans sur le bois méconnu, obstruant ses creux et cachant les nervures de ses feuillages, jusqu'à ce qu'un chanoine, supposant qu'il avait autant que personne le droit de mettre des barbouilleurs à l'œuvre, s'avisa de faire peindre le chêne *en noyer*: de sorte que nous avons assisté à la cinquième couche de badigeon huileux jeté à de pauvres meubles qui suppliaient depuis si longtemps, par tant d'organes, qu'on les débarrassât de leurs ridicules enveloppes.

Mais ces objets mobiliers, abandonnés en toute propriété à la basilique auquel l'arbitraire d'un pouvoir incompétent les livrait, n'étaient pas les plus précieux qu'elle recueillit. Trois châsses, dont une fort précieuse, furent enlevées aux monastères de la Trinité et des capucins. M. Montault obtint qu'elles seraient confiées à *son* église; et comme on tenait toujours, dans la secte constitutionnelle, à persuader au peuple que rien n'était

changé dans la religion, ce fut par une procession solennelle que s'opéra en un même jour la translation des reliques. Ce sont celles qu'on voit en deux reliquaires dorés, de forme oblongue, attachés de chaque côté du grand autel aux deux piliers parallèles du sanctuaire. Saint Irénée occupe le côté de l'évangile, sainte Victoire Morose celui de l'épître; pour sainte Antonine, elle est conservée dans le trésor de l'église. Nous devons tracer quelques linéaments de leur histoire.

Saint Irénée dont il est ici question n'est point l'évêque de Lyon, mais un des personnages de ce nom dont cinq ou six furent martyrisés. Il souffrit au IIIe siècle. Les capucins avaient reçu ses reliques de Rome vers 1680, et en faisaient la fête solennellement le 20 août. Après leur translation à la cathédrale par les commissaires du département de la Vienne, elles restèrent avec les autres dans la salle capitulaire. On avait renfermé avec les ossements un parchemin de cinq pouces de long et de forme semi-circulaire, portant l'image d'un tombeau antique, au-dessus duquel une colombe chargée d'un rameau d'oliviers, et l'inscription IRENÆUS IN PACE. A gauche du petit tombeau, le monogramme du Christ est écrit en encre rouge, comme à droite la figure d'un vase. Un fragment de petit vase en verre de forme antique y est enveloppé aussi dans un papier contenant, en caractères du XVIe siècle, ces mots : *Pars vasis in quo sanguis M. erat.* Ces reliques, aussi bien que les suivantes, forment une partie considérable de la charpente osseuse du martyr. Toutes les notions archéologiques constatent que les images et objets qui les accompagnent doivent avoir été rétirés comme elles des catacombes.

Les reliques de sainte Victoire Morose, découvertes en

1678, furent exposées à la vénération publique des Romains en 1682, et envoyées aux religieuses de Sainte-Catherine de Poitiers par le P. Joseph-Eufanius-Aquilanus, évêque de Porphyre et préfet de la chapelle papale. Ces religieuses ayant été supprimées en 1785, les reliques passèrent aux dames de la Trinité, dont la maison avait contribué à leur établissement. La châsse contenait un vase de verre aux formes antiques, de couleur bleue, un peu fracturé. Les ossements y étaient disposés de la même façon que ceux de saint Irénée dans l'autre châsse, sur un petit chevalet dont le sommet était aplati, et auquel ils tenaient par des fils et galons d'or. Des couronnes de fleurs artificielles décoraient les deux têtes des martyrs, qui ne s'y voient plus. La cause de cette disparition remonte à la fin de l'année 1793. Lorsqu'à cette époque l'irréligion des révolutionnaires se trouva sans frein, les commissaires municipaux qui vinrent procéder au dépouillement de nos sacristies rompirent les sceaux, ouvrirent les châsses, et brisèrent sur le parquet de la salle capitulaire les têtes de saint Irénée et de sainte Victoire. Leur grossière impiété n'alla pas plus loin; ils laissèrent ces débris à la disposition de quelques témoins affligés qui s'empressèrent, après leur départ, de les recueillir avec respect. Ils furent confiés au sacristain Boissière, qui les cacha et les eut en sa possession pendant tout le temps que durèrent les orages politiques.

Il en fut de même des reliques de sainte Antonine. Tirées du cimetière cyriaque à Rome, l'évêque de Porphyre les avait envoyées au monastère de la Trinité en 1676; elles furent reconnues authentiques par les vicaires généraux de Poitiers dans un procès-verbal du 17 juin 1780. Les marques de leur origine accompagnaient ces

restes précieux, qui consistaient en une réunion des ossements principaux et de la tête tout entière. C'était toujours le monogramme du Christ sur un parchemin, avec les mots *Antonia in pace* accostés de deux palmes, symboles unis de la virginité et du martyre, plus la figure d'un petit vase. En 1688, Baglion de Saillant, évêque nommé, les plaça dans une châsse d'ébène recouverte entièrement de plaques d'argent artistement ciselées. On y renferma, en sus des reliques de la sainte, des fragments étiquetés de saint Germain et de saint Justin, martyrs, et dès lors on les exposa publiquement à la vénération des fidèles. Lorsqu'elles eurent été transportées à la cathédrale comme les autres, elles y furent moins indignement profanées; les commissaires s'occupèrent des dehors de la châsse, et, dédaignant son contenu, ils se contentèrent d'en arracher les lames d'argent, au profit du prétendu *creuset national*.

Ce fut en 1812 que l'administration capitulaire du diocèse, ayant reçu de Boissière et d'autres témoins des dépositions canoniques sous la foi du serment, reconnurent ces trois reliquaires pour renfermer véritablement les mêmes dépôts qu'avant la révolution; ils furent de nouveau authentiqués après examen fait par le savant M. de Beauregard, depuis évêque d'Orléans : procès-verbaux en furent dressés, et des ordonnances en permirent de nouveau la vénération. Depuis ce temps, on les a vues toujours figurer à la place qu'elles occupent; sainte Antonine est portée dans toutes les processions extérieures [1].

On apporta aussi à la cathédrale, en 1792, un autel de

[1] Procès-verbaux des 20 septembre, 20 octobre et 14 août 1812, *archiv. de l'évêché de Poitiers.*

médiocre apparence qu'on plaça dans le vide formé, au mur de clôture du chœur, par l'arcade qui contenait le tombeau du cardinal de Cramaud. Cet autel venait de la maison des carmes, et fut repeint et redoré plusieurs fois depuis lors sans rien perdre, pour sa part, d'une beauté qu'il ne semble pas avoir jamais eue. Il fut accompagné de la statue en bois de la sainte Vierge qui surmonte le gradin, et qu'on voit depuis longtemps affublée d'un manteau plus propre à la déguiser qu'à lui servir de parure. Elle se fût volontiers passé de ce voile roide et étiré, car sa sculpture vaut beaucoup mieux que les ornements d'emprunt dont on la couvre. On croit y reconnaître le même faire que dans le tableau devant lequel elle est posée et qui sert de retable à l'autel. Ce tableau est une bonne peinture reproduisant *la présentation de N.-S. au temple ;* il ne manque ni de couleur ni d'expression. Les costumes ont de l'ampleur, les poses de la vérité. Il n'est pas signé, mais il doit être de quelque artiste de Poitiers, car au-dessous du premier plan figurent les noms de six écoliers de troisième du collége des Jésuites, qui en 1681 l'offrirent à l'église des carmes. Parmi ces noms, quelques-uns sont encore portés par des familles des plus honorables de la ville.

De la maison des capucins nous vinrent aussi quatre bons portraits de saints de leur ordre, martyrisés probablement dans les missions étrangères, car on voit auprès d'eux les instruments de leur supplice. Ils sont adossés aux derniers piliers du chœur, derrière les stalles et en face de l'autel de la Sainte-Vierge. Ces morceaux ne sont pas sans mérite, et rachètent la teinte peu favorable du costume par la vérité des traits et la vivacité du regard, qui semblent indiquer des copies d'après nature.

On recueillit de l'abbaye de Saint-Cyprien les reliques du bienheureux Guillaume Tempier, évêque de Poitiers, qui y avait été enterré, en 1197, dans la chapelle de la Sainte-Vierge. Nous ne savons ce qu'elles devinrent ensuite, aucune mention n'en étant demeurée dans nos archives.

Enfin une grande crucifixion, bonne peinture sur toile malheureusement restaurée, et qui s'appuie plus malheureusement encore sur deux des colonnes de l'arcature latérale dans le déambulatoire nord ; — une petite descente de croix sculptée en bois, et appendue non loin de la porte du chœur dans le même bas-côté, et indignement barbouillée de bleu, de rouge et de gris, sont les dernières dépouilles que nous pouvons citer comme ayant reçu l'hospitalité de l'église mère : — nous n'avons pu découvrir leur origine, ce qui n'ôte rien au mérite de ces deux compositions, assez remarquables dans la plupart de leurs détails.

Quand les événements eurent marché jusqu'à la déchéance de la royauté, à travers les derniers témoignages de respect donnés à la religion par les administrateurs du département et de la ville ; quand les passions révolutionnaires se furent exaltées de leurs succès récents, on finit par amener la religion au terme que ses ennemis s'étaient proposé en la flattant de leurs éloges hypocrites. En face de la statue de la Liberté, sous les traits de laquelle on reconnaissait ceux d'une Vierge en pierre de la cathédrale, et au nom de l'égalité des cultes, on mit hors la loi les prêtres restés malgré tout fidèles à leurs devoirs et à leur foi, et les fêtes dites populaires n'eurent plus rien de la teinte religieuse qu'on avait voulu leur donner jusque-là. Tout se passa en plein air, au gré des philo-

sophes administrateurs qui venaient de remplacer les autorités modérées, et dont les noms resteront éternellement attachés au pilori des registres publics de cette époque. La dernière fête patriotique à laquelle on tenta de donner quelque importance dans l'église cathédrale, se fit le 12 février 1792. Les sieurs Dassier et autres, membres d'un cercle populaire, vinrent solliciter du conseil de la commune, le 31 janvier, une cérémonie inventée par eux. Il s'agissait de célébrer l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, reconnue par l'Angleterre en 1782. C'était s'y prendre un peu tard. Mais quelle idée, si vieille qu'elle soit, n'est rajeunie avec de l'enthousiasme et du style? Les citoyens susnommés ne s'en firent faute. Leur discours au conseil, quelque ridicule qu'il soit encore sur les pages jaunies de son registre, obtint une décision favorable. Il fut convenu que l'évêque bénirait avec toute la pompe du culte constitutionnel les drapeaux français, anglais et bostonien réunis en une glorieuse fraternité. On demandait même, non content de la sonnerie de Saint-Pierre, celle de tous les clochers de la ville. Ceci, on ne sait pourquoi, parut trop fort à l'autorité, qui accorda tout le reste, et en plus une bénédiction des drapeaux des six bataillons de la garde nationale, auxquels on n'avait pas pensé. Tout se passa comme de coutume. *Tout* le clergé y accompagna l'évêque; l'orgue se fit entendre, le *Te Deom* (*sic*) n'y manqua point; et quand la bénédiction eut été donnée aux étendards, « M. l'évêque, dit le narrateur secrétaire, ne pouvant » *être* témoin de cette pieuse cérémonie sans *être* ému du » plus sincère patriotisme *et* de l'ordre qu'il avait vu » régner dans cette *fête*, *et* voyant la présentation de ces » drapeaux, *faite* par ces jeunes citoyens, les a em» brassés cordialement en leur disant les choses les plus

» flatteuses [1]. » L'historien municipal, qui s'extasie sur cette marque de tendresse épiscopale, ne savait pas que cette accolade fait partie du cérémonial, et qu'avant de la trouver dans son cœur, l'officiant l'avait lue dans le rituel du diocèse. Ce n'est pas l'unique méprise de ce genre que nous ayons vue en pareille circonstance.

Le 18 septembre, fut renouvelé le serment civique des officiers municipaux et notables de la commune. Parmi eux siégeaient, entre autres ecclésiastiques, les sieurs René-François de Launais, Etienne et René de Belhoir, Jean Arnaud et N. Rochez, vicaires de la cathédrale [2]. Les jours suivants, beaucoup de chapelains, choristes et musiciens de notre église, pressés par le double fléau de la faim et de la peur, se décidèrent à les imiter [3]. Les journées fatales des 2 et 3 du même mois étaient connues, et servirent trop bien l'apostasie...

CHAPITRE XXV.

De 1793 à 1800. — L'église dépouillée de son argenterie. — Dévastation des tombeaux. — État des objets pris à Saint-Pierre. — Série de profanations. — Salle de décade. — Société populaire. — Projet de magasin à foin. — Les grilles des bas-côtés sauvées par Beauchamp. — Fêtes révolutionnaires. — Levée militaire. — Cimetière de la paroisse. — Mariage d'un prêtre. — M. Montault emprisonné et repentant. — L'orgue conservé malgré les attaques des clubs. — Interdiction municipale contre l'église, — sa démolition proposée. — Temple de la Raison. — Les chanoines persécutés. — Reprise du culte dans la cathédrale — Fêtes dites populaires. — Tentatives des Théophilanthropes. — Assemblées primaires.

Le 26 nivôse (16 janvier) 1793, un prêtre apostat,

[1] *Registres* 1792, séance du 12 fév.

[2] *Ibid.*, 18 septembre.

[3] *Ibid.*, 19, 21, 22, 23, 24 septembre.

décrié pour ses mœurs perdues et l'exaspération de ses idées sanguinaires, Planier, président de la Société des sans-culottes de Poitiers, écrivait à la convention : « Toute l'argenterie des églises est enlevée pour être jetée dans le creuset national. Puissions-nous y jeter aussi tous ceux qui s'obstinent à en faire usage, pour les transformer en quelque chose d'utile, s'ils en sont susceptibles... Renversez donc, citoyens représentants, et boutique, et forge, et atelier; forcez les prêtres, sous des peines graves, à renoncer à leur perfide métier [1]... »

Cette exécution rigoureuse des sacristies n'avait pas été aussi promptement que le citoyen Planier l'annonçait. Il ne parlait sans doute que d'après des espérances. Mais, la majorité des conseils communaux ne se pressant pas autant que les énergumènes du parti, il fallut attendre plus de dix mois pour réaliser ces projets hideux, c'est-à-dire jusqu'au jour où de nouveaux édiles ne rougirent pas d'en accepter la responsabilité.

Ce jour arriva enfin. Le 2 frimaire (23 novembre), Davancens, procureur de la commune, qu'on va juger à son langage, demanda au conseil, au nom de la philosophie et des vrais sans-culottes, l'abolition de tout culte dominant, de toute cérémonie extérieure. « Une administration bien pensante devait, selon lui, supprimer des églises tous vases et ornements précieux qui, par la richesse de leur *métail* pourraient, au creuset national (l'expression de Planier avait fait fortune), être convertis en numéraire. Il convenait aussi de s'emparer de toutes ces grilles de fer *qui formaient encore une ligne de démarca-*

[1] *Recueil de la Vienne*, t. XIV, n° 35.

tion entre le pasteur et ses paroissiens; ce serait une grande ressource *pour* fabriquer des piques *pour* exterminer jusqu'au dernier des ennemis de la patrie, etc. » — La docile assemblée restreignit donc le culte à l'intérieur des églises, et ordonna le dépôt au greffe municipal des vases sacrés, qu'on prétendait adresser à la convention [1]. Quant aux grilles de fer qui ferment le déambulatoire, et que le stupide orateur avait clairement désignées, on décida, à la séance du lendemain, qu'il n'y avait pas lieu à délibérer. Comme on tardait un peu pour le reste, Davancens revint à la charge le 6, et parvint à faire nommer des commissaires qui, d'accord avec ceux de la Société populaire, sans laquelle on ne faisait rien, attendu qu'elle poussait à tout, durent se transporter dans les églises « et n'y laisser rien que ce fût d'or, d'argent et d'ornements précieux. » Le quartier de Saint-Pierre ne portait plus ce nom : il était devenu la *section de la Fraternité*, et nous voyons qu'elle s'y exerçait passablement. On s'y rendit le 9 frimaire (30 novembre), et l'on procéda à la spoliation des dernières nippes de la pauvre église. Un ordre formel, donné le 2 ventôse (21 février), prescrivait aussi l'enlèvement de tous les fers et cuivres attachés aux tombeaux, soit dans les caveaux, soit dans les chapelles qui rayonnaient autour du chœur des églises, ou qui s'ouvraient dans leurs latéraux. On dut également s'emparer de toutes plaques de métal servant aux inscriptions des monuments funéraires et autres, tant parce qu'elles étaient chargées d'armoiries, signes répudiés par l'égalité, que parce que ces précieux

[1] *Reg. de la commune de Poitiers*, 1793, 2 frim.

métaux devaient profiter *à la nation*. Ceci explique la nudité de nos murs et la disparition des tombeaux de nos évêques.

Parmi les pièces et procès-verbaux de l'expédition, voici ce qu'on trouve de relatif à notre église.

A Saint-Pierre, du 9 frimaire, en présence du citoyen Bamard, vicaire.

Trois calices et leurs patènes.
Deux ciboires, un encensoir et sa navette.
Quatre cannettes et leurs cuvettes.
Deux baisers de paix, une couronne.
Le reliquaire de saint Pierre-Puellier.
Les deux livres d'épîtres et évangiles.
Le chef de saint Simplicien couvert de feuilles d'argent.
Plus un bénitier de cuivre argenté.
Plus une clochette de cuivre.
Quatre cannettes et leurs bassins d'étaim, et un autre petit.
Une girandole et une clochette de cuivre.

Suite de Saint-Pierre, du 10 décadi frimaire, an 2 de la République.

Dix chapes, quatre dalmatiques, la chasuble, les manipules, voile et bourse; une écharpe de drap d'or et galon d'or.

Plus dix autres chapes or et argent, fond blanc.

Plus six autres dites avec leurs ornements complets, consistant en deux dalmatiques, une chasuble, étole, voile et bourse.

Plus quatre dalmatiques, une chasuble, étole, voile et bourse de velours cramoisi.

Plus dix chapes du même velours et galon d'or.

Plus la garniture du dais, consistant en quatre morceaux, même velours, galon et frange d'or.

Plus une chasuble, étole, manipule, voile et bourse, étoffe fond blanc brodé en or.

Plus un autre ornement consistant en une chasuble, deux dalmatiques, voile et bourse, étoffe fond blanc brodé d'or.

Plus un autre ornement consistant en deux dalmatiques, étole, voile et manipule en drap d'or et argent.

Plus deux étoles du même drap, sans ornement.

Plus une chasuble de velours cramoisi brodée en dentelle d'or.

Plus six chapes étoffe violette argentée.

Plus quatre dalmatiques, la chasuble, étole, voile et bourse, galon d'argent.

Plus deux écharpes fond blanc, argentées.

Il y a ici deux lignes rayées.

Plus trois chapes, deux dalmatiques, une chasuble, étole, voile et bourse, et manipule de velours cramoisi, d'or et galon.

Plus une chasuble, deux dalmatiques, deux étoles, trois manipules, bourse, voile, étoffe brodée en soie et en argent.

Deux petites chapes d'enfants de chœur de velours cramoisi, brodées d'or.

Plus une chape noire, fond argent; une chasuble, étole, voile et bourse.

Plus une chasuble, deux dalmatiques, manipules, étole, voile et bourse de velours noir.

Plus cinq chapes violettes avec tout l'ornement complet.

Plus trois dites blanches, galon d'or.

Plus quatre dites vertes, galon d'or.

Plus un ornement rouge, velours, dentelle or et argent, sans chape.

Plus six chasubles vertes, galon d'argent et or, sans chape.

Plus cinq dites de différentes couleurs.

Plus trois dites blanches, galon et or.

Plus une dite violette, galon d'or.

Plus sept dites de différentes étoffes, or et argent.

Plus six dites de différentes étoffes, or et argent.

Plus un ornement noir, sans chape, fond argent.

Plus quatre étoles, deux bourses, de différentes étoffes.

Cent trente-quatre aubes, cent trois nappes d'autel communes.

Plus cinquante autres nappes, trente-deux aubes.

Plus douze petites aubes et surplis.

Plus un paquet menu linge, d'amicts, purificatoires et lavabo.

Plus cent nappes communes.

Plus cinquante-quatre autres de toile.

Plus soixante-quatre tourne-nappes (*tours de nappes ?*)

Plus cinquante-cinq nappes de communion.

Plus trois nappes d'autel.

Douze petites aubes et amicts.

Du 11 nivôse (1er janvier) 1793.

Six chandeliers de cuivre en argent.

Six chandeliers du grand autel avec un christ en cuivre.

Un ciboire.

Un ostensoir.

Deux calices et deux patènes.

Une croix argent doré, avec des pierres.

Un bâton de cuivre argenté.

Un bénitier.

Un encensoir et sa navette en cuivre.

Une garniture de dais en velours violet avec une frange d'or, une lampe.

Quatre cannettes, deux plateaux d'étaim.

Trois sonnettes.

Une boîte à pains de drap d'or.

Un mortier de cuivre.

Du 14 nivôse (4 janvier) 1793.

Quatre tapis jaunes, deux grands et deux petits.

Deux petites chapes.

Neuf grandes chapes de diverses couleurs.

Trois chasubles avec leurs manipules.

Quatre dalmatiques avec leurs manipules et étoles.

Trois carreaux.

On voit que les possessions en joyaux n'étaient pas considérables; il fallait que les administrations qui avaient succédé au Chapitre eussent eu bien peu à cœur les convenances du culte pour en laisser tomber aussi bas l'expression sensible, et l'on ne dut trouver à Saint-Pierre qu'une bien faible partie des 278,073 livres auxquelles furent évaluées toutes les dépouilles des six paroisses de Poitiers, lesquelles dépouilles, comme de

coutume, paraissent avoir profité beaucoup plus aux commissaires qu'à la caisse publique, comme des pièces imprimées alors le prouvent assez clairement [1].

Cette mesure était un acheminement à la fermeture des églises. Mais il fallait n'en venir là qu'avec méthode, et dès lors commença pour l'édifice, où tant de recueillement avait régné pendant tant de siècles, une désolante série de profanations. Les *décadis* y voient les citoyens rassemblés pour écouter la lecture des lois qu'expédiait chaque semaine l'intarissable convention, se disputer la chaire sacrée pour les motions les plus injurieuses à la religion et au bon sens; des fêtes paeïnnes avec leurs déesses impudiques s'y renouvellent périodiquement; on transporte au muséum les statues et tableaux dont les sujets chrétiens offensent les regards de l'école voltairienne. Les catholiques peuvent encore, il est vrai, se réunir sous leurs vieilles voûtes et y prier; mais l'égalité et les droits *du peuple* exigent qu'après la messe ou les vêpres, les membres des sociétés populaires puissent s'y rassembler à leur tour pour déclamer du haut de la chaire leurs élucubrations patriotiques.

On devait aller plus loin : l'église Saint-Hilaire était devenue une écurie; le préposé aux fourrages demande Saint-Pierre pour en faire un magasin à foin. Ingrand, le représentant envoyé en mission dans la Vienne, n'y voit pas d'inconvénient, sauf l'avis du conseil général de la commune. Mais cette fois le bon sens a fait deviner à l'agent national, à ce même Davancens si avide de dépouiller les sacristies, « que cet édifice, l'un des plus beaux de la République, » peut devenir d'une grande

[1] *Recueil de la Vienne*, t. XIV, n° 53.

utilité à l'éducation, si l'on fait un lycée de l'évêché; qu'en attendant, les autorités veulènt en faire un temple de la Raison pour les fêtes civiques.

Ces motifs n'empêchèrent pas ledit agent national d'insister encore, dans la séance du 18 ventôse (9 mars), pour qu'on fît enlever les grilles de la « ci-devant église de Saint-Pierre. » Enfin on vota l'adoption de ce nouveau pillage; mais heureusement la clause ordinaire : « avec l'approbation des autorités constituées, » fut exprimée formellement : elle sauva les grilles. Un honnête homme nommé Beauchamp, fabricien de la paroisse, se donna l'honorable mission de solliciter près de ces derniers juges, leur fit comprendre que ces portes de fer étaient une œuvre remarquable de serrurerie, qu'on ne gagnerait pas à beaucoup près ce qu'elles valaient en les démontant, et leur cause fut gagnée.

Les extravagantes idées qui caractérisent ces temps de vertige se firent jour successivement sous les formes les plus opposées, dans ce malheureux édifice, pendant cette année à jamais célèbre. Une fois, c'est la procession des Clefs, à laquelle assistent tous les corps constitués; la femme du maire va donner en grande pompe le manteau à la Vierge de Notre-Dame, et le lendemain 1er avril, deux officiers municipaux portent l'image vénérée pendant le trajet ordinaire [1]. — Le 10 mars, c'était la pompe funèbre de Michel Lepelletier, assassiné pour son vote dans le procès de Louis XVI, et dont un homme de loi, bien connu depuis par la mobilité de ses opinions politiques, vante dans une pièce d'éloquence fort déclamatoire *les vertus* jusqu'alors inaperçues [2]. — Le 10 août, une fête

[1] *Reg. de la municipalité*, séance du 27 mars.

[2] *Correspondance du département de la Vienne*, 12 et 15 mars 1793.

civique réunit les citoyens au pied de la statue de la Liberté érigée au parc national (*ci-devant* Blossac). Ils viennent y jurer l'unité et l'indivisibilité de la république; et comme la politique d'alors était en progrès sur celle de 1790, on tira de la cathédrale les drapeaux armoriés qu'on y avait suspendus en diverses occasions; on fut prendre à la Société populaire, qui se tenait à la chapelle du collége, ceux d'Angleterre et des Etats-Unis bénis par M. Montault, et ces trophées, devenus maudits, furent brûlés avec un tas de parchemins, de registres et de papiers des anciens établissements ou maisons nobles; au milieu des applaudissements d'une populace ignorante et fascinée [1]. Enfin on tenait aussi dans cette enceinte vénérable l'assemblée municipale pour la levée militaire. Les 12 et 15 mars, la grande porte ayant été fermée, et les deux latérales étant gardées par cinquante gardes nationaux, on procéda au tirage des 322 hommes exigés de la commune de Poitiers; mais une émeute, dont on accusa les domestiques des émigrés et des *ci-devants* (*sic*), ayant eu lieu, la force armée parvint à rétablir le calme, à protéger les prisons pleines déjà des *suspects* qu'on en voulait extraire; « une quinzaine d'agitateurs furent mis au dedans, » et tout fut dit. — Telles étaient les scènes variées dont notre malheureuse église était le théâtre.

Détournons un peu nos regards de ces tristes incidents pour nous occuper d'un objet qui intéresse l'histoire du monument, surtout depuis qu'une paroisse y fut instituée.

Nous avons vu le cimetière des chanoines, établi sous le flanc septentrional, interdit par suite de l'ordonnance

[1] *Journal de la Vienne*, 1793, n° XVI.

de 1776. Il paraît qu'en attendant qu'on pût s'en procurer un autre, on n'avait pas pressé la réalisation des nouveaux règlements, car ce ne fut qu'en 1793 qu'on transporta le lieu des sépultures dans celui de l'ancienne paroisse de Saint-Savin, sous l'église de ce nom. Mais, le 12 juillet de cette année, les habitants du quartier demandèrent qu'attendu le grand nombre de corps qu'on y enterrait journellement, le conseil municipal s'occupât de choisir un autre local. Après quelques réflexions, on jeta les yeux sur le jardin des bénédictins de Saint-Cyprien et sur celui des ursulines, entre les rues des Hautes-Treilles et des Ecossais. Mais il y eut des objections, et l'on se décida à prendre pour cet usage deux terrains séparés, dont l'un fut le jardin de Saint-Cyprien et l'autre celui de Chilvert, ancienne propriété confisquée d'un chanoine de Saint-Hilaire. Ce dernier devait servir aux paroisses les plus rapprochées de sa situation près la porte de la Tranchée; l'autre devenait celui des sections de la Fraternité et de l'Egalité, c'est-à-dire de St-Pierre et de Sainte-Radégonde. Avis fut donné aussitôt au *citoyen évêque* et aux curés de l'obligation d'enterrer dans les cimetières désignés. Bientôt cependant le vendeur du jardin des bénédictins, Pierre-René Favre, ce même menuisier qui avait fait le buffet d'orgue de la cathédrale et acheté ensuite le bien des moines, demanda à rentrer en possession de son terrain, où déjà quelques inhumations s'étaient faites, et proposa de céder en échange une partie du Cours, autre dépendance de l'ancienne abbaye, ce qui fut accepté. Au mois de mars 1795, on fit donc les murs de clôture à ce nouveau terrain. Mais, en 1798, la vue du *champ de repos* occasionnant aux promeneurs du parc national, dont la belle terrasse le domine, « une

répugnance par des motifs bien sensibles,» on en décida la suppression. — La ville avait acheté l'Hôpital-des-Champs, ce même emplacement consacré en 1530, par un doyen de Saint-Pierre, aux pestiférés de Poitiers. Il était devenu le cimetière des sections de Notre-Dame et de Montierneuf, dites des *Sans-culottes* et de la *Liberté*. C'est dans cette terre que la paroisse de Saint-Pierre dut faire ses inhumations, par une singulière reprise de possession qui n'était pas des moins bizarres. Mais le service, confié à des fossoyeurs sans conscience, s'y fit mal assez longtemps. Il fallut que l'administration municipale confiât cette œuvre, en 1800, à des hommes ou femmes des hospices, qui reçurent une rétribution, réglée avec les fabriques, de 6, 4 ou 2 francs par enterrement. Enfin on trouva, après un assez long temps, que la distance de l'Hôpital-des-Champs à Saint-Pierre rendait ce genre de service fort pénible, et l'on acheta pour le remplacer l'enceinte connue sous le nom de la Pierre-Levée, qui ne fut inaugurée qu'après 1820[1].

Les rénovateurs du catholicisme avaient décrété des récompenses civiques au premier prêtre qui abjurerait le célibat. Malheureusement il s'était trouvé dans la portion du clergé abâtardie par le schisme des personnages à qui ce second pas n'avait pas plus coûté que le premier; le scandale avait commencé surtout après le 21 janvier 1793. Les « amis de la liberté des prêtres » ne manquaient pas, en pareille occasion, de déployer l'enthousiasme le plus « patriotique; » la piété même de ces fervents chrétiens, « dégagée des idées superstitieuses et du fanatisme des bigots, » savait façonner à sa guise les plus

[1] *Reg. de la municipalité*, passim.

augustes cérémonies de la religion; ce jour-là, on croyait au sacrement, à la bénédiction nuptiale, et l'on trouvait toujours un prêtre constitutionnel pour consommer le sacrilége en pleine église. Toutes les paroisses de Poitiers à peu près avaient eu à gémir de ce déplorable spectacle. Saint-Pierre seul n'en avait pas été souillé encore; il dut subir cette indignité...

Un certain Pignonneau, chanoine de Saint-Hilaire, devenu en 1791 curé constitutionnel de Saint-Michel, s'était lassé de ce rôle. Lié avec les Amis de la constitution, il les écouta, et ceux-ci se chargèrent de donner au triomphe qu'il leur promettait toute l'importance d'un bon exemple. Ils invitèrent donc, le 20 septembre, le conseil de la commune au mariage de ce malheureux. Il fut décidé, sur les conclusions de Davancens, qu'on y assisterait par députation. Quelques jours après, des administrateurs, des magistrats, des membres des Sociétés populaires, des prêtres, hélas!... et quelques-uns accompagnés des femmes qui n'avaient pas eu honte de devenir les leurs, se rendaient à la basilique deshonorée pour une profonation de plus. « Deux files de vétérans, écrivait un » journaliste du cru, et une haie épaisse de citoyens et » de citoyennes, bordaient les rues depuis la maison des » époux jusqu'à Saint-Pierre. Poitiers n'avait jamais vu » semblable affluence accourir dans le superbe temple » où le Père des humains reçut le serment de ces deux » dignes époux. » — Bientôt un prêtre osa s'avancer vers l'autel, tenant entre ses mains le vase sacré qui allait servir au sacrifice. Lui-même avait donné à l'Eglise le scandale d'un mariage contracté au mépris des plus saintes promesses, et, comme quelques autres, il n'avait pas laissé de revêtir tous les jours la robe sacerdotale,

et de monter au festin de l'Agneau sans tache!... Et ne croyez pas que, dans cette sacrilége comédie, on se pressât de consommer à la hâte cette violation des plus saintes règles de la pudeur : on n'omit rien des rites sacrés... « L'officiant parla aux époux le langage de l'Evangile et » de la raison, qu'il avait su concilier. Son discours était » plein de cette onction sainte qui subjugue l'esprit en » s'emparant du cœur... Enfin les voûtes du temple » retentirent du son de la trompette; l'auguste cérémonie » était finie, et les spectateurs applaudissaient à ce bon » exemple... » Laissons-là ces impiétés dégoûtantes, et ne sortons pas de notre sujet en suivant « le couple heureux » dans les orgies des Sociétés populaires, où il reçut la couronne civique, où un autre apostat, en discourant sur « la légitimité, l'utilité et la nécessité du mariage des prêtres, » désignait cette union comme « un coup de massue porté avec tant de vigueur, que de l'autel et de l'idole pulvérisés il ne resterait dans peu ni trace ni vestige [1]. » — Tout le système de la secte était dans ce dernier mot, et donnait la valeur de cette « onction sainte, » de ce « langage de l'Evangile, » hypocritement vantés par les complices de ces détestables parades.

Cependant à quelles tristes réflexions se livrait sur tant d'égarements qu'il n'avait pas assez prévus, mais qui déjà lui avaient coûté bien des larmes, ce pauvre évêque *de la Vienne*, M. Montault, privé tout à coup de la faveur populaire! Administrateur du département, il avait dû en accepter les fonctions, et compromettre par là celles de son ministère. Sa droiture, sa mansuétude lui valurent la haine de la Société populaire, qui demanda sa mise en accusa-

[1] *Journal de la Vienne*, 3 octobre 1793.

tion. On l'arrêta à la fin de juin 1793, et dans sa propre chapelle, dans son évêché, transformé en prison pour les *suspects*, on le força de prendre ses repas sur l'autel, en lui refusant une autre table[1]. Pendant cette captivité, il était sans cesse menacé de paraître devant le tribunal révolutionnaire, dont les arrêts de mort étaient rendus et signés par des prêtres apostats.—La mort de Robespierre le sauva.

Dans cette église si étrangement employée à des actes si divers, où chaque jour quelque spoliation nouvelle imprimait une pauvreté de plus, l'orgue restait encore, mais ce n'était pas sans avoir couru de grands dangers et vu plus d'une fois son existence compromise. Quelques-uns de ces esprits agitateurs, dont le bruit opère souvent plus de mal que les majorités raisonnables ne peuvent de bien, s'inquiétaient des lenteurs qui retardaient trop à leur gré le règne de la destruction. Ils s'indignèrent de voir le majestueux instrument, dont l'écusson royal, placé au positif, avait été déjà mutilé, rappeler encore quelque souvenir des pompes chrétiennes; ils en demandaient la suppression... La commune fut d'un autre avis, et, dans cette même séance où l'enlèvement des grilles avait été décidé, elle arrêta, sur la proposition de Davancens, qui, en sa qualité de dessinateur, se sentait quelque goût pour la musique, que les orgues des églises seraient conservées « en faveur de l'instruction et de la formation des arts, notamment celui de Saint-Pierre, qui, en réunissant un travail extraordinaire, présentait encore une ressource pour les fêtes civiques. » Une commission fut chargée aussitôt de solliciter leur conservation près du département, qui l'accorda, touché surtout de ce motif que l'instrument

[1] *Hist. du terrorisme dans le département de la Vienne*, in-8°, 1803.

serait utile au lycée, dont on méditait toujours l'établissement dans l'évêché. — Ce fut la première victoire. Nous tenons aussi d'hommes graves, dont les souvenirs remontent jusqu'à cette époque, qu'en cette année 1793, pendant une séance du club qui se tenait dans la ci-devant cathédrale, le citoyen Planier, qui ce jour-là siégeait modestement dans l'auditoire, prévint un de ses voisins qu'il allait se donner la jouissance de proposer la *descente* de l'orgue et sa combustion. — Près des deux interlocuteurs se trouvait providentiellement le menuisier Favre, le même qui avait construit ce beau fût, dont le travail lui valait encore des compliments et chatouillait toujours son orgueil d'ouvrier. La motion imminente du prêtre vandale l'effraya d'autant plus, que la position de celui-ci, président du tribunal révolutionnaire, lui donnait un crédit redoutable. Se souvenant alors que le gouvernement venait de faire une réquisition de bois pour les chantiers maritimes de Rochefort, il se penche à l'oreille de son homme, et le menace de répondre à la motion qu'il annonce par la proposition de faire abattre, pour le service de la patrie, de magnifiques arbres qui ombragent les domaines du président. C'en fut assez; il avait trouvé l'endroit faible du *patriote* : celui-ci préféra son bien au mal d'autrui, et l'orgue fut sauvé une seconde fois.

Lorsque, un peu plus tard, le représentant Ingrand consentit à faire de l'église un magasin à foin, la présence de l'orgue, dont l'inaction eût causé la perte, fut le motif que donna le conseil pour rejeter cette mesure, et ce fut encore Davancens dont le réquisitoire obtint ce succès[1].

[1] Séance du 2 frimaire an II.

Enfin, le 10 frimaire an II (1er décembre 1793), sur une pétition apportée au conseil par les amis *de la liberté* et de *l'égalité*, on décida la fermeture des églises. Le temple de la Raison fut inauguré par une fête de la liberté. Les clefs de notre église furent confiées au sacristain Boissière, quoique le procès-verbal de fermeture en rendît dépositaire et garant le secrétaire de la municipalité. Mais, interdit à tout culte, le lieu saint ne pouvait l'être aux profanations des assemblées, dont les orateurs y étalaient deux ou trois fois par semaine leurs extravagantes rêveries. Un jour, en 1794, au milieu des mille propositions élaborées dans les cerveaux de ces étranges régénérateurs, une voix s'éleva pour demander la démolition de ce temple, trop longtemps l'asile de la superstition et de l'hypocrisie. On parlait aussi d'enlever le plomb des gouttières, des noues et des achenaux, pour faire des balles *patriotes*. De telles voix devaient trouver des échos dans un tel auditoire, et déjà un grand nombre applaudissait à ces heureuses idées, quand un des assistants réclama quelques instants de silence, parvint à se faire écouter, et raisonna tant, à l'aide de chiffres et de calculs, qu'il fit renoncer à ce beau projet. A son avis, la masse cube des pierres et autres matériaux si admirablement superposés dans la construction de l'édifice, n'auraient pas trouvé dans la ville de surface suffisante. L'encombrement s'en serait suivi, la circulation publique en eût été obstruée. Il concluait à ce qu'on gardât le local, dont on se trouvait bien pour les fêtes civiques [1].

[1] On raconte que le même moyen sauva la belle métropole de Bourges; MM. de Girardot et Durand l'ont consigné dans leur intéressante *Descrip-*

Un autre, que nous avons vu déjà utile à l'édifice, et qui sans doute en conservait l'amour comme on s'attache aux choses ou aux personnes qu'on a secourues, le menuisier Favre, prévoyant sans doute que ces stupides motions se reproduiraient et pourraient trouver dans ces frénétiques cerveaux des dispositions moins raisonnables, proposa d'en faire un dépôt de foin pour la cavalerie. Mais l'idée des fêtes républicaines, des danses au son de l'orgue, et de tant d'autres plaisirs de même valeur, l'emporta sur celle de Favre. On l'adopta. Les hommes qui sauvaient ainsi le monument étaient-ils chrétiens ou artistes? On ne l'a pas su; le nom du calculateur ne se mêle même plus, après soixante ans, à l'anecdote. Nous le regrettons : ce nom était digne d'accompagner celui de notre premier architecte Adam sur une de nos clefs de voûte.

Ainsi, grâce à cette généreuse intervention, le « temple de la Raison » ne s'écroula point; on y solennisa les décades en l'honneur de la déesse, et, dans certaines occasions où il fallait réchauffer l'enthousiasme, une femme de mauvaise vie, quelquefois aussi des citoyennes qu'on ne regardait pas comme telles, consentaient à se faire porter comme *déesses* en des processions parodiées, et à se voir déposer dans le sanctuaire jusque sur l'autel, entourées d'adorateurs qui se disaient philosophes, et qui s'encourageaient « à briser les derniers restes du fanatisme religieux [1]. »

C'est dans ces tristes jours que, sans crainte de com-

tion de cette basilique, et, plus heureux que nous, ils ont pu conserver à la postérité le nom de M. Desfougères, alors ingénieur en chef du département du Cher.

[1] Arrêté du 14 germinal (4 avril) 1794.

promettre la dignité de leur temple, les nouveaux maîtres encombrèrent le déambulatoire de barriques de vin destinées à la fourniture des militaires. Les grilles, conservées fort à propos, les protégèrent contre les visites intéressées des *fidèles* patriotes, dont les ébats trouvèrent une suffisante carrière dans les trois nefs qu'on leur permettait d'envahir.

Le personnel dispersé de la cathédrale n'était pas mieux traité qu'elle-même, et de temps à autre ses chanoines, obligés de fuir ou de se cacher, excitant la surveillance haineuse de ceux dont leur sainte constance stigmatisait la conduite, tombaient aux mains de leurs ennemis, qui les emprisonnaient ou les faisaient mourir. Au nombre de ces victimes on compte MM. Richard, exécuté à Poitiers sous prétexte d'émigration, quoiqu'il eût prouvé de sa présence à Paris depuis 1791 ; de Veillechèze, condamné à la reclusion jusqu'à la paix, comme suspect d'animer la guerre de la Vendée; de Cressac, incarcéré jusqu'au 6 septembre 1794. — Le 13 thermidor (1er août) de cette année, on mit les scellés chez « les scélérats Brumaud de Beauregard, *ex*-grand vicaire de Luçon [1], et Guyot-Durigoux, *ex*-chanoine de Saint-Pierre. » — M. Dargence, doyen, s'était retiré à Munster, d'où il revint en 1802, et déclara élire domicile à l'ancien doyenné de la cathédrale. M. Jolivard, ancien secrétaire de l'évêché sous M. de Saint-Aulaire, demeura en prison jusqu'en 1795.

La rigueur de l'esprit révolutionnaire s'adoucit un peu après la chute de Robespierre; les violences commençaient à s'user devant le bon sens public, sans cependant

[1] Devenu depuis évêque d'Orléans. — *Reg. de la comm.* 14 therm. an II.

que les nouveaux décrets de la convention, un peu plus favorables à la liberté des cultes, fussent exécutés. Enfin un décret du 20 mai 1795 leur accorda des édifices. Dès le 27 juin, le *citoyen* Joseph Sabourin, jadis curé de Saint-Cybard, puis vicaire épiscopal de Lescève, déclara au conseil qu'il se proposait « d'exercer le ministère d'*un* culte connu sous la dénomination de culte catholique. » Il signa aussi les soumissions politiques exigées par les lois, et put exercer dans la cathédrale, entouré d'un mince troupeau, la grande majorité continuant de s'éloigner des prêtres *jureurs*. L'église continuait cependant d'être désignée sous le nom de *ci-devant Saint-Pierre*. Les droits du nouveau curé, s'il en était un, ne furent pas toutefois si bien déterminés, que quelques patriotes ne prétendissent en avoir aussi dans ce même local, jusque-là que, le dimanche 9 septembre 1796, il s'y fit, à l'issue des vêpres, un rassemblement considérable. Un citoyen monta dans la chaire, y donna lecture des gazettes; un autre y prononça ensuite une allocution politique. Quelques jours après, on devait recommencer; mais la commune s'y opposa, par la raison que « l'église n'était destinée qu'à l'usage du culte [1]. »

Dès lors on revint dans l'enceinte, veuve de ses pontifes et de ses prêtres, toutes les fois qu'on voulut attirer l'attention de la foule sur des faits qui pouvaient ranimer dans les esprits l'ardeur républicaine. Le général Hoche étant mort à Wetlelar le 15 septembre 1797, le Directoire ordonna une *fête* funèbre que les autorités de Poitiers voulurent faire célébrer « dans l'église *dite* Saint-Pierre. » « Les fonctionnaires publics, tenant un rameau de chêne

[1] *Reg. de la commune*, 24 fructidor an V.

à la main, réunis à la force armée, *parmi laquelle* on distinguait le buste du général porté par quatre anciens officiers, se sont rendus silencieusement à la *ci-devant* église de Saint-Pierre. » Le bruit du canon et des tambours se fit entendre; devant un sarcorphage élevé dans la grande nef, non loin d'une pyramide dont les quatre faces portaient des inscriptions à la gloire du défunt, des comédiens chantèrent l'hymne funèbre : *Mânes sacrés des vengeurs de la France;* l'orgue accompagna cette musique de circonstance. Le commissaire du pouvoir exécutif, le citoyen Dassier, prononça l'oraison funèbre; puis de nouveaux chants commencèrent, et l'on défila devant la statue du général en déposant à ses pieds les rameaux verts. C'était du paganisme renouvelé des Romains et des Grecs, moins la nationalité et le sérieux [1].

Ainsi la variété, qui naissait indispensablement de ces folies sans racine et sans consistance, apportait d'un jour à l'autre dans ces vaines cérémonies des changements que le caprice et la mobilité d'un peuple naturellement frivole inspiraient au premier venu. La Reveillère-Lépaux, précurseur, dans ses hardiesses excentriques, des Châtel et des Enfantin, venait d'inventer le culte des théophilanthropes, s'était emparé des églises de Paris, où les catholiques étaient cependant tolérés, et fit introniser le sien par une circulaire du ministre de la police générale. Ce fut à Notre-Dame que Poitiers vit avec douleur les premières scènes de cette hérésie nouvelle se produire en face des augustes mystères du catholicisme. Il ne tint pas à Planier que la cathédrale n'eût son tour, et ne vît se renouveler les troubles de l'année précédente.

[1] Séance du 27 vendémiaire.

Ce malheureux mit tout son zèle à faire obtenir aux adeptes de la secte le beau local qu'il avait contristé par tant d'apostasies, et il l'a raconté lui-même en exprimant le regret de n'avoir pas réussi [1]. L'impuissance de ses efforts vint d'un nouveau tapage qui fit interdire l'église, et pour cette fois encore elle resta aux prêtres constitutionnels. On était alors à la fin de février 1798 (ventôse an VI).

Mais cette tolérance, cette espèce de protection faite à un culte « connu sous la dénomination de catholique, » n'avait rien de religieux en soi, et n'empêchait pas les mêmes autorités d'affecter le local à leurs propres affaires, quand l'occasion s'en présentait. Les assemblées primaires pour la nomination des juges de paix[1], et des conseillers municipaux surtout, furent appelées à siéger dans l'église *de la Fraternité*. Le 22 mars 1799, les autres sections firent le même honneur à celles de leur quartier.

CHAPITRE XXVI.

De 1800 à 1820. — Préliminaires de jours meilleurs. — État matériel de l'édifice. — Installation de M. Bailly. — Messe de minuit. — Nouvelle organisation du Chapitre et du clergé paroissial. — L'office canonial repris à la cathédrale. — Mort et épitaphe de M. Bailly. — Service pour Mme d'Auzance. — Pauvreté de l'église et institution de la fabrique. — Position réciproque du Chapitre et du curé de Saint-Pierre. — Réparations aux vitraux et clochetons, — et à l'horloge. — Cloches de Nouaillé transportées à la cathédrale. — Rosières. — Nombreux *Te Deum*. — Personnages illustres qui visitent la cathédrale. — Séance des autorités dans les cérémonies publiques. — Le Chapitre se choisit un curé. — Fête patronal de la paroisse. — Adoration perpétuelle du Saint Sacrement. — Restitution du *temple Saint-Jean*. — Fête de Sainte-Cécile en musique dite religieuse. — Bons offices de M. de Pradt — et de

[1] Défense de Pierre-Jean Migneu, dit Planier, p. 11, in-8°. — *Rec. de la Vienne*, t. XXXIV, n° 21.

quelques autres. — Démolition du dôme de la grande tour; — intrigues à ce sujet. — Mauvais état de l'orgue. — Service du duc de Montebello. — L'orgue réparé — et l'escalier du clocher nord. — Rentes instituées et non payées. — Réorganisation de la psalette. — Prières pour la paix. — Institution de la dévotion au Sacré-Cœur ; tableau de l'association. — Procession des Clefs. — Siége épiscopal. — Les travaux donnés à l'adjudication. — Budget de l'église taxé par le gouvernement. — Soin de la toiture. — Fonts baptismaux. — Projet à exécuter. — Nouvelle réparation de l'orgue. — Église de Saint-Hilaire-entre-Églises rendue à la cathédrale. — Repavage en recherche. — Réparations au parvis. — Paratonnerre. — Pavage en recherche de la sacristie des messes, parquetée ensuite. — Legs fait à l'autel de paroisse, et badigeonnage.

Enfin le consulat, en ramenant par la force au règne de l'ordre, avait anéanti les efforts bruyants de l'anarchie et les prétentions des partis extrêmes. Les fêtes décadaires étaient tombées dans l'oubli; les lectures légales du *Bulletin des Lois* ne se faisaient plus au temple de la Raison; mais une profonde ignorance de la religion dans les jeunes gens, une grossière indifférence dans tous ceux qui administraient, encore sous l'influence du voltairianisme qui avait fait la révolution, marquaient toujours dans la société française l'existence des éléments qui l'avaient décomposée. La majorité de la nation, respirant après des persécutions si douloureuses, et conservant sa vieille foi chrétienne, parut enfin à un gouvernement réorganisateur digne de quelque attention; et pendant que Bonaparte, nouveau venu sur la scène, concluait, le 15 juillet 1801, avec le pape Pie VII, une convention sur les matières ecclésiastiques, on préparait le concordat, qui devait, moins d'un an après, rendre au culte sinon toute sa liberté, que le premier consul voulut toujours restreindre, au moins la splendeur et le respect apparent, qui ne sont trop souvent qu'un habile moyen de gouverner.

Il est probable que des ordres vinrent de haut lieu, dès cette année 1801, stimuler le zèle des administrations secondaires, et les préparer à la réouverture des églises. Le préfet de la Vienne, M. Cochon, fit visiter par le sieur Vétault, ce même architecte qui avait travaillé sous les ordres du Chapitre aux restaurations de 1770 à 1791, tous les édifices publics qui avaient servi au culte. Le nôtre était singulièrement dégradé. Les dalles surtout en avaient été brisées, les verrières enfoncées; d'immenses quantités de décombres s'étaient accumulées sur les voûtes; tout était triste et délabré... Mais la Providence avait fait luire le jour des compensations pour son Eglise de France. Celle de Poitiers vit aussi se renouer la suite de ses pasteurs légitimes: un évêque lui fut donné, et l'avenir que lui promettaient son esprit éclairé, sa piété fervente, son titre de confesseur de la foi au milieu des tempêtes à peine calmées, la consolèrent après tant de douleurs. M. de Saint-Aulaire était mort à Fribourg en 1798. Le siége qu'il avait si dignement occupé et défendu contre les invasions du schisme fut donné à M. Jean-Baptiste-Luc Bailly, dont l'installation se fit le 16 janvier 1803. Cette cérémonie, à laquelle le gouvernement consulaire voulut depuis donner une haute importance en réglant ses détails dans la loi du 24 messidor an XII (13 juillet 1804), n'en resta pas moins, on le devine, à une distance énorme de ce vaste et magnifique apparat que nous avons vu se développer si souvent en face et au dedans de la basilique épiscopale. Le prélat, sorti de la modeste habitation qu'on lui avait provisoirement destinée, fut reçu dans le parvis par le préfet et le maire, entourés de tous les corps constitués et d'un clergé accouru de toutes parts à une fête si longtemps

inespérée. Le premier de ces magistrats le complimenta au nom du département de la Vienne, en lui offrant les clefs de l'église; le second fit sa harangue au nom des habitants de Poitiers. Après avoir répondu à ces politesses, l'évêque s'avança jusqu'à la porte municipale, où l'attendait le doyen du Chapitre, M. Dargence, que l'archevèque de Bordeaux avait délégué pour le représenter. Là, quelques paroles furent échangées avec effusion entre cet ancien débris d'une institution miraculeusement relevée et le nouvel héritier de Saint-Hilaire, anneau retrouvé d'une chaîne qui semblait avoir disparu. Bientôt, au pied de l'autel réconcilié, l'homme de Dieu s'agenouilla. L'hymne de l'Esprit-Saint sortit de sa bouche et fut répété par toutes les voix; après quoi, conduit à à son siége, il fit lire l'acte public de sa prise de possession, parla à la foule immense qui remplissait toute l'étendue des nefs, célébra le saint sacrifice, et tout finit aux accents de l'orgue et du *Te Deum* [1].

Cet orgue était touché dans cette circonstance par le citoyen Schmit, dont il n'est fait mention que cette fois. Il reçut 45 fr. pour avoir *raccommodé* l'instrument, et les souffleurs improvisés furent payés à la journée [2].

L'administration municipale, renouvelée, suivait de bonne foi l'esprit populaire, qui, n'étant plus égaré par les agitations des partis, reprenait sa pente naturelle vers le sentiment religieux et les habitudes morales qu'il inspire. On veilla à la libre pratique du culte, on seconda l'action catholique, on protégea ses efforts pour la reconstitution d'une société si profondément ébranlée. Dans ce triple

[1] *V.*, pour plus de détail, *Journal de Poitiers*, an XI, n[os] 44 et 45.

[2] *Reg. de la mairie*, 17 pluv. an XI.

but, le conseil fit faire des patrouilles pendant la nuit de Noël 1803, et envoya aux abords de la cathédrale, où la foule des révolutionnaires mécontents aurait pu se mêler à celle des fidèles, une force armée assez imposante pour déjouer les tentatives de désordre [1].

Un mandement du 7 janvier 1804 établit à l'état de cures les paroisses de Saint-Pierre et de Notre-Dame. En même temps les curés et desservants du diocèse reçurent leurs titres. Le concordat prescrivait un serment à tous les membres du clergé qui seraient nantis de ces fonctions. Ce fut l'occasion d'une réunion de tous les ecclésiastiques de l'arrondissement de Poitiers dans la cathédrale, où ils vinrent, le 12 du même mois, remplir cette formalité et recevoir l'institution canonique des mains de M. Bailly, en présence de toutes les autorités civiles et militaires [2]. Le Chapitre reçut aussi ce jour-là sa nouvelle organisation, et dès le lendemain l'office canonial y fut repris : on recommença à y chanter toutes les heures compatibles avec l'état de choses du moment. C'était un édifiant exemple à d'autres diocèses, qui trouvèrent des obstacles au rétablissement de la psalmodie ecclésiastique dans ces mêmes conditions où le nôtre ne crut pas en voir. Nous dûmes sans doute ce esprit de régularité à l'influence des anciens souvenirs sur la piété du Chapitre reconstitué. Beaucoup des chanoines restés fidèles à l'Eglise devant la persécution avaient échappé à ses coups mortels. D'après la constitution nouvelle faite aux chapitres cathédraux, tous ne purent être réintégrés dans leur titre; mais ceux qui le furent tinrent à ces pieuses habitudes

[1] *Reg. de la mairie*, séance du 1[er] niv. an XII.
[2] *Journal de Poitiers*, 17 janv. 1804.

de leur vie primitive, et les ressources modiques faites à l'église ne permettant pas d'y pourvoir au chant des plus longs offices de la nuit, ils voulurent du moins célébrer chaque jour, outre la messe solennelle, la prière publique, qui fut toujours le principal devoir des colléges canoniaux. Tierce, sexte, none, vêpres et complies ne cessèrent pas d'être chantées à Poitiers depuis ce temps; en 1838, les statuts donnés par M. de Bouillé y ajoutèrent prime, et pour constater le principe de la prière intégrale, contre laquelle on ne doit jamais vouloir prescrire, il fut dit que matines et laudes seraient reprises dès que les circonstances le permettraient.

Ces commencements, joints aux autres travaux imposés par le ministère épiscopal, promettaient au diocèse une administration capable de réparer les brèches du sanctuaire. Mais elle fut trop courte : les forces d'une seule âme, quel que fût le zèle des coopérateurs qui la secondaient si dignement, ne purent suffire aux immenses fatigues de cette rénovation difficile. Après quinze mois d'un épiscopat laborieux, M. Bailly mourut, laissant des regrets profonds à son Chapitre, qu'il avait honoré selon l'esprit de l'Eglise, en l'associant à l'œuvre de son épiscopat; à ces fidèles qu'il avait constamment édifiés; aux gens du monde, qui admiraient sa patience et son affabilité en présence même des plus graves difficultés de son ministère. Il succomba le 8 avril 1804, et fut enterré dans la chapelle Saint-Sixte. Au-dessus de sa tombe, dans le mur du bas-côté nord de l'église, et près de la salle capitulaire, on lit sur une table de marbre blanc cette simple épitaphe :

D. O. M.
ICI REPOSE LE CORPS D'ILLme
ET REV^sime J.-B.-LUC BAILLY,
ÉVÊQUE DE POITIERS, SACRÉ
A PARIS LE 3 OCTOBRE 1802,
DÉCÉDÉ A POITIERS LE 8 AVRIL
1804, AGÉ DE 40 ANS.
PRIEZ POUR LE REPOS DE SON AME.

Après le service funèbre célébré à la cathédrale pour ce pontife, un autre service, que la reconnaissance ne permet pas à l'histoire d'oublier, fut consacré au pieux souvenir de Mme d'Auzance. Nous trouvons dans le registre des actes capitulaires une délibération du 22 avril, par laquelle le Chapitre décida qu'on payerait à cette vertueuse dame ce tribut mérité par ses bienfaits envers l'église de Poitiers On eût mieux fait encore en consignant dans les procès-verbaux des assemblées les motifs particuliers de cet acte de gratitude. Les corps qui ne songent pas à perpétuer ainsi la mémoire des choses honorables qui signalent leur passage entre leurs devanciers et leurs successeurs s'exposent à n'avoir pas d'histoire, ou à s'en faire une qui les honore peu.

Il fallait bien, en effet, compter sur les offrandes de quelques personnes dont la foi, consolée par le retour de la religion, se manifestât en pieuses libéralités. L'église n'avait encore aucunes rentes fixes; les besoins du culte étaient tels, que les chanoines furent obligés à des sacrifices personnels qui en excitèrent d'autres. Mais le besoin de se faire des revenus et de régulariser les dépenses n'en était que plus urgent. M. de Barral, évêque de Meaux, ayant été nommé administrateur du diocèse par

le cardinal Caprara, légat du Saint-Siége en France, il établit, d'après la loi du 18 germinal an XII, une fabrique dont l'institution fut publiée par un mandement du 11 juin 1804. Le 21, le Chapitre nomma l'un de ses membres pour l'y représenter. Le doyen, M. Dargence, en était déjà président, en qualité de vicaire général. Le curé, qui reçut le titre non *de la cathédrale*, ce qui eût impliqué l'idée de sa juridiction pastorale sur le Chapitre, mais *de Saint-Pierre en l'église cathédrale*, devait nécessairement compter parmi les fabriciens. Afin de tracer nettement sa position, on décida, en assemblée capitulaire du 7 décembre, qu'en l'absence du grand vicaire président, la présidence serait dévolue au curé, s'il était grand vicaire; mais que, si le chanoine représentant le Chapitre l'était aussi, il présiderait de préférence au curé [1].

C'était consacrer la hiérarchie de tous les temps. On prétendait conserver ainsi la préséance due aux membres du Chapitre sur le curé : on sauvegardait encore les droits et les besoins de la compagnie, pour laquelle, d'après l'article xxv du règlement ci-dessus mentionné, l'évêque pouvait, chaque année, prélever certaines dépenses distinctes de celles de la paroisse [2]. Mais ces fonds n'existèrent que plus tard, et en attendant il fallut renvoyer le suisse, faute de pouvoir le payer; il fallut même, pour élever une croix sur le clocher, recourir à deux morceaux de fer inutiles, trouvés par hasard dans un coin des voûtes. Des réparations indispensables ne purent être faites que sur une allocation des deux départements de la Vienne et des Deux-Sèvres. On avait si mal refait

[1] *Reg. de la fabrique de Saint-Pierre*, 1804, f° 1.

[2] Ordonnance épiscopale du 21 août 1805.

les toitures, que les ardoises, n'ayant été que glissées sous d'autres sans l'appui d'aucuns clous, s'étaient détachées, laissant à découvert les voûtes, que les eaux du ciel endommageaient; les ferrures des portes n'existaient plus, arrachées par des mains infidèles; les vitraux montraient encore des vides nombreux. 1,290 francs furent employés à les réparer, et la fameuse galerie intérieure étant trop étroite pour donner pied à des échelles, on fut obligé de recourir à des échafaudages qui coûtèrent encore 128 fr. Les tourelles du pignon avaient également souffert. Des pierres s'étaient détachées de leur pointe, et entraînaient chaque jour une démolition plus importante qui allait jusqu'à 1 mètre 30 cent. de hauteur. Il fallut renoncer, pour cette année, à y toucher; les échafaudages et leur prix énorme y mirent obstacle. Ce ne fut que l'année suivante qu'enfin on put restaurer ces deux jolis ornements du grandiose chevet. Il suffit de les regarder aujourd'hui pour se persuader quel soin intelligent présida à cette opération. La pose des pierres se fit par rang d'assises d'égale épaisseur, sur un lit de mortier composé d'un tiers de ciment sur deux de chaux. Les joints furent frottés et polis au brunissoir, jusqu'à ce que le mortier y eût acquis de la consistance, et présentât avec la pierre une surface lisse sans flaches ni bourlets, de manière que les eaux n'y pussent séjourner [1].

L'horloge, tombée en fort mauvais état, réclamait à son tour quelque attention. Transportée, avant la révolution, du clocher nord dans celui du sud, cette position lui était moins favorable, et causait à sa marche de fréquentes inégalités. Les frais qu'on a multipliés depuis

[1] *Arch. du département*, — cathédrale, liasse v, 52, n° 2.

pour assurer son exactitude sont demeurés infructueux... En vain elle fut replacée dans la tour septentrionale : son entretien, confié sans trop de discernement, tantôt à un sonneur, tantôt à un allumeur de réverbères, plus tard à un serrurier, puis au sacristain, fut enfin remis, en 1844, aux mains compétentes d'un mécanicien [1]. Mais la machine, après des retouches qui semblaient devoir assurer sa marche, n'en va que plus mal : les remèdes les plus efficaces ne deviennent que des palliatifs de courte durée pour un corps dont les organes son profondément lésés.

Parmi les reliques transportées des autres églises à la cathédrale en 1792, on en remarquait une de saint Vincent de Paul, dont nous n'avons pas parlé parce que nous ignorons son origine. Quand un décret impérial eut nanti définitivement, en 1804, les églises cathédrales et paroissiales des objets dont elles avaient reçu le dépôt pendant la révolution, cette relique devint la propriété de Saint-Pierre de Poitiers. Les religieuses de la Visitation, déjà réunies après les orages qui les avaient séparées, la demandèrent au Chapitre, qui leur permit de l'exposer dans leur chapelle, 19 juillet, fête du saint. Une délibération la leur octroya, à la charge de ne garder le dépôt que jusqu'à la fin de l'octave : ce qui fut scrupuleusement observé. Deux ans après, les pères lazaristes qui dirigeaient le séminaire diocésain la demandèrent aussi pour l'exposer dans leur chapelle, au jour de leur fête patronale. Le Chapitre, plus large cette fois, et accordant plus qu'on ne lui demandait, consentit non-seulement à ce qu'elle fût transportée au séminaire, mais qu'elle y demeurât, sur un reçu dé-

[1] *Reg. des actes capitulaires.*

posé aux archives et transcrit au registre des actes capitulaires, tant que l'établissement serait dirigé par eux. Une concession faite en termes si généraux n'était, malgré toutes les réserves exprimées, qu'une concession à perpétuité... La suite l'a prouvé ; la relique n'est jamais revenue au Chapitre, et ne lui appartient plus que par la transcription de ce qui précède sur les registres de la compagnie [1].

Les cloches, enlevées en 1792, n'avaient pas été remplacées. L'ancienne abbaye de Nouaillé avait conservé plusieurs de celles qui complétaient autrefois sa belle sonnerie. M. de Barral, à la suite d'une délibération capitulaire du 15 novembre 1804, demanda au ministre des cultes, M. Bigot de Préameneu, que les deux plus fortes fussent transportées à la cathédrale de Poitiers. Le ministre les accorda, et le préfet, M. Cochon, alloua, sur le devis d'un entrepreneur, 390 fr. pour le transport. La pose dans la tour méridionale fut payée par la fabrique 240 fr. Mais tout cela ne se fit pas sans beaucoup de difficultés et d'opposition. La commune de Nouaillé tenait fort à ses cloches. Peu touchée de l'arrêté du magistrat, qui motivait sa décision sur ce que la cathédrale n'avait qu'une seule cloche d'un volume tel, qu'on ne pouvait s'en servir habituellement sans nuire aux constructions *et sans incommoder le voisinage*, la municipalité rurale se débattit contre cette décision, et ne céda qu'à des menaces de répression sévère. A force de négociations, on traîna en longeur, et les cloches ne furent à leur place qu'au commencement de juin 1805.

Quelques cris de détresse adressés au gouvernement

[1] P. 40.

par l'autorité diocésaine parvinrent enfin à se faire entendre; le 7 mars 1805, le Chapitre reçut avis d'une allocation de 2,622 francs 20 cent. On se munit aussitôt de quelques objets de première nécessité, parmi lesquels figuraient des burettes d'*étain*.

Les rosières, grotesque imitation d'une naïve création des siècles chrétiens, reparurent en France, avec l'empire inauguré, au mois de mai 1804, sur le front de Napoléon. Alors on voulait des représentations à effet, de grandes fêtes que la religion grandît encore, et chaque année, au 15 août, fête de l'empereur, cet usage se renouvela jusqu'en 1814. La rosière était dotée de 600 fr., et mariée à la cathédrale avec un militaire retraité, au milieu des salves d'artillerie et du concours des autorités, qui ne manquaient pas d'accompagner le tout d'un petit discours. Tout cela, paraît-il, était alors fort touchant. La postérité venue depuis n'en juge pas tout à fait comme les contemporains. Le conseil municipal de Poitiers cessa de faire les fonds aussitôt après la Restauration, « cette fête ayant été destinée à rappeler des souvenirs dont tous les Français voudraient voir effacer jusqu'à la dernière trace [1]. » Ce jugement ne ressemblait guère à ceux consignés dans les registres précédents !... *Le Moniteur universel* n'eût pas mieux dit.

C'est aussi de cette époque qu'il faut dater une longue série de *Te Deum*, que chaque victoire sur les armées étrangères, liguées contre Napoléon, lançait aux évêques de France en des lettres closes. C'était en même temps un expédient de publicité pour la gloire du prince, et un moyen providentiel d'entretenir dans les populations l'es-

[1] *Reg. de la municip. de Poitiers*, 1814, p. 106.

prit religieux, inséparable d'un bon gouvernement. Fort souvent, dans ces occasions, une fête publique consacrait la journée entière à chanter les exploits du vainqueur des Russes, des Prussiens et des Espagnols. Des rosières nouvelles y prenaient leur rôle; l'enthousiasme était partout; il n'y avait que peu d'hommes réfléchis qui, jugeant des événements moins par les succès que par le principe qui les avait amenés, se demandassent tout bas si tant de conquêtes n'aboutiraient pas à des revers, et si de Friedlan, d'Eylau et de Dantzic, on n'arriverait pas aux plaines de Moscou et au champ de bataille de Waterloo.

Ce mouvement, qui emportait la France dans un tourbillon d'activité incessante, mettait sur toutes les routes les grands personnages de l'ère nouvelle, voyageant en diplomates ou en inspecteurs. Poitiers eut plusieurs fois des hôtes illustres que la beauté de notre monument attira jusque dans son enceinte, ou qui s'y présentèrent pour satisfaire à quelques devoirs de religion. C'était tantôt un roi d'Espagne et sa famille, trahis, conduits prisonniers à Paris, et traités officiellement, par ordre de l'empereur, « en têtes couronnées; » tantôt un archichancelier de l'empire ou un sénateur chargés de porter dans les départements l'esprit du maître. Pour le maître luimême, il passa trois fois dans l'ancienne capitale du Poitou, mais ne fit pas au plus beau de ses édifices l'honneur d'en mesurer les voûtes de son regard d'aigle. C'eût été pourtant une belle occasion d'intéresser sa munificence pour une fabrique qui manquait de tout...

L'office divin, quelque embarrassé qu'il fût encore dans sa marche, se faisait avec édification. Le Chapitre signala même cette année ses pieux sentiments en faisant face

aux dépenses d'un service funèbre pour M. de Saint-Aulaire: hommage public auquel s'associa le diocèse tout entier dans le souvenir d'un prélat qui, en présence des jours mauvais, avait donné à tous le noble exemple d'une fidélité persévérante jusqu'à la mort. Cette cérémonie se fit le 17 janvier 1805. L'année précédente, un autre service avait appelé la miséricorde de Dieu sur tous les prêtres du diocèse morts pendant la révolution [1].

Ces grandes solennités, qui ramenaient souvent à Saint-Pierre les autorités de tous les ordres, furent, dès le commencement du nouveau régime, comme elles l'avaient été sous l'ancien, des occasion de conflits sur la préséance Un décret survint un peu plus tard sur la matière; mais, en attendant, le Chapitre sentit la nécessité de statuer, sur ce point délicat, en tout ce qui dépendait de lui. Quand donc arriva le *Te Deum* chanté pour le sacre et le couronnement de Napoléon, le 10 février 1805, il décida, dès le 7, que 18 stalles seraient cédées aux chefs de corps, le reste étant nécessaire au clergé. Cette mesure conciliait parfaitement les exigences d'une politesse révérentieuse avec les besoins et la dignité du corps canonial. Peut-être cependant eût-il été préférable de disposer dès lors, dans le même but, des places d'honneur dans la nef médiane, en avant du sanctuaire. Nous avons vu à quelle époque les hautes stalles furent prises par l'ensemble des administrations civiles et des corps judiciaires, au point de ne jamais laisser au clergé qu'un nombre de places insuffisant.

La chapelle des Apôtres était devenue celle de la pa-

[1] *Reg. du Chap.*, p. 20 et 22.

roisse dès le mois de janvier 1804. L'archiprêtre-curé, M. Brumaud de Beauregard, y avait été installé le 12 par le doyen; mais il restait à régler la position de ce nouveau fonctionnaire à l'égard du Chapitre. C'est à quoi pourvurent les statuts promulgués le 20 août 1805 par M. de Pradt, nommé depuis quelques mois évêque de Poitiers. Le Chapitre, par tous ses membres, fut distrait de la juridiction pastorale, que le doyen seul fut mis en droit d'exercer sur lui. Bientôt après on désigna un curé du Chapitre qui reçut à l'égard de la compagnie les pouvoirs spirituels inhérents à sa charge, et fut confirmé par l'évêque. C'était l'assemblée qui choisissait ces fonctionnaires, et, afin que les chanoines pussent être libres dans leur choix, on en vint jusqu'à en nommer deux, qui recevaient ensuite l'assentiment de l'évêque. Cet état de choses dura jusqu'en 1833. M. de Bouillé nomma alors, dans l'assemblée générale annuelle du 4 juillet, un curé du Chapitre, sans délibération préalable de celui-ci [1]. Quant au patron de la paroisse, ce devait être naturellement celui du diocèse, sous le vocable duquel se trouve l'église cathédrale. Ainsi fut-il raisonnablement établi, et cela dura jusqu'en 1832. A cette époque, sans trop en prévoir les conséquences sans doute, M. de Bouillé rendit une ordonnance qui remplaça la Saint-Pierre par la Toussaint [2]. C'était élever un petit autel à côté du grand, et exposer celui-ci à se voir effacé par l'autre. En effet, la solennité diocésaine des saints apôtres se vit dès lors éclipsée dans l'église du diocèse, où elle devrait sans contredit conserver le plus d'éclat. Les paroissiens ne

[1] *Reg. capit.*, p. 16 et 19.
[2] *Ibid.*, p. 3, etc.

regardèrent plus cette fête comme la leur, et abandonnèrent l'office pontifical du matin aux nefs désertes de la basilique étonnée. Peu à peu il en fut ainsi des autres fêtes principales, pour lesquelles la pompe de la messe paroissiale, insensiblement accrue de tout l'apparat qui ne devrait appartenir qu'aux offices canoniaux, finit par renverser les positions en donnant la première place au ministère, qui n'y devrait avoir que la seconde.

Le 2 juillet 1806, M. de Pradt renouvela pour tout le diocèse l'adoration perpétuelle du Saint Sacrement, et, comme elle avait autrefois commencé dans l'église cathédrale le 1er août, il régla que ce jour serait celui de la procession solennelle qui, partout ailleurs, se devait faire le troisième dimanche du mois désigné à chaque paroisse. Les paroisses de Poitiers, étant au nombre de six, eurent chacune deux mois d'adoration. La cathédrale prit les mois de février et d'août.

En exécution du décret du 7 thermidor an XI (26 juillet 1803), un arrêté du préfet de la Vienne du 18 novembre 1806 renvoie à la fabrique de la cathédrale des biens, rentes, immeubles et autres possessions qui n'avaient pas été aliénées. Elle ne gagna que fort peu à cette mesure de justice. Certaines rentes se trouvèrent périmées; des titres en grand nombre ne purent être recouvrés; on ne recueillit des recherches et réclamations faites à ce sujet que certaines redevances de peu de valeur, qui formèrent ensemble une somme annuelle de 113 fr. 89 c. Le seul immeuble qu'on récupéra fut l'ancienne église paroissiale dite *temple Saint-Jean*, antique baptistère de la cathédrale, l'un des plus curieux monuments gollo-romains que conserve la France archéologique. Quelques circonstances que nous raconterons ailleurs

s'opposèrent toutefois à ce que la fabrique rentrât immédiatement en sa possession; on ne devait le lui restituer irrévocablement qu'en 1822[1].

Les fêtes païennes étaient passées; les déesses de la Raison et de la Liberté n'osaient plus se montrer, et celles qui n'avaient été que des statues de la Vierge ou de quelques autres saints ravies aux églises y reprenaient la place qu'elles n'auraient jamais dû quitter. L'enthousiasme se maintenait à la hauteur de ses premiers jours pour les cérémonies religieuses; les fêtes des corps de métier ramenaient annuellement devant l'autel de la paroisse les protégés de saint Joseph, de saint Crépin et de tant d'autres qui, dans les divers états, donnèrent à la société chrétienne l'exemple de toutes les vertus. Parmi tant d'anniversaires, celui de sainte Cécile ne pouvait être oublié. Les musiciens de la ville élurent pour témoins de leur zèle les vieux échos de la cathédrale. Laissons parler dans son style officiel le journaliste du temps : « La Sainte-Cécile de 1806 a été célébrée par » MM. les artistes et amateurs. M. Delaurière a été » chargé, cette année, d'offrir à la sainte musicienne » les vœux des *joyeux* enfants de l'harmonie. Tous ont » mis la plus grande ardeur à exprimer, soit avec la » voix, soit avec l'archet, ce que leur interprète avait » confié au zèle de chacun. On a remarqué dans la » composition de M. Delaurière des morceaux d'un bel » effet très-bien rendu. Si l'on avait un reproche *un peu* » grave à lui faire, ce serait d'avoir donné pour » motet d'élévation *une espèce d'air de bravoure*, qui joi- » gnait au tort d'être un des plus faibles de la messe

[1] *Reg. de la fabrique*, f° 22.

» celui de ne pas convenir à l'endroit de la cérémonie où il » était placé. Du reste, M. Delaurière *a prouvé* qu'il con- » naissait bien les principes de son art, et qu'*il savait* » *les appliquer* souvent d'*une manière distinguée*[1] » — Le plus grand malheur, selon nous, n'était point que le maëstro, à qui la critique jette ici avec tant de raison le reproche de *son espèce d'air de bravoure*, eût composé un motet détestable et inconvenant; c'était que le Chapitre, qu'on y reprend encore l'année suivante, eût permis cette espèce de représentation que l'on veut bien appeler de la musique *religieuse*. Avant que l'esprit du monde s'immisçât à celui de l'Eglise par la faute de quelques-uns de ses pasteurs, on ne connaissait point cette musique-là, et, en attendant que nous prouvions tout ce qu'elle a de répréhensible, nous ne cesserons de protester avec toutes les lumières du clergé de notre siècle, avec les laïques les plus savants et les plus pieux, contre un abus qui renverse les principes liturgiques, et amène trop souvent le désordre autour du tabernacle du Saint des saints.

Pour en revenir à la Sainte-Cécile, elle était, avant la révolution de 1789, la fête des chantres et musiciens de la cathédrale. Ce jour-là ils avaient une messe solennelle autre que la messe canoniale, et plaçaient des fleurs sur les pupitres pendant tous les offices du jour. Cette dernière coutume a duré jusqu'en 1846, qu'elle fut abolie. Isolée de tous les autres détails de cette fête, elle n'avait plus rien en effet qui fût digne d'être conservé.

M. de Pradt, dont l'épiscopat valut mieux à son origine qu'à son déclin, paraît s'être attiré la reconnais-

[1] *Journal de Poitiers*, 1806, p. 808.

sance du clergé cathédral par quelque zèle à subvenir aux besoins de l'église et à son embellissement. Nous trouvons plusieurs fois dans les délibérations capitulaires de ces témoignages de gratitude, dont on se plaît à lui envoyer l'expression par des députés. Mais toujours c'est en termes vagues, qui ne disent rien du sujet de ce bel élan, comme si les chanoines et le secrétaire rédacteur des procès-verbaux craignaient de fournir quelques documents à leur histoire : telle une délibération du 24 octobre 1807. Ce n'est qu'en 1809 qu'on voit mentionner pour la première fois un acte spécial de la générosité épiscopale, dans l'achat de deux encensoirs en argent qui coûtèrent 797 fr., dont la moitié fut payée sur des fonds que M. de Pradt avait laissés, en quittant le diocèse pour celui de Malines, entre les mains du secrétaire de l'évêché. Mais cette mention n'est pas le fait du Chapitre ; c'est dans le registre de la fabrique qu'il faut la chercher [1].

Après le passage de la famille royale d'Espagne et sa visite à notre église, l'achat de quelques tapisseries d'occasion pour y faire le reposoir du jeudi saint, une somme modique donnée par une personne pieuse pour renouveler la dorure de l'ostensoir, et une paire de rideaux en damas rouge légués par une autre pour garnir le fond de la chaire, où on les voit encore, sont les grands événements qui signalent notre année 1808. Peu de jours après, au commencement de 1809, on put se procurer, au prix de 189 fr. 50 c., deux burettes et leur bassin en argent [2]; et, pour surcroît de bonne fortune, la fabrique

[1] 6 février, f° 8.
[2] *Ibid.*

fut mise en possession d'une rente de 3 fr., due autrefois à la cure de Saint-Savin.

Nous arrivons à un événement dont les traces restent imprimées sur notre édifice, et y demeureront probablement longtemps encore. Un violent orage éclata sur la ville le 6 janvier 1809. La plupart des maisons souffrirent des efforts prolongés de la pluie et du vent; entre autres, la toiture et le clocher sud de St-Pierre furent considérablement endommagés. Il fallut pourvoir à des réparations devenues urgentes dans cette saison. La calotte en bois revêtue d'ardoises qui formait le dôme au-dessus de la tour était fortement ébranlée et menaçait ruine; la maçonnerie avait cependant résisté aux éléments et ne présentait aucun danger. Ce fut donc la prompte réparation du dôme que le Chapitre sollicita près de l'administration départementale, filière naturelle par laquelle déjà on devait passer nécessairement pour arriver au ministère, où se centralisait tout pouvoir. Or il y avait dans cette administration un antagonisme decidé contre la grosse cloche, dite bourdon, qui habitait sous ce dôme, d'où elle repandait de temps à autre ses sonores mugissements sur la préfecture, habitée par M. Mallarmé. On se rappelle qu'une des raisons alléguées dans l'arrêté de son prédécesseur, pour nantir la cathédrale des cloches de Nouaillé, avait été que cette voix d'airain *incommodait le voisinage* : c'était toujours le même grief. Cette fois on se garda bien de le produire, mais, trouvant l'occasion belle de faire descendre l'importun instrument de cinq à six mètres, on résolut de le reléguer du sommet de la tour, qu'on abattrait, à l'étage inférieur, où sa voix serait étouffée; et tous ceux qui se rappellent encore comment la chose fut conduite répètent dans les termes les plus

positifs que la ruine de ce dernier étage fut concertée entre le préfet, qui la voulait, et l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, M. Duvancelle, assez complaisant pour la vouloir aussi. Les pièces nombreuses déposées aux archives de la préfecture de la Vienne ne laissent point de doute sur la vérité de cette assertion. Quand donc le Chapitre eut réclamé le rétablissement de la charpente du dôme, on lui opposa un devis de 30,000 francs, somme qu'on ne pouvait pas se flatter d'obtenir, et on la mit en regard d'une autre somme approximative de 12,000, qui devait suffire, assurait-on, à l'accomplissement du projet préfectoral. On allait plus loin : on s'efforçait de faire croire que la suppression de cet amortissement de la tour « rendrait la façade plus régulière. » Un rapport dressé en ce sens par l'ingénieur, et dans lequel on affirmait que le moindre mouvement imprimé à la charpente condamnée pouvait entraîner sa chute et écraser la préfecture, fut adressé au ministre de l'intérieur. Éclairé de la sorte, celui-ci autorisa, le 18 avril 1809, la démolition demandée. Pour surcroît de mésaventure, il décidait que les fonds nécessaires à cet acte déloyal se prendraient sur ceux alloués par les conseils généraux de la Vienne et des Deux-Sèvres pour l'*entretien* de l'orgue et *de la cathédrale !*

La fabrique s'éleva contre un système dont le secret mobile n'était plus inconnu du public. Elle annonça des démarches qu'on lui laissa commencer d'autant plus volontiers, qu'on se voyait nanti d'armes trop supérieures aux siennes. Aussi ne fut-ce que le 20 juin seulement qu'elle se prononça, dans une délibération expresse contre la démolition, pour une restauration immédiate. C'est que dans cet intervalle de deux mois elle avait pris

ses mesures; elle avait visité les lieux, appelé des experts, ordonné des devis contradictoires : il en résultait que le sieur Nadot, charpentier, se chargeait de refaire le dôme non pour 30,000 francs que l'autorité départementale jugeait nécessaires, mais pour 14,600, sur lesquels il se faisait fort de trouver même un bénéfice honnête. Les vicaires généraux écrivirent alors au ministre, lui exposèrent, avec la possibilité de conserver le clocher à peu de frais, l'état réel des choses : le surplomb, dont on semblait tout redouter d'un jour à l'autre, n'avait pas augmenté depuis plusieurs années; et quant à l'emploi des fonds destinés au culte, on ne pouvait s'y résigner sans abandonner par cela même les plus urgents besoins de l'église. M. Mallarmé n'en poursuivit pas moins son plan. Le 6 juillet, il écrit officiellement à l'ingénieur, lui fait part de la délibération de la fabrique, l'engageant à peser la proposition de Nadot, et néanmoins il joint à cet envoi une lettre du ministre de l'intérieur qui autorise la démolition du dôme, et il invite ce fonctionnaire à lui proposer *de suite* ce qu'il croit le plus utile à la sûreté publique. Quatre jours après, un devis était signé par l'ingénieur et accepté par le préfet, pour la destruction tant voulue. Cependant le ministre avait compris la réclamation de l'autorité capitulaire. Lorsque se tramait entre les deux administrateurs le complot de cette ruine, M. Bigot de Préameneu donnait avis au premier magistrat de la Vienne des instances de la fabrique, et lui demandait de s'en expliquer. *Il ne doutait pas*, au reste, lui ministre, que le préfet ne les eût prises en considération; il *espérait* aussi qu'on aurait accueilli les observations relatives à l'emploi des fonds de la cathédrale, dont il ne fallait pas priver le culte; en un mot, la cause du clocher était gagnée

à Paris. Mais de Paris à Poitiers il y avait près de cent lieues, et, à cette distance, les mauvais desseins, de même que la calomnie, ne sont pas toujours appréciés, et frappent d'autant plus sûrement. — On le vit encore. — Le 20 juillet, M. Duvancelle, qui n'ignorait pas les lettres ministérielles survenues depuis le 6, répond à la lettre préfectorale de ce jour, sans égard aux devis de Nadot, qui pour *conserver* ne demandait que 2,000 fr. de plus que lui pour *détruire* : « Le rétablissement de ce dôme entraînerait une dépense *considérable ;* il n'est point susceptible de réparations, et enfin il n'y a pas de temps à perdre, l'hiver ne pouvant se passer sans accidents si l'on néglige de les prévenir par des mesures promptes et définitives. » Il osa ajouter, contre toute vérité, que la fabrique avait reconnu la nécessité de cette modification; et la fabrique, loin de là, avait protesté contre elle dans sa séance du 20 juin !

Fort de cet avis, M. Mallarmé s'achemina vers Paris. Là il rédigea, en date du 25 août, une lettre au ministre de l'intérieur, et la lui présenta le même jour. Il s'y efforçait de paraître fort peu passionné dans la question en litige, feignait d'accorder certains points à ses adversaires, et n'en concluait pas moins à son sentiment. L'affaire devait être examinée, le ministre n'ayant pas voulu se prononcer trop vite, sans doute parce qu'il y voyait une marche quelque peu oblique ; peut-être enfin l'église de Poitiers eût-elle gagné son procès... Mais M. Crétet fut remplacé par M. Montalivet, et ce dernier, circonvenu dès son avénement, adopta les plans de l'autorité départementale par décision du 24 octobre. Ainsi fut jeté le sort de la tour méridionale. En conséquence de cet arrêt, elle perdit sa plate-forme supé-

rieure; elle vit descendre de 15 pieds la portion de maçonnerie octogone qui s'élevait au-dessus de la terrasse actuelle; la charpente du beffroi fut établie sur la seconde voûte, et le tout couronné d'un toit à quatre pans sans aucun caractère, aux lieu et place du dôme, pour lequel on n'avait tant plaidé que parce qu'il avait au moins un type monumental. Mais les meneurs étaient satisfaits. M. le préfet se consola de sa lutte en n'absorbant plus de ses oreilles que la moitié du son de la grosse cloche : pour tout quoi il ne dépensa que 10,630 fr. Il est vrai qu'il y gagna la gloire d'attacher son nom à une œuvre de barbarie, ce qui n'est pas toujours un titre à l'admiration de la postérité.

Par suite de cette affaire, l'orgue, dont les détériorations continuelles tenaient à un système de soufflerie qu'on n'avait pu faire meilleur lors de sa construction, dut attendre encore des restaurations indispensables. Le gouvernement avait accordé 1,500 fr. pour cette dépense. M. Mallarmé ne fit pas difficulté d'en allouer les deux tiers pour la démolition du clocher, et garda le reste, sous prétexte que ce reliquat ne pouvait plus s'appliquer au budget pour un article auquel il ne suffirait pas. Il faut d'ailleurs établir ici, à la louange du Chapitre et de la fabrique, qu'ils n'ont jamais consenti au mal qui se fit en cette déplorable victoire du caprice inintelligent et brutal contre la raison réduite à ses seules forces. M. Dargence, écrivant au préfet, lui disait : « Le clocher *que vous allez faire démolir*; » et la fabrique, augmentant de 20 francs le traitement du sonneur, n'oublia pas d'en constater la cause : « attendu que la grosse cloche est aujourd'hui plus difficile à sonner qu'autrefois... »

Nonobstant cette mutilation, décidée en 1809, mais qui

qui ne fut terminée qu'en 1811, on lit au-dessous de la traverse de la croix de fer qui surmonte la toiture actuelle du clocher le millésime de 1805. C'est que cette croix fut conservée et replacée après la fin des travaux : elle avait été donnée, en effet, par une personne charitable, lors de la mission prêchée à la cathédrale pendant le jubilé de 1805. Le Chapitre, qui tenait à ce souvenir, voulut qu'il fût replacé en son lieu.

L'église, n'ayant pas encore de dotation fixe suffisant à toutes les exigences du culte, ne faisait point alors les frais des cérémonies extraordinaires demandées par le gouvernement. Ainsi, quand eut lieu, en 1810, le service du maréchal duc de Montebello, tué à Wagram, un catafalque fut élevé au milieu de la grande nef par les ordres du préfet. Celui-ci en écrivit ensuite à la mairie pour le payement des frais; mais la mairie renvoya à la préfecture, qui, en définitive, dut payer, et s'exécuta [1].

L'orgue, à force d'être oublié, allait s'endommageant toujours plus. Le gouvernement alloua à son profit un crédit de 2,157 fr. Mais la politique du préfet, qui le portait moins vers les œuvres modestes que vers celles qui pouvaient signaler son administration, goûta peu cette générosité, et s'efforça d'en changer la destination. Les évêques de Poitiers, depuis 1803, n'avaient eu qu'un logement provisoire dans l'ancien archidiaconé de Thouars, voisin de la cathédrale, pour lequel la ville payait annuellement 3,000 francs. Le préfet, pensant donc « que l'orgue n'était pas pressé, puisqu'il servait tel qu'il était, » s'imagina d'employer les 2,157 fr. à l'achèvement de l'évêché, installé depuis 1806 dans une portion

[1] *Reg. de la fabrique*, p. 65.

de l'ancienne abbaye de Sainte-Croix. Le 10 mars 1811, la fabrique réclama, secondée par M. de Saint-Sauveur, évêque nommé; le ministre jugea comme eux, et il fallut que l'orgue reçût les améliorations convenues. Soufflets, porte-vent, tuyaux, au nombre de 3,215, tout était sale, percé, et dans le plus mauvais état possible. On fit venir d'Angers, pour y remédier, un certain Nyssen, élève d'un nommé Dallery, de Bordeaux; il avait travaillé lui-même à l'orgue 25 ans auparavant. Il le connaissait d'autant mieux; aussi fut-on content de son opération, qui dura jusqu'au 24 septembre 1813, et fut le 25 acceptée par MM. François Véron et Maresse.

Peu de temps après, furent réparés la voussure de la porte intérieure de la tour Neuve et l'escalier qui mène à l'orgue et à l'horloge. Les voussures et le tympan du portail de la Vierge reçurent aussi quelques consolidations. Sur la demande de M. de Moussac, vicaire général capitulaire, on accorda pour ces travaux une somme de 745 fr.

Quelques rentes, dues autrefois aux fabriques des églises Saint-Michel, Saint-Savin, Notre-Dame-la-Petite et Saint-Simplicien, furent octroyées à celle de Saint-Pierre par décision du ministre des cultes du 13 septembre 1811. Mais on ne put parvenir à les faire rentrer, et les difficultés, qui se traduisaient toutes, sous divers prétextes, en fins de non-recevoir, furent telles, que le trésorier, las enfin de démarches inutiles, demanda décharge, et déclina à cet égard toute responsabilité. Les rentes furent donc abandonnées [1]. Ce fait prouve, avec une foule d'autres, combien les rapines légales qu'auto-

[1] *Reg. de la fabrique*, fos 11 et 12.

risent les révolutions sont presque toujours irréparables. Quelque illégitime que soit la possession aux gens qui s'en sont arrangés d'abord, ils se familiarisent avec elle, ils trouvent un titre suffisant dans la sanction que les méchants donnèrent à leur injustice, et bientôt le temps arrive où l'affaire ne relève plus que du tribunal de Dieu, contre lequel on ne prescrit pas...

Le gouvernement eut en 1813 la bonne pensée de chercher dans les psalettes des cathédrales une pépinière d'artistes en qui les premières notions de la musique développassent le sentiment de l'art, et qui bientôt devinssent capables de le cultiver avec succès. Une lettre de M. Bigot de Préameneu, adressée aux évêques le 7 avril de cette année, réclamait leur avis à cet égard, et promettait des secours aux chapitres qui adopteraient ce projet[1]. Celui de Poitiers en comprit l'importance, et songea à donner à sa psalette une organisation qui lui manquait depuis la perte de ses revenus. Les enfants de chœur, qui n'étaient qu'au nombre de six, furent augmentés de deux autres; on les confia au sieur Giraud, l'un des serpentistes, qui s'engagea, moyennant un traitement fixe de 240 francs, à leur enseigner, en deux classes par jour de deux heures chacune, la lecture, l'écriture, le calcul, le plain-chant et le catéchisme. Il devait les surveiller en outre pendant le reste du temps, les conduire aux offices, et les en ramener chez lui jusqu'au soir[2].

Deux ans après, l'œuvre des séminaires préoccupant l'administration diocésaine, on crut que parmi les enfants de chœur pourraient se développer quelques voca-

[1] *Arch. de l'évêché*, cathédrale.

[2] *Reg. de la fabrique*, f° 12.

tions qu'il était bon d'encourager, et afin qu'ils pussent, tout en faisant le service de la cathédrale, se disposer aux cours des écoles secondaires ecclésiastiques, on arrêta qu'ils joindraient désormais à leurs études celle de la langue latine. En conséquence, M. Pestre, vicaire de Saint-Pierre, auquel la fabrique donna un supplément d'honoraires de 200 fr., devint leur maître de latin; un séminariste, M. Guy, lui succéda en 1817. Mais on s'aperçut enfin que le système adopté ne parvenait qu'à faire des latinistes peu remarquables; la multiplicité des objets d'étude et les distractions fréquentes de leur emploi spécial mettaient trop d'obstacles nécessaires à des progrès réels. Le premier maître reprit donc ses fonctions en les restreignant dans leur cadre primitif. En 1821, on jugea convenable d'augmenter son logement; on porta au budget de la fabrique 160 fr. de plus, ce qui éleva ses appointements, y compris ceux qu'il recevait comme serpentiste, à une somme totale de 1,000 fr. La psalette vécut ainsi sans modifications remarquables jusqu'en 1842. M. Guitton, étant venu alors occuper le siége de Poitiers, fit porter à douze le nombre des enfants de chœur, mais six d'entre eux restèrent seuls titulaires : les autres ne furent considérés que comme surnuméraires et destinés à remplir les places vacantes à mesure que chaque enfant sortirait de la psalette, où son séjour doit être de sept ans. Le sieur Giraud, que ses longs services avaient fatigué, abandonna alors la direction de l'œuvre, qui devint une annexe de l'école cléricale. Dans le local occupé alors par celle-ci, une classe particulière fut assignée aux enfants de chœur, à qui un des prêtres de la maison, M. Paterne, fut donné pour surveillant et professeur. M. Roche, nouveau maître de chapelle, leur

enseigna le chant. Toutefois ce régime mixte ne put convenir longtemps. On essaya d'un autre, qui consista à joindre la classe des enfants de chœur à celle des frères qui dirigent les écoles primaires de la paroisse Saint-Pierre. Un local leur fut bâti à cet effet dans l'enceinte de l'école de la rue Barbate en 1843. Ils y sont encore. Tel est l'historique de notre psalette, sur laquelle nous n'aurons plus à revenir.

De grands événements se préparaient depuis 1812. La retraite de Russie avait fait prévoir la chute du pouvoir impérial, et Napoléon hâtait sa perte en mettant sa politique à la place de la Providence, qui n'avait plus besoin de lui. Le pape Pie VII, captif à Fontainebleau, venait enfin d'en sortir le 23 janvier 1814, et retournait dans ses Etats, que lui rendait forcément l'empereur, aussi embarrassé de son prisonnier que des succès des puissances alliées liguées contre la France. Le Chapitre arrêta qu'on ferait pour l'*heureux voyage* du souverain pontife des prières publiques. Elles attirèrent chaque jour un concours immense dans l'église cathédrale, du 1er au 15 février [1]. Mais, avant que celles-ci fussent finies, les armes de Napoléon, abaissées devant celles de ses ennemis, forçaient l'empereur à solliciter l'assistance d'en haut. Un mandement de M. de Saint-Sauveur ordonna des prières *pour la paix*, qui ne tarda pas à arriver... car cette même basilique, où retentissaient les accents de la pénitence et les supplications de la crainte, répétait, deux mois après, toute pleine d'un peuple enthousiaste et ivre d'une joie inespérée, les chants d'action de grâces proclamant le retour des frères de Louis XVI.

[1] *Reg. des actes capit.*, p. 73.

Avec les Bourbons, sur lesquels on comptait tant pour le bonheur de la France, et dont les fautes ne peuvent effacer les bonnes intentions, la religion, plus libre, semblait devoir refleurir; le sentiment religieux, moins contraint, retrouva son élan dans les hommes restés fidèles à la vieille foi de saint Louis. C'est à cet esprit qu'on dut à Poitiers l'établissement de la dévotion au Sacré-Cœur, en réparations des crimes de la révolution. Elle fut sollicitée en 1815 par une adresse aux vicaires généraux capitulaires, signée des principales autorités, des chanoines et des curés de la ville. On fit droit à cette pieuse demande. La chapelle des Evêques fut attribuée à la confrérie, inaugurée le 25 août 1817, et le second dimanche de juillet indiqué comme le jour de la fête solennelle. M. de Bouillé, par un mandement du 20 avril 1824, confirma cette érection, et régla par un dispositif nouveau le rit et les détails liturgiques de la fête, qui fut élevée au degré de solennel majeur.

Le tableau tronqué de la sainte Vierge honorée par saint Hilaire et saint Fortunat, placé à l'autel de la chapelle des Apôtres, avait contre lui, outre le mauvais état de sa toile, le caractère de réprobation que lui avaient imprimé les outrages révolutionnaires. Les teintes tricolores dont les deux évêques s'y étaient vus couverts n'étaient plus de mise, et il est vrai aussi qu'il était peu d'accord avec le vocable récemment donné à la chapelle. On le remplaça donc par celui qu'on y voit maintenant, et que M. Hivonnait père, artiste de Poitiers, composa sur les données du Chapitre et du conseil de la confrérie. Il représente, sur une vaste toile de 4 à 5 mètres de haut sur 3 de large, la religion à genoux montrant le cœur de Notre-Seigneur aux fidèles. Du côté opposé, la ville de

Poitiers, qui n'est plus qu'à moitié agenouillée, se lève et s'élance vers l'objet de sa dévotion, rayonnant dans un ciel peuplé d'anges adorateurs. Les deux personnifications se reconnaissent à leurs attributs, et la dernière surtout à son écusson *au lion grimpant de gueules sur champ d'argent.* Au second plan s'aperçoit l'église cathédrale, vue de face, et une partie du quinconce dont les beaux arbres abritaient alors la promenade du côté nord. Ce travail manque de chaleur et de coloris, mais il y a du dessin, et l'idée première en est bien conçue. Les dimensions de la toile lui donnent d'ailleurs une apparence grandiose.

Cinq ou six autres tableaux de grande mesure étaient alors appendus dans les collatéraux; nous n'en savons point la valeur, mais ils devaient produire un effet détestable en ressortant sur les murs d'enceinte, au détriment de l'architecture dont ils cachaient les détails d'ornementation. Quelques personnes eurent le bon goût de faire remarquer cette faute, et réclamèrent l'éloignement de ces peintures, d'ailleurs de fort mauvais aloi, dit-on, et le Chapitre les fit enlever. Ils furent donnés à quelques pauvres églises; tout le monde y gagna[1].

Le lundi de Pâques de l'année 1816 se fit la procession *des Clefs*, abandonnée depuis 1793. On la renouvela jusqu'en 1830; l'a reprendra-t-on quelque jour?

En 1817, une personne bienfaisante, qui ne voulut pas être nommée, offrit des fonds pour le tabernacle du grand autel, dont la dorure était en fort mauvais état aussi bien que ses gradins. Pendant que s'accomplit cette réparation, l'office canonial se fit devant la chapelle de

[1] *Reg. des actes capit.*, f° 86.

la Sainte-Vierge, dans le déambulatoire. De cette année date aussi la coutume observée jusqu'à présent de réunir pour une messe solennelle, le dimanche qui suit le 8 décembre, toutes les congrégations de la ville dans la chapelle du Sacré-Cœur, où se célèbre leur fête patronale de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge. Ce pieux usage s'établit à la demande de l'association des chevaliers de Saint-Louis [1].

Une disposition nouvelle fut ajoutée au chœur en 1820; et ce fut une inspiration malheureuse, puisqu'elle en dénatura le grand caractère. Nonobstant les anciens usages de l'église qui plaçaient l'évêque à la tête des chanoines, à Poitiers surtout, où il était installé en qualité de l'un d'eux, M. de Bouillé voulut avoir son siége au fond du chœur, et tenir le milieu entre les deux rangs des stalles : c'était rompre une tradition de plus, et ouvrir une voie qui désormais serait naturellement suivie. Depuis que les évêques s'étaient séparés en quelque sorte du reste du clergé, en s'isolant de lui pendant les offices sur une chaire à part destinée aux seuls offices pontificaux, on n'y avait gagné qu'un peu moins de simplicité dans les mœurs de famille qui faisaient le charme des premiers temps. Chez nous, on *gagna* autre chose: ce fut d'enlever à l'œil, qui de la porte médiane pénétrait jusqu'à l'autel absidal, la perspective de ses colonnes, de ses modillons et de ses frises. On ne vit plus dès lors devant soi que des lignes coupées et interrompues, et à la place de la belle grille, dont un tiers fut obstrué, on fut réduit à contempler la charpente massive d'une mau-

[1] *Reg. des actes capit.*, f° 91.

vaise copie des formes et des dossiers gothiques qui protestent contre elle[1].

Nous voyons la fabrique décider, dans une assemblée du 15 janvier 1821, que les travaux de réparation ou d'entretien dont le prix dépasserait 300 francs seraient adjugés au rabais, et, au préalable, déterminés par un architecte[2]. De ces deux mesures, cette dernière était bonne comme garantie; la première se justifie par l'usage de toutes les administrations; mais quiconque a pu voir comment sont exécutés la plupart des travaux entrepris de la sorte est convaincu qu'on y perd toujours ce qu'on y croit gagner. La précipitation, la mauvaise condition des matériaux, la fraude même, sous toutes ses formes possibles, sont maintes fois le seul avantage d'un marché conçu sur de telles bases. Dans notre opinion, un marché à forfait, discuté par gens entendus, et entouré de toutes les sauvegardes possibles, a sans contredit de meilleurs résultats.

Quoi qu'il en soit, cette décision de la fabrique indiquait une certaine amélioration dans l'état de ses revenus. Outre une allocation annuelle faite au bas chœur, on espérait pour un terme prochain un revenu fixe affecté à l'entretien matériel des bâtiments. L'ordonnance royale qui réalisa ces fonds fut rendue au mois de décembre, et affecta 3,000 francs par an à cet objet. C'était peu, et bien en deçà des besoins; mais enfin un emploi intelligent de ces modiques ressources parerait certainement à de fâcheuses détériorations...

[1] *Reg. des actes capit.*, 20 juillet 1820.

[2] *Reg. de fabr.*, f° 219.

Malheureusement cette insuffisance s'augmenta en 1830. La révolution, qui avait placé à la tête des affaires un gouvernement *à bon marché*, fit bon marché aussi de ses engagements avec l'Eglise de France. Les indemnités au bas chœur furent réduites ; celles d'entretien diminuèrent d'un tiers, et forcèrent de négliger des soins indispensables à une bonne conservation.

Revenons à 1821. La toiture avait besoin de renouveler quelques pièces de volige; on y consacra 1,230 francs; quant à la charpente, le même architecte qui l'avait renouvelée en grande partie en 1770 la retrouva aussi bonne qu'alors. Le Chapitre n'avait donc pas en ce temps accepté le travail sans connaissance de cause.

Au mois de mai fut présenté à la fabrique le plan, dressé par M. Hivonnait, des fonts baptismaux qu'on se désole avec raison de voir à l'entrée du bas côté sud; hors-d'œuvre détestable, temple païen où le plâtre du plafond, du fronton et des corniches, s'associe mal au marbre des colonnes; dont la condamnation est prononcée depuis si longtemps, et dont l'exécution tarde trop. M. Hivonnait, meilleur peintre qu'architecte, composa aussi le tableau plaqué au fond de ce bizarre édifice, et qui, sans valoir celui du Sacré-Cœur, a cependant quelques bons détails: c'est le baptême de Clovis par saint Rémi : les costumes n'ont pas plus de fidélité que n'en avaient alors les types historiques; l'effet général est mauvais, et se dépouillerait de plusieurs défauts s'il n'était pas nécessairement placé trop près du spectateur.

Aujourd'hui les cathédrales ayant partout l'annexe d'une paroisse, il leur faut des fonts de baptême, et il importe de les rendre dignes d'elles. Nous devons donc rejeter bien loin ce qui est mesquin et sans valeur ar-

tistique. En 1843, nous parcourions avec M. Guitton l'arrondissement de Loudun. A Nueil-sur-Dive, les belles ruines de l'abbaye nous frappèrent, et le prélat obtint sans peine de la générosité du propriétaire [1] qu'il nous céderait les débris architectoniques nécessaires à la construction d'un baptistère. La demande fut faite au conseil général de la Vienne de quelques mètres de terrain sur une cour déserte et inutile de la préfecture, ancien évêché, dont le mur mitoyen est celui de la cathédrale même. On eût disposé là une charmante rotonde ornée de colonnes, dont le style, les bases et les chapiteaux, de même époque que ceux de Saint-Pierre, eussent admirablement décoré ce nouveau local, qu'on eût pu croire créé en même temps que la basilique. Le conseil général refusa, et cependant toutes les convenances devaient faire adopter ce projet... Peut-être aussi se fût-on bien avisé de cette pensée, que la préfecture est une dépouille violemment conquise sur la cathédrale... Espérons qu'on n'abandonnera pas ce plan, si acceptable en tout, et dont la dépense essentielle est toute faite.

Les 2,000 francs concédés en 1811 aux réparations de l'orgue n'avaient pu que pallier le mal caché qui le dévorait. Les tuyaux, de nouveau encombrés de poussière, ne rendaient plus que des sons incomplets et sourds; les fers et les cuivres, oxydés, gênaient les mouvements du mécanisme; pour peu que l'atmosphère devînt humide, le jeu des bascules ou leviers du positif était tellement gêné dans les points de ses chevalets par le renflement des mortaises, qu'il devenait impossible de s'en servir; les sommiers, rongés par les rats, ne por-

[1] M. Havard, juge d'instruction au tribunal de Loudun.

taient plus le vent et privaient de son les gros tuyaux du seize-pieds, dont le plomb était d'ailleurs décomposé. Sur la demande de l'évêché, un devis fut présenté par le sieur Dallery, « facteur d'orgues du roi et des concerts de la cour, » qui fit son rapport au Chapitre dans le courant de septembre, et, le 30, M. de Corbière, ministre de l'intérieur, adopta le devis, élevé à la somme de 6,500 francs [1]. Mais ce ne fut encore qu'un palliatif. Nous avons dit quel système de réparations complètes devrait mettre une fois pour toutes ce précieux instrument à l'abri de ses trop fréquentes altérations.

Une ancienne religieuse de Fontevrault, mourant à Poitiers en 1822, laissa à M. Masse, chanoine de la cathédrale, pour la remettre au Chapitre, une relique de la vraie Croix qu'elle avait sauvée en 92 du pillage de sa maison. C'était une portion de celle-là même qui, depuis plusieurs siècles, avait été vénérée dans l'église abbatiale du célèbre monastère. L'authenticité en ayant été constatée par M. Coulon, curé de Saint-Pierre, le procès-verbal en fut dressé, et M. de Bouillé fit cadeau au Chapitre d'une croix en vermeil de 35 à 40 centimètres de haut, dans laquelle furent renfermées la relique et les pièces qui en assurent l'identité. Une ordonnance épiscopale en permit l'exposition publique aux jours de l'Invention et de l'Exaltation de la sainte Croix; on dut la porter aussi à la procession du mardi des Rogations. Une délibération capitulaire du 13 septembre de cette année, en votant des remercîments au pieux évêque, arrêta que l'inauguration s'en ferait le lendemain par une procession solennelle dans l'église, avant la messe canoniale; qu'elle resterait

[1] *Arch. de l'évêché*, cathédrale.

exposée tout le jour, et qu'on en donnerait la bénédiction après vêpres : ce qui s'est toujours exécuté depuis lors.

En 1823, il fut arrêté au Chapitre, de concert avec M. de Bouillé, que le pavé de l'église serait réparé en recherche. Dans le même temps, revenait à la fabrique de la cathédrale la petite église de Saint-Hilaire-entre-Eglises, ainsi nommée de sa position entre Saint-Pierre et Saint-Jean-Baptiste. Mais on la recouvrait dans un bien autre état qu'à son origine. Bâtie et cédée au Chapitre par un chanoine de Poitiers au xe siècle, elle avait été, comme tant d'autres, saisie par la révolution, vendue et revendue; le premier acheteur en avait fait une maison particulière; puis elle tomba enfin en la possession d'une personne pieuse qui songea à en faire revenir la jouissance à sa source. Mlle Radégonde Saillard, par acte du 23 septembre, la céda à la cathédrale pour une rente viagère de 400 fr. et une perpétuelle de 80 fr. C'était d'un fort petit avantage à l'église, car cette donation était beaucoup moins remarquable par elle-même que par cette bizarre destinée, qui, après une complète dévastation des biens ecclésiastiques, ramenait à ses premiers propriétaires ce lieu dénaturé et sur lequel on ne pouvait plus faire aucune espérance.

L'année 1826 vit effectuer le projet de repavage en recherche arrêté en 1823; le parvis, ses marches furent refaits aussi; il en coûta 5,216 fr. Pour y procéder, on déplaça plusieurs tombes, qui furent coupées et rognées. Quand donc sentira-t-on l'importance de la conservation de ces débris souvent fort importants à l'histoire, et que brisent sans pitié des mains inexpérimentées ?

Les parapets du parvis existaient encore et furent restaurés cette même année, dans le courant de laquelle

furent placés aussi les paratonnerres. Il paraît que le parvis fut abaissé alors de 50 centimètres [1], ce qui suppose que les bases de l'arcature continue qui décore le premier ordre de la façade étaient enterrées, et qu'une marche de plus dominait celles de l'entrée.

En 1827, on repava en carreaux de pierre et d'ardoise, mêlés de quelques-uns de marbre rose trouvés on ne sait plus où, la sacristie des messes, le tour du sanctuaire et quelques autres endroits. Mais ce travail ne fut fait qu'en recherche, imparfaitement, et ne dura que peu d'années. C'est le défaut inséparable de ces sortes de réparations incomplètes, dont la dépense est presque toujours perdue bientôt après.

Une bonne religieuse, séparée de sa communauté par la révolution, et qui n'avait pu se réunir ensuite à ses débris encore dispersés, mourut en 1829 à Poitiers, laissant à la fabrique un legs de 1,500 fr. pour faire *rafraîchir* l'autel de paroisse. C'était la sœur Madeleine, nom modeste, à l'abri duquel s'étaient accomplies bien des bonnes œuvres... Cette somme ne suffit pas cependant au projet depuis longtemps médité. Le devis s'éleva à 4,550 fr.; « on confia l'ouvrage au sieur Zanoli, *plafonneur* et doreur en cette ville [2], » et les colonnes torses des Jacobins, et leurs statues en bois, et les sculptures du tabernacle et du retable reçurent encore, avec maintes dorures, une épaisse peinture blanche en sus de trois ou quatre premières dont on l'avait déjà sali.

[1] *Arch. de la préfect. de la Vienne*, cathédrale, liasse 5.

[2] *Reg. de la fabr.*, f° 28.

CHAPITRE XXVII.

De 1830 à 1849. — On efface les fleurs de lis. — Destruction du parvis. — Obsèques de l'ancien évêque de Gap. — Sa générosité envers l'église. — Tableaux placés dans le chœur. — Le verre d'eau. — Legs de Mme de Brouillac. — Nouvelles sacristies. — Réparations à l'orgue. — Tribune percée de la préfecture sur l'église. — Repavage général. — Tombeau de M. Lescève. — — L'autel de la Sainte-Vierge privilégié. — Chaire gothique de la chapelle paroissiale. — Presbytère construit. — M. d'Aubigny organiste titulaire. — Monument funéraire de M. de Bouillé. — Hideux embellissements à l'autel de la Sainte-Vierge, — à ceux de Sainte-Madeleine et de Saint-Laurent, — au banc-d'œuvre. — Mauvais entretien. — Reliques de saint Pierre et de saint Hilaire. — Entrée solennelle de M. Guitton. — Conférences ecclésiastiques. — Arbustes arrachés des murs. — Cour des cloîtres pavée. — Pompes funèbres. — Orgue de M. de Larnay. — Plantation et embellissement de la place Saint-Pierre. — Épitaphe de M. Guitton. — Trésor et parquet de la sacristie. — Conclusion de cette histoire.

La révolution de 1830 amena au timon des affaires une bourgeoisie orgueilleuse qui convoitait le pouvoir des classes aristocratiques, et devait payer cher, dix-huit ans plus tard, la mise en scène de ses théories politiques. Avec elle ressuscita l'esprit de Voltaire, qui avait fait toute son éducation, et la religion se trouva enveloppée encore dans la haine vouée à la royauté déchue. Alors on attaqua, d'un patriotisme aussi consciencieux que savant, certaines décorations des églises dont la forme rappelait des souvenirs de reconnaissance. Nous savons comment la cathédrale de Poitiers se vit mutilée sous le même prétexte, comment la truelle et le pinceau des puritains de la nouvelle école vinrent barbouiller d'insignifiantes rosaces la place occupée par des fleurs de lis. Mais il est juste d'en reporter la gloire première à M. Barthe, ministre de l'instruction publique et des

cultes, qui ordonna ces pitoyables mesures par sa circulaire aux évêques du 22 février 1831.

Cette année vit bouleverser aussi l'antique forme du parvis. L'ancien évêché, dont la façade avait été reconstruite au XVIIe siècle, et qui, en 1800, était devenu l'hôtel de préfecture, se fermait sur la place de la cathédrale par une porte monumentale formant une espèce de guichet que le goût moderne voulut démolir. Cette porte s'avançait sur la place par huit mètres de plus qu'aujourd'hui, et presque au niveau de l'angle opposé de la grosse tour. Un nouveau plan, en rendant ces huit mètres à la voie publique, dégagea la tour, au pied de laquelle on construisit une plate-forme qui s'éleva au niveau du sol, reçut sa parallèle au-dessous de la tour de l'horloge, et fut, comme elle, limitée de chaque côté du parvis par une rangée de bornes en pierre que relient des chaînes de fer. Le parvis y perdit donc tout l'espace qui s'étendait sous cette dernière tour et sous une partie de l'autre; il vint expirer de chaque côté à l'angle intérieur de chaque clocher, et, cette difformité une fois admise, on conclut à une modification complète, qui était loin cependant d'en être une conséquence absolue. On eût pu garder encore le parapet et la chaire, et laisser à cet ensemble son aspect monumental. On ne comprit point que cette portion extérieure de l'église se liait au reste, et l'on sacrifia à la manie du neuf comme on l'avait fait dans l'église même. Ce résultat fut d'ailleurs une nouvelle preuve du soin que devraient mettre les administrations supérieures au choix de leurs architectes. Celui qu'on avait chargé de cette *restauration* avait d'abord si mal fait son plan et pris ses mesures, que l'exécution en fut impossible et dut être modifiée. Il n'en coûta pas

moins au département 1,358 fr. 43 c., qu'on eût pu épargner ou employer mieux, et à l'architecte Duval sa place, qu'il perdit bientôt après.

Le mardi 29 novembre se firent les obsèques de M. François-Henri de la Broue de Vareilles, ancien évêque et comte de Gap, chanoine du premier ordre de Saint-Denis, mort à Poitiers âgé de 96 ans. Il fut déposé dans la chapelle de Saint-Sixte. Ancien confesseur de la foi, pour laquelle il avait souffert l'exil de l'émigration, il habitait, depuis plusieurs années, la ville où résidait sa famille, l'une des plus anciennes du Poitou. Il rendit de grands services au diocèse pendant la vacance du siége qui précéda l'avénement de M. de Bouillé, fit beaucoup d'aumônes, et se montra généreux envers la cathédrale, qu'il pourvut d'ornements et de vases sacrés. Il voulut aussi décorer de tableaux le chœur, où on le voyait assister assidûment aux offices de chaque dimanche. Obligé de s'en rapporter pour le choix de ces grandes pages à des correspondants peu édifiés sur les convenances du local et peu connaisseurs en peinture, le bon prélat fut moins heureux dans cette générosité que dans celles où son discernement put le servir. L'athlète copié de Raphaël, connu sous le nom de saint Jean-Baptiste; le serrurier qui figure sous le nom de saint Pierre; le philosophe antique, dont l'épée nue fait songer que ce pourrait être saint Paul, sont à peine rachetés par le saint François d'Assises en prière dans son ermitage. Mais que dire des saints Hilaire et Fortunat en rochet et en camail, comme nos évêques et chanoines du XIXe siècle, si tant est qu'eux et nous en voulussions porter de semblables ?—Et de ce *Verre d'eau* placé dans la chapelle du Sacré-Cœur, et dont l'idée, empruntée à une parole évangélique qui ne peut guère se traduire, est ridicule-

ment affublée de détails inintelligibles? Quelle grotesque imagination a pu placer dans le même lieu une jeune fille au costume élégant et soyeux, tenant d'une main la buie qu'elle vient de remplir à un puits placé derrière elle, de l'autre un verre d'eau froide présenté par elle à un vieux malade qui, soutenu sur son grabat par une autre femme, approche de ses lèvres cette eau qui va certainement lui donner la fièvre ou le tuer? Nous ne parlons pas de cette molle et riche draperie étendue en forme de rideaux à la romaine sur la tête de cet infortuné moribond, dont la chambre à coucher renfermé un puits, et dont la couche se vendrait bien 1 fr. 50 c.... Le peintre s'est rendu justice : il n'a pas signé; on lit seulement au bas de la toile : 1830 : c'est le type de l'art religieux à cette époque.

On fut mal inspiré d'adopter pour ces compositions malheureuses des dimensions gigantesques de 2 mèt. de large sur 4 ou 5 de haut; plus encore de les suspendre aux piliers, dont ils dénaturent l'élévation élégante, et derrière lesquels ne s'aperçoivent plus des toiles poudreuses faites pour des murs plats qu'on ne peut leur trouver ici.

M. l'évêque de Gap avait donné au Chapitre, en 1821 et 1822, un ornement complet de damas vert et une chape de drap d'or; plus tard, on lui dut les lustres en cristal qui éclairent la grande nef. Plusieurs autres preuves de sa pieuse libéralité furent consignées dans les délibérations du Chapitre[1], qu'il n'oublia pas non plus dans ses dernières dispositions. Par son testament, daté en dernier lieu du 8 juillet 1831, il donna à l'église qu'il

[1] *Reg.*, p 105.

avait aimée comme la sienne sa chapelle en vermeil, estimée 2,525 francs, sous condition d'un service religieux, qui fut acquitté le huitième jour après sa mort. Le Chapitre, reconnaissant, arrêta, en assemblée générale, qu'une messe serait célébrée à perpétuité pour le repos de son âme le 4 octobre, fête de saint François, son patron[1].

En 1832, un legs de 1,000 fr. fut laissé à la fabrique par dame Anne-Marie-Henriette d'Aubéry, épouse de Brouillac, à la charge de 25 messes annuelles. Ce legs fut accepté par délibération du 18 juin 1833.

De cette même année datent les réparations de la petite sacristie ouvrant sur la seconde travée de la nef septentrionale. Ce même local est avoisiné d'une pièce destinée aux chantres comme vestiaire, et d'une autre donnée aux enfants de chœur pour le même usage. Ces dernières furent, l'une réparée, l'autre construite en 1843[2].

Le comte d'Argout, ministre de l'intérieur et des cultes, revint, par une circulaire du 12 juillet 1833, à l'idée exprimée en 1813 par Bigot de Préameneu, d'encourager les psalettes comme pépinières d'artistes au profit du culte et de l'art. Il engageait les conseils généraux à voter pour cet objet des suppléments aux ressources des cathédrales, et d'y aider ainsi l'établissement ou l'entretien des maîtrises. M. de Bouillé, en réclamant dans ce sens, fit valoir aussi le mauvais état de l'orgue, qui, toujours réparé et toujours se détériorant davantage, perdait le vent par ses sommiers, n'avait plus que des claviers dépourvus de leur garniture, et des languettes faussées à

[1] *Reg. des actes capit.*, p. 99.
[2] *Reg. de la fabr.*, f°s 39 et 44.

ses jeux d'anche. Le conseil général accorda 1,200 fr.; le gouvernement en donna 1,000, et le travail, exécuté par le sieur Henri, facteur de Bordeaux, fut accepté, le 30 novembre 1835, par MM. Véron, organiste de la cathédrale, et Drocourt, artiste de Poitiers [1].

Cette faveur, obtenue par l'intervention du préfet, M. Alexis de Jussieu, dut être reconnue par une autre. Le magistrat demanda pour son père infirme l'ouverture d'une tribune établissant une vue de la préfecture dans la cathédrale. Quelques inconvénients qu'entraînât ce privilége, on crut devoir l'accorder, et s'abriter contre des abus probables en y mettant pour conditions que la clef de l'oratoire resterait toujours entre les mains de quelques personnes de la famille, et non des domestiques, et que le préfet reconnaîtrait la concession comme purement *temporaire et révocable à volonté* [2]. C'est pour effectuer ce projet que fut ouverte la verrière de la 5e travée du bas-côté sud, au détriment de deux médaillons qu'on n'aperçoit plus, et qui écourtent d'autant les histoires de Balaam et de Moïse.

Le dallage de l'église, si souvent repris par portions, n'avait abouti qu'à une détérioration plus complète qui ne permit plus enfin de recommencer sur des proportions aussi mesquines. Le mauvais état du pavé était constaté depuis 1831, et d'année en année on avait différé de l'entreprendre. En 1834, l'administration civile parut vouloir encore ne procéder, par économie, qu'à l'aide de demi-moyens; M. de Bouillé insista pour un pavage complet, et l'obtint. Le 19 mars, le ministre de

[1] *Arch. de l'évêché*, cathédrale.

[2] *Arch. de la préfect. de la Vienne*, liasse v, 5, 2, no 20.

l'intérieur approuva un devis de 14,139 fr. 72 c., que l'adjudication au rabais réduisit bientôt à 11,559 fr. 23 c. Mais ce mode d'exécution se montra encore une fois avec les plus graves de ses inconvénients. L'adjudicataire traîna en longueur, afin de gagner l'hiver, saison où les ouvriers se payent à moindre prix ; bientôt on s'aperçut que des pierres étaient distraites du chantier pendant la nuit, et un procès intenté à l'adjudicataire lui-même prouva qu'il en était le voleur. Un autre dut lui être substitué ; celui-là termina l'ouvrage en pavant tout le bas-côté nord, auquel on s'était arrêté. Toutes ces lenteurs firent durer la tâche jusque vers le milieu de l'année suivante.

Pendant que se faisait cette opération, une dalle de vastes dimensions, soulevée au pied de l'autel de la chapelle du Sacré-Cœur, laissa voir sur sa face adhérente à la terre une inscription qui relatait, avec le nom de l'évêque schismatique Lescève, la date de son inhumation en ce lieu. On y trouva en effet ses restes, et l'on se rappela que, lors de la réconciliation de l'Eglise, en 1802, on avait retourné cette inscription vers la terre, pour effacer de l'église tout souvenir d'un homme qui avait eu le malheur de la profaner.

Le pape Grégoire XVI, sur la supplique de M. de Bouillé, attacha, par un rescrit du 22 janvier 1834, à l'autel de la Sainte-Vierge, le privilége d'une indulgence plénière à perpétuité, applicable aux défunts par tout prêtre y célébrant, même sans ornement noir, comme il est d'usage aux fêtes d'un certain degré [1]. De là le nom

[1] Nigro colore, etiam in festis, absente. — *Reg. des actes capit.*, p. 130.

d'AUTEL PRIVILÉGIÉ qu'on lit sur l'architrave de la décoration plastique de cette chapelle.

La chapelle paroissiale acquit en 1835 la chaire gothique adossée au pilier gauche, en entrant. Elle eût pu s'en passer, car ce morceau jure désagréablement contre l'ensemble architectural qui l'environne, avec sa lourde cuve polygone aux panneaux plaqués de petits saints de carton-pierre, avec son abat-voix au prétentieux style du XIVe siècle, étalant ses gentillesses forcées sous les sévères arceaux du XIIIe. L'étranger qui voit ce hors-d'œuvre malencontreux s'étonne de sa présence quand il n'a pas le courage d'en rire : c'est en effet une protestation vivante contre toute semblable entreprise livrée à l'aventure aux mains de gens qui savent peut-être travailler, mais qui ne savent pas choisir. Malheureusement nous reconnaîtrons d'autres travaux de même force...

Le presbytère de Saint-Pierre, construit sous l'aile nord de l'édifice, fut aussi commencé, en 1835, sur l'emplacement occupé naguère par le cimetière, puis par une maison canoniale qui y possédait un jardin. Cette cure s'est élevée avec le produit de dons volontaires : la ville, ne pouvant donner un logement au curé, s'acquittait de cette charge communale par une indemnité annuelle de 450 fr. Cette somme sert maintenant les intérêts dus à l'entrepreneur, et retournera, après extinction totale de la dette, à la fabrique pour lui représenter l'obligation de la ville. Une telle combinaison présente un double avantage : pour le curé, elle établit un logement fixe, certain, et qu'il n'est jamais obligé de changer au gré d'un propriétaire ; pour la commune, elle assure une dépense toujours la même, un prix de loyer qui ne pourra hausser devant les exigences probables de l'avenir.

Cependant la ville, dans son intérêt particulier et dans celui du monument religieux, eût fait une meilleure spéculation si elle eût acquis, au grand contentement de tous, le terrain aujourd'hui curial, pour en faire une propriété communale, en agrandissant de 967 mètres carrés l'étendue de la promenade publique. Ce fut une faute de le négliger, puisque le quartier en eût reçu plus d'agrément, fût devenu le rendez-vous des promeneurs qui n'aiment point les grands centres de réunion, et qu'on eût dégagé l'église des constructions parasites qui détruisent son effet architectural, en la gardant pour toujours des atteintes possibles d'un incendie. Il est vrai que le premier de ces deux motifs s'est réalisé en partie dix années après, et nous dirons bientôt quelles améliorations ont été conçues et exécutées pour les abords de l'église cathédrale; mais, telle quelle, il ne lui manque pas moins ce qui eût pu faire d'elle une intéressante perspective en la mettant dans tout le jour qu'elle mérite.

Un événement inaperçu, mais qui a son importance historique pour une église liée à notre monument dès son origine, signala la fin de l'année 1836. « Le 3 décembre, à midi, en vertu de l'autorisation de Mgr l'évêque, le marbre portant l'inscription de la dame romaine *Claudia Varenilla* a été retiré de l'intérieur de la cathédrale, où il était déposé depuis longtemps. De là il a été conduit et placé dans le musée des antiquités de l'Ouest par les soins de la Société archéologique de Poitiers[1]. » Ce marbre avait été placé dans la cathédrale sous M. de la Rocheposay, et y était demeuré jusqu'à

[1] *V.* le procès-verbal de cette translation. — *Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, t. I, p. 561.

cette année. Il fut alors reporté au *temple Saint-Jean*, dont quelques antiquaires le croyaient, de la meilleure foi du monde, originaire. Nous parlerons dans un appendice à notre histoire de ce sujet, qui touche de si près aux origines chrétiennes du Poitou.

En 1837, l'orgue, si souvent réparé et toujours sans succès durable, mais qui du moins gardait toujours quelque chose de sa puissante voix et de ses beaux effets d'harmonie, fut confié à M. d'Aubigny, qui devint, le 7 janvier, organiste en titre après M. Véron, mort le 5. C'était une convention faite par le Chapitre, dans une délibération du 11 avril 1821, que M. d'Aubigny, nommé alors organiste honoraire sous condition de remplacer le titulaire en cas d'absence, de maladie, etc., aurait la survivance. Nous avons vu M. Véron tenir l'instrument dès le temps antérieur à la révolution de 1789. M. Maresse lui avait succédé pendant quelques années, puis, ayant quitté Poitiers, fut remplacé par le premier. Un acte de la fabrique du 13 décembre 1804 attribua à celui-ci un traitement annuel de 300 francs; chacun des deux souffleurs en avaient 25. Plus tard on put faire 700 fr.[1]; et c'est ce prix que l'organiste reçoit encore.

Dans la chapelle du Sacré-Cœur, vis-à-vis le fameux *Verre d'eau* que nous avons mentionné, est appendu un tableau d'un coloris sombre, où le clair-obscur paraît bien ménagé, où le peintre s'est au moins inspiré de l'Evangile : c'est le *Denier de la veuve;* elle passe dans l'obscurité du temple, et dépose dans le coffre des aumônes sa mince offrande, plus méritoire devant Dieu que celle de ces orgueilleux qui la contemplent. Derrière

[1] *Reg. des actes capit.*, p. 103-133.

elle, Jésus, entouré de quelques disciples et de pharisiens qui interprètent diversement l'action de la pauvre femme, la loue de ses intentions, qu'il élève de beaucoup au-dessus des plus riches offrandes. Le tableau, de 4 mètres sur 3, est signé FLEURY, 1819. Le ministère des cultes l'avait envoyé à M. de Bouillé en 1824 pour orner sa chapelle particulière. Ses dimensions ne permirent pas de l'y placer, et le prélat en fit cadeau à la cathédrale, où il ne figure pas mieux devant l'arcature continue, dont il masque l'ordonnance contre toutes les règles.

L'année 1838 fut malheureuse pour la cathédrale; c'est alors qu'on lui infligeait les badigeonnages à l'huile qui voilent le marbre noir de l'autel de la Sainte-Vierge et le marbre rouge de ses colonnes; qu'on creusait dans le mur du déambulatoire sud, parallèle au chœur, l'incommensurable niche du XIVe siècle, au milieu de laquelle figure cette Vierge de Pitié dont on a gratifié, dirait-on, toutes les églises de France, entourée de ses anges équivoques gauchement agenouillés, ou cloués sur un fond marbré comme eux, tant le marbre blanc avait d'attrait pour l'inventeur de ces décors! Alors encore furent attachées à quatre des entre-colonnements des latéraux les statues venues en 1792 de quelques autres églises, égarées ici au hasard sur des consoles grossières qu'on ne daigna pas même terminer par des culs-de-lampe en style quelconque : statues dont on a détruit jusqu'à la personnalité en associant à certaine d'entre elles une statuette dont toute la signification est dans le pendant ménagé avec sa voisine... Alors on vit peindre en marbre vert et rouge les pierres des chapelles absidales de Sainte-Madeleine et de Saint-Laurent, dont tout l'effet n'est plus que de trancher tellement sur la blancheur de l'archi-

tecture générale, que l'œil se trouve tout d'abord offusqué dès l'entrée de l'église, et perd la belle perspective qui augmentait d'un tiers ses profondeurs. Alors enfin on remplaça de vieilles stalles qui servaient au banc d'œuvre, et ornées de sculptures symboliques, par l'énorme masse à qui l'on a continué le même nom, et qu'en 1846 on sépara de la nef par une petite grille de fer... Et pendant ces déplorables et nuisibles dépenses, on laissait tomber de vétusté des tableaux précieux, représentants oubliés de l'art français au XVIe siècle; on laissait, faute d'entretien ou de grillages protecteurs, les verrières perdre chaque jour quelques-uns de leurs détails, les décombres s'accumuler sur les voûtes, les arbrisseaux parasites écarter l'appareil extérieur, et les murs des combles, profondément écorchés, solliciter vainement des travaux de consolidation qu'ils appellent encore. Tout cela fut bientôt l'objet d'observations énergiques venues d'autorités compétentes sur la matière. La Société des Antiquaires de l'Ouest protesta [1]; des écrits furent publiés où l'on se plaignit amèrement de ce défi jeté au bon goût et aux principes les plus élémentaires de l'art [2]. Ces leçons sévères ont été oubliées cependant, et des attaques non moins détestables se sont encore renouvelées depuis...

L'église n'eut, pour se consoler de tant d'affronts, que l'acquisition qu'elle fit, deux ans après, des reliques de saint Pierre et de saint Hilaire, placées aux deux côtés de l'autel de Sainte-Madeleine, au fond du latéral sud.

[1] *Bulletin* du 1er trim. 1839.

[2] *De l'art religieux, lettres sur les églises du Poitou*, par M. Louis de Damiron, in-8°, p. 7 et suiv.

Nous devons la première de ces précieuses parcelles à M. de Bouillé, qui la tenait de Rome même, et la seconde à Mgr de Bonnald, évêque du Puy. L'histoire de celle-ci est remarquable par de curieuses singularités. M. Antoine Girard, évêque de Poitiers, étant mort en 1702, M. de la Chétardie, curé de Saint-Sulpice à Paris, fut nommé pour le remplacer. Dans l'intervalle qui s'écoula entre sa nomination et son refus définitif, M. de Béthune, évêque du Puy, dans l'église duquel se conservait, nous l'avons vu, le corps de saint Hilaire de Poitiers, donna à l'évêque nommé une partie du chef de notre grand saint. M. de la Chétardie, ayant définitivement refusé la dignité épiscopale, ne voulut pas garder une relique aussi considérable, et, au lieu de l'envoyer à Poitiers, comme il eût été si naturel de le faire, ou de la remettre à l'église du Puy, il la déposa dans une autre église du même diocèse. Elle en fut distraite pendant la révolution; mais M. de Bonnald, étant monté en 1823 sur le siége de Saint-Georges, recueillit le précieux chef, le reconnut authentique, et pensa à lui procurer une châsse de prix. C'est dans cette intention qu'il écrivit à MM. de Bouillé et de Beauregard, alors évêques de Poitiers et d'Orléans, les priant de contribuer à la gloire d'un saint qui devait leur être cher. Les deux prélats, en envoyant leur offrande, demandèrent une portion de ce pieux dépôt, et c'est celle adressée à M. de Bouillé que possède la cathédrale [1].

Ce vénérable prélat mourut le 14 janvier 1842, à 83 ans, laissant à tous la mémoire de toutes les vertus épiscopales, et à ceux de ses prêtres qui l'avaient entouré

[1] V. Vie de M. Ollier, in-8°, 1841, t. II, p. 499 et 500.

dans ses derniers jours l'édification d'une patience qui résista à de longues et cruelles douleurs. On l'inhuma dans le caveau de Saint-Sixte, au-dessus duquel se voient un monument en marbre et une inscription en lettres d'or, que fit placer en 1845 le clergé du diocèse. L'église ne comportant pas un mausolée de grandes proportions, qu'on n'y saurait élever sans gêner son ordonnance générale, on s'arrêta au plan proposé par M. Thomas Louis, artiste de Nantes, mais Poitevin d'origine, à qui la chapelle paroissiale doit le joli devant d'autel dont nous avons parlé. Ce plan consiste dans une table de marbre blanc, encadrée entre deux colonnettes sur lesquelles retombe une archivolte plein cintre surmontée de la croix, et dont le tympan, creusé en forme de niche circulaire, reçoit le buste en marbre du prélat, de grandeur naturelle. Au-dessous de l'éloge funèbre, un bas-relief reproduit l'apparition de la croix miraculeuse vue à Migné le 17 décembre 1826, et la bénédiction de la première pierre de l'église, que le prélat fit reconstruire à cette occasion. Cette œuvre reproduit la lithographie qui fut publiée en 1828, et par conséquent elle a des détails pleins de vérité aux yeux de quiconque a pu visiter les lieux. Mais la vérité ne peut être dans le feuillage touffu des arbres, qui pouvaient, au 17 décembre, porter tout au plus des glaçons; elle n'est point davantage dans la présence de l'évêque, qui n'y était point, ni dans la représentation simultanée de la croix lumineuse dessinée au-dessus des spectateurs, et de la pose de la première pierre, qui se fit en 1827. Ceci implique duplicité de sujet, et, dans toute composition d'art comme de poésie, le sujet doit avoir l'unité pour condition première de sa vraisemblance. Saint Augustin, rhéteur exact et connaisseur de bon

goût, en fait même la condition expresse de toute beauté artistique : *Omnis pulchritudinis forma unitas est.* Qui ne croirait, à voir cette page de marbre, fidèle, nous nous plaisons à le reconnaître, par la description du lieu, par les costumes, les poses, et qui ne semble un peu lourde que par une conséquence de ces mêmes qualités, qui ne croirait, disons-nous, que M. de Bouillé fût témoin oculaire de l'événement, et que la croix ait paru à l'heure même où il procédait à la cérémonie? La postérité, à qui le fait ne sera pas présent comme à nous, ne devinera guère ce mélange de deux actions toutes distinctes; on les confondra de manière à dénaturer le fait historique, en dépit de l'inscription incisée au bas de l'image :

IN MEMORIAM CRUCIS QUÆ MAGNIACI APPARUIT DIE XVII X[BRIS]
MDCCCXXVI
J. B. EP. ANNO SEQUENTI LAPIDEM PRIMARIAM BENEDICIT
NOVÆ ECCLESIÆ MAGNIACENSIS.

Nous n'aimons pas non plus, malgré la délicatesse du travail, ce cintre qui, pour couronner le monument funéraire, élève son archivolte gracieuse sous le cintre de l'entre-colonnement qui l'a reçu. L'œil y trouve une confusion qui s'augmente encore par l'adjonction qu'on a faite de deux colonnes nouvelles aux colonnes de l'arcature continue de l'édifice. Mais, nous le répétons, le plan seul nous paraît défectueux; l'exécution est bonne et a mérité de justes éloges à son auteur.

L'inscription retrace en beau style d'humaniste les diverses phases de la vie du défunt et le caractère de ses œuvres :

D. O. M. ET P. M.
ILL^MI ET REV^MI IN CHRISTO PATRIS
DD. JOANNIS BAPTISTÆ DE BOUILLÉ
NOBILIS ARVERNI
QUEM
REGUM LUDOV. XVI ET XVIII AULA
VIDIT SACERDOTEM,
MARTINICA INSULA
DILEXIT PASTOREM,
PICTAVIENSIS ECCLESIA
LUGET. PONTIFICEM.
OBIIT DIE XIV JANUARII, ANN. R. S. MDCCCXLII,
ÆTATIS LXXXIII, PONTIFICATUS XXIII.
OPTIMO PASTORI
CLERUS POPULUSQUE PICTAVIENSIS
VENERATIONE ET DESIDERIIS UNANIMES
ORANTES POSUERE

—

QUÆSIVIT BONA GENTIS SUÆ
ET PLACUIT ILLIS POTESTAS EJUS
1 MACH. XIV.

Au-dessous du monument, deux jolis petits anges, mais un peu lourds et de figure un peu vieillotte, tiennent dans une pose facile l'écusson de la branche aînée des Bouillé, *de gueules à la croix ancrée d'argent*, avec la devise *à vero bello Christi*. Ce blason, qui remonte au temps des croisades, semblerait avoir été fait pour un évêque.

Six mois s'écoulèrent, et, à pareil jour que M. de Bouillé s'en était allé vers Dieu, M. Guitton vint prendre possession, le 14 juillet 1842, du siége de saint Hilaire. La réception fut entourée de tout l'appareil prescrit par

les lois nouvelles, système officiel et uniforme de joie publique, par lequel on honore la religion, mais auquel seront toujours préférables les pieux sentiments d'une population restée profondément catholique, et que les fêtes chrétiennes émeuvent par-dessus tout. Quant au cérémonial religieux, il fut aussi simple qu'il pouvait l'être : le prélat fut complimenté par un de ses vicaires généraux à l'entrée de la ville, qu'il traversa processionnellement jusqu'à la cathédrale, en passant sous des arcs de triomphe de verdure et d'étoffes précieuses, élevés aux limites de chaque paroisse. Le doyen le complimenta à son tour à la tête du Chapitre, qui attendait dans le parvis; on se rendit de là au sanctuaire à travers une foule compacte, avidement curieuse. Après la lecture faite par un chanoine des bulles et autres pièces émanées du Saint-Siége et de l'autorité civile, le pontife monta dans la chaire, accompagné de deux vicaires généraux, et y fit une courte allocution. Quand il fut revenu à son trône, on publia l'indulgence de quarante jours qu'il accordait à tous les assistants, et le *Te Deum* exprima une fois de plus les saintes joies de l'Eglise de Poitiers.

Un des premiers actes du prélat fut le rétablissement des conférences ecclésiastiques instituées en 1683 par son prédécesseur, M. Fortin de la Hoquette, et qu'avait interrompues la révolution de 1789. — Elles furent reprises en 1843, et celle de Poitiers se réunit chaque mois dans notre salle capitulaire.

On procéda en 1844, sur la proposition émise l'année précédente par un membre de la fabrique, à l'arrachement des plantes et arbustes croissant dans les murs extérieurs du monument, écartant ses pierres et les rendant plus accessibles aux effets de la pluie et de la gelée.

Cette opération est d'une grande importance, et devrait être renouvelée tous les ans. On éviterait ainsi les buissons qui encombrent, littéralement parlant, la plate-forme de la grosse tour.

La cour des cloîtres, rétrécie de beaucoup par la construction des sacristies pour les chantres et les enfants de chœur, fut pavée aussi en 1844. En même temps on disposa la salle basse du clocher sud à l'usage des séminaristes : elle fut parquetée, garnie de casiers et de vestiaires, et depuis lors les séminaristes venant chaque dimanche assister à l'office cathédral s'y revêtent de l'habit de chœur et se rendent de là à leurs stalles.

Une sage réforme s'était faite encore cette année pour rendre plus dignes les enterrements des fidèles. Il arrivait assez fréquemment que les corps, après la cérémonie paroissiale, fussent portés au cimetière par des gens assez peu scrupuleux, et dont la conduite légère dégénérait en scandale. Ces porteurs étaient assez ordinairement choisis et payés par la famille du défunt. On songea à organiser un meilleur système. M. Garnier, curé de Saint-Pierre en l'église cathédrale, fit adopter par la fabrique un règlement désignant un certain nombre d'hommes, de femmes et de filles pour s'acquitter de ce soin exclusivement à tous autres, moyennant une rétribution convenable [1]. Mais, au moment où cette mesure allait se réaliser, l'autorité municipale, qui ne voyait dans les pompes funèbres organisées par une compagnie qu'une mesure d'administration convenable à son point de vue, adopta en principe l'emploi des corbillards et de tout leur accessoire. M. Guitton, alors évêque, y con-

[1] *Reg. de fabr.*, f° 45.

sentit... Cette prétendue amélioration se fit pour toutes les paroisses. La compagnie générale de Paris envoya ses agents exploiter la ville de Poitiers. — Après des pourparlers entre eux et la fabrique de Saint-Pierre sur un projet de service présenté en 1847, celle-ci adopta ce projet, modifié par ses propres conditions le 20 janvier 1848[1]. Ce changement a soulevé plusieurs fois déjà des difficultés sérieuses de la part des paroisses, dont le ministère a été contrarié par quelques prétentions peu acceptables, et des familles, dont quelques-unes se sont plaintes que le fisc entrepreneur ait quelquefois outre mesure grossi les frais de succession.

Depuis que le jubé formant la clôture orientale du chœur avait disparu, en 1792, l'église manquait d'un orgue d'accompagnement. M. l'abbé de Larnay, qui, le 1er mai 1846, avait donné une tenture de velours cramoisi rehaussée d'or, et un tapis de pied pour décorer le trône aux fêtes épiscopales, remplaça encore à ses frais l'instrument depuis longtemps perdu, et se chargea généreusement de l'entretien d'un organiste[2]. Le nouveau jeu, dont le placement était assez difficile, vu la disposition du chœur, fut établi, d'après l'avis de la commission archéologique diocésaine, derrière les stalles adossées au mur de la nef septentrionale[3]. Une coulisse glissant à volonté de la 3e à la 6e arcade ogivale de la boiserie, au-dessus des 4e, 5e et 6e formes du bas bout, découvre au moment des offices les tuyaux qui se trou-

[1] *Reg. de fabr.*, fos 58 et 60.
[2] *Reg. des actes capit.*, fo 176.
[3] Procès-verbal de la commission archéologique diocésaine, p. 69 et 71.

vent encadrés dans les trois dossiers, et les recouvre aussitôt que le chant est terminé. Le clavier est établi sur le parquet des mêmes stalles hautes, plaçant l'organiste sur la même ligne que le clergé, et le dos tourné au buffet. On a ainsi le double avantage de pouvoir accorder parfaitement les sons de l'instrument aux voix des chantres, près desquels il se trouve, et de ne détruire en rien l'ensemble élégant et simple à la fois de notre précieuse boiserie.

Cet instrument coûta 10,000 fr., et fut accepté le 30 mai 1846 par M. d'Aubigny. Sorti des ateliers de M. Ducroquet, de Paris, successeur de la maison Daublaine et Callinet, il se compose : 1° d'un clavier à la main de 54 touches; 2° d'un bourdon de 2 mèt 67 centim.; 3° d'une montre de 2 mèt. 67 centim.; 4° d'un bourdon de 5 mèt. 33 centim.; 5° d'une doublette; 6° d'un nasard; 7° d'un plein-jeu de huit tuyaux; 8° d'un clairon; 9° d'une trompette. — On lui reconnaît généralement une grande puissance et une excellente harmonie.

Derrière ces mêmes stalles, le vide creusé dans le mur pour recevoir le mécanisme de l'orgue et sa soufflerie a été recouvert moins heureusement d'un lambris en bois dont la surface est divisée en panneaux à moulures, quoiqu'on l'ait badigeonnée d'un simulacre d'appareil qui trahit l'intention de la confondre avec le mur qui la suit : défaut de goût qui prouve encore avec quelle vigilance il faut suivre les ouvriers dans leurs travaux de décoration, et quelquefois ceux qui les dirigent.

Cette même année, fut placée de côté et d'autre de la chaire à prêcher, entre elle et les deux piliers qui l'avoisinent, une grille de fer haute de 1 mèt. 33 centim., destinée à protéger contre les envahissements de la foule

l'auditoire réuni dans la nef pour les instructions religieuses. Le modèle de cette grille, qu'il aurait fallu choisir plus sévère, a le double tort d'être fait sur un dessin de beaucoup postérieur à l'architecture qui l'entoure, et d'avoir un amortissement dont la bizarrerie ne peut se justifier par aucun modèle de cette époque. Quel artiste du moyen âge s'est jamais avisé de renverser les ogives trilobées pour les intercaler à d'autres établies dans leur position naturelle?

Enfin ce fut encore en 1846, et l'année suivante, qu'on vit couper des bases de colonnes et mutiler l'arcature supérieure des portes latérales pour installer ces massives charpentes qui, sous le nom de tambours, ont fait plus de bruit qu'elles ne valent.

L'histoire, sévère malgré elle, mais toujours impartiale, peut heureusement ici opposer à cette faute le souvenir d'une bonne action de plus. Le 15 février 1847, M. l'abbé de Larnay offrit au Chapitre de lui procurer, tant à ses propres frais que par des souscriptions, cinq cloches nouvelles, à condition d'être seul chargé de la direction de la fonte et de la pose de chacune d'elles, et même de la construction du beffroi; de choisir tels parrain et marraine qu'il voudrait, et de faire placer sur les cloches telles inscriptions qu'il jugerait convenable. Nous doutons que les ministères de l'intérieur et des cultes eussent sanctionné tout cet accord, qu'ils auraient probablement soumis à quelqu'un de leurs architectes... Quoi qu'il en soit, les cinq cloches, pesant 4,455 kilog., devaient donner les notes *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *sol*, et s'accorder avec le bourdon; elles eussent coûté 15,146 francs, la fabrique n'ayant à débourser que les frais accessoires de la charpente ou beffroi, de la montée et de la pose. On

accepta cette offre généreuse, et une délibération de la fabrique, considérant « que la sonnerie, inférieure à celles de la plupart des succursales, n'est pas digne d'un monument unique en son genre d'architecture, et que l'église, l'une sans contredit des plus belles qu'il y ait en France, se trouve défigurée par l'état actuel de la tour principale, » arrêta que demande d'un crédit serait faite au gouvernement... Mais ces sortes d'affaires ne vont pas du même vol que les plans et devis. Quelque temps s'écoula; le gouvernement disparut; les cloches restent à faire...

Une autre remarque nous paraît utile sur les clauses de ce projet. Il portait expressément, outre les conditions susdites, que le donateur s'emparerait en toute propriété des deux cloches venues de Nouaillé [1]. Nous ne pensons pas qu'elles dussent être fondues pour entrer dans la confection des nouvelles. Une telle opération n'était point proposable : les deux cloches en effet remontent à l'année 1727; donc, déjà vieilles et du petit nombre de celles qui survécurent au vandalisme de 93, elles sont de ces monuments qu'il faut laisser vieillir, surtout quand elles se lient à l'histoire d'un monastère célèbre, sur lequel elles perpétuent des renseignements écrits. En pareil cas, que des cloches soient mises en vente et acquises par quelque autre église du pays, la spéculation fort légitime du donateur n'y perdra rien, et l'on s'évitera un acte de destruction que l'art et l'histoire ne devraient jamais avoir à déplorer.

Après bien des vœux exprimés et des demandes réitérées à l'administration municipale, la cathédrale vit

[1] Délibération de la fabrique, sur une lettre du 15 février 1847.

enfin ses entours devenir un peu plus abordables. Sous le quinconce des vieux arbres qui abritaient le flanc nord et une partie du terrain qui se prolonge parallèlement à la façade occidentale, le sol, mal entretenu depuis longtemps, offrait à la pluie de nombreux réservoirs formant autant de lacs passablement dangereux à certaines heures du soir. En 1846, on abattit les arbres pour une nouvelle plantation; en 1847, on éleva la place de quelques centimètres au-dessus des rues adjacentes, qui furent repavées en échantillons de grès, comme l'espace de 4 mètres sur lequel se déversent au bas des murs les eaux qu'y projetent les achenaux. La place fut sablée, et dès lors ses dehors, plus attrayants, attirèrent les promeneurs sous les imposants contreforts et les belles verrières de l'édifice religieux. Là viennent aussi se ranger en bataille, en formant l'équerre jusque devant la façade de l'église, les troupes appelées dans son enceinte par quelque fête publique. Les compagnies de la garde nationale peuvent s'y exercer au maniement des armes et à la tenue militaire; et ainsi participe, comme tant d'autres, au contact de nos institutions modernes, ce local cité dans nos vieilles chroniques du XIe siècle pour sa célèbre foire au lard du jeudi absolu, et qui, avant 1789, servait de rendez-vous aux marchands de bois [1]. Les arbres en étaient taillés alors régulièrement par des hommes du Chapitre. Longtemps négligés pendant les troubles politiques qui survinrent, ils entrèrent dans le marché fait le 30 ventôse an IV (19 mars 1796) avec le jardinier Bonnin, qui se chargeait, pour 1,600 francs par an, d'entretenir toutes les promenades de la

[1] *Almanach historique et provincial du Poitou*, 1782.

ville. Cette somme fut réduite de moitié trois ans après.

En 1849, la sacristie des messes, dont le pavé s'était usé, fut parquetée en chêne. Nous eussions préféré un renouvellement du pavé, comme plus monumental. On pratiqua aussi dans le mur du chœur qui forme le tour d'équerre des deux latéraux, au fond de l'église, deux armoires destinées à recevoir les reliques, les vases sacrés et autres objets qui constituent le trésor. C'est une des améliorations les plus importantes et les plus nécessaires que les convenances exigeassent depuis longtemps.

Cependant un veuvage nouveau était réservé à l'Eglise de Poitiers en cette même année. M. Guitton, parti de Poitiers le 30 avril pour une visite pastorale dans l'archiprêtré de Niort, mourut subitement le 7 mai dans cette ville, où il remplissait un des devoirs de sa charge. Cette nouvelle, promptement répandue dans le diocèse où rien ne l'avait fait prévoir, jeta les peuples dans une consternation à laquelle le sentiment de la foi n'était pas étranger. Le corps inanimé du prélat, rapporté à Poitiers, reçut la sépulture le 12 mai, dans la chapelle de St-Sixte. Un simple monument lui fut élevé bientôt après dans le même entre-colonnement où se lit l'épitaphe de M. Bailly. Il consiste en une table de marbre blanc entourée d'un cadre en marbre noir que surmonte une croix, et dont la hauteur se divise en deux parties. La première contient l'écusson sculpté du défunt, d'*azur à la croix de Saint-André d'argent*; dans la seconde est gravée en lettres d'or cette inscription :

HIC JACET

ILL. AC REV. JOSEPHVS ANDRÆAS GVITTON

EPISCOPVS PICTAVIENSIS
QUEM MORS PRÆMATVRA
E MEDIO MOERENTIS CLERI
POPVLI DESIDERANTIS
PIVM POPVLOQUE SERVIENTEM
NIORTI ERIPVIT.
DIE MAII VII AN° CHRISTI MDCCCXLIX.
CVJVS ANIMA REQVIESCAT IN PACE.

Ce triste événement est le dernier qui se fasse jour dans l'histoire de notre édifice... Comme il avait vu tant d'autres évêques, comme il les avait reçus dans ses cryptes aujourd'hui inconnues, ou sous les dalles pesantes dont la surface gardait leurs noms à la postérité, il a reçu encore, sinon avant l'heure que sonna le doigt de la Providence, au moins avant le temps qui semblait devoir se prêter à sa vie, un pontife de plus dans l'humide caveau sitôt ouvert à sa dépouille. Puissent ces sombres avenues de la mort ne point se rouvrir pour le successeur que l'Eglise va lui donner, avant le terme encore éloigné d'une longue carrière! Dans ce temple où se renouvellent si souvent les joies et les tristesses de la vie, puissions-nous n'avoir plus, nous dont la carrière est plus qu'à demi faite, des larmes à répandre sur les attributs muets d'un pontificat de quelques jours!

CHAPITRE XXVIII.

Revue des auteurs qui ont parlé de la cathédrale de Poitiers. — Robert de Helsen. — Le pape Sixte IV. — Davity. — André Duchesne. — Zinzerling. — Golnitz. — Nicolas de Sainte-Marthe. — Le chanoine Cousteau.

— Paulmy d'Argenson — Maltebrun. — Bourgeois. — L'Almanach du Poitou et l'Annuaire de la Vienne. — Étienne de Jouy. — Le comte Orloff. — Le marquis de Custines. — Millin. — Dom Baunier. — Pierre-François Piorry. — La Jeune Voyageuse. — But et philosophie de cette histoire. — Mission providentielle des monuments catholiques.

Arrivé à la fin de notre tâche, nous pouvons nous demander encore, et plus que jamais, comment un vaisseau si remarquable, ses vastes dimensions, ses belles et larges nefs, ses voûtes légères, ses colonnes élancées, ses brillantes et instructives verrières, le gracieux de ses sculptures, et l'imposante majesté de son ensemble, n'ont pas attiré avant nous l'admiration des architectes et des artistes; comment, lorsque tant d'autres églises qui ne valent pas celle de Poitiers, ont eu des panégyristes et des historiens, la nôtre est demeurée inconnue, rangée tout au plus, par quelque nomenclateur appitoyé, parmi les cathédrales de *cinquième* ordre, ni plus ni moins, et n'ayant d'autres appréciateurs véritables que certains touristes ébahis, rapidement emportés, après un examen fait à grands pas, vers la machine roulante dont le bruit effaçait bientôt leurs impressions? Peut-être cet injuste oubli viendrait-il du peu d'estime qu'on a faite jusqu'à présent des choses archéologiques; mais aussi pourquoi n'est-il pas réparé depuis que les études historiques ont recommencé leur rôle si important, depuis que des journaux, bulletins et revues de toutes formes et de tout genre se multiplient à foison, répandant le goût de nos recherches et les bonnes doctrines de la science des monuments? Les vieux livres, ceux édités depuis la fin de Louis XIV jusqu'à la révolution politique qui ouvre notre histoire moderne, parlaient tous de la cathédrale de Poitiers, quand ils lui

faisaient cet honneur, dans les termes les plus insignifiants, et quelquefois les plus faux. « L'immensité de cet édifice en fait la principale beauté, » disait Robert de Hesseln, qui ne l'avait pas vue [1]. D'autres en parlaient non moins savamment en quelques mots aussi vagues. Beaucoup, en traitant de la ville de Poitiers, n'en disaient rien et faisaient beaucoup mieux. Il nous a paru qu'une courte revue de ces témoignages et appréciations offrirait un tableau assez piquant au lecteur, qui, maintenant, connaît les moindres recoins de notre basilique. Nous allons donc remonter au plus loin que possible, et faire une rapide revue des auteurs plus ou moins célèbres dont le témoignage a pu contribuer à sa renommée.

Nous n'avons plus besoin de rappeler ce que le pape Sixte IV disait dans sa bulle du 26 novembre 1481 aux chanoines de Poitiers : « Votre église est réputée parmi les plus illustres cathédrales de la France. » Passons au XVII[e] siècle, au temps où les études, profitant des efforts tentés depuis la renaissance par la littérature européenne, deviennent plus sérieuses et apprécient néanmoins encore si diversement toutes les données scientifiques. Nous entendrons Davity vanter la belle structure du monument qu'il admire de ses propres yeux [2]; André Duchesne, citant les *Annales* de Bouchet, ne mentionner de Poitiers, en général, que la beauté *de ses édifices* [3]. Zinzerling, sous le pseudonyme de *Jodocus Sincerus*, rappelle fort exactement l'origine, les fondateurs du monument, ses plus fameuses reliques, la magnificence de son appareil

[1] *Dictionn. universel de la France*, t. V, p. 586.
[2] *Descript. génér. de l'Europe*, t. II, p. 448.
[3] *Antiquités et recherches de la France*, 1637, in-f°, p. 358.

et les traces de ces boulets de 1569, dont l'effort a inutilement cherché à entamer la pierre... [1]. — Dans le même temps, Abraham Golnitz lui donne la palme sur toutes les constructions qui l'entourent : *Palmarium est templum D. Petri;* il croit même que, pour la hauteur, le chevet n'a pas d'égal en France [2]; et dès ce temps même il avait raison. Le P. Brower, jésuite, dans ses savantes notes sur les œuvres de notre saint Fortunat, cite Saint-Pierre de Poitiers comme une des causes de la réputation de la ville [3].

Tous ces éloges étaient faciles sans doute; un peu de goût et quelques comparaisons suffisaient à les inspirer. Nos critiques anciens et modernes se tirent plus mal des dissertations historiques, et il est curieux de voir comment ils se suivent pas à pas dans le sentier des vieilles chroniques erronées, ou bien se font des versions nouvelles, au risque de publier quelques absurdités de plus. Qui croira, par exemple, que Nicolas de Sainte-Marthe, cet homme dont le nom devait être une noblesse qui l'obligeât, ait jamais songé à dire que « la cathédrale de Poitiers avait été fondée du temps de l'évêque Fort d'Aux, qui la dédia à l'apôtre saint Pierre, et dans laquelle il fonda et dota une chapelle en 1361 [4]. » — Or cet évêque était mort en 1357. — Mais notre vénérable chanoine de Cousteau, qui s'amusa, vers 1650, à parler du même sujet dans une compilation assez mal digérée, quoique *tirée*, dit-il lui-même, *des registres de l'église de*

[1] *Itinerarium Galliæ*, p. 152, éd. 1616.

[2] *Ulysses Belgico-Gallicus*, p. 290, éd. 1631.

[3] S. Fortunati, episc. Pictav... opera, p. 44, in-4°, 1617.

[4] *Hist. Eccles. et Comit. Pictav.*, p. 163. — *Mss.* bibl. de la ville de Poitiers.

Poictiers, n'admet-il pas la contemporanéité de Saint-Pierre et de Saint-Martial; ne partage-t-il pas la crédulité de Bouchet, de Besly et compagnie, sur l'origine primo-séculaire de notre diocèse, sur le sens de l'inscription qui attribue au XI[e] siècle la dernière travée de notre voûte centrale, et tous les autres contes débités à plaisir par la critique de nos historiographes défunts? Et notre brave curé de Buxerolles, audacieux mais trop simple continuateur des *Annales d'Aquitaine*, ne va-t-il pas chercher le berceau de notre cathédrale dans les nuages de « l'an soixante depuis la naissance de Jésus-Christ [1]? » Bouchet n'y fait plus rien, car il ne se hasarde que jusqu'à l'an 67. — Qui croirait, cependant, qu'il fût possible de rencontrer un historien plus merveilleux encore? Et pourtant nous en avons un. Lisez les *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque* [2], et M. Paulmy d'Argenson, qui s'en est évidemment rapporté en aveugle à ses aveugles devanciers, vous dira que la religion chrétienne s'est établie en Aquitaine du temps de Claude, par conséquent de l'an 41 à l'an 54 de J.-C.; que saint Martial bâtit alors notre cathédrale, laquelle a été reconstruite plus grande et plus belle *sous l'empire de Charlemagne*.

Maltebrun, ce génie de la géographie moderne, n'est pas mieux renseigné quand il date du XI[e] siècle « l'une des plus belles cathédrales de France [3]... » Il honore même l'enceinte sacrée de vingt-trois conciles, tout autant, que nous devons humblement, ne lui en déplaise, réduire des deux tiers, attendu que nous ne pouvons les

[1] Tome I, p. 27.

[2] *De la lecture des livres français*, t. IV, p. 182.

[3] *Géogr. universelle*, t. VIII, p. 322.

confondre avec ceux tenus dans la même province, à Charroux, à Saint-Maixent et ailleurs.

L'avocat Bourgeois, à qui nous avons souvent emprunté des lumières historiques, fait preuve d'une critique plus éclairée, et raisonne au moins en homme de goût et de bon sens, et si l'on peut relever en lui quelques erreurs, elles sont légères, sauf une seule qui prouve, lorsqu'il affirme que le chevet est plus *neuf* que la façade, son peu d'expérience en architecture du moyen âge. Suivons-le, et apprécions ses documents. Après avoir parlé de la dédicace de 1379, « ce vaste édifice, dit-il, qui n'est pas moins admiré par la beauté de sa construction que par l'immensité de son travail, avait été commencé dès l'an 1161 (il faudrait dire 1162), sous Henri II. Plusieurs princes et divers prélats s'étaient étudiés à l'embellir et n'y perdirent pas leurs soins : c'est l'un des plus beaux bâtiments qui soient dans le royaume. Il est visible qu'il a été fini à deux fois, et qu'à prendre depuis la moitié du vaisseau, *le derrière est plus neuf que le devant*... »

Arrêtons-nous ici. C'est-à-dire que le chevet aurait été fait après la façade... Cette erreur devait être plus commune qu'on ne pense dans les siècles où les notions de l'art précédent n'étaient plus connues. On se persuadait que ces sculptures, d'autant moins comprises qu'on ne les étudiait point, n'étaient que des vieilleries à dédaigner; en revanche, on accordait une parfaite considération à ces pierres de taille bien coupées, dont la surface lisse rappelait quelque chose des châteaux de Chambord ou de Maintenon, de la chapelle de Versailles ou de l'église de Saint-Sulpice. C'est pourquoi « les connaisseurs, continue l'historien, ne trouvent pas que sa façade et son

portail répondent au reste, et préfèrent *avec raison* le pignon sur quoi repose la couverture. C'est effectivement un morceau qui ne peut être regardé sans surprise. » — Puis il ajoute : « Il y a sur la pierre qui sert de clef à la voûte une inscription en lettres majuscules pour l'explication de laquelle Besly a fait une grande dépense d'érudition ; mais il n'est pas douteux qu'il n'a pas rencontré, puisqu'il attribue à Guillaume IV, duc d'Aquitaine et comte de Poitou, l'honneur d'avoir bâti et fait dédier ce superbe édifice. « Cet auteur prouve, à la vérité, qu'après un incendie qui consuma l'église de Saint-Pierre-le-Grand, ce comte la fit rebâtir ; mais ce n'est pas telle qu'elle est. » Elle a été brûlée en différents temps : c'est peut-être ce qui a obligé de la construire de façon qu'elle semble être à l'épreuve du feu [1]. » On voit bien ici qu'il ne manque à Bourgeois qu'une condition pour résoudre la question qui l'occupe : les notions archéologiques, lesquelles toutes seules mettent à néant les conjectures de nos dissertateurs, et leur eussent prouvé clairement, comme aujourd'hui, les diverses époques de notre construction. Quoi qu'il en soit, ce jugement est mieux motivé et plus savamment pensé qu'aucun de ceux qui le précèdent.

Les auteurs venus après l'avocat au présidial n'ont pas toujours eu le même goût et la même maturité de réflexions. L'*Almanach du Poitou*, publié en 1790, après avoir parlé des *embellissements* faits par M. de Saint-Aulaire, et copié André Duchesne sur d'autres points, répète les vieilles erreurs de ses devanciers. Celui de 1773, après avoir parlé de Henri II et d'Eléonore, et aussi

[1] *Mémoires hist.*, p. 195, dans D. Font., t. XXXII.

de Bertrand de Maumont, ajoute « qu'on voit dans cette église plusieurs monuments élevés à ces grands hommes dont les noms ne cesseront d'être chers à la patrie [1]. » Il fallait avoir de bons yeux pour trouver dans la cathédrale de Poitiers, en 1773, des monuments élevés à ces personnages dont le rédacteur n'avait probablement pas lu les épitaphes.

L'*Annuaire de la Vienne* de 1833 était-il mieux instruit quand il disait : « La tour de l'horloge est la moins moderne? » — Il copiait de bonne foi quelque vieille relation antérieure à la translation de l'horloge dans la tour *Neuve*, la *plus* moderne par conséquent. Et quand il ajoutait : « Les décorations du portail sont d'un si mauvais goût, qu'elles ne méritent pas d'être mentionnées [2], » ne prouvait-il pas qu'avant de parler monuments, même dans un annuaire, il faudrait *y regarder de plus près ?* Il est vrai que ledit annuaire avait reçu ces informations de Dufour, *d'où venait tout le mal* [3].

Arrive M. de Jouy, dont *l'Ermite en province* a le défaut, comme beaucoup d'autres ouvrages du polygraphe, d'avoir été écrit à Paris, et rédigé, au coin du feu, sur toutes les billevesées de prétendus voyageurs... A l'entendre, les voûtes de Saint-Pierre de Poitiers ont le double mérite d'être hardies, ce qui est vrai, et d'être *sombres*, ce qui ne semblera vrai à personne. C'est, au contraire, n'en déplaise à notre ermite, un des beaux caractères du monument poitevin, de laisser pénétrer de toutes parts une clarté qui fait ressortir toutes les

[1] P. 99.
[2] P. 11.
[3] *L'Ancien Poitou et sa capitale*, p. 263.

ombres de ses innombrables sculptures, et présente à l'œil un ensemble ravissant que les églises purement gothiques obscurcissent toujours un peu plus par le rétrécissement du triforium et l'abaissement des voûtes latérales. Si jamais M. de Jouy est entré dans notre cathédrale, ce dut être à 8 heures du soir, ou pendant une éclypse de soleil. Une autre preuve s'en trouve dans le marbre de Varenilla, qu'il prend pour un tombeau chrétien [1].

Le comte Orloff est plus fort encore. Son *Voyage dans une partie de la France* contient cette appréciation [2] : « La cathédrale de Poitiers, *gothique comme l'église de Notre-Dame*, n'a pas une portail, à beaucoup près, *aussi grandiose*. Fondée et dédiée à *saint Marcel*, elle fut *détruite* dans le XIe siècle, *et rebâtie sous le règne de Henri II* et de ses successeurs. Le vaisseau en est vaste et *simple* à la fois; il contenait des tombes qui, *violées* à la plus désastreuse des époques, ont été *mutilées*, et le riche trésor que contenait le temple disparut en même temps... »

Qui ne croirait, en comparant ces quelques lignes à notre livre, que celui-ci est à refaire? Le comte Orloff avait vu la cathédrale en diligence, du pont Guillon aux Trois-Piliers, en passant par les rues de la Latte et des Basses-Treilles...

Eh bien! tout cela ne vaut pas encore le marquis de Custines, auteur de l'*Espagne sous Ferdinand VII*. A propos de l'Espagne, le docte voyageur s'égare dans les rues de la vieille cité du Poitou, qu'il appelle assez impoliment

[1] *L'Ermite en province*, t. XII.
[2] T. I, p. 81.

un monceau de vieux platras, et qu'il s'étonne, par cette raison, d'entendre citer comme le chef-lieu d'un département et la capitale d'une ancienne province. C'est en 1838 que nous avons l'honneur de sa visite. « J'ai *pourtant* trouvé, dit-il, un édifice imposant : c'est la cathédrale, *dont quelques parties sont d'une haute antiquité*. L'intérieur de ce monument est *obscur* » (encore les voûtes *sombres*), « majestueux, et les bas-côtés sont *voûtés en arcs grecs dont la forme plate atteste l'ancienneté*. » Nous avouons n'y rien comprendre, et nous passons.—« Il y a là, ajoute l'archéologue, de quoi étudier l'époque de l'art *qui a précédé* l'architecture gothique[1]. » — Tout au plus, car ce n'est point l'art roman autant que le gothique lui-même; c'est la transition de l'un à l'autre, et l'expression la plus belle de ce dernier, sinon dans le plan général de l'édifice, au moins dans les détails du genre et dans ses délicieuses moulures. En 1838, on devait savoir cela, et ceux qui l'ignoraient pouvaient se dispenser de répandre dans un livre officiel de telles notions d'archéologie.

Un auteur plus inexcusable par sa position, ses études et son nom même, que la science entoure d'une certaine auréole, Millin a rendu compte du même monument en style assez curieux pour appeler ici une citation de quelque étendue. Millin écrivait en 1811, époque fort peu archéologique, nous l'avouons; mais il était du petit nombre des savants qu'occupaient alors les monuments du moyen âge, ce qui n'ôte pas à son *Voyage dans le midi de la France*[2] des fautes qui accusent une précipitation

[1] T. I, p. 102.
[2] T. IV, p. 715.

justement blâmée. Nous allons voir dans ses notes sur Saint-Pierre de Poitiers un mélange d'erreurs déjà accréditées avant lui, une copie textuelle des notions historiques données par les livres que nous venons de citer, et des preuves incontestables de cette rapidité d'observation qui donne des aperçus pour des certitudes, et des hérésies pour des vérités. On voit d'ailleurs à la description faite par notre membre de l'Institut que les antiquités chrétiennes lui étaient peu familières :

« L'entrée de la cathédrale est précédée *d'une espèce de cour* pavée avec des dalles, dans laquelle il faut descendre six marches; son enceinte est formée par un mur à hauteur d'appui, dans lequel il y a trois ouvertures par lesquelles on entre dans *ce porche*. Il y a sur le mur, à chaque ouverture, une figure d'animal très-mutilée : c'est *probablement* un lion. En face est le siége ou la chaire dans laquelle s'asseyait le *catéchiste*. » — L'érudition ici ne va pas loin, et la clarté du style est contestable. Un *parvis* diffère d'un *porche*, et *l'espèce de cour* avait un nom que l'antiquaire parisien devait savoir; et puis la chaire avait été destinée à bien d'autres qu'au *catéchiste* [1]. — « *On veut* faire remonter la fondation de cette église au temps de saint Martial, *époque où elle fut détruite, en* 1021. » — Qui *veut* cela? Qui jamais a voulu placer saint Martial au XIe siècle? Où a-t-on pu prendre une destruction de notre église si voisine de sa construction?... La *Vie des saints* et la *Chronologie ecclésiastique* étaient-elles donc si peu connues en 1811? — Poursuivons : « Ce fut Henri II qui la fit reconstruire, et elle n'a été achevée que 200 ans après, par le duc de Berry, en 1379. » — On pourrait conclure de là

[1] *V.* notre chap. X de la 2e partie.

que le Henri II dont on parle ici vivait en 1021 ; que dès ce temps l'édifice fut relevé par lui, et que de 1021 à 1379 il ne s'écoula que 200 ans, ce qui est difficile à croire.— « Le portail est moins remarquable que celui de Notre-Dame ; » c'est l'avis du comte Orloff...— « Le vaisseau est vaste et d'une belle simplicité, » à la bonne heure, « mais sa hauteur n'est pas proportionnée à son étendue; » reproche peu réfléchi, redit à satiété par ceux qui ne savent pas comprendre que l'harmonie générale des parties et le genre d'architecture ne demandent que ce qui est. D'ailleurs peut-on accuser d'être basses des voûtes qui s'élèvent de 24 à 29 mètres au-dessus du pavé? — « Cette vaste église renfermait autrefois un riche trésor et plusieurs tombeaux » (encore le comte Orloff) ; — « il n'y a plus aujourd'hui qu'un seul monument : c'est un bloc de marbre qui est près de la sacristie. L'inscription qu'on y lit est presque effacée ; » — assertion d'un antiquaire dont les yeux avaient souffert, et qui voyageait pour sa santé. Voilà donc la cathédrale telle que Millin l'a vue. Voici maintenant ses observations sur deux de nos plus remarquables peintures auxquelles nous avons consacré quelques pages :

« Auprès de la sacristie est un tableau sur bois, avec cette inscription : DUS DE LA VERGNE JUSSIT, ÆTAT. LVI. On lit plus bas : *De Lax* (lisez de *Jax*) *fecit* 1590. En haut, on voit la Trinité ; à gauche, saint Grégoire, saint Augustin et saint Jean-Chrysostôme l'un au-dessus de l'autre; à droite, saint Ambroise, saint Jérôme et saint Cyrille. Tous étendent la main vers un prêtre qui célèbre la messe. La Vergne, qui a donné ce tableau, est à genoux sur les marches de l'autel. Entre la Trinité, qui est placée à la partie supérieure, et le célébrant, qui est dans

la partie inférieure du tableau, le peintre a figuré l'Adoration des mages, *probablement pour ne pas perdre de place.* » Cette dernière idée est charmante. On voit que nous avons pris la liberté de n'être pas d'accord avec elle[1].

« Un autre tableau placé près de là représente la Résurrection de Jésus-Christ, *au milieu des quatre évangélistes.* Le peintre y a encore placé *une quantité* de saints, parmi lesquels *on* reconnaît saint Georges qui tue le dragon, et à droite saint Martin qui coupe un pan de son habit pour le donner à un pauvre. » On voit avec quel bagage d'iconographie chrétienne et d'agiographie Millin s'était hasardé dans son *Voyage.*

En fait, les véritables appréciateurs sont rares, et nous en savons peu qui aient parlé sciemment de cette pauvre cathédrale si maltraitée, on le voit, par tant de voyageurs pressés et de savants mal instruits.

Telles sont les idées répandues jusqu'à présent, sauf deux ou trois exceptions qu'il faut citer. Dom Baunier, par exemple, en juge mieux; il parle en termes vrais et convenables de la grandeur spacieuse de l'église, de sa largeur, « qui n'a point de pareille; » il répète la phrase consacrée que, « si son élévation répondait à sa longueur et à sa largeur, elle ne le céderait à aucune autre du royaume. » Mais voyez comme il faut toujours que l'homme paye son tribut à la faiblesse de sa nature!... Il ajoute : « On n'y conserve plus de reliques qu'un ossement de saint Hilaire d'Arles—(celui reçu en 1602 et 1606), — toutes celles qu'on possédait autrefois ayant été brûlées par les hérétiques [2]. » C'est là une erreur que

[1] *V.* ci-dessus, 4e partie, ch. XVIII.

[2] *Recueil historique des archevêchés et évêchés, etc.*, t. I, p. 168, in-4°. — 1726.

contredisent assez tous les documents écrits que nous avons cités ; après les dévastations du XVI[e] siècle, de nombreuses reliques nous restèrent encore.

Mais on ignore peut-être une des gloires de notre cathédrale : c'est d'avoir eu son poëte. En 1774, le 30 juillet, eut lieu, dans l'enceinte basilicale, le service de Louis XV. L'oraison funèbre y fut prononcée ; un beau catafalque figurait au milieu de la nef médiane. Tout cet ensemble inspira un écolier de philosophie, qui se prit à décrire en patois poitevin, mesuré et rimé, les beautés architecturales et les détails de la cérémonie. Un berger des environs raconte ses *impressions de voyage* en langage que tous nos lecteurs ne comprendront peut-être pas sans l'avoir étudié, quoiqu'il ne soit pas l'idiome pur sang des villageois de notre province :

Je vis la cathédrale.
D'abord en arrivant j'ou pris pour in châteas ;
Au l'iavait deux clochis rans coume nous touneas.
Ah ! qu'au lé ben construit ! ah ! qu'ou l'at de parade !
Me disais-je à moi-même... Ah ! que de festonnade ! etc., etc. [1].

On voit que le paysan du Poitou ne jugeait pas de la façade comme MM. Orloff et Millin. Quant au poëte, il devait plus tard abandonner la muse champêtre pour les harangues de l'orageuse convention. Il devait laisser dans l'histoire des hommes célèbres un nom que la postérité a jugé déjà ; l'élève de philosophie était, vingt ans plus tard, le conventionnel Piorry.

Finissons par une citation que recommande une pensée

[1] *Recueil poitevin*, à la bibliothèque de Poitiers, in-4°, n° 21.

juste, et qui dénote un esprit observateur. Une jeune femme a fait un livre de peu d'éclat, mais qui, sous une forme simple, orné d'un style élégant et facile, révèle des instincts d'artistes, et découvre à son lecteur des aperçus que beaucoup d'autres n'auraient pas soupçonnés. La jeune voyageuse malade qui va *de la Loire aux Pyrénées* s'arrête à Poitiers, comme tant de touristes prétentieux, et quand elle parle, bientôt après, des beaux monuments qu'elle a visités, elle dépeint ainsi le nôtre : « Imposant édifice aux grandes arcades, aux larges voûtes... Les connaisseurs le regardent comme un beau mélange de style lombard et de gothique. La hauteur et la largeur des ailes le font paraître plus vaste qu'il ne l'est réellement, tandis que la plupart des églises gothiques offrent le défaut contraire [1]. » Ne sont-ce pas là autant de vérités que personne avant elle n'avait encore dites, et qui rendent en peu de mots l'effet général qui l'a frappée ? N'est-ce pas le résumé de toute une histoire de notre magnifique monument? et n'est-il pas remarquable que le seul écrivain, peut-être, qui donne sur l'objet une opinion consciencieuse, motivée, et qu'il s'est faite par lui-même, loin de trouver les voûtes trop basses, vante leur élévation comme un de ses mérites les plus frappants ?...

Cette histoire finira ici. Nous terminons dans la mesure de nos forces une œuvre qui n'a pas été sans labeur, mais qui peut-être enfin ne sera pas sans quelque fruit. Entreprise sous l'influence d'une pensée religieuse, elle fut destinée à prouver le mérite de cette majestueuse enceinte, de cette masse si étonnemment solide et si

[1] *De la Loire aux Pyrénées*, in-8°. — Lille, 1840. P. 86 et 104.

savamment combinée. Ne semble-t-il pas, en effet, qu'en sa présence, le nom de Dieu paraît plus grand, la religion plus auguste? Ce type de la basilique chrétienne est donc une preuve de plus en faveur de la religion : de là notre amour pour cette église, notre admiration, nos réflexions, nos études; de là pour nous le besoin de la décrire, de raconter les faits qui s'y rattachent, de communiquer aux esprits curieux de ces sortes de peintures et des récits qu'elles appellent, la connaissance, jusqu'à présent oubliée, de ces mille détails perdus sous des écritures muettes ou dispersées. Ce n'est donc pas là le simple ouvrage d'une stérile curiosité, ni l'aliment d'esprits frivoles qui aiment à ne tirer aucunes conclusions de leurs lectures. On voit bien que ce nom d'église cathédrale est autre chose qu'un mot sans portée, puisqu'il spécialise l'art catholique dans ses types les plus expressifs, puisqu'il suscite toujours les glorieux souvenirs de ces coutumes antiques, de ces traditions vénérables du catholicisme, dont chacune a sa signification propre, et se lie aux vertus chrétiennes dans l'économie générale de la religion. On reconnaît quel pouvoir d'attraction amène et retient autour du siége cathédral les populations avides des vérités spirituelles, quel germe de civilisation fermente et pullule sous l'abri de cette puissance épiscopale qui a constitué le monde nouveau, assez ingrat aujourd'hui pour oublier ses saintes origines, assez fou pour rompre ses anciens pactes avec la foi ! Souvent, dans le cours de cette monographie, nous avons pu le constater : c'est de là, c'est de ce siége d'Hilaire, de Fortunat, de Pierre, de Cramaud, de la Rocheposay, que partit l'étincelle libératrice qui électrisa les âmes pour les choses du salut éternel et pour celles des plus grands intérêts

de la terre. Que faudrait-il donc de plus aux peuples pour réveiller leur reconnaissance envers des institutions dont le fondement n'est point d'ici-bas, pour leur ouvrir encore une ère interminable de bien-être et de gloire, s'ils voulaient comprendre où en est la source ?

Quand nous commençâmes à écrire nos premières pages, les symptômes profonds du mal social qui tourmente l'Europe étaient encore presque inaperçus aux regards inexercés de la foule; un calme heureux, quelque trompeur qu'il fût, régnait sur la France avec une dynastie chancelante, que ses fautes trop volontaires devaient exposer bientôt à de si tristes revers. Ces revers sont venus ; d'épais nuages ont obscurci encore les beaux jours de la patrie ; les guerres civiles ont éclaté, des armes fratricides ont lancé le désordre et la terreur dans les rues de nos grandes cités ensanglantées et démolies...; et, pendant ces déplorables secousses qui affligeaient notre cœur, et contre lesquelles un prêtre surtout a toujours l'asile de la prière et de la résignation, nous n'interrompions, dans notre cité, aux habitudes calmes et studieuses, ni le cours de nos recherches attrayantes, ni le nombre de ces pages où nous racontions la nuit ce que le jour nous avait appris. Souvent, il est vrai, quand nos yeux se rassasiaient des belles lignes de nos colonnes et de nos voûtes, quand ils cherchaient le secret de ces images mystérieuses que le symbolisme créa comme autant de leçons à peine comprises d'une génération attardée, nous nous sommes surpris, au bruit lointain de la foudre des batailles, dont le télégraphe nous rendait les sombres échos, à nous demander si ces murs vénérés ne tomberaient pas bientôt sous les coups insensés de quelques nouveaux barbares, triomphateurs aveugles, dont

le but avoué est de tout détruire, et qui n'y pensent arriver que par l'oubli de Dieu qu'ils ont renié... Mais pourquoi désespérerions-nous? Au milieu même de ces appréhensions si légitimes, la Providence, qui a des vues de douceur sur tant de *nations* malades, mais *guérissables* [1], nous donne chaque jour des preuves miraculeuses d'une assistance qui, chez nous, devra tourner encore à sa gloire. Au travers de ces vapeurs empestées que le génie du mal accumule sur la terre, l'œil de la foi n'aperçoit-il pas cette main bénissante du Christ, élevée sur nous comme nous l'offrent, pleine de miséricorde et et d'amour, nos touchantes et naïves peintures du moyen âge? Oh! non, les temples chrétiens, tout rayonnants encore de la gloire de nos pères et des bontés de Dieu sur le pays des Grégoire, des Germain, de Clotilde et des Radégonde, ne joncheront pas de leurs débris le sol où pénétrèrent leurs fondements. Dans leur enceinte, des jours d'une foi plus vive, d'une prière plus ardente, d'une réconciliation plus générale entre Dieu et les âmes, ramèneront les intelligences, détrompées enfin des vaines promesses du rationalisme et de la matière... Redevenus fidèles après les tempêtes suscitées par leur infidélité, puissent alors les peuples s'éprendre encore des beautés majestueuses du culte, des fêtes que la religion fit pour eux! Puissent-ils chercher un abri contre de nouveaux malheurs dans la prière versée au pied de l'autel où sont tant de consolations et d'espérances! Qu'ils accourent donc empressés aux solennités de la nouvelle Sion, soit que, pour le sacrifice immortel, elle convoque, au jour du repos consacré, tous ses enfants dans ce temple où s'im-

[1] Sanabiles fecit omnes nationes terrarum. (Sap. 1, 14.)

mole la Victime du monde, soit qu'en ses plus célèbres anniversaires, elle les invite à suivre, dans les rues embellies de la cité, la marche triomphale de l'Homme-Dieu, ou à chanter sa victoire sur la mort, ou à s'élancer avec lui, par une rénovation spirituelle, vers les célestes régions qu'il leur a ouvertes! Alors tout, dans l'homme et dans la société, aura repris cette vie nouvelle que l'Apôtre place en Jésus-Christ seul [1]. L'humanité relèvera sa tête humiliée sous le joug des fatales passions qui la dégradent; l'esprit, dominant la matière, et non plus dominé par elle, spiritualisera toutes les formes de l'art rendu à son institution véritable; et nul homme, élevé au-dessus des misérables sensations de la terre, instruit, au contact des événements nouveaux et d'un enseignement populaire, de ses hautes destinées et de la part qu'un Dieu a daigné lui faire dans son héritage, ne franchira plus le seuil de nos basiliques sans reconnaître qu'une main supérieure en inspira la saisissante ordonnance, et sans se dire, comme le patriarche d'autre fois : C'est vraiment ici que Dieu repose; ici est vraiment parmi les hommes le lieu de son immortelle grandeur!

[1] Instaurare omnia in Christo. (Saint Paul, *Éphès.*, I, 10.)

FIN DU DEUXIÈME ET DERNIER VOLUME.

TABLE DES CHAPITRES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

QUATRIÈME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

CHAPITRE XIII.

CHAPITRE XIV.

CHAPITRE XV.

CHAPITRE XIX.

CHAPITRE XX.

CHAPITRE XXI.

CHAPITRE XXII.

CHAPITRE XXIII.

CHAPITRE XXIV.

CHAPITRE XXV.

CHAPITRE XXVI.

CHAPITRE XXVII.

CHAPITRE XXVIII.

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES DU DEUXIÈME ET DERNIER VOLUME.

TABLE

ANALYTIQUE ET RAISONNÉE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS CET OUVRAGE.

Le chiffre romain désigne le volume. — Les chiffres arabes indiquent la page.

A

C

D

F

H

I

J

K

L

M

N

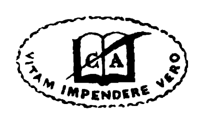
Q

R

S

T

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE.



ERRATA.

Dans le cours de cet ouvrage, l'auteur s'est plusieurs fois attaché à rectifier des erreurs historiques échappées à l'attention de nombreux écrivains consultés ou examinés par lui. Il lui importait beaucoup, en effet, de n'émettre aucun fait, aucune opinion contradictoires aux opinions ou aux récits de ses devanciers, sans faire observer en même temps qu'il croyait avoir mieux trouvé, ce qui ne suppose pas toujours, il l'avoue, une plus grande somme de science, ni plus de rectitude de jugement, mais peut-être des sources nouvelles auxquelles d'autres n'avaient pu encore recourir. Ceux donc qui se verraient notés ainsi dans quelques-unes des pages de ce livre voudront bien comprendre que l'historien ou l'archéologue n'a pu se laisser influencer en les citant par aucune impression malveillante; la vérité seule l'a porté à ces remarques, sans lesquelles des critiques présents ou futurs se seraient crus en droit de lui demander compte de ces assertions tout opposées aux données antérieures. Le soin qu'on a pris de renvoyer toujours à la source de ces rectifications est d'ailleurs, à cet égard, un sûr garant d'exactitude et de bonne foi. Il y a mieux: l'auteur qui termine aujourd'hui ce travail par ces réflexions acceptera lui-même avec gratitude toutes les observations analogues qu'une critique amicale et désintéressée voudra bien lui adresser. Il ne s'agit point, en de telles choses, d'un homme ou de son amour-propre à ménager; avant tout, le vrai doit dominer toute composition historique. Nous en sommes tellement persuadé, qu'après avoir expérimenté les inadvertances d'autrui, nous voulons, en toute simplicité, prévenir des nôtres. Nous allons donc signaler ici quelques *errata* que nous devons soit à la bienveillance de nos amis, soit à nos réflexions personnelles, et que nous regrettons de n'avoir pas reconnus avant le tirage définitif de nos feuilles.

C'est ainsi que, dans le premier volume, page 59, parlant de la réunion de certaines cures à notre Chapitre, nous avons cité Availles-*Limousine*. Ce dernier mot est de trop. La cure d'Availles-Limousine

appartenait déjà, au commencement du XIIe siècle, à l'abbaye de Saint-Cyprien. Trois autres, dans le diocèse de Poitiers, portaient le nom d'Availles, dans le territoire de Melle, de Thouars et de Châtelleravlt; il est ici question de cette dernière.

Dans ce deuxième volume, page 70, nous avons dit, trompé par une note de D Fonteneau, que nos évêques étaient portés, pour la cérémonie de leur entrée solennelle, par les seigneurs de Belleville, ou de Fief-l'Évêque, ou de Laval, « selon que l'un d'eux jouissait depuis plus longtemps de sa seigneurie. » Il est certain que ce devoir n'incombait à ces personnages qu'à cause de la seigneurie de Fief-l'Évêque, qui passa de temps à autre, par succession, de la famille de Belleville à celle de Laval, et réciproquement. C'est dans ce sens qu'il faut entendre le mot de Besly : *Dominus Bellæ-Villæ*, seu *Dominus de Laval* SUCCESSOR. Une autre inadvertance, dont nous nous sommes aperçu un peu trop tard en nous relisant, nous a fait consacrer, après le *Gallia christiana* et l'abbé du Tems, une inexactitude d'autant plus inexplicable, que nous l'avions reconnue et corrigée implicitement quelques pages plus loin. Parlant du tombeau de notre évêque Juvénal des Ursins, nous le signalons comme ayant été placé *dans le chœur* et *devant le grand autel*, ce qui nous induit à supposer qu'il ne consistait qu'en une simple pierre tombale. (T. II, p. 178.) — Or, d'autres renseignements, reproduits d'après des pièces authentiques datées de 1563, nous font retrouver cette même sépulture non *devant le grand autel*, mais *devant l'autel de Notre-Dame*, à droite en entrant dans le chœur, ce qui était bien à *peu près* vis-à-vis l'autel majeur du sanctuaire, mais assez loin de lui pour que le tombeau ne le gênât en rien. Notre faute consiste donc à avoir usé de ces dernières notes sans leur subordonner celles qui nous avaient renseigné incomplétement d'abord, sur la foi de nos guides.

Enfin, dans ce même volume, on lit en note, au bas de la page 404, que le tableau sur bois représentant la ville de Poitiers assiégée en 1569 montre la cathédrale dépourvue de la flèche qui surmontait alors son transept. C'est le contraire qu'il fallait dire. Le tableau, quand nous l'avons consulté d'abord, était placé en fort mauvais jour dans la salle de la mairie dont il décorait le fond. Transporté depuis lors au musée de la Société des Antiquaires, nous avons pu l'y examiner de nouveau, et reconnaître que la flèche y joue parfaitement le rôle que nous lui avions refusé.

Tels sont les points sur lesquels nous avons reconnu qu'il fallait nous accuser nous-même. Nous le faisons sans nous croire assuré qu'on n'aura point à grossir cette liste de nos erreurs involontaires. On comprendra, au reste, parfaitement que de telles inattentions puissent facilement échapper dans un ouvrage dont une seule page a coûté souvent plusieurs jours de recherches, et renferme l'extrait d'un grand nombre de volumes qu'il a fallu, au préalable, examiner encore au flambeau d'une critique laborieuse. Quoi qu'il arrive, nous le répétons, nous saurons gré à ceux qui voudront nous avertir au besoin.

Après avoir fait la part à notre faiblesse, voici maintenant celle des typographes, que le lecteur voudra bien leur pardonner.

Page 1,	ligne	11	Richard, ajoutez : Cœur-de-Lion.		
9	—	16	firent,	lisez :	fixent.
35	—	25	après blason, supprimez 1.		
—	—	25	d'est en ouest,	lisez :	d'ouest en est.
45	—	7	Grand'Guoule,	—	Grand'Goule.
61	—	8	des mêmes évêques,	—	du même évêque.
94	—	10	elle fut approuvée,	—	il fut approuvé.
136	—	15	1791,	—	1789.
155	—	19	formés par le roi,	—	formés pour le roi.
166	—	20	Charles VII,	—	Charles VIII.
169	—	21	encomiostre,	—	encomiastre.
177			titre courant, 1345,	—	1445.
171	—	30	est establye,	—	et establye.
181	—	15	Charles VII,	—	Charles VIII.
207	—	27	ménagé,	—	ménagée.
238	—	2	fermé,	—	formé.
248	—	19	après vermeil, ajoutez : celles.		
257	—	1	en avait congé,	lisez :	en avait donné congé.
271	—	23	NO MINUS,	—	NO MINUS.
272	—	7	MÆMORE,	—	MOERORE.
278	—	4	de clefs, en aucuns lieux,	lisez :	de clefs en aucuns lieux.

295 et aux 5 pages suivantes, au lieu de 1588, lisez, en titre courant : 1590.

Page 510, ligne	5	chiffres or,	lisez :	chiffres en or.
548 —	15	l'y obligeaient,	—	ne l'y obligeaient.
552 —	6	immeuble,	—	immeubles.
414 —	30	essence chêne,	—	essence de chêne.
439 —	2	par douzaine.	—	par douzaine,
446 —	23	chargée cinq coquilles,	—	chargée de cinq coquilles.
476 —	23	consulaire,	—	impérial.
483 —	22	19 juillet,	—	le 19 juillet.
503 —	21	Apôtres,	—	Évêques.
515 —	20	plus des toiles,	—	plus que des toiles.

Poitiers. — Imp. de A. DUPRÉ.

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ

DES

ANTIQUAIRES DE L'OUEST.

Année 1849.

PARIS,

CHEZ DERACHE, LIBRAIRE, RUE DU BOULOY, 7.

ET CHEZ DIDERON, RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 30.

1849.



ÉMOIRES DE ... ES ANTIQUAIRES ... 'OUEST. ... chaque volume peut ... séparém... les Mémoires, ... llection de 16 volumes ... in-8o, semb... , forment u... ment, avec un grand ... mbre de pl... s à celui-ci, ... re civile et ... cclésiastique, la ... des dissertation... ismatique, ... paléograph... ... phie, la géographie ... tre la Loire et la ... rdogn... numents du p... s ...

B... LETINS DE ... D ... QUAIRES DE L'OUE... LA SO... ... à ... — 4 vol. in-8o, petit r... is ... icatio... estrie... ent une foule d'artic... e même genre que les *Mémoires*, dont ils form... plém... t. Chaque volume es... ivi d'une table alphabé... sonnée.

Se trouvent : à Poitie... au secrétaria... la Société et chez tous les libraires ;

A Paris ... DERACHE, rue du Bouloy, 7.

Poitiers. — Imp. de A. Dupré.

